# Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exem-

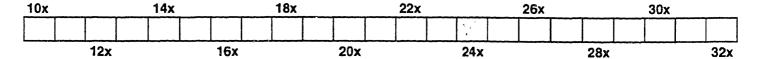
plaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibli-

significantly change the usual method of filming are checked below.			ographique, qui peuvent modifier une image reproduite ou qui peuvent exiger une modification dans la métho de normale de filmage sont indiqués ci-dessous.		
	Coloured covers / Couverture de couleur		Coloured pages / Pages de couleur		
<del></del>	Covers damaged /		Pages damaged / Pages endommagées		
	Couverture endommagée		Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées		
	Covers restored and/or laminated /				
	Couverture restaurée et/ou pelliculée	V	Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées		
	Cover title missing / Le titre de couverture manque		Pages detached / Pages détachées		
	Coloured maps / Cartes géographiques en couleur		Showthrough / Transparence		
	Coloured ink (i.e. other than blue or black) /	V	Showthrough? Transparence		
	Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)		Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression		
	Coloured plates and/or illustrations /		·		
	Planches et/ou illustrations en couleur		Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire		
	Bound with other material /				
	Relié avec d'autres documents		Pages wholly or partially obscured by errata slips tissues, etc., have been refilmed to ensure the best		
	Only edition available /		possible image / Les pages totalement ou		
	Seule édition disponible		partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à		
	Tight binding may cause shadows or distortion along		obtenir la meilleure image possible.		
	interior margin / La reliure serrée peut causer de		•		
	l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.		Opposing pages with varying colouration of discolourations are filmed twice to ensure the best		
	Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.		possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.		
	Additional comments / Commentaires supplémentaires:				

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

The Institute has attempted to obtain the best original

copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of



# APPENDICE No. 1,

Dυ

# QUATORZIÈME VOLUME.



DON DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE DU QUÉBEC

# APPENDICE

ni

# QUATORZIÈME VOLUME

DES

# JOURNAUX

DE

# L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

Depuis le 15 fevrier jusqu'au 1er juillet 1856, ces deux jours inclus, dans la dix-neuvieme et vingtieme années du regne de notre souveraine danée la REINE VICTORIA.

Etant la 2me Session du 5me Parlement Provincial du Canada.

**SESSION 1856.** 

Imprimé par Ordre de l'Assemblée Législative.

Vol. 14.

# LISTE

DES

# APPENDICES.

# LISTE DES APPENDICES.

# VOL. XIV.—SESS. 1856.

TITRES DES APPENDICES, ARRANGÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.
Académie de Berthier       (No. 20.)         Actes de la tenure seigneuriale       (Nos. 41. et 49.)         Acton et Durham, townships d'       (No. 40.)         Agents des terres de la couronne       (No. 40.)         Aliénés       (No. 2.)         Asile des aliénés       (No. 2.)         Auditeur des comptes       (No. 68.)
Banques       .(No. 5.)         Banques d'épargne       .(No. 5.)         Baptêmes, mariages et sépultures       .(No. 19.)         Belle, Charles E       .(No. 36.)         Biens des jésuites       .(No. 15.)         Boutillier, Thomas       .(No. 38.)         Brown, George, écuyer       .(No. 18.)         Buffalo et lac Huron, compagnie du chemin de fer de       .(No. 13.)
Canal Welland.       (No. 13.)         Canal du lac Champlain.       (No. 13.)         Cautionnements.       (No. 12.)         Chemins de Toronto.       (No. 32.)         Chemins dans le Canada-Ouest       (No. 50.)         Chemins du gouvernement.       (No. 56.)         Chemin de fer du grand tronc.       (No. 13.)         Chemins à barrières de Montréal.       (No. 13.)         Cimon, C.       (No. 16.)         Collèges dans le Haut-Canada       (No. 11.)         Collège du Haut-Canada       (Nos. 6 et 11.)         Commerce et Navigation.       (No. 29.)         Commutations de la tenure des terres       (No. 15.)
Commerce et Navigation(No. 29.)

Compagnies de chemins de fer(No. 13.)
Conseils Municipaux(No. 59.)
Contrée située sur la rive nord du lac Huron (No. 87.)
Comptes publics(No. 30.)
Commission du pénitencier(No. 18.)
Daly, Alexander(No. 33.)
Dangers du feu(No. 30.)
De Rottermund, comte(No. 37.)
Distribution des statuts(No. 43.)
Débentures des chemins à barrières de Montréal(No. 30.)
Département du bureau de poste(No. 27.)
Droits sur le bois de construction(No. 36.)
Edifices publics(Nos. 2 et 69.)
Education(Nos. 16 et 24.)
Emigration(No. 44.)
Estimés pour 1856(No. 30.)
Explorations et arpentages(No. 57.)
Ecoles communes(Nos. 24 et 35.)
Exposition de Paris(No. 46.)
Fonds d'honoraires(Nos. 26 et 54.)
Felton, honorable W. B(No. 51.)
Fonds des réserves du clergé(No. 35.)
Fonds du revenu consolidé(No. 30.)
Fonds patriotique(No. 39.)
Gouvernement civil(No. 30.)
Goëlette du gouvernement(No. 25.)
Grand jury à Montréal(No. 65.)
Haut-Canada(No.: 64.)
Honoraires reçus par les registrateurs de comtés dans le Haut-Canada. (No. 3.)
Hòpitaux(No. 4.)
Ivrogneries
Inspecteurs de bois
Juges des cours de comté(No. 64.)
. · ·
L'Académie industrielle de St. Laurent(No. 20.)
Lacs Supérieur et Huron
Limites de heis de senstruction
Limites de bois de construction
Lots de grève et eau(No. 61.)

Maguire, John       (No. 52.         Membres de l'assemblée législative       (No. 54.         Municipalités       (Nos. 14 et 22.         Maisons de la Trinité de Québec et de Montréal       (No. 1.
Observatoires
Pénitencier
Quint(Nos. 15 et 49.
Représentations des grands jurés
St. Sylvestre de Lotbinière
Terrebonne, comté de
Université de Toronto(No. 11.)

# LISTE DES APPENDICES, of the configuration of

CONTENU DU V No. 1	OLUME No. 1.  QUÉBEC et MONTRÉAL:— ur l'année 1855.
No. 2 ASILE des ALIÉNÉS et BAT du montant payé le Haut-Canada, ch. 68, pour fouri telles bâtisses.	par chaque municipalité dan en vertu de l'acte 13 et 14 Vic., fir des fonds pour l'érection de
ASILE des ALIÉNÉS de BEA missaires, pour l'a	AUPORT: Rapport des com-
ASILE des ALIÉNÉS de TO tendant médical.	RONTO: Rapport du surin-
ALIENES: Etat des divers al	iénés dans les asiles ét prisons
No. 3	égistrateurs de comtés dans le ir l'année 1855.
No. 4L'HOSPICE ST. JOSEPH de l Rapport annuel po	a maternité de QUÉBEC:—
HOPITAL GÉNÉRAFI de KIN Sés pour l'année 1	GSTON Con Etat des débour-
résultat de 1847 patients.—Source	RONTO:—Terres originaire- ar l'hôpital.—Lots vendus de cettes et dépenses de l'hôpital Etats des maladies et de leur à 1855.—Endroit natal des de revenu de l'hôpital.
No. 5 BANQUES	Rapports et documents des, pour partie des
BANQUES D'EPARGNE COMPAGNIES D'ASSURANC	années 1854, 1855 et
No. 6 COLLÉGE du HAUT-CANAI l'université de Torc contre le principal ques du Collége du	onto, sur les plaintes portées le tle maître de mathémati-

No.	7 et 8	RÉSERVE de TERRES des SAUVAGES à SAUGEEN, etc.:—Correspondance et autres documents re- latifs à la vente de certaines terres dans le comté de Grey et Bruce, annoncées en vente le 17 octobre 1855.
No.	9	CHEMINS à BARRIÈRES de MONTRÉAL:—Comptes des syndics depuis le 1er janvier au 31 décem- bre 1855.
No.	10	PÉNITENCIER:—Rapport annuel des inspecteurs sur l'état du pénitencier, avec des remarques générales sur l'administration et la discipline des prisons.
No.	11	UNIVERSITÉ de TORONTO:—Rapports du sénat, relatifs au collége du Haut-Canada pour 1854, et aux affaires de l'université pour 1855.
		UNIVERSITÉ et COLLÉGES à TORONTO:—Rapports et comptes du boursier pour 1855, et aperçu du revenu pour 1856.
		COLLÉGE du HAUT-CANADA:—Rapport et comptes du boursier pour 1855; aussi aperçu du revenu pour 1856.
		UNIVERSITÉ et COLLÉGES à TORONTO :—Divers infor- mations y relatives.
		COLLÉGE de l'UNIVERSITÉ :-Rapport annuel pour 1855.
		COLLÉGES dans le HAUT-CANADA:—Rapports indiquant leurs dépenses annuelles, leurs sources de revenu, le nombre de professeurs, le cours d'étude suivi, le nombre de gradués immatriculés, ainsi que des autres étudiants, etc.
No	12	CAUTIONNEMENTS:-Etats des, enregistrés entre le 6 septembre 1854, et le 15 février 1856.
Йo.	13	GRAND TRONC de CHEMIN de FER :—Comptes et états du, le 31 décembre 1855.  Copies des contrats pour la construction du. Liste des "ingénieurs habiles" nommés en vertu de l'acte pour accorder une aide additionnelle à la compagnie, avec copie de leurs instruc- tions et rapport.  Documents et correspondance relative aux de- mandes de débentures faites par la compagnie du grand tronc.
		COMPAGNIES de CHEMIN de FER :- Rapports et états des Voir la liste des Appendices.

No. 13...... COMPAGNIE du CHEMIN de FER de BUFFALO et du LAC HURON:—Procédés du comité permanent sur les chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, sur le bill pour incorporer la dite compagnie. CANAUX du LAC CHAMPLAIN et WELLAND :-- Correspondance durant la présente année, relative à la construction du canal Champlain, et à l'élargissement du canal Welland. No. 14.........MUNICIPALITÉS:—Etats des sommes obtenues par les municipalités dans le Haut et le Bas-Canada. en vertu de l'acte du fonds d'emprunt municipal 16 Vic., ch. 22, avec certaines informations y ayant rapport. No. 15..........BIENS des JÉSUITES:—Etat relatif aux biens des jésuites, au 31 janvier 1856, tel que requis par l'acte 16 Vic., ch. 168, sec. 5. COMMUTATION de la TENURE :-Rapport des commutations effectuées dans la censive de la seigneurie de Lauzon; dans celle de Québec-et dans les censives du ci-devant ordre des jésuites, dans les districts de Québec et des Trois Rivières, depuis le 1er septembre 1854, jusqu'au 31 décembre 1855. QUINT:—Réponso à une adresse pour un état de la vente des seigneuries sur lesquelles le droit de quint était payable; le montant du dit droit et si pas payé, la raison pourquoi. and the state of t CONTENU DU VOLUME No. 2. No. 16...... EDUCATION :- Rapport du surintendant d'éducation pour le Bas-Canada, pour 1855. - Rapport annuel des écoles normale, modèle, de grammaire, et communes dans le Haut-Canada, 1964 1 pour 1855. INSTITUTIONS d'ÉDUCATION:-Rapports des institutions d'éducation recevant aide du gouvernement en 1855.

त्र पुरुष्ति । १९६० व्या अभ्यत्वकः । वर्षाः १००० १८ स् १ - १९९४ म्युर्वे १९ वर्षाः १०० १० १० १० १०

CACIMON :- Copies des plaintes portées contre lui comme man de inspecteur d'école pour le comté de Charlevoix.

No. 17	Contenu du Volume No. 3. TERRAINS de l'ORDONNANCE et autres PROPRIÉTÉS: —Correspondance entre les gouvernements impérial et provincial au sujet du transport des dits terrains à cette province, etc.
No. 18	BROWN, GEORGE, écuyer:—Copie des recommendations faites au gouvernement par lui, comme secrétaire de la commission nommée en 1848, pour s'enquérir de l'administration du pénitencier provincial, pour le pardon des prisonniers renfermés alors au pénitencier.
	COMMISSION du PÉNITENCIER:—Copie de la correspondance et autres documents au sujet des procédés de la commission du pénitencier.
No. 19	BAPTÉMES, MARIAGES et SÉPULTURES:—Etats généraux et rapports des, pour les districts de Québec, Montréal, Trois-Rivières, St. François et Gaspé, pour 1855, et état supplémentaire pour le district de Montréal, pour les années 1852 et 1854.  Réponse à une adresse pour l'état des mariages, naissances et décès, dans le Haut et le Bas-Canada, depuis 1852 à 1856, chaque année in-
No. 20	clusivement.  ACADÉMIE de BERTHIER:—Montant des recettes et dé-
	penses de l'académie depuis le 30 août 1854, à même date 1855.
·	L'ACADÉMIE INDUSTRIELLE de ST. LAURENT:
No. 21	TRANSLATION du SIÉGE du GOUVERNEMENT:—  Etats indiquant les dépenses occasionnées par le transport du siège du gouvernement de Québec à Toronto, 1855.
No. 22	MUNICIPALITÉS:—Etats des rôles de cotisation des muni- cipalités qui ont effectué des emprunts munici- paux.
No. 23	TERREBONNE, COMTÉ de :—Documents relatifs à l'é- change de certaines débentures municipales du dit comté contre des débentures émises en vertu de l'acte du fonds consolidé d'emprunt munici- pal du Bas-Canada, 18 Vic., ch. 13.
No. 24	ÉCOLES COMMUNES:—Etat des sommes appropriées pour le soutien des écoles communes en Canada, pour l'année 1855, et leur emploi.

# 19 Victoria. Liste des Appendices. Appendices.

		the second secon
	The second of th	Etat des sommes payées pour le soutien des écoles commues en Canada, en 1855.
No.		EDUCATION:—Rapport spécial du surintendant d'éduca-
		GOÈLETTE du GOUVERNEMENT:—Rapport du magis- trat commandant la dite goèlette (La Cana- dienne), dans le golfe St. Laurent, durant 1855.
No.		FONDS d'HONORAIRES:—Etat du montant brut reçu du fonds d'honoraires dans le Haut-Canada et des frais de l'administration de la justice payés à même le fonds, durant 1855.
	27	DEPARTEMENT des POSTES:—Rapport annuel du maî- tre général des postes, pour l'année expirée le 31 mars 1855.
No.	28	RELATIONS COMMERCIALES:—Correspondance et au- tres documents au sujet du commerce réciproque entre le Canada et les colonies de l'Amérique Britannique du Nord, et autres lieux.
No.		TABLEAUX du COMMERCE et de la NAVIGATION, pour l'année 1855.
No,	30	Contenu du Volume No. 4.  DANGERS du FEU:—Premier rapport du comité permanche des comptes publics, relativement à la sûreté des archives et des comptes de la province.
	•	DÉBENTURES de la COMMISSION des CHEMINS à BARRIÈRES de MONTRÉAL:—Second rapport du comité permanent des comptes publics, relativement au dites débentures.
	o	COMPTES PUBLICS:—Troisième rapport du comité permanent des comptes publics, relativement à la révision et audition des dits comptes.  Quatrième rapport du comité permanent des comptes publics, relativement à l'examen des dits comptes, pour 1854.  Pour l'année 1855.

No. 30	GOUVERNEMENT CIVIL:—Aperçu des dépenses pour 1856, pour lesquelles des subsides sont demandés.
	FONDS du REVENU CONSOLIDÉ :—Aperçu général du montant probable de la dépense publique et du revenu brut, pour 1856.
	TRAVAUX PUBLICS:—Aperçu des montants requis pour le parachèvement de travaux en progrès, et pour nouveaux travaux projetés.
No. 31	TRAVAUX PUBLICS:—Rapport des commissaires pour 1855.
No. 32	CHEMINS de TORONTO:—Contrats relatifs à l'achat de ces chemins.
No. 33	DALY, ALEXANDER:—Documents renfermant des accu- sations contre lui, en qualité d'agent des terres de la couronne, avec la correspondance et les autres papiers qui s'y rattachent.
No. 34	PRISONS:—Copies des rapports des juges des cours supérieures du Haut-Canada, et des représentations des grands jurés, et d'autres documents se rattachant aux prisons.
No. 35	CONTENU DU VOLVME No. 5.  FONDS des RÉSERVES du CLERGÉ:—Correspondance au sujet de la commutation des droits des ministres au dit fonds.  Aperçus indiquant la commutation effectuée avec les ministres de l'église d'Angleterre et des églises presbytériennes.
-	RÉSERVES du CLERGÉ:—Aperçus des recettes et des dépenses à compte des réserves du clergé, aperçu des réserves non encore vendues, et des montants dus le 31 décembre 1855, sur celles vendues.  Aperçu de toutes les sommes payées à même les revenus des réserves depuis 1855.
	ECOLES COMMUNES:—Rapport du Comité spécial char- gé de s'enquérir du montant et des ressources applicables au fonds pour le soutien des écoles, etc., et de constater quelles autres sources de revenu peuvent être disponibles pour cet objet.
No. 36	BELLE, CHRALES E.:—Aperçu des droits par lui perçus comme agent du Bas Ottawa, et autres informations qui s'y rattachent.

No. 36	MESUREURS de BOIS:Comptes de l'inspecteur des me- sureurs de bois à Québec pour l'année 1855.
No. 37	SALTER, ALBERT PELLEW:—Son rapport sur la contrée située sur la rive nord du lac Huron, récemment explorée par lui.
	DE ROTTERMUND, COMTE:—Rapport de son explora- tion des lacs Supérieur et Huron.
No. 38	BOUTILLIER, T.:—Son rapport, comme inspecteur des agences, du progrès de la colonisation dans les townships du Bas Canada, durant l'année 1855.
No. 39	FONDS PATRIOTIQUE:—Aperçu des montants reçus de cette Province comme contributions au fonds, et reçus par le secrétaire.
No. 40	AGENTS des TERRES de la COURONNE :-Etat de ceux qui ont négligé de faire les rapports requis par la loi et qui ont actuellement des arrérages.
	ACTON et DURHAM townships d':—Réponse à une adresse pour copies de toutes licences octroyées pour couper du bois dans ces townships, et de toute la correspondance échangée relativement à ces licences durant les deux dernières années.
No. 41	ACTE SEIGNEURIAL:—Copie de la décision des juges en vertu du dit acte.
No. 42	ST. SYLVESTRE DE LOTBINIÈRE:—Réponse à une adresse pour un aperçu des dépenses encourues pour l'arrestation de diverses personnes qui ont dernièrement subi leur procès pour le meurtre de St. Sylvestre, et autres informations relatives à la POLICE RIVERAINE de MONT-RÉAL, et aux circonstances sous lesquelles les troupes ont été employées dans ces arrestations.
No. 43	STATUTS du CANADA:—Aperçu de la distribution des statuts de 1854-55.
No. 44	EMIGRATION:—Rapport de l'agent en chef de Sa Majesté, pour 1855.
No. 45	MILICIENS:—Liste des requêtes pour pensions de milice dans le Bas-Canada, depuis le 1er mars 1850.  Liste de toutes réclamations faites par les miliciens dans le Bas-Canada, pour scrip ou pensions, de record au département des terres de la couronne, depuis le 1er mars 1850.

No. 46	EXPOSITION de PARIS:—Rapport du comité exécutif du Canada.
No. 47	Contenu du Volume No. 6. REMORQUEURS:—Aperçu du nombre de voyages faits par les bateaux à vapeur au service du remorquage en bas de Québec, durant les saisons de 1854 et 1855.
No. 48	SAISIES de la DOUANE :—Aperçu des saisies et confisca- tions opérées par la douane au port de Montréal, depuis le 1er janvier 1854, jusqu'au 1er janvier 1856.
No, 49	ACTES de la TENURE SEIGNEURIALE de 1854 et 1855:  —Aperçu des recettes en caisse provenant des diverses sources de revenu pour venir en aide aux censitaires.  —Compte courant, et compte d'intérêt du dit acte, avec la province du Canada.  —Aperçu des dépenses de la commission de la tenure seigneuriale, et de la branche de cette commission à Montréal.  —Aperçu du montant réclamé par les seigneurs pour quint et lods et ventes, avec ensemble copie des instructions données aux commissaires seigneuriaux, et autres informations relatives à leurs procédés.
No. 50	CHEMINS dans le CANADA OUEST :Rapports et docu- ments relatifs à l'état des chemins de colonisa- tion.
No. 51	FELTON, W. B., l'honorable:—Copies de certains documents relatifs aux lots de terre accordés à ses héritiers. [Pas imprimé.]
No. 52	MAGUIRE, JOHN, écuyer :—Copies des accusations contre lui, comme inspecteur et surintendant de police, Québec.
No. 53	OBSERVATOIRES:—Rapports des observatoires de Toronto Québec, pour 1855.
No. 54	MEMBRES de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE:—Rapport relatif à ceux qui ont été employés par le gouvernement, depuis les dernières élections générales, indiquant les sommes payées à chacun d'eux pour leurs services.

No. 55	MITES de BOIS de CONSTRUCTION:—Aperçu de tou- tes les limites de bois de construction vendues à divers individus le long des eaux qui coulent dans les lacs Huron et Supérieur,—avec copie des réglements pour le bois de construction.
No. 56 C	HEMINS du GOUVERNEMENT:—Aperçu des montants dus dans chaque année depuis la vente des chemins du gouvernement, la date des divers paiements à compte, et les montants dus et non payés.
No. 57E	KPLORATIONS et ARPENTAGES:—Rapports de pro- grès des arpenteurs des explorations et arpen- tages faits sur le territoire situé au nord des comtés de Peterborough et Victoria.
No. 580	FFICIERS PUBLICS:—Noms de ceux à qui une avance de deux mois de salaire a été faite, à l'occasion du déménagement de Québec à Toronto, et montant de l'avance.
No. 59	ONSEILS MUNICIPAUX:—Tableau compilé sur les rap- ports des greffiers de conseils dans le Haut- Canada, en vertu de 16 Vic., ch. 163.
No. 60O	FFICIERS PUBLICS:—Noms, office et montant de sa- laire de chaque individu formant partie du per- sonnel permanent des départements du service public.
No. 61 L	OTS de GRÈVE et d'EAU:—Correspondance, rapports et ordres en conseil relativement à la vente et ac- quisition de certains lots de grève et d'eau dans le fief Sillery près Québec.
No. 62	ROGNERIE:—Rapport du comité spécial nommé pour rechercher les moyens les plus efficaces de sup- primer ce vice.
No. 63L	IGNE FRONTIÈRE entre le CANADA et le NOUVEAU BRUNSWICK:—Copies de le correspondance et autres documents, plans, cartes, etc., relative ment à la dite ligne frontière.
No. 64	JGES des COURS de COMTÉ:—Noms de ces juges dans le Haut-Canada, date de leur nomination, e population dans leurs juridictions respectives.
F	AUT-CANADA: Liste des différentes cités, villes et vil lages, indiquant les comtés dans lesquels ils sont situés, et la population de chaque.

# 19 Victoria. Liste des Appendices.

No. 64	HONORAIRES:—Aperçu du montant des honoraires payés par les divers comtés du Haut-Canada au fonds d'honoraires en 1853, 1854, 1855.
No. 65	GRANDS JURÉS:—Copies des représentations faites par les grands jurés à Montréal, en mars 1856.
No. 66	COMPAGNIE du CHEMIN de FER de MONTRÉAL et BYTOWN:—Rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des transactions de la dite compagnie, ainsi que de l'échange des débentures municipales du comté de Terrebonne.
No. 67	RÉGLEMENT MUNICIPAL de CORNWALL:—Rapport du comité des bills privés, sur le bill pour légaliser un certain réglement de la municipalité du township de Cornwall, (relativement à un hôtel de ville.)
No. 68	AUDITEUR des COMPTES PUBLICS:—Correspondance relative à une accusation portée par le commissaire des terres de la couronne, contre l'auditeur des comptes.
No. 69	EDIFICES PUBLICS:—Aperçu indiquant les dépenses faites à Toronto sur les édifices publics, en

# COMPTES

DE LA

# MAISON DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC,

Pour l'annee expiree le 31 decembre 1855.

#### LA MAISON de la TRINITÉ de QUÉBEC, en compte avec ALEXANDRE LEMOINE, Trésorier.

	The state of the s						
2	<b>D</b> т.	£	s.	d.	£	g.	d.
1855.	Payé au maître du havre, à compte des dépenses encourues pour transporter des ancres et chaînes trouvées dans le fleuve St. Laurent.  do C. T. Lafleur, allocation à lui faite par le bureau.  Montant des extraits suivants:—  No. 1.—Dépenses contingents.  2.—Bureau du havre  3.—Bouées  4.—Balises  5.—Compte d'huile  6.—Quarantaine  7—Dépôts de provision  8.—Phare flottant  9.—Steamer "Doris"  10.—Phare des Pilliers sud  11.— do de l'Ile Rouge  12.— do de l'Ile Verte  13.— do Biquet  14.— do de la Pointe des Monts.  15.— do de la Pointe sud-ouest d'Anticosti  16.— do de l'extrémité est d'Anticosti  17.— do de Portneuf  18.— do de St. Antcine  20.—Intérêts et obligations  21.—Salaires des officiers de la maison de la Trinité  22.— do des gardiens des phares.  23.—Pensions  24.—Magasins	561 383 167 16 803 3 279 680 89 51 19 12 44 10 67 7 292 97 9893 2301 1287 554 73		8 1 4 3 1 1 6 4 5 7 4 6 6 7 1 0 7 7 6 6 6 4 4 10 6 6	17665 1327	0 10	0 0
	Datanos		1		1021		
		ll.		£	19025	6	9
		H	1	l l	1		Į

# LA MAISON de la TRINITÉ de QUÉBEC en compte avec ALEXANDRE LEMOINE, Trésorier.—(Continuation.)

	and the second s						-
	Av.	L &	s.	d.	£	s.	d.
1855.	Balance entre les mains du trésorier le 30 décembre 1854, suivant compte de cette date	· []			95	5	10
	Reçu de F. X. Bergeron. la moitié du montant pay aux arbitres pour évaluer le terrein sur leque il a été érigé un phare à St. Antoine Reçu d'A. Leary, écuyer, par la banque du Haut-Ca	1			6	11	1
	nada, montant à être reçu des compagnies d'as surance à New-York, en paiement des domma ges sonfferts par le steamer "Doris," durant so	-	  - 				
	voyage au Détroit de Belle Isle, durant la der nière saison de navigation, savoir:— Moixs—21 par cent, de commission à M. Leary	1500	i	0			
	A débunn—½ par cent de commission à la banque	1462	1 .	0 3			
	Reçu du maître du havre, produit nets de la vente d vieux gréments appartenant au "Anchor Hoy,"				1455	3	9
	et de deux vieux bateauxdo do do produits net de le	.			14	12	6
	vente des aucres et chaînes, et bois de construc tion trouvés dans le fleuve St. Laurent do Dr. Parent, médecin visiteur à Québec	·			29	10	2
	montant des dépenses encourues par cette cor poration pour mettre en force les réglements d la Quarantaine durant les années 1853 et 1854				4	10	0
	do E. B. Lindsay, montant des honoraires reçus pa lui durant l'annee 1854	11			21	14	9
	do produits de la vente de l'huile refusée	1500	0	0	2	16	0
	do do do No. 1253 do do do 2428		1	0			
	do do do 3347	712	0	0			
	do do do 3621 do do 4129	638	0	0			
	do do do do 4130	5694	16	3	17395	2	8
				£	19025	6	9

E. E.

A. LEMOINE,

Trésorier.

Québec, 31 décembre 1855.

Assermenté comme étant correct, à Québec, ce 15 janvier 1856.

A. LEMESURIER, J. P.

Examiné; la balance entre les mains du trésorier étant de mille trois cent yingt-sept louis six chelins et cinq deniers courant.

. H. LEMESURIER, Maître.

# Extrait No. 1.

COMPTE des DÉBOURSÉS CONTINGENTS de la MAISON de la TRINITÉ de QUÉBÈC, pour l'année 1855.

·					£	s.	d.
17	mars	1855!	l Pavá	à F. Fournier, son compte pour monture de cartes	4	0	0
	avril	do		J. Robinson, do pour 2 cordes bois de chauffage.	2	5	Ů
27	do	do		C. Fague, pour ôter la neige de la rue et des bâtisses	1	Ì	1
				de la Maison de la Trinité, durant l'hiver dernier,			ĺ
				snivant contrat	6	0	0
$\frac{11}{22}$	mai do	do	1	A. Martel, son compte pour bois de chanslage, etc	3 4	10	0
do		do do	do	Michael et Rosenthal, do pour plumes d'acier D. Kinnear, abonnement au "Montreal Herald," jus-	1 4	10	} '
City	417		uo	qu'au 27 mai 1856	.1	0	0
12	jnin	do	do	J. McGinnis, pour une carte géographiq. du Canada.	1	16	3
16	do	do	do	l'honorable F. W. Primrose, son compte pour services	1		]
0.5	,	1.	١.	professionnels	7	10	0
$\frac{25}{30}$	do do	do	do	F. Lasleur, pour réparer les tables du bureau, etc	11	10	0
	aoùt	do	do do	A. Martel, pour déboursés pour le bureau	12	17	6
31	do	do	do	J. McGinnis, pour une carte géographique	1	1	0
		u.,	uo	"Minerve," Jusqu'au 25 janvier 1856	1	0	0
10	septembre	do	do	C. Martel, pour 20½ cordes bois de chauffage	29	2	7
do	do	do	do	O. Paquet, pour 3 cordes do	2	14	6
28	do	do	do	J. Donaghue et Cie., son compte pour annonces dans			1
1		3.0		le "Colonist"	0	8	0
	r octobre nevembre	do	do	W. Paterson, son compte pour chandelles	5	17	6
o do	do	do	do do	T. Cary, son compte pour papeterie	4	12	11
	décembre	do		cotisation de la corporation de la cité pour 1855  B. Côté, compte de menuiserie	2	o	lô
10	do	do		C. Poston et frère son compte pour charbon	21	13	9
18	do	do		l'honorable F. W. Primrose, balance de son compte		1	ĺ
				pour services professionnels	6	11	8.
20	ďο	do	do	J. Jolicœur, compte de ferblanterie	1	9	9
22	do	do	do	C. St. Michel, compte d'impression	3	1	0
do 26	do do	do	do do	Thomas Haram, son compte pour charroyage	2 18	4	6
27	do	do	do	J. B. Fréchette, tapis pour le bureau	10	7	10
'	•		uo.	pour divers	1	7	4 -
31	do	do[	do	E. B Lindsay son compte pour bail et copie	0	7	6
do	do	do	do	A. Côte et Cie., son compte pour papeterie, exemplai-			l
				res des statuts provinciaux, et aussi, pour la publica-			
				tion des règlements et autres annonces dans le			!
				"Journal de Québec," et 1 année d'abonnement à ce papier, jusqu'au 30 ultimo	34	0	10
do	do	do	do		0.7	Ů	10
				R. Middleton do pour do do, dans le "Quebec Gazette," et 1 année d'abonnement,	}		
		1		jusqu'au 30 avril dernier	12	17	0
do	do	do	do	E. R. Fréchette do pour do do, dans			
.1	A -	, 1		le "Canadien."	12	3	8
do do	do do	do}	do	J. T. Brousseau, son compte pour papeterie	2	5	4
do	do	do	do do	J. et O. Crémazie, do do	5	11	4
	40		αυ	A. Martel, son compte de déboursés pour scier le bois de chauffage, nettoyer le bureau, et frais de portjus-	Í		
		}		qu'à cette date	20	11	3
do	do	do	do	George Lindsay, son compte pour copie d'une carte			
,	,	. 1		de la Rivière St. Charles	2	10	0
do	do	do	do	E. B. Lindsay, commis, allocation pour copier durant	}		
į		}		la présente année, et faire l'index du journal	86	5	0
		ļ		Posti on Parthe mant	318	11	8
Į.		ļ		Porté en l'autre part£			,
		_					

#### EXTRAIT No. 1.—(Continuation.)

	1	L L	s.	. d.
Montant rapporté		318	11	8
31 décembre 1855. Payé à A. Martel, 1 année de salaire comme message	r,	<u>.</u>		
jusqu'au 31 décembre 1855, savoir :—1 mois à £ et 11 mois à £5£59 0	4	[		
Et 12 mois d'allocation pour laver les bu-	V)	}	1	1
reaux, à 15s. par mois 9 0	0			
7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	-	68	0	0
do do do do J. McKenzie, 1 année de loyer de la Maison de Trinité et ses dépendances	la	175	o	٥,
1 innie et ses dependances		110		
	£	561	11	8
	, 1			

## Extrait No. 2.

# COMPTE des DÉPENSES du BUREAU du HAVRE, durant l'année 1855.

					£	s.	d.
11	mai	1855	Pavé	à J. Ferguson, son compte pour une chaloupe	35	0	0
do	juin	do	do	E. Pardy, son compte pour un joug en cuivre	2	0	0
25	do:	do	do	F. Lafleur, son compte pour réparer les chaises et les	Ì	1	ł
				tables du bureau	6	10	0,
13	décembre	do	do	W. Hunt, compte de voilier	9	3	0
22	do	do	do	C. St. Michel, compte d'impression	1	2	6
27	do	do	do	Chinic, Simard et Cie., compte pour divers objets, de			
				quincaillerie	1	17	1
31	do	do		R. Middleton, son compte pour impression d'avis	6	0	0'
do	do	do	do	Alexander Lindsay, son salaire comme clerc du maî-	İ	ĺ	1
				tre du havre jusqu'au 30 sept. 1855, savoir : 3 mois à	( )		
				£50 par année, et 9 mois à £62 10s	59	7	6
do	qo.	do	do	C. Sullivan et autres, leurs gages comme chaloupiers,	} !		
				depuis avril jusqu'à décembre 1855	262	10	0
					<b> </b>		
			}	$\mathbf{f}$	383	10	1

# Extrait No. 3.

### COMPTE des DÉPENSES encourues pour les BOUÉES, durant l'année 1855.

			£	Б.	d.
4 mai	1855	Payé à J. McManus, son compte pour nettoyer les bouées.	3	2	o
14 do	do	do F. Grénier, do pour trois nouvelles bouées	67	10	0
4 juin	do		13	12	8',
13 do	do	do J. Relly, do pour peinturer les bouées	14	8	9
23 août	do	do George Bissett, do pour grappins	13	2	1
8 octobre	do	do E. G. Warren, do pour sauvetage d'une bouée	7	10	0-
26 do	do	do Capitaine Boucher, do pour sauvetage d'un grappin	1		ł
		et d'une chaîne	5	0	0
27 novembre	do		1	10	0
4 décembre	do	do R. Swindle, do comme forgeron	17	4	4.
22 do	do	do Thomas Haram, do pour charroyage	4	8	3
27 do	do	do Chinic, Simard et Cie, compte pour divers objets de	_		
	- 1	quincaillerie	0	13	9
31 do	do	do F. Grénier, compte pour ouvrage de tonnelier	19	12	6
	1	and the property of the common			
	ĺ	£	167	14	4

### Extrait No. 4.

COMPTE des DÉBOURSÉS pour les PHARES, durant l'année 1855.

- • •			£	8.	d.
17 juillet ler août		Payé à Ant. J. Verreault, son compte pour répar. un phare do &1. Vézina, do pour rebâtir le phare sur sa terre	5	10	0
24 décembre		dans l'Île-aux-Grues	5	0	. 0
	d'un phare à St. Vallier	6	9	3	
		${\mathfrak L}$	16	19	3

Extrait No. 5.

COMPTE des DÉBOURSÉS pour le DÉPARTEMENT de l'HUILE, durant l'année 1855.

`_:=				na ang ang ang ang ang ang ang ang ang a			
					£	s.	d.
26	janvier	1855	Paye	é à O. Maclure, son compte, pour 1794 gallons d'huile			1
	•		)	de marsouin, à 2s. 9d	33	13	1
30	juin	do	do	U. Chabot, do pour 379½ gallons d'huile de mar- souin, à 58	94	17	6
3	juillet	do	do	J. Collard, do pour 77 gallons d'huile de marsouin,	0-2	1 **	
1	1.	1.		à 4s. 6d	17	6	6
do	do	do	do	J. Hoffman, do pour 52½ gallons d'huile de marsouin, à 5s.	13	2	6
7	do	do	do	J. Maclure, do pour 119 gallons d'huilede marsouin,		-	-
ιò	do	do .	10.	à 3s. 9d	22	6	8
10	uo	uo	,410	à 3s. 9d	16	8	1
14	do	do	do	J. Bellisle, do pour 323 gallons d'huile de marsouin,			
17	do	do	do	A 3s. 9d	6	2	9
				à 4s. 6d	69	1	6
21	do	do	do	E. Callaghan, do pour 54 gallons d'huile de marsouin, à 4s. 4d.	11	14	0
ďò	do	do	dø	P. Coté, do pour 29½ gallons d'huile de marsouin,	11	14	U
0.0	,			à 3s. 9d	5	9	2
23	do	do	do	L. Harvey, do pour 373 gallons d'huile de marsouin, à 5s.	93	Б	0
24	do	do	do	M. Boucher, do pour 80 g gallons d'huile de marsouin,			U
25	do	do	do	à 3s. 9d	15	1	3
20	ao	uo	uo.	souin, à 3s, 9d	12	15.	0
26	do	do	do	A. Leclaire do pour 70 gallons d'huile de marsouin,			•
27	do	do}	do	J. Maclure, do pour 674 gallons d'huile de marsouin,	13	2	6
		)		à 3s. 9d	12	12	2
3	août	do	do	B. Tremblay, do pour 111 gallons d'huile de marsouin,	27	15	^
6	do	do	do	A 5s	22.7	10	0
				souin, à 4s. 6d.	64	11	6
13	do	do	do	J. Collard, do pour 83 gallons d'huile de marsouin, à 4s. 6d.	18	13	6
		i		<b>]</b> [			
		İ		Porté en l'autre part£	547	17	8
		i		Įι	1	l	

# Appendice (No. 1.)

ang kalang kanang kanang mengang bermang di permanang di panggan penggan penggan penggan penggan penggan pengg Penggan kanang kanang kanang menggan penggan penggan penggan penggan penggan penggan penggan penggan penggan p

#### EXTRAIT No. 5.—(Continuation.)

Montant rapporti   &   &   &   &   &   &   &   &   &
27 août       1855 Payê à R. Tremblay, son compte pour 179½ gallons d'huile de marsouin, à 4s. 2s
de marsouin, \( \hat{a} \) 4s. 2s
1er septembre do do L. Harvey, do pour 306 gallous d'huile de marsonin, à 5s
5 do do do R. Lemieux, do pour 57½ gallons d'huile de marsouin, a 3s. 9d
5 do do do R. Lemieux, do pour 57½ gallons d'huile de marsouin, à 3s. 9d
à 3s. 9d
6 octobre do . do L. Dion, do pour 116 gallons d'huile de marsonin,
A 4s. 6d
do do do do B. Tremblay, do pour 33½ gallons d'huile de marsouin,
10 novembre do do O. Maclure, do pour 116 gallons d'huile de marsouin,
10 hovemore do do
do do do J. Dutremble, do pour 69 gallons d'haile de marsouin,
a 4s. 7d
do do do P. Dion, do pour 32 gallons d'huile de marsonin, à 5s. 8 0 0
19 do do do R. N. Lindsay, commission sur 725 gallons d'huile
achetés par lui pour cette corporation
22 décembre do do Thomas Haram, son compte pour charroyage 3 17 3 31 da do do F. Grenier, son compte pour barils et tonnellerie 40 8 4
31 da do . do F. Grenier, son compte pour barils et tonnellerie 40 8 4
$\mathfrak{L} = 803 \times 5 \times 1$

### Extrait No. 6.

COMPTE des DÉBOURSÉS encourus par la MAISON de la TRINITÉ de QUÉBEC, pour mettre en force les RÉGLEMENTS de la QUARANTAINE, durant l'année 1855.

: 'E 'E '	The state of the s			
		£	S.	d.
13 juin 185	55 Payé à J. Reily, son compte pour avoir peinturé des bouées.  5 do T. Cary, son compte pour impression d'instructions	1	2	6
o novombro ao	aux pilotes		5	0
	,e	3	7	6

#### Extrait No. 7.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour les DÉPOTS de PROVISIONS, durant l'année 1855.

		£	S.	d.
14 juin 1855. Payé à Babineau et Gaudry, son compte pour provis	ions	98	9	O
10 juillet do do Dr. Dubord, son compte pour avoir descendu a mité Est d'Auticosti, pour secourir une pa l'équipage de "Podessa," suivant arrangeme do J. Blumhart, son compte pour étiqueter les be	rtie de	42	10	4
médecine pour chaque dépôt	ne	1 94 25 12 0 0	16 10 10 10 6	6 0 0 0 0 6
27 do do do Chinic, Simard et Cie., compte pour divers of quincaillerie	ojets de	4	7	0
	£	279	14	4

# Extrait No. 8.

Control of the Contro

A COMPTES des DÉPENSES pour le PHARE FLOTTANT, durant l'année 1855.

-				garine regard to the first of the state of t			
					£	s.	d.
27	novembre	1855	iyé à J. Chabot son co	mpte, pour touer ce vaisseau jus-		_	
			qu'a la Pointe La	evi	5	0	0
7	decembre	do	do C. Brocklesby, m	archand marinier, son compte	25	1	7
10	do	do	do George et A. Dav	ie, constructeurs de vaisseaux, leur			
			compte pour répa	rations et hivernage	82	1	4
13	do	do	do W. Hunt, son co	mpte, pour voiles	8	10	0
26	do	do	do J. Kane, compte	de ferblanterie	8	15	3
27	dο	do	do Chinic, Simard et	Cie., compte pour divers objets de			_
			anincaillerie		5	5	7
31	do	do	do E. B. Lindsay, po	ur contrat par devant notaire	6	5	6
do	do	do	do François Grenier	, son compte pour quatre seaux	0	16	0
do	do	do .	do George et A. Day	ie, constructeurs de vaisseaux, pour		10	
(i)	uo.	40	can hivorange di	rant la présente saison, et pour di-			
			word currentinge (it	namera presente saison, et pour di-	0.1		
1	do	do	de Comment A. D.	ce vaisseau	81	0	8
do	uo	do	do George et A. Da	vie, pour touer ce vaisscau en mai			
,	,	,		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	2	10	0
do	do	do		naviguer ce vaisseau durant la pré-			
			sente année, suiv	ant contrat	455	0	0
					000		
				$\mathcal{L}  $	680	5	5
			the second second second second second second		_ :		

## Extrait No. 9.

A COMPTE des DÉBOURSÉS pour le Steamer "DORIS," durant l'année

<u> </u>				£	s.	d.
11 mai	1855	York pour £758s.	Canada pour une traite sur New- Od. courant, à 1 par cent, étant Mectuée sur le "Doris," en con-			
9 juin	do	séquence de son voya	ge à Belle Isle l'année dernière vie, leurs honoraires pour ins-	76	3	11
31 décembre	do!	pecter ce vaisseau l'	automne derniere de notaire, pour protêts, rap-	5	0	0
		ports sur arpentage e	t autres documents	8	11	8
			£	89	15	7

# Extrait No. 10.

A COMPTE des DÉPENSES pour le PHARE du PILIER, durant l'année

			£	s.	d.
5 janvier	1855	Payé à A. Bélanger son compte pour 3½ cordes de bois de		1	
		chauslage, pour chausler la lanterne	5	13	9
5 mai	do		22	0	0
14 novembre	(10	do Thomas Roche, son compte pour 6 cordes de bois de chauflage pour chaufler la chambre à l'huile	_		
		chaunage pour chauner la champre a l'hune		10	0
		Porté en l'autre part£	35	3	9
	Í	(i		١,٠	İ

#### EXTRAIT No. 10.—(Continuation.)

	,				£	s.	d.
7 13 26 do 27 31	décembro do do do do do	.1855 do do do do do	do do do do	Montant rapporté	2 0 2 9	3 4 7 8 5 1 10	9 4 6 2 1 6 0

# Extrait No. 11.

A COMPTE de DÉBOURSÉS pour le PHARE de L'ISLE ROUGE, durant l'année 1855.

			£	8.	d.
2 octobre 29 do 3 novembre 7 décembre 26 do 27 do 31 do	do	Payé R. Dubé, son compte pour ériger un abri à cette station do H. Fraser, son compte pour un Flate	11 2 0 1 0 3 0	0 10 18 3 13 2 10	0 4 9 0 5 0

### Extrait No. 12.

A COMPTE de DÉBOURSÉS pour le PHARE de L'ISLE VERTE, durant l'année 1855.

_					£	s.	d.
2	juillet	1855	Payé	à R. N. Lindsay, gardien, son compte pour un Flate.	2	7	6
17	novembre	do	do	J. Archer, son compte pour trois galons d'huile de lin	0	16	6
7	décembre	do	do	C. Brocklesby et Cie., do magasin de marine, pour	0	15	10
14	do	do		F. Baby, do pour deux chaudrons de charbons	4	ő	ő
26	do	do .		J. Kane, do ferblanterie	0	11	0
27	do	do	do	Chinic, Simard et Cie., do compte pour divers objets			
0.1	do	do	do	de quincaillerie	3	6	3
31	uo	10	40	1. Gremer, do pour an oarn de chaux		70	
				$ \mathbf{\pounds} $	12	7	1

# Extrait No. 13.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour le PHARE de l'ILE BIQUET, durant l'année 1855.

K				n ton in a see or company the second of the			
					£	8.	d.
17	mars	1855	Pavé	à J. E. Hammond, son compte pour bois de chauffage	1 1		
•			, -	pour chausser la lanterne et pour autres débourses.	4	2	n
3	octobre	do	do	R. Cummings, pour sauvetage de la chaloup. du gard.		ō	ŏ
	novembre	do	do	C. Lefrançois, pour un grappin.	l ő	19	ő
	décembre	do	do	C. Brocklesby et Cie., marchands mariniers, leur		•	•
				compte pour savon.	0	15	10
13	do	do	do	W. Hunt, pour savon.	i	7	10
22	do	do	do	Thomas Haram, pour charroyage	l ō	18	Ô
26	do		do	J. B. Fréchette, pour flanelle et toile	7	14	6
do	do	do	do	J. Kane, pour ferblanterie	o	17	10
27	do	do	do	Chinic, Simard et Cie., compte pour divers objets de	[ ]		
				quincaillerie	5	5	2
31	do	do	do	quincailleric	i ŏʻ	10	ō
-				, promise of the contract of t			
				$oldsymbol{arepsilon}$	24	10	2

### Extrait No. 14.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour le PHARE de la POINTE DES MONTS, durant l'année 1855.

					£	s.	d.
22	juin	1855	Paye	à M. Poitras, son compte pour planches	4	7	6
	août	do	do	F. Poutre, pour 36 minots d'avoine, à 3s. 3d	5	17	0
3	septembre	do	do	J. Belleau, pour un traîneau	2	0	0
6		do	do	Z. Bedard, allocation du gardien pour foin, durant la	j		
				présente année	6	5	0
do	đo	do	do	Wm. Mann, pour sauvetage de la chaloup, du gardien.	7	10	0
13	novembre	do	do	C. Lefrançois, pour un grappin	0	19	0
7	décembre	do			0	15	10
10	do	do	do	C. Poston et frères, pour un chaudron de charbon	ì	6	3
13	do	do	do	W. Hunt, pour savon	8	13	4
26	do	do	do	J. Kane, pour ferblanterie	1	16	6
27	$\mathbf{d}_{0}$	do		Chinic, Simard et Cie., compte pour divers objets de			
			1	quincaillerie	3	12	1
31	do	do	do	Frs. Grenier, pour trois barils de chaux	1	10	0
	-		1	, ,			
			1	$oldsymbol{arepsilon}$	44	12	6

## Extrait No. 15.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour le PHARE de la POINTE SUD-OUEST d'ANTICOSTI, durant l'année 1855.

					£	8.	d.
3	août septembre décembre	do	do	à F. Poutré, pour 36 minots d'avoine, à 3s. 3d  J. Belleau, pour des patins de sleigh en fer  C. Brocklesby et Cie., marchands mariniers, leur	0	17 15	0
26	do		1	compte pour savon  J. Kane, pour ferblanterie	0 2	15 1	10
27	do	do		Chinic, Simard et Cie., compte pour divers objets de quincaillerie	0	18	0
				£	10	7	7

# Extrait No. 16.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour le PHARE à l'EXTRÉMITÉ EST d'ANTICOSTI, durant l'année 1855.

3			.:			. 200	
					£,	s.	d.
22	juin	1855	Paye	à M. Poitras, son compte pour planches	21	13	9
27	août .	do	do	F. Poutré, pour 36 minots d'avoine à 3s. 3d	5	17	0
3	septembre	do	do	J. Belleau, pour une charrette	3	3	0
5	do			P. Dery, pour cuir à harnais	2	3	3
do	do			B. Bennett, pour madriers	5	8	0
				C. Brocklesby et Cie., marchands mariniers, pour		i -	
•				savon et huile	0	18	4
26	do	do	do	J. B. Frechette, pour flanelle et toile	1	8	8
do	do	do	do	J. Kane, pour ferblanterie	0	11	0
27	do			Chinic, Simard et Cic., compte pour divers objets de			
				quincaillerie	25	3	1
do	do	do	do	E. B. Lindsay, pour contrat notarié	1	5	0
				v · · ·			
		j		${\mathfrak L}$	69	11	1
		1			1	} }	

### Extrait No. 17.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour les PHARES à PORTNEUF, durant l'année 1855.

the company of the co			
	£	s.	d.
4 janvier 1855. Payé à F. Rodrigue, deboursés pour bois de chauffage	1	17	0
do do do do F. X. Germain, loyer de terrain pour 1854	1	7	6
6 octobre do . do la Langlois, pour ferblanterie	0	5	0
26 décembre do do J B. Fréchette, pour toile	0	12	10
27 do do do Chinic, Simard et Cic., compte pour divers objets de			
quipeaillerie	2	8	6
31 do do do Babineau et Gaudry, pour savon et chandelles	1	2	2
${m \pounds}$	7	13	0
	.) )	, )	j
- And Andrews of the Control of the	4		-

## Extrait No. 18.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour le PHARE de SAINTE CROIX, durant Pannée 1855.

The state of the s		The state of the s			
			£	5.	d.
ter juin	1855.	Paye a M. Poitras, à compte de son contrat pour l'érection	}	, ,	
7 juillet		d'une nouvelle tour	50	0	0
7 Junet	do			1 1	
H ^4	, .	batir la tour, et aussi pour ouvrages de surcroit	166	4	6
7 août	00	do J. Beisvert, pour dommage	1	0 1	0
37 novembre	10	do J. Therber, pour divers objets	3	17	9
II décombre	d0 [	do E B. Lindsay, pour contrat notarie	1	3	4
				<u> </u>	
	)	$\mathcal{L}$	222	5	7
	ì		1		

## Extrait No. 19.

A COMPTE de DEBOURSÉS pour le PHARE ST. ANTOINE, durant l'année 1855.

٠.		as in en		The state of the s	£	8.	d.
	janvier		1	a P. Bergeron, pour surveiller le phare jusqu'à la cloture de la navig. pend, la saison dern, et déboursés	6	8	0
do	do		1	F. X. Bergeron, prix d'un lot de terre sur lequel le phare est construit	62	io	0
13	do	do .		quiont fait l'évaluat. du terr, sur leq. le phare est const.	3	7	3
	mars	do .		R. S. Noël, ses honoraires comme do do	4 2	13	0
	juin aoà <b>t</b>	do . do .		C. Lacreix, son compte pour réparer les chassis P. Bergeron, do de son salaire, pour ce phare,	, - :	10	"
210	tions.	40 (	1 40	durant cette saison	12	0	0
31	décembre	do .	do	E. P. Lindsay, do pour contrats notariés et actes de vente	6	0	10
				£	97	9	7

## Extrait No. 20.

A COMPTE des DENIERS PAYÉS durant l'année 1855, sur des OBLIGA-TIONS dues par la MAISON de la TRINITÉ de QUÉBEC.

	£	ε.	d.	£	8.	d.
Banque d'épargne et de prévoyance de Québec:	500	0	0			
dite banque, £1300 sterling, suivant arrangement	1500	0	0			
30. Montant de l'obligation ou certificat No. 8, de la mêmel date, aussi en fav. de Robert Rankin, pour la même somme 40. Montant de l'obligation ou certificat No. 13, daté 3 sep-	1500	0	0			
tembre 1850, en faveur des syndies de la dite banque	2000	0	0			
50. Montant de l'obligation ou certificat No. 14, de la même date, et aussi en faveur des syndics de la dite banque.	1000	0	0			~ ·
$oldsymbol{\mathcal{L}}$	6500	0	0			
Interet sur ces somme depuis le 3 septembre 1854, jusqu'au ler octobre 1855	419	18	4	6919	18	4
Succession de S. Scott, montant de l'obligation ou certificat No. 1, daté le 31 mars 1841, en faveur du dit feu S. Scott Une année d'intérêt sur icelle, jusqu'au 1er octobre 1855	500 30	0	0	530	0	0
Aux curateurs de George Taylor, montant de l'obligation ou certificat No. 3, datéle 8 octobre 1841, en faveur du dit George Taylor	638	0 5	0 7	676	5	7
Parté en Pautre part			£	8126	3	11

#### EXTRAIT No. 20.—(Continuation.)

The second secon		<del></del>	_=	gradus su sale		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant rapporté				8126	3	11
A Josephte Guérout, montant de l'obligation ou certificat No. 4, daté 15 décembre 1841, en faveur de la veuve P.						
Guérout	500	0	0			
octobre 1842, en faveur d'A. J. Duchesnay	500	0	0	)		
1850, en faveur de Sophie Duchesnay	150	0	0			,
cembre 1841, en faveur de Richard Burke	200	0	0			
arepsilon	1350	0	0	1	<b>}</b>	
Intérêt sur £1350, du 1er octobre au 1er avril 1855	40	10	0	Ì	}	}
do sur £1000, du 1er avril au 2 juin 1855	10	7	1	1		
do sur £150, du 1er avril au 20 juin 1855	2 8	19	11			
do sur £200, du 1er avril au 15 décembre 1855	8	10	0	1412	7	0
A Lucie Guérout, montant de l'obligation ou certificat No. 12,				1412		
en sa faveur, daté 24 août 1850	300	0	0			
Intérêt sur ces sommes depuis le 24 août 1854, jusqu'au 31	0.4	-		1	}	
decembre 1855	24	7	0	1		1
Aussi, une année d'intérêt sur £370, jusqu'au 15 mai 1855. Une année d'intérêt sur £148, jusqu'au 10 août 1855	22 8	17	7	1		
One annee ti interes sur 19149, Jusqu'au 10 aout 1000				355	8	7
<b>!</b>				0000	10	
			£	9893	19	6

### Extrait No. 21.

COMPTE des SALAIRES payés aux OFFICIERS de la MAISON de la TRINITE durant l'année 1855.

Control of the contro			
	£	8.	d.
A Henry LeMesurier, une année de salaire comme maître de la corporation jusqu'au 30 septembre 1855, savoir:—trois mois à £250 par année, et neuf			
mois à £300	287	10	0
A J. D. Armstrong, une année de salaire comme maître du havre, jusqu'au 30 sept. 1855, savoir :- 3 mois à £400 par année, et 9 neuf mois à £460.	445	0	
A R. Julyan, une année de salaire comme assistant maître du havre, jusqu'au 30 septembre 1855, savoir:—trois mois à £111 2s. 2d., par année, et neuf			
mois à £138 17s, 8d	131	18	6
A F. Gourdeau, une année de salaire comme premier surintendant des pilotes, jusqu'au 30 septembre 1855, savoir:—trois mois à £175 par année, et			
neuf mois à £300	268	15	0
A J. Smith, une année de salaire comme second surintendant des pilotes jusqu'au 30 septembre 1855, savoir:—trois mois à £175 parannée, et neuf mois à			
£300	268	15	0
A A. LeMoine, une année de salaire comme trésorier, jusqu'au 30 septembre 1855, savoir:—trois mois à £350 par année, et neuf mois à £402 10s. 0d.	389	7	6
A. E. B. Lindsay, une année de salaire comme clerc, jusqu'au 30 septembre 1855,		•	Ü
savoir:—trois mois à £300 par année, et neuf mois à £360	345	0	0
A B. S. Lafleur, une année de salaire comme huissier, jusqu'au 30 septembre 1855, savoir:—trois mois à £100 par année, et neuf mois à £187 10s. 0d.	165	12	6
$\mathfrak{L}$	2301	18	6
•	1 1		

## Extrait No. 22.

COMPTE des SALAIRES et ALLOCATIONS payés aux GARDIENS de PHARES, durant l'année 1855.

a material to the control of the of the of the order of t						
	£	s.	d.	£	8.	d.
A Thomas Roche, une année de salaire et allocations comme gardien du phare du Pilier, jusqu'au 30 septembre				- 07		
A H. Frazer, une année de salaire et allocations comme gar- dien de phare sur l'Île Rouge, jusqu'au 30 septembre		••••	••••	165	0	0
1855			••••	140	0	0
1855	140 35	0	0			_
A J. E. Hammon'd, une année de salaire et allocations comme gardien de phare sur l'Île Biquet, jusqu'au 30 septem-				175	0	0
bre 1855 A J. Mitchell, une année de salaire comme canonier au phare				165	0	0
sur l'Ile Biquet, jusqu'au 30 septembre 1855				40	0	0 ′
dien de phare à la Pointe des Monts, jusqu'au 30 sep- tembre 1855, savoir:—trois mois à £120, et neuf						
mois à £140 par année				135	0	0
jusqu'au 30 septembre 1855A Charles Julyan, une année de salaire et allocations comme	1			200	0	0
gardien de phare à l'extrémité est d'Anticosti, jusqu'au 30 septembre 1855, savoir :—six mois à £166 6s. 8d.,	-					
et six mois à £200 par année			••••	182	13	4
à Portneuf, jusqu'au 30 septembre 1855				50	0	0
la présente année				35	0	0
$oldsymbol{arepsilon}$				1287	13	4
The second secon	<del>'</del>	·	<u> </u>	1		

## Extrait No. 23.

COMPTE des DENIERS payés aux OFFICIERS PENSIONNAIRES de la MAISON de la TRINITÉ de QUÉBEC, durant l'année 1855.

	£	8.	đ.
A l'honorable John Stewart, une année de pension, comme ci-devant maître de la corporation, jusqu'au 30 septembre 1855	250	0	0
qu'au 30 septembre 1855	275	0	0
décembre 1854, comme ci-devant surintendant des pilotes	29	10	10
£	554	10	10

# Extrait No. 24. COMPTE des APPROVISIONNEMENTS en 1855.

			£	s.	d.
8 mai 11 do	1855 I	Payé aux douanes de Sa Majesté, droit provincial sur des cylindres de lampe, etc., importés par "Great Britain." do Banque du Haut-Canada, une lettre de change sur Londres, de £53 17s. 5d. sterling, à 12 par cent de prime, à remettre à M. Markland pour des cylindres de		9 6	6
}		lampe etc., importes par "Great Britain."	67	1	0
		arepsilon	73	10	6

FONDS des PILOTES INFIRMES de QUÉBEC, en compte avec ALEXAN-DRE LEMOINE, TRÉSORIER de la MAISON de la TRINITÉ de QUÉBEC.

						-
Dr.	£	8.	d.	£	в.	d.
Sommes et pensions suivantes payées durant l'année 1855 :—						
Arrérages de pensions, jusqu'au 31 déc. 1854, suivant liste  Montant de la liste de pension, pour le trimestre expiré le 31  janvier 1855  do do do 30 avril 1855  do do do 31 juillet do  do do do 31 octobre do  Placement des sommes suivantes:—	43 475 489 483 480 96	10 13 2 10 9 0	1 8 7 9 4 0	2068	6	5
Payé pour £500 de débentures aux syndies des chemins à barrières de Québec, et intérêt sur iceux	[[			517 50	10	0
Sommes suivantes payées:						
A Charles Lespérance, aide au trésorier dans la perception du fonds des pilotes, durant l'année 1855	80	0	0			
annuel du fonds	3	0	0			
"Québec Gazette."	2	19	4			
"Journal de Québec," et pour impression de blanes A MM. H. et E. Burstall, montant du pondage qui leur a été	8	18	10			
payé de trop en l'année 1854	6	7	2	101	5	4
Balance				518	0	8
			£	3255	2	5

## LE FONDS des PILOTES INFIRMES de QUÉBEC, etc.—(Continuation.)

1 pg is for the transport of the second and the sec		(				
Av.	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance entre les mains du trésorier le 30 décembre 1854				1531	10	5
Capital et Intérêt reçus durant l'année 1855 :						
Des syndies des chemins à barrières de Québec, sur £5700, jusqu'au 1er juillet 1855 D'A. C. Taschereau, une année d'intérêt sur £200, jusqu'au	342	0	0			
13 octobre 1854	12	0	0	ĺ		
d'intérêt sur £500, jusqu'au 18 novembre 1854 De George Bissett, une année d'intérêt sur £200, jusqu'au 4	30	0	0		·	
octobre 1854	12	0	0			
mai 1854[	30	0	0	ļ }		
De P. Boisseau, une année d'intérêt sur £875, jusqu'au 26 janvier 1855	52	10	0			
sur £2000, jusqu'au 1er novembre 1855	136	10	0			
Du gouvernement provincial, une alpée d'intérêt sur £400, jusqu'au ler octobre 1855	24	0	0			
De Sir James Stuart, une année d'intérêt sur £1000, jusqu'au 9 mai 1855.	60	0	0			
De C. H. Têtu, une année d'intérêt sur £400, jusqu'au 17 mars 1855	24	0	0			
De Joseph Cary, une année d'intérêt sur £300, jusqu'au 20 mai 1855	18	0	0			
De la succession de P. Bouchard, arrérages d'intérêt dus sur le montant de son obligation	3	0	0			
De F. Rodrigue, à compte de son obligation	6	0	0	]		
$m{P}$ ondage.		Ì				
Montant reçu durant l'année 18:5	973	12	0	1 200		
				1723	12	0
	}	İ	£	3255	2	5

E. E.

A. LEMOINE,

Tresorier.

Québec, 31 décembre 1855.

Assermenté devant moi, comme étant vrai et correct, à Québec, ce 22 janvier 1856,

H. LEMESURIER, J. P.

Examiné; balance en mains, cinq cent dix-huit louis et huit deniers courant.

H. LEMESURIER, Maître.

# COMPTES

DE LA

# MAISON DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC,

Pour l'annee expirce le 31 decembre 1855.

TRÉSORIER de la MAISON de la TRINITÉ de MONTRÉAL, en compte avec le GOUVERNEMENT de SA MAJESTÉ.

			the time to a second content to the banks, and a content of the second content of the se		pri carr	11222	
			Dt.	Pièces justific.	£	5.	d.
4	janvier	1855.	John Long, gages comme gardien de phare	1 1	36	12	0
do	do		Charles Rivet, do do	2	7	7	6
16	do	do	Trésorier, déboursés	3	13	2	11
′ do	do	do	Frothingham et Workman, ferblanc, etc., pour le		Ì		į.
			pliare	4	14	16	1
do	do	do	Corse et Mays, peinture, huile, etc	5	18	8	6
23	do	do	Héritiers Lanaudière, deux années de rente de terre		1		}
			à Lavaltrie	6	15	0	0
29	do	do	P. Monplaisir, gages comme gardien de phare	7	20	14	2
31	do	do	H. N. Hooper of Cic., appareils de lampe	8	27	12	0
do	do	,do •••	Handyside et Cie., droit, etc., sur l'huile	9	4	2	5
-	février		Lyman et Cie., huile pour les phares	10	29	10	0
5	ďο		Lamothe et Frère, un trimestre de loyer des bâtisses		12	10	0
6	do	do	Louis Marcotte, gag., etc., pour phares à Lotbinière.		69	1	7
10	go	do	Compagnic Richelieu, fret d'huile, etc	13	2	1	3
do	do	00 ••	Trésorier, déboursés	14	21	0	10
12	do		J. E. Lannouette, gages comme gardien de phare.	15	17	5	2
do	do	00	John Lovell, impression de formules	16	14	18	6
16	do		Louis Marcotte, répar aux phares à Lothinière	17	25	11	4
17	do do	do	N. L. Daplessis, approvis, les phares de Lavaltrie.	18	2	10	0
27		do	Paul Manuel, gages comme gardien de phare	19	17	12	0
19	mars do	do	F. F. Mullins, articles de marine	20	4	9	7
ei.	do	do	Joseph Mondor, bois de corde pour phares flottants	21	11	8	0
	avril		Trésorier, déboursés	22	12	1	3
do	do		R. Armour, un trimestre de salaire comme maître J. Holmes, do do comme régistrateur	23	31	5	0
do	do		J. Holmes, do do comme régistrateur C. Curran, do do comme hussier	24 25	46 20	5	0
3	do		F. Baby, phare à St. Pierre	26	28	0	Ö
13	do	do	Trésorier, déboursés	27	13	8	9
	mai	do	W. et F. H. Whittemore et Cie., envoi d'huile de baleine	28	51	1	ő
8	do	do	Handyside et Cie., fret d'huile, etc	29	$\frac{J_1}{2}$	8	9
do	do	do .	Lamothe et Frère, loyer de bureau	30	12	10	ő
do	do	do	L. St. Louis, placer des phares flottants sur le lac.	31	12	10	ŏ
do	do	do	Trésorier, de boursés	32	15	17	ŏ
18	do	do	W. et F. H. Whittemore et Cie., huile de baleine.	33	39	5	11
22	do	do	D. et J. McCarthy, reparations aux phares flottants.	34	25	2	77
23	do	do	Trésorier, déboursés	35	11	16	5
30	do	do	W. et F. H. Whittemore et Cie., env. d'huile de baleine.		49	11	6
		1		""	[		
			Porté en l'autre part	£	756	17	0
		.	•				
						,	•

# TRÉSORIER de la MAISON de la TRINITÉ de MONTRÉAL, etc.— (Continuation.)

			Dr.—(Continuation.)	Pièces justifi.	£	s.	d.
			Montanl rapporté		756	17	0
,5	juin	1855	Trésorier, déboursés	37	12	4	7
8	do	do	Steamer "Voyageur" services sur le Lac	38	10	0	0
22		do	W. et F. H. Whittemore et Cie, huile de baleine.		45	13	2
do	do juillet		Hearle et Date, ouvrage de plombier aux lumpes	40	19 20	9   0	0
do	do		Huissier, trimestre de salaire	42	31	5	0
do	do		Régistrateur, do	43	46	5	ő
9	do	do	J. B. Bronsdon, réparation des phares de l'Île	44	26	4	9
16	do	do	Trésorier, déboursés	45	15	14	10
26	do	do	Lyman et Cie., huile de baleine pour lampes	46	12	10	0
30	do		C. Rivet, gages de gardien du phare	47	3	15	0
do do	do do	do ••	Whittemore et Cic., huile de baleine pour lampes	48	49	1 0	8
	août		D. Borrillie, gages de gardien de phare	49 50	36 3	15	0
3	do		A. Caron, do do	51	7	17	6
do	do		N. L. Duplessis, do do	52	15	0	ő
11	dο	do	Charles Bourgeois, usage du Steamer "T.Rivières"		9	7	6
14	do	do	John Long, gages de gardien de phare	54	36	0	0
do	do	do ••	Trésorier, déboursés Fugères et Marchand, gages de gardiens de phares.	55	13	4	6
15	do	do	Fugères et Marchand, gages de gardiens de phares.	56	12	2	6
.do	do do		Joseph Ethier, do do J. B. Lamoureux, do do	57	15 8	0 7	0 3
22			W. et F. H. Whittemore et Cie., huile de baleine.	59	55	18	11
23			Régistrateur, salaire	60	23	2	6
do		do	Huissier, do	61	10	0	Ö
29		do	Louis Marcotte, gages de gardien de phare	62	32	10	0
do	do	do ;	Trésorier, déboursés	63	17	9	9
do		do	Daniel Rooney, gages de gardien de phare	64	12	10	0
31	do septembre		Lamothe et Frère, loyer de bâtisses	65	12	10	0
1.4	septembre	,αυ	H. G. Thompson, dépenses pour le phare à Cap Charles	66	28	10	7
do	do	do	Z. Boudreau, services pour fixer les sites de phares.		15	0	o
20	_	do	Trésorier, débourses	68	16	4	10
$^{24}$		do	C. Curran, érection de nouveaux phares	69	32	8	0
28		do		70	27	3	8
29	_		Whittemore et Cic., huile de baleine	71	46	13	1
do	r octobre do		Maître, salaire	72 73	54 57	13 16	9
do			Huissier, do	74	25	0	0
8		do	C. Curran, dépenses pour l'érection de phares		10	8	4
9	_	do	S. Belisle, services pour fixer les sites do	76	10	0	o
13		do	Whittemore et Cie., huile	77	50	1	5
do			J. Marchildon, ouvrage aux phares, etc	78	13	1	5
do			J. Holmes, crection de phares		11	19	2
do 17	_		P. Jordan, bois pour Lavaltrie		13 8	15 12	3
do		do	S. Lefèvre, ouvrage au Pilier à St. Pierre Trésorier, déboursés	82	28	16	5
26		do	Trésorier, déboursés	83	53	10	ő
do		do	C. Chandomais, ouvrage aux phares de Cap Charles.	84	5	5	3
do		do	William North, ouvrage aux quais de Lavaltrie	85	7	1	9
do			H. Fache, une chaloupe pour le phare de Lavaltrie.		3	7	6
27			S. Lefèvre, ouvrage au Pilier à St. Pierre		3	0	10
30	do Hovembre	do	P. Fugère, ouvrage de forgeron au Pilier à St. Pierre N. L. Duplessis, réparations aux quais de Lavaltrie	. 88	26	7	6
3		do do	Compagnie d'Exprès National, verres de lampe	90	21	6	6
_			Compagno a militor transmity rostes do milito				·
			Porté en l'autre part	$ \mathcal{L} $	1945	6	4
		_	1	1	1	1	1

# TRÉSORIER de la MAISON de la TRINITÉ de MONTRÉAL, etc.— (Continuation.)

:	·		. The control of the				
			Dr.—( Continuation.)	Pièces justifi.	£	s.	d.
			Montant rapporté	, . ¦	1945	6	4
15	novembre	1055	Whittemore et Cie., envoi d'huile de baleine		51	10	10
17	do	do	Lamothe et Frère, loyer de bureau, etc	92	1.4	0	0
20	do	do	Louis Marcotte, dépenses à Lotbinière	93	13	5	Ö
22	dο	do	Trésorier, bois pour le bureau	94	16	9	4
26	do		John Long, gages de gardien de phare	95	50	9	Ó
do	do		C. Curran, dépenses à St. Pierre	96	5	10	0
27	do		Hearle et Date, placer les lampes, réflecteurs, etc	97	10	11	9
do	do	do	John Mondor, salaire comme agent à Sorel	98	36	9	0
do	do	do	David Boyer, gages comme gardien de phare	99	49	14	0
do	do	do	Grant, Hall of Cie., bois pour phares	100	10	0	8
28	do		Olivier Letendre, gages comme gardien de phare	101	25	15	ő
do	do	dο	Trésorier, debourses	102	16	11	ő
	décembre	do	J. Lovell, impression	103	3	19	9
8	do	do	A. Caron, gages comme gardien de phare	104	9	16	8
do	do	do	Fugères et Marchand, do do N. L. Duplessis, do do	105	12	13	4.
do	do	do	N. L. Duplessis, do do	106	24	16	8
do	do	do	Steam. Champlain, touage d'un phare flot, sur le lac.	107	12	10	Ü
10	do	dυ	T. Peck et Cic., carvelles et clous	108	4	6	ő
11	do	do	George Hagar, poèles, etc., pour phares	109	4	í	ő
14	do	do	J. C. Simmons, gages de gardien de phare	110	28	12	11
do	do	dυ	Paul Manuel do do	111	17	7	-1
15	do		P. Montplaisir, do do	112	20	5	10
17	do		H. N. Harper et Cie., appareils de lampe	113	14	16	6
do	do	do	W. et F. H. Whittemore et Cic., huile de balcine	114	55	7	5
:20	do	do	Lyman, Savage et Cie., do	115	6	17	6
23	do	do	A. Lamoureux, gages de gardien de phare	116	11	15	10
do	do	do	F. Boisvert, do do	117	5	16	6
23.4	do	do	F. Boisvert, do do Vrésorier, déboursés	118	24	15	6
31	ďο	do	Balance due, per centra	119	410	0	6
			, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				
		•		£[	2913	11	2
			Av.	1			
31	décembre	1854	Balance entre les mains du trésorier ce jour		411	8	8
19	mars	1855	Par warrant		500	()	0
	juin	do	Par warrant		500	0	0
	juillet	do	Reçu de McDooald et frères, pour quarts vides		1	0	0
		do	Reçu par warrant		500	9	0
19	novembre	do	Par warrant	}	<b>5</b> 00	0	0
23	do	do	Reçu de Lyman et Cie., pour quarts d'huile vides .		1	2	6
	décembro	do	Par warrant		500	0	Ö
				į,			
				$\mathfrak{L} $	2913	.11	2
31	décembre	1855	Balance entre les mains du trésorier	$\ldots x$	410	0	6

Erreurs exceptées.

JAMES HOLMES, Trésorier.

Montréal, 21 décembre 1355.

Examiné et trouvé correct,—Balance entre les mains du trésorier le 31 décembre dernier, quatre cent dix louis et six deniers.

WILLIAM EDMONSTONE, Auditeurs.

9 janvier 1856.

#### LE FONDS des PILOTES INFIRMES de MONTRÉAL, en compte avec le TRÉSORIER de la MAISON de la TRINITÉ, MONTRÉAL.

The second control of the second control of

				The second secon				
				Dr.	Pièces justific.	£	s.	d.
0	janvier	1955	} ∟Dover∧	A la vanya Inggresiàre, I appàs de parsian		1	į.	1
~	janyter	1000	raye	à la veuve Lacoursière, 1 année de peusion	, ,			
	e	1	1	jusqu'an ler du courant	1	6	0	0
	fevrier	do		à la veuve C Hamelin, I trim, do jusq. 1er do.	2	3.	15	0
do		do		A. Belisle, 1 do do, jusqu'au 1er do	3	4	10	0
2		do		veuve Sans-souci, 1 do do, jusq. 1er do	4	2	5	0
3	do	do	do	do Rémond, 1 do do, jusqu'au do	5	3	15	0
do	do	do	do	do Boyer, 1 do do, jusqu'au 1er do	6	3	15	0
- 6	do	do	do	Joseph Morin, 1 do do, jusqu'au 1er do	7	5	0	0
8	do	do	do	venve Belcourt, 1 do do, jusqu'au Ier do	8	3	15	0
14	do	do	do	Pierre Pagé, 6 mois do, jusqu'au 1er do	9	6	iυ	0
:20	do	dυ	do	debenture du gouvernement-				i
				No. 491, datée 1er décembre 1847, Bruncau,		1	1	1
				receveur général£100 0 0			i	
				1½ par cent de prime 2 10 0		1	(	i
				Intérêt depuis le 1er décembre,		}		l
							į i	
				81 jours 1 6 7		103	10	-
α.	3	J.	Danis	A Tanada Diana 1 anada da nanalan da antan		103	16	
21	do	40	raye	à Joseph Pleau, 1 année de pension, jusqu'au		ļ "		
	• •	,	,	ler janvier	10	7	10	0
1.1	avril	do	do					1
				février	11	4	10	0
1	mai	do	do	veuve C. Hamelin, 3 do do, jusqu'au Iermai.	12	3	15	0
do	do	do	do	Antoine Belisle, 3 do do, jusqu'au ler do.	13	4	10	0
3	do	do	do	veuve A. Hameliu, 6 do do, jusqu'au 1er do.	14	7	10	0
do	do	do	do	do Joseph Boyer, 3 do do, jusq. 1er do	15	3	15	0 1
5	do	do	do	do Belcourt, 3 do do, jusqu'au 1er do	16	3	15	0
7	do	do	do	do Reymond, 3 do do jusqu'au Ier do	17	3	15	0 '
8	do	do	do	do Sans-souci, 3 do do, jusqu'au 1er do	18	2	5	Ö
do	do	do	do	do Gauthier, 3 do do, jusqu'au 1er do	19	2	5	Ü
do	do	do	do	Joseph Morin, 3 do do, jusqu'au 1er do	19	5	ő	ŏ
10	do	do	do	venve Paquet, 6 do do, jusqu'au 1er do	20	7	10	ő
11	do	do	do		21	4	10	ő
				do Pampalon, 6 do do, jusqu'au 1er do		3	15	0
	juin	do	do	do Boudreau, 6 do do, jusqu'au 1er do	22	3	1	
	uoût	do	do	do A. Hamelin, 3 do do, jusqu'au Ieraoût.	23		15	0
do	do	do	do	A Belisle, 2 do do, jusqu'au 1er do	24	4	10	0
do	фó	do	do	veuve C. Hamelin, 3 do do, jusq. 1er do	25	3	15	0 -
,3	do	do	do	Joseph Morin, 3 do do, jusqu'au 1er do	26	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	0	0
do	do	do	do	veuve Gauthier, 3 do do jusq. 1er do			5	0
.4	do	do	do	do J. Boyer, 3 do do jusqu'au 1er do	27	3	15	0 .
do	do	do	do	do Bellecour, 3 do do jusqu'au 1er do	28	3	15	. 0
6	do	do	do	do Reymond, 3 do do, jusqu'au 1er do	29	3	15	0
8	do	do	do	do Sans-souci, 3 do do, jusqu'au ler do	30	2	5	0
16	do	do	do	do Dusseault, 9 do do, jusqu'au 1er do.	31	6	15	0
29	do	do	do	Pierre Page, 6 do do, jusqu'au 1er do	32	6	0	0
21	septembre	do	do	veuve Paquet, 3 do do, jusqu'au 1er do	33	3	15	0
1		do	do	do A. Hamelin, 3 do do, jusqu'au 1er		1 1	.	
				novembre	34	3	15	0
3	do	do	do	do Belcourt, 3 do do, jusqu'au 1er do.	35	3	15	ŏ
do	do	do	do	do C. Hamelin, 3 do do, jusqu'au 1er do.	36	3	15	ŏ.
do	do, .	do	do	A. Belisle, 3 do do, jusqu'au 1er do	37	4	10	ő
3	do.	do			38	3	15	Ü
5	do.		do	veuve Boyer, 3 do do, jusqu'au 1er do	39	2		
ďo		do	do	do Sans-souci, 3 do do, jusqu'au 1er do	. (	3	5	0
do	do	do	do	Charles Beaudry, 3 do do, jusq. 1er do	40		0	0
6	do	do	do	veuve Reymond, 3 do do, jusq. 1er do	41	3	15	0
U	do	do	do	do Boudreau, 6 do do, jusqu'au 1er do	42	্. ব	15	0
		-		T) (1 7)	0	000		
				Porté en l'autre part	£	288	6	7
		'		·	1	) )	j t	į.

#### LE FONDS des PILOTES INFIRMES de MONTRÉAL.—(Continuation.)

::::.::::	2		إعراقت المناف المستنا المناف المراف المراف المناف المناف	- In	2.2-		
			(In Continuedion )	Pièces justific	£	s.	d.
			Montant rapporté		288	6	7
7 do 10 23 31	novembre do do do do	do do do do	Payè à Joseph Morin, 3 mois de pension, jusqu'au 1er novembre	43 43 44 45 £	5 2 4 3 146 450	0 5 10 15 15	0 0 0 11 6
				~	100		
••			Λγ.		£	s.	d.
			Balance entre les mains du trésorier ce jour		185	0	8
15	janvier	1855	Reçu 6 mois d'intérêt sur £600, débentures du gou ment£18				
do	do	do	do 12 mois d'intérêt sur £100, débentures	[f	j		
			du gouvernement	0 0	24	0	0.
ιlo	do	do	do 6 mois d'intérêt sur £300, débentures du h	avre, à	24		
n	mai	do	5 par cent	· · · · ·	7	10	0.
9	mai	αο	duc		27	0	0,
11	juillet	do	do 6 mois d'intérêt sur £300, débentures du h	avre, a	_	10	
do	do	do	5 par cent	1er du	7	10	0
	•		courant		18	0	0
do	do	do	do pondage sur pilotage depuis l'ouverture de l gation jusqu'au 30 ultimo, du collecteur des de		30	5	9
13	août	do	do du collecteur des donanes, pondage pour juil		12	6	11
17	do	do	de du collecteur des douanes, pondage pour aoû		10	4	6
do	do	de	do honoraires sur sommations, etc., Dubord vs. 1		ő	6	3
do	do	do	do pour copie du jugement contre Lise		ő	1	3
4	octobre	do	do du collecteur des douanes, pondage pour sept		12	16	6
2	novembre	do	do de II. Hamelin, pour sommations et subporna			1	
			signification		0 (	7	6
7	do	do	do du collecteur des donanes, pondage pour octo		23	1 1	2
7	décembre	do	do du collecteur des douanes, pondage pour			- 1	
			bre		10	2	2
фo	do	do	Montant reçu de divers pilotes, le pondage sur leurs p	ilotage	1		
			de steamers, goèlette, etc., durant la saison d	e 1855,	1	1	
			snivant état		18	19	10
do	do	do	Reçu une année d'intérêt sur hypothèque sur pro		.	1	
	,		grande rue St. Jacques		36	0	0
do	do	do	do 6 mois d'intérêt sur £900, débentures de l'acq				_
			jusqu'au 1er novembre	•••••	27	0	0
	'n			£	450	12	6
31	décembre	1855	Balance entre les mains du trésorier ce jour	£	146	15	11
			Manage the provided by this y amount of the second black of the contrate in the second design array opening				······································

#### FONDS des PILOTES INFIRMES de MONTRÉAL.—(Continuation.)

Tem a m	TATE	Fonds.
LITAT	טע	LONDS.

	e.		a
Débentures de l'aqueduc de Montréal	900	0	0
Débentures du havre de Montréal	300 600	0	0
Débentures du gouvernement Débentures du fonds d'emprunt municipal.	200	0	0
Argent entre les mains du trésorier		15	11
${f \pounds}$	2746	15	11

Errours exceptées.

JAMES HOLMES, Trésorier.

Montréal, 31 décembre 1855.

Examiné et trouvé correct.—Balance entre les mains du trésorier le 31 décembre dernier, cent quarante-six livres quinze chelins et onze deniers.

J. L. BEAUDRY, WM. EDMONSTONE,

9 janvier 1856.

ÉTAT du montant du PONDAGE sur le PILOTAGE et les GAGES des PI-LOTES employés à piloter les Steamers, Goèlettes, etc., allant à ou partant de QUÉBEC, reçu durant la saison de 1855.

								£	s.	d,
F1 ma	.i	1855	Reçu d	le J. Bes	audry, bala	ince depuis 1	1854, de ses gages			
							unn."·	1	0	0
4 jui	llet	do					" Indépendance."	0	7	6
20	do	do	do	ďo	do 🗀	brig " H	leliance "	0	4	5
2 aoi	At	do	do b	alance	do	barque	" Onda "	0	5	4
15	do	do	do	do	do		" Roxana "	0	5	4
20	do	do	do p	ondage	do	goèlette	" Halifax "	0	3	9
6 no	vembre	do .,	do -	dŏ	do	do "	Marie Henriette."	0	[ 11	3
7	do	do	do	do	do	do "	Sago.''	0	3	9
13	do	d <b>o</b>	do d	e J. Bear	adry, ponda	ige sur gage	s, steamer " John			
			l l	Иunn."				6	5	0
16	do	do	Reçu de	e Z. Borr	illie, ponda	ge sur gages	, £36	1	16	0
23	do	do	do de	c C. Paqu	iet, do	do	£150	7	10	0
do	do	do	do po	ondage si	ır le pilotag	ge du briganti	in "Zillah"	0	7	6
			_	Ū					[	
							£	18	10	10
		-						}		}

JAMES HOLMES, Tresorier.

Montréal, 31 décembre 1855.

## RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative du 26 ultimo, demandant un Etat indiquant les Noms des Syndics et autres, de la Maison de la Trinité de Québec et de Montréal, et leurs Salaires, ainsi que tout autre renseignement demandé par l'Adresse.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Toronto, 11 Avril 1856.

#### MAISON DE LA TRINITÉ,

Québec, 4 avril 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états du fonds des pilotes infirmes et des officiers de cette corporation, et leurs salaires, conformément à votre lettre du 27 mars dernier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

> E. B. LINDSAY, Greffier, Maison de la Trinité, Québec.

L'honorable G. E. CARTIER,
Secrétaire Provincial, etc.
Toronto.

ÉTAT indiquant le noms des annuellement, le	aant le noms des gardiens, officiers et serviteurs de la maison de Trinité de Québec, les salaires qu'ils reçoivent annuellement, le fonds à même lequel ils sont payés et en vertu de quelle autorité.	ours de la ma ont payés et e	tison de Trinité de Québ 2n vertu de quelle autorité	ec, les salaires qu'ils reçoivent
Noms,	Emploi.	Salaires. Courant,	Fonds à même lequel les salaires sont payés.	En verta de quelle autorité.
Henry LeMesurier	Henry LeMesurier  Edward B. Lindsay  Alexander LeMoine  Jesse D. Armstrong  François Gourdeau  Premier surintendant des pilotes  B. S. Lafleur  Augustine Martel  Messager	### 3.0	Fonds provincial  do do do do do do do do do do do	Acte provincial 12 Vic., chap*114, et par ordre du conseil exècutif, en vertu des dispositions de l'acte provincial 18 Vic., chap. 89.  do do do do do.  do do do do do.  do et en vertu de l'acte 18 Vic., c. 161.  do do do do do.  Maison de la Trinité.

E. B. LINDSAY, Greffer, Haison de la Trinité, Québec.

> Marson de la Trinité, Québec, 2 avril 1856.

#### Appendice (No. 1.)

ÉTAT des deniers reçus et payés par la Maison de la Trinité de Québec, à compte du fonds des pilotes infirmes de Québec, durant l'année 1855.

TR Annual mental and the state of the state		~ <u>.</u> .	السائسا				
RECETTES.	£	8.	d.	DÉPENSES.	£	s.	d.
Percentage ou contribution des pilotes	973	12	0	Pensions	1972 96 567 101	6 0 10 5	5 0 0 4
$\boldsymbol{x}$	1723	12	0	$ \mathfrak{L} $	2737	1	9

#### PERSONNES SECOURUES à même le FONDS.

The state of the s				and the second of the second o			
	x	s.	d.		£	s.	d.
		!		Montant rapporté	80	0	0
Ives Sylvestre, pilote	10	0	0	Veuve de V. Goudreau, pilote	2	0	0
Louis Lemieux, do	10	0	0	do de F. Bassinet, do	3	0	0
François Côté, do	24	0	0	Epouse de F. Thivierge, do	1	0	O
Thomas Dick, do	21	0	0	Julie Prejens, fille de B. Prejens,			-
F. X. Corriveau, do	12	0	0	pilote	10	0	0
$m{P}$ orté ci-cont $re$ $m{\pounds}$	80	0	0	£	96	0	0
	1		1	1	İ	1	

#### PENSIONNAIRES.

to the second se				The second secon			
PILOTES INFIRMES.	£	s.	d.	VEUVES DES PILOTES.—(Continuation.)	£	s.	d.
Roucher, A   Routin, T   Curodeau, P   Curodeau, P   Coté, Z   Dumas, F   Dumas, J   Fournier, J   Fortin, C   Lachance, B   Lapierre, Denis J   Pouliot, J   Pouliot, B   St. Amand, G   St. Amand, G   St. Amand, G   Routing Telephone   Routing	336	0)	0	Montant rapporté.  Veuve Chassé, Z	516	U	Q
Veuve Adam, J	180	0	0	do Fortin, N	976		0
				inte on titule part	370	ľ	ų

#### PENSIONNAIRES .— (Continuation.)

Veuves des Pilotes.—(Con-tinuation.)	£	s.	d.		£	8.	d.
Rapporté de l'autre part	976	0	0	Montant rapporté	1804	0	0
do Lapointe, A				ENTANTS DES PILOTES.			
do Laroche, J. R do Leclerc, L				Abraham Chasseur, (aliéné) Enfants de J. Gourdeau, infirme,	24	0	0
do Leclerc, Fdo Mettayer, P. P				1 a	10	0	0
do Michaud, P				Enfants de D. Charest, infirme, 2 à £9 chaque	18	0	0
do Michaud, A. do Paquet, A. do Petit, A. do Petit, A. do Plante, G. do Pouliot, P. do Raimond, Ant do Royer, A. do Royer, F. do Roy Desjardins, J. do Rouleau, P. do Smith, J. do Thivierge, J.  Veuve Amiot, W. do Bélanger, G.	420	0	Θ	Enfants de A. Lapointe, infirme, 2	72	0	0
do Blouin, J				Enfants de J. Morency, 1 à	5	0	0
do Biosinot, B. do Bossinot, F. do Curodeau, F. do Descombe, P. do Desnoyers, F. do Gagnon, J. do Goudreau, V. do Langlois, L. do Larivée, C. do McKenzie, H.	336	0	0	Enfants de H. Fortin, 2  do de F. Couillard, 2	36	0	0
do Morency, G	1		H	Enfants de P. Bowes, 1 à	3 1	0	0
do Petitgrew, W do St. Pierre, G do Soucy, G do Servant, J. B do Verreault, H				Enfants de W. Lebel, 3	15	0	0
do Bonneau, Joseph. do Caron, F	72 0		0	do de H. Chassé, 3.			
Porté ci-contre£	1804 0		0	<b>E</b>	1987 10		0

#### ÉTAT DU FONDS.

A plantage of the financial content of the content			
	£	8.	d.
A	13086 167 518	8	3
Argent prete	167	10	0
Argent prêté Intérêt dû par diverses personnes	518	0	8
Alignia dina to mana	10771		
J	13771	18	11 0
Retranchez-arrérages de pension dus aujourd'hui	13	19	U
£	13692	5	11
			"

E. E.

A. LEMOINE, Trésorier.

Maison de la Trinité, Québec, 31 décembre 1855.

#### MAISON DE LA TRINITÉ.

Montréal, 2 avril 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 27 ultimo, demandant que les noms des membres de ce bureau, des officiers et serviteurs de la corporation, les salaires qu'ils reçoivent annuellement, le fonds à même lequel ils sont payés, et en vertu de quelle autorité ils le sont; aussi, un état détaillé des comptes du fonds des pilotes pilotant au-dessus du havre de Québec.

Conformément à icelle, je transmets sous enveloppe un état et un compte détaillé depuis le 1cr janvier jusqu'au 1cr du courant.

Le compte détaillé du fonds des pilotes pour l'année 1855 a été transmis au greffier de l'assemblée législative le 15 février.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très-obéissant serviteur,

> JAMES HOLMES, Régistrateur.

A l'honorable Secrétaire Provincial, Etc., etc., etc., Toronto.

ÉTAT indiquant les noms du leurs Salaires an	1	eet Gardiens, C e lequel ils son	Officiers et Serviteurs de c it payés, et en vertu de c	uant les noms du Maître, Député-Maîtreet Gardiens, Officiers et Serviteurs de la Maison de la Trinité de Montréal, leurs Salaires annuels, le fonds à même lequel ils sont payés, et en vertu de quelle autorité ils le sont.	réal,
Noms.	Emploi.	Salaires.			
R. Armour	Maltre.	£ 8. d.	Payé à même le fonds con- solidé, par autorité de la législature	Par autorité du gouverne- ment movincial et de la	
W. Bristow William Edmonstone A. Shaw H. Starnes J. L. Beaudry	Député-maître	au cun au cun au cun au cun au cun 231	Paye à même le fonds consolidé, par autorité de la lègislature.	legislature  Par autorité du gouverne- mant monitorial et de la	
Charles Curran	Huissier Messaget et gard, de phares.	100 0 0 93 15 0	do do do do do do do do do do do do do d	legislature	
Монтве́аг, 2 avril 1355.		Cerlifié,	Régistraleur,	JAMES HOLMES, Régistraleur, Maison de la Trinité de Montréal.	

					7	, ω ω ·				
آ⊸∥ نہ		<u> </u>		5 9	111		-}	1	<u>~:</u>	
REA	~	146 15 1		0 01	178	137	-		S, ntréa	
le la TRINITE de MONT	31 décembre 1855. Balance entre les mains du trè-	. = =	do Reçu6 mois d'intérêt sur do do £600£18 0 0	do Reçu 6 mois d'intérêt sur do do débentures du havre, 5 par cent	3	1856 Lalance entre les mains du trésorier, jusqu'à ce jour£			JAMES HOLMES, Régistrateur et Trésorier de la Maison de la Trinité, Montréal.	
MAISON O	décembre 1855.	21 janvier 1856.	op	qo	9	31 mars 1856			résorier de la	z, Toronto.
		<u> </u>	8	9 0000			00000   w	=	7.	000
3 70		0 20 01 10	2000		5 11	l	0000011	- }	ur e	SIR
42		4 00 01 00 0 70 01 70	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	7 10 3 15 6 11 127 2	178	906	300 600 200 127 2727	tées.	strate	RUE
Pcs.		3040	0 r 0 0	60II :	4	:	::::: <sup>9</sup>	deo	égi	ET,
Dr.   Pes.   £   s.   d.   Av.     f.   .	Payé à la Vve Lacoursière, 1 an. de pension, jusq. 1er jany.	do Veuve Dubo do Veuve Dubo do Veuve Boye	Veuve Belcourt, 3 do Veuve Sans-souci, 3 do Joseph Morin, 3 do Veuve Gauthier, 3 do	nee do jusqu'au ler m. do jusqu'au ler é, jusqu'à la date de sor		ÉTAT du FONDS. Débentures de l'aqueduc de Montréal. Débentures du havre de Montréal	Bailleur de fonds Débentures du gouvernement Débentures du fonds d'emprunt municipal. Argent entre les mains du trésorier.	Erreurs exceptées.		· IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT, RUE SIECOE, TORONTO.
	2 janvier 1856			do do do do do do mars do		Débentures de l'aqu Débentures du hay	Bailleur de fonds. Débentures du gouvernement Débentures du fonds d'emprunt muni Argent entre les mains du trésorier.		Montréal, ler avril 1856.	

PRIMERIE DE LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 7 courant, demandant à Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, "Un État indiquant en détail le mon"tant payé au Receveur Général dans les années 1851, 1852, 1853,
"1854 et 1855, par chaque municipalité dans le Haut-Canada, en vertu
"de l'Acte 13 et 14 Vic., chap. 68, intitulé: "Acte pour pourvoir à l'é"tablissement d'un fonds pour subvenir aux frais de construction de "l'Asile des Aliénés et autres Edifices Publics dans le Haut-Cana"da," spécifiant le nom de toute Municipalité qui n'a point payé cette "taxe, dans aucune année."

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER, Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Toronto, 21 avril 1856.

(No. 70.)

Bureau de l'Inspecteur Général,

Toronto, 17 avril 1856.

Monsieur,—Conformément aux ordres de Son Excellence le Gouverneur Général du 14 du courant, je me fais l'honneur de transmettre un Etat indiquant en détail le montant payé au Receveur Général dans les années 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855, par chaque Municipalité dans le Haut-Canada, en vertu de l'Acte 13 et 14 Vic., chap. 68, intitulé: "Acte pour pourvoir à l'établissement d'un fonds pour subvenir aux frais de construction de l'Asile des Aliénés et autres édifices publics dans le Haut-Canada," spécifiant le nom de toute municipalité qui n'a point payé cette taxe, dans aucune année. Cet état ne contient pas tous les renseignements demandés, parce qu'il s'en suivrait nécessairement de grands retards; mais il a rencontré l'approbation du Moteur—l'Honorable membre pour Halton.

J'ai l'honneur d'être monsieur, Votre très obéissant serviteur,

> WILLIAM DICKINSON, Dép. Insp. Gén. Pro tem.

L'honorable Secrétaire Provincial, etc., etc., etc.

: မဝ

:∞0

:0 .0 5

Reçu depuis le 31 janvier 1856. £771 18s. 0d. Reçu depuis le 31 janvier 1856, £296 0s. 11d. Reçu depuis le 31 janvier 1855, £216 3s. 6d. Reçu depuis le 31 janvier 1853, £144 3s. 10d. MONTANT des deniers PAYÉS par les divers TRÉSORIERS et CHAMBERLAINS de COMTÉ, CANADA OUEST, durant les années 1851, 52, 53, 54 et 55, conformément à l'Acte 13 et 14 Vie., chap. 68 intitulé: "Acte pour pourvoir à l'établissement d'un fonds pour subvenir aux frais de construction de l'Asile des Aliénés et autres édifices publics dans le H.C." (ii) REMARQU 10 6. 4 151 : છ 261 10 0.1 -625 00 995 296 215 161 œ 2 9 13 336 53 70 10 ::0 ៊ី Lanark et Renfrew
Middlesex et Elgin
Middlesex
Elgin
Northumberland et Durham Frentana, Lenox et Addiastings.

Hardings.

Haren, Perth et Bruco.

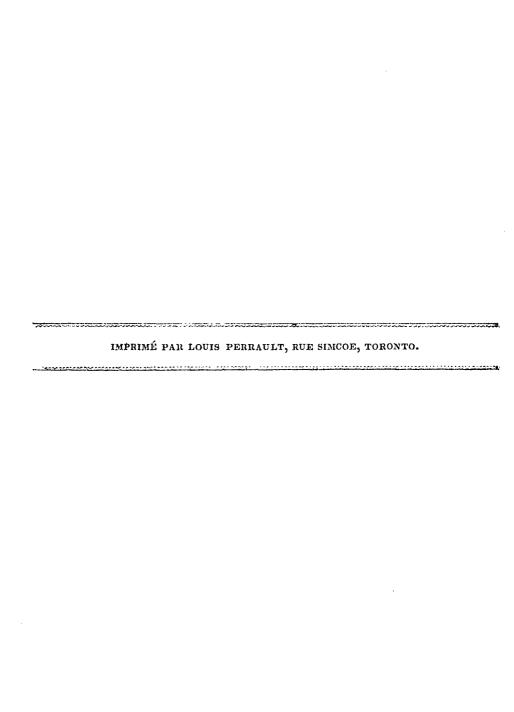
Perth.

Lincoin et Welland.

Frildimand. Essex et Lambton Norfolk.... Essax....

\cdots \	3   0   N, Cém	NSC cteun		AM Déput	13   T			13	11413	· m		:[=	10675 11	• 1 1	3 11 10675	11 10675
	00	00	1950	o :	3		9:	o :	937	0:	0:	475				do de Torontodo d'Ottawa
Reçu depuis le 31 janvier 1856, £377 17s. 10d.	6	60	301	က	C3	162	=	00	268	61	16	149	:	:	:	do de Kingston
Reçu depuis le 31 janvier 1856, £716 3s. 3d.	10 H	61	628	5	-	733	<u>:</u> –	17	215	<u>:</u> =	6	306	::	<u> </u>		Ontario
1856, £1284 ls. 0d.		<u>~~</u>	.5			,										
Reçu depuis le 31 janvier	6	0	1286	:	1		:	:		:				<u>:</u>		York et Peel
	:				. 62	1966	ıc	70	7.37	က	15	1145	Ç1	∞	472	York Outsite of Pasi
Reçu pour Grey, depuis le 31 janvier 1856, £89 fis. 3d.			:	r	=	1002	9	16	489	*	:	:				Wellington et Grey
Reçu pour Wellington, de- puis le 31 janvier 1856,																
Reçu depuis le 31 janvier	:0	- 62	394		::		67	:01	261	i :	ີ :	602	::	: :		Waterloo
	<u></u>	10	449	Ħ	14	388	:	:	:	:	:	• (	:	:	:	Brant
Reçu pour Wenthworth, depuis le 31 janvier 1856, £339 5s. 8d. Reçu pour Halton, depuis le 31 janvier 1856 £354 0s. 11d.	0	C)	F29	9	rO	613	œ	<u>o</u>	955	-41	91	995	C1	3	63 63 63	Wentworth et Halton
	0 0	C1 =	258 209	0 6	C1 4	359 200	61.00	** L~	448 220	610	E- C1	424	· m		11	Stormont, Dundas et Glengarry

Burrau de l'Inspecteur Général, Toronto, 17 avril 1856.



# COPIE DU RAPPORT DES COMMISSAIRES NOMMÉS POUR SURVEILLER L'ASILE DES ALIËNÉS DE BEAUPORT, pour l'année 1855.

(Copie.)

Québec, 29 Février 1856.

Monsieur,—J'ai ordre de vous transmettre les rapports ci-inclus et de vous prier de vouloir bien les soumettre à son excellence le gouverneur général.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

A. LEMOINE.

A l'honorable Geo. Cartier, Secrétaire Provincial, etc., etc. Secrétaire, C.L.A.

A Son Excellence Sir EDMUND HEAD, Gouverneur Général de la Province du Canada, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Les commissaires nommés pour surveiller l'asile des aliénés de Beauport prennent la liberté de soumettre à votre excellence le présent rapport des propriétaires et directeurs-médecins de cette institution.

Les commissaires ont lu ce rapport avec la plus grande attention et demandent respectueusement qu'il leur soit permis de soumettre à ce sujet les observa-

tions et recommandations suivantes :-

La perspective alarmante à laquelle il a été fait allusion par les directeurs, que l'asile sera bientôt rempli de patients incurables, mérite une considération immédiate.

Le principal objet en établissant des asiles pour les aliénés étant de ramener à la raison et à la société les infortunés qui sont affligés de cette affreuse maladic—la folie—il devient d'une nécessité urgente de mettre l'institution actuellement sous considération, en état d'apporter tout le soulagement possible.

Quand l'asile actuel sera rempli de fous incurables, il ne sera plus possible d'y admettre de nouveaux patients que dans le cas de places devenues vacantes

par mort ou guérison.

Les places vacantes dans chaque année seront en petit nombre et seront probablement remplies par les aliénés, envoyés des Prisons—aliénés qui, il semble, doivent être admis préférablement à tous autres, par cette raison qu'ils ne peuvent rester dans les prisons.

Quand bien même il n'en serait pas ainsi le système serait encore vicieux vu qu'il serait impossible de prévoir quand il y aurait des places vacantes et de fixer un jour pour l'admission d'un patient, même dans les circonstances les plus pressantes

L'expérience a prouvé que les cas récents s'ils sont soignés sans retard sont guéris en peu de temps, pour la plupart. Cette classe de patients devrait en

conséquence trouver moyen d'être admise en tous temps à l'asile.

Pour atteindre un but aussi important, les commissaires recommanderaient qu'à l'avenir les idiots, les épileptiques, les paralytiques et les sujets attaqués depuis plus de quatre ans ne fussent pas admis dans l'institution. Ces êtres infortunés, n'ayant plus besoin de traitement médical, seraient laissés aux soins de leurs parents ou des municipalités où ils résident. Par ce moyen on pourrait réserver des places pour les cas récents et guérissables; mais si on ne trouve pas à propos d'adopter ce système, les commissaires recommandent à votre excellence de considérer favorablement la suggestion des directeurs-médecins et propriétaires—d'avoir un hôpital séparé où les idiots, les épileptiques, les paralytiques et autres patients qui, sur la déclaration des médecins, seraient

regardés comme sans espoir de guérison, pourraient recevoir le traitement appro-

prié à leur état.

Les commissaires ont la satisfaction de faire rapport que la destruction malheureuse de l'aile ouest de l'asile par l'incendie qui eut lieu le matin du 2 février 1855, n'a été accompagné d'aucun accident. Les personnes qui étaient alors dans l'asile, toutes du sexe féminin, furent immédiatement transportées en sûreté dans les autres parties de l'édifice et subséquemment transférées à l'hôpital de la marine qui, en partie, fut généreusement mise à la disposition des directeurs par les commissaires de cette institution qui leur offrirent toute l'aide nécessaire avec une attention particulière.

Dans le mois de mai les patients furent transportés de là à une bâtisse qui est dans le voisinage de l'asile et où ils demeurèrent jusqu'au mois de novembre

dernier, temps auquel on les plaça dans l'aile nouvelle.

Cette aile a été reconstruite avec beaucoup de soin, elle est beaucoup plus convenable que la première, mieux aérée et plus à l'épreuve des accidents du feu.

Dans leurs visite à l'asile les commissaires ont toujours vu avec plaisir et satisfaction que l'on donne toute l'attention et le soin possible, au bien-être et aux bons traitemens des patients. Les salles, les dortoirs et les cellules sont constamment tenus dans un état parfait de propreté, la nourriture est d'une bonne

qualité et donnée en quantité tout-à-fait suffisante.

Les commissaires accomplissent un devoir agréable en exprimant leur approbation de la manière dont les directeurs ont conduit l'institution depuis sa fondation. C'est à leurs efforts persévérants et au soin particulier qu'ils ont eu de choisir des assistants capables surtout pour les situations difficiles de gardien et de matrone que l'on doit attribuer le rang élevé et honorable qu'occupe aujour-d'hui l'asile des aliénés de Beauport.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

L. MASSUE, JOS. PAINCHAUD, JAS. GIBB, E. B. LINDSAY.

Québec, 27 février 1856.

RAPPORT FAIT AUX COMMISSAIRES DE L'ASILE DES ALIÉNÉS DE QUÉBEC.

Messieurs,—Quoique l'année dernière ait été pour nous un temps d'épreuve et de difficultés sans exemple, nous sommes heureux de pouvoir dire, que le bien-être et l'aise des patients n'ont été diminués en aucune façon et que l'éta-

blissement n'a rien perdu de son utilité générale.

En consultant les statistiques, on verra que le nombre des patients augmente rapidement. On ne doit cependant pas conclure de cette circonstance, que la folie, comme maladie augmente beaucoup plus qu'en raison de l'accroissement ordinaire et naturel de la population. Il y a très peu d'années il n'y avait dans cette province aucun logement convenable pour les aliénés; dans les institutions qui existaient, ils étaient enfermés dans des cellules étroites, lugubres et repoussantes, et en conséquence les amis manifestaient la plus grande répugnance à placer des patients dans ces réceptacles; cette répugnance disparaît par degrés à mesure que les bienfaits du système actuel deviennent plus généralement connus, et les fous et les idiots qui ont été jusqu'à présent la terreur de leurs voisins, ou qui ont été enfermés par leurs parents, comme le seul moyen de protection et de sûreté contre eux, sont maintenant admis dans une institution où ils échangent leurs chaînes, leur sombre tristesse et leur malpropreté contre la liberté, la gaîté et la propreté, où ils sont soumis aux puissants remèdes des influences morales et à un mode de traitement conforme aux principes modernes

les plus perfectionnés. Les aliénés et les idiots, qui sont maintenant mis en grand nombre dans l'asile, s'ils ne sont pas rendus à la santé ou à la raison, sont au moins élevés dans leur esprit et condition, et sont rendus inoffensifs à eux-mêmes et aux autres, et sont aussi heureux qu'ils peuvent l'être. Notre expérience pendant l'année dernière et l'histoire d'un grand nombre de cas individuels, nous ont convaincu, que cette repugnance à placer les personnes idiotes et aliénées dans un asile doit être attribuée aussi en partie aux sentiments puissants de la parenté et aux liens domestiques si forts chez les habitants; comme ces liens s'affaiblissent ou se brisent par la mort, ils trouvent moins de répugnance à transporter leurs amis dans une institution.

Nous sommes fortement d'opinion que les dispositions prises pour le soutien et le soin des aliénés et des idiots en cette province sont encore très défec-

tueuses.

Les rapports les plus importants des autres pays font voir qu'il y a une personne aliénées par chaque huit cents personnes de la population fixe. Il a été maintenant pourvu pour 300 dans le Canada Est. Dans notre premier rapport nous avons établi que "l'on doit s'attendre que la majorité des sujets qui seront "admis d'ici à quelque temps seront des sujets attaqués depuis bien long-" temps, et dont un petit nombre, comme de raison, sera guéri. Les amis des " personnes aliénées ont manifesté une répugnance extrême à les envoyer aux "réceptacles qu'il y avait il y a quelques annécs; cette répugnance existe "encore. On se représente encore un asile avec des cellules sombres, la folie "furieuse, les chaînes, de la paille, la malpropreté et la nudité. Il s'écoulera "encore quelque temps avant que les amis des personnes aliénées en Canada, " les envoient dans un asile dans le seul but d'obtenir leur guérison, avec la cer-"titude qu'il existe autant de repos, de propreté, d'ordre et de subordination, " que dans aucun hôpital établi pour le soulagement d'aucun autre malade. "Cette opinion a été très pleinement justifiée par notre expérience depuis ce "temps. Des 181 sujets admis depuis octobre 1848, au mois de mai 1851, 51 " peuvent être considérés comme attaqués depuis peu de temps, et comme don-"nant une bonne espérance de revenir à la raison. Le reste était des sujets " attaqués depuis longtemps et dans lesquels le corps et l'âme étaient également Quelques-uns étaient idiots; quelques-uns paralytiques, et un grand "nombre épileptiques. La majorité des sujets fut envoyée à l'asile après avoir "épuisé les sympathies et la patience de leurs amis et leur avoir enlevé l'espé-"rance de les voir mourir. Un de ces malades, agé de 82 ans et paralytique, "fut porté à une distance de 180 milles pour mourir en deux heures. Pen-"dant cette période, on en admit cinq autres âgés de 70 à 79 ans.

"D'après ce qui précède on remarquera que les patients actuellement dans "l'asile sont presque tous incurables, et nous désirons particulièrement attirer "l'attention sur ce fait, que le temps viendra bientôt où ces derniers occuperont "entièrement l'asile, à l'exclusion des cas récents et curables."

Nous regrettons d'avoir à remarquer que l'état et la condition des patients admis pendant l'année dernière, ont complétement justifié ces opinions, et que le temps est arrivé où l'asile est occupé par des sujets attaqués de maladies incurables, à l'exclusion de cas récents et susceptibles de guérison. En attirant votre attention sur cet important sujet, nous insistons fortement sur la nécessité d'un hôpital séparé pour le soulagement et le soutien des idiots et d'une certaine classe d'aliénés pour lesquels il n'y a plus d'espoir de guérison.

Pendant l'année dernière, savoir:—depuis le 1er décembre 1854 jusqu'au 1er du mois courant, 117 patients ont été admis; de ce nombre 30 étaient des cas récents pour lesquels il y avait quelqu'espérance de guérison; sur ce qui restait, 19 étaient idiots et épileptiques.

Premier décembre 1854 : Patients s	ous traitement comme suit ·		
Du sexe	masculin	.108	
<b>{</b> do	féminin	.138	
		<u></u>	246
Admis depuis { Du sexe do	féminin	. 65	
			117
Sous traitement $\left\{ \begin{array}{ll} \text{Du sexe} \\ \text{do} \end{array} \right.$	masculin	.160	
			363
Renvoyés	masculin	. 26	,,,
do do	féminin	. 17	
			43
Décédés } Du sexe do	féminin	. 14	
			28
Ce qu'il en restait dans l'a- ( Du sexe sile, le 1er décembre 1855. ) do	masculin	.121	
sile, le ler decembre 1855. / do	teminin	-1/1	292
Des 43 renvoyés, il en a été de guéri Amélioré		. 22	,0,0
Amélioré		. 14	
Enlevé par des amis		• 5	
			43
Sur les 117 admissions, il y avait en ca Idiots et épileptiques	as nouveaux	. 43	
Idiots et épileptiques		. 19	
Agés, paralytiques et sans espoir de gu		. 55 1	17
			4 .

Parmi les patients qui sont actuellement dans l'asile, il n'y en que a peu qui font concevoir quelque espoir de guérison. La plupart sont attaqués de maladies anciennes et chroniques et auxquelles la mort seule apportera du soulagement.

Nous ferons remarquer aussi que beaucoup d'institutions pour les aliénés ne reçoivent que les cas nouveaux et curables et refusent entièrement les patients affligés d'épilepsie et de paralysiec; ces institutions renvoient dans des asiles spécialement adaptés à ce but, tous les cas qui sont restés incurables pendant un certain temps. En conséquence, les statistiques de ces institutions font voir un grand nombre de guérisons et peu de morts.

Dans l'asile dont nous avons la direction le gouvernement a pourvu à l'admission indistincte des cas de folie anciens et nouveaux et de ceux d'imbécillité et d'idiotisme. Pour cette cause et les autres que nous avons fait remarquer, on doit s'attendre, quela proportion du décès excédera celle des autres asiles qui

n'admettent pas les incurables.

Le terme moyen des morts dans les institutions qui ne rejettent pas les incurables est d'environ 12 pour cent. On verra qu'il mort 28 des patients sous traitement. Ceci est bien au-delà du terme moyen et à notre avis doit être attribué en partie au choléra qui, il y a deux ans, enleva plusieurs personnes qui, suivant le cours ordinaire des choses, ne seraient mortes que pendant l'année dernière.

Le 2 de février dernier, l'aile ouest de l'édifice fut détruite par le feu. La providence permit que l'accident arriva le matin d'un jour extrêmement doux pour la saison, et les patients furent transportés sans perte de vie et sans le moindre mal; par la bienveillance du gouvernement, les malades du sexe féminin, au nombre de 98, furent toutes ensemble logées dans une partie de l'hôpital de marine, jusqu'à ce qu'on put faire d'autres dispositions pour elles, et nous profitons de cette circonstance pour exprimer notre reconnaissance aux commissaire.

res et employés de l'hôpital, pour l'assistance prompte et précieuse qu'ils ont donnée aux patients pendant qu'ils étaient les hôtes de cette institution.

Dans le mois de mai, les patients furent transportés de l'hôpital de marine à la bâtisse joignant l'asile, et louée dans ce but, et subséquemment achetée de O. L. Richardson, écuyer. Pendant ce temps un marché avait été passé pour la reconstruction de l'aile incendiée. Ce contrat a été très fidèlement exécuté par les MM. Peters dont les travaux ont donné la plus entière satisfaction, mais auxquels nous sommes grandement redevables pour le grand service qu'ils nous ont rendu, en exécutant des plans pour des améliorations importantes à la nouvelle aile.

Nous ne pouvons manquer d'appeler votre attention spéciale sur les qualités de monsieur et madame Wakeham, qualités qui les rendent si éminemment propres à l'accomplissement de devoirs difficiles et pleins de responsabilité. C'est à eux et au personnel nombreux des gardes et serviteurs fidèles et intelligents qui sont sous leur direction immédiate, que l'on doit attribuer l'ordre, la propreté, la

discipline et la haute moralité maintenus dans l'établissement.

Nous devons vous offrir ainsi qu'à votre secrétaire, M. Lemoine, nos meilleurs remercîments pour votre attention constante à pourvoir aux besoins et aux intérêts de l'institution. Nous sentons que comme commissaires nous avons eu constamment votre confiance et votre appui. Ce sentiment et la conviction que vous avez apprécié notre plan et nos meilleurs efforts pour mettre à exécution les intentions bienveillantes du gouvernement à l'égard des aliénés, nous ont soutenus dans les difficultés et les épreuves de l'année dernière.

(Signé,)

J. DOUGLAS, M.D.
JOSEPH MORRIN, M.D.
C. FREMONT, M.D.

13 décembre 1855.

### RAPPORT DU SURINTENDANT MÉDICAL DE L'ASILE PROVINCIAL DES ALIÉNÉS A TORONTO.

A L'HONORABLE ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DU CANADA.

Qu'il plaise à votre honorable chambre,

Conformément aux dispositions du statut qui s'y rattachent, j'ai l'honneur de soumettre à votre honorable chambre le rapport suivant sur l'état de l'asile provincial des aliénés à Toronto.

Ayant, dans un grand nombre de rapports antérieurs faits aux commissaires visiteurs et à son excellence le gouverneur général pour le temps d'alors (lesquels sont tous aujourd'hui en la possession du gouvernement), démontré au long les divers besoins de cet asile, il n'est peut-être pas nécessaire en cette occasion de reproduire plusieurs des états qui ont été déjà soumis à l'attention de son excellence et de ses prédécesseurs, et qui ont été par eux pris en considération.

La mesure que son excellence à adoptée au commencement de l'été dernier, en retirant de cet asile pour les renvoyer à Kingston les aliénés criminels qui y étaient détenus en vertu d'un warrant émis en conformité du statut relatif à ces cas, a été pour cette institution un bienfait dont la valeur ne peut être appréciée que par ceux qui ont été témoins des maux auxquels donnait lieu leur présence ici. Cependant, à part le comfort que l'on a ainsi procuré aux autres patients de l'institution, il est un fait très important qu'il faut mentionner, c'est que par suite du déplacement des patients ci-dessus, il a été possible d'admettre promptement presque tous les aliénés pour lesquels l'entrée de l'asile a été depuis demandée. Lorsque l'on aura bien considéré la haute importance de soumettre les aliénés à un traitement convenable dès la première période de leur maladie, les avantages dus à la sage décision de son excellence en établissant un asile

séparé pour les criminels aliénés dans la province ne seront méconnus de personne.

Le nombre de patients qui sont actuellement dans cet asile est de 370,—dont 183 du sexe masculin et 187 du sexe féminin. La grande majorité d'entre eux sont des incurables invétérés; l'accumulation de ces cas incurables date de 15 Un grand nombre de ces malheureux sont parfaitement inoffensifs, et il en est un assez grand nombre qui sont très industrieux; mais ils sont sans amis et sans asile, et dans l'absence de tout secours publics pour les recevoir et entretenir ailleurs, leur détention dans l'asile est non seulemeut une nécessité mais bien une œuvre de charité chrétienne. Il est bien douteux si l'aliéné incurable, quelque légère que soit la teinte d'intelligence qui lui reste ou quelque docile et utile qu'on le trouve sous la discipline bénigne et particulière d'un asile, doit être jamais renvoyé des établissements dans lesquels s'est opéré un changement si heureux dans sa tendance et condition. Dans plusieurs des états voisins où, malgré tout ce qui se dit sur la munificence du traitement que l'on fait aux aliénés, l'étendue des bienfaits qu'offrent leurs asiles est loin de suffire aux besoins de la population et est certainement inférieure dans son ensemble aux asiles du Canada, il a été établi des dispositions légales en vertu desquelles les autorités et les surintendants médicaux des asiles peuvent élargir et renvoyer aux endroits d'où ils peuvent être venus les patients qui, après une certaine période qu'ils auront passé sous traitement, ne seront pas guéris. L'on a eu recours à cette mesure rigoureuse sous le prétexte que les asiles d'aliénés doivent être considérés comme des hôpitaux consacrés à la guérison de l'aliénation mentale, et non comme des maisons de refuge pour le soutien permanent de ses victimes. Je n'ai pas rencontré un seul surintendant médical d'un asile dans les Etats-Unis qui n'ait déploré la nécessité d'avoir recours à cette mesure. La société ou la législature qui permet l'existence d'une telle nécessité est coupable d'une infraction odieuse aux lois du divin maître du monde et fait preuve d'un mépris téméraire des devoirs moraux que le christianisme impose. Il faut espérer qu'en Canada, pour l'honneur de l'humanité et de la réputation honorable que nous avons déjà justement acquise à tant d'égards sous le rapport de notre caractère public, nous ne permettrons jamais qu'un pareil acte vienne ternir notre réputation. Je ne saurais conseiller le renvoi d'un seul de ces aliénés incurables qui a résidé pendant quelque temps dans cet asile. Ici, ils sont aussi heureux qu'il est possible de l'être en cette vie; et c'est ici seulement qu'ils peuvent trouver ce bonheur. Il est vrai que l'asile est rempli-encombré, et qu'il ne peut recevoir tous ceux qui demandent ou qui ont besoin d'y être admis; mais c'est là une question d'argent contre une question d'humanité; une question de charité publique contre une question d'apathie publique; une question de charité divine contre une question d'avarice dans l'homme. Est-ce que notre pays n'est pas un pays riche? Est-ce que notre revenu public n'est pas surabondant? Que nous manque-t-il donc. Rien autre chose qu'un peu de sympathie, une simple pensée, un moment de réflexion; et malheureusement ces sentiments de sympathie on ne les voit point surabonder en faveur des aliénés

Ceux qui, en Canada, ont la réputation d'hommes sensés sont tous tellement occupés de leurs propres affaires, sont tous engagés d'une telle ardeur à chercher cette fortune qui en ce pays leur fait rarement défaut, mais qui ne leur procure pas toujours le bonheur,—qu'ils ne peuvent se donner le plus petit loisir d'étendre leurs observations sur l'état de la société au-delà de leur foyer. Beaucoup de personnes en cette province ont atteint l'âge de cinquante ans sans avoir vu un senl homme attaqué d'aliénation mentale. Quelques-unes ont entendu dire qu'il y en avait un dans la partie reculée de leur township. Les citoyens des villes sont sous l'impression qu'il y en a quelques-uns dans le pays. Lorsqu'un aliéné de Toronto n'est pas admis dans l'asile aussitôt que la demande en est faite, les journaux s'excitent et s'animent, et montrent beaucoup de sagesse avec la

somme ordinaire de vérité. Il n'y a seulement que quinze ans que le Haut-Canada possède un asile d'aliénés, et déjà le public semble avoir oublié qu'avant cette époque il existait un grand nombre de ces malheureux. Il a aussi oublié que la population a augmenté de beaucoup depuis ce temps, et que le besoin d'asile pour les aliénés doit se faire plus sentir aujourd'hui qu'il y a 15 ans ; c'est-à-dire qu'il y a actuellement dans le pays un plus grand nombre de personnes insensées, pour lesquelles il n'y a pas de place dans les asiles, qu'il n'y en avait en l'année 1840.

La richesse du Canada a augmenté avec plus de rapidité que cette partie de la population qui est attaquée d'aliénation mentale. Que le riche qui a ses priviléges fasse son devoir, et ni les aliénés ni aucune autre classe d'affligés ne seront laissés sans qu'il soit pourvu à leurs besoins—chose à laquelle, comme êtres humains, ils ont droit en vertu de tout principe de saine politique, d'écono-

mie, de décence ordinaire et de charité chrétienne.

Ceux qui visitent cet asile manquent rarement d'en admirer la beauté d'architeclure et l'ampleur de dimensions. C'est un édifice spacieux, conséquemment, il doit pouvoir contenir beaucoup de monde. Mais pour les fous il faut un plus grand espace que pour d'autres personnes, et le plus grand édifice a des limites à ses logements. Les asiles d'aliénés peuvent bien être encombrés, mais le bon ordre dans une multitude n'a jamais été proverbial, et l'on ne doit pas s'attendre qu'une foule d'hommes ou de femmes insensées fassent exception à la règle. Jeter pêle-mêle dans une maison, sans ces moyens de subdivision et de classification qui sont essentiels au bon ordre et à la discipline, une foule d'aliénés dont chacun d'eux en particulier, avant son admission, avait besoin d'être guidé ou contrôlé par une ou plusieurs personnes, ce n'est certainement pas un fait qui peut faire bien augurer des résultats du traitement qui veut que les passions soient calmées, que la tranquillité et le confort règnent pour amener la raison. Cet édifice est spacieux, et la moitié de toute la maison qui est très grande l'est aussi,-mais ce n'est après tout que la moitié d'un asile d'aliénés. grandes salles, dans chaque division, pour les aliénés des deux sexes, avec leurs chambres et dortoirs, n'étaient pas destinées pour toute sorte de patients-elles l'étaient pour les trois premières catégories, tandis que les ailes, qui ne sont pas encore construites, doivent être employées au logement des classes les plus désespérées. Aujourd'hui, toute classification est absolument impossible,-le trop grand nombre y met obstacle. Lorsqu'un patient de la première catégorie devient turbulent ou qu'il se porte à la violence, il est souvent impossible de le changer de place, et la conséquence est que la salle entière devaient turbulente. Les fous les plus désespérés même, ne sont pas tous bruyants ni violents. Sur 60 ou 70 patients, il peut s'en trouver 8 ou 10 qui soient fréquemment incommodes ou deux ou trois qui le sont toujours.

Il suffit de ceux-là par exemple, surtout dans la division des femmes, pour jeter le désordre parmi les autres; et lorsque toute une salle de femmes insensées commence à faire du bruit la tâche de les réduire au silence est certainement loin d'être facile. Si l'asile était achevé et qu'il y fut fait des divisions convenables pour la réception des patients bruyants, violents, obcènes et malpropres, l'on pourrait s'attendre que l'ordre et la discipline générale de l'institution seraient meilleurs qu'aujourd'hui, et le traitement serait aussi sans doute

plus efficace.

Il semble, dans l'opinion de quelques-uns qui, peut-être, n'ont pas donné au sujet toute l'attention qu'il mérite, qu'il serait préférable de construire un nouvel asile dans quelque autre localité, plutôt que d'achever celui-ci; mais le pays exige que ces deux choses se fassent, et cela prendra plusieurs années avant qu'un nouvel asile soit construit et celui-ci achevé.

Sous le rapport de l'architecture, de la solidité des travaux et de la convenance de ses subdivisions intérieures, l'asile de Toronto n'est inférieur à aucun autre sur ce continent. Son site, tout en faisant la part des circonstances qui ont pré-

sidé à son choix, est peut être le plus propice qu'il ait été possible de choisir lors de sa fondation.

S'il est décidé qu'un nouvel asile doit être érigé, je recommande fortement que le choix d'un architecte soit fait en même temps que celui du surintendant médical. Ce mode a été adopté pour la construction dernièrement faite de quelques-uns des meilleurs asiles, tant en Angleterre qu'en Amérique. L'architecture d'un semblable édifice, de même que la régie d'un asile et le traitement dans le cas de l'aliénation mentale, est une spécialité: et le surintendant médical, dont le devoir est de gérer avec efficacité et satisfaction toutes les affaires d'un asile, ne peut jamais trop approfondir les plans et les intentions de l'architecte, tandis que ce dernier ne peut manquer de recevoir une foule de renseignements utiles d'un surintendant médical compétent. C'est une erreur grossière de supposer que les devoirs du médecin chef d'un asile doivent se borner à ses relations avec les patients,—comme ministre des maladies du corps et de l'esprit. Il doit pouvoir remplir efficacement ces deux devoirs, qui ne constituent qu'une faible partie de ses travaux. Depuis les fondations jusqu'à la coupole, il doit connaître toutes les subdivisions de son établissement, et être prêt et compétent à remettre promptement en ordre ce qui a pu cesser de l'être.

Comme quelques personnes semblent porter beaucoup d'intérêt à ce que l'on appelle les statistiques de la folie, et qui semblent former leur opinion sur l'utilité des institutions fondées pour la guérison ou le soulagement de cette maladie plutôt sur des résultats arithmétiques que d'après un prosond sentiment des devoirs du chrétien, il a été d'habitude d'introduire dans la rédaction des rapports d'asile de nombreux états statistiques dans le seul but peut être de satisfaire aux désirs de cette classe de philantropes. Les membres les plus éminents de la faculté de psychologie sont peu de cas aujourd'hui de ces statistiques; et en Amérique, quelques-unes des meilleures institutions, y compris celles sous la direction de Luther V. Bell, près de Boston, ont presque toutes cessé de leur donner place

dans leurs rapports annuels.

Les archives de cette institution ne contiennent pas de données numériques certaines sur lesquelles on puisse tirer de justes conclusions, soit quant à son efficacité en comparaison des autres asiles, soit à l'égard des progrès qu'elle a

fait en ce genre, à diverses époques de son existence.

Dans les premières années de l'institution, le nombre d'aliénés renvoyés sur le total des admissions, semble avoir donné lieu à de grandes espérances, et la durée du traitement, comparée dans ses résultats à celle des dernières années, paraît avoir été très courte; mais il a suffi d'un examen minutieux pour dissiper

entièrement cette supposition.

Dans les dix premières années, par exemple, le nombre total des admissions fut de 1006, et le nombre total de ceux qui furent renvoyés, 615:—ou, disons que le nombre de ceux qui ont été renvoyés est de 61 pour cent sur le nombre des admissions. Il est en outre prouvé que sur les 615 patients renvoyés, pas moins de 230, dans le cours de ces dix, ans ont été admis de nouveau pour cause de rechute qui, sans doute était principalement due à ce que le renvoi de ces patients avait été prématuré. En conséquence, le nombre de personnes admises ne s'élevait pas à 1006 mais bien à 776, et une grande partie de celles renvoyées représente les cas dont la guérison a été manquée.

Dans les deux années et demie de la surintendance du Dr. Scott qui suivirent les dix premières années et précédèrent immédiatement ma nomination, le nombre des patients renvoyés sur ceux qui avaient été admis semblent ne s'être élevé que de 47 à à 100; mais le Dr. Scott n'avait alors que 14 rechutes sur le nombre de patients admis et renvoyés par lui-même dans ces dites deux années et demie; et il a admis de nouveau 40 des patients de ses prédécesseurs lesquels

avaient fait une rechute.

Ces 40, ajoutés au 230 ci-dessus, opèrent une diminution considérable dans le nombre des personnes renvoyées ou des guérisons enregistrées pour les dix

premières années et changent de beaucoup la proportion entre les renvois et les admissions.

Les patients admis de nouveau après rechute comme ci-dessus, (284 cas de rechute) jusqu'à l'expiration des 12 j premières années, étaient au nombre de

188, et sur ce nombre il y en a aujourd'hui 57 qui vivent dans l'asile.

Dans les deux ans et 7 mois qui se sont écoulés depuis le 1er juillet 1853, date à laquelle j'entrai dans les fonctions de surintendant médical, 45 patients qui ont fait rechute ont été admis de nouveau et la majorité d'entre eux l'était pour la première, et quelques uns pour la deuxième et troisième rechute. La

totalité des ré-admissions s'élève à 66.

Sur ces 45 patients, 12 ont été admis et renvoyés par moi pour la première fois, et 33 faisaient partie du nombre de ceux renvoyés antérieurement à ma nomination. Sur les 45 patients ci-dessus qui ont fait rechute, 20 sont maintenant dans l'asile; 17 dans leur famille; 3 dans l'asile des criminels aliénés à Kingston et 5 sont décédés. La diminution dans le nombre de patients ré-admis dans ces dernières années, comparé à celui des premiers temps de l'existence de l'institution, doit être attribuée à la grande circonspection que l'on a apportée en s'abstenant de renvoyer les patients avant qu'il y eut certitude qu'ils avaient recouvré la raison. L'on rencontrera toujours des cas périodiques; mais il est plus que probable que ces rechutes qui ont eu lieu dans les premières dix années auraient pu être évitées si les patients eussent été tenus plus longtemps sous le traitement après leur première admission.

Depuis la date de mon dernier rapport, fait en triplicata, à son excellence le gouverneur général, à l'honorable conseil législatif et à votre honorable chambre, le 17 juin 1854, et qui comprend une période d'un an et huit mois, 167 patients

ont été admis dans l'asile; 97 du sexe masculin et 70 du sexe féminin.

Le nombre de ceux qui ont été renvoyés (y compris ceux qui se sont échappés) pour la même période, a été de 129, dont 84 du sexe masculin et 45 du sexe fé-

Les décès ont atteint le chissre de 40: 27 parmi les hommes et 13 parmi les

L'état sanitaire dans l'établissement a été uniformément bon. Dans les mois de juillet, août et septembre de 1854, époque ou le choléra a sévi avec tant de rigueur à Toronto et dans presque toutes les villes de cette province, l'asile a entièrement échappé au fléau, grâce aux bienfaits de la divine providence envers laquelle les habitants de l'asile et leurs amis ne sauraient être trop reconnaissants.

Des demandes d'admission pour environ 60 femmes insensées ont été faites, et l'on attend pour les admettre que des vacances aient lieu; mais à en juger por l'encombrement actuel des salles destinées aux pauvres, le grand nombre d'incurables qu'elles contiennent et le peu d'espoir de guérison qu'il y a pour celles qui ont été admises il y a quelque temps, il est très à craindre qu'une augmentation considérable dans l'accumulation ci-dessus aura lieu dans le courant de l'année.

L'asile a besoin de bien des petites améliorations pour pouvoir mieux répondre qu'il ne l'a fait jusqu'ici aux fins de guérisons auxquelles il est consacré. Le manque d'emploi et d'amusement dans la saison d'hiver fait faire un pas rétrograde à la guérison du patient du sexe masculin, et l'on pourrait y remédier jusqu'à un certain point, en construisant des galleries détachées du corps principal de l'édifice, dans lesquelles les aliénés pourraient se donner de l'exercice en se livrant à des jeux propres à les distraire.

Dans les états voisins, il n'y a pas un asile qui n'ait sa bibliothèque, et il en est quelques uns qui ont une collection considérable et excellente de livres qui leur ont été donnés par des personnes charitables qui s'intéressent au sort mal-

heureux des insensés.

Sous ce rapport comme sous tout autre, l'asile de Toronto n'est dans les obligations d'aucun de nos citoyens philantropes, et cet oubli de leur part est dû sans doute au manque d'informations sur l'utilité des livres pour aider au confort ou à

l'amélioration des patients.

Le service divin a été régulièrement célébré tous les dimanches dans l'aprèsmidi, à tour de rôle par les divers membres du clergé de la cité, et les patients qui en ont manifesté le désir ou qui, par leur condition mentale, ont pu y assister s'y sont joints. Les révérends messieurs qui ont officié gratuitement ont droit aux remerciments du public, et j'ai la certitude que les membres de leur congrégation leur savent le meilleur gré possible pour cette bonne œuvre. En affirmant que le décorum dans aucune église n'est mieux gardé que dans l'asile, c'est avancer un fait en tout point véridique.

Les patients sont redevables à la presse canadienne, depuis que les frais de port sur les journeaux sont abolis, de l'envoi libéral, durant l'année qui vient de finir, d'un nombre considérable de journaux. Environ 60 publications tant quo-

tidiennes qu'hebdomadaires, etc., sont reçues et distribuées.

L'été dernier, la grande salle au centre de l'édifice, employée autresois comme salle de danse, a été à peu de frais transformée en un appartement pour la couture. Les murs de cet appartement sont ornés d'un grand nombre de jolies images instructives et de plusieurs cartes géographiques obtenues du département de l'instruction publique. Cette salle est aérée, gaie et domine un beau point de vue. Entre vingt et trente patientes s'y assemblent chaque jour pour y travailler, à diverses espèces de couture, sous la direction d'une maîtresse couturière.

Les habits des patients du sexe masculin seulement ont été fait en dehors de l'asile l'année dernière. Tous les autres ouvrages en couture ont été faits dans l'établissement par les femmes et par quelques uns des aliénés sous la direction

d'un tailleur travaillant à l'entreprise.

L'introduction de l'éclairage au gaz l'année dernière a ajouté de beaucoup au

confort, à la gaité et à la sûreté de l'établissement.

Rien ne contribue d'avantage à l'amélioration et à la guérison des aliénés du sexe masculin que les travaux qu'ils ont à faire sur la ferme de l'asile, dont les produits de la dernière récolte, sous le point de vue pécuniaire, ont été d'une grande valeur. Environ 1750 boisseaux de pommes de terre, très supérieures à celles que l'on achetait ordinairement pour l'asile, ont été récoltées et mises en cave avec soin. Une très grande quantité de bettes-raves, de mangel-wurtzel, de navets, de carottes et de panais a aussi été récoltée et a épargné bien des déboursés à faire pour la nourriture des vaches à lait. La récolte de l'avoine et des vesces comme fourage vert a été excellente. Le foin seul a été peu abondant. Les produits du jardin ont été considérables et abondants.

Je suis persuadé que l'année dernière aucune ferme dans ce district n'a été mieux cultivée et n'a produit une récolte plus abondante que celle de l'asile,

eu égard à son étendue.

JOSEPH WORKMAN, M.D., Surintendant Médical, A.P.A.

Toronto, 18 février 1856.

#### ETAT des REVENU et DÉPENSES du TRÉSORIER de l'ASILE PROVIN-CIAL des ALIÉNÉS à TORONTO.

A L'HONORALE ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU CANADA. Qu'il plaise à Votre honorable Chambre.

Le soussigné a l'honneur de soumettre, conformément à l'acte 16 Vic., ch. 188, sec. 3, le compte courant des revenu et dépenses de l'asile provincial des aliénés à Toronto, pour une période d'un an et neuf mois, depuis le premier jour d'avril

mil huit cent cinquante-quatre, jusqu'au trente-ct-unième jour de décembre mil huit cent cinquante-cinq; et aussi le compte des revenu et dépenses pour les améliorations permanentes qui se rattachent à l'octroi parlementaire de quinze mille louis votés dans la session de mil huit cent cinquante, depuis le premier jour de juin mil huit cent cinquante-quatre, jusqu'au trente-ct-unième jour de décembre mil huit cent cinquante-cinq.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES McKIRDY, Trésorier, A.P.A.

Asile Provincial des Aliénés, Toronto, 20 février 1856.

ÉTAT de compte courant des revenu et dépenses de l'asile provincial des aliénés à Toronto, depuis le 1er jour d'avril 1854, jusqu'au 31me jour de décembre 1855. (Un an et neuf mois.)

THE RESERVE OF THE PARTY OF THE						
$R \to V \to N U$ .				£	8.	d.
Balance en main le 1cr avril 1854			• • • •	17 0 1 2 12 138 1242 21763 23179	2 5 0 16 17 16 16 17	11 8 0 3 2 7 4 9
DEPENSES.	£	s.	d.	£	8.	d.
Département médical : Médicaniens. Bière, vins et spiritueux.	63 564	3 13	6	607	117	
Dépense de l'établissement (nourriture) :— Viande de bouchers. Pain Beurre. Orge, riz, fleur et gruau Pommes. Café. GEufs. Fromage. Poisson Mélasse. Pommes de terres. Sel, poivre, moutarde et vinaigre Sucre Thé. Literie et habillements :—	2389 2717 782 319 28 119 45 2 73 17 288 44 448 523	17 16 13 15 10 12 0 9 10 10 11 2 8 9	4 7 9 5 0 3 8 6 5 0 4 4	627 7801	17	10
Literie  Habits  Chaussures	552 940 245	11 18 6	5 0 8	1738	16	1
Combustible, éclairage, lavage et nettoyage :— Combustible. Chandelles. Huile	3592 80 97	8 15 2	11 1 4	1.00	10	•
Porté en l'autre part $\dots$ £	3770	6	4	10167	19	11

Compte courant des Revenu et Dépenses, etc.—(Continuation.)

The time introduced against the color of the decision to a section of the decision of the deci						
DÉPENSES.	£	8.	d.	£	s.	d.
Combustible, éclairage, lavage et nettoyage.—(Continuation.)						
Montant rapporte	3770	6	4	10167	19	11
Gaz	72	19	0			• •
Savon	549	13	2	'		
Empois et pierre bleue	24	9	7			
Brosses et balais	113	14	Ö	1 1		
				4531	2	1
Items divers:—	i				_	_
Réparations	818	5	5			
Amoublement.	307	2	4	1 1		
Assurance	185	19	6	1 1		}
Annonces.	65	3	10			
Papeterie et impressions	61	3	10	1 1		
Paille	176	19	4	1		
Forme	643	15	7	1		
Depenses incidentes	324	1	6 1			
Enterrements	62	7	6			
Transport des aliénés au pénitenticier provincial	32	19	2	1		1
Commissaires	424	3	9	1		
Soins médicaux extrà, de novembre 1853 à avril 1854.		ŏ	ő	ì	İ	ł
Salaires et gages	5253	8	11	1	Ì	
Saration of Pages states and a state	0200			8480	10	8
				3400	10	
			£	23179	12	8
	1		~	40113	12	
		l	1 1	<u> </u>	1	!

JAMES McKIRDY, Tresorier, A. P. A.

ÉTAT des revenu et dépenses pour les améliorations permanentes de l'asilé provincial des aliénés à Toronto, depuis le 1er jour de juin 1854, jusqu'au 31 décembre 1855.

REVENU.	£	s.	d.	£	8.	d.
Warrants du gouvernement				1057	4	1
DÉPENSES.						
Terrains plantés d'arbres	103 159 794	4 15 4	0 9 4			
				1057	4	1

JAMES McKIRDY, Trésorier, A. P. A.

## RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 28 février dernier, priant son excellence de faire mettre devant la chambre "Un état du nombre de demandes qui ont été faites pour l'admission de patients dans l'asile des aliénés à Toronto,—du nombre qui a été refusé par suite du manque de logement,—le dit état devant comprendre les trois dernières années et indiquer le nombre d'aliénés qu'il y a dans les différentes prisons en Canada

Lettre de Joseph Workman, écuyer, M. D., surintendant médical de l'asile provincial des aliénés.

> Asile provincial des aliénés, Toronto, 4 mars 1856.

Monsieur,—J'ai reçu votre communication datée d'hier, me priant de vous fournir un "état du nombre de demandes faites pour l'admission des patients dans l'asile des aliénés à Toronto, du nombre qui a été refusé par suite du manque de logement nécessaire, durant les trois dernières années," et en réponse, je prends la liberté de vous soumettre l'état suivant:

Le resus d'admettre immédiatement des aliénés dans l'asile n'a jamais eu lieu durant les trois dernières années, que le 23 juin 1854, lorsque le trop grand encombrement de l'édifice exigeait que l'on attendit qu'il eut des vacancés. Avant cétte date, tous les aliénés qui se sont présentés ont été admis dans l'asile à leur arrivée.

Dans les trois années écoulées du 1er mars 1853 au 1er mars 1856, le nombre d'aliénés admis dans l'asile a été de 413;—249 furent admis avant le 23 juin 1854, et 164 depuis cette date.

Du 23 juin 1854 au 1er du courant il a été fait 343 demandes d'admission pour de prétendus aliénés. Sur ce nombre 164 ont été admis. Des avis de vacance ont été envoyés aux amis de 112 de ces infortunés, mais ils ont refusé de s'en prévaloir ou fait peu de cas des lettres qui leur ont été adressées

Des avis de vacance ont été envoyés aux amis de quatre aliénés du sexe masculin, pour lesquels il a été récemment demandé admission, et ils sont atten-

dus d'heure en heure.

Il n'y a maintenant qu'un seul aliéné sur la liste qui attend un avis de vacance pour être admis.

Soixante-deux femmes, pour lesquelles demandes d'admission ont été faites entre le 20 juin et cette date, attendent qu'il y ait vacance; et je regrette d'avoir à dire qu'en conséquence du grand nombre de patients incurables du sexe féminin

qu'il y a aujourd'hui dans l'asile, la période avancée de la maladie et le peu d'espoir de guérison chez la majorité d'entre ceux qui ont été admis depuis quelque temps, et, comme on a pu l'observer durant ces deux dernières années, la prépondérance sensible des cas d'aliénation parmi les femmes, il est impossible d'empêcher que le nombre qui font aujourd'hui des demandes d'admission ne s'accumule.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Avec respect, votre, etc.,

JOSEPH WORKMAN, M. D. Surintendant-médical.

L'hon. Geo. E. Cartier, Secrétaire provincial, Toronto.

Etat du nombre d'aliénés dans les différentes prisons du Canada.

Papage 14 territor de la la companya del companya de la companya de la companya del companya de la companya del la companya de	1		)
HAUT-CANADA.		Comtés de York et Peel	2
(D'après les lettres accompagnant les rap-		Comté de Simeoe	3
ports de divers shérifs.)		Do Ontario	2
* '	1	Do Peterboro	1
Comté de Lambton			Aucun.
Comté de Kent		Comté de Hastings Do Prince Edouard	do.
		Comtés de Fontenac, Lenox et Addington	do.
Comté d'Elgin	Do	Do Leeds et Greeville	do.
(Durant l'année dernière, il en a	170	Do Lanark et Renfrew	40.
été enfermé quatre dans la prison		Comté de Carleton	do.
de ce comté qui ne pouvaient être		Comtés de Prescott et Russell.	do.
admis dans l'asile provincial faute		Do de Stormont, Dundas et Glengarry	1
de logement.)			
Do Middlesex	do	BAS-CANADA.	
Do Norfolk	1		
Do Oxford		District de Aylmer	Aucun.
Do Brant	2	Do Montréal	. 9
Do Waterloo	1	Do St. François	Aucun
Do Wellington		Do Trois-Rivières	5
Do Grey		Do Québec	A
Do Halton		Do Gaspé	
Do Haldimand	1140411	Do Gropen	l
Comtés de Lincoln et Welland	i	Total des aliénés en prison	37
- Lancacion			- •

# RÉGISTRATEURS DE COMTÉS, H.C.

RAPPORTS des HONORAIRES et EMOLUMENTS reçus par les Régistrateurs de Comtés dans le Haut-Canada, conformément à l'Acte 16 Vict. ch. 187, sect. 9, pour l'année 1855.

- No. 1.—COMTÉ de DURHAM.
  - 2.—COMTÉ d'ELGIN.
  - 3.—COMTÉ d'ESSEX.
  - 4.—COMTÉ de FRONTENAC.
  - 5.—COMTÉ d'HALDIMAND.
  - 6.—COMTÉ de LANARK.
  - 7.—COMTÉ de LEEDS.
  - 8.—COMTÉS de LENOX et ADDINGTON.
  - 9.—COMTÉ de LINCOLN.
  - 10.—COMTÉ de MIDDLESEX.
  - 11.—COMTÉS de PETERBOROUGH et VICTORIA.
  - 12.—COMTÉ de PRINCE EDWARD.
  - 13.—COMTÉ de RENFREW.
  - 14.—COMTÉ de SIMCOE.
  - 15.—COMTÉ de WELLAND.
  - 16.—COMTÉ de WELLINGTON.
  - 17.—COMTÉ de YORK.

ETAT des Recettes et des Emoluments du Bureau d'Enregistrement du Comté de Durham, entre le trente-unième jour de Décembre mil huit cent cinquante-anatre et le trente-unième iour de Décembre mil huit cent cinquante-cinq.

Revenu net.	£ s. d. 408 5 6	1	s. d.	13 0	9	5 6	/ARD, Darham.
Depenses.	£ s. d. l. 218 7 6		d.	626	6 218	£ 408	GEORGE D. WARD, Régistrateur, Conté de Durham.
Total.	£ s. d. 626 13 0½		÷.	<u>:</u>	30 17 10		G Régistrat
Affidavits.	£ 6. d.	ATION.					
Sommaires.	£ s. d.	RÉCAPITULATION			8888		
Recherches.	83 8 31 d.	RÉCA		ıtė	Combustible	Revenu net	
Certificats.	3. g. d.				Combustible Papeterie Payé à des com	<b>E</b>	
Hypothèques et Transports.	£ s. d.			recettes du burea			
Actes et Testaments.	£ s. d.			Montant total des recettes du bureau	Déductions		

#### No. 2.

#### BUREAU DU RÉGISTRATEUR, COMTÉ D'ELGIN, SAINT THOMAS, 8 Mars 1856.

ETAT pour la Chambre d'Assemblée, préparé conformément à la 16me Vic., chap. 187, sec. 9; "Acte pour amender les lois d'enregistrement du Haut-Canada," depuis le 1er janvier, jusqu'au 31 décembre 1855.

	£	g.	d.	£	8.	d.
Sommes reçues pour enregistrer des sommairesdo pour certificats et autres documentsdo recherches				377 57 16	3 6 14	0 3 6
Moins les déboursés, savoir :— Payé aux commis	115 20	0	£ 0 0	451	3	9
populario commiguitos, vois un commingo, priparente comminguito de la comminguito della comminguito della comminguito della comminguito della comminguito della comminguito della comminguito della comminguito della comminguito della comminguito della comminguito della comminguito della comminguito della comminguito della comminguito della commination della commination della commination de				135	0	Ò
Recettes nettes			£	316	3	9

Certifié,

JOHN McKAY, Régistrateur, Elgin.

#### No. 3.

#### BUREAU DU RÉGISTRATEUR, COMTÉ D'ESSEX.

Sandwich, 28 janvier 1856.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un état des émoluments du régistrateur du comté d'Essex, conformément à la 9me section de l'acte d'enregistrement, pour l'année 1855, comme suit :—

	£	s.	d.	£	s.	d.
503 actes, se montant à				181	14	71
153 hypotheques			• • • • •	55	5	6
37 decharges d'hypothèques		• • • • •	• • • • •	4	12 17	6
4 cautionnements			• • • •	1	5	0
3 quittunces.				ō	7	6
3 testaments			1	1	3	9
2 procurations				0	17	6
1 abandon de douaire			• • • •	0	6	3
Recherches durant l'année			• • • •	20	0	0
Salaire de commis	25	0	£	270	10	9
Paye pour bois de chauffagedo pour papeterie	2	10	0			
do pour papeterie	2	10	0			
				30	0	0
Net			£	240	10	9

Je certifie par le présent que l'état ci-dessus est un état fidèle du montant des émoluments du bureau d'enregistrement, durant l'année 1855.

JAMES ASKIN, Régistrateur, Comté d'Essex.

#### No. 4.

ÉTAT des Honoraires reçus par le régistrateur du comté de Frontenae, préparé pour l'assemblée législative, conformément à l'acte d'enregistrement amendé de la 16me Vict., sec. 9, étant les émoluments de son bureau d'enregistrement pour l'année 1855, expirant le 31 décembre dernier, comme suit, savoir :—

The manufacture of the second	d · · · ·	1	
	£	s.	d.
Enregistré 477 actes de transport, etc., à 6s. 3d	149	3	9
do 205 hypothèques et transport do, à 6s. 3d	64	1	3
do 106 décharges d'hypothèques, à 2s, 6d	13	5	10
do 100 certificats de jugements, à 2s. 6d	12	10	0
do 11 testaments, à Gs. 3d	3	8	9
do 4 procurations, à 6s. 3d	i	5	0
do 3 certificats en chancellerie, à 2s. 6d	ة اا	7	6
Honoraires reçus pour recherches, y compris des extraits, sommaires de titres,	ï	'	\ \ \
certificats et copie de divers documents, etc	36	12	6
Honoraires reçus pour recherches, certificats, extraits et sommaires, etc., peur la	30	12	o
compagnie du G. T. C. F.	9		1 .
Montant de la la la la la la la la la la la la la	1 9	17	6
Montant des honorair. reçus comme charges additionnelles sur différents transports,		1	1
y compris des affidavits, la production de cartes, documents de compagnie		Ì	l
à fonds social, etc., etc., montant ensemble à	11	15	0
Montant total requ $\mathfrak{L}$	302	6	3
Moins-Déboursés pour un assistant, combustible, papeterie, etc., etc	96	5	0
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
Revenu not pour l'année a.d. 1855 $\pounds$	206	1	3
,		•	

#### JAMES DURAND,

Régistrateur,

Bureau du Régistrateur, Comté de Frontenac, Kingston, 6 mars 1856.

#### No. 5

ÉTAT des Honoraires et Émoluments, reçus par Agnew P. Farrell, régistrateur du comté d'Haldimand, dans l'année 1855.

	£	ន.	d.
Montant total reçu pour enregistrer des sommuires.  Montant total reçu pour enregistrer des certificats, etc	252 25 26	7 1 16	4 0 6
Total reçu en 1855£			10

AGNEW P. FARRELL, Régistrateur, Comté d'Haldimand.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR, CAYUGA.

#### No. 6.

ÉTAT des actes et autres documents enregistrés et des honoraires reçus par le régistrateur du comté de Lanark, pour l'année 1855. Préparé conformément au statut provincial, 16 Vict., ch. 187.

436 actes enregistrés, affidavits préparés et témoins assermentés ensuite.  1:0 hypothèques do do do do  27 testaments do do do do  79 décharges d'hypothèques do do do  3 actes du shérif do do do  4 quitances.  3 procurations et cautionnements.  Production de plans de villages.  Production d'affidavits d'arpenteurs.  Recherches, extraits et certificats pour compagnie de chemin de fer	14 0 7 0 1 0 0 19 15	8. 7 10 5 12 7 2 10 0 6 7	d. 6 8 5 6 6 6 0 0 3 6 11 2
arepsilon	297	0	11

JAMES BELL, Régistrateur, Comté de Lanark.

Bureau du Régistrateur, Perth, 15 février 1856.

#### No. 7.

ÉTAT des Honoraires et Émoluments du bureau d'enregistrement pour le comté de Leeds, pour l'année expirant le 31 décembre 1855.

	£	s.	d.
Enregistrement de sommaires. Enregistrement de certificats et autres documents. Recherches.	12	$\begin{bmatrix} 2\\7\\10 \end{bmatrix}$	6 6 0
£	258	0	0

DAVID JONES, Régistrateur.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR, Comté de LEEDS.

#### No. 8.

RAPPORT ANNUEL qui doit être, en vertu du statut, soumis à l'assemblée législative, donnant un état détaillé des honoraires reçus dans le bureau du régistrateur des comtés de Lennox et Addington, dans l'année 1855, comme suit, savoir :—

Actes enregistrés	456
Testaments do	15
Décharges et hypothèques	67
Serments administres	161
Jugements enregistrés	93
Certificats	104
Recharches	302
Copies et extraits	31
Se montant en tout à£269 11s. 9d.	
de montant en tout a	

Je certifie que l'état ci-dessus est un état correct et fidèle, au meilleur de mon jugement et de ma connaissance.

ISAAC FRAZER, Régistrateur, Comtés de Lennox et Addington.

5 janvier 1856.

#### No. 9.

ÉTAT des Honoraires reçus par le régistrateur du comté de Lincoln, pour l'année 1855, tel que requis par le statut 16 Vict., ch. 187.

MOIS.	Actes et hypothèques, etc.		Jugoments.			Déc hypot	hargo et hèqu	ļ	Recherches.			
Janvier	£ 23 19 18 26 31 17 29 31 15 21 37 34	s. 10 3 5 7 7 3 13 1 1 7 4	d. 9 6 0 9 3 6 6 3 3 6 3	E 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	s. 57 10 12 5 2 15 2 0	d. 0 6 0 6 0 6 0 6 0 6 0 0	£ 1 1 0 0 0 1 1 1 0 0 0 1 1 1 1 1 1 1 1	s.  10 2 5 2 17 0 10 17 10 12 7 0	d. 0 6 0 6 0 0 6 0 6	£ 0 0 0 1 3 1 1 0 0 0 2 1	s. 0 0 6 8 7 17 13 2 13 12 7 2	d. 0 0 3 9 0 6 9 9 6 6 0
£	304	11	0	5	0	0	11	15	0	13	12	9

Total—Trois cent trente-quatre louis, treize chelins et neuf deniers.

Certifié,

Février, 1856.

JOHN POWELL, Régistrateur, Lincoln.

ETAT des honoraires et émoluments du bureau d'enregistrement pour le comté de Middlesex, pour l'année 1855, préparé pour l'honorable assemblée législative, conformément à la 16me Vict., chap. 187, section 9.

					: : : : : : : : : : : : : : : : : : :
		Sommaires.	Certificats.	Recherches.	Antres documents.
	₹ a	£ s. d.	£ s d.	3. d.	33 & d.
Montant brut  Mors—paye a William C. L. Gill, depute registrateur  do R. Moore, ci-devant commis.  do F. Templeton  do William B. Barnard, commis.  do T. R. Wescott, ci-devant commis.  do Déponses de bureau.	<b>3</b>	1394 11 11	504 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10		
Montant brut.  Déductions  Revenu net, courant.	1394 11 11 696 13 9 607 18 2	<del>                                    </del>	696 13 9		
Bureau du Régistrateur, Comté de Middlesex, London, 22 mars 1856.			I Re	H. BURWELL, Régistrateur Middlesex.	il ddesex.

# No. II.

ÉTAT des Honoraires et Émoluments reçus par Charles Rubidge, régistrateur des comtés-unis de Peterborough et Victoria, depuis le 1er de janvier 1855, jusqu'au 31 décembre 1855, inclusivement.

	1	d 0 0 0 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
	ii ti		
	Montant	\$\frac{\partial 2}{13} \ \frac{1}{15	
	7	1 ' '1' ) 4.3	
	Montant total des honoraires.	1426 sommaires Recherches, extraits et. Certificats Jugements, etc Gecharges d'hypothè- ques, affidavits, etc	
		ئ. ئ	
į	Montant.	ý 1 <u>C</u>	
	Moi	£ 13	
	Décharges d'hypothèques et affidavits.	148	
-		÷ 0	-
	Montant.	, 20 s	_
	M	£ 13	
	Jugements et quittances.	110	11
	;;	. 9	
	Montant.	ni cı	1
	Mc	£ 88	
	Recherches, extraits, et certificats.		
= 		d.	
	Montant.		
	Mo	£ 8.	
	Nombre de sommaires enregistres.	1426	

# CHAS. RUBIDGE,

Régistrateur.

#### No. 12.

ÉTAT des Honoraires et Émoluments reçus par le régistrateur du comté de Prince Edward, pour l'année 1855, comme suit :---

	£	6.	d.
Sommaires	181 6 9 6	8 0 0 12	0 0 0 04
Montant total $\mathfrak{L}$	203	O	1

JOHN P. ROBLIN, Régistrateur, Comté de Prince Edward.

Bureau du Régistrateur, 1er mars 1856.

#### No. 13.

ÉTAT des Actes et autres Documents enregistrés et des Honoraires reçus par le régistrateur du comté de Renfrew, pour l'année 1855, conformément au statut provincial, 16me Vict., chap. 187.

						£	8.	d.
Actes enregistres, y compris l	la préparation	d'affiday	its	 • • • • •		59	1 8 6	1
Hypothèques do Quittances do	uО	qo		 	\	ן ס	8	9
Quittances do	do	do		 		0	6	3
Testaments do	do	do	,	 	]	1	6	9
Décharges d'hypothèques				 	1	0	15	0
Testaments do Décharges d'hypothèques Certificals de jugements				 		1	15	0
Recherches, extraits et certifi	cats			 		7	10	0
Montant bru	t d'honoraires		• • • • • • • • •	 • • • • • •	£	77	2	10

JAMES MORRIS, Régistrateur,

Bureau du Régistrateur, Comté de Renfrew, 20 février 1356.

#### No. 14.

État indiquant les sommes reçues dans et pour l'année 1855, pour l'enregistrement des sommaires, certificats et autres documents, et pour recherches dans le bureau d'enregistrement pour le comté de Simcoe, conformément à l'acte de la législature 16 Vict., chap. 187, sec. 9.

	£	S.	d.	£	s.	d,
Reçu pour enregistrement de sommaires, certificats et autres documents		· • • • •		767 73	11 15	6 1
Total Payé au député Payé à un copiste Dépenses contingentes	125 125 9	0 0	£	259	6	7
Balance des profits			£	582	5	71

Je certifie que le compte ci-dessus est un compte correct des honoraires et émoluments de mon bureau pour l'année 1855.

GEORGE LOUNT, Régistrateur, Comté de Simcoc.

BARRIE, 2 janvier 1356.

## No. 15.

ÉTAT des Honoraires reçus par le régistrateur du comté de Welland, pour l'année 1855, préparé conformément aux dispositions de l'acte 16me Viet., chap. 187.

	£	8.	d.
Enregistrement d'actes, hypothèques, etc	337	6	4
do gertificats de jugements	6	7	6
Recherches et extraits.	15	18	9
$oldsymbol{arphi}$	367	12	7

D. D. EVERARDS, Régistrateur.

Bureau du Régistrateur, Welland, Fonthill, 1er mars 1856.

## No. 16.

#### BUREAU DU RÉGISTRATEUR, COMTÉ DE WELLINGTON.

Guelph, 8 janvier 1856.

Etat des Honoraires et Émoluments reçus par le régistrateur du comté de Wellington, dans son bureau, depuis le 1er jour de janvier 1855, jusqu'au 31 décembre de la même année inclusivement, tel qu'il appert dans le livre d'honoraires tenu par lui. Le dit état est préparé conformément aux exigences de la 9me sec. du chap. 187, 16 Vict. "Acte pour amender les lois d'enregistrement du Haut-Canada."

Section 2 of 2 of 2 of 2 of 2 of 2 of 2 of 2	£	s.	d.	£	8.	d.
Montant reçu pour enregistrer 1377 sommaires d'actes, hypo- thèques, etc		 	• • • •	373	3	8
thèques  Montant pour enregistrer 51 certificats de jugement  Montant pour enregistrer 11 quittances  Montant reçu pour recherches et certificats				19 6 1 46	10 7 7 16	0 6 6 3
Total			₤	447	4	11
Déboursés :— Au député, Aux commis Papeterie et combustible	125 125 10	0 0 0	0 0 0			
Montant net des honoraires, etc			£	187	4	11

H. W. PETERSON, Régistrateur.

#### No. 17.

ÉTAT préparé pour la législature conformément à l'acte 16 Vict., ch. 187, sec. 9, de tous les honoraires et émoluments reçus par le régistrateur du comté d'York, entre le 1er janvier 1855 et le 1er janvier 1856.

A 1 - 1 To the control of the contro			
	£	s.	d.
Montant des honoraires reçus par le régistrateur pour enregistrer 3,591 sommaires.	1197	18	0
do pour enregistrer 912 certificats et autres documents	116	1	3
do pour recherches dans 1,587 titres, y compris des extraits certifiés	184	1	3
do pour extraits fournis au régistrateur du comté de Peel	81	9	6
$\boldsymbol{x}$	1579	10	0

JOHN RIDOUT, Régistrateur, Comté d'York.

Daté 27 mars 1856.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

## RAPPORT ANNUEL

DE

L'HOSPICE ST. JOSEPH DE LA MATERNITÉ DE QUÉBEC.

Incorporé en vertu de l'Acte 18 Vict., chap. 226, pour l'année expirée le 31 décembre 1855.

I. None des Membres.

MAD. L. C. PANET.

MAD. H. O. TASCHEREAU.

MAD. V. H. TETU.
MAD. E. M. PELLETIER.
MAD. H. M. CARRIER.

MAD. T. P. BILODEAU.

MAD. A. D. TASCHEREAU.

MAD. M. METIVIER. MAD. E. M. LANGEVIN.

II. Nombre des personnes admises et soignées dans l'Établissement.-DIX-HUIT.

III. DOTATION .- NULLE.

IV. ÉTAT GÉNÉRAL DES AFFAIRES DE LA CORPORATION:

La corporation a acheté un lot de terre et une maison.

(Désignation).—Un lot de terre situé dans la Haute-Ville de Québec, contenant quatre-vingt cinq pieds de front sur la rue St. François, sur cinquante-trois pieds et un pouce et demi en profondeur; borné en front, au nord-est, par la dite rue St. François, et en prosondeur, au sud-ouest, à l'extrémité de la dite prosondeur, par les représentants de Joseph Mailloux; du côté du sud, par la rue St. Joachim; et du côté du nord par Mad. veuve Mirand, représentant Rosa; ensemble avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, pour et en considération de la somme de onze cent soixante et quinze louis, courant,—qui n'est pas payée,—la dite somme portant intérêt.

Les revenus de la dite corporation viennent entièrement des souscriptions des membres qui la composent, et de dons, joints à l'allocation de la législature :

lesquels ont été comme suit :-

Allocation.....

£160 15 11

Les dépenses ont été de £202 3s. 5d., y compris £112 payés pour réparations à la propriété, laissant une balance de £41 7s. 5d. au débit de l'institution.

> M. L. C. PANET, Présidente. E. M. LANGEVIN, Secrétaire.

L'Honorable ORATEUR de l'Assemblée Législative. Québec, 8 février 1856. 1856.

~	COMPTE des DÉ	PTE P	des	DÉBOI	Boursés	de PB	IOPI'	ral 1 D	GI	ITAL GÉNÉRAL 31 Décembre 1855.	de 5.	KIN	GSTC	de l'HOPITAL GÉNÉRAL de KINGSTON, pour l'année expirée le 31 Décembre 1855.	l'année	expir	ée 1	ω.	
	Dr.		-		HOPITAL	5	DE 1	KIN	G	GSTON	P A B	00	CONTRA	A.			Ar.		
				ı			ţ	u	70			-					-		11
10 jan	10 janvier	1855.	1855. Deniers, all	ers, alloc. du	loc. du gouvernem 1854	1854	}	6	; (			···				43	<b>'6</b>	÷	
					6		200	>	>	ler janvier	1855.	Bala	nce du 3	1855. Balance du 31 décembre 1854.	54	5.13		2	
35	op	do	op -	produits du bazaar	u bazaar		70	0	0	25 do	g. op	· Faye	Bois, h	raye a G. Moyle, assurance. do Bois, hôpital		120-	י זט זכ	200	
) )											 g.g	8 E		Michael Clark, lait		* *0	o o		
aint c		do	go	déposé par	sé par un ami	:	9	20	0	27 do 6 ferrior		3-9- 	., ,	William Craig, assurance	visions	<u></u>	19	10	
									·		 99	음 운 	. ,	Divers, hopital		- m	- w	- o	
Ď	qo	op	op —	alloc. du	alloc. du gouvernem., 1855.	1855.	1000	-			-G.	3 - S		M. Planagan, bois		10 -	<u> </u>	ZS'c	
					•			>		00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	: 유	-9 <del>{</del>		Michael Clark, lait.		4, 6,1	4 0	<i>o o</i>	
op \$1		do	eg -	déposé dan	déposé dans la banque.	==	٥	2		Ħ	: : 음유	3-8		Dirers, hopital H. Yates, divers		ים:	19	4	
				•	1	:	0	2	-	28 do	: မှန	유- -		M. Marrill, pommes de terre.	le terre	11	25 6	0 0	
30 do			ę	ç	-					a		9.5	,		:	, <sub>T</sub> C	3 65	0	-
				3		:	01	0	0	24 do	ф ф	음 - -	A. J. O.	A. J. O. Laughlin, corenoile etc.	onoile oto	<b>C1</b> C	0!	0	
14 dèce	mbre		Démes	14 décembre do Démas dans la la						30 do Jermai	: ફ	g-	John Da	John Dawson, bois	cucus,cic.	54 8	17	o c	
			2	dans ia Dol	idneanbı	:	15	17	G1	12 do	. :	3-6	Dr. Vat.	R. W. Huffman, divers.	:	C1	Ξ	1	_
18						~~~				14 do	do ·	qo	Bridget	Bridget O'Connor, muss	: : :	-	20	C	
		· · ·	Balanc	do Balance au 1er janvier 1856.	vier 1856	<u></u>	162	6	1	10 do		og,	A. J. O.	Laughlin, dive	ers	-	) ¥	٥ د	
						-		,		0 o	: 8-9	ę ę	P. M. F.	P. M. King, en pleines rations.	rations.	70	07	- C	
										12 juin	် မေ	3-8	Hugh Sc	James Linton, sucre.	:	4	C1	တ	
									-	do do	do	qo	M. Coun	M. Counter		ص م	67 (	9	
									===	16 do	do	₽.	M. Clark	M. Clark, lait.		0 0	٥ و	0 0	
								, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	9-8	op o	9.6	g -6	John Ca	John Caruthers, epiceries	ries	32	- m	ာ မာ	
									2.	do l	ခု	3-8	Dr. Yate	Dr. Yafes, provisions	=======================================	19	13	1-	-
						===			<u> </u>	op o	do	ę	P. Hylan	P. Hyland, beurre		3 -	rc	φ c	

	8	1623	Porté en l'autre parl£	~ ~~~~			2	12	1873	Porté en l'autre part
	14 0	11	•		•					
	0 0	20			. :		==			
	14 9	- 88	do James Hunter, pommes de terre.		9 5	13 décembre				
	0 0	45				9et17do				
		13	•			op 8				
		_	Ċ.			7 do	==			
	0 0	8	莒		qo		==			
	6 1	35	do G. Andrews, viande		ф	3 novembre				
_	14 1	40	do Hugh Ross, pain		qo:	21 do				
	5 1	15			ક					
	0 0	20	•		q	3 septembre				
	8	11	do G. Andrews et Cie., viande			op 6	==			
	19 8	- 03 - 03			2-2	30				
		16			3.5	op 98	===			
	- 0	٠ ٥	do Moil Modell transme à com		:	21 UO				
	0 0	27 ,			: op	op 91	===			
	10 0				do .	14 do				
	4	10	_	<u> </u>	qo·	do do				
	6 91									
	18 10		do A. J. O. Laughlin		-					
			do Archibald Smyth, divers			Ξ.	=			
	0 0	10	do Une vache pour l'hôpital		•	30 do	===			
	19 1 1		-				-			
	81	35	-		9		-			
		3 0	do William Allen		: 3 <del>{</del>	op op				
	25				: 9	op op				
	2 4	41		<del>-</del>	ф ф	do do				
	3 3	33 (	peterie							
					de	op op				
	8 9	0	do Dr. Baker, medecines		-					
		#								
	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		do P. Purcell, enterrements		do :	op op				
		ř	do M. Flanagan, en plein jusqu'auj		op	do do				
	_						-			

10	V 10	JUU.	114.	zx ppen	uice	TAG	J• ·#•)		1090
		က	0 10 00 0 d 00	<b>800000</b>	)   0	7			
Αν.	si si	<b>∞</b>	61 48 EE 8	900000	7	6		ston.	
	ધર	1623	15 20 0 15 1	33 96 15 13 13	188	162	tem.	, King	
HOPITAL DE KINGSTON PAR CONTRA.—(Continuation.)		Rapporté	Payé a do do do do do do do do do do do do do	do do Chirurgien interne do do Intendant de l'hôpital do do Matrone do do do Cuisinier do do do Ordonnance do do do Arveusse do do do Facomete sur hillere		ler janvier 1856 Balance du 31 décembre 1855 $\mathcal{E}$	HORATIO YATES, M.D.,  Président et Trésorier, Pro. tem.	M. FLANAGAN, Secrétaire, Hôpital Général, Kingston.	IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.
R CON				9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9		ler janv	<del>   - - - </del>	es .	, BUE
PA.	- <del>-</del>	10	66666666666666666666666666666666666666		12	===			AULT
TOL	si.	-			7				PERR
KINGS	બર	1873			1873				LOUIS
HOPITAL DE		Rapporte			3			56.	IMPRIMÉ PAR
Dr.								Кінсятом, 13 mars 1856.	

## RÉPONSE

A une addresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, en date du 1er du mois dernier, demandant à son excellence de mettre devant la chambre "Un état indiquant les "terrains primitivement en la possession de l'hôpital-général de "Toronto, pour le bénisice de cette institution, les terrains qui ont " été vendus, leur valeur, les dates des ventes, à qui ces ventes ont "été faites, les recettes et les dépenses de l'institution depuis " l'union, les sources de revenu, y compris le montant de la paie des " patients, et le montant reçu de ces patients, le nombre de patients " admis annuellement, la classification ou la nature de leurs maladies, "le nombre de convalescents renvoyés, le nombre d'incurables " renvoyés, ainsi que le nombre des décès, le lieu de naissance des " patients, en autant que le fait peut être constaté; et aussi, copie " de toute la correspondance échangée entre les gouvernements "d'autrefois ou le gouvernement actuel et les syndics de l'hopital " relativement au transport du dit hôpital à l'endroit malsain où il est "actuellement situé, ainsi que de toute correspondance qui a pu " être échangée entre eux au sujet de la vente de ces terrains."

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER.

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Toronto, 21 mai 1856.

> Bureau de l'hôpital général de Toronto, 16 Mai 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointes les diverses informations demandées par l'assemblée législative, conformément à la requisition exprimée dans votre lettre du 3 du mois dernier. Les terrains que possédait primitivement l'hôpital peuvent être rangés comme suit:—

1. Six acres sur le côté ouest de la rue Church et sur le côté nord de la rue

Newgate.

2. Six acres composés des lots numéros onze et douze sur le côté nord de la rue King, onze et douze sur le côté sud de la rue Newgate, et quatorze, quinze, seize et dix-sept sur le côté ouest de la rue John.

3. Un acre au coin des rues King et York.

4. Le morceau de terre connu sous le nom de la réserve du parc, borné au au sud et à l'est par la rivière Don, à l'ouest par la rue du parlement, et au nord

par la rue Elm, et contenant environ 380 acres.

5. Un lot de terre acheté par les syndics sur la réserve de la garnison ou la réserve militaire, contenant environ 6 acres. En l'année 1819 l'hôpital fut érigé sur le lot décrit dans la clause No. 2, au lieu du lot en premier lieu mentionné qui a été vendu. Avant 1840 les dépenses annuelles de l'hôpital excédaient ses revenus, en conséquence de quoi le capital fut de beaucoup diminué et c'est ce qui servira à expliquer le fait que les syndics avaient des moyens très limités pour le soutien de l'institution, et la nécessité d'obtenir un octroi annuel considérable du parlement. Les documents transmis sont:

No. 1. Tableau des lots vendus, le prix auquel ils ont été vendus, la date

de la vente, avec le nom de l'acquéreur.

No. 2. Etat des recettes et des dépenses, sous les différents chefs, depuis

janvier 1841, jusqu'à avril 1856.

No. 3. Tableau annuel des patients admis, de la nature de leurs maladies ainsi que les résultats, avec le lieu de naissance de ces patients. Vu l'absence de documents antérieurs à novembre 1847, je me trouve dans l'impossibilité de fournir l'état requis antérieurement à cette date. Les comptes sont maintenant tenus d'une manière régulière, et tous balancés jusqu'au premier mai de chaque année, mais vu la maladie du chirurgien résidant, je ne puis transmettre celui qui expire le premier du présent mois.

No. 4. Indique les ressources de l'hopital.

Quant au transport de l'hôpital à l'endroit où il est actuellement situé, les syndics en sont seuls responsables, vû qu'il fut effectué par eux. Il n'y a pas eu de correspondance d'échangée à ce sujet avec le gouvernement; j'ignore de plus s'il y a eu des correspondances échangées relativement à la vente des terrains, à part l'autorité nécessaire donnée de temps en temps par le gouverneur en conseil.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

J. W. BRENT, Secrétaire.

L'honorable G E. Cartier, Secrétaire provincial.

## No. 1-Memorandum sur les lots de l'hôpital vendus depuis 1819 jusqu'à 1849.

## RÉSERVE DES LOTS DE PARC.

1830
Septembre 30. L Rogers   No. 7 nord de Palace street   50 0
Septembre 30. L Rogers   No. 7 nord de Palace street   50 0
Septembre 30. Thomas Moore   Nos. 20, 21 ct 22, 1cr et 2nd rangs, sud de Palace strect.   90 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Palace street.   140 0   90 0   1829.   1829.   190
Octobre 4
Palace street   S5 0
1820.   1830
1830
Palace street
Octobre 4.         F. Langrell.         No. 7, sud de Palace street.         50 0           Octobre 4.         W. Laugrell.         No. 11, nord de Palace street.         25 0           Octobre 4.         J. Latham.         No. 5 et 6 dans le 2nd rang, No. 4 et 5 dans le 3me rang, sud de Palace street.         166 13           Octobre 5.         J. Beaty et W. Armstrong.         Nos. 10 et 11, sud de King street.         90 0           Octobre 5.         R. Meigham.         Nos. 8 et 9, sud de King street.         90 0           Octobre 5.         Charles Stowe.         No. 26, nord de Falace street.         10 0           Octobre 5.         Charles Stowe.         No. 26, nord de Palace street.         10 0           Octobre 6.         W. Atkinson.         No. 23, 24 et 25, 1er et 2nd rangs, sud de Palace street.         75 0           Octobre 7.         W. Atkinson.         No. 10 et Est de No. 9, sud de Palace street.         75 0           Octobre 7.         J. Coffee.         No. 8 et ouest de No. 9, sud de Palace street.         70 0           Octobre 11.         J. Milburne.         No. 15 nord et 15 sud de King street.         70 0           Octobre 12.         R. Gortson.         No. 16, sud de King street, et 15 et 16, 2nd rang, sud de Palace street.         80 0           Octobre 15.         J. Collins.         Nos. 13 et 14, sud de King
Octobre 4.         W. Laugrell         No. 11, nord de Palnee street.         25 0           Octobre 4.         J. Latham         No. 5 et 6 dans le 2nd rang, No. 4 et 5 dans le 3me rang, sud de Palnee street.         166 13           Octobre 5.         J. Beaty et W. Armstrong.         Nos. 10 et 11, sud de King street.         90 0           Octobre 5.         Thomas Moore         Nos. 13 et 14, nord de King street.         80 0           Octobre 5.         Charles Stowe         No. 26, nord de Palnee street.         10 0           Octobre 7.         W. Atkinson         Nos. 23, 24 et 25, 1er et 2nd rangs, sud de Palnee street.         10 0           Octobre 7.         J. Coffee.         No. 10 et Est de No. 9, sud de Palnee street.         75 0           Octobre 7.         J. Coffee.         No. 8 et onest de No. 9, sud de Palnee street.         75 0           Octobre 11.         J. Milburne.         No. 15 nord et 15 sud de King street.         70 0           Octobre 11.         J. Mosley.         Nos. 16 et 17 nord, Nos. 17 et 18 sud de King street.         95 0           Octobre 12.         R. Gortson         No. 12, sud de King street.         40 0           Octobre 15.         F. Collins         Nos. 13 et 14, sud de King street.         80 0           Octobre 15.         J. Collins.         Nos. 13, 14, 15. 16, 17, 18 et 19, 8me et 4me ra
Octobre 4.         J. Latham         No. 5 et 6 dans le 2nd rang, No. 4 et 5 dans le 3me rang, sud de Palace street.         166 18           Octobre 5.         J. Beaty et W. Armstrong, Nos. 10 et 11, sud de King street.         90 0           Octobre 5.         R. Meighan         Nos. 10 et 11, sud de King street.         90 0           Octobre 5.         Thomas Moore         Nos. 13 et 14, nord de King street.         80 0           Octobre 5.         Charles Stowe         No. 26, nord de Palace street.         10 0           Octobre 7.         W. Atkinson         Nos. 23, 24 et 25, 1er et 2nd rangs, sud de Palace street.         75 0           Octobre 7.         J. Coffee.         No. 10 et Est de No. 9, sud de Palace street.         75 0           Octobre 11.         J. Milburne.         No. 15 nord et 15 sud de King street.         70 0           Octobre 11.         J. Mosley.         Nos. 16 et 17 nord, Nos. 17 et 18 sud de King street.         95 0           Octobre 12.         R. Gortson         No. 12, sud de King street.         95 0           Octobre 15.         F. Collins         Nos. 13 et 14, sud de King street.         80 0           Octobre 15.         J. Collins.         Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, 3me et 4me rangs, sud de Palace street.         175 0           Octobre 20.         J. Johnston         Nos. 18 et 19, sud de Palace st
Cotobre 5
Octobre 5.         R. Meighan         Nos. 8 et 9, sud de King street.         90 0           Octobre 5.         Thomas Moore         Nos. 13 et 14, nord de King street.         80 0           Octobre 5.         Charles Stove         No. 26, nord de Palace street.         10 0           Octobre 7.         W. Atkinson         Nos. 23, 24 et 25, 1er et 2nd rangs, sud de Palace street.         100 0           Octobre 7.         J. Coffee         No. 10 et Est de No. 9, sud de Palace street.         75 0           Octobre 7.         J. Coffee         No. 8 et onest de No. 9, sud de Palace street.         76 0           Octobre 11.         J. Milburne         No. 15 nord et 15 sud de King street.         70 0           Octobre 11.         J. Mosley         Nos. 16 et 17 nord, Nos. 17 et 18 sud de King street.         140 0           Octobre 11.         H. Mosley         No. 16, sud de King street, et 15 et 16, 2nd rang, sud de King street.         95 0           Octobre 12.         R. Gortson         No. 12, sud de King street.         80 0           Octobre 15.         F. Collins         Nos. 13 et 14, sud de King street.         80 0           Octobre 15.         J. Collins.         Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, 8me et 4me rangs, sud de Palace street.         325 0           Octobre 20.         J. Johnston         Nos. 18 et 19, sud de Palace st
Octobre 5 Thomas Moore         Nos. 13 et 14, nord de King street.         80 0           Octobre 5 Charles Stowe         No. 26, nord de Palace street.         10 0           Octobre 7 W. Atkinson         Nos. 23, 24 et 25, 1er et 2nd rangs, sud de Palace street.         100 0           Octobre 7 J. Coffee.         No. 10 et Est de No. 9, sud de Palace street.         75 0           Octobre 11 J. Milburne.         No. 15 nord et 15 sud de King street.         70 0           Octobre 11 J. Mosley         Nos. 16 et 17 nord, Nos. 17 et 18 sud de King street.         140 0           Octobre 11 H. Mosley         No. 16, sud de King street, et 15 et 16, 2nd rang, sud de King street.         95 0           Octobre 12 R. Gortson         Nos. 13 et 14, sud de King street.         80 0           Octobre 15 C. Elliott.         Nos. 13 et 14, sud de King street.         80 0           Octobre 15 J. Collins         Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, 3me et 4me rangs, sud de Palace street.         325 0           Octobre 20 J. Johnston         Nos. 18 et 19, sud de Palace street.         30 0           Novembre 15 W. Hunter         Nord Est 3 No. 12, sud de Palace street.         325 0
Octobre 5.         Charles Stove         No. 26; nord de Palace street.         10         0           Octobre 7.         W. Atkinson         Nos. 23, 24 et 25, 1er et 2nd rangs, sud de Palace street.         100         0           Octobre 7.         C. et G. Nunan         No. 10 et Est de No. 9, sud de Palace street.         75         0           Octobre 11.         J. Milburne.         No. 15 nord et 15 sud de King street.         70         0           Octobre 11.         J. Mosley         No. 16 nord et 15 sud de King street.         140         0           Octobre 11.         H. Mosley         No. 16, sud de King street, et 15 et 16, 2nd rang, sud de King street.         95         0           Octobre 12.         R. Gortson         No. 12, sud de King street.         80         0           Octobre 15.         C. Elliott.         Nos. 13 et 14, sud de King street.         80         0           Octobre 15.         J. Collins.         Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, 3me et 4me rangs, sud de Palace street.         175         0           Octobre 20.         J. Johnston.         Nos. 18 et 19, sud de Palace street.         325         0           Octobre 15.         W. Hunter         Nord Est 3 No. 12, sud de Palace street.         25         0
Octobre 7         W. Atkinson         Nos. 23, 24 et 25, 1er et 2nd rangs, sud de Palace street         100 0           Octobre 7         C. et G. Nunan         No. 10 et Est de No. 9, sud de Palace street
Palace street
Octobre 7 J. Coffee.         No. 8 et ouest de No. 9. sud de Palace street
Octobre 11J. Milburne.         No. 15 nord et 15 sud de King street.         70 0           Octobre 11J. Mosley.         Nos. 16 et 17 nord, Nos. 17 et 18 sud de King street.         140 0           Octobre 11H. Mosley.         No. 16, sud de King street, et 15 et 16, 2nd rang, sud de King street.         95 0           Octobre 12R. Gortson.         No. 12, sud de King street.         40 0           Octobre 15C. Elliott.         Nos. 13 et 14, sud de King street.         80 0           Octobre 15F. Collins.         Nos. 20, 21, 22, 23, 24 et 25, 3me et 4me rangs, sud de Palace street.         175 0           Octobre 15J. Collins.         Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, 8me et 4me rangs, sud de Palace street.         325 0           Octobre 20J. Johnston.         Nos. 18 et 19, sud de Palace street.         60 0           Novembre 15W. Hunter.         Nord Est 3 No. 12, sud de Palace street.         25 0
Octobre 11 J. Mosley.       Nos. 16 et 17 nord, Nos. 17 et 18 sud de King street.       140 0         Octobre 11 H. Mosley       No. 16, sud de King street, et 15 et 16, 2nd rang, sud de King street.       95 0         Octobre 12 R. Gortson       No. 12, sud de King street.       40 0         Octobre 15 Collins       Nos. 13 et 14, sud de King street.       80 0         Octobre 15 J. Collins       Nos. 20, 21, 22, 23, 24 et 25, 3me et 4me rangs, sud de Palace street.       175 0         Octobre 15 J. Collins       Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, 8me et 4me rangs, sud de Palace street.       325 0         Octobre 20 J. Johnston       Nos. 18 et 19, sud de Palace street.       60 0         Novembre 15 W. Hunter       Nord Est 3 No. 12, sud de Palace street       25 0
Street
sud de King street.         95 0           Octobre 12         R. Gortson         No. 12, sud de King street.         40 0           Octobre 15         C. Elliott.         Nos. 13 et 14, sud de King street.         80 0           Octobre 15         F. Collins         Nos. 20, 21, 22, 23, 24 et 25, 3me et 4me rangs, sud de Palace street.         175 0           Octobre 15         J. Collins         Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, 3me et 4me rangs, sud de Palace street.         325 0           Octobre 20         J. Johnston         Nos. 18 et 19, sud de Palace street.         60 0           Novembre 15         W. Hunter         Nord Est 3 No. 12, sud de Palace street.         25 0
Octobre 15       C. Elliott.       Nos. 13 et 14, sud de King street.       80 0         Octobre 15       F. Collins       Nos. 20, 21, 22, 23, 24 et 25, 3me et 4me rangs, sud de Palace street.       175 0         Octobre 15       J. Collins.       Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, 3me et 4me rangs, sud de Palace street.       325 0         Octobre 20       J. Johnston.       Nos. 18 et 19, sud de Palace street.       60 0         Novembre 15.       W. Hunter.       Nord Est 3 No. 12, sud de Palace street.       25 0
Octobre 15       F. Collins       Nos, 20, 21, 22, 23, 24 et 25, 3me et 4me rangs, sud de Palace street       175 0         Octobre 15       J. Collins       Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, 3me et 4me rangs, sud de Palace street       325 0         Octobre 20       J. Johnston       Nos. 18 et 19, sud de Palace street       60 0         Novembre 15       W. Hunter       Nord Est 3 No. 12, sud de Palace street       25 0
de Palace street
rangs, sud de Palace street
Octobre 20 . J. Johnston
Novembre 15. W. Hunter Nord Est 3 No. 12, sud de Palace street
Novembre 15. P. Johnston Sud ouest & No. 12, sud de Palace street 25 0
Novembre 16. J. Mosley
Decembre 3G. Paterson
Janvier 20 W. Paramore
Janvier 31 F. Langrell       No. 12, sud de South Park street       30 0         Mais 1       P. Carroll       No. 20, sud of Park street       25 0
Mars 10 P. Papineau
Mars 21 A. McNab
Mars 21 J. Latham
rang, sud de Palace street
Avril 25 J. Lumsden
Mai 19 Scheldon et Snyder No. 7, nord de Front street
Octobre 11   G. Hamilton
Octobre 21 J. Lesslie
arriè e
Novembre 18. W. Russell
Juillet 12 P. Carroll
Novembre 18. J. Carey
Novembre 18. J. Carey

## RÉSERVE DE LOTS DE PARC.—(Continuation.)

Date.	Nom,	Lots	Monta	nt.	
<u> </u>			£	8	d.
Juillet 11	E Turner	Lot A., sud de Palace street	50	õ	0
		No. 17, sud de Palace street	30	ō	ŏ
		No. 1, sud de Pulace street	100	0	Ó
		Nos. 9 et 10, sud de South Parks treet	25	Ó	0
1832.	1	,			
Janvier 1	A. Reynolds	No. 21, sud de King street	75	0	0
Juin 11	D. Frazer	Nos. 11, 12, 13, 14, 15 et 16, nord de Palace street.	240	0	0
		Marsh, Est de 1er et 2nd rang, nord et sud de			
		Palace street	35	0	0
Avril 24	Scheldon et Cie	Nos. 8 et 9, nord de Front street	100	0	0
Décembre 9	George Paterson	East 1 No. 9, nord de King street		10	0
, Aout 6	W. Young	Sud & Nos. 1 et 2, Est de l'arliament street	75	0	0
	D. Shepherd	No. 11, sud de Parliament street	50	0	0
1833.	I Dishauluss'	No. 14 mand do Couth Douber treet	05	^	۸
Man of	T Doming	No. 14, nord de South Parks treet	85 55	0	0
Aunil 00	E Turner	Nos. 18 et 19, sud de South Park street	55 75	0	0
	J. Bailey	o. 9, nord de Palace street	50	0	ŏ
Juillet 98	I Fitzmorrie	No. 11, nord de South Park street	40	9	ŏ
Sentembre 2	W. Hunter	Nos. 22 et 23, sud de South Park street	40	ò	ŏ
Octobre 1	W Davis	No. 10, nord de Palace street	50	ŏ	ŏ
		No. 9, nord de South Park street	40	ŏ	ŏ
		No. 13, sud de Palace strect	40	ŏ	ŏ
		No. 34, nord de King street	75	Ŏ	Ŏ
		No. 30, snd de King street	60	0	Ó
Décembre 10.	G. Carroll	No. 5, nord de Lot street et lot en arrière	90	0	0
Décembre 23.	L. Radford	No. 24, nord de King street	25	0	0
Décembre 2'.	S. Secord	No. 31, sud de King street	50	0	0
Avril 29	O. Connell	No. 10, nord de South Park street	40	0	0
1834.	1				
Mars 6	P. Coxwell	No. 4, nord de Lot street et lot en arrière	90	0	0
		No. 33, sud de King street	50	0	0
Janvier 25	Mrs. Chapman	No. 32, nord de King street	- 50	0	0
Fevrier 4	J. Bastwood	No. 86, sud de King street	50	0	0
revrier 7	T Duicht	No. 26, sud de King street	50	0	0
kearier o	D. Dugat	Nos. 22 et 23, nord de Lot street et marais jusqu'au Don	112	10	0
Mara A	J. Ashbridge		75	0	Ö
		No. 26, nord de King street	50	ŏ	ő
	J. Meredith		50	ŏ	ŏ
Avril 29	J. McKinney	Nos. 15 et 16, sud de Palace street	60	ŏ	ŏ
Avril 80	J. Ashbridge	No. 2, Est de Sumach street	50	ŏ	ě
Mai 19	E. Cooner	. No. 7, sud de nord Park street	40	ŏ	Ō
Juin 10	J. Willis	No. 9, nord de Lotstreet	60	0	Ø
Juin 17	. L Welsh	No. 27, sud de King street	50	0	0
Juin 30	. D. Donovan	No. 1, ouest de River street	50	0	0
Juillet 1	. M. Davis (confisqué)	No. 15, nord de South Park street	50	0	0
Juillet 15	J. Radenhurst	. Nos. 1 et 2, nord de Lot street et lots en arrière	200	0	0
Juillet 28	J. Eastwood	Nos. 34 et 35, sud de King street	100	0	0
Juillet 29	. W. Kouen	. No. 20, nord de Lot street	50	0	0
Juillet 30	J. Carr.	No. 83, nord de King street	60	0	
Aout o	I Dadford	. No. 27, nord de King street	50	0	_
Septembre 1.	nt Shanherd	No. 16, nord de sud Park street.	50 45	0	_
* Deposition 6	W Davis	No. 31, nord de King street	50	0	
Ogtobre 9	W. Ernest	No. 17, nord de South Park street.	40	0	_
Octobre 15	. W. H. Coxwell	. No. 17, nord de South Park street	90	ő	_
Octobre 15	G. Tapscott	. No. 19, sud de Lot street	35	ő	
Octobre 15	. H. Fox	. No. 8, ouest de River street	50		
Novembre 1.	. W. Rouen	. No. 20, nord de Lot street	60	_	
Novembre 1.	. G. Tapscott	. No. 18, sud de Lot street	20		_
1835.		1	1		
Janvier 4	.J. Beamish	. No. 18, nord de South Park street	40	0	0

## RÉSERVE DE LOTS DE PARC.—(Continuation.)

Date.	Nom.	Lots.	Mont	ant	
			£	8	d
Janvier 9	J. Turner	No. 9, sud de Nord Park street	50	ō	Ö
Janvier 12	J. Sierson	No. 13, nord de South Park street	40	Ō	0
Mars 26	J. Waite	No. 19 nord de South Park street.	40	0	0
Juin 2	J. Sparks	Nos. 7 ct 8, sud de Front street	93	15	0
Juin 8	J. Corrigan	No. 1. Est de Sumach street	50	0	.0
Juin 25	G. Tinscott	Nos. 16 et 17, sud de Lot street et, Nos. 28 et			
	1	29, nord de King street	120	0	0
	J. Radenhurst	Nos. 6 et 7, est de River street	100	0	0
Août 11	G. Mills	No. 8, nord de Lot Street	60	0	0
Aout 31	S. Klaout	Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, et 19, nord de		,	
Cantumbua 10	T Ducher	Lot street	400	0	.0
Santombre 12	Edward Wallace	No. 29, sud de King street	80	0	
Septembre 12 Septembre 16	B Fox	No. 32, sud de King street	50 50	ŏ	0
Octobre 16	J. Coffee	No. 12, nord de Front street	40	ŏ	ŧΰ
Octobre 19	J. Carroll	No. 18, nord de Lot street	50	Ö	ă
Octobre 26	P. Phillips	No. 18, nord de South Park street	40	ŏ	Ö
novembre 9	J. Beatty	No. 17, nord de Lot street	50	ŏ	Õ
Novembre 17.	J. Gorman	No. 15, nord de Front street.	40	Ó	.0
Novembre 23.	J. Coolaghan	No. 1, Est de Sumach street	50	0	0
1836.					
	G. H. Markland	Nos. 1, 2 et 3, Est de River street	150	0	0
Novembre 4	T. Bright	Nos. 12, 13 et 14, nord de King street	105	0	0
Decembre 20.	W. Raion et H. Defries .	No. 11, Est de River street	50	Ŏ	0
Aout IV Inpuise 12	P. Fry.	No 16, nord de Front street.	30	0	0
Pantier 10 Rausian 99	M. Gooderham	No. 28, sud de King street.	40	0	0
Kévrier 26	J. Harper	Lot en arrière de Nos. 7 et 8, sud de Front street Nos. 20, 21, 22 et 23, nord de Palace street	80	0,	0
Février 15	A. Whiteside	No. 2, Est de Sumach street	50 50	ŏ	. 0
Mai 2	J. Meredith	No. 6, sud de North Park street	40	ŏ	ŏ
Juin 21	F. Thornton	No. 11, sud de North Park street	40	ŏ	ŏ
Juillet 4	J. Crothers	No. 21, nord de South Park street	40	Ŏ	0
Juilllet 27	M. McGrath	No. 10, sud de North Park street	40	0	0
Août 8	T. McKenney	No. 14, sud de Palace street	30	0	0
Aout 22	M. Mason	No. 15, nord de North Park street	40	0	0
Aout 80	J. Parr	No. 2, sud de Market street	40	0	0
Detobre 10	J. Waite J. Sierson	No. 20, nord de South Park street	40	0	0
Octobra 96	J Cruthers	No. 3, sud de Market street	40	Ŏ.	. 0
Novembre 4	W. Coolaghan	No. 4, sud de Market street	40 35	0	0
Novembre 7	D. Dver	No. 12, Est de River street	50	ŏ	ŏ
Novembre 9	B. Hennar Jr	No. 13, nord de North Park street et lot en arrière	70	ŏ	ŏ
Novembre 9	B. Hennar Sr	No. 12, nord de North Park street et lot en arrière.	70	Õ	Õ
Novembre 21.	J. Mulligan	No. 3, Est de Sumach street	50	0	0
Novembre 30. j	P. Coolighan	No. 9, nord de North Park street	40	0	0
Decembre 17.	J. Scanian	No. 7, nord de Lot street	50	0	0
1837.	W. Raion	No. 8, Est de River street	50	0	0
	J. Burke	No. 4 Est de Saussal atmat	~~	^	_
		No. 4, Est de Sumach street	50	0	0
Novembre 27.	W. Folev	No. 9, sud de James street	85 40	o.	0
Novembre 17.	J. Monro	No. 15, nord de James street	35	Ú	0
Mars 25	M. Scanlan	No. 8, sud de North Park streets	50	ŏ	0
Juillet 28	J. Davey	No. 12. sud de North Park street	40	ő	ŏ
Jain 4	J. Schofield	Nos. 7 et 8, Est de Parliament street et un acre		-	•
	i	en arrière	110	0	0
Janvier 14	G. Hamilton	Lot A, nord de King street		10	. 0
uniet 26	J. Sampson	No. 11. nord de Front street	40	0	
anvier [6	A. Kalston	No. 20, nord de South Park street	35	ģ	0
Avril 14	D MaCamial-	Nos. 17, 18 et 19, nord de Palace street	50	0	0
Août 5	W Androws	No. 4, ouest de River street	50	0	9
	III AUUICWS	Nos. 13, 14, 15 et 16, Est de Parliament street	000		_
	•	et deux acres en arrière	220	0	•

### RÉSERVE DE LOTS DE PARC.—(Continuation.)

Date.	Nom.	Lots.	Monte	ın <b>t.</b>	
-			£	8.	d.
Août 11	P Phillips	No. 13, sud de North Park street	40	- 0	0
Août 28	W. Morin	Nos. 9 et 10 Est de River street	100	ŏ	ŏ
		Nos. 9, 10, 11 et 12, Est de Parliament street			
-	1	et quatre acres en arrière	320	0	€
leptembre 27	W. Hamelin	No. 22, Est de River street	75	0	€
		No. 6, Est de Sumach street	50	0	(
etobre 2	L. Thornton	No. 11, nord de North Park street	40	0	(
otobre 2	J. Dempsey	Nos. 3 et 4, Est de Parliament street et un acre	110	_	
latalina O	T Tilliand	No. 8, Est de Sumach street	110 45	0	(
Octobre 9	W Andrews	Nos. 5 et 6, Est de Parliament street, Nos. 1	20	U	•
CODIC J	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	et 2, nord de Oak street	160	0	(
etobre 18	J. S. Hamlin	No. 23, Est de River street	75	ŏ	(
lovembre 6	P. Lawe	No. 5, Est de Sumach street	40	Õ	Ò
Novembre 6	W. Foley	No. 9, nord de James street	35	Ō	Č
1832.					
	D				
uniet 18	Recteur et Syndies de St.	Un lot de 15 acres, borné par les rues Parlia			
	oames Church	ment, nord Park, Beech et Pine	522	15	€
1838.	1	ment, nord rark, needs et rine	022	10	`
	P. Phillips	No. 11, sud de Beach street	30	0	(
		No. 1, sud de market street	40	ŏ	ì
		No. 10, nord de Front street	40	ō	
		No. 3, north of Beach street	60	0	(
uin 1	J. Shuter	No. 14, sud of James street	20	0	(
Noût 28	G Reid	Ouest & No. 3, nord de Oak street	25	0	(
		No. 7, ouest de River street	40	0	- (
		No. 10, sud de James street	20		٠ (
Avril 5	M. Rigney	No. 11, nord de James street	30	0	(
		No. 7, Est de Sumach street	45	0	. (
		No. 14, nord de North Park street	20	0	(
		No. 2, sud de Elm street	50	0	- (
		No. 2, sud de Oak street	50	0	(
		No. 10, Est de Sumach street	$\frac{25}{40}$	0	(
		No. 12, sud de Bench street	30	ő	(
		No. 3, Est de Cross street	60	Ö	ì
		No. 2, nord de Beach street	50	ŏ	(
uin 5	E. Turner	Marais en arrière de Nos. 1, 2, 3, A et 4, sud de	-	•	
		Palace street	40	0	(
eptembre 1	J. Connolly	Nos. 8 et 9. ouest de River street	80	0	- (
leptembre 6	.[D. Hepburne	No. 3, nord de Don street	60	0	- (
		No. 3, sud de Oak street	60	0	1
		No. 10, sud de Beach street	30	0	(
unilet 6	. M. Murnan	No. 2, sud de Don street	50	0	
lout 16	J. Thomas	No. 2, nord le Spruce street	50	0	9
		No. 4, nord de Beech street	60	0	- 5
		Nos. 14 et 15, sud de Beach street	60 <b>3</b> 0	0	(
1839.	1	10. 15, Hold to Flohe Street	90	v	,
fai 16	Thomas Neil	No. 12. Est de Sumach street	45	0	(
vril 25	Thomas Morrison	No. 12. Est de Sumnch street Quest ½ de No. 6, nord de Beach street	25	ŏ	(
Ini 24	M. Rigney	No. 13, nord de James street	30	Ō	-
uin 21	G. Finn	No. 3, sud de Elm street	60	0	1
Ini 9	P. Smith	No. 9, nord de Bench street	50	0	٠,(
uillet 16	W. M. Casland	No. 3, nord de Spruce street	60	0	1
.vril 19	.]J. Shuter	No. 15, sud de James street	30	0	,!
Avril 22	JH. Bennett	No. 3, sud de Spruce street, Est 1 de No. 3, nord		_	
	T. A. Danna et Cit	de Onk street, et No. 3, sud de Don street	150	0	(
Avril 7	J. Acheson et Cle	No. 39, sud de King stree	40	0	٠, (
Mars 25	T Cowen	No. 12, (urst de River street	45	0	(
LVIII 4	11. COWEEL	No. 7 et Est 🛊 de No. 6, nord de Beach street	60	0	(

## RÉSERVE DES LOTS DE PARC.—(Continuation.)

Août 28   S. Looney	nt.	Iont	Mo	Lots.	Nom.	Date.
Octobre   2	s. d.	£	-			-
Fevrier 4	0 0		. 2	No. 14, nord de Front street	. D. Gorman	Octobre 12
Sevince   4	0 0	30	.] 8	No. 9, sud de Beach street	S. Looney	Août 28
Acott   28	0 0	25	2	No. 14. nord de James strect	.!D. Koss	Fevrier 4
Janvier 21			e	Est 1 de No. 5, et ouest 1 de No. 6, nord de	. J. Carroll	Août 28
Octobre 24	0 0	50	. 5	Oak street	)	
Septembre 16, W. Patterson   No. 4, sud de Oak street.   566   0	0 0					
1840   Septembre 9   W. Gooderham   No. 9, sud de Front street   96 0   Novembre 13. L. W. Jones   Nos. 10, 11 et 12, sud de Front street   500 0   Mai 27   R. Charlton   No. 4, est de River street   50 0   1841   Novembre 15. J. Corrigan   No. 12, nord de James street   20 0   Novembre 16. J. Corrigan   No. 14, sud de north Park street   20 0   Septembre 13. J. MeIntyre   No. 11, est de Sumach street   40 0   1842   Février 21. D. Sands   No. 7 et est ½ de No. 6, sud de Oak street   60 0   Août 8   G. Read   L. Est ½ de No. 4, nord de Oak street   20 0   Novembre 1   R. Charlton   No. 5, est de River street   60 0   Lest ½ de No. 4, nord de Oak street   20 0   Novembre 1   R. Charlton   No. 5, est de Parliament street   40 0   Mars 6   L. Rogers   No. 25, sud de King street.   60 0   Mars 6   L. Hamilton   No. 15, nord de south Park street   60 0   Mars 6   L. Hamilton   No. 15, nord de south Park street   65 0   Mars 6   L. Hamilton   No. 16, nord de south Park street   50 0   Mars 6   L. Hamilton   No. 16, nord de south Park street   50 0   Mars 6   L. Hamilton   No. 15, nord de south Park street   50 0   Mars 6   L. Hamilton   No. 15, nord de south Park street   50 0   Mars 6   L. Hamilton   No. 15, nord de south Park street   50 0   Mars 6   L. Ferber   No. 18, nord de south Park street   50 0   Mars 6   L. Ferber   No. 18, nord de south Park street   50 0   Mars 6   L. Ferber   No. 18, nord de south Park street   50 0   Mars 6   L. Ferber   No. 18, nord de Sends street   50 0   Mars 6   L. Ferber   No. 18, nord de Sends street   50 0   Mars 6   L. Ferber   No. 18, nord de Sends street   50 0   Mars 6   L. Ferber   No. 18, set 4, set 6   Parliament street   50 0   Mars 6   L. Ferber   No. 18, set 6   Representation   No. 18, set 6   Representation   No. 18, set 6   Representation   No. 18, set 6   Representation   No. 18, set 6   Representation   No. 18, set 6   Representation   No. 18, set 6   Representation   No. 18, set 6   Representation   No. 18, set 6   Representati	0 0					
Septembre 9	0 0	55	. 5	No. 4, sud de Oak street	W. Patterson	
Novembro 18, L. W. Jones	0 0	05		No O and do Event atreet	W Goodayham	
Mai 27.			, 80	Nog 10 11 at 12 and do Front street	T. W. Jones	Novembre 13
1841.   Novembre 15. J. Corrigan			5	No A get de River street	R Charlton	Moi 27
Novembre 15   J. Corrigan	U .U	00	`  "	110. 4, CBU GG 10. 4 CL BUL CGU	The Older tool	1841.
Novembre 15, J. Corrigan	0 0	30	. 3	No. 12, nord de James street	A. Craig	Novembre 15.
1842.	0 0	20	. 2	No. 14, sud de north Park street	J. Corrigan	Novembre 15.
1842.	0 0	40	. 4	No. 11, est de Sumach street	J. McIntyre	Septembre 13.
Août 8			1	'	İ	1842.
Novembre 1			. 6	No. 7 et est \(\frac{1}{2}\) de No. \(\text{0}\), sud de Uak street	D. Bands	revrier 21
Novembre 1			, 8	Test 1 do No. 4, nord de Oak street	G. Read	Août 8
1843,   J. Orford.   No. 1, est de Parliament street.   40			. 6	No 5 ast de River street	R. Charlton	Novembre 1
Éévrier         24. S. Langan         Nos. 7 et 8 est de Parliament street.         60 0           Mars         6. L. Rogers         No. 25, sud de King street.         50 0           Mai         8. L. Hamilton         No. 15, nord de south Park street         52 18           Avril 17. L'évêque de Toronto         Lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sud de King street, Nos. 9, 10, 11 et 12, ouest de Mill street, et Nos. 13, 1, 2 et 3, est de Parliament street         650 0           Juillet 17. R. Bowles         No. 10, nord de Beach street         110 0           Mai         2. G. Forbes         No. 10, nord de Beach street         60 0           Février         27. J. Orford         No. 1, sud de Don street         50 0           Mai         5. J. Walsh         No. 32, sud de King street         50 0           Juillet 1         M. Baines         No. 15, tot de River street         50 0           Octobre 16         J. Cornwall         No. 15, est de River street         50 0           Octobre 31         J. Cornwall         No. 15, est de River street         120 0           Octobre 31         J. Cornwall         No. 17 et 18, est de River street         120 0           Novembre 4         R. Milley         Nos. 17 et 18, est de River street         50 0           Juillet 22         J. James         No. 10, sud de Boon street	v •	o.	7 "		To, Charten	
Éévrier         24. S. Langan         Nos. 7 et 8 est de Parliament street.         60 0           Mars         6. L. Rogers         No. 25, sud de King street.         50 0           Mai         8. L. Hamilton         No. 15, nord de south Park street         52 18           Avril 17. L'évêque de Toronto         Lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sud de King street, Nos. 9, 10, 11 et 12, ouest de Mill street, et Nos. 13, 1, 2 et 3, est de Parliament street         650 0           Juillet 17. R. Bowles         No. 10, nord de Beach street         110 0           Mai         2. G. Forbes         No. 10, nord de Beach street         60 0           Février         27. J. Orford         No. 1, sud de Don street         50 0           Mai         5. J. Walsh         No. 32, sud de King street         50 0           Juillet 1         M. Baines         No. 15, tot de River street         50 0           Octobre 16         J. Cornwall         No. 15, est de River street         50 0           Octobre 31         J. Cornwall         No. 15, est de River street         120 0           Octobre 31         J. Cornwall         No. 17 et 18, est de River street         120 0           Novembre 4         R. Milley         Nos. 17 et 18, est de River street         50 0           Juillet 22         J. James         No. 10, sud de Boon street	0 0	40	. 4	No. 1. est de Parliament street	J. Orford	
Mars 6         L. Rogers         No. 25, sud de King street         50 0           Mai 8         L. Hamilton         No. 15, nord de south Park street         52 18           Avril 17         L'évêque de Toronto         Lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sud de King street, Nos. 9, 10, 11 et 12, ouest de Mill street, et Nos. 13, 1, 2 et 3, est de Parliament street         650 0           Juillet 17         R. Bowles         Nos. 8 et 9, sud de Oak street         110 0           Mai 2         G. Forbes         No, 10, nord de Beach street         50 0           Mai 5         J. Walsh         No. 13, sud de Don street         50 0           Mai 5         J. Walsh         No. 32, sud de King street         50 0           Juillet 1         M. Baines         No. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, 3me et 4me rangs, sud de Palace street         50 0           Octobre 16         J. Cornwall         No. 16, est de River street         50 0           Septembre 18, Octobre 31         J. Cornwall         No. 16, est de River street         120 0           Novembre 4         R. Milley         No. 17 et 18, est de River street         100 0           Novembre 4         R. Milley         No. 19, est de River street         100 0           Novembre 1         S. Nelson         Nos. 20 et 21, est de River street         25 0           Août 5 <td></td> <td>60</td> <td>. 6</td> <td>Nos. 7 et 8 est de Parliament street</td> <td>S. Langan</td> <td>Février 24</td>		60	. 6	Nos. 7 et 8 est de Parliament street	S. Langan	Février 24
Mai 8	0 0	50	.l 5	No. 25, sud de King street	L. Rogers	Mars 6
9, 10, 11 et 12, ouest de Mill street, et Nos.   13, 1, 2 et 3, est de Parliament street.   650 0	8 9	52 1	. 5	No. 15, nord de south Park street	L. Hamilton	Mai 8
13, 1, 2 et 3, est de Parliament street			.]	Lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sud de King street, Nos.	L'évêque de Toronto	Avril 17
Juillet 17.   R. Bowles					}	
Mai         2         G. Forbes         No, 10, nord de Beach street         60         0           Février         27         J. Orford         No. 1, sud de Don street         50         0           Mai         5         J. Walsh         No. 32, sud de King street         50         0           Juillet 1         M. Baines         No. 15, est de River street         50         0           Octobre 16         J. Cornwall         No. 15, est de River street         50         0           Septembre 18         W. Smith et Cie         No. 17, 18 et 19 nord de South Park street         120         0           Octobre 31         J. Cornwall         No. 16, est de River street         120         0           Novembre 4         R. Milley         No. 16, est de River street         50         0           Novembre 4         R. Milley         No. 19, est de River street         50         0           Juillet 22         J. James         Ouest ½ No. 5, sud de Don street         50         0           Novembre 1         S. Nelson         Nos. 20 et 21, est de River street         100         0           Novembre 2         G. Reid         West ½ No. 5, nord de Onk street         25         0           Aott 19         H. Streeter					D Dles	Tuillet 1H
Février 27.         J. Orford	2 2		110	Nos. 8 et 9, sud de Uak street	R. Bowles	Mai o
Main   5			1 5	No. 1 and do Don street	1 Onford	Rávnian 97
Description   Maines	-		50	No. 29 and de Kingestreet	J. Wolsh	Mai 5
Cotobre 16	٠, <b>٠</b>	00	31	Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, 3me et 4me	M. Baines	Juillet 1
Octobre 16         J. Cornwall         No. 15, est de River street         50         0           Septembre 18         W. Smith et Cie         Nos. 17, 18 et 19 nord de South Park street         120         0           Octobre 31         J. Cornwall         No. 16, est de River street         50         0           1844.         Novembre 4         R. Milley         No. 16, est de River street         100         0           Novembre 4         R. Milley         No. 19, est de River street         50         0           Juillet 22         J. James         Ouest ½ No. 5, sud de Don street         50         0           Août 5         W. Oxleg         Nos. 3, 4, 5 et 6, ouest de Cross street         50         0           Novembre 1         S. Nelson         Nos. 20 et 21, est de River street         100         0           Novembre 4         G. Reid         West ½ No. 5, nord de Ouk street         25         0           Novembre 5         S. Nelson         No. 14, est de River street         100         0           Novembre 6         H. Streeter         No. 4, sud de Don street         50         0           Juillet 8         T. Collier         No. 4, sud de Elm street, et No. 5, nord de Spruce street         100         0           Juillet 22	0 0	50 ·	35	rangs, sud de Palace street		
Septembre 18. Octobre 31 J. Cornwall         W. Smith et Cie         Nos. 17, 18 et 19 nord de South Park street         120 0           Notembre 4. Novembre 4. Novembre 4. R. Milley         Nos. 17 et 18, est de River street         100 0           Novembre 4. R. Milley         No. 19, est de River street         50 0           Juillet 22 J. James         Ouest ½ No. 5, sud de Don street         25 0           Août 5 W. Oxleg         Nos. 3, 4, 5 et 6, ouest de Cross street         100 0           Novembre 1. S. Nelson         Nos. 20 et 21, est de River street         100 0           Novembre 4. G. Reid         West ½ No. 5, nord de Ouk street         25 0           Août 19 H. Streeter         No. 14, est de River street         50 0           Juillet 8 T. Collier         No. 4, sud de Don street         60 0           Octobre 1. J. R. Mountjoy         No. 5, sud de Elm street, et No. 5, nord de Spruce street         25 0           Novembre 1. J. Coolaghan         Ouest ½ No. 6, nord de Oak street         25 0           Novembre 1. J. Coolaghan         Ouest ½ No. 6, nord de Beach street         25 0           Mars 18 J. Crothers         No. 4, sud de Spruce street         50 0           Avril 1. J. Frances         No. 10, till, ouest de River street         90 0           Avril 22 J. Sierson         Nos. 20, 21, 22, 23, 24 et 25, 3me et 4me rangs, côté sud de Pala	0 0	50	. 50	No. 15. est de River street	J. Cornwall	Octobre 16
Novembre 4	0 0	20	120	Nos. 17, 18 et 19 nord de South Park street	W. Smith et Cie	Septembre 18.
Novembre 4	0 0	50	50	No. 16, est de River street	J. Cornwall	Octobre 31
Novembre 4   R. Milley			1		m 3633	
Juillet 22			100	Nos. 17 et 18, est de River street	R. Milley	Novembre 4
Aout   5			0.0	No. 19, est de River street	K. Milley	Inillat no
Novembre 1.   S. Nelson.	_		50	Nos 2 4 5 at 4 appet do Crops street	W Orles	Annt 5
Novembre 4.   G. Reid			100	Nos 20 et 21 est de River street	S. Nelson	Novembre 1
Août   19				West 1 No. 5, nord de Oak street	G. Reid	Novembre 4
Durillet 8			50	No. 14. est de River street.	H. Streeter	10út 19
Octobre 1			1 60	No. 4. sud de Don street	T. Collier	luillet 8i
Juillet 22			l	No. 5, sud de Elm street, et No. 5. nord de	J. R. Mountjoy	Octobre 1
Novembre 1 J. Coolaghan   Ouest ½ No. 5, nord de Beach street.   25 0						
Mars 18			25	Ouest 1 No. 6, nord de Oak street	T. Kenney	unitet 22
Maria   18				Unest & No. 5, nord de Beach street	J. Coolaghan	novemore 1
Avril 1			1 60	No. 4, sud de Spruce street	T. Cuethaus	Mano 12
Avril 18 Margaret Woods			, 00 1 00	No. 10 et 11 Ouget de River street	J. Frances	vril 1
Avril 22 J. Sierson			,	No. 13. and de Beach street	Margaret Woods	vril 18
Avril 22 J. Beard	. •	'	! -		!	1
Avril 22 J. Beard			1	Nos. 20, 21, 22, 23, 24 et 25, 3me et 4me rangs,	J. Sierson	Vril 22
Palace street	0 0	15	175	côté sud de Palace street	1	į.
Palace street		·	Ì		J. Beard	Lvril 22
Armit Off 17 Marsh 12 and 1 and 1 and 1 and 1 and 1 and 1 and 1 and 1			177	Palace street	t t	ĺ
Avril 27 J. Cruthers				Nos. 6, 7, 8, 9 et 10, côté est de Uross street	J. Cruthers	LVIII Z'
Avril 15 J. Lang No. 19, nord de Front street				No. 19, nord de Front street	Motoulf of Cic	millet 1
Juillet 1 Metcalf et Cie       East † No. 5, sud de Don street			20 05	West 1 No. 6, and de Don street	I James	uin 16.

## RÉSERVE DES LOTS DE PARC.—(Continuation.)

Date.	Nom.	Lots.	Mon	tant	;.
Juin 24 Juin 8 Juin 8 1849.	J. Hamilton T. Kenney J. McGarr	No. 4, nord de Don street	50	Ī	0
{	Montant de la ven	te des lots sur le bloc de l'hôpital	18549		0
	D		18549	13	0

## RECETTES et DÉPENSES de l'hôpital-général

	the second secon		
	Recettes.	£ s. d.	£ s. d.
1841	Donations	74 10 0	]
100	Octroi provincial	500 0 0	
	Dividendes sur les fonds de banque	193 0 0	
,	Paic des patients		
	Revenu et intérêt		i . ' . '
			834 5 6
1842	Octroi provincial	500 0 0	002 0
2022-11111111	Revenu et intérêt		
	IData Ana makkana		
		206 0 0	
	Dividendes sur les fonds de banque	200 0 0	041 11 0
1040	Domestic at the first	04 15 5	841 11 6
1843			
	Paie des patients		
	Dividendes et bonus sur les fonds de banque	540 17 6	37
1 1			
		]	869 5 10
1844	Octroi provincial	500 0 0	
	Dividendes sur les fonds de banque		1
	Paie des patients	161 15 9	1 1 1 1 1 1 1
			875 0 9
1845	Octroi provincial	1000 0 0	
	Paie des patients	400 40 0	1
and the second	150 41 1	247 12 6	4
		550 0 0	1
	King's College	550 0 0	
			2007 0
7040	0.4	***	1907 8 6
1846	Octroi provincial		N
	Paie des patients		1/
for the second	King's College Dividendes sur les fonds de banque	687 10 0	
	Dividendes sur les fonds de banque	166 6 3	
1	Honoraires d'admission	12 10 0	
1		3232 12 5	
			4663 4 9
		' '	
1847	Compte des ventes	994 17 1	
		842 18 4	
	Dividendes et bonus sur les fonds de banque	356 11 3	
	Dividendes et bonus sur les fonds de banque Paie des patients	105 7 0	
	LTownstian 32 Justinet	9 10 0	
	Liouoraires d admission	0,10,0	į .
1 1			0000 0 0
1848	Octroi provincial, 1847, 1848	1500 0 0	2309 3 8
1040	Dividender content funds de tenne		
	Dividendes sur les fonds de banque	309 17 6	1
	Comptes des ventes		Land to Aug.
	Revenu et intérêt	709 14 5	
	Honoraires d'admission	49 10 0	(
1	Paie des patients	632 0 10	
			3333 11 7
	Reçu du ci-devant trésorier, cette somme, le montant d'une		
1	surcharge des dépenses de l'hôpital		14 10 l
			ļ ·
1849	Octroi provincial	750 0 0	,111
	Comptes des ventes		1 1
	Revenu et intérêt	596 1 7	I
	Paie des patients	84 16 1	
	Honoraires d'admission		
1			
	Dividendes sur les fonds de banque	150 0 0	
		Ì	
	0.4.1		1862 0 4
	Octroi provincial	750 0 0	1 10
	Comptes des ventes	930 2 6	1 1 1
	Revenu et intérêt	978 7 8	, in the second
1	Paie des patients	16 1 6	(3)
			4.5
	. · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		and the second second

RECETTES et DÉPENSES de l'hôpital-général

A. 1856.

	<b>.</b>		£ s. d.	£s.d.
	Recettes.	- 1	£ s. d. 74 10 0	£ 8. U
	Donations		500 0 0	· .
	Octroi provincial	••••	193 0 0	August 1975
	Dividendes sur les fonds de banque	• • • •	18 15 6	
	Paic des patients	• • • •	48 0 0	
· ·	Revenu et intérêt	••••	40 0 0	834 5 6
	0-4		500 0 0	002 0 0
1842	Octroi provincial	••••	54 0 0	
	Revenu et intérêt		81 11 6	
1	Paie des patients Dividendes sur les fonds de banque	• • • •	206 0 0	
	Dividendes sur les fonds de banque	• • • • •		841 11 6
1843	Revenu et intérêt		84 17 5	
1040			243 10 11	
	Paie des patients Dividendes et bonus sur les fonds de banque	• • • •	540 17 6	
	Dividendes et bonds sui les fonds de blanque		P.M.	. 3
				869 5 10
1844	Octroi provincial		500 0 0	1,4
1014	Dividendes sur les fonds de banque		213 5 0	'
,			161 15 9	
	Pare des patients	****		875 0 9
1845	Octroi provincial		1000 0 0	
1010	Paie des patients		109 16 0	- 7
And the second	Dividendes sur les fonds de banque		247 12 6	
	King's College	• • • •	550 0 0	
	Ring's Contege	••••		
A Company				1907 8 6
1044	Octroi provincial		500 0 0	:5
1846	Paie des patients	••••	04 0 1	51.4.5
	King's College		687 10 0	, 40
	Dividendes sur les fonds de banque		166 6 3	
	Honoraires d'admission		12 10 0	
	Syndies du fonds des ventes, revenu et intérêt		3232 12 5	
1	l	••••		4663 4 9
and the second second			'	1.0
1847	Compte des ventes		994 17 1	
1011	Revenu et intérêt			
	Dividendes et bonus sur les fonds de banque			
	Paie des patients			
0	Honoraires d'admission		0 10 0	
1.00	Liouotaties a admission			l
				2309 3 8
1848	Octroi provincial, 1847, 1848		1500 0 0	
1040	Dividendes sur les fonds de banque			
	Comptes des ventes			
	Comptes des ventes Revenu et intérêt			
	Honoraires d'admission		49 10 0	}
	Paie des patients		400 0 40	
	Tare des patients	• • • • •		3333 11 7
	Reçu du ci-devant trésorier, cette somme, le montant	d'une		
	surcharge des dépenses de l'hôpital			14 10 1
1	strenge des depenses de l'impress			
1040	Octroi provincial		750 0 0	
1849	1 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -			
			100 1 h	
100	THE TENE OF THE COURT OF THE CO		84 16 1	
	Paie des patients	• • • •	41 15 3	
	Honoraires d'admission	••••	150 0 0	
	Dividendes sur les fonds de banque	• • • •	100,00	
				1862 0
	0.4.1		750 0 0	1004 0
1850	Octroi provincial			
*	Comptes des ventes	• • • •		
- 1	Revenu et intérêt	• • • •	978 7 8	1 7 7
	Paie des patients	• •,• •	16 1 6	1 (2)
10 pt			1	1
1.1	• On the second of the second			

de Toronto, depuis janvier 1841, jusqu'au 31 mars 1856.

	Dés	enses.		77 Y.		£s. d	£	в. d
841	Dépenses de l'hôpital					836 19 8	6.00	
041	Capital de banque					277 15 0	100	
	Commission sur ventes et sa		• • • •		• • • •	405 17 3		
1								
		'			1		****	
* 1							1520	11 (
1842	Dépenses de l'hôpital				• • • •	755 17 2		
.012	Capital de banque					560 2 6		, ,
,	Commission sur ventes et sa	laire				67 15 11		
And the second	Dépenses contingentes	• • • •			, .	1 4 2	1004	
	•			100	ŀ		1384	19
1843	Dépenses de l'hôpital				• • • • •	1079 0 5		1
	Meubles				• • • • •	25 0 0	1	. 5
100	Capital de banque				• • • •	361 7 11	5	
	Commission sur ventes et sa	laire			• • • •	44 16 11		1
	Dépenses contingentes		• • • •		• • • •	45 0 0	1222	
		4.4,4			l·		1555	5
1844	Dépenses de l'hôpital			• • • •	• • • • •	751 15 7	l	
	Commission et salaire			• • • •	• • • • •	40 4 10		
	Dépenses contingentes				• • • •	23 2 6	01-	
and the same		'4			{·		815	2 1
1845	Dépenses de l'hôpital					1931 13 7		
	Meubles				• • • •	11 17 1	}	
· 1	Instruments de chirurgie	• • • •	• • • •			15 0 0	1	1
	Commission et salaire				4	38 14 6		100
	Dépenses contingentes					13 16 1		_
				. '			2011	1
1846	Dépenses de l'hôpital					2182 5 10		
.010	Medecines					96 18 11		5
	Instruments de chirurgie	• • • •				5 6 6		
	Salaire du secrétaire	• • • •				42 12 8		
	Intérêt sur hypothèque					54 0 0	i .	100
	Dépenses contingentes			• • • •		75 16 11		
	Deposition of the second of th		1,		. '	'		
100				1	1		2457	, 0 1
1847	Dépenses de l'hôpital					1085 17 9		
1011	Siens-fonds					1013 1 8	l	
1.	Salaire et commission	• • • •				104 18 9		
	Intérêt sur hypothèque					85 0 0		
1 100	Médecines					7 14 9		
	Dépenses contingentes.					119 2 3		
*	Delicaren commigences.		••••				2415	15
1848	Dépenses de l'hôpital					1684 9 7		
1040	Médecines	• • • •				44 15 2	1	
1	Biens-fonds	• • • •				60 9 4	1 .	
	1					25 4 8		
		••••				460 9 6		
1.0		••••				199 13 5	1	
	Dépenses contingentes	••••				116 8 5		
	Intérêt	• • • •	• • • •		• • • • •			
							1 .	
							2591	10
*040	Dimenson de Phânitel					943 9 9		
1849		• • • •	• • • •	• • • •	*****	548 9 0		
	Salaires et gages		• • • •	••••	• • • •	55 13 10	T	
	Intérêt sur hypothèque, et	0	• • • •	• • • • •	• • • •	87 0 5	1	
	Médecines	• • • •	• • • •	• • • •	• • • •	55 13 10		
	Meubles	• • • •		••••	• • • •	121 0 0	1	
*	Comptes des ventes	. • • • •		• • • •	****	134 7 0		
\$	Dépenses contingentes	• • • •	• • • •			104 ( 0	1945	12
	7 37 4 3			4		773 13 6		
1850	Dépenses de l'hôpital	• • • •		• • • •				
	Salaires et gages			• • • •				
	Intérêt	• • • •	• • • •	• • • •	••••	55 15 4		
		••••	• • • •	• • • •	• • • •	60 11 1		

A. 1856.

	Recettes.	£ s. d.	£ 8, d
1050 ( ()	II-manainan di daringan	80 0 0	
tinuation.)	Dividendes sur le capital de banque	181 2 6	
1			' ''
,			
			0005 44
			2935 14
1851	Octroi provincial	750 0 0	
	Compte de ventes	746 5 7	
	les .		
	Revenu et intérêt		. '
	Paie des patients	11 10 0	
	Honoraires d'admission	67 10 0	' ,
	Por 1 1 1 1 1 1 1 1 1	212 5 0	
	Dividendes sur le capital de banque	222	l '
1000			2492 18 5
1852	Octroi provincial	750 0 0	
		1	
		1 2024 20 0	3.1
,	Revenu et intérêt		
	Paio des patients	38 4 0	1
	Honoraires d'admission	131 10 0	1 ' '
	Irs. 13 1 1 1 1 1 1 1 1	010 7 0	1
	Dividendes sur le capital de banque	212 0	0011 **
			2311 17 8
1853	Octroi provincial	1000 0 0	1
	Compt : de ventes		
			1
		1401 13 2	
	Paie des patients	20 14 8	
	Honoraires d'admission	128 10 0	
	Dividendes sur le capital de banque		
4	Dividendes sur le dispisar de banque	202 ,1 0	and the second
			l.
			'
		}	0500 17 0
Table 1 Comment			3569 17 0
1854	Octroi provincial	1000 0 0	i .
No. of the second	Compte de ventes	527 19 2	
100	170 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	Paie des patients	36 12 0	
A Committee of the Comm	Honoraires d'admission	82 1 10	
	This is a second of the second		1
		1	
	Biens-fonds, anciennes bâtisses		l'
	A. G. McLean, solliciteur	33 13 4	Į.
	Produit de la vente du capital de banque	3302 10 0	
		0002 00	6179 12 10
	O. 4 m. 2	2000 0 0	0119 12 10
1855	Octroi provincial	2000 0 0	1 "
,	Compte de ventes	611 16 5	1
10 miles	Revenu et intérêt	1 400 40 00	
4	ID-2 - June 1942 - Br		100
1000	[TT		
	Honoraires d'admission.		
1.00	Dividendes sur le capital de banque	81 17 6	1 .
	Biens-fonds, anciennes bâtisses		1
		1	1
		157 1 5	
4.00	Compte de débenture	9437 10 0	
	J. Harper, à compte de prêt	351 0 0	1 '
	Produit de la vente du capital de banque	1 1 1 1 1	1
	av and an output an output and output	101 4 0	10040 10
	a		10249 12 6
1856	Compte de ventes	115 10 5	1 '
	Revenu et intérêt	165 19 0	100 100 100 100
0.00	Paie des patients	16 14 0	1
		10 17 0	1
100			1
			1
		1	1
			298 8 5
			1200 0
100		1	
		[	
1		1	T. 324 124
			l
		1	1
			1
•		1	49526 18 4
	I and the second second second second second second second second second second second second second second se	i	
	and the first of the control of the control of the control of the control of the control of the control of the	4.0	
		44	er and the second of the second

de Toronto depuis janvier 1841, jusqu'au 31 mars 1856.—(Continuation.)

Appendice (No. 4.)

		penses.	,		1		1.	£	8. (	1.
	Médecines et instruments	••••		• • • •	••• {	-	3	- 1.		
	deubles	••••	• • • •	••••	•••		5			
	Compte d'hypothèque Honoraires d'admission	••••	••••	• • • • •	, , , , , , ,		5			
	Dépenses contingentes	• • • • •	••••				7	100		
	Dependes contingentes	••••	••••		-			2868	11	2
351	Dépenses de l'hôpital					829 19	1			3,
	Salaires et gages						8	100		
	intérêt						4		٠,	
	Biens-fonds						3	1		
	Médecines et instruments				• • • • • •		5			
	Meubles	••••		••••	• • • • •		1			
	Dépenses contingentes			•••••		286 1 1		2492	۸	٥
	D ( 1 . 1)1 A . 14 . 1	·				762 0	6	2492	V.	₹.
852	Dépenses de l'hôpital						0			
	Salaires et gages	• • • •	• • • •	• • • •	• • • •	55 16	ĭ			
**	Médecines et instruments Meubles	••••	••••	• • • •	• • • • •	69 1	2			
	Meubles Compte de débenture	• • • •		• • • •	• • • • •	507 10	3			
		• • • •	• • • •			248 0	5			
100	Dépenses contingentes	• • • •		• • • •	••••			2221	8	5
853	Dépenses de l'hôpital					1076 7	9			
	Salaires et gages					637 5	0			
	Biens-fonds					66 0	0	1.1		
	Médecines			• • • •		88 0	2			
	Meubles					7 10	9			
	Honoraires d'admission					2 10	0			
	Biens-fonds					140 0	0			
	Dépenses de loi					73 8	10			,
	Nouvelles bâtisses de l'hôpi					50 0	0			
	Dépenses contingentes					384 12	6			
			,		`			2525	15	(
1854	Dépenses de l'hôpital		• • • •	• • • •	• • • • •	1373 15	0			1
	Salaires et gages	***		• • • •		784 13	4		100	
	Biens fonds					16 2	0			
	Médecines			• • • •		96 9	8.		- 1	
	Meubles			• • • •	• • • •	240 17	5			
	Nouvelles bâtisses de l'hôp	ıtal	• • • •	• • • •			1	15		
100	Dépenses contingentes	• • • •	• • • •	• • • •	• • • •	249 0	9		.'	
	·		1 '				ļ			
					1			7892	19	- 1
1855	. Dépenses de l'hôpital					1456 10	9			
1000	Salaires et gages			• • • •		000 0	8	1 1	100	
	Intéret sur débentures					100 10	6			
	Biens-fonds		• • • • •		••••	30 2	ō		1 .	
	Médecines et instruments			••••		1 105 10	2	1		
	Meubles		• • • •	• • • • •	• • • •	0 10	ō			
	Nouvelles bâtisses de l'hôj				• • •	H400 10	3	1	,	
	Dépenses contingentes	• • • •	• • • •		• • •	1 204 10	Б	1		
	D openson contraganton							ĺ		
10 m	1	1								
		1		1	10.0	1				
100								10361	14	
1856	. Dépenses de l'hôpital	• • • • •	• • • •			383 12	6			
	Salaires et gages					. 217 10	0	1		,
	Intérêt sur débentures					. 135 0	0	1		
	Médecines		• • • • •			. 26 1		1		
	Nouvelles bûtisses de l'hô	pital				641 18		1		
	Dépenses contingentes	••••	• • • • •	• • • •		. 100 13	0			
								1504	4 16	
	1							1020	4 ^	
	-					0074 7		4656	4 6	J
	Balance en banq		• • • •			. 2904 12		1		
	Balance en caisse	• • • • •	•••	• • • •	• • •	. 57 17	10	gon	0 10	
		1 1						- 296	2 12	
	1						100	1		,
								4952		

Admissions à l'hôpital-général de Toronto depuis le 25 novembre 1847, jusqu'au 1er mai 1848.

MALADIE.	Admis.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par- demande.	Objets impropres.	Décédés.	Total renvoyés.	Restant le 1er mai, '48	Angleterre.	Irlande.	Ecosse,	Canada.	TOTAL.
<b>A</b>	1							2					Ï	
AnasarqueBronchite	1	• • • •						• • • •	1			••••	• • • • •	• • • •
Pleurésie	8	6					i	7	î	1	6			7
Phthisie	7		3		3			6	1	1	5		,	. 6
Conjunctivitis	9	7	• • • • •		1			8	1		5		3	- 8
Opthalmie	1	١٠٠٠١	• • • • •			• • • •	• • • • •		1				• • • • •	••••
Diarrhée	5 15	7	• • • •		$\begin{array}{c c} 1 \\ 1 \end{array}$	• • • •	1	. 4	1	3	$\frac{1}{2}$	• • • •		4
Brulures	5				1	$^2$		10 3	5 2		3	4	1	10 8
Contrac. de la jointu. du genou	1	- 1							ĩ					
Morbus Coxæ	3	1						1	2		1			1
Maladie de l'Uterus	2				j				2					·
Prolapsus Uteri	1							• • • •	1			• • • •	••••	••••
Necrosis	2 1	,		• • • •		• • • •		. 1	1	• • • •	1	• • • •	••••	1
Obstetrique	7	4				• • • •		4	3		4			4
Rhumatisme	7				1			. 6	1	1	2	1	2	6
Talipus Varus	1								1	. ,				••••
Fièvre Continue	14	12					1	13	1	1	12			13
Fièvre Intermittente	9	6	• • • •		1 1	••••	• • • •	. 7	2	• • •		• • • •	1	7
Prurigo Dislocation	1 3		• • • •	2	: : :		• • • •	2	1 1	1	i	• • • •		••••
Morbus Cordis	2				::::		1	1	1		1			. 2
Disloca de la join du coude.	ı ī								i					
Concussion	2				1			1	1	1				1
Variole	8	6					1,	7	1		. 3		4	7
Debilité	7	2				• • • •	2	6			6			6
Rougeole	2 2	2 2	• • • •	• • • •	• • • •	• • • •		. 2	• • • •		$\begin{array}{c c} 2 \\ 2 \end{array}$		• • • •	2
Dyssenterie	1	1				• • • •		2			1			2 1
Scarlatine	4	4						4			4			4
Syphilis	4	4						4		1	3			4
Fracture	5	3				. 1	1	5		1	2	1	1	5
Blessure Fistula in Ano	3	. 3				• • • •		3		1	2			8
Tubes Mesent	2	1					1	2			1	. 1	• • • •	2
Delirium Tremens	2	2					••••	2	• • •	• • • •	2			1 2
Laryngite	ī	ĩ						í		i				1
Pneumonie	6	3					8	6			5		1	6
Catarrhe	- 3	2				1		- 8			3			8
Onanism Hysterie	1		• • • •		1	• • • •		1		• • • •	1			1
Polypus Nasi	1	1	• • • •		i	• • • •		1		• • • •	1 1			1
Contusion	5	5						5			1	l .		1 5
Amaurose	2	2						2				.4	2	2
Engelure	1	- 1		ļ i				1			1			ī
Ascites	1	1				• • • •		. 1			1			1
Tumeur	2	2				• • • •	• • • •	2					1	2
Dyspepsie	3	li	• • • •		i	• • • •	i i	1 3			1 2		i i	1 8
Echaudé	2	2			1			2			2		+	2
Cataracte	1	Ī		l				lī			ī			ĩ
Paralysie	8				1		2	8			2		1	8
Sciatique	2	2	• • • •					2			2			2
Irritation Spinale	1 2	2	••••	1	1	• • • •		1			1			. 1
Fungus Homætid	1	1						2			2	1	i	2
Herpes	l î	l i		:::				i			i			1
Chlorosie	9	2						2			î		1	2
Calculus Vesices	1	1						1		ļ,	1	ļ		ī
Maladie des Testicules Maladie du Tars	1			ļ	1	· · · ·	····	1		1	1			1
Epilepsie	1	l'i'	· · · ·	1			1	1			1			. 1
Blessure par arme à feu	1	1				1		1		1		1	1	1
·	198	118	3	2	18	4	16	161	87	18	115	7	91	
	1.00	1110		_ =	1. 10	1 *	1 10	ITOT	1 01	1 10	1110	1 1	21	161

Tableau des maladies et de leur résultat à l'hôpital-général de Toronto-(Contin.)

	depu 1848	3, jus	ions 1 ma qu'au 1849.			RE	ENVOYES.				ler mai,	Lı	EU D	E NA	ıs.	DES	PA	TIE'	٠١.
MALADIES.	Restant le 1 mai, 48.	<del></del>	Total.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Far demande.	Objects impropres	Décédés	Total Renvovés.		Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Etats-Unis.	Canada.	Allemagne	TOTAL
Orchitis. Abseès Empoisonnement Blessure Laryingitis. Diptherite Tumeurs aux amygdales. Blessure par arme à feu. Engelure. Nouralgie Sciatique Hysterie Abcès du Lombaire. Scrofule. Erysipele Contusion Mala à la join du genou Polypus Nasi Cholera Mitior Dancer Dyspepsi.e. Brûlure. Jangrene Lhlorosis Ristulæ in Perinæs Hemorrhoides Jernement des machoires		4 1 1 1 1 6 1 9 2 3 3 3 1 2 1 1 2 1 2 2 1 2 2 2 3 7 1 3 1 5 5 3 2 1 7 3 4 1 3 6 1 7 2 2 1 8 7 1 1 1 2 1 3	Ť	5	1	1			1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	5 1 1 1 1 6 1 1 1 1 2 1 2 1 2 1 9 6 1 1 1 1 1 1 5 3 2 1 6 3 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 4 1 1 2 2 1	1 1 2 2	1 1 1 1 5 1 5 3 1 1 1 2 1 1 1 1 8 1 1 1 1 2 2 2 3 1 2 2 2 2 1 4 4 4 1 1 1 2 1 2 1 2 1 2 1	1		1	2 2 1 1 1 1 2 2 1 1 1 1 1 2 2 1 1 1 1 1		6 1 11 13 5 8 2 1 6 8 4 1 8 4 1 7
Pertussis	37 6	4 391	728	4 569	<u> -</u>	· ··	<u> </u> -	1 8	- -	4	50 5	ျ_	45	28	- -	84	: -	<u>: -</u>	4 678

	depui	missio s le 1 , jusqu	mai			RF	env	OYES			r mai	L	EU DE	NA.	1S. I	DES	PATI	r's.	
	1849 1 m	, jusqt ni 186	50.	<del></del>	Ť	<u> </u>	انو			-	e ler				1	·	نه ا	T	
MALADIES.	16. 49.	, i			és.	Incurables.	Par demande	Objects impropres.	és.	78.	Restaut 1	Angletere.	6	Ecosse.	ا ء.		30.0	Indes O.	H
	Restant le 1 mai, '49	Admis.	-i	Guéris.	Soulagés.	E.	den	bjec orog	Décédés.	Total Renvoys.	star	gle	Irlande.	Sos	Illes	ats	lem	des	TOTAL
	test 1 m	¥	Total.	Gué	Son	Inc.	ä	Ō. <u>I</u>	Dé	Re	3. F	A	Ξ	E	ਠੱ	百	5 ₹	a	Ě
	14. 1				<del> </del>	1 1			1		l	1.	1				1	1	4
Anasarque		5	5	2	1	1	٠.		i	3	1		3 2			::		: ::	8
Ascites		$\begin{array}{c c}4\\15\end{array}$	15	$\frac{2}{14}$	1::		• •		1	14	li		13	1	.:	$ \cdot\cdot $	•••	٠,٠	14
Bronchite	i	1	2	2			٠.		1.	8			2 7	::			il.		8
Pneumonie		. 9	9.	6	1	1:1	• •		2				<b> </b>	::					
Pleurodyma Phthisie	4	9	13	3	4				. 5		1				• •		••	•	12
Amaurose		2	2	.1	1		• •	ıi		1 11		$ \cdot ^2$	io	1::	1::		i.		11
Zonjun <b>ct</b> ivitis	$\begin{vmatrix} 1 \\ 2 \end{vmatrix}$	10	11 5	9	1		l::			4	:::	i	3	1	[	$ \cdot\cdot $	1.	$\cdot   \cdot  $	4
Daturact		1	1		. .	1			$\cdot   \cdot \cdot$	1		:: :i	ii	$\cdot   \cdot \cdot$	$ \cdot $		1		$\begin{array}{ c c c c }\hline 1\\12 \end{array}$
Onthalmie	.) 1	11	12	12	1.	$\cdot   \cdot \cdot  $	٠٠		1	$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$		$\mathbf{i} \mid \cdot \mid$	2	:					2
fritis	• • • • •	3	3	١	.1.	li				. 1			1		·   • •		$ \cdot\cdot \cdot$	•   •	$\begin{vmatrix} 1\\ 1 \end{vmatrix}$
Staphylomie Opthalm Syphi		1	1	1	1					$\begin{vmatrix} 1 \\ 1 \end{vmatrix}$ 53		$\mathbf{i}$	.   1 3 49	1:	:		$ \cdot $		53
Diarrhée		54	54 15	12	1:		1			1 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	1		. 15	1.			1	$\cdot   \cdot  $	. 15
Dysenterie	· j	$\begin{vmatrix} 14\\32 \end{vmatrix}$	36	33			:		- 1	1 34			3 28		$\cdot   \cdot \cdot$		$ \cdot\cdot $	•	. 34
Runling	. 1	3	4	4		. -	ļ.,			4 6	1.	• • •	. 4 i 4		:   : :		$ \cdot $		.] ē
Dislocat, la joint du geno	u  1	5 2	6	$\begin{vmatrix} 6\\2 \end{vmatrix}$			1:	: :::		. 2			. 2						. 2
Morbus Coxœ Maladie de l'Uterus		7 -	i.	ı			:			. 1			1	•	•	$\cdot   \cdots$	• •	•• ••	
Menorrhegie	. 1	3	4	3			ŀ	$\cdot   \cdot \cdot ;$	•	$\frac{3}{4}$			$egin{array}{c c} 2 & 1 \ 1 & 3 \end{array}$				::		. 4
Amenorrhœa		1	4 2	$\frac{3}{2}$				:];		. 2			$\cdot \mid 1$		1].	$\cdot   \cdot \cdot$	$ \cdot\cdot $	$\cdot \cdot   \cdot$	
Fistula in Ano Vesic-Vagin Fistula		l î	2	1		2			-	4		.	$\begin{vmatrix} 1 & 2 \\ 1 & 2 \end{vmatrix}$		. -	٠.۱٠	$ \cdot $		
Teterus		. 4	4	1			١:			2 4			1			$  \cdot  $	i		
Amputation		$\frac{1}{3}$	1 3	,			: :		$ \cdot $	.\ ' 8	3 1		. 1		$\cdot   \cdot$		2	•••	1
Tumeurs éruptives		. 1	1	1			: -		٠٠¦٠	- 1		• • • • •			: :				
Cotarrh Vesico		• •	1		3	•• •	1:		i  :	. 1				. 1			.		
Stricture Delirium Tremens	$\begin{vmatrix} 1 \\ 1 \end{vmatrix}$		5		2		: :			3	i		1 3		1 .		$\cdot  \cdot \cdot \cdot $	$ \cdot\cdot $	1
Necrosis		. 5	5		2	1.	$\cdot   \cdot$		••[•		3	2		$\begin{bmatrix} 2 \\ 3 \end{bmatrix}$					
Corio	2		31	- 1	4		1:			i 2		2	1 2	5	2 .	.].	. 1	$ \cdot \cdot $	. 2
Rhumatisme Fièvre, Com				_						26 26		2 .	1 26		1.		. 3	•••	.   26 .   4
Typhus		. 47	47			•• •	-	•• ••	••	5 4		•••	$\begin{array}{c c} 1 & 4 \\ 3 & 2 \end{array}$				. i		2
Fièvre Intermittente	•• •••	27			5						5	i		4	٠٠ ٠		. 1	$ \cdot\cdot $	•-[
Psoriasis			1 .		5						5 .	$\cdots \mid$		3	••	•	1	::	
Dislocation	••]•••	\ 3			3	•• •	-		• •	2 1	3   .	2	2 1						1
Fractures	· ·   3	3   14			3						ĭ  .			1		٠.[٠	$\cdot   \cdots$	$ \cdot\cdot $	•-
Concussion		.   i	1 .	i		$\ldots$					$\cdot \cdot  $	1	$\cdot \cdot   \cdot \cdot$	$\mathbf{i}$	$\cdots$	•• •	.	$ \cdot $	
Cephalalgie		1			1	•• •	• • }	• •   • •	• • •		1 :			i					
Paralysie				- 1	1						2		1	1		$\cdot \cdot   \cdot$		$ \cdot\cdot $	
Paraphlegia		- 1		8	3	$ \ldots $		.			3 \.	ابي.		2	·i		2 1	:	
Debilité		21	3 2	8   រ	21	-; -	$\cdot \cdot  $	$\cdot \cdot  $	1	$\begin{vmatrix} 3 & 2 \\ 1 & \end{vmatrix}$	8	3	اۃ	9		:: .			
Maladie de l'épine		1		3	1	1			• • •		1 .			1		$\cdot \cdot   \cdot$		$ \cdots $	••
Entiritis	• • •		• - 1	3	3				• • •		3	• • • •	••	3	• •	$\cdot \cdot   \cdot$	•• •	$\cdot   \cdot \cdot  $	
Nephritis	• • • !	1	1	2	2	$ \cdot\cdot $	• •	•• •	•••		2 1			2				i	
Incontinence d'Urine.				1 3	$\frac{1}{2}$	::			• • •	::	2	i		.2		$\cdots$	$\cdot \cdot   \cdot  $	$\cdot   \cdot \cdot  $	
Rupia	• • • i	1 I			$\frac{2}{12}$				• • •	i  :	13		3	10	ا: ; ا	$ \cdot\cdot $	•• •		
Syphilis		1	5	6	6		•,•	$ \cdot\cdot $	• • •			• • • •	2 1.	3	1		::	i	::
Orchitis			2	2	2		••	••l•	•••	••	3	• • • •	I -10	•••			1		,

						_					·									
		missi				D	<u> </u>				i.	T					ъ.		, 1	
	depui 1849,		mai			KE	NV	OYES.	٠.,		mai	TILE	U DE	NA:	is. I	DES	LA	TIE	· s.	
		i 185			1		01				Restant le 1er 1850.				-			-	-	
MALADIES.		1				ú	Par demande	Objets impropres.		σi	e l	Angleterre.		Ecosse.	.	iis.		Allemagne.		
MILLE IN LESS.	t 1 '49		[ ]		és.	ᆲ	ä	ts pr	és.	al Se	t.	fer	ai			5	ei l	g	ol	H.
	ai,	nis	Te l	ris	gal	II.	g.	bje Pre	ęģ	For	tar 50.	<u>چ</u>	nd	SSe	les	ts-	ad	m	8	T.
er and the second of the	Restant le 1 Mai, '49.	Admis.	Total.	Guéris.	Soulagés,	Incurables.	ä	0.5	Décédés.	Total renvoyés.	\$ S	3 DE	Irlande.	3	Ja .	31:1	ig.	1	ng	TOTAL
	= -	-4		٠	02	-1	4		<u> </u>	<u> </u>	_	7	1-4	12	9	Η.	9	74	-	
41	2	15	17	13					'. ا	17		ı	14	١, ١		1			1	
Abscès Empoisoinement	2	2	2	13		••••	•••	•••••	4	2		i	14	۱ '	•••	•	•••	•••		17
Blessure	2	11	13	11	.					11	2	i	8			ï	i			11
Tumeurs aux amygdales.		2	2	2		•				2			2	l	l					2
Tumeurs Malig		3	3	2					1	3			3							3
Engelure		7	8	6						6	2		6				l	١		16.
Blessure par arme à feu		1	1	1						. 1			1.							1
Abcès du Lombaire		. 1	1	l			l		İ		1.		<b>.</b>			ļ	<b></b>	<b> </b>	l]	
Scrofule	2	6	8	5	1			. <b></b>		- 6	2	2	3			1	<b> </b>	ļ		6
Erysipele		6	6	.4						4	2		3	1	٠		Ì	ļ		4
Contusion		10	10	. 8	1		ļ	1		10.		1	6		•••	1	2	ļ		10
Polypus Nasi	1	1	2	2			٠		··:	2		•••	1	<b> ···</b>	٠	٠			1	2
Cholerine		2	2	1			ļ		1	2 2	•••••		2				ļ	•••	• • •	2
Cholera	····	10	10	1 3	··;		•	••••	1	١.	i	3	2	\'``i	···	•••	١:		•••	2
Oancer	1	7	1 8	6	1	4	•••		2	1 "	1 *	li	6	1 '		ï	1	ļ		8
Brulure	1	5	5	3		٠٠	•••		2			li	4 /					ļ	•••	5
Fistula in Perinæo		li	ľ				1		-	J	1	l				1	i			
Hemorrhagie		2	2	2	1		١	1		2		I	1	l	١		ľΪ	ì		2
Prolapsus Recti		3	3	3	1.					3			3	<b> </b>		١		ļ	1	8.
Periostitis		2	2	2	J				ļ	2			2	ļ	ļ			l	l	2
Epista xis	.	1	1	1	<b> </b>		ļ			1				ļ	ļ		1	ļ	J	1
Malingering		2	2	2						2		ļ	2		٠.	ļ	ļ	[		28
Epilepsic	• •••••	1	1			1				1		••	1				ļ			1
Nebula	•   • • • • •	1.	1	1			ļ			1		•••	1					ļ	•••	1
Osteo, Sarcoma		1	1	1			•••	···,		1			1		ļ	ļ				1
Insanié Impetigo			1	l''i'	1	¦···			ļ	i			l i	ļ	ļ		i	١٠٠٠		1
Hepatit		3	3	2	1				ï	3			3				١			3
Hernie		l i	li	l î					1	ì		l.".	li			i	ļ	i		i
Entropium		2	2	2					l	3			2		l:::	l	l	l		2
Procidentia Uteri		lī	1 î	Ī					l	1			ļ				ï	1		ī
Constipution		1	·i	Ī						1			1					١		lī
Paraphymosis		1	1	1	<b> </b>			. <b></b>		. 1	] <b>.</b>	<b> </b>	1	l	ļ. <b>.</b> .			l		1
Tumeurs Parotide	Į	1	1		ļ				1	1	[	[	-1	[	ļ	ļ		[. <b></b>		1
Hydrocele		1	1	1			•••			1			. 1	ļ				ļ		1
Leucorrhée	ļ	1	1		ļ		•••		•••	*****	1	ļ		ļ	ļ	•••	•••	١		*****
Cerebritis		1	1			•••	•••				1		٠٠;;،	<b></b>	•••		•••	ļ	•••	•••••
Retention d'Urine		2	2	2		•••	•••			2		ļ	2		•••		••••	١		
Exostosis		1	1 1	1		··•	•••	•••••		1			1	l			١	١	1	1
Maladie des yeux		1	li	1	';;		•••			1			l i	l			١	1		1
Rougeole		8	8	7		***			ï	8			8							8
				<u> </u>	:::		-		-	<u> </u>		<u>                                     </u>		<u>  </u>			_			
	50	811	361	707	17	8		6	85	823	38	53	722	111	١.,	7	29	i	1	828
		_		_		_	_	-	_	-	_						-			

				_
	Admissions depuis le 1 ma 1850, jusqu'au mai 1851.	1	LIEU DE NAIS, DES PATIE'S.	
MALA DIES.	Restant le i mai '50. Admis. Total.	Guéris. Soulagés. Incurables. Par demand Objects impropres Décédés Total renyoyés.	Restant le ler 1851. Angleterre. Irlande. Ecosse. Gall.s. Eats-Unis. Canada. Allemagne. Indes O.	TOT
Anasarque. Ascites Amaurose Cataract. Corneitis Conjunctivitis Opthalmie Antropium Staphyloma Prolapsus Indis Tritis Dislocation Simp Do Comp Vloères Abscès Contusion Morbus Coxœ Fièvre Contin Typhus Fièvre Intermittente Pneumonie Pleurisie. Phthisie Bronchite Laryngite Hydrothorax. Influenza Tumeurs aux amygdales Do Malign Varicelle Rougeole. Odeme Scarlatine Irritation de la vessie. Incontinence d'Urine Calculus Vesicœ Catarrhus Vesicœ Catarrhus Vesicœ Catarrhus Vesicœ Orchitis Stricture Hydrocele Gonorrhée	1 11 12 12 13 1	2   9     1   1   1   1   1   7   5     1     1   7   1   1   1   1   7   1   1   1	1       2       9         1          1       6        1        1          3       5	11 7 1 8 3 3 10 9 9 1 1 2 2 2 1 1 6 3 3 4 4 0 2 6 8 8 7 5 2 9 9 12 6 16 6 7 2 2 1 1 7 7 1 1 2 3 3 4 4 4 1 1 1 2 2 2 3 3 4 4 4 1 1
Byphilis. Delirium Tremens. Dyspepsie. Hepatitis. Constipation. Icterus. Homatocele. Paraphymosis. Rupia. Debilit é.		11     9      1      1     11       8     6       2     8       15     13      1     1     13       3       2      1     13       9     7       2     9       1     1       1     1       1     1       1     1       3     1        8     25       33     21        8     25	3        1       6       1	15 15 25 25
Sarcocele	2 24 2 18	2 1	2 1 1 4 2 4 18 1 1 1	2

1																		
	Admis depuis le 1850 jusc	1 mai u'au 1		I	RENV	OYES	•		r mai	Li	U DE	NAI	s. r	ES	Pa	TIE	's.	4
MALADIES.	Restant le ler Mai, '50. Admis.	Total.	Guéris.	Soulagés. Incurables.	Par demande	Objets Impropres	Décédés.	Total renvoyés.	Restant le 1er 1851.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Etats-Unis.	Canada.	Allemagne.	Indes 0.	TOTAL
Vermes Dyssenterie Diarrhée Serofule Psoriasis Porrigo Scabies Cancer Rhumatisme Apoplexie Epilepsie Meningitis Hysterie Cerebritis Hemiphlegia Paralysie. Fistula in Perineo Fistula, Veste Vagin Prolapsus Ani Colitis. Hernie Exostosis Tumeur Epistaxis Leucorrhée Chlorosis. Prolapsus Uteri Amenorrhée Menorrhagie Diabetes Blessure par arme à feu Hemierania Aphonia Varicose Veins Paronychia Anthrax Engélure Talipes Varus	1 1 2 3 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	2 30 40 8 9 4 11 37 1 3 1 1 1 2 1 1 6 1 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	2 30 35 3 5 4 1 8 8 35 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1			99G 4 2 1 2 1	2 30 40 3 5 4 1 1 1 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	3 3 3	3 2 1 6 1 1	26 \$3 \$3 \$4 \$4 \$1 \$2 \$1 \$1 \$1 \$1 \$1 \$1 \$1 \$1 \$1 \$1 \$1 \$1 \$1	00H	Gal		Can		pul	2 30 40 8 5 4 1 1 1 8 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Hæmoptysis Ulceration de la gorge. Ulceration de la gorge. Maladie de l'épine dorsale Necrosis Brûlure Nevralgie Synovitis	2 8	2 1 7 8 3 4	1 5 7 3 4		1		1	1 1 6 8 3 4	1	2	1 6 5 3 4	1					-	1 1 6 8 8 4
	38 898	936	745	6	6'36		180	873	63	82	718	31	3	12	27	١	٠.	878

	Admissions depuis le 1 mai 1851, jusqu'au		LIEU DE NAIS. DES PATIE'S.
MALADIES.	Restant le 1 Mai, '51. Admis. Total.	Guréris. Soulagés. Incurables. Par demande Objects impropres. D.eé dés. Total renvoyés.	Restant le 1er 1852. Angleterre Irlande. Ecosse. Galles. Etats-Unis. Camada. Allemagne. Indes O.
forneitis.  phthalmie aralysie aralysie aralysie tupia Abseès llessure. Phthisie Ilcères degelure Pornisis Oebilité Bronchite Morbus Coxæ Jatarrh Vesicæ Anasarque Jancer Variole Prolapsus Iridis Jontusion Rhumatisme Stricture Jonjunctivitis Amenorrhée Erysipele Fracture Paronychia. Ulcération de la gorge. Trecrosis Typhus Fièvre communes. Fièvre intermitt intes. Paneumonie Anthrax. Mala de la joint du gene Porrigo Odema Dyspepsie Nephritis Pleuritis Diarrhée Amaurosis Behirrus Uteri Iritis Diarrhée Amaurosis Behirrus Uteri Iritis Diarrhée Amaurosis Behirrus Uteri Iritis Boliabetes Tumeur Scarlatine. Entropium Epilepsie Polypus Nasi Berofule Gastrite Paraphymosis Retention d' Urine Calculus Vesicæ Bralure Rougeale Oatarnacte Strabismus.	2 5 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	1       1       1       1       1       1       1       1       1       1       1       1       1       1       10       1       10       1       1       1       1       1       1       1       1       1       1       1       2       1       1       1       1       2       1       1       1       1       2       1       1       1       1       2       1       1       1       1       2       2       1       1       1       1       2       1       1       1       1       2       1	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$

MALADIES,   1 mai 1852.		Admissio depuis le 1 1851, jusqu	mai		RI	invo	YES.			er mai	I	JEU D	E N.	AIS.	DES	Рат	IEN'	rs.
Vermes	MALADIES.	1 mai 185	2	Guéris.	Soulagés.	Par demande.	Objects impropres.	Décédés	Total renvoyés.	Restant le 1e 1852.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Canada Canada	Allemagne.	Indes O.	TOTAL.
The large land was larged and the Beat of the latter that the latter than the	Fistula Lachrym Fistula Vesic Vagin Styahsm. Compression Chlorose Dissenterie. Varicose Veins. Psora Syphilis Fracture. Concussion Hœmoptysie Sonsillitis Coupure à la gorge Carditis Tumeurs Malign Opthalm Syphil. Cholera Hepatitis Ancuvrisme. Enteritis Dislocation Varicelle Synovitis Herpes Gonorrhée Blessure par arme à feu Irrita de l'épine dorsale Amputation Pleurodynie Brâlure Erythema Nodos Tumcurs Parotide. Noma Influenza Morbus Cordis Laryngitis Laryngitis Peripneumonie Hydrocele	1	73621112115111611121211122111311116211111	1 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	177352 11122114411122111122111133111111111111		2 1 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 2 1 2 2 2 2 1 2	6 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		1	1		785211121141161112161111212111221181111611111

	Admission	7						T.	<u> </u>							_
	depuis le 1 m   1852, jusqu'a   1 mai 1853	ıi 📗			OYES.			er mai	Lu	EU DI	NA	is, d	es I	ATI	c's.	١.
MALADIES.	Restant le la mai, 52. Admis.	Guéris.	Soulagés.	Incurables. Par demande.	Objects Impropres.	Décédés.	Total renvoyés.	6.1	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Canada.	Allemagne.	Indes O.	TOTAL
Opthalmie Paralysie Rupia Absces Phthisie Ulcères Engelure Psoriasis Debilité. Bronchite Anasarque Cancer Variole Contusion Erysipele Necrosis Fièvre continue Fièvre Intermittente Mala de la joint du genou Odema Dyspepsie Pleurisie Diarrhée Scrofule Calculus Vesico Cataracte Ascites Fracture Comp. Morbus Cordis Melanosis Rhumatisme Pneumonie Anthrax Porrigo Fracture Simple Typhus Nephritis Blessure Pertussis Rètention d'Urine Malingering Rongeole. Enteritis Fistula in Ano Do. Lachrym Do. Vesic Vagin Dislocations Elephantiasis Asthme Delirium Tremens Brûlure Morbus Coxoc Cystitis Iritis Concussion Leterus Hysteria.	3 64 6 1 6 1 6 1 6 1 21 2 6 44 5 1 8 1 22 2 1 23 3 22 2 1 13 1 2 19 2 2 19 2 2 11 2 1 72 7 2 35 3 3 1 6 1 7 1 1 1 1 88 3 1 6 1 7 1 1 1 1 2 1 1 1 2 1 1 1 2 2 2 1 7 2 2 1 1 4 1 1 1 2 1 1 1 88 3 1 6 1 7 7 1 1 1 2 1 1 1 1 2 1 1 1 1 2 1 1 1 1 2 1 1 1 1 2 1 1 1 1 2 1 1 1 1 2 1 1 1 1 2 1 1 1 1 2 1 1 1 1 2 1 1 1 1 2 1 1 1 1 2 1 1 1 1 2 1	4' 4' 4' 4' 4' 4' 4' 4' 4' 4' 4' 4' 4' 4	7	1 1 2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3		1 9 1	56 75 25 21 45 6 10 24 4 24 3 3 8 3 14 4 7 5 7 2 1 2 1 2 1 2 2 1 2 1 2 2 2 2 2 2 2 2	111 	5 1 5 4 5	43 6 2 2 1 1 5 3 6 6 7 1 9 9 4 2 2 6 2 2 7 2 1 6 4 4 1 1 9 9 9 2 1 4 2 1 1 1 8 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	2 1 1 2 1 2 1 1 2 1 1 1 2 1 1 1 1 1 1 1		3	8		567 55 251 45 60 124 9 4 3 3 7 8 8 4 4 7 5 7 2 1 1 4 2 1 2 2 2 2 2 1 5 2 1 1 1 8 8 1 8 2 4 4 4

	depui 1852	, jusq	mai u'au		1	REN	OY i S.			ler mai	LH	U DE	NAI	8. I	)E8	P	TIE	8.	اك.
MALADIES.	Restant le 1 nai, '52 z	Admis	Total.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Objects Impropres.	Décédés.	Total renvoyés.	Restant le 16 1853.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Etats-Unis.	Canada.	Allemagne.	Indes O.	TOTAL
Hepatitis Styalisme Brûlure Opthalm, Purul Dyssenterie Tonsillitis Peripneumonie. Corneitis Constipation Laryngite Colica Piet Paronychia. Paraphymosis. Hœmoptysis. Maladie de la Tarse Tumeurs Noma Amenorrhée Incontinence d'Urine. Scarlatina. Hemiphlegia Hydrocele Coma Influenza Homatocele. Albumenaria Grossesse Orchitis Synovitis Stricture Maladie des testicules Coupure à la gorge.		2 1 6 1 4 3 2 4 1 1 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	2 16 14 8 2 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 6 1 3 3 2 2 1 2 1 1 2 1 1 2 1 1 1 2 1 1	 1 1  1  	1		1 2	2 1 6 1 3 3 2 3 1 1 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		1 2 1	1 1 1 6 1 1 1 2 2 3 3 1 2 2	2		1 1	1			2 16 1 8 3 2 8 1 8 1 1 1 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	52	739	791	588	23	7 8	6 7	70	73	1 60	87	550	49	١	14	27	4		731

	Ad depui 1853,		mui		,	RЕ	NV	OYE	3.		r mai	LII	u pr	NA	18. 1	DES	PA	TIE	's	
MALADIES.	Restant le	Admis.	Total.	Guéris.	Soulagés.	Incurábles.	The Comment	Objets impropres.	Décédés.	Total renvoyés.	Restant le 1er 1854.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Gales.	Etats-Unis.	Canada.	Allemagne.	Indes 0.	TOTAL
Fracture Comp Scrofule Opthalmie. Phthisie Erysipeles Fracture Simple Iritis Ulcères Maladie des Testicules Absces Dyssenterie Porrigo Debilité Rhumatisme Blessure Ascites Coupure à la gorge Engelure Laryngite Anasarque Typhus Dyspepsie Morbus Coxœ Bronchites Corneitis. Syphilis Fièvre Intermittente Pleurisie Rupia Contusion Paralysie Gangrene Cancer. Fièvre Contin Cataracte. Pneumonie Hemierania Mala'e de l'épine dorsale Icterus Rougeole Psoriasis Delirium Tremens Tumeur Tumeur Maligne Scarlatine Synovitis Chorée Enteritis Fistula in Ano Necrosis Brûlure Fungus Homated Calculus Vesicæ Diarrhée Varicose Veins	1 5 1 4 1 1 2 2 2 5 1 1 3 1 1 1 1 1 1 1 3 3	4 5 2 2 4 13	8 4 88 82 14 26 1 13 20 4 17 38 8 6 2 1 1 10 15 10 4 3 21 1 1 16 62 15 1 1 1 1 5 8 3 9 4 4 0 9 1 9 5 5 8 1 1 2 6 4 4 3 8 8 7 2 2 2 4 4 3 1 1	5 2 6 8 2 1 3 1 9 1 1 2 2 3 3 1 1 4 4 2 2 1 1 1 1 2 2 3 3 1 1 4 4 2 1 1 1 1 1 5 5 1 2 2 3 2 1 1 1 2 2 3 3 2 1 1 4 4 2 1 1 1 1 1 2 2 3 3 2 1 1 4 4 2 1 1 1 1 1 2 2 3 3 2 1 1 4 4 2 1 1 1 1 1 1 2 2 3 3 2 1 1 4 4 2 1 1 1 1 1 1 2 2 3 3 2 1 1 1 1 1 2 2 3 3 2 1 1 1 1	1 1	2 5 5		1 1 1 1 2	3 13 1 1 1 1 1 1 2 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1	8 2 76 31 14 24 1 35 1 1 1 1 20 0 8 14 4 1 7 0 8 8 1 6 4 1 5 1 1 1 1 6 6 1 2 8 6 6 1 2 2 3 3 5 2 2 4 1 1 3 1 6 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	2 12 1  2  2  2  1 1 1 1 1 1		4 34 6 10 44 3 2 2 3 6 6 12 4 4 8 8 1				1 1 1 1 5		•••	8 2 76 81 14 24 1 35 1 1 1 2 3 8 14 10 3 2 2 3 1 6 1 5 3 15 1 1 1 6 4 2 8 6 1 2 3 5 2 2 4 3 1 1
Dislocations Hæmatemisis Mala de la joint du genor Hæmoptysie	u	2 3		3 2 2	· [					2 2	i			\	٠.	:	.]	ļ		2

	depu 1858	missi is le 1 3, jusq	mai u'au	•				OYES.		,	r mai	Lı	EU DE	NAI	ıs. 1	DRS	PA	TIE	ďs.	·,
MALADIES.	Restant le 1 mai, '53.	Admis.	Total.	Gueris.	Soulnges.	Incurables.	Par demande.	Objects impropres.	Décédés.	Total renvoyés.	Restant le 1er 1854.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Etats-Unis.	Canada.	Allemagne.	Indes O.	TOTAL.
Paronychia. Hydrothorax Fistula in Perinas. Colica, Pict. Hydrocele Peratonitis. Phymosis Otitis Asthme. Lupus Simp. Tumeurs Parot. Albumenaria Hepatitis Authrax Impetigo Maladic de la Tarse. Stricture Osophay. Gastritic. Styalism. Diabetes. Aczerna Glossitis Caries Brûlure. Psora Morbus Cordis. Periositiis Auevrisme. Vaginitis. Singultus Orchitis. Stricture Urethia Epilepsie. Leucorrhée		4 1 3 1 2 1 1 1 4 2 1 1 1 2 1 2 1 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	4 13 12 11 4 2 13 12 12 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	4 1 1 2 1 1 1 3 1 1 2 2 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1	1		1 1	1	1	4 11 12 11 14 21 21 21 21 21 21 11 41 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	1	111111111111111111111111111111111111111	4 1 1 2 1 1 1 2 1 3 1 2  1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1			1			4 1 1 1 2 1 1 1 4 2 1 3 1 2 1 2 1 2 1 1 4 1 5 1 1 1 1 1 1 2 1
Polypus Nasi	60	700	760	552	25	17	24	10	67	695	65	58	551	42	-	13	31	-		695

											1.							-	
	Admis depuis le 1854, ju	1 mai squ'au					YES.			r mai,	L	EU DE	NA	ış.	DES	P	ATIE	's.	
MALADIES.	Restant le 1 mai, '54.	Ī	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande.	Objects Impropres.	Décédés.	Total renvoyés.	Restant le 1er 1855.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Etats-Unis.	Canada.	Allemagne.	Indes O.	TOTAL
Scrofule Opthalmie Phthisie Simple Fracture Ulcères Abscès Porrigo Debilité Rhumatisme Blessure Engelure Laryngité Anasarque Dyspepsie Morbus Coxæ Bronchite Fièvre Intermittente. Contusion Paralysie Cancer Cataracte. Pneumonie Hemicrania Psoriasis Tumeurs Malig. Synovitis. Chorée Fistula in Ano Mala de la joint du genou Fistula in Perinæo Brûlure. Epilepsie. Polypus Nasi Malad de l'épine dorsale Parouychia Hypopian Cystitis Tumeur Gangrene Fracture Comp. Erysipele. Pleurodynie Scabies Ovaritis Purpura Fièvre Continue Fièvre, Typhus Gastritie Brûlure Ascites Fistula Lachrym Menorrhagie Odema Sycosis Stricture Anthrax Oleurisie Pnychia Carlatina	12 4 1 1 2 3 8 5 5 2 3 1 2 4 4 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	7   18 2   34 6   64 15   68 15   68 15   68 16   50 16   7 7 11   3 17   3 18   68 19   11   11   11   11   11   11   11	4 41 427 555 29 5 15 40 12 17 6 6 4 3 3 8 8 8 18 11 12 2 4 4 2 2 1 1 1 1 2 1 1 1 1 1 1 1		11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		2	3311177	82 61 31 52 247 15 97 111 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	3 3 3 3 3 5 4 2 1 3 3 5 4 2 1 3 3 3 5 4 2 1 3 3 5 4 2 1 3 3 5 4 2 1 3 3 5 4 2 1 3 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	35 11 66 60 85 11 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12	2 2 3 3 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			1		1	4 8 9 1 1 1 1 5 8 4

Tableau des maladies et de leur résultat à l'hôpital-général de Toronto.—(Contin.)

	A di		-																	
	depuis 1854,	jusqu	mai 'au		(	REI	170	YES.			r mai	Ln	EU DE	NAIS	3. I	ES	Pat	TE'	s.	
MALADIES.	Restant le 1 mai, '54.	Admis.	Total.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Far demande.	Objects Impropres.	Décédés.	Total renvovés.	Restant le 1er 1855.	Angleterre.	Irlande.	Ecose.	Glales.	Etats-Unis.	Canada.	Allemagne.	Indes O.	TOTAL.
Moriens Diarrho e Cholera Paraphymosis Paramychia Dissen cric Variote Peliriam Tremens C agestion cérébrale Ganya escent du Choléra Epistrais C asti, ation Opthy aie syphil Hepatitis Ropia Gonor hée Impetgo Azevisme Rongode Irritation Spinal Syphilis Nephritis Nephritis Nephritis Nephritis Necrosis Lapus Sciatique Dislocation Amaurose Hessure par arme à feu Tonsilitis Inchriatis Coractis Anenria Influenza Irifis Styniism		4 15 14 2 1 10 2 2 1 1 12 2 1 1 1 2 1 4 1 1 2 1 4 1 1 1 2 1 1 1 1	444 21 10 2 2 4 1 1 1 2 2 1 1 4 4 2 2 4 1 1 1 1 1	1	1	8	1	2	4 3 21	1	44	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	4 111 35 22 1 1 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1		1	1	1		15 44 2 1 10 2 2 4 1 1 2 2 1 1 1 2 1 2 1 1 2 1 1 1 1

	Admissior depuis le 1 r 1854, jusqu	mai   'au		RENVO	YES.	•		r mai,	LII	EU DE	NA	IS. D	ES	Рлт	IE's	_	=
MALADIES.	Restant le 1 mai, '54. Admis.	Total. Guéris.	Soulagés.	Incurables. Par demande.	Objects Impropres.	Décédés.	Total renvoyés.	Restant le 1er 1855.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Etats-Ums.	Canada.	Todas O	TATOTA T	TOTAL
Scrofule Opthalmie Phthisie Phthisie Simple Fracture Ulcères Abscès Porrigo Debilité Rhumatisme Blessure Engelure Laryngite Anasarque Dyspepsie Morbus Coxæ Bronchite Fièvre Intermittente Contusion Paralysie Cancer Cataracte Pneumonie Hemicrania Psoriasis Tumeurs Malig Synovitis Chorée Fistula in Ano Mala de la joint du genou Fistula in Perinæo Brûlure Epilepsie Polypus Nasi Malad de l'épine dorsale Parouychia Hypopian Cystitis Tumeur Gangrene Fracture Comp Erysipele Pleurodynie Seabies Ovaritis Purpura Fièvre Continue	1 10 1 2 1 4 1 16 4 92 1 21 1 1 8 1 7 3 28 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 2 1 4 2 3 1 3 1 4 1 1 1 1 2 1 4 2 8 1 3 1 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	23	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			1333113337777	1 2 2 2 5 2 2 5 4 4 5 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	2 4 4 6 6 1 1 3 3 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	38113544213	44 44 44 9 9 8 8 5 0 0 2 3 3 1 1 6 6 6 6 6 8 7 8 7 1 1 1 2 2 2 1 1 1 1 2 2 2 1 1 1 1 1 2 2 2 1 1 1 1 1 3 3 1 3 3 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6			1 1 5 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1			498211527133861195812252325451 11281082111594891111584 7

Tableau des maladies et de leur résultat à l'hôpital-général de Toronto.—(Contin.)

MALADIES.		depui 1854,	missio is le 1 jusqu	mai i'au		1	RENV	OYES.	,		r mai	Lie	UDE	RIAN	. DES	PA	TIE'	s,	
Discribe c   15   15   12   13   15   4   11     15	MALADIES.		<u> </u>		Guéris.	Soulagés.	Par demande.	Objects Impropres.	Décédés.	Total renvoyés.	Restant le 1e 1855.	Angleterre.	Irlande.	Ecose.	Etats-Unis.	Canada.	Allemagne.	Indes O.	TOTAL
	Diarrh e Cholera Cholera Paraphymosis Paraphymosis Paraphymosis Paraphymosis Di-sen oric Variole Delirium Tremens Congestion cérébrale Conva escent du Choléra Epistixis Constigation Outhranie syphil Hepatitis Rupia Gonor hée. Impetago Ancyrisme Rougeote Irritation Spinal Syphilis Nephritis Necrosis Lupus Sciatique Dislocation Amaurose Blessure par arme à feu Tonsilitis Indiratis Corneitis Auenia Influenza Irifas		15 44 4 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 2 2 2 1	15 44 22 11 10 22 22 11 11 44 11 14 44 11 11 11 11 11 11 11	28 21 18 82 22 22 22 11 11 24 11 22 11 11 11 11 11 11 11			2	3 21 	15 44 2 2 1 1 10 2 2 2 1 1 2 2 1 1 4 4 1 1 4 4 1 1 1 1 1	1	5	11 35 22 1 5 2 2 1 1 1 1 1 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1						15 444 2 1 1 1 1 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

#### ADMISSIONS.

	Depuis le 25 Nov. 1847, au ler mai 1848.	1848, au	le 1 mai 1849, au	Depuis le 1 mai 1850, au ler mai 1851.	le 1 mai 1851, au	le 1 mai 1852, au		1rr mai 1854, au	Total des person- nes ren- voyées.
	198	691	811	898	768	739	700	776	5581
Restant.	37	50	38	63	52	60	65	63	
Guéris Soulagés Incurables Par demande Objets impropres Décécés	18	569 9 17	707 17 8 6 85	745 6 6 36	627 17 21 26 10 78	588 23 7 36 7 70	552 23 19 24 10 67	619 24 8 8 8 38	4525 122 88 148 76 559
	161	678	823	873	779	731	695	778	5518

**5581.** 

#### LIEUX DE NAISSANCE DES PATIENTS.

Angleterre.	Irlande	Ecosse.	Galles.	Canada.	Etats-Unis.	Allemgne.	Indes O.	Total.
519	4428	233	7	213	94	22	2	5518

#### Source de revenu de l'hôpital-général de Toronto.

Revenu des lots loués	£	8.	d.
Revenu des lots loués	, 967	18	6
	340	0	0
Intérêt sur lo s vendus		17 16	2
Intérêt sur débentures de la cité		16	
Intérêt sur hypothèques	150		
necesses de la pare des pavients et des nonoraries d'admission	100		
<b>£</b>	1,678	12	4
	/l		_

Les déboursés actuels excèdent environ £2,500 par année.

#### TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

# ETATS des AFFAIRES des Banques incorporees, Banques d'Epargne, et Compagnies d'Assurance.

#### BANQUES INCORPORÉES.

- No. 1.—Banque de l'Amérique Britannique du Nord, à l'expiration de l'année 1844, et ses succursales et agences canadiennes, au 31 mars 1856.
- No. 2.—Banque de Montréal, au 29 février 1856.
- No. 3.—Banque du Haut-Canada, au 31 mars 1856.
- No. 4.—Banque de la Cité (Montréal), au 31 mars 1856.
- No. 5.—Banque Commerciale du District de Midland, au 1er avril 1356.
- No. 6.—Banque de Gore, au 31 mars 1856.
- No. 7.—La Banque du Peuple, au 1er mars 1856.
- No. 8.—Banque de Molson, au 31 mars 1856.
- No. 9.—Banque de Québec, au 31 mars 1856.
- No. 10.—Banque de Zimmerman, au 31 mars 1856.

#### BANQUES D'ÉPARGNE.

- No. 11.—Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, au 31 mars 1856.
- No. 12.—Banque d'Epargne d'Hamilton et du District de Gore, au 31 décembre 1855.
- No. 13.—Banque d'Epargne de London, au 29 février 1856.
- No. 14.—Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal, au 31 décembre 1855.
- No. 15.—Banque d'Epargne et de Prévoyance de Montréal, au 1er mars 1856.
- No. 16.—Banque d'Epargne de Northumberland et de Durham, au 23 février 1856.
- No. 17.—Banque d'Epargne et de Prévoyance de Québec, au 1er mars 1855.
- No. 18.-Banque d'Epargne de Toronto, au 29 février 1856.

#### COMPAGNIES D'ASSURANCE.

- No. 19.—Compagnie d'Assurance sur la Vie, du Canada, Hamilton, au 30 avril 1856.
- No. 20.—Compagnie d'Assurance Mutuelle et à Fonds Social des Cultivateurs du Haut-Canada, au 17 novembre 1855.

#### No. 1.

ÉTAT du montant total de l'ACTIF et du PASSIF des SUCCURSALES et AGENCES CANADIENNES de la BANQUE de l'AMERIQUE BRITANNIQUE du NORD, le 31 mars 1856; avec le montant des BILLETS en circulation et d'ESPECES en caisse. Produit conformément à l'ordre de la Chambre d'Assemblée.

PASSIF.	Cour	rant.		ACTIF.	Co	urant	
	£	s.	d.		£	8.	d.
Billets en circulation Balance due aux banques	560728 10854		0 5	Espèces Billets et chèques d'autres	177699	7	1.1
Depots	411808	14	2	banques	50129 23939		1 8
				dettes actives	1828688	19	10
Total dupassif£	982591	13.	7	Total de l'actif£	2080457	16	8

JH. PATON,
Inspecteur.

BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, Montréal, 12 avril 1856.

ÉTAT indiquant le montant total de l'ACTIF et du PASSIF de la BANQUE de l'AMERIQUE BRITANNIQUE du NORD, à l'expiration de l'année 1854, et indiquant aussi le montant de ses BILLETS payables à demande qui ont été en circulation durant chaque mois de l'année; et aussi le montant des ESPECES et autres DETTES ACTIVES avec la distinction de chaque espèce de valeur disponible à chaque tel mois pour le remboursement de ces billets. Publié conformément à la charte royale d'incorporation.

PASSIF.	Ste	rling.		ACTIF.	Ste	rling.	
	£	s.	d.		£	s.	d.
Billets en circulation Autres obligations	702578 1375502		<b>7</b>	Espèces	427919 2820202	7	8 7
Total£	2078080	10	1	Total $\pounds$	3248121	17.	3

No. 1 .- (Continuation.)

1854.	Bille			Espi	CES.		BILLETS	d'Au Ques.	rres	
	Cours d	'Halif	ax.	Cours d	'Hali	fax.	Cours d	Malif	аж.	
	£	s.	d.	£	S.	d.	£	g.	₫.	
Janvier	852191	10	0	296631	5	10	55747	19	9	
Février	864370	15	О	291997	7	1	57947	6	6	
Mare	851596	0	0	304724	3	9	49868	18	11	
Avril	828899	.5	0	288090	14	10	53416	11	4	
Mai	827492	5	0	281475	10	1	<b>542</b> 90	8	7	
Juin	802682	10	0	270893	18	11	59099	.7	1	
Juillet	814576	5	0	272850	.9	0	58710	7	4	
Août	833691	5	0	288163	19	9	50992	3	10	
Septembre	882829	15	0	268640	0	10	56428	5	1	
Octobre	959796	0	0	275305	1	8	53724	10	6	
Novembre	968912	- 5	.0	303177	13	2	67717	0	9	
Décembre	934808	0	0	381612	5	1	63238	10	10	

Par ordre de la Chambre des Directeurs,

(Signé,)

C. McNAB,

Premier Commis.

Banque de l'Amérique Britannique du Nord, London, 31 mai 1855. No. 2.

										<u> </u>						
	1				::	===		<u>.</u>	1	0	9	Ξ	(0)	ന	100	_
	29 fevrier	90	- v		<del>: :</del>	64983 13 436000 19	10010113	10,150559,11	ļ	182219 16 10	নে ব	2 5	67704 15	2654377 14	12	-
	J. 6	1856.	1 43	1028133		969		95	į.	2216	85269	670791	077	137	3107344	.
55	C1		"	1028		43(		0.1	1	187	8	ر ب	6	265	310	1
9			1 3		==	77	<u> </u>	- T	1	6	<b>60</b> C	5 -	C1			=
ier	7ier	. •	si si	.0.	<del>: :</del>	03 m =	#   1	3	<u> </u>	_ 4	9	) I	10	50	15	Z
évr	31 janvier	1856.		Ξ	: :;	26555 2 132229 3 15619 14	1   8	9	Ī	25	88323	09	91048	03	3178459 12 11	SC
9	= ==		43	1064611		26555 432229 115610	210011	200	ļ ·	210325	88323	09619	910	2586103	78.	19
ିଅ ଅ			<u> </u>		<u>: :</u>	4-		۲ <u>-</u>		G1		<del>-</del>			\ <u>E</u>	AV
1,a	e e		j		: : (	0 00 0 0 4 5	2   4	5		<b>C</b> 7	m ⊂	ς m	9	-	[ 60	D. DAVIDSON
bs	décembre	, c	20	7.2	: : ;		t			19	90	188	6	19	2]	O.
'n	lèce	185 <b>5.</b>		1078982	: : ;	2554 18 461368 8 149667 8	100055	5	1	922774 19	88323	74165 18	150674	2544273 19	3220912 12	
55,	31 d		1 43	978	::	2 161 1.0	9 0	2		225	88	7.	150	5445	350	1
18	3		<u> </u>		::	4						· 		<u> </u>		
re	့		j j	0	: ::	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	10	3			m ⊂	7	8 10	00	0	
, m	30 novembre	, ,	80	1143247 10				:			90			0	32,17855,17	
pite	ove	1855.	i 	247		455735 0 425735 0	17.606.60	3		78758	38323	519	2-20557	2558997	855	
Sc	0		વર	143	: : :	17 455 143		:	1	178	88 5	9	220	558	217	
er			<u> </u>	<b></b>	:::		-	1	*******************						1	
e	0		<u>.</u>		• •	0 00 -		-		63	0 10		7 10	0	1,0	.]
is l	31 octobre	10		1196083 10		484690 16	183668913			71123 16	200	57446 19	<u></u>	-	3302609 16	
nd	00	1855.	<b>ω</b> γ	308		184690	ğ	3		12	86178	744(	285759	40]	098	
đe	31			113	∷ ; दे	1 48	83			1	ळॅ ऱ	, c	285	2561401	308	
ACTIF et PASSIF de la BANQUE de MONTRÉAL, depuis le 1er septembre 1855, jusqu'au 29 février 1856.			<u> </u>						:		==			5	100	
E.A.	30 septembre		- q								<u>810</u>	- 20	0[10]		03	
FR.	tem	1855.	—				19			5.	T 00	51	<u></u>	-6-	<u> </u>	
Z	geb	188	့မှ	1038678 10	71 07706	464133 89305	1621896118			87625 15	63434   12	5100515	186874 10	2452299 14	194	
01	30			.0		, <del>\$</del>	162			~ ~	2		38	245	3081940	
e			<u> </u>			<del></del> -	=======================================	<u> </u>				=	٠,		भ	
P G				et.	rêt					:		:	: 6			
5				portant pas intérêt.	inté								: ā		:	
S				is ir	ınt					:					:	
¥				t pa	ort					:	: :	Š		:	:	
a I				tan	n, I					:	ن ا	banques	- 2		:	
				poi	atio		:		1	:	nque		80	sus	:	
ğ.	ű,			ne ne	cul		:			:-	ធ :	res	а. Де	ies	•	
F	F 22	j		ion,	cir		;		F		: e	ant	due ses	<u>ç.</u>		
SS	. v2			ulat Iativ	Sen		sif.		H		8	ps.	ban det	tres	ıcti	
PA	PASSIF	ĺ		irc	llet.	es:	pas		ACTIF.		nert Jerit	ille	res	s tî	-	
et e				en ( n ci	t bi	ıtė:	da		₹.		et a nen	u b	ant aut	s le	l de	
<u>[</u>				se e	d'e	t	Total du passif			· .	Ver	es c	r e∷	son	Total de l'actif	
				soir	និងខ្លួ	gent portant intérêt	To			got	gon gon	soir	tes tes	Ses		
Ąζ			٠,	mis	ch due	rrge po				t lin	da da	mis	nues	comprises sous les tîtres ci-dessus		
		. !		pro s de	ses (	do do				is e	ies	pro	esc.	con		1
				Billets promissoires en circulation, ne Lettres de change en circulation, ne	Jettres de change et billets en circulation, portant interêt. Balances dues à d'autres, handnes	Dépôts d'argent do portan				Espèces et lingots	Garanties du gouvernement	Billets promissoires on billets d'autres	Datances dues par 1 autres banques	-		
. [[		J		E B	E E	Dė				Est	Ga.	10 P	Bill			
													•		, ,	

Banque de Montréal, Montréal, 28 avril 1856.

_		
	l'honorable	•
	de	
	par ordre	•
	produit	•
	1856;	•
	mars	
	51	٠.
	, le	tive
	HAUT-CANADA	Asserablée Législa
	affaires de la BANQUE du HAUT-CANADA, le 31 mars 1856; produit par ordre de l'honor.	
,	*ENERAL des affaires c	
	AT (	

s. d.	100	5 <b>w</b>	5 10	9 0			rrect.		
43	83595 24033	22055	1794149	2002623			le est correc Président.	Caissier.	
TO W	628052 10 Or, argent, et autres metaux monayés, dans les voûtes de la banque Propriété foncière et ameublement de banque et angellement de banque	17 6   Bala   18 3   Mon	400016 1 5 balances dues par d'autres banques	623 0 6 Total	ETATS DIVERS,	étant pour les six mois finissant le 31 décembre 1855 :—  Quatre pour cent  £ 24270 2 3  se profits en résèrve après le dernier dividende déclaré	sous serment, qu'au meilleur de notre connaissance et croyance, l'état qui précède est correct.  WM. PROUDFOOT, Président.	THOS. G. RIDOUT,	ice, Toronto.
43	Capital rentré	res de changes et billets en circulation, portant intérêt:	Argent depose, y compus. couces sommes the gard que, ne portant pas intérêt, moins ses lettres de change e en circulation et les balances dues à d'autres banq.  Argent deposé, portant intérêt.	Total£ 2002623		Taux et montant du dernier dividende, étant pour les six mois finissant le 31 décembre 1855 : Taux Montant Montant Montant des profits en réserve après le dernier dividende déclaré .	Nous, les soussignés, déclarons sous serment, qu'au r	Assermenté par-devant moi, a Toronto,	ce sine jour gavril 1950. Geo. Gurner, Magistrat de Police, Toronto.

#### No. 4.

ÉTAT du MONTANT en moyenne de l'ACTIF et du PASSIF de la BANQUE de la CITÉ, le 31 mars 1856, fait en conformité des Actes 4 et 5 Vic., chap. 97, et 18 Vic., chap. 41.

PASSIF.	$\mathbf{Mon}$	tant.	
	£	8.	d.
Billets promissoires en circulation, ne portant pas intérêt.  Lettres de change Lettres de change et billets en circulation, portant intérêt.  Balances dues à d'autres banques Dépôts d'argent, ne portant pas intérêt.  Dépôts d'argent, portant intérêt.		10  14 3 10	0 9 7 8
Moyenne totale du passif $\pounds$	411345	19	0
Espèces et Lingots Propriétés foncières et autres de la banque Garanties du gouvernemeent Billets promissoires ou lettres de change d'autres banques Balances dues par d'autres banques Billets et lettres de change escomptés et autres dettes non comprises ci-dessus.	30337 8500 30400 39663 11362 578269	2 0 0 8 1 10	8 0 7 8 9
Moyenne totale de l'actif	698532	3	3

J. MACCULLOCH,

Caissier.

Montréal, 7 avril 1856.

INO. HAMILTON, Président.

No. 5.

		q.	7	70 0	∞	8
183	Montant.	'n	-	63 =	19	0
er Avril	Mon	сų	219784	35946 2	1377980	1741830 0
, le 1		÷	0.43		:	<del>1</del> <del>3</del>
ND		s.	12			:
IIDLA		3	94613 53920 91250			
ÉTAT GÉNÉRAL des AFFAIRES de la BANQUE COMMERCIALE du DISTRICT de MIDLAND, le 1er Avril 1856.	Av.		Espèces	Biens-fonds  Balances dues par d'autres banques et à des aophisétrangers	Billets escomptes, et autres dettes dues à la banque, non comprises sous les titres cidessus	Total
QUE		<del>-</del>	2700	10	w 4	
3AN	Montant.	ŝ	0 10 2	יי מי	5.0	0
de la F	Mo	F	662540 424420 101116 34963	170691	159332	.£   1741830 0
ETAT GÉNÉRAL des AFFAIRES	Dr.		Actions payées	Balances dues à d'autres banques et à des agents et augests	Depots ne portant pas interêt. Depots portant interêt.	Total£

Je, Charles Smith Ross, Caissier de la Banque Commerciale du District de Midland, déclare sous serment, qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, l'état ci-dessus est fidèle.

C. S. ROSS, Caissier.

Je, l'Honorable John Hamilton, Président de la Banque Commerciale du District de Midland, déclare sous serment, qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, l'état ci-dessus est fidèle. pour les Comtés Unis de Frontenac, Lennox et Addington. W. Geo. Draper, Commissaire du Banc de la Reine et des Plaids Communs,

Assermenté devant moi, en la Cité de Toronto, ce 17me jour d'Avril 1856.

Commissaire de la Cour du Banc de la Reine, dans et pour le Comté d'York. SECKER BROUGH,

COLIN C. FERRIE, A. STEVEN.

	co.
	slati
	Legi
	lée I
	embl
	Ass
	ble
	onorabl
	$^{1}Hc$
	pour l'H
	185
	E, le 31 Mars 18
	55
	F. le
	SANQUE de GORE, le
	de G
1	UE
	N.
	BA
	e le
	FFAIRES d
	AIR
	AFF
	les
	RAL des
	NER.
	ÉTAT GÉNÉRAL
	TY.
	ĹŢ

		d.		200		00104411910		512733 17 10		
	Montant.	vi.	<u></u>	41258 13 13930 0 6000 0		<del></del>				1
	lon	3	ž	13930	ň	i i		73		1
	-			13		e e e e e e e e e e e e e e e e e e e		515		
			- co co	T : :				क्र		
		7-3 6	0.00.0	<u> </u>	<del></del>					
			088615 137618 18995 0	1::		:		:	-00	
	•	<b>(43</b>	4688615 2137613 78995 0						601	
					0 10 10				, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1
			onayes, dans	orannis la loft	ompris res retri r le capita! et l ioins les balanc				£39863 2000 4692	
	ACTIF.		res metaux m succursales nques d'autres banqu	pales	de charge et toutes dettes sur le capital et les actions, de toutes dettes sur le capital et les actions, de toute description, moins les balances	res parijues		aii.	0	
			Or, argent et autres metaux monayes, dans la banque et ses succursales Billets d'autres banques	Débentures municipales.  Biens-fonds  Mantent de toutes de toe de la ferre.	de change et t actions, de ton	unes par d'antes barrines		Total	du dernier dividend sidérées douteuses	
		70		5	C.		C1	10	0 uc	
	nt.	s. d.	0 9	5		5 0	= 1	7	atic et ent	
	Montant.	3	125402 0	9	303	10	44467 11	£ 512733 17 10	es,	
	Mc	3	252	<u> </u>	, i	ī : :	444	127	déc ayé pou	İ
				<u> </u>	- 50 67			20	n p	
		s. [ d.		!				<del></del> -	s de	1
		· ·		<u> </u>	रु दा				mps, et	
1	1	43	91362 in 0		80615 12 46012 8				r ter me,	
		ļ. ·	တ ရ	l	ळ रंग	<u> </u>			an anc zide	
	PASSIF.		Capital rentré	Argent déposé, y compris teutes sommes duce par la banque, ne portant pas intérêt, (moins see billets en circulation, et ins balances duce à		Lettres de change et billets en circul portant intér- Balance due à d'autres banques	Excedant on surplus	Total	Montant des profits en réserve au temps de la déclaration du dernier dividende Montant des dettes dues à la banque, et non payées, et considérées douteuses. Taux et montant du dernier dividende, quatre pour cent	

Haut-Canada, Сожте DE Wentworth, Scolin C. Ferrie, Président, et Andrew Steven, Caissier, déclarons respectivement Savoir :--- Savoir :--

Assermenté devant moi, à Hamilton, ce 14 Avril 1856

J. CUMMING, J.P.

<u> </u>	
0	
2	

ÉfAT du Capitalen moyenne de l'ACTIF et du PASSIF de LA BANQUE DU PEUPLE, durant la période du 1er Septembre 1855, au 1er Mars 1856.	et du PASSIF de LA Septembre 1855, au ler	SSI 185	F de 5, au	LA ler	BA	BANQUE DU Mars 1856.	ā.	SUPLI	di	ırant la pér	iode	du 1	e <b>r</b>	
0. A G	30 septembre	mbre		31 octobre	e e	30 novembre		31 décembre	mbre	31 janvier		29 fevrier	ier	
	1855.			1855.		1855.		1855.	!	1856.		1856.		
	£	Đ	3	vi	70	£	-g	3	s. d.	£   s.	d.	£ s	d.	
Billets promissoires en circulation, ne portant pas interêt Lettres de change en circulation. ne nortant nas interêt	106736	0		129993 10	0	131126 10	==	20277 10	0	109139 10	0	108337 10	0	
Billets et lettres de change en circulation, portant intérêt	6700		<u>: :</u>	0000			: 10	16049		16503 1		16734	Ç.	-
	50436 14	7 0 00		9973 14 61073 0 06577 17	- 10. W	73003 16	C	67552 03069	- on cc	$\begin{vmatrix} 10092 & 1 \\ 71429 & 17 \\ 10744 & 16 \end{vmatrix}$	101	72268 2	000	
Moyenne totale du passif $\mathcal{E}$	275340 13	25	1 83	1 5	6	1	0	309941	15 4	1.	7	304221 8		
		1	1	1	Ī		<u> </u>		1		$\stackrel{+}{ o}$	+	1	
ACTIF		-				1			· .					
				31837 16		36746 16		21021 16	· ∞	29547 18		36677 11	C4 +	
Proprietes toncieres et autres de la banque	13911 9	01 -	===	6	01	20708 14	4	20394 14		20594 I4		20594 14	,	
Billets promis. ou lettres de change et chèques d'autres banq.		8	<u>:-</u> -	8569 15	9	•	9		6 9	6053 13	8	4737	€	
Balances dues par d'autres banques et banquiers	18078	დ -		20052 9	01	14458 10 1	<del></del>	11999 0		30128 12	 o	29998 11		
à la banque non comprises sous les titres ci-dessus.	440013 15	4		46199213	ന	469639 18	3 =	480329	9	456843 3	64	452072 11	0	
Moyenne totale de l'actif£	502654	8	536364	64 5	0	551970 3	61	544697	-	542968 1	9	543880 17	က	
***************************************					-		-	-						7

B. H. LEMOINE, Caissier.

A BANQUE DU FEUPLE, Montréal, ler mars 1850

No. 8. ÉTAT du montant en moyenne de l'ACTIF et du PASSIF de la BANQUE de MOLSON, depuis le 1er Octobre 1855, jusqu'au 31 mars 1856.

													_
				F-1	MOIS	FIN	FINISSANT	T.			. "		
PASSIF	31 octobre	bre	30 novembre		31 décembre	lbre	31 janvier	ier	29 février	,	31 mars	.IS	
	1855		1855.		1855.		1856.		•1856.		1856.		
	33 8	ė	e3.	j-j-	£ .	Ą	£	ä	3 3	  -e	÷.	-9 <sub>1</sub>	·
Billets promissoires en circulation, ne portant pas intérêt	16815 15	0 :	23600 0	0:	34160 0	0 :	39154 0	o :	71970 0	<u></u>	78238 0	0 :	
billets et lettres de change en circulation, portant interêt Balancos dues à d'autres banques et banquiers		: 60	55	: ro	506 9	<u>.</u>	2859 12			: - 0	•	:	
Depois d'argent, ne portant pas interet	3768	0 C	27482 17 4583 1	D 01	57124 19 5719 10	- 73	7797 12	ے بو د	7953 17		$\begin{vmatrix} 15477 & 8 \\ 10499 & 5 \end{vmatrix}$	<b>0</b> 10	
Moyenne totale du passif $\mathcal{E}$	44022 19	m	55721 5	4	68110 19	C1	79682	00	105106 1	12	110462 12	4	
				<del> </del>	<u> </u>		-			<u> </u> 	<u>                                      </u>		
ACTIF.		· · ·											
Espèces et lingots	5613 12		12839 3	0,0	11013 16	1	9911 7	1	841615				
Garanties du gouvernement	0 000003			0 0	50000 0		50000				50000 0		
Billets promis ou lettres de change et chèques d'autres banq. Balances dues par d'autres banques et banquiers	7454 19 1277 13	0 0	5137 8	0 67	3989 7 3842 6	ധ ഹ	4906 17	00	-	9	$\frac{3116}{1037}$	67 =	
Lettres de change et billets escomptés, ouguitres dettes dues à la banque non comprises sous les titres ci-dessus	39607 17		55722 13	0	77560	7	90899	4	0	4	132300 10		
Moyenne totale de l'actif $\mathcal{E}$	104515 11	<u> </u>	126762 19	5 1	146967 13	-	160898 3	∞	193040 15	161	198136 5	10	
Banque de Molson, Montréal, 10 avril 1856.	-		-		•		-	WII	WILLIAM SACHE	CHI	HE, Caissier.		

#### No. 9.

ÉEAT de l'ACTIF et du PASSIF de la BANQUE de QUÉBEC, le 31 mars 1856; en conformité de l'Acte 18 Vic., chap. 38.

PASSIF.	Mor	itant.	
	£	s.	d.
Billets promissoires en circulation, ne portant pas intérêt	154354	5	0
Lettres de change en circulation, ne portant pas intérêt	1027 68640 42567	12 4 6	5 1 11
Total du passif £	266589	8	5
ACTIF.			
Espèces et Lingots	34044 3500	2 0	6 0
Garanties du gouvernement Billets promissoires et lettres de change d'autres banques Balances dues par d'autres banques	1 20000	10 14	0
Billets et lettres de change escomptés et autres dettes dues à la banque et non comprises sous les titres ci-dessus	464432	17	2
Total de l'actif£	524640	3	8

#### C. GETHINGS,

Caissier.

BANQUE DE QUÉBEC,

Québec, 10 avril 1856.

# No. 10.

ÉTAT de l'ACTIF et du PASSIF de la BANQUE de ZIMMERMAN, (tel que requis par les Actes provinciaux 13 et 14 Vic. chap. 21, et 14 et 15 Vic., chap. 69,) fait jusqu'au et pour le 31 mars 1856

Premier. Cavital investi et garanti var dépôts de débentures	\$160,000, Cent soixante mille	& cts.	S cts.	છે
Court Wilms for Lives found at	piastres			
Troisie Capital posséde par un seul banquier	Samuel Zimmerman.			
Quatrie. Les dettes dues à la banque sont, savoir :		184119.73		
Balances dues par d'autres banques et individus.		94359.99		
	Total	278479.72		
Cinquiè. Les dettes dues par la banque sont, savoiri-		84703.28		
Da à d'autres banques		41862.36		
	Total	129565.59		
Sixième. Réclamations non reconnues comme dettes, etc	Neant	4 1		
Septieme Montant pour lequel le banquier est responsable comme cautain, etc		160000.0	00000	
Neuviè do do lors du dernier état	Misson		100000.0	
Dixième, Pertes souffertes			160000.0	40000 0

Je, Gilbert McMicken, écuyer, d'Elgin, fais serment que je suis caissier de la banque de Zimmerman, ci procurent de Samuel Zimmerman, écuyer, qui en est le seul propriétaire, et que l'état ci-dessus des affaires de la dite banque, dont j'ai l'adninistra-Assermenté devant moi, à Elgin, ce 16me jour d'avril 1856. tion, est en tout fidèle et correct

Je, Robert Gore Elliott Duff, d'Elgin, fais serment que je suis employé à la banque de Zimmerman comme compteur, que

ROBT. HOBSON, J. P.

l'ai les moyens de vérifier et que j'ai vérifié l'état ci-dessus, et le trouve en tout exact et fidèle. Assermenté devant moi, à Elgin, ce 16me jour d'avril 1856.

ROBT. HOBSON, J. P.

NO. II. ÉTAT des affaires de la CAISSE d'ECONOMIE de NOTRE DAME de QUÉBEC, pour les neuf mois finissant le 1er mars 1856.

d.	, <b>9</b>		6	0		0	0	٠.,	0	0	0	0	63
· s	C.J	1.	12	0		17	- 0		- 0	. 0	0	Ö	<u> </u>
43	10581		10309 12	0009		5751	1715		1000	560	350	291	36652 13
		rrets a vue, avec garante per sonnelle pour tout le mentant et sur dépôte spécial avec garantie nouvennelle en routen	de £3,200	gouvernement, 16 Vic., cnap. 35, 14 et 15 Vic., chap. 132 et 133,12 V.,ch. 115,16 V.,ch. 235	Placement on debentures du gou- vernement, 10 Vic., ch. 113, 13	ch. 35, 4 Vic., ch. 31	Placementen debeninres du gou- vernement, 9 Vic., ch. 62, 7 et 10 Vic. ch. 35	Prêt garanti par hypothèque sur	une debenture du gouvernement, pour tout le montant	Prets a courtes dates, garantis sur débentures du gouverne- ment, au montant de £872	Frets a courtes cates, sur 14 actions, dans la banque de Québec	Prêts à courtes dates, sur garan- tie personnelle	Reporté£
	1856.						- 10 T		,	* ** .			
	18												
	1								1			,	
٠.	mars				1900								N
	E 												
7	10		-	6							-		2
Ś	61		11	1 64							5		15
43	45044 19		9510 17	35534							1717 13	, ,	37251 15
÷		, co c	·   :	10	∞	61	67	<b>∞</b>	4	ြတ			<del>भ</del> :
υ'n		8 4	31:	:0	14	9	4		4	120		,	
43		67468 18	11601	1260	273	987	1685	168	193	2647 12 959 19			
	1855 Au crédit de 692 déposants 1856 Déposé durant les neuf mois, y	compris £929 108. ca. a interfet sur dépôts	Déduction	Au crédit de 605 déposants Fonds de réserve, 31 mai	Moins l'intérêt alors dû, et non encore payé		Moins, paye 203 17s. 8d.	Intérêt dû	Dépenses£	Fonds de réserve			Reporté
*	1855. 1856.												
	l mai I mars	* * *							1.				

•	_	
	2	
•	ż	
	"	
•	u	
•	2	
	3	
4	Ü	
		֡
,		
,	0. 11. (0.	
,		

Rapporté	# £ S. d. £ S. d.   Rapporté							
37251   15   10   Rapporte   Rapporte   1 mars   1856.   Prêts à courtes dates, garantie par hypothèques sur propriète   Innobilière   Innérêt dû, et non reçu   Argent en caisse   Ameublement de bureau   Total.	Rapporte  a courtes dates, garantie hypothèques sur propriète obilière  du, et non reçu  t en caisse blement de bureau  Total		s.	တ်				10
1 mars 1856. Prêts à courtes dates, garantie par hypothèques sur propriète immobilière. Interêt du, et non reçu Argent en caisse. Ameublement de bureau	a courtes dates, garantie hypothèques sur propriète oblière en caisse en caisse leneau de bureau £	Rapporté	:			Rapporté	36652 12	
par hypothèques sur propriete immobilière	hypothèques sur propriete obilière du, et non reçu ten caisse blement de bureau £				1856.	Prêts à courtes dates, garantiel		
Tricrét dû, et non reçu Argent en caisse Ameublement de burcau Total	du, et non reçu: t en caisse blement de bureau Total.					par hypothèques sur propriete	9100	0
Argent en caisse   Argent en caisse   Ameublement de bureau   37251   15   10     Total	t en caisse			**************************************		Interêt dû, et non reçu	168 13	0 00
37251 15 10 Total Total Total Total	Total£					Argent en caisse	76 18	(n O
	Certifié correct et conforme aux livres de la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Onébec	Total	<b>भ</b> रे 	37251 15 10		¥	73251 15	101
	Certifié correct et conforme aux livres de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Onéheo		-					

F. VÉZINA, Secretaire Tresorier.

Au meilleur de notre connaissance, nous certifions que le présent état est conforme aux livres de la Caisse d'Economie de Notre O. L. ROBITAILLE, Président. Québec, 1er mars 1856.
Assermenté devant moi, à Québec,
ce 10me mars 1856.
M. Tessien, J. P. Dame de Québec

Québec, 1er mars 1856. Assermenté devant moi, à Québec, ce 10me mars 1856. M. Tessier, J. P.

D. DUSSAULT, Directeur. E. CHINIC, Directeur.

A. B. SIROIS, Vice-Président. G. H. SIMARD, Vice-Président.

ETAT des Affaires de la BANQUE d'ÉPARGNE d'HAMILTON et du DISTRICT de GORE, Lundi, le 31me jour de

	Montant.		ACTIF	1	1	Mon	Montant.	. 5
	£ s.	d.		43 43	s. d.	43	vi	~;
Dépôts	33048 5	ω,	Debentures municipales	8750	<u></u> -	22319	S	<u>ښ</u>
Fonds de surplus	5110 12	CI	Do do Commerciale.		01			
					1	4767	10	0
			Hypothèques	:	:	2133	0	0
			Amenblement		: :	040	> 0	0
			Interêt dû sur debentures, etc	:	:	730	10	11
			Dividendes dus sur actions de banques	÷	<u>.</u>	190	#	0
			Argent, ne portant pas interêt	3534 1	14 8			· .
	-		ייין אינין אינין אינין אינין פרייייייייייייייייייייייייייייייייייי	<u> </u>		7382	14	8
		T					<del>-</del>	T
Total	38158 17	9	Total	:	भ : :	38158 17		10
Nombre actuel de déposants. Montant à eux dû, 31 décembre 1855.	${\mathcal F}$	£33048	859   Montant total de l'intérêt payé aux déposants durant 1855 8   Dépenses courantes d'administration, pour l'année 1855	sants duran r l'année I	ıt 1855. 855.	±1249	9 9	9

RICHD. P. STREET, Gérants. WM. P. McLAREN, C. V. COUNSELL, JOHN YOUNG, Commissaire du Banc de la Reine, Comté de Wentworth. ce cinquième jour d'avril 1856. Signé et reconnu devant moi,

#### No. 13.

#### BANQUE D'ÉPARGNE DE LONDON.

ÉTAT de l'Actif et du Passif, le 29 Février 1856.

ACTIF.	Mon	tant.	
Argent déposé dans la banque de Montréal, portant intérêt à 4 pour cent par an Argent déposé dans la banque de Montréal, sans intérêt	868 2243	s. 15 15	d. 8 3
do du comté de Middlesex.  do du township de Blanchard. do du township de Delaware. do du township de Westminster do du township de Dorchester, sud do de la cité d'Hamilton. do du village de St. Thomas	13650 1689 295 175 501 1100 2800	11 0 0 0 0 0	6 0 0 0 0 0
Interet reçu à ce jour, sur piocements, mais non encore payable  Potal de l'actif	29482	0	9
Do à 44 déposants, y compris l'intérêt échu ce jour	3972	12	5
Total accru de l'intérêt pour l'année finissant le 29 février 1856 Dépenses de l'institution pour la même période Profits ou ntérêt pour l'année courante, non compris le bonus sur les débentu-	479 202	11 6	3
res achetées au-dessous du pair	277	5	1

William Warren Street, gentilhomme, de la cité de London, gérant et trésorier de la Banque d'Epargne de London, déclare sous serment, qu'au meilleur de ina connaissance et croyance, l'état ci-dessus est correct et fidèle.

WM. W. STREET.

Assermenté devant moi, à London, ce 9me jour d'avril 1856.

LIONEL RIDOUT, J.P.

Nous, les soussignés, formant la majorité des syndies de la Banque d'Epargne de London, déclarons sous serment, qu'au meilleur de notre connaissance et croyance, le rapport ou état des affaires de la dite banque, tel que ci-dessus, est correct.

ADAM HOPE, LIONEL RIDOUT, L. LAWRASON, CHAS. MONSERRAT, WILLIAM BEGG, ALEXR. ANDERSON.

Assermenté devant moi, à London, ce 10me jour d'avril 1856.

GEO. J. GOODHUE, J.P.

#### No. 14.

ÉTAT fourni à la législature provinciale, par les SYNDICS de la BANQUE D'EPARGNE de la CITÉ et du DISTRICT de MONTREAL, conformément à la 4me et 5me Vict., chap. 32, sect. 13, pour l'année finissant le 1er jour de janvier 1856, le dit 1er jour de janvier étant le jour fixé par les réglements de la dite Banque d'Epargne pour faire l'état annuel.

PASSIF.	•			V.	ontan	t.
	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant dû aux déposants				11432 <b>7</b> 25 1500	0	0 0
Total			£	115852	12	0
ACTIF.						
Montant prêté sur billets promissoires endosses, avec assurance de garantie publique				19055	0	10
Montant place en actions de banques, savoir:—  La Banque du Peuple  La Banque de la Cité  La Banque de Montréal	8967 4136 1117		8 0 4			
La Banque Commerciale, D. M	650	0	0	14921	9	0
Débentures du palais de justice de Montréal	4274 64076 2055	9	1 9 0			
Bons privilégiés du chemin de fer du Champlain et du St. Laurent	10125 6614	17 11	10 8			
Montant garanti sur biens-fonds, par jugement et hypothèque.  Ameublement de bureau		1		87146 1395 181 2940	10 7 17 2	4 7 7 1
Total	. 6	- 1	£	125640	7	5

Nous, soussignés, gérant et syndics, faisons serment qu'au meilleur de notre connaissance et croyance, l'état ci-dessus est correct.

E. J. BARBEAU, Gérant.
JOS. BOURRET,
HENRY JUDAH,
WFLD. NELSON,
HENRY MULHOLLAND,
N. DUMAS,
A. M. DELISLE,

Syndics.

Assermenté devant moi, ce 16me jour de février 1856.

Nombre de déposants....

B. H. LEMOINE, J.P.

#### No. 15.

ÉTAT de l'ACTIF et du PASSIF de la BANQUE d'ÉPARGNE et de PRÉ-VOYANCE de MONTRÉAL, le 1er mars 1856.

by decreased in the supplication of the party of the part						
PASSIF.	_			Мо	ntant	
	£	s.	d.	£	s.	ď.
Montant du aux déposants saivant l'état rendu à la législature le 1er septembre 1854.  Déduire—un chelin et dix deniers dans le louis, non déclaré, pour le montant des pertes.  Moins—divers dépôts payés.  Déduire—payé depuis le Ter septembre 1854, à compte de dividendes.  Divers dépôts.	13976	10 4 5 4	£	15286 13947 1339	5	<b>9</b>
Montant encore dù à compte des dividendes déclarés  A C T I F.	229	4	£	136		11
Prêts sur garanties réclet person considérés bons, encore das Débenture municipale consolidée, £500 sterling, prix courant	886 596	3 3	9			
Do en caisse	82	15	10	1565	2	11
deux deniers dans le louis, pour payer les dépenses de bureau, etc.		••••	€	362	6	10

Nous, John Redpath, James Ferrier, et John Torrance, Syndics, et James Court, Gérant, de la Banque d'Epargne et de Prévoyance de Montréal, certifions par le présent, séparément, qu'au meilleur de notre connaissance et croyance, l'état ci-dessus est correct et fidèle.

J. REDPATH,
J. FERRIER,
J. TORRANCE,

Syndics de la Banque d'Epargne et de Prévoyance de Montréal.

JAMES COURT, Gérant.

Montréal, ler mars 1856.

#### No. 16.

ÉTAT de la BANQUE d'ÉPARGNE de NORTHUMBERLAND et de DURHAM, pour l'année finissant le 23 février 1856.

	£	s.	d.	£	8.	d.
Total des dépôts (de 206 déposants), y compris l'intérêt au 1er décembre 1855, à 4 pour cent				7267	o	-11
PLACEMENT DES FONDS.						
Argent à la banque de Montréal, succursale de Cobourg Actions dans la banque de Montréal	505 1931	18 18	8			
Fonds d'emprunt municipal Billets de la cité d'Hamilton	1000	0 10	0			
Billets de la cité de Toronto	300	15 0	0			
Do do Port Hope Do du Havre de Cobourg	25 3706	8	3	7494	9	11
Surplus disponible comme fonds d'amortissement				227	9	0
Total de l'intérêt accru sur placements pour l'année finissant le 23 février 1856				510	0	0
Salaire du gérant pour l'année		• • • •		150	0	0
			£	180	0	0

DAVID BURN,

Gérant.

Boung, 4 avril 1856.

David Burn, Gérant et Trésorier de la Banque d'Épargne de Nurthumberland et de Durham, déclare sous serment, qu'au meilleur de sa connaissance et croyance, l'état qui précède est fidèle et correct.

DAVID BURN.

Assermenté devant moi, à Cobourg, ce quatrième jour d'avril 1856. Bn. Callum, J. P.

André Jeffrey, écuyer, Président de la Banque d'Épargne de Northumberland et de Durham, déclare sous serment, qu'au meilleur de sa connaissance et croyance, l'état qui précède est fidèle et correct.

A. JEFFREY.

Assermenté devant moi, à Cobourg, ce quatrième jour d'avril 1856.

BN. CALLUM, J. P.

#### No. 17.

ETAT fourni par les SYNDCS de la BANQUE d'EPARGNE et de PRÉ-VOYANCE de QUÉBEC, à la Législature Provinciale, en vertu des dispositions de la 4me et 5me Vic., chap. 32, sect. 13, pour l'année finissant le 1er jour de mars 1855, ce jour étant le jour fixé par les règlements pour l'état annuel.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Placé en actions de banque, savoir :						
Banque de Quebec	6575	0	0			
Banque de la Cité	3840	0	0			
			[	10415	0	0
Déposé à intérêt dans la banque de Québec				16450	. 4	0
Garanties sur actions de banque, savoir :	] : :	İ	l i	1 1 1		
Banque de Montréal, banque de la Cité, ban-						'
que du Peuple, et banque de Québec.				4746	14	. 0
Place on prête sur garantics publiques, savoir :						
Débentures de l'aqueduc de la corporation de Mon.	11959		7.		1	
Débentures de la corporation de Québec	15650		0			
Débentures des incendiés de Québec	19050		0			'
Débentures provinciales	13352	, –	6			- 1
Certificats de la maison de la Trinité	6500		0	''		
Débentures du havre de Montréal	850		0		- 1	
Débentures de la cité d'Hamilton	20000	-	0			
Débentures de la ville de London	14000		0	1		
Debentures de la ville de Woodstock	3500		0			
Débentures du comté d'Oxford	5000	-	0	} }		
Dében, de la comm. des chem, à barri, de Québ.	2800	0	0			
77				116661	7	1
Nombre de déposants				1 5 1 1 0 0	_	
Montant total des dépôts		• • • •		107122	7	5
Intérêt accru pour l'année		• • • •		5262	18	. 8
Dépenses de la banque pour l'année, y compris les change-						
ments faits à la banque, l'erection d'une voute à				1440		
l'épreuve du fou, etc	• • • • • •	••••		1446	14	2
			<u> </u>			

Nous, soussignés, déclarons sous serment que l'état ci-dessus est, au meilleur de notre connaissance et croyance, correct et fidèle.

GEO. VEASEY, Caissier.
CHRISTIAN WURTELE,
A. C. BUCHANAN,
L. MASSUE,
HENRY S. SCOTT,
DANIEL McGIE,
A. FRASER,
JOHN S. FRY,
JOS. MORRIN,
JOS. AULD.

Syndics.

Assermenté devant moi, ce dix-huitième jour de février, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-six.

CHS. M. DEFOY, J.P.

19 Victoria.

ÉTAT des affaires de la BANQUE d'ÉPARGNE de TORONTO, le 29 février 1856, préparé conformément aux dispositions du statut qui l'établit, pour l'information de la Législature Provinciale, depuis le 13 mars 1855, date du dernier état de même nature. No. 18.

ij	က	<u> </u>				0	<u> </u>	00			12
vi	, m	<u> </u>	<u> </u>				ে		0 - 6		19
æ	12646	17075		'		6645	9467	1578:10	191 9		18021 16 10
- J		: ધ્ર	0	0 0	0	0	: 7	11	:::	- 0	બ
တ	:	:		00	0	0		50	:::	- 4	:
ન્ય			1670	2250 1550	1000	175		378		91	
		Balance, Total du passif	Par l'actif suivant, savoir :— Débentures, cité de Toronto	do comté de Mid- dlesexdo	do villedo	terloo	Argent à la banque du	Haut-CanadaArgenten mains du trésorier	Garanties personnelles échues. Hypothèque sur biens-fonds	Intérêt accri sur les dében- tures de Toronto, £1,670, 2 mois.	Reporté
	29 février 1856										
d.	E	<u>r</u> -	6		c3	911		7	•		1 6
zi.	1.8	16	2	11 61	13			4	1		4
3	5983 18	23165 16	179 17	391	29721	17075		1003 14			18070
d.	:	:			<del>, 43</del>	<del>4</del> 2	1	-01			Ç
Si	:		:			:		ပ က			
$\mathfrak{F}$			:	:				535 468			
	1855. Montant des depôts et de l'inté- rêt au crédit de 203 dépo- sants, ce jour	ontant reçu depuis, de 1711 déposants (en tout,) à cejour inclusivement	Interest ajoute aux comptes des deposants qui ont retire et clos leurs comptes	Interêt probablement dû aux déposants qui restent, à 4½ pour cent, à ce jour		Total du passif rapporte	Paralles, etail lexcedant relations l'actif sur le passifi.— Fonds contingent mis de côté, ler	Juillet 1855Accru depuis cette date	MEM.—Profit net de- puis le 1er juillet 1855	194 3 1	Renowl F669 8 10
	Monta rêt san	E G	<u>=</u>	드			-				
		29 fevrier 1856. Mo d in	<u></u>	<u> </u>		<b>9</b>					-

# No. 18.—(Continuation.)

			٠.	'1			
-ci	0					ا رہ	9
· ·	<del>-</del>					[-	<del>- 41</del> -
44	18021 16 10				1	7.G	£   18079
S.	•	0	<u> </u>	C7	9	ī	F
· ·	<u> </u>			116	17	1-	-:-
भ		- ,	Ã.				
	Rapporte Interest accrd sur debentures de Middlesex £2,350, 2	do do do, Grey,	do do do, Yerkville,	do do do Waterior.	£175, 1 mois		Courant
	29 février 1856						
	-5-				===	==	9
·s				<del></del>			4
æ	18079 4	',					£ 18C 79 4
ġ	:						બુ
s. d.							
43			1 1				:
	80	0		11	6		:
	£662 10 8	is 67 9	Je IX	i. 391 19 11	£1121 17 9		
	Rapporté £ Intérêt ajouté aux	comptes, depuis	Valeur probable o l'intérêt dû at	déposants, à ce			Courant
	Rapporté		•		,		

Je, soussigné, Dennis Kelly Feehau, trésorier de la Banque d'Epargne de Toronto, déclare solennellement sous serment, D. K. FEEHAN que l'état ci-dessus de ses affaires est correct. Ainsi Dieu me soit en aide.

THOMAS BELL, J.P.

Assermenté devant moi, en la cité de Toronto, dans le comté d'York,

ce dixième jour d'avril 1856.

Nous, les soussignés, Peter J. O'Neill, vice-président, James John Hayes, M.D., et Samuel Goodenough Lynn, Syndics sormant la majorité du bureau des syndies et des directeurs de la Banque d'Epargne de Toronto, déclarons séparément sous serment, que nous avons examiné l'état ci joint et l'avons comparé avec les livres de comptes et autres pièces justificatives, et le trouvons, au meilleur de notre jugement, connaissance et croyance, correct. Ainsi Dieu nous soit en aide.

JAS. JNO. HAYES, M.D., P. J. O'NEILL, S. G. LYNN.

> Assermenté devant moi, dans la cité de Toronto, dans le comté d'York, THOMAS BELL, J.P. ce dixième jour de février 1856.

ÉTAT GÉNÉRAL des COM	MPTES de la HAUT-CA	COMP	AGN	No. 19. 3S de la COMPAGNIE D'ASSURÂNCE sur la VIE, HAUT-CANADA, pour l'année finissant le 30 avril 1855.	, du	CANADA, HAMILTON,	MILTON,	
RECETTES.	1	Montant.	#	DEPENSES.			Montant.	<del>                                     </del>
	£	<del>8</del>	·ė		£ g.	£ s.	;; ;;	d.
Primes sur 247 nouvelles polices et				Compte de dépenses		3763 14 0		
polices renouvelees	16099 9 11			Re-assurance		00 4		,11
Risques de mer et de terre, extrà	25 10 0			Arnuites		110 111 8		
Annuités	87 6 4			Interest paye sur depots		68315		
Reçu pour accamulation	17586 11 7			Profits de la branche mutuelle, payés:				
Interet sur placements	4751 12 11			Comme bonus de reversion	28 17 8 183 10 2			
Honoraires d'entrées,	14 6 3			Diminution de primes	1	259 19 2		
Amendes, honoraires, etc., de polices.	88 11 2			Primes sur polices discontinuées, biffees.		473 14 0		
		38653 10	C)	remboursé		131 13 8	tario de la composición dela composición de la composición de la composición dela composición dela composición dela composición de la composición dela composición dela composición dela composición dela composición dela composición dela composición dela composición dela composición dela composición dela composición dela composición dela composición dela composición dela composición dela c	
Balance en caisse, suivant état du 20 avril 1854		44193 4	10	Balance en caisse, telle qu'à cette date, (distri. comme ci-dessous.)			28407 4 54439 10	70 27
Total	æ	82846 15	0	Total			82846 15	<u> </u>
					<u> </u>	•		
				Ţ				_

No. 19.—(Continuation.)

ÉTAT GÉNÉRAL des COMPTES de la COMPAGN HAUT-CANA	MPTES de la COMPAGNIE D'ASSURANCE du CANADA sur la VIE, HAMILTON, HAUT-CANADA, etc.—(Continuation.)	ır la VIE,	HAI	WILTC	N,	
STATISQUE DES ASSURÉS.	ETAT DE LA BALANCE.	d. E. s.	s. d.	43	s. d.	
Somme totale assurée	Argent dans la banque   1698 15   do entre les mains de l'agent   848   6   88   6	9 9	-			
1148	Placements, la valeur au pair etant de £47,294 13 0	42332 2	່ ເລ			
Nombre de polices en force	Interêt sur iceux, au 30 avril 1855	408 5	∞ •	1		
	de demi-crédit	2834 12	9			
	de primes sur polices, payables en neufs mois	4680 5	ç		-	
	Biens-fonds	-	ကက			
			Ī	54439 10	7	

ÉTAT GÉNÉRAL de l'ACTIF et du PASSIF PROBABLES de la VIE, HAMILTON, HAUT-CANADA, pour	IF et du PAS! , HAMILTON	SIF PROJ HAUT-	BABL CAN	COMPAGNIE Pannée finissant	d'ASSURANCE du CANADA sur la le 30 avril 1855.	CANADA	sur la	1
4								11
PASSIF.	1	Montant	tant.	ACTIF.	1	Montant.	ant.	
						-		
	£ s.	બ	vi	<b>.</b>	£ s. d.	વર	·	j -
124 pour cent payé sur le capital de	6250 0 0		,	Argent chez les banquiers	1698 15 3 848 6 9			
Reserve dans la vue d'emetire de nou- velles actions	2087 10 8	1668	<u></u>	Hypo. sur biens-fonds, valeur au pair	27333 5 3	2547	63	0
Balanced'argent, placée pour accumu-		3	2	Débentures do do do do do do do do do do do do do	19513 10 0	Tenhananan nasa		
ુ : ⊏-	3850 0 0	6802	19	2   fonds, valeur actuelle	236 9 9			
do payabice par verse-	994 16 0		1.			47294	13	0
Valeur setuelle de sommes canitales		4841	91	0 Propriétés à Joyer et propriété des bureaux de la compagnie		4441	,co	20
assurées sur 1370 polices à vie, y compris les placements d'aug-				Demi-paiements differes, sur polices		408	٠,	∞ '
mentation, disons £5799757s. 7d.		148457	 =	10 de demi-crédit		2834	27	9
Reporté	43 :	168442	17	0 Reporté		54525	18	-
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-	•		-	=		

No. 19.—(Continuation.)

									.	
PASSIF.		Montant.	li li		ACTIF			Montant.	ant.	
-5 -5	j -	#3		-====     -i		ن دع	ď	£	·	d.
Rapporté.	:	168442	17	0	Rapporlé	•		54525	18	L-
surées sur 28 polices d'une pé- riode limitée, y compris les pla-	,	· · ·			garanties sur polices et paya- bles en neuf mois		:	4680	5	9
cements d'augmentation, disons £7426 14s. 10d	:	1897	13	3	Ameublement de bureau	:		205	17	က
Valeur actuelle de deux annuites à vie de £110 11s, 8d. et d'une annuite diffèrée de £100		1845	25	3	Valeur actuelle du revenu de £15196		ભ	59413	-	4
	43	172186	12 7	9 8	17s. 1d. sur primes pour toute la vie		:	179012	, <del>,</del>	9
					6d. sur primes sur la vie pour une période limitée	:	:	5605	16	Ħ
Total	<del>4</del> 3	244029	101	<u> </u> 6	Total	<u>:</u>	£ :	244029	19	6
			-	=	HUUH	HIIGH C BAKEB Prévilent	- G	Président	-	1

HUGH. C. BAKER, Président. THOMAS M. SIMONS, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, Hamilton, 16 octobre 1855 No. 20.

ÉTAT des AFFAIRES de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE et à FONDS SOCIAL des CULTIVATEURS du HAUT-CANADA, le 17 novembre 1855, fourni pour l'information de l'Honorable Assemblée Législative.

The state of the s													- 
	S.	73	લ		-5	<del></del>			43	- <del>1</del> 3	બ	<del></del>	ф.
Primes reçues en argent en 1855 Morxs,—Alloue aux agents	2379 10 188 17	01.00	2190	E	9				Argent en caisse 357 do entre les mains des agents 806	2 1113 5 94			-27°
Balance des années précédentes Cottsation No. 1			863	00	00	6334 12			Pertes payces durant l'année 1855 1261 1 do durant les 3 an. précèden. 2168 1	14 4 13 10	1163		o ·
Billets de primes reçus en 1855 Balance des billets de l'anne précéd- Mons.—Billets biffes pour polices éconlées	6217 13	:20	3180 16	9	-K1			14 4 32	proprictairement		3430 8 2 2 5 42 12		9 = 10
do Reçu sur cotisation	1848 110	=:::::::::::::::::::::::::::::::::::::	COC						1036	16 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1714	<del>-</del>	9
Lettres de change payables			4500		n	7549 19 100 0 13 13	တစ္ကစ	0 9 0					1
Total					<u>c+3</u>	13902 13	1	55.	Total	£ .	13902 18	<u> </u>	52
Cette compagnie a commence se Les obligations actuelles de la c risque de chaque police £176 18s. 2d	ses affaires, en novenbre 1851 compagnie (avec 350 polices id.	(avec	en novelabre 1851. (avec 350 policos actuellement en existance)	1851. ices	actue	lemen	en .	exist	ance) se montent à £619139 15s. 6d., donnant pour moyenne du	ant pol	и тоуеп	le du	
								in the first	H. J. LAWRY, Président. RICHARD P. STREET, Secrétaire Trésorier.	rétair	e Tréso	ier.	
													11

# RAPPORT DU SÉNAT

DB

# L'UNIVERSITÉ DE TORONTO,

SUR LES PLAINTES PORTÉES CONTRE LE

PRINCIPAL ET LE MAITRE DE MATHÉMATIQUES

DU

### COLLÉGE DU HAUT-CANADA.

Soumis pour l'information de l'Assemblée Legislative, conformément à la 45me section de l'Acte 16 Vict., ch. 89.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Toronto, 28 février 1856.

A Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Visiteur de l'Université de Toronto.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Le prédécesseur de votre excellence ayant consacré beaucoup de temps à s'enquérir des accusations portées contre le principal du Collége du Haut-Canada,

ainsi que contre le maître de mathématiques de cette institution, et l'affaire ayant été par lui renvoyée au sénat, le sénat prend la liberté de transmettre ci-joint, pour l'information de votre excellence, l'exposé par écrit des parties intéressées ainsi que les témoignages qu'elles ont produits.

Ce serait avec plaisir que le sénat voudrait s'abstenir d'exprimer aucune opinion sur ces documents, mais il considère que cette manière d'agir ne serait pas compatible avec les devoirs qui l'obligent envers votre excellence comme envers l'institution, et il se sent donc tenu d'exposer, en peu de mots, la conclusion à laquelle il en est venu sur les exposés et les témoignages qui lui ont été

soumis.

Quant aux accusations portées par MM. Denison et Robarts contre le maître de mathématiques, et par M. Stayner contre le principal, le sénat a cru qu'il était juste de restreindre les parties aux sujets particuliers de plainte qui ont été soumis à son excellence et que son excellence a bien voulu renvoyer à son examen. Avoir permis que la preuve prît une plus grande extension n'aurait pas été, dans l'opinion du sénat, justifié par l'ordre de renvoi, et aurait été injuste à l'égard des accusés; en conséquence les parties ont été restreintes aux

points particuliers qui étaient devenus sujets de plainte.

Dans les témoignages qui ont rapport à ces accusations le sénat ne voit rien qui justifierait la destitution d'aucun de ces messieurs; l'expulsion du fils de M. Stayner, sous les circonstances, était justifiable dans l'opinion du sénat. Il est plus difficile de disposer des accusations portées contre le maître de mathématiques. Plusieurs de ses allégués, dans sa défense écrite, souffrent de grandes objections, et tout le document est conçu dans un esprit peu convenable, pour ne pas dire plus, et mérite le blâme à juste titre. Mais quant aux accusations portées contre lui, si l'on considère de combien loin datent quelques-unes d'entre elles, combien se contredisent les témoignages qui ont rapport à d'autres, et combien profonds sont les sentiments d'animosité personnelle qu'elles revèlent contre lui—animosité qui chez quelques-unes des parties, au moins, s'est trahie d'une manière si péniblement évidente et depuis si longue date,—le sénat ne pense pas que la preuve soit suffisante pour le justifier à recommander sa destitution.

Les accusations portées par le principal contre M. Maynard, et par celui-ci contre le principal, ont été, dans l'opinion du sénat, susceptibles d'une considération différente. Ces accusations, et les faits dont elles ressortent, entraînaient nécessairement la grande question quant à la compétence ou l'incompétence des messieurs intéressés à remplir leurs charges respectives, et l'enquête dût prendre

en conséquence une sphère plus étendue.

Dans l'opinion du sénat, la preuve est absolument insuffisante pour justifier les assertions du principal, lors de son interrogatoire devant le magistrat de police, au sujet de M. Maynard. Mais bien que, dans son opinion, les faits ne suffisent point pour justifier une accusation aussi grave, une accusation si dérogatoire au caractère du maître de mathématiques, et si dommageable à l'institution, cependant, il n'est pas prêt à en venir à la conclusion que le principal, en la formulant, ait été animé d'aucun motif indigne.

Son opinion était basée sur des circonstances qui, quelque peu satisfaisantes qu'elles soient, paraissent avoir induit d'autres messieurs à en venir honnêtement à la même conclusion. Le sénat justifie donc le principal de l'accusation d'avoir agi sous l'empire de motifs déshonnêtes, bien qu'il pense qu'il est tombé

dans une grave erreur de jugement.

Relativement aux autres accusations d'incompétence pour sa charge de maître de mathématiques, les témoignages sont bien contradictoires: plusieurs cas de rigueur malentendue et de conduite, sous d'autres rapports, inconvenante à sa position, ont été établis d'une manière satisfaisante, et le sénat penche à croire

que la manière d'enseigner de M. Maynard ne convenait pas à la masse de ses élèves, bien qu'il croie qu'il a parfaitement réussi avec les élèves qui ont manifesté une aptitude toute particulière pour l'étude des sciences. point il y a beauconp de contradiction dans les témoignages, pendant que les cas de rigueur malentendue et de conduite inconvenante sont pour la plupart d'ancienne date; et le sénat, considérant la matière sons toutes ses faces, aurait été d'opinion qu'il n'y avait pas cause suffisante pour destituer le maître de mathé-

matiques, sans les considérations développées plus loin.

Quant aux accusations portées par M. Maynard contre le principal, les assertions des témoins sont quelque peu contradictoires; mais, somme toute, le sénat regrette d'avoir à dire que le reproche de négligence à remplir ses devoirs a été, dans son opinion, établie en grande partie. Il est prétendu que M. Barron consacre une grande partie de son temps aux devoirs qui lui sont dévolus comme principal, et que l'accomplissement de ces devoirs nécessaires le met dans l'impossibilité de suivre régulièrement ses classes, ainsi que les autres maîtres y sont tenus. Le sénat éprouve beaucoup de plaisir a dire que la défense a été, sur des points importants, établie d'une manière satisfaisante. Il n'a point raison de donter que le temps du principal a été bien employé, et l'instruction de ses classes bien interrompue par des affaires qui se rattachent à l'institution; mais quelques-unes de ces affaires n'étaient point, dans l'opinion du sénat, du ressort de M. Barron, comme principal, et d'autres de ces devoirs auraient pu être remplis de manière à ne pas intervenir dans l'accomplissement de son devoir principal, l'enseignement de sa classe. Il n'était ni nécessaire ni convenable que le principal acceptat la charge de secrétaire du ci-devant conseil du collège qui parait avoir si gravement nui à l'accomplissement de ses propres devoirs. Et il n'est pas non plus nécessaire qu'il soit encore actuellement chargé de la place de caissier du pensionnat du collége-devoirs qui, dans l'opinion du sénat, pourraient fort bien et devraient être remplis par le trésorier ; et il ne saurait se figurer pour quelles raisons les reçus d'honoraires trimestriels, donnés aux élèves par l'officier nommé à cette fin, devraient être contre-signés par le principal-devoir qui, dit-on, lui prend bien du temps. Ces occupations, sur lesquelles on a tant insisté auprès du sénat, n'ont point de rapports bien nécessaires ou même légitimes avec la charge de principal; il pense que tous les devoirs convenablement attachés à M. Barron, comme principal, relativement aux parents, aux élèves ou aux maîtres, pourraient être très bien remplis sans intervenir aucunement dans les heures réservées pour l'instruction, et il espère qu'à l'avenir ce monsieur, par des arrangements plus judicieux, pourra éviter ces irrégularités dans l'exécution de ses devoirs envers sa classe, irrégularités que le sénat ne peut considérer autrement que comme très blamables.

Passant des sujets particuliers de plainte à la régie et discipline générale de l'institution, le sénat regrette d'avoir remarqué qu'il existe depuis longtemps, entre le principal et le maître de mathématiques, un antagonisme bien prononcé et qui a déjà, il le craint, produit des conséquences désastreuses. Si cet antagonisme eut été d'une nature différente, ou d'une date plus récente, il y aurait eu lieu d'espérer un changement; mais malheureusement les querelles entre ces deux messieurs datent de loin, et l'amertume de leurs animosités s'est dernièrement manifestée d'une manière trop propre à renverser toute discipline dans le collège, et à ruiner le crédit de l'institution dans le public. Le sénat n'a pu remonter à l'origine de ces malheureux différends, mais quelle qu'elle puisse être, il trouve que la conduite que le maître de mathématiques a depuis quelque temps tenue à l'égard du principal, a été indigne de sa position et tout-à-fait dérogatoire au respect qu'il doit au chef de l'institution, et il est persuadé, non seulement d'après les témoignages produits par les deux parties, mais surtout

d'après l'exposé écrit de M. Maynard lui-même, qu'il ne peut plus espérer voir régner chez le principal cette coopération cordiale si absolument nécessaire au succès de l'institution. Le sénat aurait eu beaucoup de plaisir à s'abstenir de toute expression qui soit de nature à amener la destitution du maître de mathématiques, mais cette pénible enquête a produit dans son esprit une conviction évidente sur la nécessité d'effectuer un changement qu'il n'est pas libre d'empêcher; cependant, vu les circonstances de l'affaire et les longs services du professeur, il recommande respectueusement qu'il soit permis à M. Maynard de se retirer sur une pension de retraite.

Le sénat est porté à croire que les abus qui se sont introduits dans l'institution viennent surtout de l'absence de tout contrôle suffisant du dehors, du manque de toute émulation chez les maîtres, et dans le but de remédier à ces abus, il a préparé un statut au sujet duquel il sollicite l'approbation de votre excellence.

En terminant, le sénat prend la liberté de dire que ce rapport a été adopté à l'unanimité, après une enquête qui a eu quarante-deux séances, et dans laquelle pas moins de cent huit témoins ont été interrogés.

(Signé,) Wm. HUME BLAKE, Chancelier.

Chambre du Sénat, Université de Toronto, 3 juin 1855. IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

## RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 19 du courant, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre "Copie de la correspondance et autres documents relatifs à la suspension de la vente de certaines terres, situées dans le comté de Grey et Bruce, lesquelles avaient été annoncées comme devant être vendues le 17 octobre dernier; aussi, le rapport du surintendant des affaires des Sauvages."

Par ordre,

GEO. E. CARTIER, Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Toronto, 28 février 1856.

(No. 1.)

[Lettre de Lord Bury, surintendant des affaires des Sauvages, à Charles Rankin, écuyer, arpenteur de la province, datée le 26 avril 1855, transmettant instructions quant à l'arpentage d'une partie de la réserve des Sauvages, au nord-ouest d'Owen Sound.]

Le comité permanent des impressions recommande que ce document ne soit pas imprimé.

(No. 2.)

[Instructions mentionnées dans la lettre précédente.]

Le comité permanent des impressions recommande que ce document ne soit pas imprimé.

(No. 3.)

(Copie.)

DEPARTEMENT DES SAUVAGES, Québec, 4 août 1855.

Monsieur,—Son excellence le gouverneur-général prie M. Rankin de lui dire quand sera fait l'arpentage des deux premiers townships. S'il ne peut le

dire, quand sera fait celui du premier township. Son excellence demande une réponse immédiate.

J'ai, etc.,

(Signé)

S. T. CHESLEY.

C. Rankin, écuyer, Owen Sound.

(No. 4.)

(Copie.)

OWEN Sound, 8 août 1855.

Monsieur,—Je viens de recevoir dans le moment, par M. May, hôtellier de l'endroit, une lettre de M. Chesley, en date du 4 du courant, qui désire que je fasse connaître, pour l'information du gouverneur-général, l'époque probable où je pourrai avoir terminé l'arpentage de l'un ou de l'autre ou des deux townships sud, et en réponse j'ai à dire que je pense que Keppel sera prêt dans environ six semaines. Amabel, qui est beaucoup plus étendu, et dans lequel, je regrette de le dire, nous avons été beaucoup retardés par suite des grands marais que nous avons rencontrés et par suite d'accidents arrivés aux hommes, exigera beaucoup plus de temps, bien qu'avec l'aide des trois parties d'hommes qui y sont actuellement engagés, j'espère pouvoir compléter tout le service dans le cours de la saison actuelle, bien qu'à une époque avancée.

Le lot de ville à Saugeen est complété, et j'en suis maintenant à en préparer e plan, que j'enverrai à votre bureau. Le lot de ville de Fishing Islands est à

peu près terminé.

Je saisirai cette occasion pour suggérer que les parties sud d'Amabel et de Keppel doivent comprendre 7,000 acres avec le lot de ville à Saugeen et le site d'un moulin, et environ 1,000 acres contigus aux chutes de la Rivière au Sable à être annoncés en vente, aussitôt que le permettront les avis ordinairement publiés dans les papiers-nouvelles, et ce qui se fera probablement dans le mois de septembre ou au commencement d'octobre. Si son excellence le gouverneur général se décide à agir suivant cette suggestion, je vous transmettrai, aussitôt que je serai au fait de sa détermination, les plans de ces terrains.

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. RANKIN.

A Lord Bury,

Sur.-général des affaires des Sauvages.

No. 5.

Département des Sauvages, Québec, 13 août 1855.

Monsieur,—Je suis chargé d'accuser réception de votre lettre du 8 du courant, et de vous informer en réponse que le gouverneur-général approuve votre suggestion d'annoncer prochainement la vente des sections sud d'Amabel et de Keppel, ensemble avec le lot de ville de Saugeen; vous voudrez bien cependant

retarder les plans que vous vous proposez de faire à cette fin jusqu'à ce que je puisse vous préparer et envoyer une esquise des légers changements qu'entraîne une réserve de chemin à peu près parallèle au chemin actuel et conduisant de Saugeen à Owen-Sound, et dont nous avons discuté le mérite sur les lieux mêmes.

J'ai, etc.,

(Signé,) BURY.
Surintendant-général.

C. Rankin écuyer, Owen-Sound.

(No. 6.)

[Lettre de C. Rankin, écuyer, à Lord Bury, transmettant un plan de la ville, à l'embouchure du Saugeen (côté des Sauvages,) et donnant des détails topographiques quant au site, etc.]

Le comité permanent des impressions recommande que ce document ne soit pas imprimé.

(No. 7.)

(Copie.)

Owen-Sound, 13 août 1855.

MILORD,—Les procès verbaux complets de cet arpentage seront prêts et vous seront transmis aussitôt que les circonstances le permettront; dans l'intervalle, je vous transmets les plans et rapports ci-inclus qui contiennent tous les détails à donner, et ils seront considérés satisfaisants, vu qu'ils vous mettront en état d'annoncer le jour et les termes de la vente, etc.,

J'ai, etc.,

(Signé,)

C. RANKIN.

(No. 8.)

DEPARTEMENT DES SAUVAGES, Québec, 25 août 1855.

Monsieur,—Relativement à vos lettres des 8, 11 et 13 courant, me transmettant des plans du lot de ville à Saugeen et des parties sud des townships de Keppel et Amabel, préparatoirement à la vente qui doit s'en faire prochainement, offrant aussi des suggestions quant au réglement du malentendu qui existe au sujet de la direction de la ligne qui borne la réserve nord de Saugeen.

J'ai à vous exprimer mon entière approbation, sujet néanmoins au changement mentionné dans ma lettre du 13, de tracer une ligne de chemin menant de Saugeen à Owen Sound, conformément aux plans et instructions ci-joints.

Je vous remets le plan du lot de ville, avec les noms des rues, et vous prie d'user de tous les moyens que vous avez pour terminer et transmettre à ce bureau

les cartes nécessaires, l'évaluation des terrains et tous autres renseignements qui se trouveront nécessaires pour que la route se fasse à Owen Sound le 17 octobre prochain; et à cette fin des annonces vont paraître immédiatement.

Dans le but de terminer en même temps que M. Dennis votre partie de l'arpentage, je vous recommande d'augmenter le personnel de votre parti, si le

nombre d'hommes que vous avez n'est pas suffisant pour le faire.

Les deniers que vous demandez en à compte vous seront transmis par la poste à l'arrivée du gouverneur-général au siège du gouvernement, ce qui sera probablement vers le milieu de la semaine prochaine.

J'ai, etc.,

(Signé)

BURY, Surintendant-général.

C. Rankin, écuyer, Owen Sound.

(No. 9.)

(Copie.)

SYDENHAM, 1er octobre 1855.

Milord,—J'ai l'honneur de vous saite rapport de mon arrivée ici ce jour. Je suis immédiatement allé voir M. Rankin, qui, ainsi que je le craignais en laissant Québec, m'a dit que les plans n'étaient point prêts. Je lui ai demandé quand ils le seraient, pour en insormer votre seigneurie. Il ne m'a pas donné les raisons pour lesquelles il ne les avait pas terminés, mais il m'a dit avoir écrit au département quelques jours avant. Il espérait qu'ils seraient complétés sous peu de jours, de manière qu'il pourrait en envoyer une copie sor papier à tracer, ce qui me donnerait moyen d'en avoir une copie. Dans l'intervalle, les gens sont désappointés de ce que je n'ai ni les plans ni les renseignements qui étaient annoncés. Je lui ai parlé des inconvénients qui en résultaient, et il m'a dit qu'il me laisserait voir ses projets originaux. Je me flatte que les retards qu'il cause n'empêcheront pas que la vente se fasse au jour marqué, car le désappointement serait incalculable, et ruinerait la vente des terres, car les gens s'en iraient et ne reviendraient plus, vu qu'ils auraient perdu toute confiance dans les promesses du département. Il m'a paru être bien désappointé de n'avoir pas eu l'agence, et je crains qu'il soit indifférend au snjet des plans et de la vente. Je lui ai écrit à mon arrivée à Toronto, mais il ne m'a pas répondu.

J'ai, etc.,

(Signé)

W. R. BARTLETT.

(No. 10.)

DEPARTEMENT DES SAUVAGES, Québec, 12 septembre 1855.

Monsieur,—Je suis chargé par son excellence le gouverneur-général de vous informer que M. W. R. Bartlett, l'agent en charge des terres dernièrement cédées dans la péninsule de Saugeen, a reçu instruction de se rendre à Sydén ham, pour y faire la première vente par encan. Vous aurez donc la bonté, comme

l'un des arpenteurs de ce territoire, de donner en toutes les occasions à M. Ba lett tous les renseignements en votre pouvoir relativement à cette partie du pa que vous avez arpentée.

J'ai etc.,

(Signé)

BURY,

Surintendant-général.

C. Ranking, écuyer, Owen Sound

(No. 11.)

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,

Québec, 29 septembre 1855.

Monsieur,—Je suis chargé par le gouverneur-général de vous transmettre la copie ci-jointe d'un ordre en conseil passé le 27 du courant et approuvant les changements proposés relativement aux réserves de Saugeen et du Cap Crocker, et de vous prier de diriger votre arpentage en conséquence dans le premier de ces deux endroits.

J'ai, etc.,

(Signé)

BURY,

Surintendant-général.

C. Rankin, écnyer.

P. S. Veuillez envoyer les cartes directement à M. Bartlett, vu qu'il n'y a pas assez de temps pour les transmettre pour les examiner et corriger.

(No. 12.)

DEPARTEMENT DES SAUVAGES, Québec, 5 octobre 1855.

Monsieur,—Je suis chargé par le gouverneur-général de vous informer que son excellence espère que les plans seront terminés en temps opportun. Que s'ils ne sont point prêts et que le gouvernement se trouve dans la nécessité d'indemniser quelqu'un pour trouble et frais encourus pour se rendre à la vente sur la foi de l'annonce, il vous tiendra responsable pour le remboursement de ces dommages et procédera en conséquence.

J'ai, etc.,

(Signé)

BURY,

Surintendant général.

C. Rankin, écr.

(No. 13.)

Maison du Gouvernement, Toronto, 29 décembre 1855.

A son excellence Sir Edmund W. Head, Bart., gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc.,

Qu'IL PLAISE A SON EXCELLENCE :

Une partie des terres des Sauvages, dans la péninsule de Saugeen, dernièrement cédée à la couronne, a été arpentée durant la présente année par M. Rankin, arpenteur provincial. En réponse à ma demande, quand les parties du territoire qu'il arpentait serait prêtes à être vendues, ce monsieur répondit qu'elles le seraient le 1er octobre.

Le 17e jour d'octobre fut définitivement fixé, et un officier du département fut expédié pour procéder à la vente. M. Rankin, cependant, n'était pas prêt, la vente fut remise, et bien qu'il se soit bien écoulé dix semaines depuis, je n'en ai pas encor reçu les plans Je crains que le département ne puisse procéder à la

vente au printemps, si les plans sont retardés plus longtemps.

Depuis le 25 août dernier, lorsque M. Rankin reçut le pouvoir discrétionnaire d'augmenter le personnel des parties d'exploration et reçut ordre de hâter par tous les moyens possibles l'arpentage, je n'ai pu obtenir de renseignements certains de M. Rankin quant au temps où l'arpentage serait fini. M. Bartlett, l'agent du département, n'a pas été plus heureux dans ses entrevues personnelles.

Sous ces circonstances, la seule démarche que j'aie à faire est de solliciter le plaisir de votre excellence sur le sujet et de vous transmettre le rapport que m'adresse M. Bartlett, dans lequel est citée au long toute la correspondance

échangée entre le département et M. Rankin.

Le tout respectueusement soumis.

BURY, Surintendant-général.

(No. 14.)

Toronto, 19 octobre 1855.

MILORD,—Comme le département a différé la vente des terres des Sauvages dans la péninsule de Saugeen en conséquence de ce que l'arpenteur n'a pas terminé les plans au temps promis, j'ai l'honneur de vous dire que je suis revenu ce jour dans cette cité et que je demande à soumettre le rapport suivant, pour l'information de votre seigneurie:

Par ordre de son excellence le gouverneur-général, une lettre a été adressée à M. C. Rankin (l'arpenteur d'une partie du territoire susdit) par M. Chesley, du département des Sauvages, le 4 août dernier, demandant à savoir quand serait terminé l'arpentage des deux premiers townships dans le territoire qu'il effecterait alors, ou s'il était incapable de le faire, quand alors serait prêt le premier.

township.

A cela, M. Rankin répondit dans une lettre à votre seigneurie du 8 du même mois, suggérant que les parties sud d'Amabel et de Keppel, comprenant environ, 70,000 acres avec le lot de ville à Saugeen et le site d'un moulin, et 1,000 acres de terre contigus à la rivière au Sable devraient être annoncés pour être vendus dans le mois de septembre ou vers le premier octobre, et il terminait en disant : "Si

" son excellence le gouverneur-général se décide à agir suivant cette suggestion, " je préparerai aussitôt que je serai au fait de sa détermination les plans de ces " parties et les transmettrai à temps à votre bureau."

Réception de cette lettre de M. Rankin du S août fut accusée le 13, et son excellence le gouverneur-général suivit sa suggestion en annonçant immédiatement la vente. Dans cette lettre, on lui demandait de différer les plans jusqu'à ce que l'on put lui envoyer une esquisse d'un léger changement résultant d'une

réserve de chemin allant de Saugeen à Owen Sound.

Le 11 août, M. Rankin transmit au département un plan de lot de ville de Saugeen avec évaluation des emplacements et des lots de place publique et un rapport indiquant certaines maisons sauvages sur le plan, vendues à des blancs, etc.,—et le 13 août il écrivit de nouveau à votre seigneurie disant : "les procès" verbaux complets de cet arpentage scront préparés aussitôt que les circons" tances le permettront ; dans l'intervalle je vous transmets les plans et rapports
" ci-inclus qui contiennent tous les détails à donner, et ils seront considérés comme 
" absolument satisfaisants, vu qu'ils vous mettront en état d'annoncer le jour et 
" les termes de la vente."

Votre seigneurie, le 25 août, adressa une lettre à M. Rankin, répondant entièrement à ses lettres du 8, 11 et 13 de ce mois, transmettant le plan et les instructions pour la réserve des chemins de Saugeen à Owen Sound (mentionnée dans votre lettre du 13) renvoyant le projet du plan sur papier à tracer du lot de ville de Saugeen, avec les noms des rues, et lui ordonnant d'user de tous les "moyens qu'il avait pour terminer et transmettre à ce bureau (à Québec) les "cartes nécessaires, l'évaluation des terrains,\* et tous autres renseignements qui "se trouveront nécessaires pour que la vente se fasse à Owen Sound, le 17 octobre "prochain, et pour cela des annonces devraient être immédiatement publiées."

L'annonce de la vente fut en conséquence publiée le 27 août 1855.

Les plans devaient être envoyés à Québec, afin qu'ils fussent examinés et corrigés par les officiers compétents et certifiés par l'honorable commissaire des terres de la couronne et en faire des documents officiels; les plans certifiés devaient m'être clors transmis à Owen Sound lesquels m'auraient mis en état de donner les renseignements promis aux personnes qui voulaient acheter, et m'auraient permis en même temps de conduire les ventes.

Cependant les plans ne furent pas envoyés à Québec; et le 12 septembre je reçus des instructions et ordre de me rendre à Owen Sound, où ils me serajent

transmis aussitôt qu'ils seraient prêts.

Grâce aux retards déjà survenus de la part de l'arpenteur, son excellence le gouverneur-général voulut bien m'enjoindre d'écrire une lettre à M. Rankin en arrivant à Toronto, le priant de faire toute diligence possible pour compléter les plans et les transmette au département à Québec. J'adressai donc la lettre suivante à ce monsieur:

#### "Toronto, 18 septembre 1855.

"Monsieur,—En laissant Québec, son excellence le gouverneur-général m'a chargé de vous informer, à mon arrivée ici, que j'étais nommé agent préposé à la vente des terres de la péninsule de Saugeen, et que je me rends maintenant "à Sydenham dans le but d'effectuer la première vente par encan qui est an- noncée comme devant se faire le 17 octobre prochain.

" Que l'avertissement annonce que l'agent sera présent le premier du mois prochain, avec les plans, etc., pour donner des renseignements au public."

"Son excellence me charge en outre de dire qu'il n'y aura pas de retard de votre part si vous envoyez à Québec les plons des terres à vendre ce jour là, à

<sup>\*</sup> L'évaluation des lots de ferme n'a jamais été faite par M. Rankin au département. Je l'ai obtenue verbalement de lui.

The state of the s

" temps pour qu'ils me soient remis ici et que je les aies à Sydenham le jour fixé: " et que si vous ne les avez pas déjà envoyés, que vous fassiez toute diligence " possible pour le faire. Je dois attendre ici jusqu'au 28 du courant, et je me " flatte que tout ira bien.

"Pai, etc., (Signé,) W. R. BARTLETT.

" C. RANKIN, écuyer,

" Arpenteur, Owen Sound."

A cette lettre je n'ai point reçu de réponse.

Je partis pour Owen Sound, et y arrivai le 29 septembre pour être prêt à commencer les affaires lundi, le 5 octobre, tel qu'annoncé; et ce jour-là j'allai chez M. Rankin et lui demandai ses plans. Il me dit qu'ils n'étaient point prêts. mais il espérait qu'ils le seraient sons peu de jours, de manière à en envoyer une copie à Québec sur papier à tracer, ce qui me mettrait en état d'en avoir une ici, i'en fis rapport à votre seigneurie dans ma lettre du premier octobre courant.

Je crois devoir déclarer que M. Rankin me parut indifférent à l'égard du parachèvement des plans et ne me parut pas porté à donner des renseignements jusqu'au moment où je lui remis la lettre de votre seigneurie du 12 septembre. qui lui enjoignait de me donner tous les renseignements en son pouvoir relativement à ses terres. Je lui mentionnai la teneur de cette lettre, mais il la prit et la

rejeta sans l'ouvrir.

Je lui rappelai les promesses qu'il avait faites de préparer les plans de manière que la vente put avoir lieu le ter octobre, et dans le but d'accorder du délai et de donner aux parties l'occasion de prendre des renseignements, le temps de la vente avait été fixé au 17 au lieu de l'être au 1er du mois. Je lui exposai aussi les grands inconvénients et le mécontentement qu'un délai occasionnerait au public. Il répondit qu'il ne pouvait rien y faire et se plaignit de ce que le departement avait divisé l'arpentage du territoire entre lui et une autre personne ; qu'il avait espéré avoir et qu'il avait droit d'avoir l'arpentage de toute le péninsulc et le choix et la direction de tous les arpenteurs qu'il y avait à nommer pour Je lui dis qu'un grand nombre de personnes s'étaient adressées à moi pour des renseignements, et qu'il m'était impossible de les leur donner sans plans. Il me dit alors qu'il me permettrait de me servir dans son bureau de ses projets de plans et de ceux qu'il était dans le moment occupé à compléter.

Je n'eus pas d'antre alternative que d'accepter son offre; car bien qu'incomplets, ces plans suffirent jusqu'à un certain point à indiquer les chemins, les

concessions et les lignes latérales.

Dans la soirée du 12 octobre, M. Rankin me remit formellement les plans des townships de Keppel et Amabel, comme il était tenu de le faire, me dit-il, d'après les instructions de votre seigneurie. Je lui remarquai a ors que c'était pour éviter de les envoyer à Quebec, vu que le bureau des terres de la couronne était ferme

et qu'il était inutile de faire monter et descendre les plans par le pays.

En consultant la correspondance dans le bureau, je trouve dans un postcriptum de la lettre de votre seigneurie à M. Rankin, du 29 septembre, qu'il avait ordre de m'envoyer directement les plans, "vu qu'il n'y avait point de temps de les "transmettre à Québec pour les examiner et corriger." Ces plans, même quand ils me furent livrés, n'étaient pas encore complétés, vu que le contenu d'un grand nombre d'augmentation et abouts n'y étaient pas indiqués; et comme la vente ne devait pas avoir lieu, il me demanda de les lui laisser à son retour à Toronto, afin qu'il put y ajouter ces calculs et quelques arpentages additionnels.

Le plan du lot de ville de Saugeen était terminé avant que j'aie laissé Québec, et il avait eu ordre de mettre les noms des diverses rues suivant une liste qui lui avait été envoyée le 25 août dernier. Ceci, il ne l'avait pas fait lorsque j'ai laissé Owen Sound, le 18 octobre; par conséquent, ce plan ne me sut jamais délivre, et me fut de bien peu d'utilité pour donner des renseignements. M. Rankin dit qu'il

avait reçu la liste des noms de votre seigneurie, mais qu'il l'avait égarée.

Je n'ai point parlé dans ce rapport du désappointement qu'éprouva le public, par suite des retards apportés dans la vente et qui furent indubitablement bien grands. J'espère cependant que tout ce qui a rapport à ces terres sera convenablement mûri et préparé d'ici au printemps prochain qui, je le crains bien, sera la période la plus rapprochée à laquelle on pourra faire les ventes avec quelque succès.

Comme un grand nombre de personnes qui voulaient acheter ces terres demandaient des copies des plans qui ne purent leur être fournis, je suggèrerais respectueusement la convenance de les faire lithographier pour les faire distribuer avant la vente.

J'ai l'honneur d'être, milord

de votre seigneurie,

le très humble serviteur,

W. R. BARTLETT, Agent.

#### (No. 15.)

[Lettre de Lord Bury à W. R. Bartlett, écuyer, datée le 12 septembre 1855, lui annonçant sa nomination comme agent préposé à la vente des terres de Saugeen, ses devoirs commençant le 1er octobre prochain; aussi, copie des instructions quant à la vente, aux paiements, versements, etc.]

Le comité permanent des impressions a recommandé que ce document ne soit point imprimé.

#### (No. 16.)

[Lettre de M. C. Rankin au surintendant des affaires des Sauvages, accusant réception de £150, à compte d'arpentages et promettant de transmettre les plans aussitôt qu'ils seront prêts.]

Le comité permanent des impressions a recommandé que ce document ne soit point imprimé.

## (No. 17.)

[Lettre de S. Y. Chesley, écuyer, à C. Rankin, écuyer, datée le 7 novembre 1855, portant à son attention un article imprimé dans le *Colonist* et signé l'un des arpenteurs du territoire, et le priant de dire s'il en est ou non l'auteur.]

Le comité permanent des impressions a recommandé que ce document ne soit point imprimé.

(No. 18.)

Toronto, 31 décembre 1855.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien envoyer ici immédiatement les cartes, plans et évaluations qui sont terminés au sujet de vos arpentages et m'informer quand le reste sera fini.

Je suis, etc.,

(Signé)

BURY,

Surintendant-général.

Charles Rankin, écuyer.

(No. 19.)

(Copie.)

#### DEPARTEMENT DES SAUVAGES,

Toronto, 1er février 1856.

Monsieur,—Je suis chargé par son excellence le gouverneur-général de vous informer que M. Charles Rankin, auquel a été confié l'arpentage de la partie sud du territoire Saugeen, ayant d'abord failli à faire aucune partie de ses arpentages dans le temps qu'il avait fait entendre à son excellence, et s'étant d'ailleurs abstenu de faire aucun rapport sur le progrès de ses travaux, depuis le jour où la vente a été remise en octobre dernier, époque à compter de laquelle il a gardé le silence le plus absolu sur ses opérations.

Son excellence croit devoir aux intérêts des sauvages ainsi qu'aux intérêts du public en général de prendre toutes les précautions possibles pour empêcher que le désappointement qui est résulté de la négligence de M. Rankin, l'automne dernier, ne se renouvelle à l'avenir. Dans ce but, son excellence se propose, à moins que le procès-verbal de l'arpentage de M. Rankin ne soit pris entre ses mains le ou avant le 15 mars prochain, de vous employer pour terminer l'arpentage de tout le territoire; et il sera heureux de conférer avec vous sur le sujet aussilôt que l'occasion s'en présentera.

J'ai, etc.

(Signé)

S. Y. CHESLEY.

J. S. Dennis, écuyer.

(No. 20.)

Owen Sound, 7 février 1856.

Monsieur,—J'ai reçu votre lettre du 1er courant, le matin du 5, le lendemain du jour que j'ai mis à la poste ma réponse à la dernière de Lord Bury, que j'ai trouvée ici à mon arrivée de la Baie Colpoy.

Comme votre lettre à M. Dennis, dont vous m'avez transmis copie, contient plusieurs fausses assertions de faits, j'ai cru à propos de les faire remarquer dans une lettre que je lui ai et dont je vous transmets copie.

Je reste, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

(Signé)

C. RANKIN.

S. Y. Chesley, etc., etc.

(Copie.)

OWEN Sound, 6 février 1856.

CHER MONSIEUR,—Je viens justement de recevoir une lettre de M. Chesley, me transmettant copie d'une autre lettre qu'il me dit vous avoir adressée au sujet d'une partie de mon arpentage qui vous sera donnée si je ne la fais pas avant le 15 mars, et je remarquerai qu'il est quelque peu étonnant que le gouvernepr général ait pu concevoir une telle chose ou ait pu être avisé à l'adopter juste au moment où mes arpentages étant à peu près terminés, l'un des messieurs que j'emploie me suggérait de vous écrire pour vous offrir nos services dans votre ouvrage qui n'est pas encore terminé ou une partie au moins de ces travaux, savoir, le lot du village à la Baie Hope que M. Napier, ainsi que je l'avais compris, avait été forcé d'abandonner inachevé pendant l'hiver, faute de provision. Cependant, je n'ai nullement pensé à suivre cette suggestion et je me suis contenté de ne m'occuper que des choses qui m'avaient été d'abord confiées; et je ne yous écris dans le moment que pour rectifier quelques fausses assertions contenues dans les lettres en question, savoir que je n'en avais pas arpenté une seule partie ou même toute la quantité que j'avais proposé de rendre propre au marché pour le temps que je recommandais pour la vente et pour détruir l'insinuation que ma négligense a causé un grand désappointement au public, en faisant retarder

C'est pour la seconde fois, je regrette de le dire, que le département des terres des Sauvages lance contre moi cette assertion injurieuse en secret et d'une manière très haineuse. D'abord, cette insinuation parut dans les journaux, et j'eus par conséquent l'occasion de la démentir avec autant de publicité, par la même voie, et c'est ce que je fis. Dans le cas présent, c'est parce que cette insinuation est adressée à un individu (à vous même) que je la contredis auprès de cet individu.

Je reste, monsieur,

Tout à vous,

(Signé)

C. RANKIN.

J. S. Dennis, écuyer.

(No 21.)

(Copie)

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,

Toronto, 19 février 1856.

Monsieur,—Il paraît à son excellence le gouverneur-général, après l'entrevue qui a eu lieu hier entre lui et vous, et à laquelle j'étais présent, qu'il ne devrait exister aucun malentendu quant à la position précise que vous occupez.

D'après votre propre admission, le premier octobre 1855 fut l'époque fixée par vous comme celle où tout serait préparé pour la vente de Saugeen. Dans le but de conduire convenablement cette vente il fallait que les plans et notes d'arpentage fussont quelque temps d'avance en la possession du département.

Le 17 octobre fut le jour réellement fixé, mais des plans complets, etc., ne furent pas mis en la possession du département ou de ses officiers même pour ce jour-là et ils n'ont pas même encore été délivrés. Ces faits seront amplement prouvés par les papiers, lorsqu'ils seront demandés.

Lorsque vous êtes venu chez son excellence hier, il vous a franchement exprimé sa conviction basée sur les faits susdits, que la remise de la vente de Saugeen était votre faute.

Il est encore sous cette impression. Sur cela vous reprochâtes à son excellence de vous insulter, et votre conduite, votre ton et votre langage (et j'étais térnoin) furent tels qu'il devint évident que l'on ne pouvait en venir à aucune discussion calme et satisfaisante, et qu'il devint encore plus évident que son excellence ne pouvait plus renouveler cette entrevue à l'avenir.

Toutes ces choses étaient cependant peu importantes. Vous dites que vous aviez à payer vos hommes et vous demandez à être mis sur le même pied que M. Denis ou tout autre arpenteur. M. Denis, à mesure que ses travaux ont progressé, nous a transmis de temps en temps des rapports, des listes de paiements etc., de manière que nous connaissions exactement le progrès de son arpentage. Vous ne nous avez transmis aucune preuve de cette espèce.

Cependant, comme il faut naturellement que vos hommes soient payés, son excellence consent à émettre un warrant pour deux mille louis à compte, étant le montant que vous demandez et étant pour le moins £1,000 de plus que le montant parcillement avancé à M. Dennis; mais il ne peut le faire qu'aux conditions

suivantes :

10. Que les pièces justificatives et listes de paiements lui seront fournies

aussitôt que possible.

20. Qu'un cautionnement avec deux valables cautions sera donné comme celui qui a été exigé de M. Dennis, avec cette autre stipulation que le ou avant le premier avril prochain vous remettrez au département des Sauvages à Toronto, en un état complet, les plans, notes d'arpentage et autres documents nécessaires pour permettre la vente de toutes les terres qui vous ont été confiées, et le tout à la satisfaction du département.

Son excellence ne vous attribue nullement l'intention de retenir ces papiers, mais il croit de son devoir d'insister sur cette condition avant de vous avancer

une plus forte somme, et il entend y tenir.

Après que vos plans, etc., seront livrés, vous recevrez la balance qui vous

sera due aux termes et en la manière ordinaire.

Ainsi, monsieur, vous devez bien comprendre que si vous ne recevez pas actuellement un montant plus élevé que celui que, sous les mêmes circonstances, M. Dennis a reçu, c'est uniquement de votre faute. Il n'y a rien de bien dur d'exiger le 1er avril 1856 des plans qui en partie étaient promis pour le 1er octobre 1855 et qui ne sont pas même complétés aujourd'hui.

Son excellence resuse de recevoir toute autre chose que les plans et notes d'arpentage complètes, à moins que la partie qui doit rester après le 1er avril ne soit actuellement spécifiée distinctement et approuvée par son excellence,

avant que le warrant soit émis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

S. Y. CHESLEY.

C. Rankin, écuyer. Arpenteur, Toronto.

(No. 22.)

(Copie.)

22 fevrier 1856.

Monsieur,—Relativement à la proposition du gouverneur général d'avancer £2,000, à compte de mon arpentage de la partie sud de la péninsule des Sauvages en par moi donnant cautionnement, etc. Je prendrai la liberté de dire que tout en n'offrant aucune objection à donner un cautionnement, comme c'est la

coutume en pareils cas, je crains que pour l'une des conditions de ce cautionnement particulier, savoir : la condition de m'obliger moi et mes cautions (qui se reposent implicitement en moi pour ne pas entreprendre ce qui est pratiquement impossible) d'avoir le tout complet et entre les mains du gouverneur-général à une époque aussi rapprochée que le ler avril, environ cinq semaines à compter de ce jour, ce sera entreprendre une affaire qui pourrait amener quelque chose de désagréable.

Je resuse donc de recevoir le montant à ces conditions.

J'ai l'intention, ainsi que je l'ai déjà dit, de terminer, dès mon arrivée à Owen Sound, la petite quantité d'arpentage qui me reste et qui comprend une partie du lot de ville à la baie Colpoy et la traverse des bords de cette baie, et quelques petits lacs à l'intérieur.

Je me propose de mettre un parti d'hommes à chacune de ces divisions de travail, et j'espère avoir terminé l'une et l'autre dans trois semaines, après avoir commencé, ou vers le 1er d'avril déjà fixé, etalors il ne restera plus que les notes d'arpentage et le journal, etc., à copier, ce qui sera fait aussitôt que possible.

Si l'on réfléchit sur les circonstances de la question, et si l'on examine l'état du progrès auquel est parvenu l'arpentage des divisions nord et sud de la péninsule avec le personel employé sur chaque division respectivement, on verra qu'il

n'y a pas eu de temps perdu.

Quant à nommer aucune partie particulière que je ne pourrais n'être point capable de terminer à une époque particulière, je n'aurais pas d'objection à le faire, en me proposant seulement de commencer à la fois aux deux endroits différents avec deux parties d'arpenteurs, je pense que je les finirais sans délai et dans le temps que j'ai fixé, savoir, le 30 d'avril prochain.

Je n'hésite cependant pas à m'obliger de communiquer ce fait à votre bureau avant ce temps, si je remarque en travaillant que je ne pourrai pas en terminer

aucune partie particulière dans le temps fixé.

J'ai, etc.,

(Signé)

C. RANKIN.

S. Y. Chesley, écuyer.

(No. 23.)

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,

£2,000

Toronto, 22 février 1856.

Reçu de S. Y. Chesley, comptable du département des Sauvages, le warrant du gouverneur-général, No. 1,616, sur le receveur-général, pour la somme de deux mille louis courant, étant à compte de l'arpentage dans lequel je suis actuellement engagé dans la partie sud de la péninsule Saugeen, sur le lac Huron.

(Signé)

C. RANKIN.

TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

## CHEMINS A BARRIÈRES DE MONTRÉAL.

COPIE des COMPTES et du BILAN des SYNDICS des CHEMINS à BAR-RIERES de MONTREAL, pour le semestre finissant le 30 juin 1855; accompagnés de pièces justificatives. Pièces justificatives transmises à l'Honorable Secrétaire Provincial.

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN d'EN HAUT de LACHI-NE, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

-			The second secon			
			Pièces justificatives.	£	s.	d.
31	janvier	1855	Payé pour réparations aux herses à neige, etc Partie de 6	2	5	8
29		do	do pour 5 toises de pierre pour le chemin 38	4	7	6
5		do	do à H. Cleary, pour casser de la pier. pour de. 47	$\hat{2}$	12	6
do		do	do pour une herse à neige pour chem. d'hiver. Partie de 55	3	0	0
19		do	do compte de charriage de pier, pour le chem. do 69	1 1	17	6
์ 5		do	do pour une herse à neige, etc do 91	2	7	6
. 9		do	do pour 6 toises de pierre pour le chemin 103	5	5	0
17		do	do compte pour pierre cassée	5	5	Ö
22		do	do pour 5 toises de pierre pour le chemin 114	4	7	6
. 2		do	do compte pour pierre cassée	3	18	9
do			do pour pierre pour le chemin		11	
9		do	do huilo pour les fanaux des barrières 136	2	5	3
do		,		3		0
28	,	1	do compte pour pierre cassée	5	1	3
	mai	1	do do do	1	5	0
dò				0	12	6.
12		do	do compte pour trav. sur le ch. jusq. 26 avril. Part. de 184	7	5	6
19		do	do compte pour pierre cassée pour le chemin 199	6	2	6.
		do	do compte pour travaux, jusqu'au 10 mai Part. de 209	4	6	0
do		do	do compte pour pierre cassée pour le chemin. 210	2	3	9
do	do	do	do compte de charriage de pierre des dépôts. Part. de 211	2	10	7
do	do	do	do services pour empêcher d'éviter les péages 212	2	10	0
do		do	do compte pour travaux, jusqu'au 4 mai. 214	7	6	8
31	do	do	do do do jusqu'au 18 do 223	12	14	1.
do		do	do do do jusqu'au 24 do Part. de 229	1	17	0
4		do	do pour réparations aux barrières 244	3	18	9
16		do	do compte pour travaux, jusqu'au 1er juin 246	5	0	3
do	do	do	do crépir la maison de péage d'en h. Lachine Part. de 251	2	12	2
do		do	do do do de Lachine do 251	2	14	2
-23		do	do compte pour travaux, jusqu'au 15 juin do 260	5	9	3
go	1-1-	do	do do jusqu'au do do 263	4	2	10
28		do	do forgeron, ferrure des herses à neige, etc. 266	5	9	3
do	do	do	do liste de paie, jusqu'au 22 juin Part de 270	25	0	3
			( 37 )			1
		1.0	Part.de			
1			$\begin{bmatrix} 76 \end{bmatrix}$			
			Part.de			
•		,	108		_	_
30	. do	do	do pour entretien du chemin d'hiver	110	9.	. 3
			Part.de		1 1	
	. ' '			'		
			156			
100			179	1		l
	* 1	1	Part.de			
			[ 63 ]			
			Reporté£	259	14	2
	4	1			100	

#### CHEMIN D'EN HAUT de LACHINE.—(Continuation.)

		Pièces jus- tificatives.	£	s.	d.
	Rapport6	] 95 ]	259	14	. 2
		105 Part.de			
30 juin 1855.	Payé pour entretien du chemin d'hiver	120 Part de			
oo jana 1000.	raye pour entretien du chemmi d'inver	126			
		176 176 186			
do do do.	do proportion du compte des dépenses		225	4	8
		£	484	18	10

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN d'EN BAS de LACHINE, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

		Pièces jus- tificatives.	£	s.	d.
19 février do 5 mars do 2 mai do 12 do do do do do 31 do do 4 juin do	do pour réparer une herse à neige do compte pour travaux, jusqu'au 26 avril do do do jusqu'au 10 mai do do do jusqu'au 11 do do pour charriage de pierre du dépôt au che do compte pour travaux, jusqu'au 24 mai do huile pour les fanaux des barrières do compte pour travaux, jusqu'au 7 juin do pour une nouvelle barrière de péage do compte pour travaux, jusqu'au 15 juin do pour pierre cassée pour le chemin do do do do	do 69 do 91 175 202  Part. de 206	0 0 0 1 2 2 0 2 2 2 2 1 4 2 2	9 7 12 16 11 6 15 11 15 18 16 4 6 14 12	6 9 6 0 4 11 0 11 6 0 6 0 8 2
		3 3½ 12 31 39 64 Part.de			
		76   80   Part.de			
30 do do	do pour entretien du chemin d'hiver	99 }	114	8	8
		122 147 148 149 187			
		188 20! 213 220			
do do do	do proportion du compte des dépenses	( 225 J	337	17.	2
		£	481	4	5

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de ST. ANTOINE et ST. LUC, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 31 juin 1855.

51. DOV, deputs to 51 decembre 1054, Jusqu'au 51	Juin 10	
Piòces ju tificatives		a.   d
13 janvier 1855. Payé pour de l'huile pour la barrière 2 do do do do pour réparations aux herses à neige, etc. Partie de		
do do do do do pour réparations aux herses à neige, etc. Partie de do do do pour 6 toises de pierre de carrière cassée	6	3 1 1
pour le chemin 14	- ∥ - 8	
24 do do do pour pierre de carrière cassée pour le ch. 36 5 févrie do do réparations à un garde de corps		1 - 1
5 févrie do do réparations à un garde de corps Partie de la do do pour pierre de carrière cassée pour le ch. 61	55 (	
23 do do do do do do 77	11	1 5 1 -
5 mars do do pour réparer une herse à neige Partie de 9 do do do pour pierre de carrière cassée pour le ch. 100		
9 do do do do do do do do do do do do do	11	1 1 -
22 do do do do do do 119	10	10 0
2 avril do do do do do lo 125 28 do do do do do do do 165		
28 do do do do do do .   165 2 mai do .   do liste de paio jusqu'au 26 avril	34 4	,
9 do do do pour pierre de carrière cassée pour le ch. 198	9	0 0
do do do liste de paie jusqu'au 10 mai		
do do do do do compte pour travaux, jusqu'au 21 mai. 227		
do do do do do do 24 do Part. de 22	9 8	2 6
4 juin do do pour de l'huile pour les fanaux des barr. 236 do do do do compte pour travaux jusqu'au 1er juin. Part de 24	.5 9	1 1 1
do do do do compte pour travaux, jusqu'au 1er juin. Part de 24 23 do do do do do 7 do 262	18	
do do do do do do 15 do Part. de 26	3 4	2 9
28 do do do do do 22 do do 27 30 do do do do do 30 do do 27		
Part.de		"   9
$1\frac{1}{2}$	[ ]	
$\begin{bmatrix} 2\frac{1}{34} \\ 34 \end{bmatrix}$		
57		
Part.de		
63   Part.de		
76	11 .	
Part.de 99	.	1 1
do do do do do pour entretien du chemin d'hiver 116	58	16 1
Part.de	1	
Part.de	1	
1 126		1 1
Part.de		
1 157		
Part.de		
1 172 195		
134		1 1
[ 151 ]		
do do do proportion du compte des dépenses	136	15 0
£	348	5 1
Av,	} .	
23 février 1855. Reçu de l'entrepreneur de l'aqueduc, montant	!!	
dépense pour réparat, au ch. £12 10 3		
do do do reçu de la compagnie du gaz, do 1 4 0	13	14 3
£	334	10 10

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de l'ABORD A PLOUF-FE, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

								-
					Picces jus- tificatives.	£	s.	d.
15	janvier	1855	Payo	pour répar. aux herses à neige pour le ch.	Partie de 6	2	13	11
24		do		compte pour pierre cassée pour le chem.	26	4	5	0
do	do	do	do	loyer annuel d'un dépôt pour la pierre	27	0	15	0
do	do	do	do	compte pour pierre cassée pour le chem.	35	6	6	9
5	février.	do	do	à N. Laurin, à compte pour pierre four-			1	1
				nie	46	25	. 0	0
10	do	do	do	compte pour pierre cassée pour le chem.	59	16	5	0
23	do	do	do	pour pierre pour l'usage du chemin	75	10	0	iŏ
do	-	do	do	compte pour pierre cassée pour le chem.	78	12	5	Ō
27	do	do	do	pour pierre fonrnie pour l'usage des che.	86	34	10	- 7
	mars	do	. do	compte pour pierre cassée pour le chem.	96	16	5	0
do	do	do	do	pour de l'huile pour les fanaux des bar.	98	0	18	0
22	do	do	do	compte pour pierre cassée pour le chem.	117	17	10	Ŏ
	avril	do	do	do do do do	138	8	5	0
do	do	. do	do	pour pierre fournie pour le chemin	145	18	Ō	0
18	do	do	do	compte pour pierre fournie pour le chem.	153	. 8	15	0
28	do	do	do	loyer annuel d'un dépôt pour la pierre	168	0	11	0
. 2	mai	do .	do	compte pour pierre cassée pour le chem.	182	13	14	. 0
do	do	do	do	loyer annuel d'un dépôt pour la pierre	183	0	12	6
19	do	. do	do	compte pour travaux jusqu'au 11 mai	207	8	7	0
31	do	do	do	do do do 25 do	228	5	18	0
4	juin	do	. do	pour de l'huile pour les fanaux des bar.	234	0	18	0
. 16	do	do	do	compte pour travaux jusqu'au 8 juin	250	12	19	4
23	do .	do	do	pour faire crépir la maison de péage	Part. de 264	2	11	11
28	do	do	do	compte pour travaux, jusqu'au 22 juin	268	9	15	0
	1				( 131 )			
			11	and the second s	167		. '	1.9
'		1			Part.de			
30	do	.do	do	pour entretenir des chemins d'hiver	₹ 172 }	88	10	0
	1000				173			
	0 '		. 5		200		1	100
	_				[ 208 J	,	.	
do	do	do	do	proportion du compte des dépenses		257	8	2
	1					***		
					$\boldsymbol{\pounds}$	583	3	2
					l I	1		
						the second of		

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de STE. CATHE-RINE, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

									Pièces tificati	jus- ves.	£	s.	d.
13	janvier	1855		pour pierre					. 7			9   15	0
⊸d¢	do	do	do	compte po	ur pierre c	assée p	our le ch	em.	Partic	de 4		6 0	0
1 5	do	do		do d	o do	10 10 7	do		do	17		4 8	9
dc	do	do	, do	löyer annu	iuel d'un d	épôt pou	r la pier	re .	. 19	) '	1 1	0   15	0
5	février,	do	do	compte po	ur pierre c	assée po	our le ch	em.	Partie e	le 42		4   15	0
dc	do	do	do	pour répar					do	55	(	) 4	0
14	. do	do	do		ur pierre c	assée po	ur le ch	em.	do	66		4 0	0
26	do	do	do	do	do	do ¯	do		do	83		1 0	-0
9	mai	do	do	compte por	ur travaux,	jusqu'a	ıü 4 mai	٠	do	191	] 1:	1	0
19	do	do	do	do	do,	do	17 do		do .	218	10	)   5	3
-1	juin	do	do	do	do,	do	. 1 juin		do	245	1:	3 10	3
				I	Reporté	••••	•••••	•••		€	6	3 14	3

#### CHEMIN de STE, CATHERINE, —(Continuation.)

		Pièces jus- tificatives.	£	s.	d
93 juin 1855 30 do do	Rapporté	do 275	68 18 14	14 9 14	3 0 8
		Part.de   Part.de   Part.de			
		Part.de 16 Part.de			
		Part.de			
do do do	do pour entretien du chemin d'hiver	Part.de   84 } Part.de   Part.de	83.	17	2
		111 Part.do   128			
		Part.de			
		152 Part.de 158 193			
do do do	do proportion du compte des dépenses		144	15	11
		£	330	11	0

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de ST. LAURENT, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

				Pièces jus- tificatives.	£	s.	d.
13 janvier			compte pour pierre cassée pour le chem.		4	10	0:
15 do	do		do do do do		5	5	. 0
24 do	do	do	pour ferrure des herses à neige	28	5	12	4
5 février	do	do			8	18	0
do do	do	do	réparations aux garde de corps, etc		G	0	13
14 do -	do	do	compte pour pierre cassée pour le chem.	do 66	1	15	0
26 do	do	do	do do do	do 83	1	.15	0
17 mars	do	do	pour pierre pour le chemin	109	4	5	6
do do	do	do	compte pour pierre cassée pour le chem.	Part. de 110	3	18	9.
23 avril	do	do	compte pour travaux, jusqu'au 19 avril	150	6	0.	11
28 do	do	do	pour faire casser de la pierre pour le ch.		16	8	1
9 mai	do		compte pour travaux jusqu'au 4 mai	Part. de 191	8	16	0.1
do do	do	do	loyer annuel d'un dépôt pour la pierre	194	1	5	0
19 do	do	do	pour faire casser de la pierre pour le ch.		9	4	4
do do	do	do	compte pour travaux jusqu'au 17 mai	Part. de 218	13	6	3
4 juin	do	do	pour de l'huile pour les fanaux des barr.	232	5	2	2
do do	do	do	liste de paye jusqu'au 1er juin	Part. de 245	3	2	9
23 do	do	do	pour travaux sur le ch. jusqu'au 15 juin		2	. 5	Õ
do do	do	do			4	16	4
30 do	do	do	compte pour travaux jusqu'au 30 juin.		8	16	8
ou do .	uo	μO	compte pour travaux juoquau oo jumi.	40 210			
			Reporté	l£Ì	121	1	10
		1.	atopor to transfer and				

#### CHEMIN de ST. LAURENT.—(Continuation.)

			Pièces jus- tificatives.	£	s.	d.
		Rapporté		121	1	10
<b>2</b> 8 juin	1855	Payé à S. Gervais, pour serv.à la barr.de contrôle	265   Part.de )	5	0	0
			1½     Part.de			
			Part.de			'
			Part.de   41   Part.de			
30 do	do	do pour entretien du chemin d'hiver	$\left  \left\{ \begin{array}{cc} 65 \\ 72 \end{array} \right\} \right $	110	12	1
			Part.do     84   Part.do			
	' '		Part.do			
			128   Part.de     146			
a Sagaran			Part.dc   158			
do do	do	do proportion du compte des dépenses	[ 171 ] 	225	4	8
	4 4		£	461	18	7

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN VICTORIA, depuis le 31 décembre 1354, jusqu'au 30 juin 1855.

							5 .				Pièces tificati			£	8.	d.
12	janvier 1855	!	Pavé	compte	pour	pierre	cassée	pour	le c	hem.	Partie	de 4	1	2	7	. 8
15			do			do	· do		do		do	17		3	3	9
	février do	(	do	do		do	do		do			42		3	0	0
do	do do		do	pour pi	erre p	our le	chemir				44		}	9	. 5	7
do			do	bour de	l'hui	ile nou:	r les fa	naux	des	barr.	50		Į	.1	7	6
14			do	compte	nour	pierre	cassée	pour	· le c	them.	Partie	de 66)	[.	1	10	0
26			do	pour pi	erre p	our le	chemir	1			81			4	10	0
do	do do		do	compte	pour	pierre	cassée	pour	· le c	hem.	Partie (	de 83/		1	10	0
17			do	do		do	do	-	do			110	1	1	10	.0
	avril do		do	do		do			do			127		0	15	0
18			do	compte	pour	trava	ux jūs	qu'ar	ι 13	avril	do	159		1	0	0
28		1	do	nour pi	erre r	our le	chemir	1			162		1	2	5	0
	mai do		do	compte	pour	travat	x jusqi	ı'au s	27 av	vril	Part. d	e 178	1	1	0	0
9			do		٠.,		do	4	mai		do	191	l	1	9	10
19		- 1	do	· do		do	do					218	•	2	7	. 0
	jnin do	. 1	do	pour de	l'hui	ile nou	cles fa	naux	des	barr.	238	. ]	1	0	11	3
do		- 7	do	compte	pour	travau	x, jusq	u'a u 🛚	ler jı	uin	Part. d	e 245	l- 1	0.	8	1
23		- 1	do			do	do	15	do		do	263	1	0	18	0
30		- 1	do			do		- 30	do		do	275	l	2	5	4
30	uo, uo	١.,	. 40									۱ ۱				-
	the second second	1			Repo	rté						£		41	4	0
	and the second second	1											}			

#### CHEMIN VICTORIA.—(Continuation.)

	Pièces jus- tificatives.	£	s.	d.
Rapporte	(Part.de)	41	4	, 0,
	Part.de   3			
	Part de 16 Part de			
	41 Part.de			
30 juin 1855 Payé pour entretien du chemin d'hiver	65 Part.de	34	18	8
	Part.de 111 Part.de	1. 1	,	
	128 Part.de		· ·	
	146 Part.de 158			
do do do do proportion du compte des dépenses		40	4	- 5
	$\mathfrak{L}$	116	7	1

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de QUÉBEC, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

*							
1				Pièces jus- tificatives.	£	ę.	d.
13	janvier	1855	Payé pour réparations aux herses à neige, etc.	Partie de 6	1	6	11
15	do	do	do pour pierre pour le chemin	15	22	10	Ö
do	do	do	do compte de pierre cassée pour le chemin	Partie de 17	6.	7.	6
do	do	do	do pour pierre pour le chemin	20	10	0	0
do	do	do		23	3	1	9.
do	do	do	do compte pour faire les clôtures	24	3	12	0
24	do	. do	do à des experts, pour estimer la valeur d'un				1
		100	mur de pierre	32	3	0	0
do	do	do		33	5	14	7
29	do	do	do pour pierre pour le chemin	40	30	. 7	6
- 5	février	do		Partie de 42	6	15	. 0
do	do	do	do tableau de péage pour un nouv. ch. d'hiver		2	15	7
do.	do	do		48	- 28	6	8
do	do	do	do pour ferrure d'une herse à neige	52	1	14	2
do	do .	do	do compte de pierre cassée, etc	53	4	18	9
14	do	do	do do do	Partie de 66	7	17	6
do	do	do	do pour de l'huile pour la barrière	67	1	9	0
do	do	do	do pour pierre pour le chemin	73	21	7	6
19	do	do	do à A. Gallipeau, pour une sortie au nou-		1		1
			veau chemin	71	8	0	0
23	do	do		74	1	1.1	6
26	do	do	do compte de pierre cassée pour le chemin	Partie de 83	9	7	6
27	. do	do		85	20	0	0
5	mars	do			1	15	9
	100		Rapporté	£	201	19	2
		'				l	

## Appendice (No. 9.)

#### CHEMIN DE QUÉBEC.—(Continuation.)

-							
				Pièces jus-	£	s.	d.
			Rapporte	tificatives.	201	19	2
		1055		00		15	•
9 17	mars do	do	Payé pour pierre pour le chemin	Part. de 110	6 10	15	0 7
22	do	do	do compte pour travaux et pierre cassée	113	ı	17	0
do	do	do .	do pour pierre pour le chemin	115	6	15	0
$^{2}$	avril	do	do compte de pierre cassée pour le chemin.		9	3	9
do 9	do	do do	do compte pour travaux, etc	130	1 15	4 0	0
18	do do	do	do pour pierre pour le chemin	133  Part. de 150	10	12	Ö
28	do	do	do pour pierre pour le chemin	161	7	17	6
2	mai	do	do huile pour les fanaux des barrières	181	0	10	6
do	do	do	do compte pour travaux, jusqu'au 27 avril	Part. de 178	7	0	0
.9	do	do	do à S. Valois, pour des pentures de barrièr.	189	1	0	0
12. 19	do do	do	do pour réparer la barrière	203 Part do 206	3 15	8 2	8
do	do	do	do compte pour travaux, jusqu'au 11 mai do pour réparer une herse à neige	215	0	8	9
31	do	do	do compte pour travaux, jusqu'au 25 mai	224	17	12	3
4	juin	do	do huile pour les fanaux des barrières	242	0	16	0
16	do	do	do pour faire crépir la maison de péage	Part. de 251	3	2	1
23	do	do	do liste de paie, jusqu'au 8 juin	255	16	3	6
do	do	do	do la taxe des écoles sur la maison de péage. do pour pierre pour chemin	257 258	50	0	4
do	do	do	do faire crépir l'intérieur de la mais, de péage.		2	15	9
28	do	do	do pour du cèdre pour les ponts	259	4	13	4
do	do	do	do compte pour travaux, jusqu'au 22 juin	267	30	9	0
do	do	do · ·	do pour pentures, clous, etc., pour les barrièr.		11	3	9
do	do	do	do à Léon Laporte, balance de compte pour	272	10	5	3
1		1 10	pierre	(Part.de)	10	U	٠.
				3		ı. İ	
	$(t_1,t_2,\ldots,t_{n-1})$			9			
		100		Part de			
				41			
30	do	do	do nous entrotion du chemin d'hiver	54 79	138	13	6
90	uu	40	do pour entretien du chemin d'hiver	Part.de	130	,10	
	100	,		128			
				160			'
				163			· .
				$\begin{bmatrix} 170 \\ 174 \end{bmatrix}$			
do	do	do	do proportion du compte des dépenses	( 114 )	402	4	2
	77						14"
	44			£	977	13	11
				1		ľ	1
		'	Av.	1.0	li .		
			414		}	}	
30	juin .	1855	Recu pour huit madriers£0 14 0	1	))	)	}
do	• •	. do	do pour deux do 0 4 0	1	}		
	100		tia	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	0	18	0 -
				£	976	15	11
		."		1	1		l
,				·			

## DÉBOURSÉS,—MENUS COMPTES, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

-				Pièces jus- tificatives.	£	s.	d.
13	ianvier	1855	Payé assurance sur la propriété près Mile End.	11	0	16	6
15	do 🧃		do pour peinture posée aux gardes de corps, etc	21	1	19	0
do	do		do à Bethune et Dunkin, avocats, services				
			professionnels	23	14	8 ]	4
24	do -	do	do pour peinture posée aux gardes de corps	29	2	2	9
do	do	do		80	0	10	0
5	février	do	do dépenses pour obtenir des convictions en				
	1.1		vertu de l'ordonnance des sleighs	51	1	5	0
19	do 🕆	do	do impression de billets de péages	70	8	5	. 0
17	mars	do	do dépenses du scorétaire, aller et revenir de				
			Québec, relativ. à son projet de bill	112	7	6	1
9	avril	do		i			_
		1	second voyage	132	9	1	8
	do	do	do publication des avis aux portes des églises	143	0.	5	. 0
12	mai	do .	do services de la police en vertu de l'ordon-				
		100	nance des sleighs	204	4	0	0
26	do	do					
	1000		mise en prison.	222	. 1	10	0
16	juin	do	do à C. Bryson, pour papeterie	249	1	6	6
28	do	do	do pour pelles, etc., pour divers chemins	Part. de 271	5	2	0
. 0							
	1			£	57	17	10
	And the state of	100				1	

## DÉBOURSÉS—COMPTE des DÉPENSES, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

	11				Piéces jus- tificatives.	£	s.	d.
	juin	1		Paye intérêt sur débentures de chemin, (voir compte d'intérêt)		1442	7	7
do	do	,	1	Montant du compte intitulé, "menus comptes,"   transporté		57	17	10
do	do		do	secrétaire et l'inspecteur	277 <u>1</u> 278	26 162	18 10	9
do	. do		do	Payé à l'inspecteur, son salaire pour six mois	279 £	1769	0 14	-0
			100		2	1105	**	4

## DÉBOURSÉS,—INTÉRÊT sur DÉBENTURES du CHEMIN, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

			Pièces jus- tificatives.	£	s.	d.
30 juin	1855	Payé intérêt sur débentures suiv. pièc. justificat.	19 à 24	1519	10	0
		Av.				
30 juin	1855	Par intérêt sur dépôt spécial, en argent, banque de Montréal		77	2	5
			£	1442	7	7.

COMPTE GÉNÉRAL des PÉAGES, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

		1	1	i i		l .	Ī
		£	s.	d.	£	s.	d.
				!!	1		
30 juin 1855	Montant des péages reçus, depuis le 31	1					,
	décembre 1854, jusqu'au 30	'		1 1	100	1 .	
	juin 1855 :—	ŀ	i			,	
·	A la barrière d'En Bas de Lachine	76	2	8	.:		i.
	Do d'En Haut de Lachine	662	12	9	<u>.</u>	'	
	Do de St. Antoine	188	19	6			
	Do de la Côte-des-Neiges	385	10	0			
	Do de la Cole-des-Neiges			2	1		
	Do de St. Laurent	952	18	0			
· ' · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Do de Victoria	148	0.	. 7			
11	Do de Québec	517	17	9			
1	Do de la Longue Pointe	73	11	5		· 1	
	20				3005	13	1.
				7	5005	10	•

COMPTE des CHEMINS à BARRIÈRES, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

				i -	<u> </u>	T		Ī
			£	s.	d.	£	s.	d.
31 décembre	1854	Montant suivant bilan à ce jour, étant						
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		pour coût et réparations des chemins				54256	19	17
30 juin	1855	Déboursés et proportion d'intérêt sur dé-				04200	13	•
	100	bentures, depuis le 31 décem-						
		bre, à ce jour : do sur le chem. d'En Haut de Lachine.	484	18	10	1 .		
	1 - 1 - 1 - 1 - 1	do do d'En Bas de Lachine.	481	4	5			ĺ.,
		do do de Saint Antoine et						
		Saint Lucdo do do de l'Abord-à-Plouffe	334 583	10	10 2		'	
		do do de Ste. Catherine	330	11	0			1
		do do de St. Laurent do do de Québec	461 976	18 15	7	}		
		do do de Victoria	116	7	11		''	
					<u></u>	3769	.9	10
					£	58026	9	5
		Av.						
*		Av.						
30 juin	1855.	Montant des péages collectés aux bar.,		1				
1		depuis le 31 déc. dernier, jusqu'à ce jour, suiv. compte génér des péages.				3005	13	1
		Jours surv. compte gener. des peages.		• • • •		3000	10	. 1
4					£	55020	16	4
-			<u> </u>			<u> </u>		

					.				(1
BARRIÈRES D'EN HAUT DE LACHINE	Prièce mantant brut des péages perçus, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.	Pièces jus- tificatives.	<sub>10</sub>		£ s.	· P	<b>ધરે</b>	- <del>v</del>	-ë
		8 8 8 8 8				•			
		101 118 140						<del></del>	
	Moins,—Payé les gages du percepteur des péages	25 <del>2</del> <del>2</del> <del>2</del> <del>2</del> <del>2</del> <del>2</del> <del>2</del> <del>2</del> <del>2</del> <del>2</del>	:	:	66 13	4			-
	3 3	. 48.49 . 48.49							* 1
	<b>1</b> 6 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	137		<u> </u>					
BARRIERES D'EN BASI DE LACHINE	Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jus-	9		-	<del>╎</del> ├──-	1		27	<b></b>
	þéages	13 2 216 240			35 0	<b>∞</b> ο	76		· · · · · ·
BARRIERES DE ST. AN- TOINE	Montant brut des peages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'an 30 juin 1855.				223 19	9			
	Moins,—Gages du percepteur des péages	58 93 135	:	•	35 0	0			
							188		9
	Reporté		:			43	927	141	T_
		:	• .	:	_	=		-	=

leptiis le 31 décembre 1864, jusqu'au le general le factives. Bét jusqu'au le general le faction l	s. d.		0		.c.		
Pièces jus-   E   S   d   E   S   d	<del></del>		85 10		52 18	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Pièces jus.   E   S   d.   E   S   d.   E   S   d.   E   S   E   E   E   E   E   E   E   E	<b>7</b> 6		ers		<u> </u>		
Pièces justes   E   Si decembre 1854, jusqu'au   E   Si decembre 1854, jusqu'au   Si decembre 1854, jusqu'au   Si decembre 1854, jusqu'au   Si decembre 1854, jusqu'au   Si decembre 1854, jusqu'au   Si depuis le 31 décembre 1854, juste   Si decembre	ਚ	0 0	6		4	က	œ
Pièces jus-   tificatives.   £ s. d.     tificatives.   £ s. d.     tificatives.   £ s. d.     tificatives.   £ s. d.     tificatives.   $\frac{5}{97}$     tificatives.   $\frac{5}{139}$	s :			- 11	13	F	<u>_</u>
Pièces jus- fificatives.   F. fificatives.   F	अ	425	1074		<u> </u>	211	63
Pièces justificatives.   Etificatives.   Eti				1000	- 1	<u> </u>	1
lepuis le 31 décembre 1854, jusqu'au péages.  peages  chel, perçus à cette barrière.  peages  depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au cepuis le 31 décembre 1854, jusqu'au depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au péages.				<del></del>			
lepuis le 31 décembre 1854, jusqu'au epuis le 31 décembre 1854, jusqu'au peages			= =====				
lepuis le 31 décembre 1854, jusqu'au péages.  peages  chel, perçus à cette barrière  peages  depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au lepuis le 31 décembre 1854, jusqu'au depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au péages.	ces jus icatives.	68 97 139 139		90 129 192	231 J	49 87 1144 1190	274 1.de 169
Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'a 30 juin 1855  Mons,—Gages du percepteur des péages.  Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'an 30 juin 1855  Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'an 40 juin 1855  Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'an 1855  Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'an 30 juin 1855  Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'an 30 juin 1855  Montant brut des béages du chemin de St. Michel, perçus à cette barrière.		:					<u>P</u> a
	BARRIÈRES DE LA Rapporté	Morks	5:			t brut des péages perçus depuis le 31 décembre qu'au 30 juin 1855. -Gages du percepteur des péages.	

	6		1 1	70	-	
	517 117			73 111	3005 13	
-	4	 7.3	0		43	
564 11	46 13	 93 1	20 0			-
			•			
6 26	89 { 219 { 241 }	( 01 )	253			
C. Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854 jusqu'an 30 juiu 1855	Moins,—Gages du percepteur des péages	Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jus- qu'au 30 juin 1855	Moins,—"Cages du percepteur des peages			
BARRIÈR. DE QUÉBEC. Montant		BARRIÈRES DE LA LON-GUE POINTEMontant				

COPIE du BILAN et des COMPTES (accompagnés de pièces justificatives) de la COMMISSION des CHEMINS à BARRIÈRES de MONTRÉAL, pour le semestre finissant le 31 décembre 1855.—Mém. original, avec pièces justificatives, transmises à l'honorable secrétaire provincial.

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN d'EN HAUT de LACHINE, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

	Pièces jus- tificatives.	£	s.	d.
7 juillet 1855. Payé taxe des écol. sur la mai de péag. et le le	ot. 2	0	12	6
do do do do pour charriage de pierre au chemin	. Partie de 5	2	2	5
14 do do do pour pierre cassée	.   15	6	3	- 9
do do do do liste de paie, jusqu'au 6 juillet	Partie de 16	13	15	10
do do do do jusqu'au 29 juin	do 17	6	19	0
21 do do do do jusqu'au 12 juillet		1	2	6.
do do do do do jusqu'au 13 do		9	8	0
do do do do pour réparations à la barrière	22	2	6	9
27 do do do pour faire casser 92 charges de pierre		6	6	- 6
do do do pour charriage de pierre au chemin		O'	6	5
do do do . do liste de paie, jusqu'au 20 juillet		18	19	6
7 août do do pour chaux pour le pont des Tanneries.	• • •	ĩ	15	ŏ
9 do do do pour charriage de pierre des dépôts	do 44	l õ	3	2
do do do do compte pour pierre cassée	, ,	8	18	9
do do do liste de paie, jusqu'au 3 août		21	8	4
21 do do do jusqu'au 27 juillet		8	0	10
28 do do do jusqu'au 17 août	. do 67	20	19	0.
do do do do compte pour pierre cassée		10	17	3
do do do do pour charriage de pierre	Partie de 69	ŏ	9	9
do do do liste de paie, jusqu'au 10 août	do 70	4	6	8
5 septembre do do pour faire casser de la pierre pour le cher	n. 86	12	18	6
The state of the s	Partia da 87	12	0	9
do do do do liste de paie, jusqu'au 31 août do do do jusqu'au 24 do	do 89	6	6	6
		6	10	0
The state of the s		6	6	9
21 do do do jusqu'au 14 do			11	8
do do do do compte de pierre cassée	104	12	12	6
27 do do . do liste de paie, jusqu'au 21 septembre		9	7	6
do do do do compte pour pierre cassée		1	7	
3 octobre do . do 24 toises de pierre cassée		4	1	6
do do do la do taxe des écoles sur la maison de péage		0	12	_
do do do compte pour pierre cassée		17	14	9
do do do do liste de paie, jusqu'au 28 septembre		5	4	0
16 do do do jusqu'au 9 octobre	100	0	10	5
do do do do jusqu'au 5 do	1	2	12	3
22 do do do do jusqu'au 12 do	Part. de 134	20	17	10
do do do do compte pour pierre cassée		12	8	10
do do do do pour de la chaux		1	15	0
do do do liste de paie, jusqu'au 18 octobre		2	16	3
do do do do jusqu'an 19 do	., do 145	5	17	5
3 novembre do do compte pour pierre cassée	153	14	18	4
do do do liste de paie, jusqu'au 26 octobre		22	2	7
9 do do do jusqu'au 2 novembre		1	2	6
do do do do do jusqu'au ler do		8	16	0
16 do do do compte pour pierre cassée	171	10	18	7
lo do do do liste de paie, jusqu'au 9 novembre	. Part. de 172	14	12	. 8
	_			
Reporté	£	360	10	0
	1,	11	, 1	

#### CHEMIN D'EN HAUT DE LACHINE.—(Continuation.)

S			Pièces jus- tificatives.	£	s.	d.
		Rapporté		360	10	0
24	novembre 1855	Payé liste de paie, jusqu'au 15 novembre	Part. de 174	2	10	4
do	do do	do pour du cèdre pour les canaux souterrains	177	3	6	1
do	do do	do pour des grilles pour do do	180	7	11	11
1e.	· décembre do	do liste de paie, jusqu'au 23 novembre	Part. de 185	11	10	7
do	do do	do maisons pour herses à neige l'hiver dernier	188	7	10	0
- 8	do do	do à M. Reilly, pour 868 charges de gravois.	204	14	-9	4
do	do do	do pour une charge de chaux	205	0	17	6
15	do do		211	5	13	9.
do	do do	do do jusqu'a u 29 novembre	213	. 3	1	3
22	do do		216	0	19	. 0
do	do do .	do pour pierre pour le chemin	218	10	0	• 0, -
27	do do	do compte de pierre cassée	221	6	7	6
31	do do	do proportion du compte des déponses		263	19	0
			${f \pounds}$	698	5	5
				1 .		
						1.
		Ay.	·			
	and the second second					
3	novembre 1855	Reçu pour pierro prise par les entrepreneurs				
		des travaux publics		. 2	5	0
	tion of the second		es e e e			
1			$oldsymbol{\pounds}$	696	0	5
				1	Ļ	

#### DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN d'EN BAS de LACHI-NE, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

		Pièces jus- tificatives.	£	8.	d.
7	juillet 1855.	Payé pour charriage de pierre au chemin   Partie de 5	0	16	3
do			2	2	0
14		do liste de paie, jusqu'au 5 juillet 9	4	5	6
do	do do		2	0	0
21		do pour maçonnerie au pont	5	10	0
27			3	0	6
do			1.1	13	9
do				16	8
7			2	9	0
do			2	12	6
· ~9		do pour charriage de pierre do 44		17.	6
21		do liste de paie, jusqu'au 27 juillet do 58	0	6	1
do		do do insentan 16 agot 63	2	- 3	9
28		do do jusqu'an 17 do Partie de 67	2	3	11
do		do compte pour charriage de pierre do 69	. 0	15	0
do			0	14	1.
	septembre do	do do jusqu'au 31 do do 87	5	12	2
do			. 0	6	3
8			2	4	0
21			3	0	. 0
do		do compte pour pierre cassée	3	10	5
do		do pour du cèdre, etc	1	0.	10
27			2	5	0
	octobre do	do do jusqu'au 14 octobre 141	2	9	0
	en en en en en en en en en en en en en e				<del></del>
		Reporté£	53	14	. 2
			. 1		

#### CHEMIN D'EN BAS DE LACHINE.—(Continuation.)

-				Pièces jus- lificatives.	£	6.	d.
	1 2		Rapporté		53	14	2
			Payé liste de paie, jusqu'au 25 octobre	146	2	1	0
do	do	do		. (		16	8
	novembre	do		162	2	0	0
16	do	do			8	6	. 6
24	do	do	do do jusqu'au 8 do	173	2	4	0
do.	do	do		art. de 174	4	13	9
	r decembr		do do jusqu'au 23 do	do 185	0	15	. 0
do	do	do	do do jusqu'au 22 do	190	1	6	0
27	do	do •••	de do jusqu'au 14 décembre	220	251	19	
31	do	do	do proportion du compte des dépenses	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	351	18	8
				£	429	14	9
		100		~			
	4.7		A				
			Av.				b
10	août	1855	Reçu de l'aqueduc de Montréal pour répara-		}		
10	aout	1000	tions au chemin			3	.0
	6			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	i		
		i		£	424	11	9
	,						_

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur les CHEMINS de ST. ANTOINE et ST. LUC, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

		P ti	ièces jus- ficatives.	£	s.	d.
14 juillet	1855	Payé liste de paie, jusqu'au 6 juillet	artie de 16	10	1.	4
27 do	do	do pour niveler l'égout de 34 arp. de chemin.	80	8	10	ō
31 do	do		- 36	4	0	0
do do	do	do liste de paie, jusqu'au 12 juillet Pa	artie de 19	5	0	ō
9 noût	do	do niveler les égouts	45	6	15	Ō
21 septembre	do	do liste de paie, jusqu'au 14 septembre Pa	art. de 102	8	15	· ŏ
3 octobre	do		do 121	13	10	ō
22 do	do	do do jusqu'au 12 octobre	do 134	2	4	6
3 novembre	do	do do jusqu'au 26 do	do 152	4	1	4
16 do	do	do do jusqu'à ce jour	164	2	10	ō
24 do	do	do pour réparer la clôture à la carrière	183	1	15	Ŏ.
1er décembr	e do 🕠	do liste de paie, jusqu'au 23 novembre Pa	rt. de 185	3	3	4
do do	do	do compte de pierre cassée	186	7	6	ō
15 do	do	do do do	212	11	.5	0
27 do	do	do do	217	19	17	6
31 do	do	do proportion du compte des dépenses		149	11	6
	1		H			
		1	£	258	5	6

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de ST. LAURENT, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

							Pièces jus- tificatives.	£	5.	d.
21 31 do	juillet do do	 1855 do do	do	pour réparer	les herses à	juillet neige juillet	34	3	15 11 9	3 0 7
				$oldsymbol{R} e$	eporlé		$oxed{\dots \dots oldsymbol{arepsilon}}$	39	15	10

#### CHEMIN de ST. LAURENT.—(Continuation.)

==		All the property come and a supplying the company of the company o			
		Pièces jus- tificatives.	£	s.	d.
		Rapporté	39	15	10
	août 1855	Payé liste do paie, jusqu'au 10 août Partie de 53	25	5	3
28	do do	1 do do jusan's n 24 do 1 do 72	21	4	4
.8	septembre do	do do jusqu'au 5 septembre do 91	24	8	. 7
27	do do	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	15	14	. 0
9	octobre do		22	9	2
do 16	do do	do pour pierre pour le chemin	22	10	0
27	do do		1	11	3
	do do			14	7
do	novembre do		21	1	3
24	do do		0	10	0
	r décembre do		.28	9	0
8	do do	do loyer de deux dépots pour la pierre 187	0	15	0
do	do do			.8	11
do	do do		0	15	0
22	do do		4	7	6
31	do do	do liste de paie, jusqu'au 14 décembre Part. de 214		11	9
0.1	40 (10	do proportion du compte des dépenses	246	7	0
			510	7.0	5
		<b> </b>	910	18	Ð
			1		
		A			
		Av.			
O.	octobre 1855	Reçu pour une vieille barrière			
J	0010DIG 1000.	rooga pour and vielne parmere	0	12	6
	1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	c	<u> </u>		
		<i>E</i>	510	5	11
_			۱. ا		

# DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de STE. CATHERINE, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

	1						
				Pièces jus tificatives		s.	·d.
21 juillet 1855	Payé liste de	paie, jusqu'au	12 juillet	Partie de 1	7	9	2
si do do	do do	jusqu'au	27 do	do 3		1	6
16 aout do		jusqu'au	10 août	do 5	3 6	8	- 2
28 do do		3 1	24 do		3 1	17	1
	do do	jusqu'au	5 septembre	do 9	1 3	18	1
14 do do	do loyer d'u	n dépôt pour le	a pierre	. 94	0	15	0
lo do do	do pour enle	ever des nuisan	ces sur le chem	in.  98	1	19	j 0
27 do do		paie, jusqu'au	21 septembre	Part. de 10	3 1	10	2
9 octobre do	do pour pier	re pour le chen	nin	123	15	0	0
lo do do	do liste de p	aie, jusqu'au 5	octobre	Part. de 12	5 4	9	6
27 do do	do do	jusqu'au 1	8 do	do 14	10	8	9
9 novembre do		jusqu'au 🤉	2 novembré	do 15	1 9	7	4
24 do do		jusqu'au 1	6 do	do 17	5	8	8
lo do do	do pour pier	re pour chemin	1	176	4	18	9
8 décembre do	do liste de p	aie, jusqu'au 30	0 novembre	Part. do 19:	2 2	14	10
lo do do		ever des nuisan	ces du chemin	. 207	1	19	0
2 do do		aie, jusqu'au 1	4 décembre	Part. de 21.	19	14	8
1 do do	do pour pier	re pour le chem	nin	228	20	0	0
o do do	do proportion	ı du compte des	s dépenses		158	7	5
1			· .	-			
		1		1.			
		100		£	293	7	1
				ł	1		

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de l'ABORD A PLOUF-FE, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

:				·			
				Pieces jus- tificatives.	£	s.	d.
. 1	4 juillet 185	<b>5.</b> .	Payé loyer d'un dépôt pour la pierre	12	0	7	6
			do liste de paie, jusqu'au 6 juillet		8	2	ŏ
		٠,٠		27	8 8	10	9
				28	3	11	4
					15	2	-õ
•	8 do do				3	10	Ö
				65	2	13	ō
	5 septembre do			83	2	15	6
		••			ī	1	·Õ.
			do liste de paie, jusqu'au 14 septembre		4	5	0
			do do jusqu'au 28 do		8	13	6
		•••			6	16	ő
•	3 novembre do				7	8	
1		•			11	8	.3
		•			1 9	12	ŏ
	8 do do				1 1	0	ŏ
					ī	19	ŏ
	7 do do		do do jusqu'au 21 do	1 1	3	5	Ň
	1 do do				281	10	11
-	i do do	• •	do proportion de compte des depenses				**
	and the second			£	381	10	9
					501		

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN VICTORIA, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

-		Pièces jus- tificatives.	£	8.	d.
21	juillet 1855	Payé listé de paie, jusqu'au 12 juillet   Partie de 19	1	10	. 6
31	do do	do do jusqu'an 27 do do 33	1	12	6
	août do	do do jusqu'au 10 août do 53		7	9
28		do do jusqu'au 24 do do 73	4	12	11
5	septembre do	do pour pierre pour le chemin	6	1	10
	do do		2	4	2
27	do do		7	11	0
do	do do		6	6	6
3	octobre do	do taxes des écoles sur la maison de péa. 117	0	2 5	1
9	do do	do liste de paie, jusqu'au 5 octobre Part. de 125	1		5
27	do do	do do jusqu'au 18 do do 143	10	2	2
3	novembre do	do pour pierre pour le chemin	4	13	9
24	do do	do liste de paie, jusqu'au 16 novembre Part. de 175	1	15	5
8	décembre do	do do jusqu'au 30 do do 192	1	16	. 0
31	do do	do proportion du compte des dépenses	43	19	11
	4	£	97	1	11
100					

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de QUÉBEC, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

		Pièces jus- tificatives.	£	s.	d.
14 juillet do do 27 do	Paye liste de paie, jusqu'au'6 juillet	13	27 3 30	17 14 8	1 4 0
	Reporté	$\left  \ldots \ldots \mathfrak{L} \right $	81	19	5

#### CHEMIN DE QUÉBEC.—(Continuation.)

==						
			Pièces jus- tificatives.	£	8.	d.
		Rapporté		61	19	5
27	juillet 1855	Payé pour du bois pour les canaux soi	terrains. 26	2	12	6
31	do do	do pour maconnerie aux canaux so		10	0	o
7	août do	do liste de paie, jusqu'au 2 août		23	7	9
16	do do	do pour pierre pour les canaux sou		5	5	Ō
do	do do	do pour bois pour do	do 54	4	2	10
21	do do	do pour de l'huile pour les barrière	es 59	0	5	4
do	do do	do pour pierre pour les canaux so		4	2	6
do	do do	do pour maconnerie aux ponts etc.	61	18	0	0
do	do do	do liste de paie, jusqu'au 17 août		20	4	6
. 5	septembro do	do do jusqu'au 31 do	80	19	19	6
do	do do	do pour cèdres pour les ponts, etc.	81	2	8	8
14	do do	do pour pierre pour le chemin	96	2	1	3
" do			99	15	.0	0
do	do do	do à J. Dillon pour dominages	100	28	12	1
27		do liste de paie, jusqu'au 14 septen	nbre 110	28	1	- 6
	octobre do	do do jusqu'au 28 do	126	33	16	. 9
22		do réparations à la maison de péag	e 137	. 0	7	6
do		do pour du bois pour les canaux soi		3	12	8
· do	do do	do pour do pour do	do 139	14	.11	5
do		do pour de la chaux pour les ponts	Part. de 140	0	17	0
27		do liste de paie, jusqu'au 11 octobre	144	31	19	0
	novembre do	do do jusqu'au 26 do	148	15	2	6
9	do do	do do jusqu'au do do	150	8	1	6
16		do do jusqu'au 9 novemb	ore 167	21	17	4
do	do do	do pour pierre pour les ponts, etc.	168	11	5	6
do	do do		169	3	0	7
24	do do	do pour dommages à une vache	178	1	5	. 0
do	do do	do pour de l'huile pour les fanaux s		0	7.	6
8	décembre do	do pour du bois pour les ponts, etc		1	17	6
do	do do	do pour do do	195	1	15	2. ⋅
do	do do	do liste de paie, jusqu'au 23 novem		13	12	3
. 15	do do	do do jusqu'an 7 décem		5	3	6
27	do do	do do jusqu'au 21 do	225	5	.11	0
31	do do	do proportion du compte des dépens	es	439	18	2
	And the second	and the second second second	ام	961		
	6.0		$ \mathcal{L} $	861	9	8
			1.	1		

#### MENUS COMPTES, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

					Pièces jus- tificatives.	£	s.	d.
14	juillet 185	5	Pavé	pour blancs de livres de péages	18	1	18	3
	noût do		ďo	à Bleakly et Monk, avocats, honoraires.	40	4	13	4
28				assurance sur maisons de péage		11	.0	ō.
do	do do		do	pour peindre les barrières	71	23	18	6
5	septembre do		do	escompte sur l'argent anglais	71 74	0	5	3
do	do do		do	do do	77	0 0	6	. 0
24	novembre do		do	frais de cour sur poursuites, V. Decory.	181	2	2	6
8	décembre do		do	pour du cèdre, des madriers, etc	191	17	14	11
do	do do		do	impressions de billets pour les barrières.	197	30	13	9
22	do do		do	honoraires de notaires	217	11	0	0
ob	do do		do	pour carvelles, clous, etc., pour les can .	219	4	17	10
27	do do	]	do	pour herses à neige, réparations, etc	222	12	18	2
4,0				Reporté	$oldsymbol{\mathcal{L}}$	121	8	6

#### MENUS COMPTES, etc.—(Continuation.)

		Pièces jus- tificatives.	Æ	8.	d.
	Rapporté		121	8	6
27 décembre 1855 do do do	Payé à L. Compte pour empêcher d'éviter les péages	223	30 0	0	0
		£	151	12	6
	Av.				
15 décembre 1855	Reçu du gressier de la paix, amende pour in- fraction de l'Ordonnance		0	2	6
		£	151	10	0

### COMPTES d'INTÉRET, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

		Pièces jus- tificatives.	£	s.	d.
31 décembre 1855	Paye intérêt sur débentures de chemins, sui- vant pièces justificatives d'intérêt Nos.	1 à 6	1525	10	0
	Av.				
31 décembre 1855	Reçu de la banque de Montréal, intérêt sur dépôts	• • • • • • • • •	23	6	5
		£	1502	3	7

#### COMPTE des DÉPENSES, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

				Pièces jus- tificatives.	£	8.	d.
34	décembre		Montant du compte d'intérêt		1502	- 3	7
do	do	do	Montant du compte, intitulé : " Menus comptes."		151	10	ó
do	do	do	Montant paye pour voitures, pour le secrétai-				
do	do	do l	re, l'inspecteur, etc		24	9	0
do	do	do	Salaire du secrétaire, pour le semestre  do de l'inspecteur pour do	234	162 80	10	0
do	do		Payé messager et gardien de bureau, pour une				
			année	1 et 236	15	0	0
١.				£	1935	12	7
				0			

COMPTE GÉNÉRAL des PÉAGES, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

-						£	s.	d.	£	s.	d.
	décembre 1855					526	5	0			
do do	do do	do do	do de St. 2 do de Vict		do	$\begin{array}{c c} 237 \\ 109 \end{array}$	15 4	6 4			
do	do do	do	do de St. I	Lunrent	do	1243	11	4			
∵do. 'do	do do	do	do de la C do d'en Ba			$\frac{402}{141}$	5	8			1.
do	do do	do	do d'en l'Int			605	2	3		. '	
do	do do	do	de la Long	gue Point	e do 🙃	190	11	3			
								<u> </u>	3455	16	. 2

COMPTE des CHEMINS à BARRIÈRES, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

	eringen ander en en en en en en en en en en en en en		# £ s. d	£	8.	d.
30 jui	in	1855	Coût des chemins et réparations à ce			
			jour, suivant comptes ren-			
01 3		1.	dus à ce jour	55020	16	4
si ae	cembre	αο	Déboursés et proportion du compte des			
	- 4		dépenses, pour le semes- tre, sur le chemin d'en			1
	,			9		1
				5	5.1	i
	. ' '			6    '		
	100			9		]
			do Ste. Catherine 298 7	1		
	1000	1	do St. Laurent 510 5 1	- ::		ļ
	17		do Victoria	8		
	24.		do Quebec	3522	13	0
- 1 · · · · · ·						
	100	5.5		£ 58543	9	4
						i
		<del></del>				<b>.</b>
100		1	Av.	·    · · ·		l
	d , _ '					
31 dé	cembre	1855	Péages pour le semestre, suivant comp-	- Our		_
'			te général des péages	3455	16	2
		'		£ 55087	13	2
				20001	10	

		Pièces jus-	ဌ	s. d.	#	s q	્ય	ró	ö
BARRIÈRES D'EN HAUT	Lund Jon who was	uncauves.			<u> </u>				
DE LACITINE	התחומתו חנתו הבא הבאהבא יייייייייייייייייייייייייייי	3)	:	<u>:</u> :	}				
		₩ 0							
		\$ <del>\$</del>							
		7.5		<del></del> -					
		88		-					
		130							
		51 5						_	
	Moins,—Gages du percepteur des péages	7 151	:	<u>.</u>	98	8			
		1991							
		201				-			
		202		<u>.</u>					
		230			-				
		231							
		55			1		-		
		# 12 C				-			
		Corg				<u> </u>	605	CJ.	က
					_		-		
BARRIERES D'EN BAS				<del></del>		0			1.1
DE LACHINE	Montant brut des peages		:	<u>:</u> -		>			
		( 86 )				-			
	Woins — Games du nercenteur des néages	142		:	30	0 0			
	morning and broadcast and broadcast and comment	203		,			141	0	10
		,			.,				
				-		_		-	
						-	177	Ç	
	Keporte		:	<u>:</u>		<u> </u>	1	5	4
			=	<u>.</u>	<b>:</b>	•			٠.

- 11	·s	<del>co</del>		9			<del>ن</del> ھ			<u> </u>	<u> </u>	<del></del>
~	<del>ه</del> _	746		237 15			402	50,		10.15 10.15		1243  11
(.27)		9	0		0	4	1	4			0	$\overline{\sqcap}$
vatio	ம்	. 70	10		119	13			7.4		0	门
ontina	<b>ω</b>	270	32		448	46		1343			00 	
(C)	ت				:	:			8	4		
etc.	øj.	<del></del>	- :				<u> </u>	-	9	3 13		_
GE,	<b>43</b>								33	99		
de PÉA	tificatives.	37	127	( 203 )	( 9	85 119 159	$\begin{bmatrix} 198 \\ 229 \end{bmatrix}$		42 79 116	155     193   Partie de 50		
ÉTAT DÉTAILLÉ des PÉAGES des diverses BARRIÈRES de PÉAGE, etc.—(Continuation.)		BARRIÈRES DE ST. AN- TOINE	Moins,—Gages du percepteur des péages	DANDER	COTE DES NEIGES Montant brut des péages	Moins,—Gages du percepteur des péages		BARRIERES DE SAINT LAURENT	Moins,—Gages du percepteur des péages	Proportion des péages perçus pour la compag. du chem. de St. Michel. P		

19 Victoria.	<b>A</b> <sub>1</sub>	pendic	e (No. 9	) <b>.)</b>	1856.
		0		m   61	
		20		19 19	
	109	526		3455	
0 8	0 0		0	<del>  3</del>	
E 9	5 0				en en en en en en en en en en en en en e
172	566	225	35		
0 8		<u> </u>			
. 0 9					
33					
		<u> </u>			$ x_{ij}-x^{0i}  \leq \frac{1}{\epsilon} \left(1-\frac{\epsilon}{\epsilon}\right)$
51 78 24 63 89 89 89 1e 50	0 80	::	0 - 0		art of the second
51 78 124 163 163 189 232 Part. de 50	10 93 166		23 41 72 136 170		
iel. P		_  <u></u> :-		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Mich					
e St.					
duin					
ı cheı					
ı percepteur des péages. ges perçus pour la comp. du chemin de St. Michel.					
péages. la comp	éagespercepteur des péages		oges.		
les p	les p		percepteur des péages		
percepteur des jes perçus pour	teur o		ur de		, e de la composición de la composición de la composición de la composición de la composición de la composición La composición de la composición de la composición de la composición de la composición de la composición de la
ı percept ges perç	peages . u percep	éages .	cepte		
du pe éage	I &	1 🕮			en i wa
ages des p	nt de	ıt des	p səź		
,—G	nt bri	of bru	-Gag		
Mons,—Gages du Proportion des péa	Montant brut des	. Montant brut des	Moins,—Gages du		
	- <u>S S - </u>	<u> </u>	_ <u> </u>		
	TÉBE	ALO			art et
	E QT	)E.			
	BARRIER. DE QUÉBEC Montant brut des Mors,—Gages du	BARRIÈRES DE LA LON- GUE POINTE			
	RIE	SIÈR E PC			
Mores,—Gages du Proportion des péa	BAR	GU			
4	· <del>-</del>	1 <del>  14</del>   .	0		

Ď.

		43	κį	d.			3	'n	ď
Chemins à barrière Bureau des Trav. Pu	Chemins à barrières Coût des chemins et réparations  Bureau des Trav. Pu. Cette somme dépensée pour plans de ponts et explorations de la rivière au Bout de l'Isle	55087	13	<u>cı</u> ∞	Débentures de chem. l Receveur général	Débentures de chem. Emises pour argent emprunté£50750 0 0  Receveur général Avancé pour payer intér rêt sur débentures 6459 7 11		11 1	
Masson et lots près Mile End. Argent	Maison et lots près Mile End	225 36 1945	0 8 8	.′ ພ <b>າ</b> ບ ເວ	Thomas Heaven  Rutherford et Kerr	Balance sur contratdo do do do	57209 6 100 144	1000	I r 0 %
	4	57460	5	07		<b>식</b>	57460	2	C2
			Sau	f er	Sauf erreurs,				
						JAMES HOLMES,	· '.		, 1
Man ( ) 10 17	,	٠.				Secr	Secrétaire.	1	

H. TAYLOR, WM. EVANS, }

(Signé,)

Examiné et trouvé correct,

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO

## RAPPORT ANNUEL

DES

#### INSPECTEURS

## PÉNITENCIER PROVINCIAL,

POUR

L'ANNÉE 1855.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



#### TORONTO:

JOHN LOYELL, IMPRIMEUR, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA. 1856.

### RAPPORT ANNUEL.

SUR

L'ETAT DU PENITENCIER PROVINCIAL, accompagné de remarques générales sur l'administration et la discipline des prisons.

A son excellence Sir Edmund Walker Head, baronet, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine général, et gouverneur-en-chef dans et pour les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc.

Les inspecteurs éprouvent beaucoup de plaisir à présenter leur rapport annuel sur la condition du pénitencier provincial, d'autant plus que les affaires de l'institution ont été aussi prospères que possible, sous les circonstances actuelles, et pareillement, parce qu'il n'est rien survenu qui ait pû créer du trouble dans l'esprit des inspecteurs, ou servir à jeter un blâme sur l'administration et l'économie d'un établissement si vaste et si important, et qui promet tant pour l'avenir du pays.

L'accroissement du nombre des détenus a été moindre qu'on aurait pu s'y attendre à raison de la cherté de tous les articles de consommation, et de toutes les choses nécessaires à la vie, ainsi que de la grande diminution survenue dans la demande pour la main-d'œuvre, due principalement à la rareté de l'argent.

Le nombre des contrevenants aux lois du pays, il y a tout lieu de le croire, serait bien moins considérable si l'économie et la discipline des prisons communes étaient changées, et si un système ou une méthode convenable était adopté pour leur administration. Telles qu'elles sont aujourd'hui, elle servent simplement de vestibules au pénitencier, et trop souvent elles sont la cause de châtiments pires et plus terribles encore qui contribuent à imprimer une tache ineffacable sur le pays. A cet égard, les inspecteurs croient qu'il est impérativement de leur devoir d'exprimer leurs vues aussi franchement que possible; c'est un sujet sur lequel à raison de leur expérience personnelle, de leur surveillance et de leurs études constantes ils se croient en état de pouvoir formuler des opinions assez correctes.

Tout individu envoyé en prison devrait être isolé, et non pas exposé a une dégradation pire encore, surtout s'il est déjà souillé de quelque crimes. Avec combien plus de raison on devrait insister sur cet isolement, si l'accusé est encore innocent. Il ne devrait jamais lui être permis de subir l'influence délétère du vétéran en fait de crime qui a ou mené une longue vic d'iniquité, ou subi des châtiments répétés ou bien encore qui a des penchants naturels ou constitutionnels à commettre le mal. Ces observations se rattachent spécialement à la classification, à propos de laquelle un écrivain français distingué par ses ouvrages sur le crime remarque " que quoiqu'on ait beaucoup parlé de la classification des " prisonniers, c'est un projet parfaitement arbitraire et impraticable, vû qu'il est " impossible de connaître la mesure des dispositions, des caractères ou des prédispositions des hommes. Il n'y en a pas deux de semblables, et le même individu n'a pas toujours la même tournure d'esprit: tantôt chagrin, tantôt " emporté, tantôt soumis, tantôt opiniâtre; un moment repentant, et le môment " suivant distrait, hardi et décidé au mal."

Quoique lors du procès un individu ne soit pas trouvé coupable—et il n'arrive que trop souvent qu'un grand nombre de ceux qui sont réellement coupables échappent au châtiment dû à leurs offenses par le secours ingénieux d'un avocat. par de faux témoignages ou par d'autres influences repréhensibles—cependant. par le fait seul qu'il est fortement soupçonné, et grandement compromis, il est prudent que la période entre son arrestation et son procès ne soit pas sacrifiée pour lui-même et pour la société. Il devrait être employé à quelqu'occupation manuelle, afin de pouvoir acquérir des habitudes d'industrie, et gagner quelque chose pour défrayer les dépenses de son emprisonnement, s'il était trouvé coupable; et d'un autre coté, s'il était mis en liberté, il devrait recevoir la valeur de son travail en argent, comme indemnité pour sa détention. On devrait exiger la même chose du témoin qui a le malheur de ne pouvoir offrir de caution pour sa comparution à l'instruction d'une offense dont il a quelque connaissance, on à laquelle il peut avoir participé. Un homme respectable trouve rarement de la difficulté à se procurer des cautions et très fréquemment le témoin est plus ou moins impliqué dans le crime à l'egard duquel son témoignage est requis. Il y a, sans doute, des exceptions, mais, règle générale, les principes qui viennent d'être énoncés, peuvent servir de point de départ pour arriver à quelque remède. L'intérêt de tous semble l'exiger.

Tout en admettant qu'il y a un grand nombre de cas dans les quels les vrais innocents ont souffert l'emprisonnement et des châtiments sans les avoir mérités, ce qui est certainement un fait bien déplorable, on ne peut se cacher qu'il y a des cas sans nombre, d'une occurence assez fréquente, dans lesquels les vrais coupables échappent sains et saufs, justifiant par là l'ancienne remarque que malgré que la loi déclare que le coupable devra être puni, cependant comme pour éluder son propre objet, elle donne à l'accusé tant de moyens d'éviter la conviction que la probabalité est aussi grande pour son acquittement que pour son

châtiment.

Les inspecteurs croient à propos de profiter de cette occasion pour réitérer la récommandation qu'ils ont déjà faite d'établir un système uniforme pour la direction et l'administration de nos prisons communes, afin qu'un principe commun de coopération l'embrasse en entier. Les fins de la justice seraient certainement atteintes par ce moyen, et une bien grande économie pécuniaire s'opèrerait annuellement.

Quoiqu'on ait eu recours à des moyens subtils pour vanter les mérites de quelque prison en particulier, comme on l'a fait dans le cas de la prison de Liverpool, cependant en faisant des recherches on pourra dire de la première comme de la dernière "c'est l'institution la plus efficace possible pour apprendre

"et propager le crime."

Cependant, il est inutile d'essayer à établir aucun système d'administration, quelque bien adapté qu'il puisse être, tant qu'il existera un mode aussi inconsidéré de construire des prisons généralement dans toute la province, que celui qui prévaut aujourd'hui, particulièrement dans le Canada Ouest, où chaque comté érige sa propre prison suivant ses moyens, et ses idées souvent étranges sur de que devrait être une prison, et où on veille plutôt aux besoins présents et à l'économie qu'aux exigences futures. L'état de la plupart des institutions de la province supérieure a été l'objet de plaintes et de condamnations constantes, et semblerait demander un changement immédiat.

L'opinion unanime de tous ceux qui ont étudié le nature des institutions pénales est "qu'un système uniforme de discipline est indispensable tant dans "une prison que dans une maison de correction, pour la répression et la réforme. Les petites prisons sont bien désavantageuses; là, il n'y a ni surveillance,

" ni emploi ni correction."

# Discipline des prisons-Traitement des délenus.

Des différences d'opinion sur ce sujet se manisesteront comme sur tous les autres, et moins les personnes connaissent la question, plus elles sont portées à presser l'adoption de leurs notions mal digérées. Une classe d'individus prétendra qu'il est sage de venger les crimes punis par le châtiment sévère, d'autres insisteront aussi énergiquement à ce que la discipline soit sondée sur l'amitié afin d'obtenir une résonne plus efficace et empêcher le retour vers le mal. D'autres personnes désireront combiner en un seul les deux modes de châtiment sévère et de douceur; employant la force contre le rebelle et le vindicatif, l'admonition et l'encouragement pour le faible et le chancellant, en les excitant tous à bien saire.

Le plan de la réclusion constante et de la solitude parfaite a été suivi de conséquences si fatales tant pour le corps que pour l'esprit, qu'il sera bientôt abandonné. La méthode généralement suivie à l'heure qu'il est, est basée sur des vues plus saines et sur la connaissance plus étendue des dispositions morales et des souffrances physiques. On pourrait avec raison l'appeler le système mixte de la discipline de prison consistant dans le travail en commun, sous la vigilance la plus stricte pour empêcher la conversation, et dans l'isolement dans la cellule, hors des heures de travail et durant la nuit, avec une garde attentive pour qu'on ne parle pas, qu'on ne sasse pas de trouble ou qu'on n'ensreigne pas les règlements. Ainsi, dans l'atelier, dans le refectoire, l'école et la chapelle le plus grand silence est observé. C'est un châtiment pénible en soi-même, cependant l'infortuné détenu sent qu'il n'est pas entièrement seul, et qu'il n'est pas tout-à-fait rejeté de la société. Il jouit encore de la compagnie de ses compagnons, quoiqu'il lui soit impossible de converser avec eux. Mais cette société toute limitée qu'elle soit, chasse l'ennui et éloigne l'abattement moral, qui a souvent eu pour effet de produire l'aliénation mentale dans une réclusion entière, et le corps ne souffre pas ou ne s'affaisse pas plus que l'esprit.

Ce plan est strictement observé dans le pénitencier provincial, et les inspecteurs ne craindraient pas de défier la comparaison avec toute autre institution pénale, n'importe où elle est située, ou comment elle est conduite, quant au

succès de son administration.

L'incarcération, avec toutes ses privations, l'observance de ses règles les plus strictes, sans parler de l'absence presqu'entière de toute espérance d'évasion, rend bien vite obéissant, si non docile, l'homme le plus désespéré. Mais tout en mettant la discipline à exécution, il ne faut pas oublier qu'il nous faut veniren contact avec nos semblables, dont quelques-uns peuvent par hazard, être plus accusés que coupables, et se trouver être les victimes de l'education la plus

pernicieuse depuis le berceau jusqu'à l'âge mûr.

Un grand nombre d'individus sont nés avec un penchant au mal provenant de la conformation physique que la meilleure éducation ne peut pas toujours dompter ou changer. Chez un grand nombre les sentiments bas sont inculqués comme des devoirs à rendre à des parents vicieux, et comme de l'obéissance à des maîtres sans scrapules; les caresses sont prodiguées quand quelques actes de déception et de vilainie ont réussi, tandis que quand le contraire arrive l'on a recours aux châtiments sévères. L'ancienne histoire de "l'homme pieux" se reproduit chaque jour: "John, mon garçon, avez-vous mouillé le tabac? "avez-vous mis du sable dans le sucre? de l'eau dans le rum?" "Oui, mon"sieur!" "Voilà un bon garçon, voyons, prions et couchons-nous!" C'est l'impression de principes aussi vicieux dans l'esprit impressionnable du jeune âge qui est la malédiction de la société et qui peuple nos prisons.

Certainement, les malheureuses victimes de semblables propensités naturelles, et de cette mauvaise éducation, méritent plus la commisération que les châtiments eruels et sévères, même le plus vieux et le plus dégradé des cou-

pables est encore susceptible des plus nobles impulsions de l'âme. Il ne peut pas y avoir de diable incarné, si méchant qu'il puisse être, qui ne puisse pas être

influencé par le regard, et des paroles de tendresse.

Au lieu de le dégrader encore davantage dans sa propre opinion, et dans celle de ceux qui l'environnent, qu'on lui fasse connaître qu'il est le dispensateur de son propre sort; que les traitements rigoureux qu'il éprouve lui sont imposés par ses semblables, par des chrétiens qui ressentent sa chûte, et qui seraient prêts à lui tendre la main du secours et de l'amitié. Sous cette conviction, les plus endurcis et les plus rébelles deviendraient bientôt insensiblement subjugués. Feu le professeur Johnston, ce profond philosophe, a écrit les mots suivants dans son dernier et plus célèbre ouvrage: " Tout en tendant à la réforme, on trouvera "que le sens moral est plus accessible quand l'âme est tenue dans la plus "grande activité." Quelques-unes des paroles de feu l'excellent juge Talfourd, prononcées du haut de son siège de juge, et au moment d'expirer, peuvent être citées ici avec à propos, et devraient servir de leçon à la société dans tout le monde: "Je crains que nous tous ensemble, nous tenions à une trop grande dis-" tance de ceux qui sont au-dessous de nous, et que nous les encouragions par là à " nous regarder avec soupçon et mépris. J'attribue la fréquence du crime à ce " qu'on refuse cette éducation qui donne la sympathie qui devrait exister entre "la haute et la basse classe, la bonté active et les remontrances polies qui " devraient nous lier aux classes dont nous nous séparons orgueilleusement par des habitudes de réserve." Un auteur récent très distingué, en traitant de la discipline des prisons, dit: "La tendresse engendre la confiance et la gratitude, " souvent un seul mot fait naître des sentiments longtemps cachés sous la lave "du vice." Un peu plus loin, il remarque, "avant de prendre de l'empire sur " les sentiments ou le jugement du détenu, il faut faire la conquête de sa con-"fiance; mais d'un autre côté, il ne faut pas oublier la fermeté, la sagacité, le discernement et la prudence."

L'auxiliaire le plus puissant pour le succès de la discipline des prisons après "l'influence magique de la tendresse" est l'octroi de récompense pour bonne conduite, tel qu'adopté dans les prisons militaires britanniques, par la distribution d'insignes à ceux qui les méritent. Par ces moyens, le prisonnier n'est pas

laissé seul à regretter d'être privé de l'espérance qui luit pour tous.

Le colonel Jebb, dans ses rapports annuels des prisons militaires, insiste beaucoup sur l'efficacité des marques de bonne conduite et sur la nécessité de les accorder. On verra donc que le sort du soldat anglais que certains philantropes plaignent tant, est de beaucoup préférable à celui du citoyen avec tous ses priviléges vantés d'homme libre; car aussitôt que le premier a subi sa sentence, son crime se trouve expié, et il peut réusir aussi bien que les autres. "rage et la fureur" du fouet qui était toute puissante un jour, et considérée comme indispensable, est une chose presqu'inouie aujourd'hui dans l'armée ou la marine anglaise; et nous n'entendons plus non plus parler aujourd'hui de complots, de violence, et de révolte, qui étaient si fréquents autrefois. Nous avons tout lieu de croire qu'il y aurait moins d'insubordination, moins d'idée de conspirer ou de s'évader, dans quelques institutions pénales, si on respectait plus les sentiments et les véritables droits des misérables prisonniers. Les actes de violence et de meurtre des gardiens seraient moins fréquents si les détenus étaient persuadés qu'il y a tout à gagner par l'obéissance et la soumission. Pour le maintien du bon ordre, et pour la bonne administration des prisons, ainsi que pour le progrès de la réforme, ce qui aurait le même effets que les traitements doux et humains, serait l'exercice de la clémence royale en faveur des détenus qui, par l'observance continue des règles de la prison, et des marques sincères de repentir, pourraient être jugés dignes d'une pareille faveur. L'institution en retirerait un bien grand avantage, même dans le cas où le pardon n'abrégerait la sentence que de quelques mois. Ce serait considéré comme un certificat de

bonne conduite, et servirait de passeport auprès des anciens amis et des parents. Si un système pareil de récompense était établi—tous chercheraient à en profiter—le moral serait toujours tenu en éveil—une douce espérance serait nourrie, et on n'aurait plus recours pour obtenir la liberté qu'à la bonne conduite. D'un autre côté, comme il a déjà été remarqué par une haute autorité en fait de prison, un engagement puissant à respecter la discipline serait la certitude, qu'en la violant, l'emprisonnement serait prolongé pendant un temps proportionné à la mauvaise conduite. Il serait peut-être difficile d'établir une pareille loi, mais dans l'intérêt et pour le succès d'un système efficace de gouvernement pénal, il

semble que l'idée mérite quelqu'attention. Le pénitencier provincial a fourni plusieurs preuves des bons effets de la tendresse; un cas, en particulier, mérite d'être relaté, celui d'un homme déchaîné qu'on croyait impossible de réduire, même par les mesures les plus énergiques et les plus coërcitives, et qui chaque jour se rendait coupable de quelque acte de violence et d'insubordination. Il avait été à diverses reprises enfermé dans les prisons des Etats-Unis, de l'une desquelles il s'était évadé pour venir en Canada, où on le surprit bientôt en flagrant délit de vol de cheval, ce qui le fit condamner au pénitencier provincial pour sept ans, dans deux occasions il attaqua son gardien avec un couteau de cordonnier, et lui fit de graves blessures. Il était puni presque chaque semaine, soit par l'isolement au pain et à l'eau, ou dans la cellule noire, ou fouetté sans miséricorde. Mais tout cela le rendait de plus en plus déterminé. Lors de la première visite des inspecteurs, cet individu fut amené devant eux, pour avoir détruit six paires de jambes de bottes, sans l'ombre de provocation. Après lui avoir fait des remontrances, dans les termes les plus bienveillants, nous lui dîmes qu'il avait mis les inspecteurs dans une bien pénible position, car au lieu d'inaugurer leur entrée en fonction par quelque acte de clémence, comme ils s'étaient plu à l'anticiper, il leur avait imposé une obligation qui répugnait à leurs sentiments—celle de sanctionner les punitions corporelles. Lors de leur seconde visite, ce même malheureux subissait encore une sévère punition. Un des inspecteurs lui reprocha sa conduite de la manière la plus amicale en terminant par cette remarque: "je suis peut-être le seul homme dis-" posé à prendre votre parole; promettez-moi de bien vous conduire d'ici à ma " prochaine visite, et j'espère que nous deviendrons bons amis." Il répondit avec beaucoup d'émotion et d'emphase "oui, monsieur." Il a tenu fidèlement sa parole, et les officiers de la prison se sont fait un devoir de lui parler dans les termes les plus doux. Il y a maintenant plus de deux ans que cela est arrivé, et à part une faute presque inévitable "regarder ça et là," sa conduite a été irréprochable, et le changement opéré dans la conduite de cet homme endurci, qui semblait encourager les autres à se mal comporter, a donné un exemple très-Comme son terme d'emprisonnement tire à sa fin, il manifeste un grand désir de le voir abréger, ne serait-ce que de quelques mois, par un pardon, afin (dit-il) que cela montre à mes amis que je ne suis pas tout-à-fait perdu." sa demande sera soumise en bonne et due forme, et les inspecteurs espèrent qu'elle Sera exaucé, et que cet homme jusqu'ici égaré saura apprécier cette faveur, et chercher en lui-même la cause de toutes ses misères, et non l'attribuer (comme il était porté à le faire) aux lois, ou à une conspiration de ses concitoyens,

Le pardon toutesois ne devrait être accordé que pour récompenser la bonne conduite, autrement tous les avantages qui pourraient en résulter se trouveraient complètement frustrés; il ne devrait aussi être obtenu que par l'intermédiaire des officiers de l'institution, ou sur la recommandation des inspecteurs, qui, si on ne leur suscite pas d'embarras, devraient être tenus responsables de tous leurs actes dans le gouvernement des prisons sous leur surveillance, aussi bien

que pour toutes les suggestions qu'ils peuvent faire.

Un autre motif très-puissant pour accorder de temps à autre cette faveur est le fait qu'un bon nombre de ces malheureux ont été condamnés pour de longs

termes, dans quelques cas pour la vie, sur de fausses accusations ou de faux témoignages. Le révérend M. Finlay, chapelain du pénitencier de l'Ohio, fait la remarque suivante, qui sera profondément sentie par tous les hommes justes et les amis de l'humanité: "Je n'ai pas le moindre doute qu'il s'en trouve, je pourrais dire peut-être plusieurs, qui ont été envoyés au pénitencier sur de faux témoignages, et par l'inattention des jurés. On ne doit pas oublier non plus, que sous le coup de longues sentences, spécialement chez les hommes âgés, les forces physiques succombent,-la mélancolie, la dépression et la débilité intellectuelle deviennent évidentes. Peu d'entre eux peuvent subir une condamnation de huit ou dix ans, sans devenir mentalement et physiquement impotens." Cependant il serait sage dans tous les cas de faire durer la sentence assez longtemps, pour permettre au prisonnier d'apprendre un bon métier, et d'acquérir de meilleurs princi-"Le pardon sera d'autant plus apprécié que la condamnation sera pour un plus long terme. L'espoir du pardon ou d'une récompense pour l'accomplissement fidèle des devoirs est le bras droit du gouvernement des prisons. L'exercice fréquent du pardon peut être compatible et même nécessaire aux fins de la jus-Mais il ne devait pas être retardé jusqu'au moment où les infirmités corporclles et mentales du pauvre malheureux le rendent incapable de gagner sa vie. Alors le pardon serait une cruauté et non une faveur. (Prison Reports, publiés par la chambre des communes.)

De peur qu'on ne suppose que les inspecteurs sont trop disposés à la clémence, ils prendront respectueusement la liberté d'observer qu'ils partagent entièrement les sentiments du colonel Jebb, qui dit avec raison dans son rapport sur les

prisons pour 1854, p. 19.

"La répression des crimes par une discipline corrective repose principalement sur la force de l'exemple, et sur l'effet salutaire qu'elle exerce sur les autres, en leur faisant craindre les conséquences de leur conduite.

"Je suis convaincu de la nécessité de conserver dans tous les cas, le prestige général d'un châtiment sévère, soit par la longueur du temps de l'emprisonne-

ment soit par la rigueur de la discipline."

Mais le colonel Jebb tout en maintenant ainsi avec force la nécessité d'infliger des châtiments qui ont une influence salutaire, ne manque jamais de dire "qu'on "doit s'efforcer d'empêcher la répétition des crimes, en tâchant de réformer le "détenu."

On peut toujours espérer quelque réforme par l'exercice de la douceur et de la bienveillance, lorsqu'il y a une perspective d'éveiller les meilleurs sentiments de notre nature. Mais il faut chercher la seule base véritable dans l'instruction religieuse, car nulle privation ni châtiment, quelque ingénieux, sévère ou cruel qu'il soit, n'engendrera ou n'éveillera des impulsions vertueuses chez un délinquant endurci. On le rend au contraîre incorrigible et déchaîne. "Autre chose est d'en faire un habile ouvrier, et autre chose d'en faire un homme meilleur, et les interêts de la société souffrent au lieu d'être protégés, lorsque pour l'amour du gain, les peines de la loi sont affaiblies et les effets moraux de l'emprisonnement supprimés."—(Crawford's Report p. 24.)

Il y a beaucup de vérité dans la remarque que "la prison est un hôpital moral;" cela admis, le remède ne peut se trouver que dans l'enseignement des principes religieux; notre législature a donc eu raison de décréter que "chaque chapelain consacrera tout son temps et toute son attention à l'instruction religieuse

et à l'amélioration morale des prisonniers."

Cette idée a maintenant pris racine dans tout le monde civilisé. On sent si bien en France le besoin de relever le caractère moral des prisonniers, que dans plusieurs des prisons, les gardes et préfets sont choisis parmi les frères de la doctrine chrétienne qui, fidèles au devoir qu'ils se sont imposés, sacrifient tout ce qu'on appelle plaisir et confort dans ce monde pour consacrer leur existence entière à l'édification, l'instruction et la régénération de la population des prisons.

Les chapelains trouvent dans ces hommes excellents les plus puissants auxiliaires de leur œuvre philanthropique.

En France on agit d'après ce principe humain.

"Si une faute est une chute, la morale veut qu'on relève celui qui tombe et non point qu'on l'humilie jusqu'à le dégrader à ses yeux.

"Il y a dans la morale des fils mystérieux, à l'aide desquels une main habile opèrera des réactions tenant du prodige. Il faut savoir toucher juste, et recon-

naître le moment opportun."

Quelque pervers que soient, jusqu'à un certain point, tous les hommes, et quelque endurcis que soient les vieux délinquants, cependant les nobles sentiments de l'âme ne sont pas tout-à-sait éteints, et comme le remarque avec sorce un ancien écrivain français sur les prisons, "le forçat aime la prière quand il

aime celui qui lui apprend à prier."

Parmi les exemples consolantes qu'on pourrait citer des effets biensaisants qui résultent des enseignements d'un homme bon et dévoué, nous nous contenterons d'en mentionner un des plus récents. Le révérend M. Finlay, (dont il a déjà été parlé) Chapelain du pénitencier de l'Ohio, a publié, il a deux ans (en 1854) un petit ouvrage très intéressant et très instructif, intitulé "Memorials of Prison Life." Il remarque judicieusement qu'il saut plus que la froide régularité de la coutume. "Il faut gagner la confiance du prisonnier avant de pouvoir influer sur ses sentiments et sa raison. "C'est en touchant les cordes du cœur qu'on peut attendre la réforme et la conversion. Mais pour attendre ce but il faut que le cnapelain soit encouragé et aidé dans sa belle et noble tâche. L'excellent pasteur dont nous parlons était si pénétré de l'importance de ses sonctions sacrées et si convaincu de la somme de bien qu'il pouvait opérer en s'y dévouant de tout cœur, qu'il prit son logement dans l'enceinte même de l'institution qu'il surveillait afin qu'aucune occupation étrangère ou mondaire ne vînt le distraire. Sa mission non plus n'a pas été sans fruit comme le prouve son petit ouvrage.

Les inspecteurs, quoique persuadés que les deux révérends messieurs auxquels est confié le soin important de l'instruction morale et religieuse des détenus du pénitencier provincial sont tout-à-fait à la hauteur, de leur grave et important mission, ne peuvent néamoins s'empêcherde dire que leur sphère d'utilité pourrait prendre des proportions beaucoup plus considérables, s'ils établissaient leur résidence dans l'édifice même du pénitencier; aujourd'hui ces officiers sont obligés de demeurer à une longue distance, ce qui est grandement incommode

pour eux et préjudiciable à l'établissement.

Cette opinion des inspecteurs sur la nécessité de la présence constante du chapelain les a engagés à donner ordre à l'architecte du pénitencier de préparer des plans et estimations de résidences convenables pour les chapelains dans l'enceinte même des dépendances du pénitencier où se trouvent plusieurs emplacemens adaptés à cette fin. En adoptant cette mesure, les inspecteurs ne font que mettre à effet les vues si sages contenues dans l'acte du pénitencier, sec. XXIX, mais qui ne doivent pas être retardées, comme il y est pourvu "jusqu'à ce que l'octroi annuel soit limité à six mille louis dans une seule et même année."

Les inspecteurs éprouvent beaucoup de plaisir à pouvoir rendre témoignage du bon comportement général et presque uniforme de tous les sérviteurs du pénitencier, dont plusieurs ont vieilli au service de l'institution, et y sont attachés depuis le moment de sa fondation. Leurs salaires n'ont suffi qu'à leurs besoins journaliers, et ils n'ont pu en conséquence rien amasser pour leurs vieux jours. Deux des officiers en particulier se trouvent dans cette pénible position, savoir, le Dr. Sampson, l'habite chirurgien, et M. Francis Bickerton, le commis fidèle et toujours diligent, auxquels en deviait accorder une augmentation de paie, ou ce qui paraîtrait encore plus raisonnable, une modique allocation de retraite lorsqu'ils seront devenus incapables de continuer plus longtemps à servir,

époque qui peut être encore bien éloignée, vu que ces messieurs sont sincèrement attachés, tant par habitude que par zèle, à leurs situations respectives, et que

l'impérieuse nécessité pourra seule les forcer à quitter.

A l'égard du préfet, les inspecteurs ne peuvent que répéter l'opinion qu'ils ont déjà exprimée sur ses précieux services. Il exerce une influence morale et physique sur tous ceux qui sont sous lui, et il en obtient l'estime, le respect et la confiance. Il concentre en lui, avec un rare bonheur, la dignité et la fermeté en même temps que la douceur et la bienveillance. Son attention constante à ses devoirs multiples et importants mérite une approbation sans réserve.

En terminant, les inspecteurs prendront la liberté de dire, relativement aux faits et aux opinions énoncés dans ce rapport qu'agissant suivant les principes énoncés par le célèbre Baron Chaptal, "ils n'ont pas craint de répéter une

vérité tant qu'ils ont cru pouvoir le faire avec avantage."

# FINANCE.

Il verra par la feuille lettre K que la somme de £24,881 2s. 4d. a été payée durant l'année expirée le 31 décembre 1855, laissant en caisse une balance de £402 4s. 11d.

Fonds sur lesquels ce montant a été payé:

Argent en caisse au commencement de l'année	£858	9	2	
Octroi du gouvernement pour 1854, non tiré durant l'année	5,000	0	0	
Octroi du gouvernement pour 1855	10,000	0	0	
Reçu pour le travail des détenus	9,004	1	5	,
Reçu pour dépenses contingentes	420	16	8.	
	 C25,283			

On verra par l'état qui précède que la somme de £5,000 tirée durant l'année 1855, faisait partie de l'octroi du gouvernement pour 1854, et que seulement £10,000 ont été reçus du gouvernement comme partie de l'octroi pour 1855.

Pour connaître avec exactitude le profit ou la perte de l'institution pendant l'année, il sera nécessaire d'examiner les feuilles marquées K, L et M, qui montrent l'augmentation ou diminution de l'argent en caisse à la fin de l'année; aussi, les créances et dettes de l'institution; aussi, l'augmentation ou diminution des meubles et effets, à la fin de l'année.

La feuille K montre £858 9s. 2d. en caisse le 31 décembre 1854, et £402 4s. 11d. le 31 décembre 1855, faisant voir une réduction d'argent en

caisse à la fin de l'année, de £456 4s. 3d.

La feuille marquée L montre que les dettes de l'institution le 31 décembre 1854, étaient de £5,634 6s. 10d. La dette qu'on peut dire être due par l'institution est une réclamation controversée pour £540. Admettant que cette réclamation doive définitivement être payée, on verra que les dettes de l'institution ont été réduites de £5,094 6s. 10d. durant l'année.

Mais le 8 janvier 1856, les inspecteurs reçurent une lettre du secrétaireprovincial, disant qu'il plaisait à votre excellence en conseil d'ordonner que le préfet et tous les officiers et serviteurs du pénitencier provincial reçussent le percentage accordé par l'acte 18 Vic., ch. 89, à compter du 1er janvier 1855. Le percentage à payer aux officiers sera de £1,243 1s. 2d. et est classé parmi les dettes de l'institution. Durant l'année dernière les gardes ont reçu une avance de £290 6s. 10d. sur leurs salaires fixés par 14 Vic., ch. 2, et sur cette avance ils doivent recevoir le percentage de même que les autres officiers; et ainsi ces officiers reçoivent £100 par année au lieu de £65, en vertu de 14 Vic., ch. 2.

Les créances de l'institution le 31 décembre 1854, étaient de £1,445 9s. 4d., et le 31 décembre 1855, de £1,419 15s., ce qui fait une diminution de £24 14s. 4d. Une partie de cette créance a été payée depuis le commencement de

cette année, comme on verra dans les prochains comptes.

La feuille M indique que la valeur des biens et effets le 31 décembre 1854, était de £9,250 3s. 11d., et le 31 décembre 1855, £9,965 2s. 1½d., indiquant une

augmentation de £714 18s. 2½d. sur le fonds en main.

La feuille P indique que 43,822 jours de travail ont été donnés pour l'institution durant l'année, et en évaluant le prix de chaque journée à 2s., ce travail s'élèverait à £4,381 4s. 6d., et quoique ce travail fut nécessaire à l'institution, pour la confection d'habits, pour la cuisine, le lavage, le nettoyage, le sciage du bois, etc., etc., il n'a rapporté aucun profit.

Mais une partie de ce labeur a rapporté des profits—la construction de nouvelles boutiques a augmenté la valeur de la propriété immobilière. Le travail fait pendant l'année pour les nouvelles boutiques a été évalué à £3,056 6s. 7d., y

compris £1,475 2s. 3d. pour le coût des matériaux.

Par ordre du gouvernement il a été fourni un certain nombre d'articles, à même le fonds du pénitencier provincial, à l'asile des aliénés criminels situé en dedans des murs de la prison, mais formant un établissement à part; disons, pour habillements, litérie, rations, bois de chauffage, etc., etc., une somme de £442 15s. 7d., qui n'aurait pas dû être comprise dans les dépenses du pénitencier.

Le préfet a eu à payer une somme de £573 5s. 7d., adjugée à MM. Stevenson, entrepreneurs, pour dommages, etc., résultant de quelque marché indéfini passé par les ci-devants inspecteurs. A proprement parler, cet item ne devrait pas être porté au compte des dépenses courantes pour l'année dernière, vu qu'il se rapporte à des transactions d'années antérieures.

D'après les états qui précèdent, le pénitencier coûtera à la province pour

l'année 1855, les sommes suivantes:

Balance en mains le 1er janvier 1855	£ 858	9	2	100
Octroi du gouvernement pour 1854	5,000	0	0	
Octroi du gouvernement pour 1855	10,000	0	0	1.1
Moins, les dettes actives du pénitencier	24	14	4	
			£15,88	3 3 6
Argent en main le 31 décembre 1855			,	
Réduction des dettes durant l'année		. 5	8	T.
Augmentation du fonds en main				*
Augmentations des immeubles	3,035	6	7	if
Compte contre l'asile des aliénés	442		7	100
Somme adjugée à M. M. Stevenson	573	5	7	1
			-£9,019	13 61

Coût exact pour la province durant l'année.....£6,863 9 112

Le nombre moyen des détenus l'année dernière a été de cinq cent vingtneuf, lesquels ont coûté en moyenne à la province douze louis dix-sept chelins et onze deniers chacun, y compris toutes les dépenses se rattachant à l'institution, sauf les déboursés pour augmenter la propriété immobilière.

Cette somme ne paraît pas élevée si l'on prend en considération tous les incidens survenus l'an dernier. Les rations forment un item élevée dans les dépenses de l'année dernière, savoir, six mille six cent quatre-vingt-neuf louis

six chelins et deux deniers. Dans quelques-unes des années passées, la même quantité de ration n'a coûtée que trois mille cent quarante-trois louis neuf chelins et cinq deniers, indiquant que le coût de surplus pour le même nombre de rations l'aunée dernière est de trois mille cinq cent quarante-cinq louis seize chelins et neuf deniers.

Le fourrage et le bois de chauffage et presque tous les autres articles dont l'institution a besoin ont aussi augmenté en une égale proportion. L'on verra que si les rations et autres objets nécessaires à l'institution fussent restés à un bas prix comme autrefois, et qu'il n'eût pas été jugé à propos d'augmenter le salaire des officiers, de mille cinq cent trente-trois louis, huit chelins et onze deniers, pour l'année dernière, le pénitencier serait bien près, sinon tout-à-fait, en état de pourvoir par lui-même à son entretien. Contre ces causes incidentes les inspecteurs ne peuvent rien.

L'institution a souffert une perte en conséquence de ce que les personnes qui ont entrepris de fournir le fer sont devenues insolvables juste au moment de signer le contrat ; des annonces demandant de nouvelles soumissions ont dû être publiées, et une perte d'environ deux cent quarante louis en est résultée avant qu'un nouveau contrat ait pu être mis à exécution, les détenus ayant été

occupés à des travaux qui ne rapportaient aucun profit pécuniaire.

Il est vrai que le préset a reçu ordre, et c'est ce qu'il a fait, de n'accepter pour la sidèle exécution du contrat, que de bonnes et suffisantes cautions, mais ces dernières n'ont rien payé comme donnage, quoiqu'elles aient offert mille louis pour être relevées de leur obligation, dont un état a déjà été mis devant son excellence, savoir:

Les entrepreneurs qui n'ont pu mettre à exécution leur contrat devaient payer 2s 4d. par jour pour chaque détenu, et ceux d'à présent ne donnent que deux chelins.

Les détenus choisis pour faire le travail voulu par ce contrat se trouvant inoccupés, et à cette saison de l'année les affaires étant mauvaises, les inspecteurs enjoignirent au préfet d'accepter la soumission la plus élevée qui serait faite, vu que les parties étaient riches et avaient donné de bonnes cautions; le contrat s'exécute aujourd'hui favorablement.

L'entrepreneur pour la confection des instruments aratoires, n'a pu se conformer à son contrat en raison de ce que la boutique qu'il a occupée n'est pas propice, ce qui l'a empéché de prendre le nombre convenu de détenus; mais il a obvié à cet obstacle en se plaçant dans les nouvelles boutiques, qui peuvent être comparées sons tout rapport avec les meilleures en cette province, et il a pris d'autres détenus depuis et se conforme à son contrat d'une manière plus satisfai-

Il est une question d'une nature assez délicate sur laquelle nous désirons attirer l'attention de votre excellence, vu qu'elle affecte à la fois les intérêts pécuniaires de l'institution et le bien-être futur des détenus. Il n'y a pas moins aujourd'hui de cent vingt-cinq détenus condannés à deux ans de détention. Si ces détenus n'ont pas de métier en entrant dans le pénitencier, il est très probable que les entrepeneurs refuseront de les employer au travail mentionné dans le contrat, et plus particulièrement s'ils sont restés en prison pendant quelque temps après leur condamnation, et les inspecteurs ont le regret de dire que ce fait a eu lieu trop fréquemment.

Les contrats suivants sont maintenant en voie d'exécution:

Nom des entrepreneurs.	Nombre des détenus.	Entrée en opération du contrut.	Expiration.	Prix.
E. P. Ross, James Moreton, S. Skinner, J. P. Milluire et Cie.,	65	ler Fév. 1855	1er Fév. 1860 6 Juin 1859	2s 3d

Pour plusieurs raisons quelques-uns des contrats ne sont pas parfaits.

### ESTIMATION.

En faisant l'estimation pour l'année actuelle, les dépenses à faire pour le pénitencier provincial et pour tels autres articles qui devront être fournis à même lessonds du pénitencier pour l'usage de l'asile des aliénés criminels, out été évaluées à vingt-et-un mille huit cent vingt-neuf louis, neuf chelins et six deniers; dans cette somme sont comprises toutes les dépenses à faire peur terminer les nouvelles boutiques, etc. Pour faire face à ces dépenses, l'on compte réaliser dix mille louis avec le travail des détenus, cinq cents louis des contingents, et l'octroi législatif de onze mille trois cent vingt-neuf louis neuf chelins et six deniers.

Il v a quelques années passées, les inspecteurs n'avaient aucune idée qu'une semblable somme comme octroi du gouvernement serait nécessaire pour l'entretien de l'institution. Mais l'extrême augmentation du prix des provisions, du fourrage et du bois de chauffage, l'augmentation des salaires des officiers forment à elles seules une somme considérable à part ce que coûtent les bâtiments

spacieux en voie de construction.

Si les criminels aliénés doivent être pourvus de rations, d'habillements, de literie, de bois de chauffage, etc., durant l'année, cela augmentera aussi les dé-

penses de surcroit de l'institution.

Les inspecteurs ont prévu que le nombre des détenus dans le pénitencier allait vraisemblablement augmenter, et que pour les employer avec profit pour la province et pour eux-mêmes, il était nécessaire d'avoir des boutiques convenables aux travaux à faire par contrat. Avant d'ériger ces boutiques, les inspec-teurs considérèrent l'agrandissement futur de la province et conclurent qu'en les érigeant ce serait suppléer aux besoins futurs et présents. une fois termine sera de deux cent huit pieds de long et de quarante-six de largeur et à trois étages. Il a été estimé que ces boutiques pourront commodément permettre à trois cents détenus d'y travailler. Partie d'entre elles ont été érigées l'année dernière, et elles sont maintenant occupées par l'entrepreneur pour la confection d'instruments aratoires. Il est entendu qu'elles seront toutes terminées cette année et mises en état d'être occupées. Le coût des matériaux de ces boutiques à part la pierre fournie en dédans des murs et la main d'œuvre, sera d'environ mille trois cent trente-cinq louis. Lorsque ces boutiques terminées, les inspecteurs feront en sorte que tous les détenus qui sont de quelque manière capables de travailler, soient mis à l'ouvrage soit des contrats existants ou de nouveaux, et qu'une classe inférieure de détenus y puisse être employée, les inspecteurs étant convaincus qu'il est très avantageux pour la province et pour les détenus eux-mêmes de les louer à des entrepreneurs.

En conséquence de la grande augmentation des détenus, il a été jugé à propos d'augmenter le nombre des gardes, ce qui a encoreajoutéaux dépenses. Ce n'est pas seulement l'augmentation des détenus qui exige une plus grande surveillance, mais bien le nombre extraordinaire de condamnés par la vie. Il n'y a pas moins, en ce moment, dans le pénitencier, de cinquante-six détenus condamnés pour la

vie à part les prisonniers condamnés pour de longues périodes.

Le nombre de détenus dans la prison d'état de l'état de New-York excède de trois fois celui des détenus du pénitencier provincial; mais le nombre de condamnés à vie dans le pénitencier dépasse presque du double celui de toutes les prisons d'état de l'état de New-York.

# REMARQUES.

L'acte 14 Vic., sec. 11, enjoint aux inspecteurs de faire des rémarques sur les faits venus à leur connaissance touchant les lois criminelles et le système pénal, etc., de la province.

Parmi les suggestions que les inspecteurs ont à faire, il en est peu qui n'ont pas déjà été faites dans leurs rapports annuels antérieurs; cependant, bien peu de mesures ont été adoptées pour mettre à effet leurs recommandations. Néanmoins, les inspecteurs prennent respectueusement la liberté de soumettre de nouveau à l'attention de son excellence, la grande nécessité qu'il y a d'établir des maisons de réforme pour les jeunes délinquants—une dans le Haut et une autre dans le Bas-Canada. Des volumes pourraient être écrits pour démontrer les avantages et la nécessité de ces institutions pour cette province toujours croissante.

Nos prisons communes ont un effet démoralisateur sur tous ceux qui v entrent; elles sont en vérité des écoles où l'on y enseigne le vice. Les prisonniers eux-mêmes, lorsqu'on les interroge sur l'effet qu'a produit sur eux l'emprisonnement qu'ils ont subi, répondent invariablement qu'il a été mauvais ou démoralisateur." Pour remédier à ce mal il devrait être établi des maisons de correction semblables au pénitencier d'Albany, pour les adultes condamnés à un court emprisonnement, où les criminels sont soumis à une discipline réformatrice et où on leur apprend à gagner leur vie. Du moment qu'un criminel est condamné pour une courte période, il devrait être envoyé à une semblable institu-Il arrive fréquemment qu'un criminel est condamné pour deux ou plusieurs offenses à un même terme, et pour la plus grave il est souvent condamné à plusieurs années de travaux forcés dans le pénitencier, et pour l'offense ou les offenses mineures, à quelques mois d'emprisonnement avant d'aller au pénitencier. Il serait beaucoup plus avantageux pour le prisonnier et moins coûteux pour la province, si la cour était autorisée par la loi à cet effet, de n'infliger qu'une seule peine correspondante aux offenses à celui qui aura subi plusieurs condamnations.

Les prisons ne devraient être employées que comme maisons de détention pour les prisonniers qui attendent leur procès; mais il en est plusieurs d'entre elles qui ne sont pas même propres à cet objet, car rien n'est plus commun que les évasions des prisonniers, et ce fait est dû soit à l'inefficacité de nos prisons ou à la négligence des officiers; et l'on s'attend que cet état de choses se continuera tant que cette irrégularité dans nos prisons existera, dans le Haut-Canada surtout. Le shérif est tenu responsable de la garde efficace de ses prisonniers, mais les conseils de comté ne veulent pass'occuper de rendre les prisons sûres. Pour obvier à ce mal, une forte amende devrait être imposée au comté pour toute évasion de prisonnier, qui aurait lieu par suite de l'inefficacité de la prison, et à l'officier, si par négligence ou manque de soin telle évasion a lieu.

Les inspecteurs remarquent avec chagrin, qu'un grand nombre de condamnés qui arrivent verront leur sentence expirée au milieu des rigueurs d'un hiver canadien. S'ils ont un domicile, plusieurs d'entre eux ont à faire par terre un trajet de cent ou deux cents milles et plus durant cette saison rigoureuse, et avec peu de moyens; et s'ils n'ont pas de place où aller, leur sort est encore plus à plaindre, car on les met dans le chemin dans un temps de l'année où des hommes d'un caractère irréprochable éprouvent souvent des difficultés à gagner de quoi suffire à leur existence. Si c'est un mal de libérer un détenu au milieu de l'hiver, ce mal sera autrement grave si une telle libération a lieu pour une pauvre femme sans asile et dénuée de tout secours. La faim et le froid la mèneront bientôt dans les sentiers du vice, quand même ses dispositions auraient une tendance contraire.

Ce serait un grand avantage pour les détenus s'il existait des asiles convenables où, à l'expiration de leur sentence, ils pourraient être reçus jusqu'à ce que l'occasion leur vînt de pouvoir gagner leur vie honnêtement.

. 707

### ASILE DES CRIMINELS ALIENES.

Les inspecteurs se font un devoir de soumettre à l'attention de son excellence, l'urgence de retirer aussitôt possible les aliénés du pénitencier provincial. Le motif de cette suggestion est qu'il n'y a seulement que vingt-cinq cellules d'inoccupées pour recevoir les condamnés qui pourront venir, et si le nombre de ces derniers doit augmenter dans la même proportion que cela a eu lieu depuis quelque temps, toutes les cellules qui restent seront occupées dans moins de six mois.

Il est une autre circonstance qui se rattache à l'asile des aliénés et qui n'a

rien de plaisant.

Les aliénés et une partie des détenus couchent dans la même bâtisse, et les fous turbulents y font fréquemment beaucoup de bruit la nuit et empêchent les détenus, qui ont été employés à de rudes travaux tout le jour, de se reposer ou de Les détenus en général se soumettent à la discipline de la prison sans murmurer, mais ils peuvent prétendre avec justice que la condamnation qu'ils ont subie ne comporte pas qu'ils doivent être privés la nuit de sommeil et de repos par le bruit que font ces fous.

Le tout respectueusement soumis,

WOLFRED NELSON, M. D., J. P. P. ANDREW DICKSON, J. P. P.

Pénitencier provincial, 31 décembre, 1854.

A. Wolfred Nelson, M. D. et à Andrew Dickson, écuyers, inspecteurs du pénitencier provincial du Canada.

RAPPORT DE DONALD ÆNEAS MACDONELL, ECUYER, préfet du dit pénitencier provincial, pour l'année 1855.

Etat des détenus et prisonniers militaires dans le pénitencier provincial du Canada le 31me jour de décembre 1854, y compris ceux entrés dans cette institution depuis le 1er janvier jusqu'au 31me jour de décembre 1854, inclusivement. Aussi, un état des détenus et prisonniers militaires libérés à l'expiration de leur sentence, et du nombre de ceux qui ont été graciés par son excellence le gouverneur-général, durant l'année 1855, ainsi que du nombre qui sont décédés durant cette année et deceux qui ont été remis au soin du surintendant médical de l'asile des criminels aliénés comme étant attaqués d'aliénation et pour être soumis à son traitement.

Les cinq cent douze détenus et prisonniers militaires dans le pénitencier provincial le 31ème jour de décembre 1854, étaient classés comme suit :

Détenus, hommes			*****		475	
Détenues, femmes		• • • • • • • • • • • • •		4.5	32	
Prisonniers militaires	**********				5	٠
Total dans le péniten Détenus, hommes, admis d	ncier le 31 d	lécembre 1	854	••••	512	
Détenues, femmes "Prisonniers militaires "	66 66	ioc iodo			12	
Prisonniers militaires "	66 66	******	***********		5	
Total durant l'année	1055			-		

Dátanua ha	mmag likhuha du nanitandian dumunt Banuha 1065
Detenus, no	ommes libérés du pénitencier durant l'année 1855, à
Détamon fo	ation de leur sentence
Detenues, 16	einmes, libérées durant cette même période 11
Gracies	13
Décédés	
Prisonniers	militaires élargis7
	iénés remis au surintendant médical de l'asile des
aliénés	······································
Total d	lans le pénitencier le 31me jour de décembre 1855 557
Les cent quatre-vin	ngt treize prisonniers reçus dans le pénitencier provincial fui
condaninés dans	s les districts et comtés suivants de la province du Canada
condamnes dans	s les districts et comités sarvants de la province du Canada
District de Vo	maronska 2
District de Ka	maronska 2
" Que	5bec
Tro	is-Rivières1
" Mor	ntréal 26 awa 1
	François
Comtés-unis d	e Stormont, Dundas et Glangarry 1
66	Prescott et Russell
66 66	Leeds et Grenville 5
66 66	Lanark et Renfrew
" "	Frontenac, Lennox et Addington
<i>دد د</i> د	**
" "	Northumberland et Durbam
	Peterborough et Victoria 11
•	York et Peel
	Lincolin et Welland 4
Cité de Toronte	0
Comté de Lan	nbton 3
" Pert	ton
" Carl	ton
" Prin	ce Edward 1
" Hasi	tings
" Onto	ario
" Wen	Address of the contract of the
Wen	ntworth
Haic	dimand 2
Dian	1t.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
, wan	erloo
" Sime	çoe
" Norf	folk4
" Oxfo	rd
" Mide	dlesex
" Floir	n6
" Well	ington
44 CTI	LEES WILL CONTROL OF C
" Grey	$(\underline{1},\underline{1},\underline{1},\underline{1},\underline{1},\underline{1},\underline{1},\underline{1},$
11010	on
Lisse	x 5
" Kent	5
	and the state of t
Total des distri	cts et comtés,
	A Committee of the Comm

193

Tableau des divers crimes pour lesquels les détenus envoyés au	péni	tencie	r
provincial durant l'année 1855, ont été condamnés.		1.0	
Meurtre	5		4
Incendiat	3		
Blessure et coupure	1	100	
Diessure et coupure			
Blessure avec intention de faire un mal grave			
Coupure avec intention de faire un mal grave	1		
Félonie	12		
Vol de cheval	-15		
Vol			
Vol avec effraction la nuit et larcin		· ·	
Recèlement d'effets volés			
Vol dans un magasin	. 1		
Vol de mouton	2		
Assuat et félonie	1		
Vol dans une maison	1	1	
Vol d'argent	2		
Voldomestique	1		
Vol domestiqueBris de maison	. 1		
Complice d'une félonie	1	1.14	
Emission de faux billets	ī		
Vol sur la personne			
Viol	. 2	100	
Homicide involontaire	. 8		
Poignardé avec intention d'estropier	. 2		
Vol do grand abomin	1		
Vol de grand chemin Poignardé avec intention d'assassiner	1	100	
Vol avec violence	2		
	. ,6		
Vol avec effraction la nuit	. 1		
Poignardé	. 2		
Coup de feu	. 1		
Effets obtenus sons de faux prétextes			
Crime contre nature	. 1		
Vol avec effraction la nuit et vol de cheval			
Lettres obtenues à la poste sous de faux prétextes	1		
Vol d'une lettre d'argent	1		
Assault et vol	. 1		
Misdemeanor			
Blessure		1000	
Larcin	95		
Condamnés au pénitencier en 1855		193	
Tableau de la croyance religieuse des condamnés envoyés au pén vincial durant l'année 1855:	itenci	er pro	<b>)-</b>
Eglise d'Angleterre	62		
Eglise d'Ecosse			
Baptistes	7		
Pas de religion	5		
Catholiques Romains	∂ ~.a		
Méthodistes	87		
TATE HIDGISTES			. ' .

Total .

Les condamnés reçus durant l'année 1855 sont natifs des pays suivan	is:
Province du Canada.  Etats Unis de l'Amerique  Ecosse  Nouveau Brunswick  Grèce  Sur la mer  Angleterre  Allemagne  Russie  Italie  Irlande	
Total de tous les pays	193
Tableau des emprisonnements dans le penitencier provincial dura 1855 soit sur première, seconde, troisième ou quatrième condamn	int l'ann nation:
Sur première condamnation	178 12 2
Sur troisième do	<u>1</u>
Total durant l'année 1855	193
Tableau général des crimes commis par les détenus restant dans le provincial le 31e décembre 1855, y compris ceux admis du 1855, indiquant le nombre de détenus pour chaque crime:	pénitenc rant l'ann
Meurtre Incendiat Viol Tentative de viol Homicide involontaire Assaut pour tuer. Assaut pour assassiner Assaut avec intention de faire un mal grave. Déchargé une arme à feu avec intention de tuer Poignardé dans l'intention d'assassiner Poignardé dans l'intention de faire un mal grave Coup de feu tiré dans l'intention de faire un mal grave Coup de feu tiré dans l'intention de faire un mal grave Coup de feu tiré dans l'intention de faire un mal grave Coup de feu tiré dans l'intention d'estropier Coup de feu Blessure Felonie et meurtre Poignardé Blessé félonieusement	2 3 1 6 1 5 1 2 1 2 3 2
Bestialité Assaut dans l'intention d'estropier	2 1

_		
ı	Assaut pour vol et vol d'une vache	1
	Assaut et vol	1
	Incendiat et larcin	ī
ı	Félonie	28
	Faux	21
1	Walland and the state of the st	
	Incendiat et vol de cheval	1
	Faux et félonie	1
	Vol avec effraction la nuit	4
	Coupure avec intention de faire un mal grave	1
	Blessure et coupure	2
	Vol avec effraction la nuit et larcin	2
	Bigamie	5
	Vol avec effraction la nuit et vol de cheval	1
	Vol le cheval	38
	Vol de bestiaux	3
	Assaut félonieux	1
	Assaut felonieux	_
	Vol domestique	1
	Effraction et vol d'argent dans un magasin	1
	Contrefaction de piastres	1
	Changé le chissre de billets de banque	1
	Gravé félonieusement des billets de banque	. 2
	Complice de félonie	1 .
	Avoir mis félonieusement de faux billets en circulation	1
	Forgé un reçu pour des effets	1
	Vol.	20
	Assaut	1
	Parjure	2
. "	Frande	
	FraudeVol de grand chemin	1
	Larcin et vol	î
	Vol de cheval et bris de magasin	1
	Bris de maison et larcin	1
	Bris de maison et vol de mouton	1
,	Dris de maison et voi de mouton	4
	Bris de maison	1
	Bris de prison	2
	Larcin	227
	Misdemeanor	1
	Larcin et pour avoir détruit des lettres	1
	Larcin dans une maison habitée	2
•	Pour avoir forgé des billets en sa possession	1
	Effets obtenus sous de faux prétextes et faux	· 1
	Effets obtenus sous de faux prétextes	4
	Argent obtenu sous de faux prétextes	1
	Lettres obtenues à la poste sous de faux prétextes	1
	Parjure et faux	. 1
	Empoisonnement de chevaux	ī
	Avoir battu sa femme et causé la mort d'un enfant	1
•	Recel	6
	Vol sur la personne	ĭ
	Vol dans un magasin.	i
	Vol domestique	1
	Vol avea violance	
	Vol avec violence	2
	Vol dans une église	1
	Vol d'argent dans un magasin	1
	Vol sur la personne	6

	Vol d'une chaloupe 1	
	Vol dans un magasin	
	Vol dans une maison habitée	
	Vol de mouton 7	
	Avoir mis le seu à une meule de foin	
	Vol dans un édifice	
	Vol d'une lettre d'argent	
	Vol d'argent	
	Bris de magasin 1	ξ,
	Délit contre nature 2	
	Emission de faux billets 5	
5	and the second s	

Nombre total dans le pénitencier le 31 décembre, pour divers crimes..557

Tableau des districts et comtés dans la province du Canada, d'où les cinq cent cinquante sept détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre, 1855 furent envoyés, indiquant le nombre de chaque district et comté:

	de Montréal	93
	Québec	24
	Trois- Rivières	6
"	St. François	11
	Ottawa	5
"	Kamouraska	4 .
66	Gaspé	1
Anciens distri	cts dans le Haut-Canada.	
"	London, maintenant le Comté de Middlesex	2
66	Niagara, maintenant Lincoln et Welland	2
"	Est, maintenant Stormont, Dundas et Glengary	1
"	Home, maintenant York et Peel et d'Ontario	8
	Gore, maintenant Wentworth, et	5
66 66	Johnstown, maintenant Leeds et Grenville	3
"	Colborne, maintenant Peterborough et Victoria	1
	Midland, maintenant Frontenac, Lennox et Addington	1 .
	Newcastle, maintenant Northumberland et Durham.	2
Comtés-unis Y	Tork et Peel, y compris la cité de Toronto	75
	Northumberland et Durham	26
66	Peterborough et Victoria	7
"	Huron et Bruce	1.
46 66	Leeds et Grenville	14
	Frontenac, Lennox et Addington	35
	Prescott et Russell	4
<b> </b>	Lanark et Renfrew	5
66 11	Lincoln et Welland	19
66 66	Stormont, Dundas et Glengarry	2
Comté de	Norfolk	9
66,	Oxford	4
46	Wentworth	58
	Hastings	11
66	Kent	15
66	Haldimand	9

2

Comté de Middlesex	22	
" Prince Edward	3	
Essex	- 12	
"Carlton	6	
"Brant	15	
Waterloo	3	
"Simcoe	7	
« Elgin	9	
" Wellington	5	
" Ontario	7	
" Grey	1	
" Lambton	3	
" Perth	1	4
and the company of the control of th		
Total dans le pénitencier le 31 décembre 1855, venant des		
divers districts et comtés de la province du Canada	1 1 1	557
	1 4	
**************************************		
Les cinq cent cinquante-sept détenus dans le pénitencier provincial le	31 0	décem
bre 1855, sont natifs des pays suivants:—	· · ·	
Angleterre	63	
Ecosse	23	
Canada	182	
Allemagne	4	
France	2	
Isls du Prince Edouard	1	
Pays de Galles	1	
Russie	1	
Sur l'Océan	1	
Grèce	1	
Irlande	190	) .
Etats-Unis	80	Ε.
Nouveau-Brunswick	3	,
Ile de St. Jean	1	
Indes Occidentales	. 1	
Malte	1	
Guinée	1	
Italie	1	. ''
		•
Total	,	557
<b>Proportion and Constitution</b>		
Croyance religieuse des détenus restant dans le pénitencier prov	incia	l le 3
décembre 1855, y compris le nombre d'entre eux qui ne prof	esse.	aucun
religion.		.,
Eglise d'Angleterre	189	)
Presbytériens	41	į
Catholiques Romains	230	)
Méthodistes	59	
Baptistes	. 15	<b>.</b>

Congrégationalistes.....

Tableau des détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1855, sous

"	Seconde	"	
66	Troisième	CC	 11
"	Quatrième	. "	 1
66	Cinquième	"	 1
		<b>213</b> . 1	

Tableau de l'âge des détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1855:

Entre	12 et 10	ans	25
"	16 et 20	ans	67
"	20 et 35	ans	302

35 et 75 ans...... 160

Total.....

557

Tal	leau des détenus dans le pénitencier provincial du Canada, le 31 décembre 1855, mariés ou non mariés :
	Mariés
	Total557
Ci-	uit un état des différentes races de détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1855:
	Blancs
ı	Total
	Le nombre moyen des détenus (hommes et femmes) dans le pénitencier durant l'année 1855, est de
étai	Le tableau suivant indique quelle était la manière de vivre des détenus, s'il nt tempérants ou adonnés aux boissons, d'après leur propre information:
	Nombre de détenus qui ont dit ne s'être pas adonnés aux boissons

Le tableau ci-dessus doit être assez correct, car il est indubitablement reconnu que l'intempérance est le chemin de la ruine, particulièrement dans les familles dont les membres sont adonnés à l'usage des liqueurs, ce qui est un triste exemple pour les enfants. Cependant, je dois faire remarquer que beaucoup de détenus sont coupables de crimes dus à leurs mauvaises dispositions, à leur penchant pour le mal. Quelques cas de violence, d'incendiat et autres actes d'atrocité sont dus très-souvent au tempéramment des individus, mais l'intempérance dans le boire, la perversité de l'esprit et l'oisiveté sont la source principale des crimes commis par le grand nombre de détenus de cette institution.

La passion du vol est tellement forte chez plusieurs individus qu'il est impossible de la dompter. J'ai entendu beaucoup de détenus, qui lors de leur

sortie de cette institution, exprimaient leur désir de faire le bien, mais ils n'en étaient pas aussitôt éloignés qu'ils retombaient dans leurs anciennes habitudes. Je considère qu'une récidive doit être considérée comme un penchant irrésistible pour le vol, et les personnes qui y sont adonnées devraient être envoyées au pénitencier pour longtemps.

Je recommande fortement à l'attention du bureau des inspecteurs, qu'à part du registre contenant les noms, la naissance et la profession des détenus, il devrait y avoir un livre dans lequel les principaux faits de la vie d'un détenu pourraient être écrits, ce qui serait une archive importante pour l'information du public.

Tableau des punitions infligées aux détenus dans le pénitencier provincial, pour infraction à la discipline durant l'année 1855.

Nombre de repas au pain et à l'eau pour chaque punition.							pour	ne de nuits sans lits.	'emprisonnements les cachots.	emprisonnements cachots ordinaires.	jeunes prisonniers de la houesine.	coups de houssine infligés.	re punis du fouet.	e de coups de fouet donnés.	punitions par bains	
Mois.	. 1	2	3	4	5	6	7	8	Nombre	No. d'en dans les	No. d'e	No. de punis	No. de	Nombre	Nombre	No. de
Janvier	5	15	70	88	58	22	1		99	45		2	10	2	36	
Février	5	6	27	71	57	23			71	19			• • • •	4	162	
Mars	11	25	36	78	63	24			72	70	1		• • • •			• • • •
Avril	6	16	27	50	72	25		1	78	67	3					• • • • .
Mai	16	35	39	117	74	6			150	33	1	4	48			
Juin	15	42	75	82	55	34	• • • •		153	66	1			3	108	9
Juillet	19	19	89	87	96	38.		• • • •	167	63	3	3	17	2	48	6
Août.	22	18	67	63	66	13	• • • •		89	44		2	17	1	36	18 12
Septembre	15	37	62	100	50	5	• • • •	• • • •	135	54		1	11	Ī	48 36	
Octobre	12	25	71	127	47	11			106	77	4	2	13	1	36	10
Novembre	16	45	124	92	26	. 2	• • • •	[ • • • • ]	123	42		.2	10	١٠ ::	00	8
Décembre	11	24	64	115	27	6	····	<u> </u>	188	47		2	17	2	36	• • • •
* Total	153	307	701	1070	691	209	1	1	1381	627	14	18	143	16	510	58

\* Remarques.—La punition qui prive du lit pendant un ou deux soirs consécutifs est prescrite par un rapport de mauvaise conduite, sur lequel il est ordonné tant de repas au pain et à l'eau, et non sur un rapport séparé, et il en est de même pour la réclusion dans le cachot, tant de repos au pain et à l'eau, une ou deux nuits dans le cachot, ou pour la privation de lit, suivant la nature de l'offense.

J'ai été induit à faire les remarques qui précèdent dans la prévision où les punitions par le cachot et la privation de lit seraient considérées comme des punitions distinctes de celles au pain et à l'eau, car elles sont imposées en punition d'après le même rapport de mauvaise conduite, sur lequel tant de repas au pain

et à l'eau sont prescrits pour le détenu.

L'ordonnance des punitions est un devoir sérieux qui exige beaucoup de discernement et de discrétion, leur infliction ayant pour but d'établir et maintenir une discipline salutaire, en faisant observer le silence et en prévenant les actes de violence auxquels les détenus pourraient se livrer contre ceux qui doivent les surveiller ou entre eux. Il est de la plus grande importance qu'il y ait un nombre suffisant de gardes pour surveiller tous les détenus, car, en autant que la discipline et la sûreté de l'institution y sont concernées, aucun détenu ne devrait lors de la vue de son gardien, surtout quand il y a un aussi grand nombre de condam-

nés pour la vie et sous une condamnation de cinq à vingt ans. Je vous invite à donner votre sérieuse attention à la nécessité de rendre la discipline plus sévère, pour garantir l'institution de tout danger, en augmentant le nombre des gardes. Il vous sera facile de convenir, après examen, qu'il est certaines parties de l'institution qui devraient être surveillées avec la plus grande vigilance, et qui aujourd'hui sont sans un seul garde.

Je comprends parsaitement combien il est important de traiter les détenus avec douceur et de les faire obéir aux règles de l'institution par la persuation et les remontrances plutôt que par les punitions, et je suis heureux de pouvoir dire que la majorité des détenus supportent leur sort avec le plus grand courage. Il est consolant aussi pour moi de pouvoir dire qu'en général les détenus qui laissent l'institution à l'expiration de leur sentence m'expriment leur reconnaissance pour la manière dont ils ont été traités, et à peu d'exceptions près, consessent que le traitement des détenus est humain et judicieux.

On a toujours pris garde à ce que le vêtement des détenus durant l'année fût propre et confortable, et le chirurgien de l'institution s'est toujours montré fort attentif pour les malades. L'hôpital est tenu aussi proprement qu'aucun autre hôpital dans le pays, et je puis ajouter que cette propreté a même l'effet de

tenter les détenus et de les engager à aller s'y délasser de leurs labeurs.

Quant aux jeunes détenus, ils sont l'objet de beaucoup de soin; ils sont envoyés régulièrement à l'école, particulièrement ceux qui ne sont pas engagés pour travailler; néanmoins, je suis d'opinion qu'il faudrait une autre sorte d'instition pour les jeunes délinquants, parce qu'il y a tout lieu de craindre qu'ils ne s'endurcissent dans le crime par leur contact continuel avec tant d'hommes dépravés.

En terminant cette partie de mon rapport sur le traitement des détenus, je suis forcé de dire que quelque satisfaisant qu'il puisse être de gouverner les détenus avec douceur, il y a cependant une certaine classe de détenus qui ne peuvent être assujettis à leur devoir qu'au moyen d'une discipline rigoureuse et sévère.

Ci-suit un état du nombre jours de travail donnés par les détenus dans le pénitencier provincial durant l'année 1855.

Tailleurs de pierre et maçons	10,919	
Charpentiers et tonneliers	3,578	
Tailleurs	5,871	
Carriers	3,810	
Couturières	7,433	
<u> </u>	31,610 p	our le pénitencier.

TRAVAIL PAR CONTRAT.	•	
Boutique de cordonnerie	47,842	The state of the s
Meubliers	16,209	
Boutique de forgeron	14,364	
Boutique agricole	4,963	
Couturières	1,843	
•	85,221	
Travailleurs à la carrière et dans la		
cour	25,515	
Salle à dîner, cuisine	7,366	4
	32,S81 I	our le pénitencier.
	1.40.210	

149,712

Tandis que j'en suis sur ce sujet, il peut être à propos de faire remarquer que plusieurs des détenus employés dans la cour et à briser de la pierre sont mainte-

nant avancés en âge, et peu propres en conséquence au travail par contrat; d'autres

sont infirmes et sont retenus pour les besoins de l'établissement.

Il peut être à propos aussi de vous rappeler l'effet que peuvent avoir pour les jeunes gens et les enfants des condamnations pour un court espace de temps. C'est avec beaucoup de difficultés qu'ils peuvent entrer dans les boutiques des entrepreneurs, parce que du moment qu'ils seront en état de rendre quelque service leur sentence devra expirer. Ainsi, prenant en considération l'importance pour les jeunes gens d'apprendre un métier, les garçons de 13 à 20 ans ne devraient pas être condamnés pour moins de 3 ou 4 ans au travail sorcé dans le pénitencier, ou dans quelque institution expressément adaptée à l'instruction, et à la réforme des jeunes délinquants.

Durant l'année 1855 on a élevé un vaste bâtiment pour y faire des ateliers, plus d'une moitié a été achevée, à l'exception des toits. La longueur du bâtiment est de 208 pieds, et la largeur de 46, et la hauteur de trois étages. commencement des opérations du printemps a été beaucoup retardé par la difficulté des excavations pour les fondations, mais si l'on considère que les détenus employés à l'érection de ce bâtiment sont plutôt des tailleurs de pierres que des constructeurs, on verra que le progrès a été passable; et en préparant toute la pierre de taille durant l'hiver, nous pouvons espérer achever le reste de la bâtisse

durant le cours de l'été prochain.

Dans l'aile ouest de la prison on a fait des constructions temporaires dans le but de se servir de cette partie du pénitencier comme lieu d'emprisonnement pour les aliénés détenus, et les trois rangées de cellules ont été cédées au Dr. Lethfield, le surintendant médical de ces aliénés. La partie inachevée de cette prison (le nord de l'aile ouest) a aussi été cédée, un plancher a été posé, et l'extrémité Est de la dite aile a été arrangée de manière à faire une promenade pour les aliénés. Les deux rangées supérieures de cellules, immédiatement au-dessus de celles qui ont été cédées au Dr. Litchfield, sont retenues pour la réception de détenus, et vu leur nombre toujours croissant, on peut s'attendre que ces deux rangées ne suffiront pas pour ceux qui nous seront envoyés le printemps prochain, vingt-deux des cellules de la première rangée réservée étant déjà occupées.

Il peut être important d'appeler votre attention sur le fait que les quatre bâtiments de la prison sont contigus, et que le bruit fait par les aliénés peut être entendu par les détenus, particulièrement durant les mois de l'année, époque ou

les fenêtres doivent être tenues ouvertes pour la ventilation.

D'autres ouvrages ont aussi été faits, savoir, une pompe et une fournaise pour le contrat des instruments d'agriculture, en arrière du nouveau bâtiment, ainsi qu'un atelier additionnel en arrière de la forge, pour la manufacture de haches.

Il a été fait aussi beaucoup de progrès dans l'excavation de la cour, et une grande partie des murs du nouveau bâtiment a été construite avec la pierre tirée

de la cour de la prison.

Il est très important que je vous fasse connaître l'état inachevé des bâtiments de la prison. C'est un ouvrage qui doit se faire, et le plus tôt sera le mieux. Pour un étranger qui entre dans le centre des bâtiments de la prison, l'apparence est celle d'un édifice en ruine, les toits de ces quatre rangées de bâtiments sont en bardeanx, et il n'y a aucun doute qu'ils sont beaucoup exposés aux accidents du feu. Ils sont d'ailleurs disjoints en plusieurs endroits, ce qui expose l'intérieur du bûtiment à se détériorer.

Il est aussi très évident qu'un détenu, s'il réussit à se rendre au centre de la prison durant la nuit, peut s'échapper, comme la chose est arrivée le 29 octobre 1853. Il est aussi de mon devoir d'attirer votre attention sur le fait que la muraille extérieure dans quelques endroits n'a pas été assez consolidée et qu'elle éprouve Mais il est certain que l'achèvement des prisons est l'ouvrage le des dommages.

plus urgent dans le moment actuel.

Ci-suit un état de la distribution des détenus le 31 décembre 1855.

Tailleurs de pierre et maçons		41
Charpentiers		12
Tonnelier		1
Ferblantier		1
Tailleurs		25
Carriers		9
Cordonniers		162
Meubliers Par las entreprensura		62
Forgerons	·	51
Instruments d'agriculture.		29
Meubliers		31
Barbier		1
Cuisiniers		2
Journaliers		109
Malades		21
	and the second	
Total		557

Rapport sur les dépenses aussi bien que sur le revenu du travail des détenus dans le pénitencier provincial durant l'aunée 1855.

Les comptes trimestriels et le bilan général de nos recettes et de nos dépenses pour l'année 1855 ayant été transmis à l'auditeur des comptes publics, il ne me reste qu'à vous donner sur nos transactions de l'année les renseignements qui pourront faire connaître au gouvernement aussi bien qu'au public l'état de l'insti-

tution quant aux dépenses et au revenu du travail des détenus.

Conformément à vos ordres comme inspecteurs de cet institution, j'ai acquitté dans le cours de l'année tous nos comptes pour 1855 aussi bien que les divers comptes de 1854 qui n'étaient pas encore payés. Le montant entier de nos comptes pour 1855, y compris ce qui restait à acquitter sur les années précédentes, s'éleva à £24,801 2s. 4d. Le montant payé au fournisseur des rations est aussi un item considérable de dépense. Néanmoins, comme cette branche de nos dépenses est mise à la concurrence publique, il ne saurait y avoir de plainte, parce que son augmentation est due entièrement à la grande hausse du prix des provisions. Le prix du contrat pour la ration des détenus pour 1855 a été de huit denièrs et cinq seizièmes; le bois de corde, l'huile de lampe, le linge et le fourrage sont aussi mis à la compétition. C'est aussi le cas pour la pierre tirée de la carrière au nord du pénitencier; cependant, à part la pierre fournie par l'entrepreneur, on a transporté durant l'année dans la cour du pénitencier une quantité considérable de pierre qu'on a employée dans la construction du nouveau bâtiment.

La dépense pour les matériaux de construction est un item considérable, et

ce sera le cas tant que les bâtisses de l'institution ne seront pas achevées.

Je suis heureux de faire observer qu'il y a eu, durant l'année 1855, une augmentation dans le produit du travail des détenus, et il n'est que raisonnable d'anticiper une augmentation encore plus considérable pendant l'année 1856. La montant obtenu du travail des détenus en 1855 a été de £9,004 1s. 5d. Cela joint aux opérations de construction de l'institution qui se continuent, parle beaucoup en faveur de l'industrie des détenus, aussi bien que de l'attention constante des officiers.

Il est beaucoup à regretter que le contrat passé par le préfet du pénitencier avec MM. Austin et Holmes, pour le travail de cent détenus aux travaux de forge, etc., qui devait prendre effet à compter du 1er juillet dernier, ait manqué de la part des dits Austin et Holmes. Comme préfet du pénitencier, j'ai pris les mesures nécessaires pour faire exécuter les conditions du contrat, mais ni les dits Austin et Holmes, ni leurs cautions, n'ont paru s'y conformer; de sorte que cette branche du travail qui avait été offerte à la concurrence publique, n'a pas rapporté le montant qui devait être payé pour le travail de chaque détenu en vertu des stipulations du contrat passé avec MM. Austin et Holmes.

Je suis heureux, cependant, de pouvoir dire que les contrats pour le travail des détenus opèrent généralement d'une manière favorable, malgré que la pratique de donner de temps à autres aux détenus du tabac ou des gazettes se conti-

nue encore.

(Signé,) D. Æ. McDONALD, Préset, pénitencier provincial.

Pénitencier provincial 31 décembre 1855.

Dépense annuelle d'un détenu, savoir:—Habillement, couvertures de lit et rations.

Habillement d'hiver£ 1	5	0
Habillement d'été 0 1	5	0
Deux chemises de flanelle 0 1	6	0
Deux caleçons de flanelle 0 1	4	0
Deux paires de souliers 0 1	2	6
Une paire de pantouffles 0	3	9
Deux paires de chaussons 0	2	6
Deux mouchoirs de poche 0	0 .	6
	0	8 -
Deux casquettes et stocks 0	3 .	4
Une taie de lit 0	4	0
Deux couvertes (2 paires) 1 1	5	0
	4	0
Deux traversins et oreillers 0	2	0 -
Paille	0 -	6
365 rations à $8\frac{1}{4}$ d. par ration		0
£19	9	9

Copie de la balance annuelle pour 1855 transmise à l'auditeur des comptes publics avec les pièces justificatives le 12 janvier 1856.

Ecurie 51 13 4	247	4	2	Officiers	7215	6	2			
Porc 164 12 1										
A. Garratt 27 10 0				Détenus		13				
Contingens:	• 9100	U	0	Bibliothèque	15 24	5 10				
Fravail des détenus. 7730 13 10	9160	0	•	Papeterie	63		10			
Divers items 62 11 11				Ecurie	702	7	10			
Chaux				Provisions	8156	-	-		- , '	
Loyer 93 6 8 Etoupe 110 6 6				Meubles et outils	161	_				,
Matrones				Bâtisse de prisons Linge et literie	$2868 \\ 2584$		-			
Forgerons 1 18 6				Bois et charbon	1993					
l'ailleurs 22 16 9				Dépenses contingentes	832	-	4			
Charpentiers 86 6 7		٠,		le	347		8		Ċ	
Appentis à la pierre. £1027 16 1				Savon chandelles et hui-			,			
Reçu du gouvernement militaire			11	Hôpital	£316	16	11			
	10000	0	0	Sommaire.	100			·	٠,	,
de 1854	50,00	0	U	Argent en caisse		••••	• • •	402	4	1
teçu du gouvernement comme octroi	5000	^	0	qua No. 1096	• • • • •	• • • •	. , . ±		2	), <sub>4</sub> ,
Balance de l'année dernière Reçu du gouvernement comme octroi	£858	9	2	Pièces justificatives, depui qu'à No. 1096			. , . £		9	

B

# Kingston, 31 décembre 1855.

Messieurs,—Mon rapport pour 1855 sera court, vu que j'ai déjà, à plusieurs reprises, exprimé mon opinion sur l'opération des diverses dispositions de l'acte du pénitencier et sur les amendements qu'on devrait lui faire subir, et que le gouvernement est déjà en possession de mes vues sur le sujet et peut agir d'après les suggestions que j'ai faites s'il les juge dignes d'attention. Il y a cependant quelques points que je prendrai la liberté de soumettre à votre sérieuse considération, espérant que vous les envisagerez sous ce point de vue large et

généreux qu'on a droit d'attendre de personnes dans votre position.

Je dirai d'abord qu'une expérience de quatre ans m'a convaincu que le système actuel qui oblige le chapelain à lire aux détenus les prières du soir et du matin est loin d'avoir le résultat bienfaisant qu'on en attendait ; comme les détenus sont ensermés dans leurs cellules, il est impossible pour le chapelain de se faire entendre par la moitié d'entre eux, et comme on ne peut exercer sur eux la surveillance convenable, c'est un fait bien connu que durant les prières du soir, au lieu d'écouter la lecture avec dévotion, plusieurs s'occupent à manger leur souper ou parlent, les uns font une chose, les autres une autre : un très-petit nombre font leurs prières. On en peut dire la même chose durant les prières du matin : combien de fois n'arrive-t-il pas que lorsque le chapelain entre le matin, la plupart sont encore couchés, et que le temps qui devrait être consacré à la prière, est employé par eux à s'habiller ou à balayer leurs cellules. Cela me convainc pleinement que si le chapelain consacrait chaque jour de vingt minutes à une demi-heure, soit après déjeuner ou après diner, à la prière et à l'instruction spirituelle des détenus, on atteindrait beaucoup mieux l'objet voulu qu'avec le système actuel. Quant aux prières qui devraient être dites, et au genre d'instruction qu'on devrait donner, le chapelain ne devrait être lié par aucune disposition législative, parce que je considère qu'ils sont les meilleurs jusce de de qui convient à ceux qui sont confiés à leur soin. Il y a certains individus trop absorbés par les soins matériels, qui ne portent jamais leurs vues au-delà des idées étroites de leur pauvre intelligence, et n'accordent qu'en murmurant aux détenus le temps nécessaire pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux, pensant que tout l'objet d'une institution de réforme doit consister à obtenir des détenus la plus grande somme possible de travail. Pour mettre un frein à la disposition sordide de ces personnes et prévenir à l'avenir tout malentendu, il faudrait insérer dans tous contrats pour le travail des détenus une clause par laquelle le contractant s'engagerait à accorder aux détenus le temps raisonnable pour leurs devoirs religieux. Dans cette perte de temps nécessaire je ne comprends pas les quelques jours de fête d'obligation, dont le nombre est maintenant réduit à six; et comme quelques-unes de ces fêtes tombent généralement le dimanche, la liberté de s'abstenir de travailler ces jours là devrait être assurée au détenu catholique dans le nouveau bill du pénitencier.

Le nombre des livres n'est pas assez considérable, et quelques-uns ne sont pas de nature à opérer la réforme morale des détenus. Un des plus puissants moyens de produire une forte impression sur le cœur de l'homme est de lui mettre sous les yeux les leçons de l'expérience. Dieu a placé la loi qui gouverne la société sous l'inévitable alternative des récompenses ou des châtiments, suivant qu'on est fidèle ou infidèle à cette loi. L'histoire, avec toute la prospérité et les castastrophes dont elle se compose, n'est rien autre chose que l'occomplissement de ce decret éternel; je considère l'histoire, lorsqu'elle est écrite dans un bon esprit, comme une leçon pratique de religion, et son enseignement comme une excellente école. Je désirerais donc voir entre les mains des détenus un choix convenable d'ouvrages historiques; mais quant aux magazines et nouvelles, même de l'espèce la plus inoffensive, je voudrais les voir exclus de l'établissement. Les romans, productions maladives d'esprits étouffés par les mauvaises herbes, ne portent que des fruits propres à corrompre le goût et à nous rendre impropres à recevoir une nourriture plus solide et plus saine. Des livres sur la géographie, les voyages, l'agriculture, et sur les arts mécaniques, pourraient être introduits avec avantage.

Il me semble que le principal objet que le gouvernement devrait avoir en vue, en louant le travail des détenus à des entrepreneurs, devrait être de mettre les détenus en état d'apprendre quelque métier, de manière qu'à l'expiration de leur sentence ils pussent gagner leur vie honnêtement, sans s'exposer, faute d'emploi, à retomber dans leurs anciennes habitudes; et cependant cet objet, par suite du pouvoir qu'obtiennent les entrepreneurs d'employer les détenus de la manière qui convient le mieux à leurs intérêts, est presque entièrement sinon tout-à-fait perdu de vue. Il est vrai que les détenus engagés sont généralement employés à quelque métier, mais au fonds peu d'entre eux ont un métier. Un homme peut passer toute sa vie à cheviller des souliers sans devenir cordonnier: un autre peut pendant six ou sept ans tenir une pièce de bois pour une scie circulaire sans jamais devenir charpentier; et de même pour les autres métiers. La vérité est que les détenus, après plusieurs années passées sur une branche d'un métier en particulier, sont rejetés dans le monde plus incapables qu'ils n'étaient lors de leur admission dans le pénitencier.

Comme l'établissement d'une institution de réforme pour les jeunes délinquants viendra probablement sous la considération de la législature provinciale à la prochaine session du parlement, on me permettra, j'espère, de mettre sous les yeux des inspecteurs pour l'information du gouvernement les suggestions suivantes: le caractère d'une institution de ce genre devrait être réformateur, industriel et pénitentiaire; on devrait avoir pour but de réformer au moyen d'une discipline approchant autant que possible de celle qui est suivie dans une famille chrétienne et bien réglée; la douceur, le courage, la patience, le sang froid, la discrétion, la gaité et la pratique de la vertu et de la piété devraient être

regardés comme des qualités nécessaires aux directeurs de l'établissement. Le principal élément du système devrait être, non l'instruction, mais le travail : et le travail dans les champs plus que dans les boutiques. A cet effet, il faudrait avoir une grande ferme dans un endroit aussi retiré que possible, mais pas trop loin d'un bon marché, parce que le travail des champs sera toujours trouvé plus ou moins nécessaire pour tous les garçons, tant pour leur santé que pour leur résorme morale; même ceux qui apprennent un métier devraient chaque jour être employés quelque temps au travail des champs; car on a toujours trouvé que les occupations entièrement sédentaires sont également pernicieuses aux mœurs et à la santé. Les garçons devraient avoir chaque jour une récréation d'au moins une heure chaque fois; on devrait aussi leur enseigner, à des heures régulières, la lecture, l'écriture et les éléments de l'arithmétique, et on devrait surtout leur enseigner avec soin les principes et la pratique de leur religion; mais il faudrait prendre garde de ne pas les laisser devenir le jouet des folles théories de certains individus qui vondraient surcharger leur esprit de connaissances nullement adaptées à leur condition. Il faudrait adopter un système de récompense propre à les encourager à se défaire de leurs habitudes vicieuses et à contracter des penchants à la vertu. Le premier objet de l'institution devrait être de rendre les enfants vertueux; le second, de leur enseigner quelque métier ou quelque branche utile d'agriculture qui pût leur donner moyen de gagner leur vie honnêtement. Des institutions de réforme de ce genre sont établies en France et en Belgique depuis seize ans, et opèrent heureusement. Ces institutions ne sont pas toutes conduites d'après les mêmes principes. A Miltray, en France, l'institution est exclusivement pour la réforme des jeunes délinquants, tandis qu'à Rousellaide en Belgique, l'institution n'est pas exclusivement destinée aux criminels, mais reçoit en même temps des enfants que les paroisses y envoient comme étant exposés à devenir des criminels; 90 par cent dans la première institution, et 95 dans l'autre ont été complètement réformés. A Miltray, il y dix familles distinctes dans dix bâtiments distincts, tandis qu'à Rousellaide, tous sont réunis ensemble. Mais la moindre réflexion suffira pour convaincre tout homme de jugement que le système des subdivisions est de beaucoup préférable à l'autre. Dans les institutions de réforme. souvent on inflige des châtiments corporels, parce que les personnes chargées de la surveillance de ces institutions ne veulent pas se donner le trouble de s'en passer. Quoiqu'il en soit, bien que le principal objet des directeurs doive être de se faire aimer et respecter des enfants par des manières douces, il ne faudrait pas cependant priver ces institutions des terreurs de la prison, ni affaiblir trop l'autorité des officiers, ni souffrir qu'ils fléchissent dans l'accomplissement de leurs Dans toutes les institutions de réforme, on trouvera un certain nombre d'enfants de tempéraments bruts, si complètement démoralisés qu'on ne pourra en rien faire de bon qu'au moyen d'un bon fouet. Ces suggestions sont simples, claires et pratiques, et je suis convaincu qu'on trouverait, en les suivant, qu'elles répondent au but mieux que toules ces théories creuses et ronflantes qui ne sont trop souvent que les conceptions mal-digérées de soi-disant philantropes. Quant à la conduite générale des détenus, je n'ai aucune raison particu-

Quant à la conduite générale des détenus, je n'ai aucune raison particulière de me plaindre, car j'ai souvent lieu de me convaincre que mes travaux
parmi eux n'ont pas été stériles, puisque malgré l'indifférence et l'abrutissement
spirituel qui existent à l'égard de la morale et de la religion, on trouve un nombre
considérable de personnes bien disposées capables d'apprécier ce qui est
beau, bon, honorable et vertueux. Dans le cœur de l'homme, même du plus dépravé, règne encore une certaine puissance secrète qui l'oblige à reconnaître
les charmes de la vertu. Non, le feu vivificateur n'est pas complètement éteint;
sous ces cendres qui paraissent froides et inanimées existe encore une étincelle capable de produire une flamme, et qui donne la conviction qu'on ne doit pas les
traiter comme s'ils ne formaient que des aggrégations d'hommes hostiles les uns
aux autres, toujours prets à commèttre de nouveaux crimes, et comme s'il était

impossible de leur faire comprendre et aimer leur devoir. Car souvent j'ai eu la consolation de voir ces malheureux, auparavant les fléaux de la société, déclarer en pleurant que ce qu'ils souffraient n'était que la juste punition de leurs crimes.

Pour ce qui est du département des femmes, je n'ai qu'une remarque à faire, c'est que je suis convaincu depuis longtemps qu'avant de pouvoir y introduire aucune amélioration réelle et permanente, il faudra commencer par réformer la tête, et ensuite s'occuper des membres. Ce language peut v'être pas du goût de certaines personnes; mais en exprimant ainsi mes convictions, je vous prie de croire que je les fais parce que je suis convaincu qu'en le faisant j'accomplis un devoir; et je ne m'occupe guère d'encourir en le faisant la désapproba-

tion d'aucun homme ou d'aucune classe d'hommes.

Le nombre des catholiques reçus dans le pénitencier provincial durant l'année mil huit cent cinquante-cinq s'èlève à 87, et le nombre des libérés à 50, c'est-à-dire, 44 hommes et six femmes; trois ont été graciés et six sont morts. Le nombre total des catholiques dans le pénitencier le premier janvier de cette année était de 230 dont 18 femmes. Il y a 25 catholiques détenus à vie, classés de la manière suivante: 17 pour meurtre, trois pour incendie, deux pour vol, 2 pour crime contre nature, et 2 pour avoir obtenu et ouvert une lettre à la poste. Sur les 230 détenus catholiques, 150 sont nés en Irlande, 69 dans le Bas-Canada, 8 dans le Haut-Canada, 1 en Italie, 1 dans le Nouveau-Brunswick, 1 dans l'Ile du Prince Edouard, 1 dans le Brésil, et 1 dans les Etats-Unis. Sur les 69 nés dans le Bas-Canada, 53 sont d'origine française, dont 8 demeuraient dans le Haut-Canada au moinent de leur condamnation. La plupart des autres détenus d'origine française ont été initiés aux crimes dans les Etats-Unis ou le Haut-Canada.

Je demeure, messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé,)

ANGUS MACDONELL, V. G. C. C. P. P.

B.

A Wolfred Nelson, M. D., et Andrew Dickson, écuyers, inspecteurs du pénitencier provincial.

MESSIEURS,—Le soussigné, chapelain protestant, a l'honneur de vous soumettre, conformément aux exigences de l'acte du parlement pour la régie de ce vaste établissement, le rapport suivant pour 1855, sur les détenus confiés à sa

direction spirituelle.

A la fin de l'année 1854, il restait dans le pénitencier provincial trois cent deux détenus professant la religion protestante. Ce chiffre, dans le cours de l'année, a considérablement été réduit par suite des élargissements, des sentences expirées, des pardons, des décès et des translations à l'asile des aliénés criminels. Quatre détenus ont été envoyés à l'asile durant l'année; cinq ont été enlevés par la mort; dix ont obtenu leur pardon, et soixante deux ont vu leur sentence expirer, faisant quatre vingt un de moins pour ces diverses causes. En 1854, la diminution résultant de toutes les causes a été de quatre-vingt onze, ou onze deplus qu'en 1855. Ceci doit être principalement attribué au plus grand nombre de décès de cette année là, vu qu'il y eut 15 décès en 1854, pendant qu'en raison de l'état supérieur de la santé pendant l'année dernière, il n'y en a eu que cinq. Le nombre des détenus admis durant l'année, est de cent six—ce

qui, ajouté à ceux qui étaient déjà en prison au commencement de l'année, fait le nombre considérable de quatre cent six qui ont reçu l'instruction religieuse comme protestants:

	Le nombre était à la fin de 1854 de	5 4 10 62	302
1	Diminutions totales durant l'année		81 221 106
	Nombre total des protestants maintenant en prison	•	327

Cet état indique une augmentation de vingt-cinq détenus dans l'année 1855, ne faisant qu'une augmentation de sept emprisonnements sur ceux de l'année dernière. Le tableau suivant offre un aperçu correct de la diminution des emprisonnements et de l'augmentation pendant les diverses années depuis la passation du présent statut passé pour l'administrer:

	852.	1853	. 1854.	1855.
Elargis par sentence expirée	40	57	63	62
" par pardon		13	10	. 10
" par décès	4	6	15	5
Autres causes	5	4	3	4
Emprisonnés pour la première fois	77	81	100	99
" pour la seconde fois	2	6	7	7
" pour la troisième fois	0	1	1	0
" de l'asile	0	. 5	1	· O
Augmentation	18	11	18	25
Total à la fin des diverses années	271	284	302	327

L'examen de ce tableau suggère bien des réflexions; le petit nombre de personnes ré-emprisonnées qui n'est que de sept sur des milliers qui ont déjà été détenus ici, comparé au grand nombre de cent six emprisonnements pour 1855, merite une attention toute particulière. L'augmentation durant l'année dernière paraît beaucoup plus grande que pour aucune des années depuis 1853; mais la raison de cette augmentation se trouve toute dans le fait que, dans le cours de l'année qui expire maintenant, il y a eu dix décès de moins que l'année d'avant et beaucoup moins d'élargissements pour sentences expirées; sans cela l'augmentation de 1855 aurait été bien moindre que celle de 1854.

Parmi les prisonniers dont la sentence a expiré se trouvaient cinq femmes emprisonnées—deux pour larcin, une pour félonie, une comme incendiaire et une pour meurtre. En fait de religion elles se disaient toutes de l'église d'Angleterre et prétendirent sortir de prison avec un repentir sincère de leurs fautes et de leurs crimes, et une ferme résolution de changer de conduite. Il est à espérer que leurs résolutions étaient sincères et qu'elles les mettront à exécution; on avait de bonnes espérances pour trois d'entre elles au moins, et jusqu'ici on n'a rien constaté qui prouve le contraire. Plus que toutes les autres classes de détenus, les femmes ont besoin d'être élargies, elles ont besoin d'une maison de

refuge et de protection où elles puissent au moins être à l'abri et subir de bons traitements pendant un certains temps avant d'être livrées à elles seules pour combattre les tentations et les vices du monde.

Dans le cours de l'année cinquante-sept détenus ont vu expirer leur sentence.

Ils appartenaient aux croyances religieuses suivantes:

Baptistes	4
Presbytériens	8
Méthodistes	
Point de réligion	
Eglise d'Angleterre	32
Total	57

Les crimes pour lesquels ces personnes ont été condamnées au pénitencier sont les suivants:

3
1
1
1
1
7
1
1
6
5
2
1
ĺ.
1
1
1.
1.
2

Ainsi donc l'on trouve que six personnes qui ont commis des offenses contre les personnes, une pour coup de poignard, une pour assault grave, une pour coup de couteau, blessures, et trois pour homicide, sont rentrées dans la société. Ces personnes ont déclaré laisser la prison avec la détermination de se conduire à l'avenir plus paisiblement et surtout d'éviter l'usage des liqueurs enivrantes sous l'influence desquelles ils prétendent tous avoir commis leur offense. Ces personnes, avec toutes les autres qui ont été élargies ont avoué laisser la prison dans une frayeur salutaire de la discipline qui y est exercée et avec une sincère appréciation des devoirs et des avantages d'un genre de vie honnête et honorable.

Total..... 57

Dix détenus ont été graciés par l'exécutif durant l'année; proportion moins grande que pendant les diverses années antérieures, ainsi que le fait voir le tabléau statistique suivant:

Année.	Total en prison.	Graciés.
1852	271	12
1853	284	13
1854	302	10
1855	327	10

Après une longue expérience l'on s'est aperçu ici que l'exercice judicieux de la clémence royale, surtout lorsqu'elle est appliquée à des détenus qui se sont uniformément bien conduits pendant leur emprisonnement produit des résultats très-avantageux. Le témoignage de tous les détenus, lorsqu'ils sont élargis, joint au fait que l'emprisonnement répété d'un détenu gracié est une chose bien rare, font preuve que la clémence que l'on exerce ainsi n'est pas perdue. Sur les détenus graciés en 1855.

Cinq appartenaient à l'église d'Angleterre; Deux étaient presbytériens, et Trois étaient méthodistes.

Ces dix détenus avaient été condamnés pour les crimes suivants :

Larcin	
Félonie	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Avoir mis en circula	ation de faux billets
Vol de cheval	
Viol	
Homicide	
en en en en en en en en en en en en en e	garage (alicenter)
	Total 1

Six de ces détenus avaient été emprisonnés pour graves offenses et quatre seulement pour des offenses plus légères de larcin ou de récel d'effets volés. Leurs sentences étaient comme suit :

2	Larein	2 années.
1	Larcin	2 <del>1</del> "
	Reçu des effets volés	
1	Passer de faux billets	3 "
1	Vol de cheval	3 "
1	Félonie	pour la vie.
	Homicide	
1	Viol	pour la vie.

En parcourant ces sentences il se présente naturellement plusieurs questions savoir: si une sentence de moins de trois années, terme requis pour apprendre un bon métier, est ce qui convient ou est la meilleure pour le détenu. Si les offenses qui exigent une sentence de moins de trois années ne seraient pas plus convenablement punies dans une prison de comté qu'icioù, parnécessité les détenus pour offenses légères se trouvent en contact avec les criminels les plus endurcis.

# DÉCÈS.

Il n'est survenu que cinq décès dans le cours de l'année dernière qui a été pour l'institution une année des plus florissantes sous le rapport de la santé; les décès parmi les protestants se sont montés à moins de deux par cent. Ces cinq détenus décédés ont déclaré mourir avec le repentir de leurs fautes et en pleine réconciliation avec Dieu, comme de parfaits croyants à l'évangile. Ils ont été visités et ont reçu des exhortations tous les jours durant leur maladie et ont fait tout ce que le chapelain pouvait leur faire faire pour mourir en paix avec Dieu et les hommes.

Deux de ces condamnés avaient été convaincus de larcin, un de félonie, un d'assault avec intention de viol et un d'homicide. Lorsqu'ils surent admis au pénitencier provincial, ils déclarèrent adhérer aux religions suivantes:

Méthodistes	1
Presbytériens	2
N'ayant point de religion	2

Comme je l'ai dit ces détenus eurent la visite de leurs ministres, entendirent la parole de Dieu, et furent instamment exhortés à se réconcilier avec Dieu. Il fut souvent offert des prières pour eux, et ceux qui le désirèrent reçurent la communion. La charité chrétienne nous fait espérer qu'ils sont morts dans la foi et qu'ils reposent en paix.

## TRANSLATIONS A L'ASILE.

Il n'a été transporté cette année que quatre détenus à l'asile des insensés criminels. Ces insensés ont prétendu tous appartenir à l'église d'Angleterre. Ils avaient été condamnés pour des crimes effroyables, vu que deux étaient condamnés pour la vie pour crime de meurtre, un pour viol, un seul avait été condamné pour l'offense comparativement légère de vol de cheval.

### ADMISSIONS.

Dans le cours de l'année qui se termine actuellement, cent six protestants de toutes dénominations ont été convaincus de crimes et admis dans la prison. C'est lù le plus grand nombre d'emprisonnemens qui se soit fait depuis bien des années, vu que c'est une augmentation de vingt-cinq pour cent sur l'année dernière; l'état ci-joint indique le nombre de détenus qui se trouvaient dans le pénitencier à la fin de chacune des quatre dernières années respectivement avec l'augmentation annuelle.

Année.	Total en prison.	 Augmentation.
1852	271	 18
1853	284	11
1854	302	 18
1855	327	 25

Il sera peut-être satisfaisant de connaître les crimes commis par ces cent six ététenus; en conséquence ci-dessous est un état des diverses condamnations de l'année jointe aux condamnations des deux années précédentes, de manière à présenter sous un même point de vue les crimes et le nombre de prisonniers pendant les trois dernières années.

Crimes. I. Crimes contre la personne.	1853.	1854.	1855	Total.
Meurtre	0	. 1	1	20
Viol		2	2	11
Bigamie	_	0	0	2
Coup de seu avec intention de tuer		1	0	3
Assault avec intention de tuer		. 0	0	2
Coup de couteaux et blessures		1	0	0
Félonie		10	8	18
Homicide		4	. 1	- 70 1000
Assault avec intention de meurtre		0	0	0
Coup de feu		0	0	1.00
Coup de couteaux		0	0	0

	Avoir battu sa femme et causé la mort de son				
	enfant	0	. 0	0	1
,	Blessures avec intention de faire un mal grave	ĭ	ŏ	ĭ	2
	Blessures avec intention, etc	Ô	ŏ	î	ĩ
	Assault avec intention de mutiler	1	ŏ	Ô	i
	Coups de poignard avec intention de faire de	•	. •		
		0	1	0	
	graves blessures	0	Ô	1	i
	Coup de feu, blessures, etc	-	2	0	- 5 ⋅
	Coup de feu avec intention de blesser	0		-	1 1
	Blessures	0	0	1	
	Coups de couteaux avec intention	0	0	1 .	1
	Coups de poignards	0	1	0	I
	Coups de poignards avec intention de meurtre.	0	0	0	1
	Assault avec intention de viol	1	1	0	1
١,	Total	. 7	23	17	77
	II. Crimes contre nature	2	0	0	. 2
	HI. Crimes contre la personne et l	a nroi	oriété.		
	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		, _	•	_
	Vol avec intention de faire violence	0	. 0	2	2
	Vol sur la personne	0	0	0	. 1
	Assault felonieux	0	0	1	1
	Assault pour voler et vol de vache	0.	. 1	0	1
	Assault et vol	0	0	1.	1
	Total	0	1	4	6
				4 <del>-</del>	•
	IV. Crimes contre la prop	riete			
	Vol avec effraction	0	1	0	3
,	Voi de cheval	0	7	12	21
	Crime de faux	5	5	5	19
,	Incendiaire	4	3	2	9
	Larein	57	42	52	130
	Vol	3	. 1	2	7
	Vol dans une église.	Õ	ō	õ	1
	Vol de bétail	1	ŏ	Ď	i
	Reçu des effets volés	i	ĭ	1	2
	Vol de cheval hongre	1	Ô	. 0	2
		1	Ö	0	1
	Vol d'un bateau		1	1	3
		1	1	_	
	Vol dans une maison habitée	0	1	0	1
	Vol d'une jument	0	1	0	1
	Avoir fait passer de faux billets	0	0	0	l .
	Avoir empoisonné des chevaux	0	1	0	1
	Avoir félonieusement gravé sans autorité	0	1	0	2
	Fraude	0	1	0	1
	Violation de prison	0	1	0	1
	Avoir employé de faux billets	0.	5	0	, <b>4</b>
	Avoir eu en possession de faux billets	0	1	0	1
	Vol dans un magasin	0	1	0	1
	Vol chez son maître	Ó	1	0	1
	Vol de mouton	0	4	0 '	4
	Alteré des billets d'une piastre	0	1	0	1
	Contresait des billets d'une piastre	0	1	0	1
	Contrefait une livraison d'articles	0	1	0	ī
	Délit (misdemeanor)	0	Ø	0	1
	and the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the				

Accessoire à une félonie	0	0	0	1
Recu des effets volés	0	0	0	1
Vol de grands chemins	.0	.0	0	1
Bris de magasin	0	:0	0	1
Effraction de maison et vol d'argent	1	· <b>0</b>	0	1
Se servant d'un billet de banque sans autorité	0	1	0	1
V. Doubles crimes contre la propriété.				
Parjure et faux	0	0	0	1
Larcin et incendie	0	0	0	1
Vol de cheval et bris de maison	0	0	0	1
Obtenir des effets sous de faux prétextes et faux	0	0	0	1
Larcin et destruction de lettres	0.	0	1 .	1
Bris de maison et larcin	2	0	0	1
Faux et félonie	0	1	0	2
Vol de moutons et bris de maison	0	0	0	1
Incendie et vol de cheval	0	0	0	1
Bris de magasin et vol d'argent	0	0	0	1
Vol avec effraction et vol d'argent	0	0	1	1
Vol de lettres et d'argent	0	. 0	1 .	1
Larcin et vol avec effraction	0	0	1	1
Bris de maison et larcin	.0	0	1	1

Ces crimes font non seulement voir une augmentation qui probablement ne dépasse pas l'augmentation de la population, mais elle fait aussi voir une augmentation dans la variété des crimes et une augmentation dans les crimes d'une nature plus compliquée, comprenant une double offense contre la propriété, ou une offense contre la propriété et la personne dans la même transaction.

Parmi les cent six personnes emprisonnées durant l'année se trouvent quatre femmes. L'une de ces femmes était déjà venue dans cette prison mais non comme protestante. Ces quatre femmes avaient été condamnées pour larcin. Leur nouvel

emprisonnement était,

Pour larcin	4	1	
Pour félonie			
Pour vol de cheval	2	2	
Pour coups de poignard avec intention de meurtre.			

Ces quatre femmes appartenaient aux religions suivantes:

A l'église d'Angleterre	<b>2</b>
" " méthodiste	1
Aucune église	1

Sur les sept emprisonnements répétés,

Un était presbytérien, Six appartenaient à l'église d'Angleterre.

Quinze noirs ont été condamnés dans le cours de l'année et envoyés au pénitencier provincial.

Ces détenus de couleur sont de quinze à soixante ans. Ils ont reçu leurs sentences respectives pour les crimes suivants.

Vol de cheval			 Ø
Toruc chovariti		• • • • • • •	 ~
Pour félonie			 4
Pour larcin	the state of the s		Ω

A. 1856.

Trois de ces détenus de couleur se sont dits membres de l'église d'Angleterre, cinq baptistes et sept méthodistes. Ces détenus sont nés dans les pays suivants, tous esclaves fugitifs ou descendants de fugitifs:

En Guinée ou en Afrique	1
En Canada	4
	9

Sur les détenus condamnés au pénitencier en 1855, il n'y en a pas moins de quarante-deux qui sont des jeunes gens de vingt-un ans et moins. Ces jeunes gens ont été convaincus d'une grande variété de crimes, quelques-uns les plus noirs qu'il soit laissé à l'homme de commettre; mais les crimes qui paraissent généra-lement à la portée de ces jeunes gens sont d'une teinte plus douce. Le très grand nombre de vingt-un, ou la moitié de ces criminels ont été condamnés pour larcin; un pour incendie, un pour félonie, un pour meurtre, deux pour vol, un pour avoir obtenu des effets sous faux prétextes, un pour faux, six pour vol de cheval, un pour assault félonieux, un pour détournement de deniers, un pour bris de magasin, un pour assault et vol, un pour délit, un pour larcin et vol avec effraction, un comme complice d'une félonie et un pour coup de feu et blessure.

Le total des détenus emprisonnés pour cette année est de cent six; ils se

disent des religions suivantes :

Eglise d'Angleterre	. 62
Presbytériens	. 10,
Baptistes	. 5
Total	106

Si l'on examine le lieu natal de ces détenus, on trouvera que, comme ceux des années précédentes, ils viennent généralement des mêmes pays et dans une proportion qui varie considérablement.

Le tableau ci-dessous donne les origines pendant les trois dernières années:

	1853.	1854.	1855.
De Russie	0	0	1
" Allemagne	0	1	2
" Guinée		0	1
"En mer	0	0	1
" Nouveau Brunswick	1	0	1
" Ecosse	8	7	6
" Canada Est	4	8	4
" Angleterre	. 18	18	18
" Irlande	20	.14	24
" Etat-Unis	. 17	30	19
" Canada Ouest	18	30	29
" Nouvelle Ecosse	. 1	0	0
" Pays de Galles	. 1	0	0
Total	. 88	108	106

Le tableau statistique qui suit présente sous le même point de vue le pays natal des divers pays respectivement, les crimes commis par eux ensemble avec

le nombre et la nature des crimes commis par les détenus de chaque différente dénomination auxquelles ils prétendent appartenir.

		. An extrape par - <sub>Mar</sub> assessed in the assemble of				ΑY				L.				RI	EL	IG I	ON	•
CR	IMES.		Kussie.	Guinée.	Rn mer	Nouveau Brunswick.	Ganada Est.	Canada Ouest.	Etats-Unis	Angieteire. Ecose.	Irlande.	Total.	Eglise d'Angleterre.	Methodistes.	Presbytériens.	Baptistes.	Point de Religion.	Total,
Blessure pour faire un Faux.  Vol de grand chemin. Poignarder avec intent Vol avec effraction et vol.  Obtenu des effets fauss Vol de lettre et denier Assaut félonieux. Vol avec violence. Détournement. Bris de magasin. Assaut et vol. Délit. Larcin et vol. Accessoire à félonie. Blessures Coup de feu, blessures, Blessures avec intentio. Coup de couteau.	mal grave ion de meurtre vol de cheval . ement . etc.,						1	13 2 1  1 1 1  1 1  1 1  1 1 	1 1 1 2 2		1 2 1	8 2 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	300 83 11 11 14 11 11 11 12 11 12 81 11	1 1 1 1 3 3	1 1 1 1 1	1	21	52 8 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
		*	1	1	2	1 1	4	29	19	8 6	24	106	57	20	10	7	4	106

Il a maintenant été parlé des détenus élargis et des détenus reçus pendant l'année; mais il y a en encore un grand nombre, deux cent vingt et un, qui sont restés en prison durant toute l'année. Comme l'on trouvera dans les tableaux à la fin de ce rapport des détails complets touchant l'âge, l'origine, les crimes, la religion et toutes les autres matières qui se rapportent à ces détenus, il est inutile d'en parler ici. Il y a vingt-huit sentences pour la vie et elles ont été prononcées pour les crimes terribles qui sont ci-dessous énumérés.

Pour meurtre		20
" viol		5
" homicide		. 1
" bestialité	4.	1
Assaut avec intention de tuer		1

Cependant les malheureux qui ont commis ces crimes épouvantables ont

réclamé le titre de chrétiens et se sont déclarés membres des diverses dénominations désignées ci-dessous.

Eglise d'Angleterre	 19
Methodistes	 5
Presbytériens	 1
Baptistes	 1
Aucune églisc	 2

Quant à la race de ces grands criminels, un seul est sauvage; et cinq (proportion bien grande comparée à la population de couleur en Canada) sont noirs; les deux autres sont blancs. L'origine de ces vingt-huit condamnés pour la vie est comme suit:

Né	s et	Allemagne 1	
	"	Ecosse 1	•
		Angleterre 6	
	66	Dans les Etats-Unis	
	46	Irlande 10	ï
	44	Canada 5	

Il est certainement bien consolant de voir que le Canada, avec une population de près de deux millions, dont la moitié est protestante, ne fournisse que trois condamnés pour la vie sur vingt-huit; vingt-cinq de ces détenus étant natifs d'autres pays. Il est consolant de penser que les crimes les plus noirs ne sont pas, généralement parlant, commis par des canadiens. Il se présente un trait frappant dans les sentences durant les années 1854 et 1855. Cinquante-cinq personnes ont été condamnées au pénitencier provincial pendant ces deux années, pour une période de deux ans seulement—période trop courte pour leur permettre d'apprendre un métier. La grande partie de ces détenus sont des jeunes gens, et il est douteux si, sous le point de vue de l'humanité et de la bienveillance, il n'aurait pas été mieux de les condamner à un emprisonnement de trois ans et les mettre ainsi en état d'apprendre un métier et de laisser la prison avec des moyens cer-

tains de gagner leur vie.

Les détenus qui, pendant toute ou une partie de l'année, ont été sans instruction comme protestants comptent, y compris ceux qui ont été libérés et ceux qui ont été admis durant l'année, quatre cent huit, et il en reste maintenant trois cent vingt-sept qui sont sous la direction pastorale du chapelain protestant. Il a été continuellement fait, dans toute l'année, des efforts pour reformer moralement et spirituellement ces détenus; et il est agréable d'enregistrer sur ce point l'intérêt profond qu'ont manisesté les inspecteurs et le priset qui, sans aucun doute, ont grandement à cœur l'amélioration morale des infortunés qui sont ainsi pour un temps placés sous leur direction. Les livres et pamphlets religieux ont circulé à profusion parmi ces malheureux protestants fourvoyés—ils y ont puisé des instructions, trouvé le repentir et des avertissements salutaires sur leurs erreurs passées. Les inspecteurs ont acheté dans le cours de l'année pour environ vingt-cinq louis de livres hautement utiles et instructifs, qui ont été mis entre les mains du bibliothécaire pour être distribués jour par jour parmi tous les détenus. Ces livres, qui ne se rattachent à aucune secte mais abondent en renseignements utiles, intéressants et moraux, ont été reçus et lus, par les détenus, avec beaucoup d'intérêt. Il ne faut peut-être pas s'étonner si, comme règle générale, les criminels préférent les lectures morales et scientifiques à celles qui sont purement religieuses; et il est probable qu'ils retireront autant de profits, sous le rapport religieux, d'écrits dans lesquels la religion se trouve pour ainsi dire incidemment introduite, que des écrits exclusivement consacrés à discuter ce sujet. Si l'on pouvait se procurer des livres de cette espèce en assez grand nombre pour fournir de la lecture à tous les détenus, ce serail sans doute créer bien des moyens de contentement et de perfectionnement.

Tous les détenus protestants ont reçu individuellement une copie des saintes écritures qu'il leur a été permis et enjoint d'étudier dans tout temps disponibles. Il est à présumer que bien peu de détenus ont trouvé de l'intérêt dans les pages de ce livre sacré dont ils ont transgressé si épouvantablement les préceptes et auquel ils ont désobéi si criminellement; mais il est certain au contraire qu'un grand nombre, probablement la majorité, ont porté une attention profonde aux saintes écritures, quelques-uns d'entre eux ayant lu la bible plusieurs fois de suite avec beaucoup de plaisir et de profit, ainsi qu'ils le disent. Les détenus appartenant à l'église d'Angleterre ont la liberté d'avoir des livres de prière, mais les detenus appartenant à d'autres croyances religieuses ne penvent point avoir ce livre s'ils ne le désirent spécialement; et il ne serait que juste que ces derniers détenus eussent leurs livres de psaumes ou d'hymnes, et il est probable que ces livres seraient souvent lus lorsque la bible est négligée.

L'école principalement destinée au profit des jeunes détenus est encore conduite avec succes et produit beaucoup de bien. C'est un spectacle bien constant que de voir tant de jeunes délinquants avoir, grâce aux sentiments d'humanité de l'état, les moyens de devenir plus sages, plus heureux et plus utiles même pendant le temps qu'ils subissent le châtiment que leur a imposé la loi. Des examens fréquents de l'école font voir que les détenus auxquels la discipline de l'institution permet ces avantages, prennent un profond intérêt à s'instruire et font des progrès qui tournent à l'honneur de leur instituteur ou à leur propre comme La lecture, l'écriture, l'arithmétique dans ses formes les plus simples, avec quelques idées générales de géographie, comprennent toute la somme d'instruction donnée; le but étant de donner à chacun d'eux des connaissances suffisantes pour les affaires ordinaires de la vie et de poser les fondements d'une instruction plus parfaite, si le detenu veut plus tard l'acquérir. Quand à l'école du dimanche il n'est pas nécessaire pour le chapelain d'an faire un rapport au long, vu que le préfet a en toute probabilité exposé minutieusement le sujet aux

inspecteurs.

Quant au culte public, le soussigné est heureux de pouvoir dire que le service divin s'est fait trois fois par semaine dans tout le cours de l'année, une fois le jeudi et deux fois le dimanche, le temps auparavant occupé comme école du dimanche dans l'après-midi étant aujourd'hui exclusivement consacré un service divin et au ministère public. Il est consolant de voir avec quelle attention et quel maintien sérieux les condamnés assistent aux services religieux. Dans tout le cours de cinq années, le chapelain n'a jamais eu occasion de rapporter qu'un détenu s'était mal conduit pendant le service divin. Comme ils sont toujours attentifs et quelques fois très affectés aux exercices de piété, ce n'est peut-être pas trop que d'espérer que la prédication de l'évangile conduira ces malheureux, avec la bénédiction du cel, au repentir et à la reforme. Ce n'est qu'un acte de justice de mentionner l'excellent exemple que donnent à ces services divins tous les officiers, et il ne serait pasjuste non plus de passer sous silence la présence fréquente des inspecteurs aux offices publics-ce qui indubitablement a l'effet de rendre ces exercices plus respectables sinon plus efficaces pour les détenus. Il est peut être à propos de mentionner ici qu'à la demande des détenus eux-mêmes et après de fréquents entretiens avec eux et toute l'aide que, sous le rapport de l'instruction et des exhortations, les circonstances perticulières dans lesquels ils sont placés ont permis de leur donner, un grand nombre -soixante adultes out été baptisés; et les détenus qui appartenaient à l'église d'Angleterre et désiraient participer à ce culte ont été admis à la confirmation par le lord évêque. Il est à espérer que les promesses solennelles qu'ils ont faites à leur ministre, et les vœux solennels qu'ils ont prononcés devant leur créateur ne seront pas inutiles ou oubliés mais seront fidèlement et conscientieusement observés.

Les femmes n'ont cependant pas les mêmes avantages que les hommes dans

le pénitencier—leur chapelle se trouvant immédiatement au-dessus de l'avenue d'inspection, vis à vis la salle à diner, il arrive inévitablement que tout le bruit qui se fait dans cette avenue ne trouve d'autre voie pour échapper qu'en traversant la chapelle des femmes. Sous ces circonstances, le service divin est à peine entendu d'une partie des femmes détenues. On pourrait probablement remédier à cela et rendre le service divin plus régulier et plus utile en continuant jusqu'au plasond le mûr de la chapelle des femmes sur le côté qui avoisine l'escalier.

Outre les moyens de perfectionnement moral que je mentionne ici, je puis dire que la prière se fait tous les jours de l'année parmi les détenus; les détenus ont fait écrire un grand nombre de lettres pour leurs amis et les réponses leur ont été lues; les détenus malades et réfractaires ont été constamment visités par le chapelain dans la vue d'entretiens sérieux, il a fait à chaque prisonnier sous ses soins bien des visites après que la prison était sermée pour la nuit dans le but de converser privement avec chaque détenu sur les affaires de la religion. dans les visites le chapelain a éprouvé bien des raisons d'encouragement dans ses peines. Il y a bien des raisons de croire que la discipline morale de laprison a eu un effet salutaire sur les prisonniers, comme le fait voir évidemment le désir de s'instruire qui les dévore, l'application avec laquelle ils ent étudié les livres qui ont été à leur portée—l'inquiétude d'apprendre et d'avoir de bons ouvrages l'attention vive et sérieuse pendant le service divin, leur tranquillité et leur bonne conduite aux prières de tous les jours dans l'aile, et les questions sérieuses qu'ils proposent souvent au chapelain. Toutes ces considérations jointes à d'autres feraient crone que l'intention morale de cet établissement s'est du moins quelque pen réalisée. Quelques remarques générales menant à cette conclusion devront terminer ce rapport.

Premièrement,—Le petit nombre d'emprisonnements répétés, puisqu'il n'en est rapporté que six protestants parmi le grand nombre de cent six. Ceci comprend tous les emprisonnements répétés de tous les détenus protestants maintenant ici et qui se montent à quelques milles. Sur les quatre-vingt douze qui ont été libérés en 1854 et les soixante-douze libérés en 1855, sept seulement

ont été condamnés de nouveau.

Secondement,—On fait à chaque détenu libérés, en sortant, les questions suivantes: Pensez-vous que vous sortez un homme pire ou meilleur que quand vous êtes entré? Dans soixante-douze cas dans lesquels on a fait cette question à des détenus protestants libérés, les détenus ont volontairement donné les réponses suivantes:

Laissant la prison meilleurs	37
Laissant la prison bien meilleurs	16
Laissant la prison meilleur sous tous les rapports	1
Sortant plus sensible et plus tranquille	1
Sortant plus prudent	1
Ne sont pas pires	3
Sort avec de bonnes intentions	1
Ne sortent ni meilleurs ni pires	4
Sort deux fois meilleur	1
Ne peuvent dire s'ils sont meilleurs ou pires	4.
N'est pas meilleur	1
Sort pire	. 1
Sort aussi bon que jamais	1
Sort bien pire	1

Ces remarques des détenus expriment les impressions de ceux qui ont été libérés pendant la présente année; et en les lisant on ne peut s'empêcher d'espérer qu'ils sont aussi changés sous le point de vue moral qu'ils le croient eux-mêmes.

Troisièmement,—En passant d'une allée à l'autre dans la prison et parlant à chaque détenu, le chapelain leur demande s'ils pensent, lorsqu'ils seront libérés, si sa sentence où la providence le permet, qu'il laissera la prison dans un état meilleur sous le rapport moral et religieux; le nombre de ceux auxquels cette question a été posée était de 320 détenus, qui ont donné les réponses sui-

Pas améliorés moralement dans la	son 18
Pensent qu'ils seront de meilleurs d	ovens 50
Ne peuvent dire s'ils en ont profité	i non 69
Ont moralement changé par suite de	

Total . . .

Les faits et assertions qui précédent font fortement espérer que les détenus deviennent par suite de leur emprisonnement des hommes meilleurs sous le rapport religieux et moral.

Il est donné dans un appendice des renseignements statistiques contenus dans

plusieurs tableaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Avec beaucoup de respect, Votre obéissant serviteur,

HANNIBAL MULKINS, Chapelain protestant.

24

19

29

Kingston, pénitencier provincial, 31 décembre 1855.

46

#### APPENDICE.

I Tableau indiquant toutes les particularités concernant les détenus admis et renvoyés durant l'année 1855.

#### I Maki .... dea detamen ann

1. Tableau des délenus sortis.	
Transférés à l'asile	4 5
Décès	-
Graciés par l'exécutif	10
Expiration de sentence	61
Total	80
II. Tableau des Admissions.	
Sous deuxième condamnation	7
Sous première condamnation	99
Total des admissions	106
III. Tableau des lieux de naissance.	A L
Né en Russie	1
" Allemagne	2
" en Guinée	1
en mer	1
" au Nouveau Brunswick	ī
" en Ecosse	6
" au Canada Est	4
" en Angleterre	18

en Irlande ....

dans les Etats-Unis....

au Canada Ouest......

IV. Tableau des religions.	
Eglise d'Angleterre	57 20 10 7 4
Total	106
V. Tableau des différentes races.	. 65
La race indigène ou américaine La race africaine ou nègre La race circassienne ou européenne	2 15 89
Total	106
VI. Tableau des crimes commis.	
VII. Tableau des sentences.	
Pour deux ans	. 38
" deux ans et demi trois ans	3
" quatre ans	29 7
" cinq ans	14
" six ans	2
" sept ans dix ans	$\frac{5}{2}$
" quatorze ans	3
" vingt ans	1
" la vie	2
Total	106
VIII. Tableau des mariages.	
Veufs	3
Mariés Non-mariés	
	<del></del>

II. Table les trois cent trente détenus

# I. Tableau des lieux de naissance.

Né	en mer 1	
	en Russie 1	
66	en Guinée 1	
"	au Pays de Galles 1	
66	aux Indes Occidentales	ı
	au Nouveau-Brunswick 2	•
66	en Allemagne 8	
6	au Canada Est 17	
	en Ecosse 21	
66	en Angleterre 61	Ĺ

	The second second second
Né en Irlande " au Canada Ouest " aux Etats-Unis	67
Total	330
II. Tableau des croyances religieuses.	
Congrégationalistes Eglise allemande réformée Quakre Luthériens	. 1
BaptistesPresbytériens	15
Méthodistes Eglise d'Angleterre Sans religion	57 185
Total	330
III. Tableau des différentes races.	
Les indigenes ou race américaine Les africains ou race nègre Les circassions ou race européenne	52
Total	330
IV. Tableau des ages.	
Entre 10 et 20.  " 20 et 30.  " 30 et 40.  " 40 et 50.  " 50 et 60.  " 60 et 70.  " 70 et 80.	47 132 86 38 18 7
Total	330
V. Tableau des mariages.  Veuss	19 114 197
Total	330
V1. Tabléau des Sentences.	
Pour deux ans  " Deux ans et demie  " Trois ans  " Quatre ans  " Cinq ans  " Six ans  " Sept ans  " Huit ans	57 3 111 24 39 9 32 2

C		
and the second	Pour neuf ans	1
and the second	" dix ans	9
4.1	" onze ans	1
	quatorze ans	10
	" quinze ans	2
		2
	Amar angress	2 1 1 1 1 1
and the second	" la vie	28
	Total	<b>3</b> 30
	VII. Tableau des sexes.	
	Femmes	16
and the first	Hommes	311
1.1		
·	Total	327
	VIII. Tableau des crimes.	
I. Commis	CONTRE DES PERSONNES :	
	Meurtre	20
	Viol	11
' · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	Coup de feu tiré avec intention de meurtre	. 3
The state of the state of	Bigamie	2
	Assaut avec intention de tuer	2
	Homicide involontaire	7
Color of the second	Avoir battu sa femme et causé la mort d'un	
	enfant	1
	Blessure avec intention de faire un mal grave	2
	Assaut avec intention d'estropier	ĩ
	Poignardé avec intention de faire un mal group	1
4	Poignardé avec intention de faire un mal grave.	1
	Assaut pour viol	1
	Coup de feu tiré avec intention de faire un mal	
And the second	grave	. 1
	Coup de feu	1.
	Poignardé	1
1	Blessure avec intention de faire un mal grave	1
A Company	Blessure avec intention de faire un mal grave	1
and the second	Poignardé avec intention de commettre un	•
100		1
	meurtre	1
	Vol avec violence	1
10 m 10 m	Blessures	1
	Coup de feu, blessures, etc	1
	gring and the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the	
10 m	Total	60
I. CRIMES CO	ONTRE NATURE :	
		•
		1
II. CRIMES C	ONTRE LA PROPRIÉTÉ :	
	Parjure et faussaire	1
	Faussaire	19
	Larcin	130
	Vol de cheval	21
1	Larcin et incendiat	. 1
	Vol de cheval et bris de magasin	1
er er er er er er er er er er er er er e	Vol	9
	Vol dans une église	- 1.
	Effets obtenus sous de faux prétextes et crime	- 4 July
	de fair	1

1,0		grade to the contract of
	Vol de bestiaux	1
	Larcin et destruction de lettres	1
er in de la company	Félonie 1	8
		3
		2
5	~ .	1
		ī
100		2
		1
		3
		I
		1
100	The desired dates to the second states and the second seco	1
1		1
1		2
and the second		1
	Mise en circulation de faux billets	1
	Empoisonnement de chevaux	1
*	Fraude	1
	Bris de maison et larcin	1
ta''	Assaut et vol	1
	Assaut pour voler et vol d'une vache	i
1000		î
		4
		9
	a date office are on post-cection to the transfer of	1
4.0	Vol dans un magasin	1
	a delicerique de la constant de la c	1
	Vol de mouton	4
	Faux billets mis en circulation	1
	Vol de mouton et bris de maison	1
100	Billets contrefaits	1
	Faux envoi	1
	Vol de grand chemin	1
	Vol avec effraction la nuit et vol de cheval	i
in the second	Vol de lettres et d'argent	i
	Félonie, assaut	1
er in the second		
	Vol domestique	1 1
	Bris de magasin	l .
and the second	Délit	
	Larcin, vol avec effraction la nuit	
	Vol avec effraction la nuit	3
	-	<u>-</u>
	Total des crimes contre la propriété 266	3
	Total des crimes contre la nature	1
	Total des crimes contre la personne 60	)
and the second	Total	1
	TOTAL CHARGE STATE OF	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	- Company of the Comp	
137 / /	tour day distance and distance and amount of an account	Mar Mariana
in. Occupati	ions des détenus avant d'être condamnés et envoyés	uu peni.enciei
	provincial.	
and the second	Boulanger 4	<b>L</b>
*	Barbier 4	

Briquetier	. 1
Maçon en brique	. 1
Bouchers	
Ebénistes	
Tolwoont In above	. 4
Fabricant de chars Charpentiers	. 24
Change	. 24
Charron	. 1
Fabricant de chaises	
Commis	
Confiseur	. 1
Corroyeur	
Distillateur	
Teinturier	. 1
Graveur	. 1
Fabricants de harnais	. 2
Journaliers	180
Maçon	. 1
Meunier	. 1
Machiniste	
Marchands	2
Médecin	
Peintre	
Cordonniers	27
Selliers	. 2
Maître d'école	1
Tailleurs de pierre	5
Scieurs	. 2
Charpentiers de navire	2
Sténographe	. 1
Matelots	9
Tailleur	8
Instituteur	1
Ferblantiers	3
Tourneur	.1
Appareilleur	1
Horlogers	3
Servant d'hôtel	
Fabricant de wagons	1
Fabricant de roues	· 1
Tisseur	î

III. Les tableaux suivants ont pour but d'indiquer, par rapport aux protestants, la proportion des différentes races, nationalités et communions dans la province.
I. Tableau indiquant la proportion des crimes chez les différentes races, le nombre de chaque race étant tiré du recensement de 1851-2.

RACE.	Nombre de chaque race en Canada.		Proportion des détenus dans chaque race.
Race indienne ou rouge	7,120 8,000 1,827,142	8 53 496	1 detenu sur 890 1 do sur 154 1 do sur 3684
Total	1,842,265	700	1 détenu sur 807

II. Tableau indiquant la proportion des crimes chez les différentes dénominations en Canada.

EGLISES.	Nombre en Canada	Détenus de chacune.	Proportion des detenus.
Eglise d'Angleterre. Eglise de Rome. Presbytériens Méthodistes. Baptistes. Luthériens Congrégationnalistes Société des Amis. Chrétienseligion Pas de R Protestants Disciples Juifs Menonistes et Tunkers. Universalistes Seconds Adventistes Unitariens. Mormons Chrétiens Bibliques Religion meonnue.	273,7 288,8 45,8 12,1 11.7 7,5 40,2 8,100 12,208 2,064 351 8,520 3,450 2,032 349 259 5,742 21,639	32 280 41 66 59 46 15 77 2 70 2 23 1 17	1 détenu sur 1421 1 " 3000 1 " 6671 1 " 4862 1 " 3050 1 " 6053 1 " 6053 1 " 7528 1 " 7528 1 " 2368
Total	1,842,2	35 557	1 détenu sur 3307

# III. Tableau indiquant la population des différentes origines nationales résidant en Canada:

nations.	Nombre.	Détenus.	Nombre de chaque race sur les détenus,
Angleterre. Irlande Ecosse Etats-Unis. Allemagne. Nouveau-Brunswick Canada. Russie, Pologne, etc. Quatorze d'autres nations.	10,248 3,464 1,277,622	63 190 23 80 4 3 182 1	1 détenu sur 1475 1 " 1200 1 " 8920 1 " 702 1 " 2582 1 " 1153 1 " 7020 1 " 196 1 " 1123
Total	1,842,265	557	1 détenu sur 3037

IV. Les tableaux suivants ne sont pas faits, comme les précédents, sur des rapports officiels, mais sur des réponses que les détenus ont données à des questions posées par le chapelain, qui a pris beaucoup de temps pour aller de cellule en cellule, après la clôture de la prison, pour connaître la vie passée des détenus, et aussi leur condition à l'époque de leur condamnation. Le tableau relatif à l'éducation ne donne pas une idée exacte de l'éducation réelle des détenus à l'époque de leur emprisonnement. Par exemple la colonne marquée "instruit en partie," comprend diverses classes; comme ceux qui lisent un peu; ceux qui peuvent lire, mais ne peuvent écrire; ceux qui peuvent écrire, mais ne peuvent calculer, avec d'autres degrés d'éducation. Mais tous ceux qui peuvent lire, écrire, compter, et qui entendent la grammaire, sont marqués comme bien instruits. Pour arriver à ces rapports, les questions suivantes ont été faites à 320 sur les 327 détenus.

Votre père est-il mort lorsque vous étiez jeune? A quel âge avez-vous perdu votre mère? Avez-vous été orphelin, et à quel âge? Etes-vous resté alors sans moyen de vivre? Avez-vous laissé la maison paternelle, lorsque vous étiez jeune? Aviez-vous un métier avant votre emprisonnement? Apprenez-vous un métier en prison? Aviez-vous été à l'école avant votre emprisonnement? Pouviez-vous lire? Pouviez-vous écrire? Pouviez-vous compter? Etiez-vous instruit en partie? Etiez-vous bien instruit? Avez-vous appris à lire en prison? Avez-vous appris à écrire? Avez-vous appris à compter? Avez-vous acquis ici des connaissances générales? Connaissiez-vous les dix commandements avant votre incarcération? Aviez-vous jamais assisté à une école du dimanche avant de venir ici? Assistiez-vous à l'église de temps à autre? Y assistiez-vous régulièrement? Observiez-vous le dimanche avec piété? Faisiez-vous usage d'un langage profane? Apparteniez-vous à quelque église? Etiez-vous dans l'habitude de jouer? Faisiez-vous usage de tabac? Etiez-vous d'un tempérament emporté? Preniez-vous modérément des liqueurs enivrantes? Etiez-vous intempérant? Vous enivriez-vous de temps à autre? Etiez-vous souvent ivre? Etiez-vous de l'abstinence totale? Aviez-vous bu lorsque vous avez commis l'offense? Avez-vous jamais été baptisé? Avez-vous jamais été marié? Avez-vous des enfants? Avez-vous jamais été séparé de votre femme? Avez-vous eu deux femmes? Avez-vous jamais vécu dans le concubinage? Etes-vous né dans un état d'esclavage? Etes-vous coupable du crime dont vous avez été convaincu? Etes-vous innocent? Croyez-vous que votre emprisonnement vous ait été utile?

I. Tableau indiquant les désavantages des détenus dans les premiers temps de leur vie :

Avaient perdu leur mère encore jeunes	93
Avaient perdu leur père	
Etaient orphelins	49
N'avaient pour vivre d'autre moyen que leur travail	219
Avaient des moyens de vivre	
Avaient quitté la maison paternelle dans leur jeunesse	170
Etaient nés dans l'esclavage	35

II. Tableau indiquant l'état de l'éducation des détenus avant les dans leur prison:	ur ad	mission
Avaient été à l'école	189	
Pouvaient lire.		
Pouvaient écrire		
Pouvaient calculer		
Connaissaient les dix commandements		100
Etaient instruits en partie		
Avaient appris à lire en prison	53	
Ont refusé d'apprendre	8	
Ont acquis des connaissances	171	200
Ont appris à écrire un peu	33	
Ont appris à calculer	20	4 T
Désiraient apprendre à lire	38	
Désiraient apprendre à écrire	49	
Assistaient à l'école du dimanche dans leur jeunesse		
	19	
III. Tableau indiquant l'état des détenus relativement aux mét	100	
Avaient un métier à 21 ans		$(1, \dots, 1) = \frac{1}{\epsilon} = 1$
Avaient réussi à apprendre un métier après 21 ans		1000
Apprenaient un métier en prison	149	
Avaient appris un métier en prison	36	' '
IV. Tableau indiquant les habitudes oisives ou pernicieuses avant leur emprisonnement:	des	détenus
Profanaient le jour du sabbat	200	
N'assistaient jamais au service divin		
	183	100
V assistatent que de temps à autre	61	
Y assistation regulièrement.		' '
Faisaient usage du tabac	100	11
Faisaient usage d'un langage profane		1.5
Etaient dans l'habitude de jouer	81	
N'appartenaient à aucune église	126	
Etaient d'un tempéramment emporté	113	
N'avaient jamais été baptisés	112	1 - 12
V. Tableau indiquant les habitudes des détenus à l'égard de la	tem	pérance.
Totalement tempérants	10	
Buveurs moderés	60	and the first
Intempérants		
Ivrognes		
Nombre de détenus qui avaient bu au moment où ils	02	10
avaient commis le crime nouvellement du lis		100
avaient commis le crime pour lequel ils sont main-	- 4-	
tenant en prison	141	
VI. Tableau indiquant l'état social des détenus:	**	
Mariés	93	
Mariés deux fois	18	1. 1
Veufs	20	
Avaient vécu dans le concubinage	30	
Nigraignt ignicia 6th magica	159	1
N'avaient jamais été mariés		, in
Avaient eu deux femmes	7	
Avaient été séparés de leurs femmes ou maris	30	
Enfants de ces détenus	345	1

#### VII. Tableau de divers items.

Reconnaissant leur culpabilité	133
Usant d'équivoques	26
Se déclarant innocents	161
Baptisés en 1855	60
Se sont améliorés en prison	183
Ne pouvent dire s'ils se sont améliorés ou non	69
Sont certains de ne s'être pas améliorés	. 18
Pensent qu'ils seront meilleurs citoyens	50

С.

MESSIEURS,—Le rapport ci-inclus des détenus malades traités dans l'hôpital du pénitencier provincial pendant l'année, servira à faire connaître l'état sani-

taire de la prison durant cette période.

La santé des détenus a été généralement bonne, et l'année s'est passée sans que nous ayons eu aucune épidémie sérieuse. Dans le mois d'août cependant, la diarrhée régna dans la prison, mais quoique dans certains cas les malades aient été soumis au traitement de l'hôpital, le résultat n'a eu rien de fatal.

On verra par le rapport que le nombre des décès durant l'année s'est élevé à 11, dont neuf ont été la conséquence de maladies ordinaires et deux ont été

occasionnés par des accidents. Le nombre total des détenus dans la prison pendant l'année a été de 705, de sorte que la proportion des décès n'a été que de 1‡ par cent, et celle des décès

par suite de maladies ordinaires, de 1‡e.

Dans quelques-uns de mes rapports précédents j'ai pris occasion d'attirer l'attention sur le défaut de commodité qui existait dans l'établissement pour le traitement convenable des détenus aliénés; et c'est avec les sentiments de la plus grande satisfaction que j'ai vu se former dernièrement un établissement séparé pour la garde et la direction de cette malheureuse classe d'individus, à la tête duquel est une personne d'expérience chargée maintenant du soin des divers détenus atteints d'aliénation mentale.

Ce rapport étant le vingtième que je fais depuis ma nomination à la charge de chirurgien du pénitencier, je n'ai aucune observation générale ni particulière à ajouter à celles que j'ai déjà de temps à autre soumises à votre bureau; mais je saisis cette occasion pour vous remercier de la promptitude avec laquelle vous avez généralement adopté toutes les suggestions que j'ai cru à propos de mettre

devant vous.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très-obéissant serviteur,

(Signé) JAS. SAMPSON, M. D., Chirurgien, Pénitencier Provincial

Au bureau des inspecteurs, Pénitencier provincial. Rapport annuel des cas traités dans l'hôpital du pénitencier provincial, du 1er janvier au 31 décembre 1855.

	Maladies.	Demeu- raient.	Admis.	Libérés.	Décédés.	Demeurants	Remarques.
	Abcès		14	13	1	11	
	Anasarque		6	6			0
	Anthrax		$2\dots$	$[\ldots 2\ldots$			100
	Asthme						
	Clous		J 8	8			
	Bronchite			6			2.0
	Proleman of Ashardanas					1 1	. 1
	Brûlures et échaudures		O	29	,		
	Catarrhe (chronique)	9	14	16	• • • • • • •		
	Coliques		1	1			
	Contusions		10	8		2	100
	Débilité		1	1			
	Débilité		1		1		1.0
	Diabètes			1			
	Diarrhée		50	50	1.00		100
	Maladie de cœur	1	3	2			
	Mal à la hanche					$ \dots 1 $	
	Mal au genou.	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	$ \cdots 1\cdots $	$\cdots$ 1			
	Dysenterie		7	• • • • 7			
	Dyspnce			•••• 1			
, ,	Dysurie				100		
	Mal d'oreille		*****	4			
	Epistaxis		1	• • • • •		4 , 5 , 6	
	Enilensie		1			section 1	
	Epilepsie		3	2		1	
,	Erysipèle		1	1			4.9
	Fièvre légère.		3	8			
- 1	Fièvre légère		$\ldots$ $2\ldots$	2			
	Fistule (in perineum)	1	3	4	1.1		
	Machoire brisée		l 1 l	<b>1</b>			100
	Fracture au crâne		$ \dots 1 \dots  $		1		tombé d'un
	Engelure		$[\ldots, 2\ldots]$	2			échaffaud.
	Gastralgie		$ \cdots  $	1			
	Gonorrhée		2	$\cdots$ $2 \cdots$			and the second
	Hemoptysie			4	1		
	Hémorrhoides		в		100		
	Mal de tête		2				4.1
	Hepatite (chronique)		1	1		lita i i i i	
	Hernic ingl			1			
	Hydrothorax		1		1		francisco de la
	Indigestion	1	4	4		1	
	HydrothoraxIndigestionInflammation des yeux		26	26			1
	Inflammations(diverses extérieures)		15	15			
	Mal à l'épine dorsale			* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	1	<b></b>	tombé d'un
						()	échaffaud.
ŧ,	Insanité	2	1	2	• • • • • • • •	1	femme.
	Blessures (legeres par divers accid)		12	13			
	Blessures et incisions		1		• • • • • • • •		
	Gale		10	10	'	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	$x = (x + 1) \cdot (x + 1)$
	Fièvre intermittente					1	
	Jauniese						
	Blessures lacérées				. 1	ı	
	Lumbago					ł	
	Prostration					1	•
	Nausées						1000
	Nevralgie		_ 1		1		
	Phymosis		1	, 1 }	- 1	1	and the second
	Phthisie pulmonaire				8	1	100
	Pleurésie (aigue) Pleurésie (chronique)						

# Rapport annuel des cas traités dans l'hôpital, etc.—(Continuation.)

Maladies.	Restant.	Admis.	Renvoyés.	Morts.	Restant.	Remarques.
Pneumonie Peritonite (chronique) Periostite	1	1 2 1	1 2	1		
Rheumatisme. Tête brûlée. Serofule	1	2	49  2	• • • • • •		
Mal de gorge.  Spermatorhée Entorse à la cheville du pied		$\begin{bmatrix} \dots 16 \dots \\ 2 \dots \end{bmatrix}$	13	• • • • • •		
Rétrécissement de l'urêtre Sycosis menti	1	1	2			
Syphilis		1	3			
Ulceres diverses Urticarie. Maladic uterine.	i	1	2		2	faite par lui-meme.
VertigeBlessure au ventre	1	1	1			(un sau- vage)
Total	21	438	427		21	

Tableau annuel des décès, pénitencier provincial, du 1er janvier au 31 décembre 1855.

Noms.	Age.	Maladie.	Quand admis.	Quand mort.	No. de jours dans l'hôpi- tal.
	1.	Fracture au cerveau en tombant d'un échafaud	8 janvier	10 janvier	2
Alexander Hover Charles Holland	74 16	Maladie du cœur. Debilité avec hydropisie Phthisie	2 avril 19 mars	6 avril 18 avril	31
Patrick Simpson  Joseph Smith	42 20	Abcès multiple	5 juillet 25 juin	9 juillet  2 août	87
Michael Cooney	118	'hthisie Peritonité chronique Mal à l'épine par la chute d'un échafaud	128 avril	115 août	1110

JAMES SAMPSON, M. D., Chirurgien, P. P.

# D.

Tableau des détenus reçus dans le pénitencier provincial durant l'année finissant le 31 décembre 1855.

-		-			-	
	1 1	Γ_		(		
		١	The second second	T		COMTE OU
No.	Nom.	AGE.	Profession.	Lieu de	CRIME.	DISTRICT.
		4		NAISSANUE.		DISTRICT
		l			1	
-						
	CONTEST OF	-	M	Cana 1, 27-4	Larcin	Leeds, etc.
3769	William Kerr	18	Mouleur	Canada Est		I
3770	Jas. Bryen	40	Journamer	inimate	Do	Frontenac.
3771	Catharine Thurin	19		Do		
3772	Henry Brummel	29	Journalier	Etats Unis	1 44 11	Middlesex.
3773	George Walden	44	Do	Do		
3774			Carrossier		Do	
	D. J. Wadsworth				Do	Do.
	R. Cunningham					Huron.
3777	Isaac Deans	25	Imprimeur	Etuts-Unis	Do	
8778	Sarah Cooke	35		Irlande	Do	Nortolk.
	Henry M'Gill			Do	Meurtre	O Harra.
3780	John Carson	48	Cordonnier	Do	Intention de faire	
- 21			_	l	un mal grave	St. François.
3781	Eug. McSweeney	40	Journalier	Do	Larcin	
. 3782	Martha Watts	40		Etats-Unis	Do	
<b>3</b> 783	Henry Cliff	(50)	Journalier	Angleterre	Felonie	
3784	J. McLaughlan	12	Tailleur	Canada Est	Incendint	Do.
3785	Dan. Philips	22	Journalier	Canada Ouest.	Larcin	Northumberla.
3786	James Head John Head	22	Do	Irlande	Do	
3787	John Head	26	Cordonnier	_ Do	Recel de mar. vol.	Do.
3788	David Reacm	198	Forgeron	Hitate I mig.	l Felonie	Northumberia.
3789	Thos. Graham	19	Journalier	Irlande	Larein	Do.
3790	Joseph Marshel	25	Tailleur	Angleterre	Do	Northumberl'd
8791	Joseph Marshel Robert Brown	24	Journalier	Irlande	Recel de mar. vol.	Do.
3792	David A. Brown	118	Do	N. Brunswick	Laicin	High.
3703	Henry Loonard	II R	I I I I	Canada Ouest.	Do	Frontenac.
2704	Cathorina Kom	197		Irlande	Do	
3795	Sarah McCourt	10		Do		
- 3796	Susan Donaldson	4()		j .i.yo		
3797	Margaret Burgoyne	39		Do	Do	Do.
3798	Michael Cover	40	Cordonnier	Do	Volunce effraction.	York et Peel.
3799	Amos Blyth	31	Forgeron	Angleterre	Larcin	Do.
3800	Con. McGuire	60	Commis	Triande	Do	Do.
3801	Edward Short	13	Journalier	Canada Ouest.	Do	Do.
8802	Jas. Adams	20	Forgeron	Do	Do	Do.
3803	Michael Rogers	18	Journalier	Irlande	Obt. des mar. Inuss-	Do.
3804	Alfred Davis	14	Tailleur	Augleterre	Larein	Do.
3805	Michael Keating	16	Journalier	iriande	Do	Do.
3806	Jas. Wash	18	Do	Do	(	Do.
8807	Bridget Maloney	48		$\mathbf{p}_0, \dots$		Do.
3808	rabrick masken	20	Gremer	1 1/0, ,,,,,	Do	Do.
3809	Nath. W. Barry	16	Journamer	Canada Ouest	Do	Do.
3810	Jas. Smith	37	Do	Ecosse	Do	Do.
3811	Patrick Ford	26	μο	A market	D0.	Do.
8812	Jno Tuner	18	ро.	Angleterre	D0	Do
8813	Jas. Smith Patrick Ford Jno. Tuner Bridget Judge Wm. Whitney	36	Com 1	Trange	Lerein de mar. Vol.	Do.
5814	wm. whitney	19	Cordonnier	Ununun Uuest.	Mauntus	Do.
3919	Michael Gleeson	161	Journmiter	iriande	meurore	υο.
3816	Daniel Gilbrath	37	Do		Homi, involontaire	Sinicoc.
3817	Robert Coultor	26	erruguier	$D_0$ ,	Blessure avec inten- tion de faire un	
1		- 1				
2010	70.44.1.7.7.70	, , }	·	The	mal grave Homi. involontaire.	Do.
9218	Patricki Foran	47	Juanantian	Etoto Unia	Enire	Do.
2018	George WardnerGeorge W. Potts	القو	Januar pentier	Canada Ouset	Larain	
302011	zenika w. rong	1210	marmener	Canada Cuest.	**************************************	Control of the State of State

Tableau des détenus reçus dans le pénitencier provincial, etc.—(Continuation.)

Nos.   Section   Pays   Cames   Companies   Companies   Came							
3821   Godfrey Kline	. ====		T	1	1		
3821   Godfrey Kline			6.1				COMME OU
3821   Godfrey Kline	No.	Non.	9	METIE R	PAYS.	CRIME.	
3823  Jaseph Fletchen			M				Dibinion
3823  Jaseph Fletchen			_				
3823  Jaseph Fletchen			}	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
1823  Patrick Fannery   22 Journalier   Irlande   Homicke   Do   20 Journalier   Voll deg chemin   Prince Edward   1824 David Moore   22 Cordonnier   Voll deg chemin   Prince Edward   1826 Charles Brossard   24 Charpentier   Canada Est.   lettre obt de la p.   Prontenae   1828 William Gralaghan   19 Journalier   Do   Larcin   Do   Do   Larcin   Do   Do   Larcin   Do   Do   Do   Do   Do   Do   Do   D	3821	Godfrey Kline	24	Tailleur	Russie	Do	
1923   David Moore   22 Cordonnier   Angleterre   Vol de g. chemin   Prince Edward   Prince	8855	Joseph Fletcher	40	Machiniste	Angleterre	Faux	Do.
1923  Samuel Martin   50  Do.   Irlande   Felonic   Elgin   Elgin   Sezici Churles Brossard   24 Charpentier   Cananda Est.   lottre obt de la p.   Frontenae   1924   Montréal   1925   Montréal   1928   William Gralaghan   19 Journalier   Do.   Larcin   Do.   Do.   1928   Montréal   1928   Montréal   1928   Montréal   1928   Montréal   1928   Montréal   1928   Montréal   1928   1928   Montréal   1928	3823	Patrick Fannery	22	Journalier	Irlande	Homicide	.] Do
2838(Charles Brossard   24 Charpentier   Canada Est   lettre obt de la p.   Frontenace   Save   Methics   Frontenace   Policy   Profession   Profe	3824	David Moore	22	Cordonnier	Angleterre	Vol de g. chemin.	Prince Edward.
	3825	Samuel Martin	59	Do.	Irlande	Felonie	Elgin.
19   19   19   19   19   19   19   19	3826	Charles Brossard	24	Charpentier	Canada Est	lettre obt de la p	Frontenne.
2820   Joseph Pigeon   28   Do   Canada Est.   Vol d'une brebis   Do   Bo   Bo   Do   Do   Do   Do   Do	3827	antthew Kernan	35	Cordonnier	Irlando		
1983   Henry Shelton   17 Journalier   Canada Est.   Do.   Do.	3828	William Gallaghan	110	Journalier	Do. 1	Larcin	Do.
1983   Henry Shelton   17 Journalier   Canada Est.   Do.   Do.	3829	Joseph Pigeon	20	До	Canada Est		
1983   Henry Shelton   17 Journalier   Canada Est.   Do.   Do.	3830	Simon Mice	21	Do	Do	Do	
1983   Henry Shelton   17 Journalier   Canada Est.   Do.   Do.	00001	boseph Brodeur	20	Do	Do	Larcin	100.
1983   Henry Shelton   17 Journalier   Canada Est.   Do.   Do.	0002	Juli D. Leverre	10	D0.	D0	Do	
1888   John Curban	9004	Tuber Describer.	90	Dominion	Triande	D0.	Do.
1888   John Curban	0004	Hanne Shalkan	17	Tormalian	Angieterre	D0.	Do.
Do.   Do.   Larcin.   Do.	9090	Lubra Curbon	oal	Dournamer	Tulunda Est	Do.	Do.
Do.   Canada Est.   Felonic   Do.   Do.   Salva in personne   Do.				Do.	Do		
Do.   Canada Est.   Felonic   Do.   Do.   Salva in personne   Do.				D0.	Do.		
18843   John O'Menra   29 Journalier   Irlande   Incendiaire   Prescott				Do	Do	Vol sun la nousconne	Do.
18843   John O'Menra   29 Journalier   Irlande   Incendiaire   Prescott	3840	Jasanh Manard	18	$\mathbf{p}_0$	Canada Fat	Fálonia	Do.
18843   John O'Menra   29 Journalier   Irlande   Incendiaire   Prescott	98.11	Alaxandan Long	17	Kuh't do obuigo	Etate IIvia	Langin	Wellington
1884   John O'Menra   29 Journalier   Irlande   Irlande   Felonie   Present   Middlesex	3819	Thompson Hyka	33	Karon de chaise	Canada Oucet	Poignarda	Northumberl'd
S845   No. Glenson.   30   Ingónieur.   Etats Unis.   Edonie.   Middlesex.	3843	John O'Meura	29	Journalier	Irlande	Incendiaire.	Prescott.
Sate   Those Gleason	3844	W. Thompson	30	Ingénieur	Etata Unio	Félonie.	Middlesex.
S846   Sance Juckson	38151	Those Glangon	157	Jammalian	Irlanda	Lovoin	Middlesor
State   Stat	3846	Isaac Jackson	63	Do	Guinea	Do	Do.
State   Stat	3847	Charles Douglass	16	Tisseur.	Ecosse.	$\mathbf{D}_0$	Montreal.
State   Stat	8818	Pierre Morin	38	Journalier	Canada Est	Do	Trois-Rivières.
State   Stat	3849	Ann Weir	16.	Car	Irlande	Do	Leeds.
State   Stat	3850	Michael Corkery	32	Journalier	Do	Meurtre	Peterborough.
Same	3851	Miles McDougall	25	Charpentier	Canada Est	A OT WASC SITTEMON	1
Do.   Do.	· j		. 1	5		et de cheval	Kent.
Do.   Do.   Do.   Do.   Do.   Do.   Do.   Do.   Do.   Do.     Do.   Do	3852	Dinnes Bradley	24	Journalier	Etats Unis	Larcin	Do.
Ramouraska	3853	George Galloway	50	Do	Do	Félonie	Do.
Son.   Kamouraska   Son.   Kamouraska   Son.   Kamouraska   Son.   Son.   Kamouraska   Son.					Canada Ouest.	Do	
16   Tanneur.   Do.   Vol dans un magnsin.   Do.	3855	Pas. Levesque	18	Do	Canada Est	Vol'dans une mai-	
Sabra	000		ا ا	T		son	Kamouraska.
Secondary   Seco	8896	J. Pettetiun	16	ranneur	Do		
Secondary   Seco	90==	W. Diman		Tunmalia:	Iulanda	Manutra	
Second   William Franklin   23	0007	Win. Dyron	10	Dournmer	Triange	Meurtre	Pacar
2860   John Johnson   22	2050	William Daratelia	กกโ	n. i			
3862   Lennuel McDonald.   33   Journalier   Canada Ouest   F. bil. mis en circu.   Northumberl'd.	2860	Tolor Johnson	20	Do.	State IInia	Fálonia	Do.
See   Lennuel McDonald.   33 Journalier.   Canada Ouest.   P. bil. mis en circu.   Northumberl'd.	9861	W H Donnt	00/	Faillour	Trlanda	Volde chovel	Do.
17   Sellier   Canada Est.   Larein   Wentworth	3869	Lennel Mellonald	33.	Iournalier	Canada Quest	P bil mis en circu	Northumberl'd.
17   18	3863	Ing LaRrash	17	Sellier	Canada Est	Largin	Wentworth.
17	3864	Ins. Smith	17	Do	Ecosse	Vol	Do.
3866   Jus. Riley	38651.	Ino. Thompson.	171	Do	Canada Ouest.	Larein	
S867   C. W. Hamilton   25   Do.   Stats-Unis   Do.   Do.	3866	Jus. Riley	14	Journalier	Angleterre	Do	Do.
19   Do.   Irlande   Do.   Do.   Waterloo.	38671	C. W. Hamilton	25	Do.	Etats Unis	Do	Do.
Second Color   Seco	3808	Jas Cryen	19				
3870 Ren. W. Terman. 27 Peintre. Etats-Unis. Do. York. 3871 Lawrence Bebee 19 Marin. Sur la mer Do. Do. 3872 Robert Porter Ecosse Effets faus. obtenus. Do. 3873 Jno. Dooley 21 Meublier Irlande. Faux. Do. 3874 Robert C. Backus 31 Commis. Irlande. lettre d'argent voié. York. 3875 Wesly, Carpenter 17 Journalier Canada Ouest. Vol de cheval. Lambton.	3869	William Irvine	22	Do	Do	Do	
3871 Luwrence Bebee 19 Marin Sur la mer Do. Do. 3872 Robert Porter 18 Peintre Ecosse Effets faus, obtenus Do. 3873 Jno. Dooley 21 Meublier Irlande Faux Do. 3874 Robert C. Backus 31 Commis Irlande lettre d'argent voic York. 3875 Wesly Carpenter 17 Journalier Canada Ouest Vol de cheval Lambton.	3870	Ren. W. Terman	27	Peintre	Etats Unis		York.
3872 Robert Porter   18 Peintre   Ecosse   Effets faus. obtenus.   Do.   3873 Jno. Dooley   21 Meublier   Irlande   Faux   Do.   3874 Robert C. Backus   31 Commis   Irlande   lettre d'argent volc. York.   3875 Wesly, Carpenter   17 Journalier   Canada Ouest   Vol de cheval   Lambton	387111	Lawrence Bebee	19]]	Marin	Sur la mer	Do	
3873 Jno. Dooley	3872	Robert Porter	18	l'eintre	Ecosse	Effets faus, obtenus.	Do.
3874 Robert C. Backus	3873	Ino Dooley	21	Meublier	Irlandel	Faux	Do.
3875 Wesly Carpenter	3874	Robert C. Backus	3110	Dommis	Irlande	lettre d'argent voic.	York.
3876 James M. Cana	3875]	Wesly Carpenter	17).	Journalier	Canada Ouest.]	Vol de cheval	Lambton.
	387010	James M'Cann)	18	D0.	Do	Assault telonieux	princo e

Tableau des détenus reçus dans le pénitencier provincial, etc.—(Continuation.)

-		****				
		1				March 1997
No.	Nom.	蛙	D	n	Ö	COMTE OU
110.	NOM.	AGE.	Profession.	PAYS.	ORIME.	DISTRICT.
			.00	1		
-		-			·	
3877	Thomas Crystler	00	Yanna II an	G 1- O	Taurin	Middlesex.
3878	Michael Joyce	90	Do	Irlande		
3879	James Dunn	25	Do	Irlande	Larcin	Northum hanl'd
3880	John Snake.	17	Do.	Canada Quest	Vol de cheval	Middlesov
3881	Edward Kelly	33			Larcin	
3882	John Barnett	62	Do			Vork
3883	Daniel Cowly.	17	Do			
3884	Jos. Lee	19	Do.	Do. Etats Unis	Do.	
3885	James Dunn	53	Teinturier.	Angleterre	l Do	Montréal.
3886	Narc, Dagenais.	20	Journalier	Canada Est.	Vol d'argent	Do.
3887	Narc. Dagenais. Robert McKenzie	27	Tailleur	Ecosse.	Do	Do.
3888	James Hall	19	Do	Irlande	Larcin	Do.
3889	James Hall William Puddecumb	30	Jonrnalier	{	I .	1 .
3890	William Hoskins	27	Tourneur	Angl.	Vol avec violence	Québec.
				<b>1</b> • <b>1</b>	Blessures avec in	(
3891	Michael Hogan	33	Journalier	Irlande }	tention de faire	₹ Do.
. 1		. 1			un mal grave.	10
8892	Roger Green	33	Do	Do	Poignardé	Northumberl'd.
3893	John Mayer	$^{28}$	Cordonnier	Allemagne	l Vol de cheval	Do.
8894	Gilbert Hannelian	30	Journalier	Irlande	Homicide	Leeds.
8895	Ellen Doyle	23	<u>.</u>	_ Do	Coupures avec int	Perth.
9999	Williard Main.	381	Journalier	Ettats Unis	Vol de cheval	Middlesex.
9000	John McMillan	$\frac{27}{27}$	Do	Ecosse	Faux	Do
9000	William McMullan	20	Do		Larcin	
. ธอกก	Ant. Gordon	071		Irlande	Crime contrenature	Northumberra.
3001	Michael O'Hare Jacob Mazelles	40	Do	D0	Faux	Brant.
3902	Jos. Charboneau	01	Do	Canada Fot	Larcin Larcin	Do.
3903	David Babcock	27	Do	Canada Oncat	Incendiaire	Frontenac.
3904	Frank. Hahan	16	Do.	Etata Truis	Vol domestique	
8905	W. H. Weedon	16	Do.	Do Do	Bris de magasin	lgin. Do.
3906	Peter Walsh	22	Do	Do.		
900	Lionanie I I I I access	ואמ	10	0 1 0 4	22/2	
3908	Thos. Juden.	23	Marin	Angleterre	Vol de cheval	Lincoln
3909	Mary Quinn	34		Irlande	Larcin	Québec.
2810].	Aug. Simard	25 0	Charpentier	Canada Est	Vol	Do.
3911(	Hub. Roy	20%	Journalier	Do	Larcin	Do.
3912	Ino. Cornolato	22	Marin	Grèce	Vol	Do.
89130	antony Martin	24	Do	Italie	Do	Do.
3914	Robert Sullivan	30 1	Boucher	Irlande	Larcin	Do.
3915	William Jones	37[	l'ailleur de pierre.	Do	Do	Do.
3916	Lo. Sullivan	30(.	Journalier	Do	D <sub>n</sub>	Do.
8917	Pierre Bilodeau	26	Do	Uanada Est)	Do	Do.
2918	as. McMahon	9 (	Jordonnier	Uanada Ouest.	Do	Frontenac.
9919	William Lounsburg	110	ourumer	170	vor de cheval	Nortolk.
3001	Vicholas Clark	0	Do	Do	Do	Do.
2000 [	Stephen Bilow	0	abrieant de moui	Do	Larcin	Do.
3022	P. Dechambeault	ا و	ournaiter			
8024	tcen Manha2	7	Do.		Vol de cheval	Do.
3925	Iorace Wilson2	8	Do			Do.
3926	os. Beaudrie. 2	7 1	Torganon		Felonie	
3927	Ienry Smith3	41.1	fournalier	Do	Do.	ייי
3928	loses Belger3	67	Sinnene.	Irlanda		Do.
3929	David Jones 3	31.1	ournalier	Canada Onget	Relonie	l eeds. Essex.
3930	David McGintry 4	511	Acunier	Irlande		Carleton.
3931J	ames FitzSimmons2	ol.	ournalier.		Vol	Do.
3932JJ	olin Thompson	71	Do.			Wellington.
3938  V	V. G. McLeary2	8H	atissier	Do. 1	Faux	Do:
8934 J	ohn Robinson2	5 I	Briquetier	Etats-Unis	Vol de cheval	Lambton.
1	The second secon	1	•			

Tableau des détenus reçus au pénitencier provincial, etc.—(Continué.)

No.	Noms.	AGE.	Merine.	Pays.	Crime.	Comte ou District.
15						
<del></del>						
9035	William Watson	35	Tailleur	Irlande	Vol de cheval	Lambton.
8988	John Young	20	Charpentier	Canada Est	Do.	Hastings.
3937	John Young Michael Barrett	22	Journalier	Irlande	Larcin	York.
8930	John Barrett Charles Brown	26	Barbier	N. Brunswick	Poignarde	Do.
3940	Philip O'Counor	18	Briquetier	Irlande	Larcin.	Do.
8941	James McClunerty	27	Charpentier	Do.	Do.	Do.
3942	Patrick Kemp	34	Do.	Canada Quest.	Do.	Do.
8048	David Meredith	21	Journalier	Canada Est	Assaut et vol	Do.
3944	Donald McDonell	25	Charpentier	Irlande	Vol de cheval	Do.
3945	Michael Kelly	27	Journalier	Do.	Mourtre sans int.	Do.
3946	Owen Sullivan	26	Do.	Do.	Do.	Do.
3947	Patrick Hunt	21	Do.	Do.	Do.	Do.
3948	John Kennelly	27	Do.	Do.	Do.	Do.
3949	James Reynolds	21	Ferblantier		Délit	Ontario.
3950	George Marks	15	Journalier	Canada Ouest.	Larcin	Do.
3951	Thomas McKay	21	Do.	Ecosse	Do	Elgin.
3952	James Fulkerson	21	Forgeron	Canada Ouest	Vol avec effraction	Middlesex.
3953	James Markle	20	Cordonnier	Do.	Complice de félouie	Wentworth.
3954	Thomas Norman.	26	Do.	Augleterre	Blessures	Do.
3955	John Urno;	19	Journalier	Canada Ouest	Coup de feu, etc	Do.
3956	William Adams	24	Do.	Irlande	Vol de cheval	Do.
3957	Daniel Hanley	18	Boucher	Do,	Vol	Do.
3958	James Spears	20	Journalier	Do.	Vol	
3959	Richard Call	47	Cordonnier	Angleterre	Blessures, etc	Do.
3960	Charles Miller	25	Boulanger	Allemagne	Enlèvement	Montreal.
8961	Christopher Morghain	22	Journalier	Angleterre	Do.	York.

Pénitencier Provincial, 31 décembre 1855.

#### E.

Tableau des détenus au pénitencier provincial qui sont morts durant l'année finissant le 31 décembre 1855.

No.	Noms.	AGE.	Metier.	Pays.	CRIME.	Comte ou Distriot.
3212 3496 3509 3619 3646 3707 3718 3776 3476	Christopher Guntner Jos. Payatte Patrick Simpson Michael Connor Alexander Hoover Joseph Smith Patrick Furley Charles Holland Patrick Cunningham David Souter Charles Young	22 40 19 72 18 20 16 26	Do. Do. Doulanger. Menuisier Journalier Do. Do. Doulon	Canada Est Etats Unis Irlando Canada Est Canada Ouest Irlande Do Do Ecosse	Félonie Vol de cheval Do. d'argent Meurtre sans int. Félonie Larein Do Do Tentative de viol	Prescott. Wentworth. Norfolk. Stormont. Haldimand. Montreal. Do. Huron. Frontenae.

Pénitencier Provincial, 31 décembre 1855.

#### F.

Tableau des détenus au pénitencier provincial qui ont reçu le pardon royal, durant l'année finissant le 31 décembre 1855.

No.	Noms.	AGE.	Metier.	Pays.	Crime.	Comte ou District.
1915	Thomas Nowlan	20	Journalier	Irlande	Vol de grand chem.	Montréal.
3359	Egar Huntly	23	Do	Canada Ouest.	Vol de cheval	Huron.
	Frank Baker					
	Henry Coon					
	John Singer					
	Jno. Mason					
3602	Patrick Grafton	33	Do	Do ,	Do	Ontario
3630	John Gibson	29	Do	Ecosse	Do	Wellington.
3614	William Irvine	38	Tisserand	Irlande	Recel	Do.
3756	Richard Hennessy	54	Journalier	Do	Poiguardé	Québec.
3896	James Welsh	18	Do.,	Do	Larcin	York.
3862	Sam'l McDonald	33	Do	Canada Ouest.	Emission faux bil.	Northumber'ld.
	William Humphrey					

Penitencier Provincial, 31 December, 1855. G.

Tableau des détenus libérés, par expiration de sentence, du pénitencier provincial, durant l'année finissant le 31 décembre 1855.

No.	Nows.	AGE	Merier.	PAYS.	CRIME.	COMTE OU DISTRICT.
		7				DISTRICT.
183	Richard McNeer	29	Journalier	Etats-Unis	Larcin	Montréal.
184	John Cameron	17	Ferblantier	Ecosse	Do	Do.
186	James Wright	32	Boulanger	Do	Vol avec effraction.	Do.
187	James O'Donnell	25	Polisseur	Irlande .1	Sacrilége	Do.
251	Ant. Delague	23	Journalier	Canada Est	Larcin	Québec.
364	John Brown. Henry Millman Wal. Bellvalle	36	Serrurier	Do.	Do	Montréal.
396	Henry Millman	39	Forgeron	Allemagne	Do	Wentworth.
121	Wal. Bellvalle	23	Oharpentier	Etats Unis	Argent faussmt, obt	Middlesex.
190	James McMahon	ΙU	dournalier	iCanada-Onest.	Larcin	126.
97	Sam Davis	20	Neublier	Angleterre	Incendiat	York.
379	William Miller	1 t 1	Boucher	Do	D0.	Lincoin,
387	Henry wetnerspoon	30	Forgeron	Canada-Ouest.	voieur de mouton.	Essex.
398	James rork	132	Journalier	Irlande	Vol	Outboo
137	John Tiercy John Blakeny Thomas Burnett	17	Do	Rinte Tinia	Vol avec effraction.	Vork
υt) Ω=	Thomas Burnett	31	Sollier	Canada-Ret	Lurein	Frontenea
	Joch Legean			Do		
116	Charles Damon	22	Menhlier	Etats IIn's	Do	Frontenac.
900	James McIlhenry	40	Tailleur de nierre	Irlande	Do.	
91	James Brown	30	Menblier	Canada-Onest	Do.	Do.
99	James Brown	59	Journalier	Irlande	Larcin	Leeds
23	Michael Mitchell	16	Do	Canada Ouest.	Do	Do.
24	Catherine Corcoran	24		Llande	Do.	Vork
96	Henry Hillock	24	Journalier	Do	Voleur de bouf	Do.
27	Henry Hillock	33	Do	Angleterre	Volcur de cheval.	Do.
328	Jane Gormfield	18	l	Canada Ouest.	Larcin	Do.
100	IPH, Dibble	110	Tarinialian	110	Highoria	Orfond
330	Thomas J. Cooper	45	Do	Angleterre	Do	Do.
331	William Mercer	26	Do	Ecosse	Larcin	Do.
332	Charles Sheldon	35	Do	Etats Unis	Do	Lanark.
336	Thomas J Cooper William Mercer. Charles Sheldon. George Fowler.	34	Do	Irlande	Do.	Northumberla
338	David Norlon	130	"Cordonnier	ICanada-Ouest.	Do	l Do.
339	James Vaughau	136		Irlande	Do	Montréal.
340	James Vaughan	14	Journalier	Do	Vol avec effraction.	Do.
342	Martin Healy	134	l'ailleur de pierre.	Do	Poignarde	Do.
344	James MooreJames Warren	16	Journaner	Do	Larcin.	Do.
345	James warren	31	Briquetier	Do	Vol avec effraction.	
	Paul Fellian					()xford.
	William Harris				Do	
) U (	William McAllister	71	Chamantian	Etats-Tinis	Incondist	Hastings
181	Aaron Marlindell	lig	Tourneur	Canada Est	Vol de cheval	Frontange.
301 371	William Russell	2.	Forgeron	Irlande	Félonie	Wentworth
379	John Forshee	4:	Charpentier	Canada Ouest	Intenta, de meurtre	Prince Edwa
374	William Wright	2	Peintre	Angleterre	Larcin	Lincoln.
371	John McCabe	10	Journalier	Canada Quest	l Do	Do
376	Philip Brady	129	Do	Do	Vol dans la maison	Wellington.
377	John Gelfach	12:	Tailleur de pierre.	Urlandė	.   Assaut	Carleton.
38	William Gowdy Bernard Smith George Suny	2:	Journalier	Angleterre	Larcin	Oxford.
388	Bernard Smith	.  38	Do.:	Irlande	Vol de mouton	Leeds.
389	George Suny	. 24	Do	Do	Homicide involont	Peterborough
39.	Wealbot Objet	. 44	II Do. '	Canada-Ouest.	Vol de cheval Larcin	Huron.
394	James Brown	. 3'	1 Do	Etats-Unis	Larcin	Frontenac.
391	John Falkner Lawrence Burke William Conner	. 118	8 Do	. Canada-Est	. Incendiat	Northumberl

# G.—Tableau des détenus libérés par expiration de sentence, etc.—(Continuation.)

	1					
		١.,			1.	
No.	Noms.	AGE.	METIER.	PAYS.	CRIME.	COMTE OU
		4		1 1 1 1 1 1		District.
					1. 1.	
3401	Sol. Lynch	28	Journalier	Etats-Unis	Poignardé	Middlesex.
3406	John Cline. Joseph Charboneau Adeline Normand	41	Do	Do	Félouie	Essex.
3413	Joseph Charboneau	18	Do	Canada-Est	Vol sur la personne	Montréal.
3414	Adeline Normand	26	),,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Canada Ouest	Blessée	Do.
0110	Shortings roundi	ルキキ	millere a ccore	triunge	Laurem.	l Do.
3416	John Gravell	31	Meublier	Allemagne	Do	Montréal.
3422	Thomas Ryley	15	Journalier	Irlande	Do	Québec.
3428	Joseph Guznor John Duffy Moses Tapin	27	Do	Canada-Est		Do.
3424	John Duffy	18	Do	Do	Do	Do.
3425	Moses Tupin	17	Domestique	Do	Do.	
8426	Jean B. Conture	17	dournalier	Do. •	Do	Do.
3439	Thomas Baker	51	Bo	Irlande	Félonie	Wentworth.
0400	LICWIS ISHUC	24	100	Canaca-Ouest.	triomicide involont.	l 1)o.
3434	Ellen Cooper	$^{26}$		Irlande	Larcin	Do.
3435	Mary Ashley	90		Do	1 120	The contract of the contract o
3436	Eliza Young	15		Angleterre	Félonie	Do.
3437	William Henry	34	Charron	Canada-Est	Larcin	Frontenac.
3440	Eliza Young	22	Journalier	Canada Ouest.	Do	Northumberla'd
0.4.4.0	DOMESTICAL CONTRACTOR OF A CON	201			l	LIO.
9444	Lugh Mennon	4U)	Journalier	lirlande	Larcin	Middlesex.
3445	John Relly	25	Macon	Do. :	Do	Do.
3454	George Russell	36	Journalier	Ecosse	Do	Frontenac.
3467	Francis Robinson	18	Cordonnier	Irlande	Do	
3468	James Brophy	36	Journalier	Do	Do.	Do.
3472	Martin Quinn	33	Do	Do	Do	Montréal
3473	Martin Quinn	20		Do	Do	Do.
3474	Charles Gormly	16	Journali <b>er</b>	Do	Vol sur la personne	Do.
8475	John Keerney	18		Canada-Est	Blessures	Do.
8476	John Coley	21[	Do	Angleterre F	Larcin	Do.
3477	James Raiston	15	Cordonnier	Canada-Est	Caution faussement	
. 1		- 1			ahtommo	l Do
3478	Ant. Goden	18		Do	Vol sur la personne	
3483	Jean B. Fillion	22	Journalier	Do	Do. d'une jument.	
3484	Michael Senigall	50	Do	_ Do)	Larcin	Do.
3491	John O'Donnell.	40	Maçon	Inlanda	Paninna	St. François.
3492	Narcisse Durmil	17	Journalier	Canada-Est	Vol de cheval	Trois-Rivières.
3502	Michael Cleary	30	Chanpentier	Canada-Ouest.	Larcin	Prince Edward.
- 60 (0)	Elinor Kitk Daurick	7. YI		triande	Incendiat	Peterborough.
9919	Michael Downie	181	Journalier	Do	Blessures	St. François.
0019	John Gurney	20	D0.	Angieterre	Do	Do.
0020	Andrew Neil	19	reintre	Canada Oucet.	tiomicide involont.	
0021	Thomas Neal	10	Do	Do	Do	Do.
9500	Francis Marsan	31	rorgeron	Onnaga-Est	Larein	Montréal
9929	Joseph Breen	17)	Journmer	D0.	Vol d'une jument	Do.
3030	Owen Flanagan	23	Do.	Iriande	Larcin	Do.
9599	Peter Teloe	00	rorgeron	Canada Wiest.	vol d'une jument.	_ Do·
9841	John WelshJohn Taylor	24	oournaner	Unnuga-Est	Assaut	Frontenac.
	John McCarty		Do	tulunda	Bris de maison	Lincoln.
	Charles Devenport		Do	Irlande		
	John Carrick		Do	Ecosse	Do	Do.
	John Robb		Do.	LLINGE	Larcin	montreal.
2550	Thos Wellia	00	Do	Do	Do.	Do.
2576	Thos. Wyllie	10	Insertion	LCOSSC	voluvec effraction.	Waterloo.
9010	Wm. Burns	יוטו	Do	Augicierre	Larcin	Norfolk.
	James O'Brie		Do	onnaga-rat	Fsse. mon. m. en c.	St. François
	Ann Little	50	100	Do	Vol de cheval	York,
25001	Samuel Glide	1	Commolian	Do	Homicide involont.	nome.
0002	Samuel Glide8	110	outhaner	angreserre	Assaut pour violer.	montreal.

Pénitencier provincial, 31 décembre 1855.

# CG.

Liste des détenus au pénitencier provincial envoyés à l'asile des aliénés durant l'année expirant le 31 décembre 1855.

No.	Nom.	AGF.	Profession.	Lieu de naissance.	Crime.	Compe ou Distrior,
3039 3046 3438 3459 3581	James Shelston William Shutts Alexander Monroe. Thomas Therien. George Tipple. James Mathen. Cornelius Ryan.	31 35 48 69 21	Cordonnier Sellier Journalier Marin Journalier	do. do. Canada-Est Angleterre Canada Ouest	Meurtre Vol de cheval Meurtre do, Larcin	Montréal. Kent. Trois-Rivières. Wentworth. do.

Pénitencier Provincial, 31 décembre 1855.

#### Η.

	$oldsymbol{n_i}$	
Eta	t tabulaire des détenus et prisonniers militaires qui ont été reçus et lib du pénitencier provincial durant l'année expirant le 31 décembre 1855. Hommes détenus restant dans le pénitencier, 31 déc. 1854 475 Femmes do. do. do. do. do. 32 Prisonniers miltaires do. do. do. do. 2	érés
		1
	Hommes détenus reçus durant l'année 1855 181	
	Femmes do do do do do 12	1
١,	Prisonniers militaires do. do. do. do	195
		190
		707
	Hommes détenus libérés sur expiration de sentence 101 Femmes do. do. do. do 11 Prisonniers militaires do. do. do 7 Hommes détenus do. par pardon 13 Do. do. par mort 11 Do. do. transportés à l'asile des aliénés 7	150
	Restant dans le pénitencier le 31 décembre 1855	557
	savoir:	
	Hommes 524	
	Femines	557
Pér	nitencier Provincial.	1
~ 0,	MAINIMOTOT A TOARIMOTOTA	

Pénitencier Provincial, 31 décembre 1855.

Contrats passés par le pénitencier provincial pour le louage de détenus durant l'année expirant le 31 décembre 1855.

#### savoir:

Avec J. P. Milliner et Cie., et leurs cautions pour cent détenus, à commencer du neuvième jour d'août 1855, jusqu'au deuxième jour d'août 1860, -disons 5 ans-à 2s. par jour pour chaque homme.

A être employés à la fabrication de haches et aux ouvrages de forge en général, de fouderie, et à la fabrication d'attèles et montures de harnais de toute

espèce, etc.

Bilan annuel du pénitencier provincial avec le gouvernement provincial, expirant le 31 décembre 1855.

Dr.		1									. (	Ör.
1855. £	· s.	D · £	s.	D.	1855.		£	s.	D	£		D.
Jan. Bilan suivant le rap-				5.1	Déc.	Pièces justiv. No. 1					٠.	
port de l'année						jusqu'à 1096 trans-						
dernière		85	8 9	2	1	mis nu bureau des				100		
Dec. Octroi du gouverne-						auditeurs				24881	2	4
ment de 1854	1	5000	0 0	0		Argent en caisse	1.			402	4	11
Octroi du gouverne				1		IMAIRE DE LA DEPEN			1		1	
ment de 1855		10000	) [0	0		' Hôpital	816	. 16	11	100		-
" Hangar à pierre 1027	16	1			•	' Savons, chandelles					٠.,	
" Boutique de char-						et huile	347	13	8			- 1
	6 . 6	7				" Contingents	832	1	4			14
" Boutique de tail-				- 1		' Bois et charbon						- "
	16	9		1.0		' Bâtisses de prison.	2368	14	10	1		
" Boutique de forge-					. •	' Habillements et li-				, to the	1	, .
	18	6				terie			0			
" Chambre de la ma-				١.		' Meubles et outils.	161		5	100		
	12	-			•	'Provisions				1.0		
	′	6		1		Ecurie	702		10	:		- 1
	. 11	2				Papeterie	63		10	1.5		,
"Travail des déte-		200				Librairie			.0		1	
nus par contrat 7730	13 1	0		1.		'Etoupe	24	10	11			1,
2000		_			•	' Alloué à des déte-			_	, .	14	
£9004	1	5		100		nus	98		8	1	1.7	
DEPENSES CONTINGENTES.			1			' Puie des officiers	7215	6	2			
" Rente 93		8					1001					
	11 1				100	£	4881	.2	4			
	7.7	0			1,000					, , ' ' '		,
"James Gardiner 3	8	9 , ,				and the second		1				
" Produits de la	10		. "								, .	
vente de lard 164		Ţ		1		· ·						1,6
	13	4.			1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	and the second second					1/	143
" Autorités militai-	10.1								1.	,.		8.
res 17	13 1	7	,			and the second of the second					200	3.5
-		- 0.00				t.						Э.
		£420	ΙÜ	8		the second second						e,
•		005000				The second second			<b>.</b>		والموفقيلية. الدارات المط	1,000 s
		£25283	7	3					æ	25283	7 , 8	5

D. E. A. MACDONELL,

Prefet, pénitencier provincial. F. BICKERTON,

Secrétaire, pénitencier provincial

Pénitencier Provincial, 31 décembre 1855. L.

Etat des dettes dues par le pénitencier provincial, le 31 décembre 1855.

La seule dette due par l'institution est une réclamation contestée de J. et

W. Breden, de £540.

Le 8 janvier 1856, les inspecteurs reçurent avis d'ordonner au syndic de se payer à lui-même et aux officiers sous lui, le percentage, conformément à l'acte 18 Vie., chap 89, £1,228 1s. 2d., qui peuvent être classés comme une charge due le 31 décembre 1855, quoiqu'elle n'appert pas à cette période.

Pénitencier provincial, 31 décembre 1855.

Etat des dettes dues par diverses personnes au pénitencier provincial, le 31 décembre 1855.

	E. P. & A. Ross.	£553	0 1	
1	James Morton	193 1	1 0	
	J. P. Milliner & Cic	124 1	0 6	
	Silvester Skinner	70 1	8 0	
	Corporation de Kingston	18 1	5 0	
	Capitaine McMaster	4 1	0 0	4
	Height & Mitchell.	1	1 9	
	James Honkirk	78	5 5	
	James Hopkirk. Sheriff Waddell	60 1	5 3	
	Révd. M. Anderson		0.0	
	Mdme. Cartwright	7	3 3	
	Donald McIntosh		5 0	
	C. S. Wilson		0.9	
٠	Bureau de Poste de Kingston	ĭ	3 0	
ı	Societé d'agriculture de Frontenac	16 1	3 4	100
	James Gleeson		0 0	
	David Roblin	35	2 10	
	Sheriff Corbett		5 2	
	William Wells		9 11	
	Cimetière de Cataraqui		8 0	100
	Révd. Mr. Tunlin.		4 6	1,
	Edward Biscoby		5 0	
	John Harper		6 3	
	John Stevenson	,	-	
	William Belgen	1 1		
,	Comité de l'église St. Thomas, de Belleville		ĭ 7	٠,
	John Smith.		ō ō	100
	Silvester Skinner	•	ŏ ŏ	1
	William Beamish, M. D.	_	ŏŏ	
	Thomas Drummond & Cie		6 6	
	Diverses petites sommes (12 comptes)	8	3 8	
	and possess comments (12 compact)			£1419

Pénitencier provincial, 31 décembre 1855.

M.

Inventaire des biens de la province en caisse au pénitencier provincial, le 31 décembre 1855.

$a_{ij} = e^{-i \epsilon_{ij}} e^{-i \epsilon_{ij}} = e^{-i \epsilon_{ij}}$	SOMMAIRE.	Pa	YE.		FAIT	AU	PEN	TTEN	CIER.
	paragraphic management of the commence of the			-					
		£	B. (1,		£	8.	d.		
Section 1	Carrière et Cour	578	0 10	1		13			1
	Boutique de forgeron			1		. 4	- 6		
	Meubles de cuisine	348	8 9	1	370		6,		100
	Divers		12 10	1	-	15	-	100	
1	Chambre de la matrone	213		}	197	2	5		100
	Magasin			1	2	7	2	1000	
100	Cordes		14 6						
	Chambre de hardes	84	8 2	[ '	449		6		
	Meubles	1	17 6	į.	12	. 1	0		
1	Armurerie	149	14 6	1					
	Cordonniers	16	5 4		28	10	2		
	Cabinet de chirurgie	54	18 0	1.	l.				
	Département des tailleurs	4	0 0	ì	4	3	0		
	Habillements	238	8 9	1	485	. 17	6.		
4.0	Couvertures de lit	622	14 7	1					- 4
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Etable	108	0 3		41	8	6		
1 11	Fourrage	14	10 0						
A	Boutique de charpentiers	361	15 7	1 .	- 31	5	5		
rate of the second	Ferblautiers et peintres		17 11	1	. 1	12	11		1.7
12 May 12 May 1	Tonnelier		11 1	1					
	Hopital		3 7	ıl	27	16	9		
	Chambre du maitre d'école		1 9	'Ì	٠.	"	, 1,		100
	Livres, chambre des matrones		0 9	1					
	Chambre du chapelain catholique romain		1 6	1		٠			
1	Chambre du chapelain protestant		12 6	1					
	Maison de pompes	308	0 0	1	100	് പ	Δ		
	Bureau du prefet		10 6	1	14		'n	$\mathcal{O}_{\mathcal{A}}$	
1.79	Bureau du secrétaire		12 9	1 .	16		a		4,
,	Direndences secondaines	21	12 8		570		- 0	100	
100	Dépendances secondaires	0000	0 0	{ · ·	070	U	U		
	Terre contenant 100 acres		0 0	1		1		11	
	Gore, Coté Ouest	75	0 0	1					
5		100 FO				4.5	<u>ٻند</u>		·
		£6,721	2 7	+! £	3,243	.19	0	1.1	17

Pénitencier provincial, 31 décembre 1855.

Estimation de la valeur des travaux accomplis durant l'année expirée le 31 décembre 1855.

VOIR:		£	s. d.	£	8.	d.
Pour l'érection d'ateliers	686 97	18 11 15 0				
				£3,085	6	7

#### N.

Estimation de la somme requise pour le soutien du pénitencier provincial pour l'année 1856 :

CALL ATTOMA	** ***	A TOTAL CULTURE DO CO.	2.4
SALAIRES	DES	OFFICIERS,	etc.

			<del></del> -		<del></del> .	£7,	897	15	0
	4	Gardes, à £100 do.,	3,400	0	0				
		Gardiens, à £112 10s. do.,	225	0	0			5.3	
		Surintendants, à £140 12s. 6d. par année,	543	15	0	6.00			
		Maître d'école	187		0				
		Maître constructeur	250		0				
,		Un commis des vivres		5	0				100
	1	Aide matrone			0		111		
	1	Matrone	93		0	1	,		
	2	Chapelains	600	0	0				1
- 1	1	Chirurgien		0	0		100		
	1	Député syndic	250	0	0		1		
		Secrétaire	218	0	0				
	2	Inspecteurs	800	0	0	٠			
		Préfet	£560	0	0				•

# PROVISIONS.

				£9,150	0 0
500	minots de charbon, à 6d	12	10 0	1	
	17s. 6d			1	
1,800	cordes de bois de chauffage à				× .
220,000	rations, à 8¼d	£7,562	10 0	Same and	

# HOPITAL ET CABINET DE CHIRURGIE.

Médecines,	provisions,	.etc	£300	0	0
------------	-------------	------	------	---	---

# MEUBLES DE CUISINE, etc.

400 plats d'étain, a 9d., 300 assielles, a 6d.	£22 10	U
200 tasses d'étain, à 5d., 14 cuillers, à 1s	4 17	4
300 couteaux et fourchettes, à 6d., 400		
cuillers, à 2d	10 16	8
48 rasoirs, à 1s. 6d., 36 brosses, à 1s	5 8	0

£43 12 0

# MEUBLES DE PRISON ET COUVERTURES DE LIT.

200 taies de lit, à 4s., 300 couvertures, à		
16s. 3d		
150 couvertures, à 4s., 400 serviettes, à 41d.	37 10 0	1.1
500 taies d'oreiller, £25; 100 peignes, à 4d.		
32 tonneaux de paille, à 32s. 6d		•
		£39

£399 18

HARDES.			,			
	. CHEN	^				
600 habillements d'hiver, à 25s	£750	0	0			
600 habillements d'été, à 15s	450	0	0			
400 chemises de flanelle, à 8s., 400 caleçons, à 7s.	300	0	0	1		
500 paires de souilliers, à 6s. 3d., 150 pan-	101	ر ا د بعود			- 4	
toufles à 3s. 9d.	184	7	6	4.00		
400 mouchoirs de poche, à 3d., 300 ceintures, à			^		0	, to .
4d	10			400		
300 bonnets et bas, à 1s. 8d	25	0	0			
1200 paires de bas de laine, à 1s. 3d	75	0	0		P	Ţ,
2000 verges de coton, à 6d	50	0	୍0	21.511		
		1		£1,844	7	6
	100				**	
TITLE OF ATTACKED TO		n.				1
HUILE, CHANDELLES ET	SAVO	IN.			. 5	
1500 lbs. de chandelles, à 10½d	£65	12	6	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
4000 lbs. de savon, à 3½d	58	6	8	100		
10 gallons d'huile d'olive, à Ss. 9d	4	7	6			i
500 gallons d'huile de loup-marin, à 5s	125		0			
ganone a name as roup-marm, a os		. •		£253	6	8
Outils pour les détenus	£30	0.	0	<b>3000</b>	Ū	·
Papeterie	25		ő			
Bibliothèque	15	. 0	0		<i>2</i>	
	125	0	0			1.1
Alloué aux détenus sortant de prison	225	0				
Habillement pour do do	220	Ų,	U	£350	0	. 0
		. 1		2000	·U	U
				100		
ECURIE.	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1					
800 minots d'avoine, à 2s. 3d	£90	0	0			
30 tonneaux de foin, à 61s	91	_	0			
	3	5	0			
400 bottes de paille	J		U	0104	1 5	
				£184	10	0
n-complete and the second seco				100 C		
	1			the state of the		
ESTIMATION	100			100		
		•			24.7	
Des matériaux requis pour complèter les nouvea	ux ateli	ers.	• • •	<b>£1,335</b>	15	. 0
	1	10	1.4			
				£21,829	. 9	6
A déduire du travail des détenus£	10,000	0	0	A 100		1
A déduire pour pierres et autres dépenses con-						
tingentes	500	0	O			
				£10,500	0	0
	100					
				£11,329	9	6
	1.					===
	ANDRI	7.XX <i>T</i>	DI	CKSON,		-
	TTA INTOT	4 T V			מו	, 4
énitencier provincial	A STATE		1118	pecteur P	· P	· . :
CHEROCOPT DIOVINCIAL						

Pénitencier provincial, 31 décembre 1855. O.

			and the second s	
	The second secon			
Litest inclientant	commont loc	distance ideas	t commission to 91	diagonalana 1955
Filth Indidustri	comment ies	detenus etalen	i occupes ie o i	décembre 1855.

Tailleurs de pierres et maçons	4
Charpentiers	
Tonnelier	
Ferblantier	
Tailleurs	. 9
Hommes de carrière	1

# TRAVAIL SOUS CONTRAT.

Cordonniers			 	. 162
Meubliers			 	. 62
Forgerons			 	. 51
Instruments d'agri	culture		 • • • • • • • •	. 29
Couturières			 	. 31
Barbiers			 • ••••••	. 1
Cuisiniers				
Journaliers			 	. 109
Malades	• • • • • • • •	· · · · · · · •	 	. 21
		5 50	the second	***************************************

Total....

Pénitencier provincial, 31 décembre 1855.

Estimation de la valeur des biens immeubles du pénitencier provincial, 31 décembre 1855.

"我们的,我们们就是一个大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大		
Montant suivant rapport au 31 décembre 1854£141,059	4	3
Montant des travaux occomplis en l'année 1855, suivant l'état	•	
marqué P		100
marque I	Ο,	1

Maître Constructeur.

31 Décembre 1855.

Montant total des matériaux pour l'année...... Augmentation totale durant l'année.

Tableau résumé des constructions saites au pénitencier provincial, indiquant le nombre d'ouvriers et de journaliers dans chaque département, les déboursés ou coût des matériaux, ainsi que le montant—les détenus étant évalués à deux chelins par jour-chaque article placé dans son chapitre respectif pour chaque mois, et la somme pour l'année 1855.

$ \begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1586 1812 2138 1620 2139 3139 3029 2812 2832 2832 2832 2859	Mo. do joi 111111111111111111111111111111111111	iv teorificing 2 4 75 14 8 2 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	roj. 9b latot ordmo V	and fine fine the standard of	Montant paye pour pior	48.5   20.5	8 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	on raq dyng dandam. Montang dyng dan mige par mo	1	83 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8
Total pour l'année	293253	109182	8578	438224	4	597	144	1	0 66	7 856 13	9.6376 14

n.i

Aux inspecteurs du pénitencier provincial.

Messieurs,—Je prends la liberté de vous soumettre un état du travail des détenus engagé comme mécaniciens et journaliers dans le département de construction, qui fait voir comment ils ont été employés à leurs occupations

respectives pendant l'année 1855.

Les travaux cette année ont été limités principalement à l'érection de nouveaux ateliers qui sont assez avancés pour permettre aux entrepreneurs d'occuper une partie de l'étage d'en bas et du second étage; les fondations de tous les ateliers ont été construites, afin de pouvoir se remettre à l'ouvrage de bonne heure le printemps prochain.

J'ai donné un tableau résumé sur la feuille marquée No. 1, de tous les matériaux employés, dans lequel j'ai estimé le travail des détenus à deux chelins par jour, montant en tout pour l'année à la somme de £4,382 16s. 6d. pour le travail

seulement.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé)

EDW. HORSEY,

Architecte et maître constructeur.

Pénitencier provincial, 31 décembre 1855.

A Wolfred Nelson, M. D., et Andrew Dickson, écuyers, inspecteurs du pénitencier provincial.

Messieurs,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de mettre devant vous un état du département placé sous ma surveillance, pour l'année qui va expirer. A la fin de l'année il y avait 32 détenues dans cette prison. A la fin de l'année onze ont été élargies, dont cinq protestantes et six catholiques romaines. Dans la même période douze ont été reçues dans la prison, établissant sur le tout une augmentation d'une seulement. Parmi ces dernières cinq étaient protestantes, et sept catholiques romaines ; sur ces douze il y avait trois catholiques romaines qui étaient emprisonnées pour la seconde fois ; l'une d'elles en entrant s'est

faite protestante.

Ces détenues ont été bien employées, quelques-unes comme servantes, la plus grande partie à travailler pour l'institution, occupées à faire des vêtements pour l'usage des détenus, des chemises, des caleçons, et des couvertures de lit; d'autres à tricoter et à raccommoder les hardes, tandis que six à huit d'entr'elles étaient employées chaque jour par les entrepreneurs à border des souiliers. De cette manière il y a eu 1843 jours d'ouvrage; elles ont aussi par fois été occupées par l'entrepreneur de l'atelier des meubles à faire des matclas, des oreillers, et à couvrir des boutons; tout ensemble, les détenues ont été employées d'une manière industricuse, et je le crois avec avantage pour elles-mêmes et pour l'institution. Les détenues se sont généralement bien comportées, quoiqu'en certains temps il y a eu un peu de trouble. La santé de ces femmes a été très bonne durant l'année qui finit. Pour leur progrès moral, on a fourni des bibles à toutes les protestantes, et quelques-unes des catholiques romaines out eu la version autorisée par leur église; chaque jour on leur a récité les prières et elles ont assisté au service du dimanche comme autrefois. Dans la chapelle destinée aux femmes protestantes, quand il y a le moindre bruit dans la salle d'inspection en bas, on ne peut pas entendre les prières, ce qui fait que les détenues n'ont pas retiré autant d'avantage qu'elles auraient pû en retirer autrement.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs, Votre obéissante

Votre obéissante servante, (Signé) JULIA. M. COX. A Wolfred Nelson, M. D., et Andrew Dickson, écuyers, inspecteurs du pénitencier provincial, etc., etc.

Messieurs,—J'ai l'honneur de mettre devant vous le rapport annuel de l'école liée à cette institution, pour l'année expirant le 31 décembre 1855.

Comme dans mes précédents rapports je vous ai soumis mes devoirs en détail, et que ces mêmes devoirs n'ont subi aucun changement sensible depuis qu'il vous a plû demedonner la situation que j'occupe actuellement, je pense que vous serez d'opinion qu'il suffira aujourd'hui de vous exposer que conformément à votre ordre, l'école commence chaque matin à la même heure que toutes les autres occupations de l'institution et qu'elle reste ouverte jusqu'à neuf heures ; alors les garçons retournent aux ateliers et aux autres endroits où ils sont occupés à travailler. A midi et demi l'école est ouverte de nouveau, et ne se serme qu'à deux heures. Quand la prison est fermée, je reprends mes devoirs en instruisant les détenus qui ont été employés durant le jour à travailler sous contrat, et une partie considérable du temps intermédiaire est consacrée dans la bibliothèque à changer les livres, etc., ce qui a lieu tous les jours. Il serait parsaitement oiseux pour moi d'insister ici sur la nécessité et l'utilité de l'instruction dans une institution de ce genre, vú qu'il est parsaitement reconnu qu'elle est de la plus haute importance partout, mais en particulier, dans les endroits où les ignorants et les hommes dépravés de tous les âges, de toutes les croyances et de toutes les couleurs sont réunis, comme moyen de les améliorer, de les réformer et de les préparer à devenir meilleurs et moins dangereux à la société. Mais quant aux jeunes détenus, l'éducation devrait être encouragée par d'autres moyens que ceux qui se trouvent actuellement au pouvoir de cette institution, c'est-à-dire, qu'on devrait autant que possible leur faire apprendre des métiers, afin de les mettre en état de gagner leur existence honnêtement, une fois qu'ils seraient élargis, sans avoir recours à leur ancienne pratique de voler, etc. Je désire bien vivement attirer votre attention sur ce sujet, pour l'avantage du pays et de la société en général, aussi bien que pour celui de cette classe rejetée, et sans protection, sachant bien que vous serez tout en votre pouvoir pour améliorer la condition des détenus, non seulement pendant leur séjour dans cette institution, mais même après qu'ils ont eu leur liberté; et je suis d'autant plus ardent à insister sur ce sujet, que j'ai entendu plusieurs de ces jeunes détenus exprimer leur chagrin de ne pas être capable d'avoir un métier, ou au moins la plus grande partie d'un métier, et de se frouver toujours restreint à n'en apprendre qu'une partie, comme de coudre une certaine partie d'une botte ou d'un soulier, sans iamais pouvoir faire aucune autre partie de l'ouvrage. Indubitablement, ce système est avantageux aux entrepreneurs, mais on devrait s'il est possible, le tourner à l'avantage des garçons en question, autrement il est évident qu'ils ne pourront jamais gagner assez pour vivre sans avoir recours à d'autres moyens-lesquels seraient en toute probabilité, de voler-conséquemment, dans le but de les réformer et de les rendre moins dangereux à la société, il ne suffit pas de leur donner de l'éducation, car il s'en trouverait peu et peut-être aucun qui pourraient trouver des situations au moyen desquelles ils pourraient gagner leur vie au sortir de cette institution, avec cette seule éducation; mais on devrait leur enseigner de plus au moins les trois quarts de quelque métier, et alors on pourrait nourrir l'espoir qu'ils se perfectionneraient, et qu'ensuite qu'ils pourraient au moyen d'une industrie légitime et honnête, se procurer ce soutien qui est nécessaire pour supporter le corps, et qu'ils chercheraient certainement à obtenir sinon par des moyens légaux, certainement par des moyens illégaux;—et de plus parce moyen onferait disparaître un grand mal de la société, et je crois que je puis dire qu'une grande partie des crimes qui pourraient se commettre par la suite seraient évités si tous les jeunes délinquants qui sont envoyés ici avaient des métiers en en sortant.

Durant l'année dernière 114 détenus ont été élargis; tous savaient lire et écrire, et ceux dont la bonne conduite leur donnait le privilége de fréquenter l'école pendant quelques instants après leurs repas, étaient capables d'écrire, et quelques-uns d'entre eux pouvaient saire des chisses assez habilement. Un assez grand nombre des détenus bien disposés qui désirent s'instruire, regrettent que l'école dans le réfectoire ait été discontinuée le 4 de juin, dans le but d'éviter, autant que possible, toute occasion de rompre le silence en se rencontrant ensemble dans les classes—et quoique d'un côté on puisse le regretter, pour l'avantage des détenus bien disposés qui n'auraient pas abusé de ce privilége, cependant je suis d'opinion, qu'à cette époque, il était plus prudent de les tenir sous la surveillance des gardes sur leurs bancs dans les réfectoires et leur fournir des livres autant que possible pour lire pendant une demi heure, que de leur permettre de s'assembler dans des classes, d'autant plus qu'il y avait rumeur qu'une conspiration était formée par quelques-uns des plus mauvais sujets pour tenter une évasion; ces quelques mauvaises têtes ont certainement fait tort aux personnes tranquilles parmi lesquelles quelques-unes ont exprimé leur indignation à la vue de tant de méchanceté. Néanmoins, la perte que quelques-uns de coux qui travaillent sous contrat ont éprouvée par la discontinuation de ces classes, est en partie compensée par la bonté du syndic qui accorde à ceux qui se comportent bien le privilége de passer dans l'école immédiatement après leurs repas, pour consacrer une demi heure chaque fois à étudier, lire, écrire, faire des chiffres, etc. Et j'ai du plaisir à constater qu'ils paraissent tous désireux de s'instruire, particulièrement depuis que nous avons reçu une nouvelle série de livres dans la bibliothèque qui ont été très bien choisis, étant pour la plupart des œuvres de Chambers et d'autres eneorc très utiles; mais il est à regretter que le nombre soit si retréci; il n'y a pas plus de cent bons livres dans la bibliothèque, ce qui est certainement un nombre bien insuffisant pour cinq cents porsonnes qui devraient consacrer tous les loisirs qu'elles pourraient avoir à la lecture qui est un moyen excellent de les empêcher d'enfreindre les règlements de l'institution. J'ai demandé à plusieurs individus qui étaient assis sur les tables de devant et qu'on avait privés de leurs rations régulières en punition de quelque violation des règlements prescrits et qu'ils devaient observer, comment il se faisait qu'ils avaient été ainsi punis, et ils répondaient dans beaucoup de cas, "Je n'ai pas de livre intéressant qui puisse attirer mon attention, et en conséquence, je suis exposé chaque jour à être rapporté pour avoir parlé." Je crois que ceci est en grande partie vrai et sert à démontrer que c'est une chose absolument nécessaire, pour le maintien du bon ordre, et la stricte observance de la discipline que cette institution exige des détenus, vu qu'un moyen agréable pour eux de passer les heures fatigantes pendant lesquelles ils ne travaillent pas, est de tenir leurs esprits occupés à la lecture de quelques livres; mais il est bien évident que malgré tous les efforts de l'instituteur, la chose est impossible quand on songe au peu de livres qu"il a à sa disposition ; en conséquence de cela, tandis que les uns lisent, d'autres attendent leur tour, de manière que le désir du progrès moral ou mental qu'un bon livre aurait éveillé dans l'âme, et qui aurait contribué à rendre un individu plus heureux et meilleur, et qui en dernier lieu en aurait fait un instrument pour donner le bonheur et se rendre utile à tous ceux qui auraient subi son influence par son bon exemple pendant son temps de prison, ou de liberté, pourra s'éteindre à défaut d'aliment pour le raviver. À la vérité, la lecture des bons livres a un effet merveilleux pour diriger et reformer, ainsi que pour tenir l'esprit dans une condition saine et énergique.

Un écrivain célèbre en parlant de l'exercice des facultés mentales dit: "Ces facultés, comme il est généralement admis, quoique immatérielles en un sens, sont rattachées par les organes avec le cerveau—et forment partie du système animal, nourrie par le même sang, et réglée par les mêmes lois vitales que les muscles, les os et les nerfs. De même que par le manque d'exercice, les

muscles se détendent, les os s'amollissent, les vaisseaux du sang s'oblitèrent, et que les nerfs perdent leur forme ordinaire, de même par le manque d'exercice le cerveau perd son état normal, et engendre des misères pour son possesseur." Et plus loin, "les effets fatals du manque d'exercice des facultés mentales sont très remarquables chez les personnes qui ont le malheur d'être dans la réclusion solitaire; beaucoup d'entre elles deviennent insensées, ou au moins faibles d'intelligence." Conséquemment, pour remédier en grande partie aux maux nombreux et fréquents qui proviennent du manque d'exercice des facultés mentales des détenus quand ils ne sont pas occupés à travailler, et pour obvier à la nécessité d'infliger plus de punitions et de souffrances, l'institution devrait avoir une bibliothèque composée d'au moins cinq cents bons livres, et je suis bien convaincu, si tel était le cas, que les records des châtiments feraient voir toute autre chose que ce qu'ils nous montrent aujourd'hui, tout en étant un moyen puissant pour les reformer, en autant que la chose est possible. Mais si la portion des détenus dont la langue maternelle est l'anglais, n'a pas de livres en quantité suffisante, la portion française est infiniment pire, le seul livre qu'elle ait dans sa propre langue est le devoir du chrétien, et les détenus l'ont lu si souvent qu'ils ne veulent pas le livre davantage, et ils se plaignent que les anglais ont des livres jusqu'à un certain point, tandis qu'eux n'en ont pas un seul; en consequence, ces derniers sont obligés de passer non seulement des jours, des semaines et des mois, mais toute la période de leur sentence sans pouvoir faire la lecture d'un seul livre. Il y a aussi un certain nombre d'allemands qui peuvent lire leur propre langue et qui seraient contents d'avoir quelques livres à lire, mais nous n'en avons pas un soul à leur prêter. Sachant, en conséquence, messieurs, que toutes ces personnes qui sont ainsi privées de cette jouissance mentale que la lecture seule peut communiquer à des individus dans leur position, doivent trouver le temps bien long et bien ennuyeux, qu'elles doivent éprouver un affaissement moral qui n'abondonne jamais leur esprit, et qui peut en entraîner un grand nombre à une mort prématurée, j'ai pris la liberté de m'étendre plus au long peut-être que je n'aurais dû le faire, pour mettre ce sujet sous votre considération.

L'école donne beaucoup de contentement; tous les garçons et les jeunes gens qui la fréquentent font des progrès rapides dans leur éducation. La liste suivante contient les noms de ceux qui apprennent chaque jour à épeler, lire, écrire, chiffrer, l'anglais, le français, etc., à l'exception de John H. Jones, qui est

actuellement à l'hopital.

Nом <b>.</b>	AGE.	DATE DE L'ENTREE.	Origine.	NATIF DE	Catholique.	Protestant	Sentences. Année.
David Gormly James Tyner Peter Monture Levi Larivière Patrick O'Brien David Horner Jeft Timmerman John Laughran Theodule Poitron William Gamble Robert Gamble Maxime Lemond Jeremiah Webb John Lively James MocLaughlin Taomas Graham Edward Short Alfred Davis Michnel Kenting Nathaniel Barry George P. Potts Alexander J. Lang Jules Peltier Charles Douglas James Reilly Robert Porter * John H. Jones.	16 16	14 do. 40. 25 do. 25 do. 25 do. 25 do. 25 do. 30 do. 10 mai, 40 do. 17 do. 6 juiu. 19 do. 40	53 Africain Sauvages 54 Français Irlandais do, Anglais Irlandais Français Irlandais do, Français Africaiu Irlandais do, do, do, Anglais do, Anglais Ecosaus Anglais	Irlande do. Canada-Ouest Irlande Caunda Est do. do. do. do. do. do. Canada-Ouest Irlande Canada-Ouest Irlande do. Angleterre do. Canada-Ouest do. Etats-Unis Canada-Est Ecosse Angleterre Ecosse Canada-Ouest		11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	7 vie. 3 2 2 5 5 5 4 2 2 2 2 3 2 4 4 2 2 2 2 3 2 3 2 2 3 2 2 3 2 2 3 2 2 3 2 2 3 2 2 3 2 2 3 2 2 3 2 2 3 2 2 3 2 3 2 2 3 3 2 3 3 2 3
	1	1		Total27	11	16	

<sup>\*</sup> John H. Jones aurait du être inscrit dans ce tableau sous la date de 1854, mais comme il a été transporté pendant quelque temps dans la boutique des tailleurs, et de là à l'hopital, son nom a été oublié.

Sur tous ces jeunes gens. il n'y en avait que dix capables de lire et d'une manière très imparfaite; le reste était parfaitement ignorant, mais il est agréable de pouvoir dire qu'ils ont tous été bien attentils à leurs études durant les heures consacrées à cette fin, et qu'ils ont montré un grand désir d'apprendre, de sorte qu'à l'heure qu'il est, ils lisent tous bien, écrivent bien, et plusieurs ont fait des progrès considérables en arithmétique, etc. De fait, ils paraissent être tout différent de ce qu'ils étaient quand ils arrivèrent ici, et j'ai le plus ferme espoir que la plus grande partie d'entre eux sont parfaitement revenus de leurs anciennes habitudes.

Quoique j'aimerais beaucoup à faire rapport du progrès de chaque individu auquel j'enseigne, je trouve que ce serait donner trop d'étendne au présent rapport, et en conséquence dans le but de ne pas être long, je limiterai mes remarques à une ou deux personnes, que je commençai à instruire sous les circonstances les plus défavorables. Peter Monture et Augustus Johnson, sauvages, et natifs du Haut-Canada, pouvaient à peine comprendre la langue anglaise et n'ataient aucune éducation quelconque quand ils surent envoyés au pénitencier; mais ils ont profité de l'occasion de s'instruire qui était placée entre leurs mains, et à force d'attention et de persévérance ils lisent à présent les langues anglaise et sauvage très bien, ils ont appris la giammaire anglaise et la geographie, ils écrivent bien, et Monture sait l'arithmétique jusqu'aux proportions, parfaitement bien-je n'ai aucun doute que Johnston aurait été aussi avancé que Monture en arithmétique, s'il n'eût pas été transporté à l'hôpital par maladie, où il vit depuis quelque temps d'une manière paisible, et il est encourageant de les voir encore consacrer chaque minute qu'ils peuvent épargner à acquerir des connaissances ; et de plus, ils ont appris le métier de cordonnier. Ces hommes m'ont dit fréquemment qu'ils se préparaient à se rendre utiles aux tribus auxquelles ils appartiennent, au retour de leur exil, et je n'ai pas le moindre doute que leur arrivée parmi les sauvages aura un bien bon effet, vú qu'ils ont l'intention de commencer immédiatement à les instruire; et qui sait s'ils ne feront réellement pas plus de bien parmi leurs pauvres compatriotes ignorants, que tous les missionnaires qui les ont dévancés. Ce fait est bien encourageant, d'autant plus que leurs idées de moralité sont extrêmement bonnes, et je puis ajouter, qu'ici ils se comportent en conséquence. Je pourrais mentionner beaucoup d'autres exemples du bien que produit l'école. Je me contenterai de parler de David Gormley. C'était probablement l'enfant le plus ignorant et le plus dépravé que j'aie jamais vu, quand il arriva ici; mais en peu ce temps il s'est appliqué à l'étude et a appris à lire, écrire et faire des chiffres persqu'assez bien pour toute espèce d'affaires; il a repassé deux fois l'arithmétique, et a lu presque tous les livres de la bibliothèque; de fait, je n'ai jamais été témoin de fant de changement dans une personne: je considère qu'à l'heure qu'il est, c'est réellement un bon garçon, et qu'il a parfaitement reconnu son erreur. A la vérité tous les détenus sont unanimement d'opinion que l'école est un des plus grands avantages que le gouvernement peut leur conférer, et j'espère qu'ils continueront à l'apprécier.

Vû le grand nombre d'individus sans éducation qui ont été condamnés au pénitencier durant l'année dernière, mes devoirs dans les ailes ont augmenté considérablement; il y a actuellement 108 personnes qui reçoivent l'éducation dans leurs cellules; la plus grande partie épelle et commence à lire leur propre langue, c'est-à-dire l'anglais et le français etc., et ils se montrent tous bien disposés à recevoir des avis et de l'instruction. J'ai l'espoir que cette partie de mon devoir sera suivie d'un bien bon effet, vû que j'ai occasion de raisonner avec eux sur les erreurs de leur vie passée, et de leur donner des conseils pour se corriger à l'avenir; en quelques cas ils peuvent être perdus, mais chez la majorité ils

semblent produire quelqu'effet.

Messieurs, en terminant, j'ai à vous présenter mes remercîments ainsi qu'au syndic, au nom des détenus, pour l'intérêt profond que vous avez toujours témoigné pour leur avancement, tant sous le rapport moral que sous le rapport mental, et je suis convaineu que beaucoup de prières sont offertes au trône de grâce par un grand nombre d'entre eux pour votre bien être temporel et éternel; et quant à moi-même j'ai éprouvé la plus grande bonté de tous les officiers supérieurs de l'Institution, mais en particulier du préfet qui m'a témoigné beaucoup de politesse dans l'accomplissement de chaque partie de mon devoir, et dont je lui suis très reconnaissant.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé,)

THOMAS S. GARDINER.

## RAPPORT ANNUEL du SÉNAT de l'UNIVERSITÉ de TORONTO sur le COLLEGE du HAUT.CANADA.

### BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Toronto, 28 Février 1856.

Soumis pour l'information de l'Assemblée Législative, conformément aux termes de l'Acte 16 Vict., chap. 89, Sec. 45me.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,

Secrétaire.

A Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronet, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord et Visiteur de l'Université de Toronto:—Qu'il plaise à Votre Excellence.

Le sénat de l'Université de Toronto demande à présenter le rapport suivant sur le collége du Haut-Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1454 :—

### I.—ÉDIFICES ET TERREINS.

Le sénat a été insormé que durant l'année dernière, il a été fait des réparations considérables aux maisons, et aux bureaux et clôtures et que le tout est maintenant en bon ordre.

II.—Nombre des Elèves fréquentant le Collége.

Formules.	Terme	Terme d'été.	Terme	Terme d'hiver.
VII VI V Département commercial III II I I Préparatoire	2 6 9 24 23 19 27 35 26	3 6 14 25 32 23 21 22 43	3 6 14 22 30 25 22 34	4 5 13 21 33 27 19 37
	171	189	187	188

### III.—Nombre des Elèves résidant dans la Maison d'École.

Terme de printemps.	Terme d'été.	Terme d'automne.	Terme d'hiver.
26	26	22	27

### IV. OFFICIERS.

Visiteur.—Sir Edmund Walker Head, Baronet, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord.

### Principal,-F. W. Barron, Ecuyer, M. A.

### Maîtres:

Révérend H. Scadding, D.D	ler Maître des Classiques.
" G. Maynard, M.A	
" W. Stennett, M.A	2me Maître des Classiques.
W. Wedd, M.A	3me Maître des Classiques.
J. P. De la Haye, Ecuyer	Maître de Français.
W. Barrett, M.A	ler Maitre d'Anglais.
C. Thompson, Ecuyer	
J. Dodd, Ecuyer	
J. G. Howard, Ecuyer	Dessin Géométrique.
J. Bull, Ecuyer	Ornementation.
A. Maule, Ecuyer	

Trésorier .- David Buchan, Ecuyer.

Collecteur.—Allan Cameron, Ecuyer.

Durant l'année dernière J. D. Humphreys, écuyer, a résigné la charge de maître de musique vocale; il ne lui a pas été nommé de successeur.

### V.—Cours D'ÉTUDES.

Il n'a pas été fait de changement à cet égard depuis le dernier rapport que le principal de l'institution a présenté sur le collége.

### VI.—Procédés du Sénat au sujet de l'Institution.

Durant le cours de l'année dernière, le sénat a consacré beaucoup de son temps et de son attention à s'enquérir des plaintes portées par G. T. Denison, écuyer et T. P. Robarts, écuyer, contre le révérend G. Maynard, maître de mathématiques; et par T. A. Stayner, écuyer, contre le principal. Sur ces sujets de plaintes ainsi que sur les accusations portées par le principal contre M. Maynard et par M. Maynard contre le principal, il a récemment adopté un rapport spécial qui renferme les conclusions auxquelles il en est venu après une enquête longue et attentive. Les renseignements recueillis durant cette enquête et les connaissances obtenues par un comité d'enquête qui a personnellement visité l'institution et reçu par écrit des réponses à des questions préparées et qui affectaient tous les départements du collége, ont démontré au sénat qu'il est nécessaire qu'il soit fait des dispositions pour surveiller plus directement l'institution et que l'on introduise certains changements dans le système qui a jusqu'ici prévalu. En conséquence il a préparé sur ces sujets un statut qui aura

l'effet désiré d'augmenter le succès du collége, d'en agrandir la sphère d'action et de développer l'esprit d'ordre et d'harmonie à l'intérieur.

(Signé,)

CHAMBRE DU SÉNAT, 5 juin 1855. W. HUME BLAKE, Conseiller, { L. S. }

Contresigné.

Régistrateur.

### UNIVERSITÉ DE TORONTO.—RAPPORT ANNUEL DU SÉNAT POUR L'ANNÉE 1855.

A Son Excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronet, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord et Visiteur de l'Université de Toronto.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Le chancelier, le vice-chancelier et le sénat de l'université de Toronto demandent à présenter leur rapport annuel, relativement aux affaires de l'université pour l'année 1855.

Au commencement de l'année, la session du sénat, qui avait été ouverte le 14

novembre 1854 durait encore et ne s'est terminée que le 15 juin 1855.

Dans le cours de la session, l'attention du sénat s'est portée vers le développement ultérieur d'un cour systématique d'examen dans les divers départements

d'études académiques.

Dans cette œuvre importante il n'a pas seulement examiné les usages suivis dans les anciennes universités de la Grande-Bretagne et d'Irlande, mais il a aussi considéré avec soin les améliorations qui ont été adoptées dans celles de dates plus récentes. Il n'a pas oublié de s'enquérir des systèmes suivis sur le continent d'Europe, dans les Etats-Unis d'Amérique et dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, son objet étant de puiser à toutes les sources qui lui scraient accessibles les suggestions qui pourraient tendre à créer un plan général qui conviendrait aux circonstances où se trouve la province. Le résultat de ses délibérations a été de compléter des cours gradués d'examens non seulement dans les facultés de la loi, de la médecine et des arts, mais encore dans les départemens du génie civil et de l'agriculture. Le sénat est parfaitement d'avis que les cours qu'il prescrit et que les arrangements qu'il a adoptés sont susceptibles d'amélioration; mais il est, en même temps, convaincu que les traits principaux du plan qu'il a adopté, comprenant, comme ils le font, tous les caractéristiques des différents systèmes académiques anciens et modernes qui semblent le plus avantageux à la jeunesse du pays, se recommanderont au jugement de ceux qui croient que les institutions d'éducation devraient marcher de front avec le progrès des connaissances humaines, et devraient être proportionnées aux besoins actuels et aux expériences du corps de société pour l'avantage desquelles elles ont été fondées. Dans le cours de la session en question, le sénat, à la réquisition de votre excellence, a conduit une enquête minutieuse sur les affaires du collège du Haut-Canada. Comme les particularités de cette enquête ont été communiquées dans un rapport spécial, le sénat croit qu'il est inutile d'en parler autrement que pour exprimer l'espoir que l'effet de cette enquête sera de prévenir pour l'avenir toute affaire de ce genre et que le statut qui sera préparé pour l'avantage de l'institution pourra avoir l'effet si désiré de ramener l'harmonie parmi les officiers, développer l'utilité de l'institution et en rendre les avantages d'un accès plus universel.

 $\Lambda \mathbf{n}$ 

Le sénat regrette de ne pouvoir donner sur la condition et l'avenir de l'université des renseignements aussi amples que ceux qu'il a donnés dans son rapport de 1854. Mais comme le manque d'appartement où il pût tenir une assemblée de convocation l'a forcé à différer (à son grand désappointement comme au grand dommage des candidats) l'admission ordinaire des étudiants aux degrés et à l'immatriculation, il est obligé d'omettre ces données sur le progrès de l'institution. Au lieu de ces renseignements, il annexe cependant les états d'examens annuels qui ont eu lieu—partie dans les bâtisses du parlement et la salle dont il avait l'usage temporaire et partie dans la bibliothèque du collége de l'université qui fût mis à sa disposition à cette fin par les autorités de cet établissement.

### EXAMINATEURS.

	Lor:
S. Connor, L.L.D., C.R.	Oliver, Mowatt, Ecuyer, R.C.
IVI E	DECINE:
Anatomie pratique	J. H. Richardson, M.D., M.R.C.S.,
Anatomic pranque	• ) gleterre.
Médecine	Dr. O'Reilly.
	(C. W. Covernton, M.D.
Anatomie et physiologie	. W. R. Beaumont, M.D., F.R.C.S.,
	gleterre.
Thérapeutique, pharmacologie et bots	
nique médicale	W. B. Nicol, M.D.
	H. H. Croft, D.C.L., F.C.S.
Chimie	Reverend W. Ormiston, B.A.
Obstétrique	G Harriels M.D.
Turispundance modicale	I O'Pain M D
Jurisprudence médicale	
Eléments d'histoire naturelle	Révérend W. Hincks, F.L.S.
	Dr. Checkley.
	ARTS.
Grec et latin	
Classiques	Révérend A. Wickson, M.A.
Mathamatiana at wheeless	(I D Chaminan M A
Mathématique et physique	Révérend G. P. Young, M.A.
366	( Dayanand I Dannin I) D
Métaphysique et éthique	· { Révérend S. S. Nellis, M.A.
	(Daniel Wilson I I I)
Histoire et littérature anglaise	T. J. Robertson, Ecuyer.
	CH H Croft DCI ECG
Chimie et physique chimique	* Dévésioned W. Oumanian D.
	Révérend W. Ormiston, B.A.
Histoire naturelle	Révérend W. Hincks, F.L.S.
	Di. Checkley.
Minéralogic et géologie	SE. J. Chapman.
	( 1. Midoul, Ecuyer.
Langues modernes	§ Professeur Forneri.
Tangaco modernos, se se se se se se se se se se se se se	( 11 Maniovani, D.D.D.
Tanguas orientales	( Payarond I Taylor M D
Langues orientales	' (J. N. Herschfelder, Ecuyer.
The state of the s	

### CANDIDATS A L'EXAMEN. Loi.

lre année.—5. Hodgkins, T. McCaughey, J.

Blake, D. E.

Fitzgerald, E.

Wells, R. M.

Holcomb, J. W.

Kerr, W. C.

McDougall, J.

```
Admission.—26.
Bayley, R., (B.A.)
                                     Hayden, L. H.
Beard, H. B.
                                     Huggard, J. T., (B.A.)
                                     McBride, J.
Beatty, J.
Benson, T. M.
                                     Morphy, H. B.
Bowlby, W. H.
                                     Peterson, H. W., (B.A.)
Boyd, W. T., (B.A.)
Bull, T. H.
                                     Ross, D. P.
                                     Ross, D. W.
Carroll, C. J.
                                     Sampson, D. A.
Cawthra, H.
                                     Scott, A. F.
                                     Stanton, W. J. Sullivan, W. B.
Cotter, J. R.
English, C. E., (B.A.)
                                     Taylor, T. W., (B.A.)
Harper, W. J.
                                     Trew, N. Mc., (B.A.)
Harrison, R. A.
                           MÉDECINE.
            Pour le degré de M.B.—1. W. Woodruff.
                         3me année.—2.
Ball, R. L.
                                     Mackenzie, J. T.
                         2me année.—2.
McGarvin, N.
                                      Walker, N. O.
                         1ère année.—2.
Francis, W. J.
                                     Miller, T.
                 Admission .- 1. Barnhart, C. E.
                              ARTS.
                       Candidats, B.A.—7.
Cattanach, A.
                                     Sanderson, J. E.
Crombie, M. M.
                                     Tassie, W.
Kingsmill, N.
                                     Walker, N. O.
McNabb,
                         3me année.—8.
Bowlby, W. H.
                                     MacDermid, P.
Hodgins, T.
                                      Matheson, R.
Jamieson, C.
                                      Matheson, T.
Lister, B. P.
                                     Unsworth, R.
                         2me année.-5.
Burns, N.
                                     Oliver, W.
Francis, W. J.
                                     Ross, J.
Kennedy, G.
                         1ère année.-10,
                                      Mulligan, J. K.
Barnhart, C. E.
McCabe, W.
                                     Paul, C. D.
McNaughton, T.
                                      Rattray, J.
Milroy, W. Moss, T.
                                      Wilson, J.
                                      Young, F. H.
                         Admission.-
                                     -16.
Applebe, R.
                                      Mitchell, J.
Boyd, A.
                                     Monsarratt, N.
Brown, W.
                                     Ross, D. W.
Fitch, B. F.
                                      Stanton, W. J.
                                     Sullivan, R.
Fraser,
```

Tassie, H.

White, J.

-	1022U			PPon			
		1.—Hodgins, T. 2.—McCaughey, J.		MODE 4.	1.—Scott, A. F. 2.—Harrison, R. A. 3.—Sampson, D. A. 4.—Carrol, C. J. 5.—Morphy, H. B.		1.—Beatty, J. 2.—Cawthm, H. 3.—Beard, H. B. 4.—Cotter, J. R. 5.—Ross, D. P. 6.—McBride, J. 7.—Harper, W. J. 8.—Sullivan, W. B.
XAMENS.	3E.	CLASSE III.	TION.	море з.	1.—Huggard, J. T. (B. A.) 2.—Bayley, R. (B. A.)		1.—English, C. E. (B.A.) 2.—Peterson, H. W. (B.A.) 3.—Taylor, T. W. (B.A.) 4.—Boyd, W. T. (B.A.) 5.—Trew, N. Mc (B.A.)
RÉSULTATS DES EXAMENS	LOI.—Fremiere Annee.		IMMATRICULATION	MODE 2.	Bowlby, W. H.		
RÉSUI		1.—Blake, D. E. 2.—Fitzgerald, E. 3.—Wells, R. M.	IM	MODE 1.	1.—Stanton, W. J. 2.—Benson, T. M.		1.—Ross, D. W. 2.—Bull, T. H.
		CLASSE I:			CLASSE I.	CLASSE II.	CLASSÉ HI.

MÉDECINE

POUR LE DEGRÉ DE M.B., -- WOODRUFF,

		Troisièm	Troisième Année.		
MEDECINE.	CHIRURGIE.	OBSTÉTRIQUE.	JURISPRUDENCE MÉDICALE.	ANATOMIE COMPARÉE.	E CHIMIE PRATIQUE
CLASSE I. Mackenzie, J. T. CLASSE III. Ball, R. L.	CLASSE I. Mackenzie, J. T. CLASSE II. Ball, R. L.	CLASSEI. 1.—Ball, R. L. 2.—Mackenzie, J. T.	CLASSE I.  1.—Mackenzie, J. T.  2.—Ball, R. L.	CLASSE I. Mackenzie, J. T. CLASSE. II. Ball, R. L.	CLASSE II. T. Mackenzie, J. T. CLASSE III. Ball, R. L.
		SECONDE ANNÉE	S ANNÉE.		
ANATOMIE PRATIQUE.		ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE.	CHIMIE	ď	THÉRAPEUTIQUE, PHAR- MACOLOGIE et BOTANIQUE.
CLASSE I.		CLASSE I.	CLASSE I.		CLASSE 1.
1.—Walker, N. O.		Walker, N. O.	Walker, N. O.		Walker, N. O.
2McGarvin, N.		CLASSE II.	CLASSE III.		CLASSE III.
		McGarvin, N.	McGarvin, N.		McGarvin, N.

19 Victo	rai.	Appendice	(No.	11.)	1	85
				ANGLAIS.	CLASSE III. Barnhart, C. E.	
	1			HISTOIRE	CLASSE III. Barnhart, C. E.	
	CHIMIE.	CLASSE I. Francis, W. J. Miller, T.	0 N.	LANGUES MODERNES.	CLASSE III. Barnhart, C. E.	
MÉDECINE.—(Continuation.)	CHI	CLASSE I. 1.—Francis, W. J. 2.—Miller, T.	IMMATRICULATION	ZOOLOGIE ET BOTANIQUE.	CLASSE 1. Barnhart, C. E.	
MÉDECINE	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE.	CLASSE I. Miller, T. CLASSE II. Francis, W. J.	ATRIC	спімів.	CLASSE I. Barnhart, C. E.	
	ANATOMIE ET	CLAS Milk CLAS Francis	I M M	PHYSIQUE.	CLASSE III. Barnhart, C. E.	
	OSTÉOLOGIE, etc.	SE I. , T. is, W. J.		MATHEMA- TIQUES.	CLASSE III. Barnhart, C. E.	
	OSTÉOL	CLAESE I. Miller, T. Francis, W.		CLASSIQUES.	CLASSE III. Bernhart, C. E.	

ARTS.

	Elistoire et Litérature Anglaises.	Anglais.	Cattanach, A.		1.—Sanderson, J. E. 2.—McNab, A.
	Histoire et Lité	Histoire.	1.—Crombie, M. M. 2.—Kingsmill,	Cattanach, A.	1.—Cattanach, 1.—Walker, N. 2.—Sanderson, 2.—Sanderson, 1.—S. 3.—McNab, A. 3.—Tassie, W. 4.—Kingsmill, 4.—McNab, A.
	Minéralogie	et Geologie.		Walker, N. O. Cattanach, A.	1.—Cattanach, A.—Sanderson, J. E. 3.—McNab, A. 4.—Kingsmill,
•	Histoire	Naturelle.	Cattanach, A. Walker, N. O.		McNab, A.
S POUR B.A	Langues	Français.	Cattanach, A.		Sanderson, J. E.
CANDIDATS FOUR B.A.	Mathématiques	et Physique.			1.—Crombie, M. Sanderson, J. McNab, A. 2.—Tassie, W. E.
	Chimie		Walker, N.O.	McNab, A.	
	Métaphysique	et Ethique.			1.—Sanderson, J. E. 2.—Cattanach, A. 3.—Crombie, M. M. 4.—Kingsmill, N. 6.—Tassie, W. 6.—Valker, N. 0.
	Langues	et Latine.	1.—Crombie, M. M. 2.—Kingsmill,		1.—Walker, N. 3 0. 2.—Tassie, W. 4 6 6
			CLASSE I.	CLASSE II.	CLASSE III

ARTS.—CANDIDATS POUR B.A.—(Continuation.)

	rictor		, A., .III.	phenaice	(140.	11.	,	1830
	Histoire.	1.—Hodgins, T. 2.—Matheson, T.		1.—Bowlby, W. H. 2.—Matheson, R. 3.—McDermid, P. 4.—Lister, B. P. 5.—Unsworth, R.	Littérature Orientale, L'Hébreux et le Chal-	McDermid, P.		
	Mathématiques et Physique.			1.—Bowlby, W. H. 2. \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	Histoire Naturelle.	Matheson, R.	Matheson, T.	Unsworth, R.
INÉE.	Chimie Appliquée. Mathé			1.—Unsworth, R. 2.—Matheson, R. 3.—Matheson, T. 4.—	Allemand.			1.—Bow'by, W. H. 2.—Hodgins, T.
TROISIÈME ANNÉE.					Français.			2.—Hodgins, T,
	ne. Metaphysique et Ethique.	Matheson, J.		1.—McDermid, P. 2.—Bolly, W. H. 3.—Lister, B. P. 4.—Hoigins, T. 5.—Unsworth, R. 6.—Matheson, R.	Politique Civile.	1.—Hodgins, T.		1.—Bowlby, W. H. 2.—Matheson, R. 3.—McDermid, P. 5.—Matheson, T. 6.—Leslie, B. P. 6.—Leslie, B. P.
	Langues Grecqueet Latine.	1.—Matheson, T. 2.—Lister, B. P.		1.—Mathewson, R. 2.—Unsworth, R. 3.—McDermid, P.	Anglais.			1.—Bowlby, W. H. 2 2.—Unsworth, R. 3 3.—McDermid, P. 4.—Hodgins, T. 5
		CLASSE I.	CLASSE II.	CLASSE III.		CLASSE I.	CLASSE II.	CLASSE III.

SECONDE ANNÉE.

	•				1. 1.	
Histoire et Littérature Anglaises. Histoire. Anglais.	Ross, JOliver, W. 1.—Ross, JFrancis, W. 2.—Oliver, W. J.		1.—Kennedy, G. 2.—Francis, W. 3.—Burns, N. 2.—Burns, N. 2.—Burns, N.		Histoire et Littérature Anglaises.	1 - 2 - 1
Histoire et Litté Histoire.	1—Ross, J. 2.—Oliver, W. 3.—Francis, W		1.—Kennedy,G 2.—Burns, N.		Histoire et Litté	1. Sattray, J. 2.—Young, F.H.
Langues Modernes.			Kennedy, 1.—Ross, J. G.		Littérature Orientale. Héhreny	Tisdell, F.
Langues Français.	1.—Oliver,W 2.—Ross, J.		<u> </u>	E.	Histoire Naturelle.	
Rhétorique.			Francis, W. 2.—Francis, J. W. JKennedy, 3.—Oliver, W. G. G. 4.—Kennedy, G. 6. 5.—Burns, N.	ANNÉE	Langues Modernes.	Young, T. H.
Mathematiques et Physique.			1.—Francis, W. J. 2.—Kennedy, G. 3.—Ross, J.	PREMIÉRE	Mathématiques et Physique.	I.—Moss, T. 3.—McCabe, W. Young, T. H. E.
Chinxie ot Physique Chimique.	1.—Burns, N. 2.—Kennedy, G.		Oliver, W.	P R	Minéralogie et Géologie.	
Métaphysique et Ethíque.	Kennedy, G.		1.—Francis, W. J. 2.—Oliver, W. 3.—Ross, J. 4.—Brown, N.		Métaphysique et Ethique.	Paul, C. D.
Langues Grecque et Latine.	CLASSE I. 2.—Francis, W. J.		Burns, N.		Langues Grecque et Latine.	CLASSE I. 2.—Rattray, J. R. K. Hiligan, G. K.
	CLASSE I.	CLASSE II.	CLASSE III.			CLASSE I.

	-1		
•	_	. "	
	نع		
	2		
1	3		
	3		
1	Š		
1	2		
1	÷		
Ī	3		
	Ö	١,	
₹	5		
	=	•	
	1		
	ł		
	÷		
4	4		
•	ň		
•	-		
	œ		
	Ы		
	ö		
	POUR		
	_		
CE - C1C14 - C	,,,	٠,	
t	-		
•	7		
,	~		
۲	-		
7	=		
۲	***		
1			
_	_		
_	4		
ζ	J		
	1		
	1		
,	'n		
ì		11	
ı			
ŝ	Υ,		
	4		
	7		

			AKIS.—CAIN PREM	IDIDALS PO ÈRE ANNÉE.–	AKIS.—CANDIDAIS POOR B.A.—(Communion.) PREMIÈRE ANNÉE.—(Continuation.)	minuumion.) m.)			
	Langues Grecque et Latine.	Métaphysique et Ethique.	Minéralogie et Géologie.	Nathématiques et Physique.	Langues. Modernes. Français.	Histoire Naturelle.	Littérature Orientale. Hébreux.	Histoire et Litté Histoire.	Histoire et Littérature Anglaises. Histoire. Anglais.
CLASSE II.									
eLASSE III.	1.—McCabe, W. 3.—McSabe, W. 2.—Rattrar, J. 2.—Wilson, J. 4.—McNaughton, T. 4.—Paul, C. D. 4.—Paul, C. D. 5.—Young, F. 6.—Milroy, W. 6.—Barnhart, C. 7.—Wilson, J. 6.—Milroy, W. 6.—Barnhart, C. 7.—Wilson, J. 6.—Milroy, W. 6.—Barnhart, C. 6.—Milroy, W. 6.—Barnhart, C. 6.—Milroy, W. 6.—Barnhart, C. 6.—Milroy, W. 6.—Barnhart, C. 6.—Milroy, W. 6.—Barnhart, C. 6.—Milroy, W. 6.—Barnhart, C. 6.—Milroy, W. 6.—Barnhart, C. 6.—Milroy, W. 6.—Barnhart, C. 6.—Milroy, W. 6.—Barnhart, C. 6.—Milroy, W. 6.—Barnhart, C. 6.—Milroy, W. 6.—Milligan, G. 6.—Mil		1.—Moss, T. 2.—Rattray, J. 3.—Rattray, J. 3.—McCabe, W. W. W. W. Con, T. Young, F. 5.—Wilson, J. 4.—McNaugh-fon, T. 5.—Wilson, J. 7.—Milroy, W. H. H. H. Milson, J. 7.—Milroy, W. H. H. H. Milson, J. 7.—Milroy, W. H. H. H. Milson, J. 7.—Milroy, W. H. H. H. Milson, J. 7.—Milroy, W. H. H. H. Milson, J. 7.—Milroy, W. 7.—Milroy, W.	I.—Mulligan, G. K. 2.—McNaugh- ton. T. 3.—Young, F. H. 4.—Wilsen, J. 5. Fraul, C. D. 5. Frault, Y. 6.—Milroy, W.	Moss, T.	1.—Moss, T. 2.—McNaugh- ton, T. 3.—Young, F. H. 4.—McCabe, W. 5.—Rattray,J. 6.—Wilson, J. 7.—Milrov, W. 8.—Barrhart, C. E. 9.—Paul, C. D.		1.—Paul. C. D. 2.—McNaugh- ton. T. 3.—McCabe, W. 4.—Wilson. J. 5.—Mulligan, G. 6.—Milroy, W. 7.—Barnhart, C.	1.—Paul. C. D. 2.—McCabe, W. 2.—McCabe, W. 2.—McCabe, W. 3. A McNaugh-4.—Wilson. J. 5.—Milloy, W. 5.—Mulligan, G. E. Barnhart, C. 6.—Barnhart, C. 6.—Barnhart, C. 7.—Mulligan, G. 6.—Barnhart, C. 6.—Barnhart, C. 6.—Barnhart, C. 6.—Barnhart, C. 6.—Barnhart, C. 6.—Barnhart, C. 6.—Barnhart, C. 6.—Barnhart, C. 6.—Barnhart, C. 6.—Barnhart, C. 7.—Wulligan, G. 7.—Wulligan, G. 7.—Wulligan, G. 8.—Wilson, J.
			IMM	ATRIC	IMMATRICULATION	0 N.			
	Langues Grecque et Latine.	que Mathématiques.		Physique. Ele	Elements de chimie.	Hist	oire et Angl	ais. Anglais.	Français.
CLASSE I.	1.—Sullivan, R. 2.—Tassie, H. 3.—Fraser, J. T. 4.—Kerr, W. H.	- 2 <del>2 2 2 - </del>	Monsarratt, N. AcDougall, J.L. Fitch, B. F. Tassie, H. Applebee, R. A.			1.—Sullivan, R. 2.—Fraser, J. T. 3.—Kerr, W. H.		Sullivan, R.	1.—Sullivan, R. 2.—Fraser, J. T.

## IMMATRICULATION —(Continuation.)

	Langues grecque	Mathématiques.	Physique.	Eléments de chimie.	Histoire e	Histoire et Anglais.	Français.
	et latine.				Histoire.	Anglais.	
CLASSE II.		Mitchell, J.		1.—Ross, D. W. 2.—Fitch, B. F. 3.—Holcomb, J. II. 4.—Sullivan, R. 6.—Kerr, W. H. 6.—Arplebee, R. A. 7.—Fraser, J. T.	Tassie, H.	Fraser, J. T.	
OLASSE III.	1.—Monsarratt, N. 2.—Stanton, W. J. 1. 3. \$ Applebe, R.A. 3. \$ Mitchell, J. 5.—McDougall, J.F., 4. 6.—Ross, D. W. 5.— 6.—Ross, D. W. 5.— 9.—White, J. H. 7.— 10.—Brown, W.	Kerr, W. H. Stoss, D. W. Sullivan, R. Stanton, W. J. Fraser, J. T. White, J. Holcomb, J. H.	1. \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	1.—%CDougall,J.L. 2.—Tassie, H. 3.—Mitchell, J. 4.—White, J. 5.—Stanton, W. J.	1.—Monsarratt, N. 3.— 2.—Fitch, B. F. 3.—Ross, D. W. 5.— 4.—Stanton, W. J. 6.— 5.—Mitchell, J. 7.— 6.—Applebee, R. S. 8.— 7.—Holcomb, J. II. 9.— 9.—Brown, W. J. 11.— 10.—White, J. 11.—	1—Fitch, B. F. 2—Stanton, W. J. [1] 3.—Ross, D. W. 4.—White, J. 5.—Tassie, H. 6.—Mitchell, J. 7.—Monsaratt, N. [5] 8.—Holcomb, J. H. [7] 9.—Kerr, W. H. 10.—McDougall, J. [9] 11.—Brown, W. [1] 12.—Applebee, R. [1]	1. Shebongall, J. L. A.—Monsartt, N. J.—Monsartt, N. J. — Tassie, II. J. Santon, W.J. Sich, B. F. Sich, B. F. Serr, W. H. S.—While, J. 10.—Mirchell, J. 11.—Holcomb, J. W.

### MEDAILLES, PRIX ET CERTIFICATS D'HONNEUR.

LOI:

Bourse.

lre année.

- 1. Blake, D. E.
- 2. Fitzgerald, E.

3. Wells, R. M.

### IMMATRICULATION.

Mode 1.	Mode 2.	Mode 3.
1. Stanton, W. J. 2. Benson, T. II.	Bowlby, W. II.	1. Huggard, J. T., (B.A.) 2. Bayley, R., (B.A.)

### HONNEURS:

### IMMATRICULATION-Mode 4.

- 1. Scott, A. F.
  - .

4. Carroll, C. J.

Harrison, R. A.
 Sampson, D. A.

5. Morphy, H. B.

### MEDECINE:

Bourses.

3me année.

Mackenzie, J. T.

2me année.

Walker, N. O.

1re année,

1. Miller, T.

2. Francis, W. J.

### ARTS.

### CANDIDATS-B.A.

MÉDAILLES.

Längues grecque et latine avec histoire.	Chimie, zaologie et botanique.	Chimic, minéralogie et géologie.	Langues modernes avec histoire.
Classe I.	Classe I.	Classe I.	Classe I.
1. Crombie, M. M. 2. Kingsmill, N.	Walker N. O.	Walker, N. O.	Cattanach, A.

### Prix.

Langues Grecque et Latine.	Métaphysique et Ethique.	
Walker, N. O.	Sanderson, J. E.	

### 3me année:

### Bourses.

Langues Grecque et Latine avec Histoire.	Politique civile avec Histoire.	Hébreux.
Lister, B. P.	Hodgins, T.	McDermid, P.

### PRIX.

Mathématiques.	Langues modernes.	Sciences naturelles.	Politique civile.
Bowlby, W. H.	Bowlby, W. H.	Unsworth, R.	Bowlby, W. H.

### 2me année:

### Bourses.

Langues Grecque of Latine avec Histoire.	Sciences naturelles.	Langues modernes avec Histoire.	Métaphysique et éthique.
1.—Ross, J. 2.—Francis, W. J.	Burns, N.	1.—Ross, J. 2.—Oliver, W.	Kennedy, G.

### Prix.

Mathématiques.	Sciences naturelles.	Rhétorique et Histoire.	Métaphysique etéthique.
	سلسنان وسسست		
Francis, W. J.	Oliver, W.	Kennedy, G.	Francis, W. J.

### Ire annie: Bourses.

Langues Greeque et Latine avec Histoire.	Mathématiques.	Langues modernes avec Histoire.
1.—Moss, T. 2.—Rattray, J.	1.—Moss, T. 2.—McCabe, W. 3.—Barnhart, C. E.	Young, F. H.
Ethique et logique.	Hebreux.	Succès général.
Paul, C. D.	Tisdell, F.	McNaughton, T.
	Pore	

### PRIX.

1	Gree et Latin avec Histoire.	Mathématiques.	Langues modernes avec Histoire.	Sciences naturelles	Ethique et logique.
	McCab, W.	Murligan, G. K.	Moss, T.	Moss, T.	Moss, T.

### IMMATRICULATION.

### Bourses.

Langues Grecque et Latine avec Histoire.	Mathematiques.	
Sullivan, R. Frascr, J. T. Kerr, W. H. Tussie, H.	Monsarratt, N. McDougall, J. L. Fitch, Bt F. Applebe, R. A.	

Le sénat, en passant en revue l'état et le progrès de l'université depuis qu'il est en charge, n'a pu s'empêcher de réfléchir sur la nature de l'autorité qui lui estdonnée et des devoirs qui lui sont imposés par le statut provincial 16 Vic., chap. 89, et il sollicite respectueusement l'attention de votre excellence sur les dispositions qui y sont contenues. Par ce statut, le sénat est exempt du soin d'administrer les propriétés de l'université; mais avec cette exception simplement qu'il a l'administration et la surveillance générale de toutes les affaires ; et il est tenu d'agir en la manière qui lui paraîtra le plus propre à favoriser l'objet de l'uni-Le pouvoir de faire des statuts qui s'étend à toutes les fins nécessaires pour remplir les vues de l'acte (16 Vic., chap. 89, sec. 47), suivant son esprit et intention, est un pouvoir nouveau qui n'est limité que par la loi du pays et les

termes de l'acte, sujet cependant à l'appropriation de votre excellence comme visiteur. La propriété de l'Université est certainement dévolue et transportée à la couronne; mais elle est ainsi dévolue et transportée pour les fins de l'acte et devient de sa nature une propriété en dépôt qui doit être administrée sous l'autorité de la couronne, mais pour le profit de l'Université et partant en conformité des statuts du corps auquel est accordé le pouvoir législatif. Le sénat conçoit humblement que la législature avait l'intention de donner la régie des affaires de l'institution à un corps non-politique et que le veto conservé au représentant de Sa Majesté était donné comme une garantie que les statuts du sénat seraient faits dans les sens indiqué par l'acte et en harmonie avec la régie générale de affaires publiques de la province.

Le statut 16 Vict., chap. 161, autorise votre excellence en conseil à approprier cette partie de la propriété de l'Université située au haut de l'avenue du Collége, dans la cité de Toronto, qui ne sera pas requise pour les besoins du Collége, comme le site d'une maison du gouvernement, d'un parlement et des bâtisses nécessaires aux départements publics. Mais en conférant ce pouvoir pour un objet important qui intéresse la province, la législature reconnaît bien clairement le droit de l'institution à retenir toute partie de ses propriétés qui pourra être nécessaire pour les besoins du Collége; et le sénat expose humblement que toute partie quelconque de ce terrein peut-être nécessaire pour les fins des édifices de l'Université de toutes sortes, pour un jardin botanique et pour un parc et doit être cédée au sénat et placée sous son contrôle, en vertu de la 56me section de l'acte de l'Université avant que l'on emploie aucune partie de ce terrein à d'autres objets; et que le pouvoir de l'approprier à d'autres fins qu'à celles de l'Université est limité aux objets spécifiés dans l'acte.

Jusqu'ici l'on n'avait pas reconnu le droit de préférence de l'Université à cette partie des terreins en question qui peut être nécessaire pour les fins du Collége; tout au contraire, possession complète en avait été prise par le gouvernement et l'Université a même été privée de ses édifices qu'elle a élevés à grands frais

et qu'on a laissés tomber en ruine.

Le sénat a appris avec autant de surprise que de regret, qu'il est maintenant pris des mesures, sans sa connaissance ni son consentement, pour convertir en une rue publique une partie du parc de l'Université,—fait qu'il aurait toujours ignoré si le trésorier n'eut senti que c'était un acte, sinon de devoir, au moins de politesse respectueuse que de lui communiquer la correspondance échangée à ce sujet entre lui et le commissaire des terres de la couronne. Le sénat représente respectueusement que le gouvernement exécutif en faisant une semblable appropriation n'est ni autorisé par la lettre ni appuyé sur l'esprit de l'acte du parlement; et il expose, dans tous les cas, que l'on ne doit point, sans son approbation, faire une chose qui affectera d'une manière aussi importante le caractère de la propriété et l'objet de sa destination.

Le sénat regrette de voir qu'il n'a encore été rien fuit pour mettre à exécution les recommandations contenues dans son adresse de mars 1854 et sincèrement répétées dans son rapport annuel de la même année, relativement à la construction immédiate des édifices nécessaires à l'Université. C'est une source d'humiliation profonde pour lui que de remarquer la condition des autres institutions d'éducation d'une nature collégiale ou universitaire, pourvues de tous les avantages dont est si misérablement privée l'Université de Toronto, et de penser que c'est aux efforts et à la libéralité des particuliers et non à des dotations considérables du public que ces corps doivent la position éminente qu'ils occupent. C'est un contraste mortifiant que de voir que ces institutions qui se régissent elles-mêmes sont constituées, dans quelques cas permanemment, mais dans tous convenablement, pendant que l'Université de Toronto, jouissant de grandes

propriétés et surveillée dans ses dépenses par le gouvernement exécutif n'a pour les fins de l'éducation que des moyens chétifs et inconvenables, et que le sénat doit au trésorier l'appartement dans lequel il s'assemble et qu'il est obligé de différer la collation publique des degrés à ceux qui ont droit de les recevoir, faute d'appartements suffisamment grands pour recevoir toutes les personnes qui veulent assister dans des occasions semblables.

Les dépenses qu'entraînent les déménagements si fréquents de l'établissement et la nécessité où l'on se trouve maintenant d'ériger des édifices temporaires, doivent, en vérité, être bien grandes pendant que les logements que l'on se procure ainsi sont insuffisants pour les besoins actuels et le scraient totalement pour le nombre toujours croissant d'étudiants qui voleraient vers l'Université s'il lui était permis d'exploiter ses propres ressources de manière à être en état de remplir et d'atteindre tous les devoirs et les fins pour lesquelles elle a été créée,

Ce n'est cependant pas pour des raisons purement personnelles que le sénat supplie avec tant d'instance son excellence d'accorder au sujet son attention immédiate et favorable; mais il est porté à cela par la conviction que les maux dont il se plaint sont grands et sont tels qu'ils paralysent les efforts les plus sérieux que peuvent faire les amis de l'Université et qu'ils engendrent, dans l'esprit du

public, un sentiment très défavorable sur la stabilité de l'institution.

Fort de la franchise de ses motifs et confiant dans l'exactitude de ses vues, le sénat croit qu'il n'est pas nécessaire pour lui de désavouer toute intention d'offenser par l'énergie de ses expressions ou la franchise de ses suggestions. Il n'en désire que plus désavouer toute idée quelconque de faire naître ou entretenir aucun sentiment d'hostilité ou de devenir comme corps en antagonisme avec l'administration de votre excellence. Il est et veut rester un corps non-politique et il est parmi les membres du sénat des messieurs dont le devoir et l'inclination les en éloigneraient si le caractère du sénat était différent à cet égard. Mais tous les membres du sénat sont profondément convaincus de la vérité des remarques adressées par votre excellence à une institution semblable dans notre sœur province, c'est que "une dotation semblable à celle dont jouit l'Université de "Toronto, est un élément très puissant dans le développement futur du pays et " qu'il ne sera pas facile de recouvrer cette dotation une fois qu'elle sera perdue "convertie à d'autres fins;" et se pensant revêtu des pouvoirs déjà indiqués et croyant que ces pouvoirs comportent une responsabilité correspondante aux devoirs qu'ils imposent, le sénat désire ardemment qu'une telle calamité n'arrive point par sa négligence et en conséquence il se croit tenu de renouveler et répéter avec plus de force les représentations qu'il a déjà faites, dans la ferme espérance que votre excellence voudra bien se mettre à la tête de cemouvement, avec le sentiment qu'en agissant ainsi son excellence en assure le succès et se ménage la reconnaissance éternelle du pays,

> WM. HUME BLAKE, Chancelier.

CHAMBRE DU SÉNAT, 31 décembre 1855.

Contresigné,

P. FREELAND, Régistrateur,

# COMPTES du TRÉSORIER et ESTIMATION du REVENU de l'UNIVERSITÉ et des COLLÉGES a TORONTO, pour l'annee 1855.

UNIVERSITÉ ET COLLÉGES A TORONTO.—Comptes du Trésorier du nombre d'acres de terres vendues depuis l'époque de la dotation primitive, jusqu'au 31 décembre 1855; indiquant le montant total des ventes, le montant reçu et qui est dû; aussi, la moyenne du prix par acre.

		-										
DOTATION PRIMITIVE.	Nombre d'acres.	Acres vendus.	Acres non vendus.	Mon des v	Montant des ventes.	Mor	Montant reçu.	nó.	Mont	Montant dû.		REMARQUES.
Patente datée 3 janvier 1828 Ajoutez—la différence sur échange de	225			की	8	च	ø	ď.	વર	ś	ļ ē	
terre avec le gouvernement en 1853.	CLI						-	1				
do do en 1854	226132 350		S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S					1 1		<del></del>		
A déduire—sur les arpentages en 1855	226482 299	170437.1.30 299	55694.2.10 245494	245494 299	رة 15 م	7   176272 6	4 .	10	69222	0 61	6 9	
Ajoutez—sur les arpentages en 1855.	226183 1.8	170138.1.30 18	56044.2.10 245195		13	0   176373	4 :	01:	68923	<b>&amp;</b> 0	m 0	
Acres vendus en 1855	226201	170156.1.30 16287.3.10	56044.2.10 245219 16287.3.10 48634	245249 48634	55	1 176272 9 23587	2 4 7 17	8	68977 25046	∞ ∞	_ n −	
		186444.1. 0	39756.3. 0	293883	18 10	3325	2 2 2	ဖွ	94023	12 12	4 8	Mons—Les placements de 1854 et 1855 repris.
		186144.1. 0	39756.3. 0 293883	293883	18 10	0   196534	6	10	97349	6	0	Moyenne du prix par acre, 39. 6d.
BUREAU DU TRÉSORIER,				,					DA	VID	BUC	DAVID BUCHAN.

Toronto, 31 décembre 1855.

UNIVERSITÉ ET COLLÉGES A TORONTO,—Le Compte du Trésorier du capital placé et du montant dépensé, depuis le 1er janvier 1828 jusqu'au 31 décembre 1855.

quant of decomple 1000.									
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Capital prêté au Collège du Haut-Canada et cancele en vertu de l'acte 12 Vic., ch. 82. do tel qu'indique dans le rapport fait au par-		•		40701	0	3			
lement jusqu'à décembre 1851		٠.	. ;	93509	7		134240	7	5
do en 1852, tel qu'indiqué dans le compte annuel, fonds permanent, No. 1		• •		14346	5	1			
fonds permanent No. 1		• •	••••	1124	4	0	13222	1	1
Capital place on 1853, tel qu'indiqué dans le compte annuel, fonds permanent, No. 1  Moins—Placements rentrés suivant le compte du		• •		12873	12	0			
fonds permanent No. 1		•		0	5	0	12873	7	0
compte annuel, fonds permanent No. 1  Moins—Placements rentrés suivant le compte du		• •		19124	12	3			
fonds permanent, No. 1		••		1364	14	. 1	27759	18	2
compte annuel, fonds permanent No. 1				1	1				
fonds permanent, No. 1		••		459	7	5	34175	12	2,
Montant dépensé tel qu'indiqué dans le rapport							222271	5	10
fait au parlement jusqu'au 31 dec. 1851 Montant dépensé tel qu'indiqué dans le compte annuel pour 1852, fonds du revenu, No. 2				111448		6	,		
Moins—Dépenses rentrées pour 1852, voir compte No. 2	334		••	10550		9			
Montaut dépensé tel qu'indiqué dans le compte annuel pour 1853, voir compte No. 2	14056	18	5	10553	19	9			
Moins—Dépenses rentrées pour 1853, voir compte No. 2	324	16	0	13732	2	5			
Montant dépensé tel qu'indique dans le compte annuel pour 1854, voir compte No. 2	10291	11	9	10702	-				
Moins—Dépenses rentrées pour 1854, voir compte No. 2	414	16	5	9876	1.5	4			
Montant dépensé tel qu'indique dans le compte annuel pour 1855, voir compte No. 2	12012	11	8		1.0				
Moins—Dépenses rentrées pour 1855, voir compte No. 2	469	7	1	11543	4	7	  }		}
711					-		157154		
Total						£	379425	9	5

DAVID BUCHAN, Trésorier.

Bureau du Trésorier, Toronto, 31 décembre 1855.

Recettes.		Da	Date.	A qui paye.	Ser	Service.	seer jus-					/	~	Université de Toronto	rsite	Universite Collège de de l'Univer-	Jollège de l'Univer- sité.	de F
							yii Pla											
	£.	d. 1855.	55.					£		अ	- q	. s.	·	3	s. d.	ધ	v.	7
Salance en main		9 fér	rier G	9 février. George Hadgraft	Specim. pour musée.	oour musée.	340	<u>:</u> :		42 9	-5:6							
le 31 décembre		s >	•	}	-	ne.		<u> </u>			7	83 3				- 		
1854	2860 19	7		ŗ	Livres por	Livres pour la biblio-	,								<del></del>			
Argent reçu à		10 Ja	do T	James Fearson T. McLear et Cie.	ğ 	do	309	<u>: :</u> : :	::	0 60 -	7 7 0	. ,						
compte de terres		, 1 -		A. H. Armour	9 e	op op -	324	. ro r	1-1									
vendues	23587 17	8 27 July 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19	mai juillet	e e	op 9	• •	415	10 13										,
Argent a compte	-	uinf ne	 : ₫	on	:	9	24	6	2	39 13	p==1 (	<del></del>			-			
des placements		9 févrie	BH .	Rév. Dr. Beaven.		op go	344	<u>::</u> ::	-	5 1 1 6	o 9 c							
rentrés	459 7	5 23		Lustin H. Bradley.	do	: :	401	<u>: :</u> : :	::	3 70 7	0,0							
Montant transfére		·	:	Daniel Orris	OD	:	K. 15.	<u>:</u> :	<u> </u>	<u> </u>	0	51 16						-
du fonds du re-		7	0.00	Stonbon Richards		Prêts.		-				<del></del>	==					
or an comor an		! 	•	ecuyer, agent	du													-
venu, dépôts de				gouvernement.	Prêt à la du chen	Prêt à la compagnie du chemin de fer de											-	
1847-48	151 15	0			Brantford et Grich, par O. C	Brantford et Gode- rich, par O. C	358	<u>:</u>		<u>:</u>		15000 0			<del></del>			
Report	97050 10 8	10			- A							10.1	1					

No. 1.—UNIVERSITÉ ET COLLÉGES A TORONTO.—Le Compte du Trésorier pour deniers reçus et dépensés à compte du "Fonds Permanent," etc.—(Continuation.)

- e	T -5						
ge graniver		<u>.</u>		<del></del>			-
Collé l'Un si	£						
	i	==:					
e conto	s. d.					61	19
Université Collège de de de l'Univer-Toronto.	.43					E 34634 19	7574 19 11
	<u> </u>	-				7 1 4	43
	-ro si	19				·   :	<b>3</b> }
a constant	E	15134 19		,	19500		
	- to			0	0	:	:
	SS.	<u>:</u>		0	0 0	:	:
	ધ્ય		11500	2500	5500		
	-Ġ	:		:			:
	ν'n	:		:	:		:
	ઝ	:		:	:	:	:
		<u>:</u>	<u>.</u>		<u>.</u>	==	==
Pièces jus- tificatives,			déc Receveur Général Placés en débentures provinciales chèque	අ	op	<b>:</b>	
	-u:	:	res	: :	Débent. de l'hôpital	:	Balance rapportée.
	Débentures provin- ciales et autres.	:	entu	provinciales	6pit	:	orté
Service.	es 1 t au	Report	det iales	ales	1.I. e	7	app
Ser	ntur les e	Repo	s en	rinc	<del>ب</del> ر	Total.	i i i
	)ébe: cia	~	ace	pro	eben		ahar
	7	····	_ 급 _ 급	-	<u> </u>		l m
			rai	. :	5 :		
ayé.			ienė Jo	2	in a		
ui p			B.	HÀ	3		ļ
A qui paye.			eveu	Symdiae Hônifel C.	néral .		
			3ece	, the second	ne ne		
			-=-	:	<del></del>		
late.	14 24 0	3	léc.	9 4	2		
Ωř	0	9					
		5	2 2		1	7	
				7574 19 11			
	. S.	3		47		1 7 7	
	£ s.			75		34634 19	
<del> </del>			<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	:	,		
m		هِ .	. dé	:		:	
ettes	1		6 6	:		:	
Recettes.	D	Relance tirée en	plus, le 31 déc.	1855		Total.	
ا نشا ا		. 5	; 🛱	20		E-4	1

DAVID BUCHAN,

Trésorier

BUREAU DU TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855.

Collége de l'Université.	<del>उं</del>	- <del></del>
Université   de Toronto.   l'U	चं • •	
In I	\$\frac{\pi}{2}	
	### 325 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 1125 0 0
	20 16 8. 29 3 4 29 3 4 20 16 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	12 10 0
Pièces jus- tificatives,	g. B. B. B. B. B. B. B. B. B. B. B. B. B.	
Service.	Bureau du Trésorier.  Trésorier, 1 année de salaire	Report
A qui paye.	David Buchan  Alan Cameron  M. Drummond  do  do  do	
Date.	1855. 31 déc 31 do 31 do 31 do	
		11650 6 0
Recettes.	Atgent reçu à compte de l'in- tórèt suz prix d'achat  do sur dében- tures  do sur prêts.	Report£

19 Victoria. Appendice (No. 11.) -UNIVERSITÉ ET COLLÉGES A TORONTO, Le Compte du Trésorier pour deniers reçus et dépensés à compte du "Fonds de Revenu," etc. (Continuation.) Université de Toronto. ç Ç s.ld. 1125 175 120 0 0 29 eooói**q** inohlizut A qui payé. Date. 1855. 31 déc. 205 13 2189 11650 278

do pour rente de

Recettes.

No. 2.-

lots à bail...

transport de terres

1856.

90

qo

d'actions de ban-

20

19	) V;	cto	ia.	· · ·	$\Lambda$	p <b>p</b> ei	ndic	e (	No	). ).	11.	)		18
	<del></del>	<del></del>	· .	<del></del>				-					·	
			4										*	
											====			
	·													
	-													
	<u></u>												<del></del>	==
-			<del></del>			<del></del>							, 7	
		===	<u> </u>											
			<del>-</del>	0 0	<u>-</u>	40		8		6		0.4	6 0	
	-	'	-	<u> </u>	5	0 17		25 18		10 19	-	7 16 0 9	31 9	9 06
	:	<u></u>	140:		400	7	000	0   0	9	<del></del>	0 4			
	:	010	111	0 0	401	1:5		1 8	- 0	10	<u>= 61 6</u>	N	- : :	
**********	<u>:</u>			-	000	\	200	1	6	67	० दा -	11:	$\overline{}$	
	321	312	308 393	496	310 374 .B.	3251 331	2.00							<u> </u>
				4	374 374 R.B.	8 8	R.B.	337	546	R.B.	음음은	354	459 recette	R.B.
	Compte pour quincail.	do frais do	<b>a</b> ci:			etc	des	etc.	etc.		::	ie.		
Deboursée dinger	rqui	chandelle	du Mtre. do			Pour une grille, etc do pupître pour livres.	do pour couvrir des pupitres, etc do meubles, etc	Réparer la grille, etc.	res,	i boi	• •	pour poterie. l'huile nour	les planchers, etc., loyer de bureau.	18
ıreé.	nod :	andel do	유유	qo	96 e	e rego	cou	ខ្មែ	serri	er du	3 43 43	our ?bui	anch r de l	jany
Deho	ompte do		port do do	0	Kamonage. do do do do	r un upît	pup pup neub	arer	des	SCi		ote p	es pl loye	ı ler jar Renort
	-	ల్		<del></del>			ප් ලි ලේ	Rép	Rép.des serrures, etc.	Hethrington, Pour scier du bois,	999	J. Jackson Compte pour poterie. R. Campbell et Cie. Tapis à l'huile nour	les planchers, etc 3 m., loyer de bureau. Loyer de bureau.	qu'au ler jany. 1856.
	Ridout et Frères Fulton, Michie et Cie.					ම් : : කි				ton.			- <u>1. y.</u>	<u> </u>
	rère hie e	 Je			u no	Armstrong s et Hay		6)		ıring	•	: Ö	t. Kills	
	et F	do Les	육육.	do S	i 유유 (	et I	9 of	Val	<i>i</i> .	Hetl	do do	n bell (	idou H.	
	Ridout et Frères. Fulton, Michie et C	do Joseph Leslie.			7	Cie Armstrong et Cie Jacques et Hay.	5, 13	ırles d		rge d	ਹ ਹ	cksc amp	ge R	
		<u>.</u>	::	B	do do	Jac -		Charles Vale		George		F. 5a	George Ridout L'hon. H. H. Killaly.	
	anv	llet . IV.		•	. Z	: :								
	9 jany.	10 juillet 10 jany.	13 avril 25 juillet	200	31 mars   18 oct.   18 iany	23 do 94 inillot	31 déc.	8 fév. 31 déc.		16 fér. 26 avril	août oct.	mars uille	tvril léc.	10°
-	<u> </u>	3 10 juille	11.00	=======================================	31 18 18 18	23		31		16 26	<u>8 27</u>	5 mars	2 avril 31 déc.	
	5 5	4			0		0 01					٧	>	15
,	2	0			0		25 10					404 18		. <del>  II</del>
						<u> </u>						. 74	•	14838 11
do reinboursement	do remboursement	de frais de port	du d	fer	et:	uite	ion.	llė-	Ca-	gg.	ion	ii ii		
urse	urse	rais de port	Eid nie	de	ffalo d	ours	édat orté	n co	aut-(	ant	gest	pc.		:
do remboursement	oqui	frais	compagnie du	chemin de fer	de Buffalo et Brantford	do sur poursuite	pour déprédation. Montant porte au	compte du collé-	ge du Haut-Ca-	nada, étant sa	part de la gestion	conjointe pour Pannée 1355		Report£
E E	0 16		COI	che	de Brai	. sc	our	Com	ge d	nada	art	onjo		Req
	י יס	4	,			do	Ä	_		-	-4	· -		

19 V	ictoria	Appendice (No. 11.) 1856.
à compte	College de l'Université.	43 43
et dépensés	Université de Toronto.	य * •
deniers reçus et c		S S. d. £ S. d. 6 1735 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
ier pour denie		\$\frac{\partial \text{S}}{\text{S}}\$ \\ \frac{\partial \text{S}}{\text{S}}\$ \\ \frac{\partial \text{S}}{\partial \text{S}}\$ \\
Trésor Jontina	Pidces jus- tificatives.	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
A TORONTO.—Le Compte du Trésorier pour du Fonds du Revenu, etc.—(Continuation.)	Service.	Divers déboursés.— (Continuation.)  Report.  Combustible, bois  do do do  Nettoyage de bureau. Dépenses incidentes.  Réparer une horloge.  Peinturer et poser des vitres.  Papeterie.  do de do  Compte pour du coton do  do do  Nettoyage e
ES A TORONTO. du Fonds du	A qui payé.	Divers déboursés.—  (Continuation.)  Report.  A. Taylor et Cie  William Morrow et do charbon.  do do do  Henry Rowsell do Depenses incldentes.  Acteures Morrow.  Boite à allumettes.  do Mettoyage de bureau.  do Nettoyage de bureau.  Depenses incldentes.  Représentant de Chs. Peinturer et poser des Alarch.  McLear et Cie  Réparer une horloge.  Représentant de Chs. Peinturer et poser des Alarch.  McLear et Cie  Réparer une horloge.  Représentant de Chs. Peinturer et poser des Alarch.  McLear et Cie  Go do do do do do do do do do do do do do
COLLÉGE	Date,	1855. 23 avril 9 oct 31 dec 21 avril 7 juillet 8 sept 20 juin 7 mai 8 mars 1cr août 11 dec 10 juillet 11 août 21 do 22 do 24 do 27 do 27 do
RSITÉ er (		£ s. d. 14838111 77
No. 2.—UNIVERSITÉ er COLLÉGI	Recettes.	Report

9 Vic	toria	. A	Apper	ndice	(No.	11.)			18
		<del></del>							
				,	,				
							~		
						<del></del>	<del>,</del>		
<del></del>				<del></del>	<del></del>	·		7.50	
		-							
		·	- 6 - 6				<del></del>		1 6
<del></del>		<u></u>	356 12						1000
									3
	- Ø		0						0   0
	318	* *	er	····			160		010
									<u>ه</u> ا ب
0 0 0 0 0 0 0 0		00000	<del></del>	0	00	<del>,</del>		55	<del>}</del>
1000	<del>                                     </del>	0000	<del> </del>	450	250			60	<del> </del>
	<u> </u>			~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	C4		4 )	<del></del>	<u> </u>
R. B. B. B. B. B. B. B. B. B. B. B. B. B.	484	444 443 517 539			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	, ,	reçu		
H4				• •	<u> </u>	3 0 G +			
Ouvr. de charpentier do do do do	Pour des grilles Cab payé par lui pour amener les membres aux ass. du bureau.	do do do BrosseBlanchissage Dèpenses incidentes,	Salaires des profes- seurs et autres.	Professeur, littérature classique, 12 mois de salaire	comme président.  yer  ans de sal. comme	22 nov. 1853, date de la commission suivant le statut	zo, au senat approuvé du visiteur. Professeur de chimie,	Iz mois de salaire, yer de maison	
агре	illes r lui mer u bu	cha cha reide	s p	ittér 12		1853, 30mm 18 s	visi e ch	s sa risor	
chi.	s gr é pa f les s. d	do de se se se se se se se se se se se se se	laires des pro seurs et autres.	ofesseur, lítté classique, 12 de salaire	comme président. yer ans de sal. comm	3 - 3 -	s n pequ pu	Iz mois de sala Loyer de maison	Dombar
£ 8 8 8	r de pay lenel x as	sse . oride achi	rires	esse assi s sal	er na s de.	22 nov. 1 de la co suivant	ouv.	er de	á
Our	Pou Cab am am	do do do. Brosse. Chloride de chaux Blanchissage Dépenses incidentes	Sale	Prof.	comi comi Loyer 2 ans c	2 83 -9 25 5	Prof.	To To	
<del>• • • • • • • • • • • • • • • • • • • </del>	ard		-	á :				:	ئے نسیمی
ΜO	W.H. et R. Sheppard Pour des grilles David Buchan Cab payé par lui panende amende aux ass. du bure	do Henry Rowsell Beckett et Cie J. C. Lewis W. B. Richards.		MeCaul			, ;;		
Torr.	R. S.	owse t Ci ris.	•	D. %	: ::		ft, I	•	
George Morrow . do do	Bu Bu	do do Henry Rowsell.  Beckett et Gie.  J. C. Lewis.	•	- i	do do	1	Cro	ဝဉ်	
ieor.	V.H.	lear secks V. B.		Kev.	- 5-5	1 1	z		
<del>ĭ : : : </del>	- <del></del>			-	<del>: ::</del>		H. N. Croft, D.C.S		
août do sept. déc.	sept.	Gt Gt		00	3 29 3	1	do .	မှ	
17 août 25 do 25 sept. 8 déc.	20 se 14 ju	5 dec. 8 juill 9 do 8 oct. 1 dec.						100	
- ca ca	<u></u>	13 18 18 21		<u> </u>	<u> </u>		====	33	75
								<u> </u>	
			~~~~						18
					,,	,	4		14838 111
									:
						,			, E
1		2.00					•	1	eport

COLLÉGES A TORONTO.—Le Compte du Trésorier pour deniers reçus et dépensés a compte du Fonds du Revenu, etc.—(Continuation.)	A qui payé.  Service.  Service.  Service.  A qui payé.  Service.  Service.  A qui payé.	Salaire des profes-   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   E   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   £   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.   d.   E   s.		a :	
o. 2.—UNIVERSITÉ ET COLLÉGES A TORONTO.—Le Compte du Fonds du Revenu, etc		Beaven, P.	Suckland	do Révérend William Hincks, F.L.S	31 do L. J. Chaphhall I logic et de géologie 1 de salaire.  31 do J. Fornere, L.L.D Professeur de langues modernes, 12 mois de salaire

				<del></del>			<u> </u>					1	<u>.</u>		, .	,		-	
		===						>	0			1	- 0			0			ا ر
							210110	-	25 0				$40 \mid 0$			25			42 14
·								; 	==				<del></del>						<u> </u>
	:							<u>:                                    </u>											
								:	:				:			:			<u>:  </u>
15110			> -						0				0	<del></del>	<del></del>	0			2     2
89 15	31	100	001				910 10	7	25				40	,,		25			142 14
00		:	:	0			0		<u>:</u>		00		0 0				0	6	<u></u>
14 15 10 75 0 0		-	<u>:</u> :	125 (	112 10		75		- <u>:</u>		18 15 10 0		=	<del></del>		<u>:</u>	100	42 14	<del> </del>
<del></del>		<del>:</del>	<u>:</u>	=			<del></del>		<u>:</u>							<u>:</u>	-	:	<u>-</u>
		<u>:</u>	<u>:</u>				<u>:</u>		<u>:</u>		<u>::</u>		<u>:</u>	·	·				
cellence en conseil, 21 mars 1855 6 mois de salaire	<u> </u>	_ Bi	Registraire, univers.	de Toronto, salai au 31 mars 1855	9 mois de salaire à £150	ervi	statut du sénat 26.	Registraire temporai-	minute du sénat	Messager du sénat, 9 mois de salaire à	£25	9 do augmentation do de £15 au 30	bre	Messager temporaire du ci-devant sénat,	allocation pour ser-	de l'un. de Toronto. Bedeau et intendant.	12 mois de salaire comme intendant.	12 do et 25 jours comme bedeau	
op	J. M. Herschfelder.	Keverend Alexander Lorimer	Patrick Freeland		op	op		George A. Barber		. William Newton	op	op		William Morrow		Daniel Orris		op	
	•	:	:		:	:		. •		•	:			:	,		:	:	
-0		ට වි	4 avril		31 déc.	19 do	٠.,	10 avril		20 sept.		19 do		op 61		31 do		1 do	
31	31				<u>ო</u>	=				<u>c4</u>				=		67	)	31	1 5
																4			1,828

lépensés à compte	Université Collège de de Toronto. l'Université.	\$\frac{\pi}{415}\$ s. d. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f. \frac{\pi}{6}\$ f.	
A TORONTO,—Le Compte du Trésorier pour deniers reçus et dépensés à compte lu Fonds de Revenu, etc.—(Continuation.)		£       s, d.       £       s, d.         5615       0       7       1091       12       6         86       5       0       0       75       0       0       0       0       75       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0       0 <td>69 3 4</td>	69 3 4
résorier pou	tives.	£ s. d	64 3 4
-Le Compte du J anu, etc.—(Contir	Service. Pièces justifica- tives.	Salaire des Professeurs et autres.— (Continuation.)  Report. Aide du professeur de physique, un mois de salaire à £100 par année Il mois de salaire à £85 par année Aide du professeur de physique 6 mois de salaire à £85 Aide du professeur de chimie, 6 mois de salaire 6 do do, à £85 6 do do, à £85  Reglementaire et aide 6 do do, à £85 6 do do, à £85 6 do do, à £85 6 do do, à £85 6 do do, à £85	Serviceur, un moisi de salaire à £60. 11 do do, à £70. Serviceur genéral, 1 mois de sal. à £60.
	A qui payé.	Drew.	son
COLLÉGES	Date.		dec. jan.
ersité et		£ s. d. 14838 11 7	
No. 2.—UNIVERSITÉ ET	Recettes.	Report	

19	Vict	ori	ia.			A	pp	eı	ıd	ice	e (	N	0•	11	.)		ı			18	85(
				- 2																	0 10
				5770												<del>'</del>			d,		5770
					-						<del></del> -		====						===		16
<u> </u>	<del></del> -				:													-			4
					:			'													445
				1																	1 00
<del></del>				2017										<u> </u>							8306 18
	4	4 6	<u> </u>	0	<u>-</u>			<del></del>		:											1∞:
	0	76 13		14 0														1			
	70	91.	5 =====	<u> </u>													-=		==	=	:
\$ 0 0	<u> </u>	<u>: :</u>		<u>:</u>		0	0	0		5	00	0	0	0	0	000		50	<u> </u>	-6	10
22 18 35 0		:	<u>:</u>	÷		20	200	00	1 6	3	88	20	20	20	20	80	2 6	8	200	20	320
====		:		:		:		===		:		:	:	:		:	:			:	3
do à £55do	Commis temporaire, Collégede l'Univer-	site jusq. cette date Employe temp. pour	All. annuelle suivant Ordre en Conseil 16	854, 7 mois	Honoraires des Exa-	minateurs.	op	Č		ор	op	0	ор	op	0	op	01.0	0	10	ор	Report
5 do 6 do	Comm	Emplo	All. al	juin 1854,	Honor	Exam		, -		· 	-0	. '							<del>-</del>	<u> </u>	
do 6	George Hallowell	Robert Keown	Mark Fitzpatrick			ev. J. McCaul,	Rev. A. Wickson,	Cherriman,	Reverend G. P.	Young	L.L.D.	H. H. Croft, D.C.L.	ton	Keverend W. Hincks, F.L.S	Robert Cheeklay, M D	Chapman	Ridout	F. Montavain, L.L.D	Oliver Mowatt	Skimngton Connor, L.L.D	
	Georg	Robe	Mark		٠.,	Rev.	Rév.		Reve	Y. Dani	ع ن	H. F	ton.	F.F.	Rob	<u>E</u>		ند التاري	Oliv	<u> </u>	<u> </u>
::		•	et :			:	•	•	•			: :	:,	:						•	
30 juin 31 dec.	sept.	déc.	23 juillet			19 oct.	19 do	19 do	19 do	19. do		19 do		19 do	19 do				19 do		
3.80	15	31	63			=	=	=	=			===			=	=		35	=	==	15
																					14838 11
																					14

19 Victoria.

A TORONTO.—Le Compte du Trésorier pour deniers reçus et dépensés à compte qu Fonds du Revenu,—(Continuation.)	Service. Service. Description of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property of the property	Honoraires des exa- minaleurs.—  (Continuation:)  (Continuation:)	nt, Report	K.M.D. do 20 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	do do 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	ellis, do 20 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	do do 20 0 0 0 do do do do do do do do do do do do do	e Elève de l'universi. $\left\{ \begin{array}{ccc} R.B.  \text{et} \\ 372 \\ \end{array} \right\} \left\{ \begin{array}{ccc} 11113 & 4 \\ 11113 & 4 \\ \end{array} \right\}$	5 6	op   0   0   0   0
	A qui payé.	Ho	W. R. Beaumont, M.D Ex W. B. Nicol, M.D	George Herrick, M.D. W. Couventon, M.D.	Lucius O'Brien, M.D. Révérend J. Beaven, D.D.	Rév. S. S. Nellis, D.D	D.D	M. M. Crombie El	N. Walkerdo	N. Kingsmill
ersité et colléges	Date.	£ s. d.		19 do do do do do do do do do do do do do	<del>.</del>	17 do .		22 mars . 14 juin .	22 mars . 14 juin . 20 déc.	22 mars .
No. 2.—UNIVERSITÉ ET C	Recettes.	Donot	Act 5012.							

											·								
		~								******									010
										<del></del>				1					10
		<del>-</del>																	18
															- 1				5770
																	·		i
						,							,			-			6
			***************************************																শ
								,											985
													٠.	."					ြိတ်
																			-
	·							<del></del>		<del></del>				<del></del>					1 00
<del></del>						•				<del></del>								<del></del>	<del>- 5</del>
	1 1						1												88
	<b>%</b>	~	====	0	-0	===		5		0		<del>===</del>	==:	4	===	-		<del></del>	0 8846 18
		1.															<u> </u>		
· .	9	٧		<u> </u>	0			>		0		>		26 13		0		0	0
	33	22	3	8	20		. 6	30		30		029	6	82		30		20	350
		1.																	
440	14.	0	00	100	5	00	0	10	00	10	00	1000	00	10	0 0	7	00	10	0
0 13	122	0	00	100	5	0 0	0	0	00	10	00	100	0 0	io	0	寸	00	†=	10
	<b>计算</b>	3	100	TES	ΞŤ	000	10	10	010	10	01	1000	100	10	10	5	10	<u> </u>	18
	1	7 🗂		- '	7			1	~ ~	17		1		-		1		"	-
<del></del>	<del></del>	===		<del></del>	÷			<del></del>				<del></del> -		<del>-</del>	===	<del></del> -		<u></u>	Ψ,
:::	:	: . :			:	: :	:	:	::::	:	: :	:	1,1	:	::	:	: :	. :	•
	:	: :			:			:	: :	:	: :	:			:		•	:	:
				:	:	:			÷			<u>:</u>		<u>.</u>	÷	•	<del></del>	<del>:</del>	<del></del>
: : :	:	: :		:	:				• : :	:	$\vdots$	:		:	· :	:	: :	:	:
•							-					-		•	-		- •	•	11
					1									'			. '	1	Report
000	0.0		99	do do	0	မှ မှ			0.0	0		0	9 0	_	0.7	,	0 0	0	2
유우육	ුදු	: ਰ	ਰਚ	70 7	3	マゼ	73	Ť,	육육	. <del>"</del> ਚੱ	දි ද	73 7	3 <del>6</del>	ğ	육숙	•	응 응	ф	
										17									
											1, 1						1,		
:::		: :	-::	:	:	: :	:	:	::		::	<del></del>	: :		:	-		:	
: : :		: :	: :		:	: :	:	:	: :	:	<u> </u>		; :	:					100
:	:		:	:		:		:		:		:		:			8	:	
<u>}-</u> -	lby		ou.	g,		:		on.		۵		:		ıld.	, e .e		Sanderson do	:	
op do do	la u	2	Matheson do	Matheson	2	0	ф	Francis	육육.	Blake	දු ද	v c	3-8 3-8	ers		,	do do	:	
G. Kennedy do do	F-170	- T	ath	ath	٠.	SS.	7	E	<b>5 7</b>	Ø.	ם ם	Burns	ם ב	tzg	ם כ	<sup>5</sup> . (	N C	Moss.	· .
노 .	Ħ.			Z		Ross.				E		В		124		2	i	M	1
5	W. H. Baulby.		<u> </u>	نم		<u>ب</u>		<u>.</u>		Ö.		<u>z</u>		щ			-	Ţ.	
::::	:	::	::	:	:	:::	:	:	: :	:	: :	-:	<del></del> -				::	_ <u>:</u>	
g	S		2 _	S		<u>د</u> _		ξΩ		ψ				ıα			go		1
mars juin déc.	mars	dec.	mars	mars		mars	dec.	mars	juin déc.	mars	Jun dec.	mars	déc.	mars	juin déc.		mars	mars	
24.2	22	ন	14	22	1	1 22	<u>c4</u>	<u>6,1</u>	20	<u>či</u>	20	22	<u>- 64</u>	<u>61</u>	14 20		77.7	23	
																	, .		1
														*************		••••••			
														· ·				<del></del>	14838 11
																			48
																			-
					-								-						43
		1,															,		•
																			7.
																			Report

ERSITÉ ET COLLÉGES A TORONTO,—Le Compte du Trésorier pour deniers reçus et dépensés à compte du Fonds du Revenu, etc.—(Continuation.)	Date. A qui payé. Service. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. Service. A qui payé. A qui payé. Service. A qui payé. A qui payé. A qui payé. Service. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A qui payé. A q	£         s. d. 1855.         Bourses—(Conti- or 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to 10 to
		Å L
No. 2.—UNIVERSITÉ ET	Recettes.	Report

		1000										
									0	4	ന	10
									27 17	17 17	6)	17
,									Ĉ1	17	ന	5818 17
			-									<u> </u>
·								0	9	<del>~ :</del>	4:	12
					·						13 12	17
					40		800	116	144	ŗ. :	Ä :	2134 14
									::	*=	: :∞	10
							0			:::	: : 9	4
							800	116			283	10045
		0000	0000	5000	200	500	001				460	43
	0000	000	0000	000	000	000	50	<del>'</del> i		: : :	200	<del>:</del>
	100	222	9999	0101	200	200	22		::	: : :	3 3 3	:
00	T : : :	: : : :	::::		:::	::::		00	0 9	es 44	ī : : :	;
00	<del>† : : :</del>	: : : :	: : :	::::	: : :	:::	:::	00	27 17 44 14	17.33		:
10			::::		<u>: : : : : : : : : : : : : : : : : : : </u>	<u> </u>		41	27	75 3 17 17		:
::								524 529	430 431	524 529	463	:
<del>- : :</del>	<del></del>	· · · · ·	<del>::::</del>	<del></del>	<del>: : :</del>	<del>: : :</del>	<del>: : -</del>	::	- di	::		$\frac{\cdot}{\cdot}$
: :		: : : :	:::	:::	:::	::::	::,	ý	terie. papeterie. do	: :		:
1							<u>.</u>	ivre do	rre. nape do	ද ද	မှ မှ	ř.
		0.000	0 0 0	9994	음육요.	응응용.	do do <i>Prix.</i>	de li	<i>Papeterre</i> . te de pape lo do			Report
do do	පි පි පි	8888	응응용-	מים ים ים	י פֿיי פיי פ	ರಶಕ್	ר פיס	pte do	g	අද	ද ද	-
								Compte de livres do do	Paper Compte de do			
::	:::	: : : :	:::	: : :			:: -	::		::		
::			:::	: : :	;	. : :		≟ •			త్ :	
er.	cKenzie Wells Stinson.	Son	s		H. Kerr Montserratt	<ul><li>J. McDougail</li><li>J. Fitch</li><li>O. Appleby</li></ul>	<u>:</u> :	vsel	Rowsell do		Maclear et Cie H. Armour	
aklalı do	McKenzie. M. Wells. J. Stinson	T. Huggard Bayley Miller	P. Leslie. Hodgins. McDermid	Sullivan. Tassie	I. r raser H. Kerr. Montserrat	McDou Fitch: Applet	Paul sdale	Roy do	Roy do	ද ද	clear et Armour	
E.F.	S. C. C.	Eg. H.	L POT		H. H.		D. Pau Tisdale	LT.	Th.		Mac H. A	
W. Linklaler do		PH C		HR.				Henry Rowsell.	Henry		A. I	
<u> </u>	::::	<del></del>			: : :	::::	::	- ::	~=::	::	::	
ro.	500	8888	-8-8-	8-8-8-8	음육은.	음유용.	දු ද	do.	uin do	> 0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
mari juin	déc. do	- 7						H	•	nov.	août sept.	
14	28 58 58 58 58 58 58 58 58 58 58 58 58 58	26 26 26 26 26 26	286 286 286 286 286	26.25	26	26 26	9 9	9 &	30	9 &	07	
						-					1	1-
				<u></u>						<u> </u>		1=
			4	•						•		14838 11
							<del></del>					<u>+3</u>
												:
								1 1				Ε.
	. "											eport

19 Victoria.

à compte	Collège de l'Université.	£ 8 d.
et dépensés à compte	Université de Toronto.	1. £ s. d. 0. 0. 0. 0. 0. 0. 0. 0. 0. 0. 0. 0. 0.
reçus et		£ 83 1 1 10045 4 8.
pour deniers reçus		## 11   2   3   1   2   3   1   2   3   3   3   4   4   6   6   6   6   6   6   6   6
		## 1155 0 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
A TORONTO.—Le Compte du Trésorier du Fonds du Revenu,—(Continuation.)	NY PA SO SO SO SO SO SO SO SO SO SO SO SO SO	: "G & L
ES A TORONTO, du Fonds du	A qui payé.	T. G. Ridout  Compagnie d'assurance occidentale do do do Anoriciale do do do Amérique Britan. do do do do do do do do do do do do do do do do do do do
COLLÉGES	Date.	1855. 22 janv. 23 janv. 16 aoùt 23 nov. 11 aoùt 23 nov. 23 do 25 oct. 24 nov. 23 do 15 oct. 16 janv. 19 juin 18 sept. 8 déc. 10 do
RSITE ET		### 14838 11 7 4 1
No. 2.—UNIVERSITE et CC	Recettes.	Report

				10		<b>∞</b> €	0				-	000	1
				0		920	-0					500	- -
				101		0 3	95				~	68 55	6362 7
				<del>-</del>								50 0 225 0 68 15	8
					-	::					====		9,10
							:						10
		1				: :	:				1 1	: : : : : : : : : : : :	6 2203
=====			-1				• 0	U C			-6		19
			2	ෆ	·			5	<u> </u>		_=		100
		00.13	0	101		::		for	The second Heat of Parties of the second		258 11		0 10995
			ī			800	<del>-</del>		<u> </u>		5 1		+=
			<u>'</u>	<u>:</u> -				<u>                                     </u>			ļ		
			<del> </del>	<del>:</del> -		3 6 0 15	95	<del> </del>	253 18		4 13	412 10	412 10
						=====							
		0 10	<u> </u>				<u>: : : : : : : : : : : : : : : : : : : </u>	· ·	:	0 0	<u> </u>	00001	ધ્યે
	5 16 0 8		<u> </u>			<del>- : :</del> -				1 17 2 16	<u> </u>	50 0 25 0 68 15	:
		12									<u> </u>	225 68 68	:
	367 415	487				451 548	541		426	R.B.		382 R.B. 464 464	
Taxes.	Sur ter. à Maidstone. do Beckwith	do Sidney. etc. Propriété à P. Hope.	Réparations.	Rép. en conséquence du démén. aux édi- fices du parlement.	Deménagement.	Caisses d'emball. etc.	Charriage, etc	Commission et Hono- rair des commissaires.	Commission, etc., sur la vente de la pro- priète de P. Hope.	Honoraires des com. sur des affidavits do do	Combustibles.	Bois do do do do	Report.
	George Bullock W. W. Radenhurst	tings		John Harper		C. Wyatt	William Fahey			. Alan Cameron		James Stewart do do do	
	<i>"</i> ==	: :			i, -	ا بيه			•	•			
	mars avril	déc.		janv.		juille déc.	3-8		juin	août dec.		fév. avril août do	
	22 22 2			6		26	3 6		-	8 2		17 f 19 8 10 a	
					====								7=
			<del></del>					·				<del></del>	
	<del></del>	<del></del>					<del></del>						1=
													14838 11

19 Victoria.

		'		1			,	_	_		,			•		,			,						
		4				Č	,	,	0		0	CI		o				-	>				0		1 -
	8	00	0.10			-	3		1 19		13	- 4		4				r					0		CA
-	~	0	0			•	-		_		-	8		2	,			-					_		6521
-		<del></del>	-	===	===	3	· 60	- a	==	6	. 0	=	¥C.	=	==	_	9	75	-		4	-			1 = 1
	· ~	2 16	<del>-</del>	-		9	-		<del>.</del>	17	<u>;</u>	<del>; :</del>	4	<del>: :</del>			-	מכ	14		3	10	<u>.</u> ~		16
	: =	C1	4			5	: 20	19		4	:	† :	5 14	:			0 0	6	Ξ		O	13	:3		2450
===						=	<del></del>			-	:	=		==		===	==	≕	:::		===	=	===		79
		:::		-		:	: :			:	:	: ;						:	: :				::		8
	: :										:		,		,	•	:	:							11579
	: : :	- : ;	:	-	0		• •		o :	-:	:	: :	00	: :	0 9		9	:		α α	>	; ;	: :	4	7
		· :	:::	16	2 10	-:-		82		$\equiv$	$\equiv$	: :	21 17		S &		_	:		9 10			::	6	13
			: :	_		;	: :	119	:	:	:	: :	22		- ca	63		:	<u>: :</u>	61 				21	255 19
	50	1 00 24	0 5	. ≀		m c		Ţ	:0			D 63	Ţē		Ţ		<u></u>	ж с		Ļ	. 4			Ţ	43
	8 E	100				20	2 1	+-	35:	4 17	=======================================	8 4	1 2	4	+			9 -	11 14	- -		13,10	0 0	_!_	<del></del> -
				1				<u></u>	:				1_					—		1	:	===		1	:
	521	334	531	}	336	363	474	o o	388	383	473	518	րիձգու	do	407	387	200	424	526	416	417	488	488	٠.	
		Sun				Banner	do do						Hamilton Cazotto		Hamilton Journal		Canadian	Times		Hamilton Crostator	Countrimen		op op		ort
	99	Cobourg	op op			Morning	5-5	Tongrani	Pilot.	do .	ф. -	99	Lowilto	op	Hamilton	Patriot	British C	London	9-9	Lowilton	Old Con		ים ים		Repor
,					Depôt, instruction pu- blique			Horme Domeoll	tremi y trowscur.																
-		::			:		: :		: :	:	:	::		::		: :	:	:	: :		:	: :	: :		
	do do	fér. do	nov.		iev.	mars	ao sep <b>t.</b>	. [	do do	မှ	août	8 St.	i i i	qo	nini	avril	mai	Jain	oct.		1	oct.	မှ မှ	}	
	3 3 70 70	53 53			<b>—</b>		7 -					3 63		300		202	13	2	3.5	10			စ စ		1 1
===															=										1
																									1=
			,							,													•		14838 11
1 1000					==		-							==		-		-							:
					. '								,.				,								Report

Appendice (No. 11.)

1856.

		-:	0			- 61		<u></u>
- 11	ië.	- 1 g.				0		316
)te	ollège de ivers		127 15	,		4	CI	ന
compte	Collège de l'Université.	£ 6362	12					
S	Z 1					m · 5	5 · 6 · c	10:00
·10		~ ~ ~	> ;			-		<del>56. 65</del>
'm'	Université de Toronto.	43	> :			•	1118	8 6 6 1 1 0 1
ose	d d	£	940					
dépensés] à	<u> </u>				<del></del>			
dé		q.	····					:::::
et		S. S.			4 10		::::	:::::
11		£	580					
deniers reçus		Management of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the Party of the		0 00				ह्य : : : :
reç		9 0	::0]	5 0 0		::0		
2		£ s.	167 15	<u></u>	<u>-</u>	<u> : : : : : : : : : : : : : : : : : : :</u>	7	5 19
ne		£	16		1			
Jer		1		:00		F2 03	6010	.0880
		1 0 :	)	-:00		00	1781	316 8 8 6 8 10 10
no Gu		vi :	127 15		:	041	0041	.9880
r p		φ :	13.4		:			
LLÉGES A TORONTO.—Le Compte du Trésorier pour du Fonds du Revenu, etc.—(Continuation.)		<u> </u>		20 m 4 t	•	6.0	327 327 479 462	353 342 365 420 521
sso tin	tificatives.		543 543	325 341 434 507	3	329	8844	100 to 410
J. Ko	Pièces jus-							:::::
, D		T:	Charbon do Terres.		impres-			
e j		113:	Ter		· m	::		North American . British Colonist do do
npte d	စုံ့	ble	es		s et sions.			olo
om or	Service.	Combustible.—(Continuation.)	p w	on.	do Annonces et sions.			Sh Co
C E	SZ.	ant out	oon S	الم الم	පි දී	, .	do do do	rth A tish do do
Fre eve		ిల్ల	Charbon do <i>Inspectio</i>	Inspection do do	lnn	Globe	8,49,49,40	Noi
TORONTO.—Le Cor du Fonds du Revenu,			<u> </u>	_ <del></del>		<del></del>		
o n	-							
Sp	401	1	ard	: 🛱	:	νn.		
O H	A quí payé.		Joshua G. Beard do	J. McNab Thomas Allchin do	Dis	George Brown	James Beaty do do do	
6	1 =		ය පි	s A do	S, Dennis	e B	9,648	
T	16 A		g	rcN ma	~; ~	50.00	ries	
×4 -	1		osh	r. w		&	<u> </u>	
鱼	1			Thomas A	<del></del>			
EG EG	1			دبه		janv. do	do do sept. août	fév. do mars juin déc.
Ę	Date.	1855.	déc. do	janv. fev. juillet	5 oct.	janv do	. 0, 0	22 fév. 8 do 16 mars 6 juin 32 déc.
	A		31 (	2 - 2	70	20 20	22 22 13 4	3 1 2
Ö					,			
EI								
田	<b>  </b>	£ 8.						
	1	43 44						
83			·				,	
. 2.—UNIVERSITÉ et CC		1	•					
H	1							
- B	Recettes.	`	:		i.			
1	) scet		refour		100			
લં	24	- 1	4					1
	- li						1	

1856.

909	0 80000		99	5 9	000	2020	4	000	1 00
		88 29	-110	<u> </u>	0 47 1	<u> </u>	ന	5 to 10	1 69
0 12 0 10 0 12	1 15 1 15 1 15 0 10	<del>- 6 6 -</del>		- 80	<del></del>	ลืออลอ	<b>C3</b>	0 15 0 15 0 15	6560 13
		100	-	· .					65,6
								-	1
:::	·::::::				::::		•		1911
::::				::	:::	:::::		:::	13
:::			::		:::			::::	524
									7 10 2524
: : :	<u>::::::</u>	<u>:::::</u>	<u> </u>	::	_ : : : :			<u> </u>	15
:::	:::::	<u>:::::::::::::::::::::::::::::::::::::</u>		::				::::	
									368
				::	<u>::::</u>	<u>:::::</u>			1=
· :: c		a : : 9 9 ;			, : : c		ে। ব	:::0	11 10 11899
o : : : :	3::::::	6 10 0 17 0 17	:::	9 : ; 9			3	::::20	]=
n :::-	- : : : : : :	<u> </u>	:: :	3	4 : : :	000	ପାରା		41
::::	<u> </u>	- : :	::		: : :				
000	000000	0,0   : 0		100	1000	1. 1. 01.00	1:	000	
0 10 0 12 0 13	15 15 0 0 10	10001:0		120	041	1::004	<u> </u>	1221	
000	панноо	1001:		60	100	1::000	1 :	000	
	<u></u>	1 1 :-			1	<u> </u>	1 .		
313 436 550	321 339 406 405 552 551	323 404 389–90 345	359	322	314 446 505	335 355 316 433 525	364	326 449 481	
w 4 ro	. 60 64 44 70 70	288 289	പാരം	ศาส คาว	. e.∋	an (1) (1) (2) (2)	c13	०० प्राप	
· : :	::::::		<u>e</u> :::	::	:::		;	:::	
d'essuie-mains. do			et fendre	7			:		
e-n		j.	age to	gaz.			•		
ssui		ž	¥ : H	ત	e:	Scea port			· k
l'es do do	888888	9 9 9 1	do du fois. alever la	eils do	1ag	ivre in s de 1	_		Rondi
		φΛσ	do u for ever	oar	- මූ ද	ir liv ir ur iis do do do	ච	N	7
Lav.		do do do Enlaver la neige	do et fendr du bois Enlever la neige	Apı	Ramonage do do	Pour livres Pour un sceau. Frais de port do		Gaz do do	
		11:	: : :	Wells Appareils do		<u> </u>	: :		
	<b>*</b> : : : :		: :	ella	:::			ರ ಕ್ಷ್	
	Drew	uo gon	į	We do	wn .	of ic	ξź	ခုခိုင္မွာ	
ра · ·	er l	ters	ž	et	3ro	tru ve. sslic	erc	e ar	
Doodes King do do	Christopher do do do do	Thomas Nelson do James Paterson	do do	. Cumming et do	William Brown do do	Depot, instruction purblique	Charles Berczy	sommateurs dugaz. do do	
des do do	ist	ina ies	1	e iii	III	6 6 b 1 1 6 6 6	rle	ed op	
900	Chr	Thoma James	Š	Cam	M ?	Jose Dep	Cha.	88	
	<del>- : : : : : :</del>	<del></del>	<del>: : :</del>	<u>-≍</u> :				<del></del>	
et.			. E =	٠ - د	et.				
janv. juillet dec.	janv. fiev. mai do do dec.	janv. mai avri fov	mars avril	janv. do	janv. uillet oct.	fev. mars janv. sept. oct.	mars	janv. avril sept.	1.
111 j 17 j 31 o	12 j 6 f 19 1 19 1 26 6	13 j		13	13 j	ler 14 1 18 ji 17 8	41		
				===					<u>r</u>
						100			_
					<del> </del>				14838 11
								. 1	183
				-		-			14
									ध
*								1	:
	(x,y) = (x,y)				1.				:
						, i	,		Seport.
*									ã.

Appendice (No. 11.)

19 Victoria.	Appe	ndice (No	. 11.)	1	856
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	00000			T 9
<u>ଟା ଜ</u> ତା	0 10 3 0 0 15	3 2 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			80
			e produce de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya de la comp		8099
					i=
310					12
					2530 12 11
					00
			1	0	= -
			12012	2500	£ 14512 11
	700 : O	09909 8	્ય	•	બ
	0 10 0 10 0 10 3 15	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		:	
				<u>:</u>	:
06 :::00 :					-
061 : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	0 15		<del></del>	:	<u>:</u>
456 472 418 458 514 513	<u> </u>	530 R.B. 549 553 557 317 et	100		
Lavage, nettoyage, etc	Abonnement Croquis des édifices de l'université do do	se au gouver-gen Ouvr. de charbentier. Charriage de charbon. Empail. 1 poisson, etc. Monter des cartes géo.	Appropriation pour la Bibiothèque. Appropriation faite	# # # #	Report
do  W. H. Gorrie  G. Goslie  William Graham  T. Winter	J. C. Geikie. Medical Chronicle H. Northcote do	ore	Appropriation pour la bibliothèque		
;; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;			•		
21 juillet 17 aoùt 9 do 10 do 11 oct 10 do 11 oct 8 nov	31 déc. 8 oct. 10 do 31 déc. 8 nov.	dec. do do do janv	31 déc.		1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -
11 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	31 31 31 8	81 31 31 11	31		
					14838 11
					<del>=</del>
					Report

								,	i.				
					s .tt.				=				
Recettes.		Date.	A qui payé.	Service.	oosiq coditani			,	Unive	Universite de Toronto.	Collége de l'Université.	ge site.	
Report	£ s d.	8. 7. 7.		Divers Déboursés.— (Continuation.)		£ s. d.	£ s. d.	43 8	d.	s. d.	th.	i i	
		9 fév	Compagnie de l'aqueduc duc do do	Report	346 396	6 5 0	9 ::	11899 7	7 10 2524 19 11	100	6560 13 6 5 6 5	13 8 5 0	
		fev. nov.	Charles Valedo	Réparer la grille do do	349	2 7 9	12 10 0				ର ର		
			Comp. de télégraphe. Pour télégrapher comp. de ch. de fer Buffalo et Brantso do do do do do do do do do do do do do	Pour télégrapher la comp. de ch. de fer de Buffalo et Brantford, do do do do		0 0 2 4 0 4 1 4 1	2						
		aoùt mars	do do Parker et Frères Compagnie Améric	do do Tabl. pour le musée.	390	. 61   :	0 16 2 17 3	:	:	:	2 17	3	
		juin nov déc	caine d'Express Frais de transport do do do do do do do		368-9 427 532 554	0 15 0 0 2 6 0 6 3					0 15	2 0 2 0 6 3	
		avril juin do	P. Freeland Le reverend docteur McCaul		nóəz	1 : :	1 10 8 0 16 0 5 0 0		0 16	0 9		0	
			op op	Louage de cabdo		4 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	4.16						
		٠.								:	-	-	

du Fonds du Kevenu, etc.—(Continuation.)  A qui paye. Service. Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Estin Est	Service.  Service.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervice.  Bervic	Université Collège de de Toronto.	£ s. d. £ s. d. £ s. d. £ s. d. £ s. d. 14512111 8 253012111 6608 2 6	: : : : : : : : : : : : : : : : : : :	£ 14664 6 8	£   14838   11 7   2530   12   11   6508   2 6	DAVID BUCHAN,	Iresorver
A qui paye. Sepots appropriés. Morpolis au foi nent, de 1848.  Balancee tée au surplus revenu	Date. A qui paye.	ru, etc.—(Continuation.)	£ s. d.	transferés nds perma- ppotde 1847-	n main por- i crédit du du fonds du de 1855			
	Date.  1355.  13 dee.  31 do  7	du Fonds du Revenu, etc.—(Continuation.)  te. A qui paye. Service. Service. Confége de de de de de de de de de de de de de	Re Dépôts d	:	Balanceer tee an surplus revenu			

	43	vi	d.		£ 8	4
Balance en main, 31 décembre 1854	848	<u> </u>	0	Montant des dépôts appropriés durant l'année 1855Balance en main, 31 décembre 1855	780 9 1371 13	9 01
que de Toronto, par une personne qui a reconnu n'y avoir aucun droit, vu qu'elle appartenait véritablement à l'université de Toronto	1303	17	4			
43	2152	6	4	4	2152 0	4
Balance en main, 31 decembre 1855£	1371	19	10			
Bureau du Trésorier, Toronto, 31 décembre 1355,				$\begin{array}{c} \mathrm{DAVID} \ \mathrm{BUCHAN}, \\ Treso \end{array}$	CHAN, Trésorier	ier.
No. 4.—UNIVERSITÉ ET COLLÉGES A TO d'Appropriation	RON7	70.— ir l'a	-Etat nnée	No. 4.—UNIVERSITÉ ET COLLÉGES A TORONTO.—Etat des Recettes et Dépenses du Trésorier à compte du Fonds d'Appropriation, pour l'année expirée le 31 décembre 1855.	e du Fo	spuc
	43	có.	ď		eş 	- <del></del> -
Balance en main le 31 décembre 1855, étant le résidu de la somme de £950, appropriée par un statut du sénat, pour l'amélioration de la propriété de Port Hope et Port Stauley	571	19				
4	172	19	-	4	1	<u> </u>
BUREAU DU TRÉSORIER, Toronto. 31 décembre 1855.				DAVID BUCHAN,	JCHAN, Trésorier	er.

 , <i>i</i>	CHAN, Trésorier	DAVID BUCHAN, Trésori	D	AVI	Ū,	. , ' İ			. in the second		* !										100	4		1855.	je j	g <b>R,</b> emb	oru Jécé	RÉS 31	о Т 50,	eau du Trésorier, Toronto, 31 décembre	Bureau du Trésorier, Totonto, 31 décem	Bu	- 1
					·											Π	4	6580	======================================						1855	ıbre	écen	31 d	ain,	en m	Balance en main, 31 décembre 1855	Bals	
 =	4	6580	भ		e l					. '						11	4	6580	F   9	7									,				
 								. '		٠.				,		11	4	174		an er	· ·	3:		in, i			855	our l	d sa	dépenses pour 1855.	ilaili G	101	
 Ξ	4.	6580		;		:		355	Balance en main, 31 décembre 1355	ecem	31 d	ıain,	u uə	ance	Bal	ΥÇ.	0	6406		oh st	200	000	ha la		1354	ibre	écen fonds	31 d	ain, faró	en m	Balance en main, 31 décembre 1354	Bale	
 Ü	σô	બર						. '								Ü	ú	भ				. '	, ,				1						
 spac	Fo.	TORONTO.—État des Recettes et Dépenses du Trésorier, à compte du "Fonds Revenu," pour l'année expirée le 31 décembre 1855.	duic	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	ier,	sor	Tre	s du re 1	nse	)épe déce	et D	tes e le	scet piré	B. B.	des	État r Pa	OLLÉGES A TORONTO.—État des Recettes et Dépenses du Tr de Surplus du Revenu," pour l'année expirée le 31 décembre 1855	NT u,"	)RO	T. Re	SA	COLLÉGES de Surplus	Su	001 de	1	Ä	SII	E	NIN	n-	No. 6.—UNIVERSITÉ ET	No.	
 er.	HAN. Trésorier.	DAVID BUCHAN.  Tresori	DE	AVI	A .					,			, '	'	l,									1855.		sm,	)RIE Jéce	BÉS(	r T ,0,	sau du Trésorier, Toronto, 31 décembre	Bureau du Trésorier, Toronto, 31 décem	Bui	
 -			1.													0	0	2500	<u> </u>	<del>्</del>					1855	bre	ecem	31 d	ain,	uı uə	Balance en main, 31 décembre 1855	Bala	
 0	0	2500	41				,		,							0	0	2500	£	46						٠,	,						
 >	·	}							. '	,		,				0	0	2500		decembre	déce	31	al,	général,	ur g	erne	gouv	e.	nce	excellen 1855	excellence le gouverneur (1855		
 j (	i '	}						ì ì	7	. ]				1.		;	ò	}			,		. !					` ·	:			į	
					.										-				=										-				
 pro	'Apl	COLLEGES A TORONTO.—Etat des Recettes et Dépenses du Trésorier à compte de "1'Approriation pour la Bibliothèque," pour l'année expirée le 31 décembre 1355.	ıpte	com	er a	sori	Tré • 13	du mbr	ses	spen 31 d	e Dé	es e siré	exl exl	s Re inée	des	-Etat des Recettes et Dépenses du Trésor pour l'année expirée le 31 décembre 1355.	0. ., T	COLLEGES A TORONTO priation pour la Bibliothèque,"	)RO ioth	TC Sibl	S a	GE	ILE Uni	20I iati		μ	SI	ER	NIN	<u>n</u>	No. 5.—UNIVERSITE et F	No.	

précédents.
ompte
೮
ire des
-Sommai
S
A TORONTOS
U2
COLLÉGE
Er COLLÉGE
No. 7.—UNIVERSITÉ ET COLLÉGES

								-
	43	တ်	-ë		<b>3</b>	· · ·		ę,
Balance en main, 31 décembre 1854	10687	10	<b>∞</b>	rrgent placé à l	Argent place à l'achat de d'échantillons pour le musée et de livres nour la hibliothèque suivant l'ésat No 1	134 19		
Argent reçu à compte de terres vendues et de placements retires, suivant l'état No. 1	24047	. 10	-		te Buffalc,			• 0
do à compte d'intérêt sur prix d'achat, débentures,		. '	-	do place en do pour paye	stible,			0 (
prets, billets et balances de banque, et rente de lots à bail	14117	16	-	etc., du b do payer le s		-		o I-
do à compte d'honoraires sur transports de terre,					payer les honoraires des examinat, bourses et prix, do 14, payer la papeterie, actions de banque, assurance, frais, or descriptions of the payer la papeterie, actions de banque, assurance, do payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la payer la	1456 0		0 0
et de frais de justice, frais de port et télegraphe	290	-	0					
do à compte de déprédations commisses sur des terres.	25	10	0		s terres, annonces	904		₩:
Montant porté au compte du collège du Haut-Canada, sa part dans les frais d'administration pour 1855	404	8	9	do payer dive Dépôts approprie ro 3	do payer divers devourses.  Dépôts appropriée et places à compte, suivant l'état numé-l ro 3.	780 9	<del></del>	- · ·
Argent reçu en dépôt pour l'achat de terres, suivant l'état	1303	7	7	alance en main	El 47328 Ralance en main et dénosée dans la handue du Hant-Canada.	328	<del> </del>	To
\$		100	1	tel qu'ind triel trans		3419 3	===	
<b>4</b>	50877	4	œ		£ 50877	8777	<u> </u>	∞
Balance rapportée $\mathcal{E}$	3449		===					<u> </u>
					DAVID BUCHAN,	IAN, Trésorier.	ier.	<del></del>
Bureau du Trésorier, Toronto, 31 décembre 1855.								

# ESTIMATION DU REVENU DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO, POUR L'ANNEE 1856.

			-
	£	в.	d.
Intérêt sur balances de prix d'achat, ventes générales	5050	0	0
do sur balance du prix de la propriété d'Hamilton	540	0	0.
do sur balances dues sur les ventes de la propriété Ridout	125	0	0
do do do reserve de la garnison.	115	0	. 0
do do do Port Hope	920	0	0
do do sur rente foncière due sur là propriété de Bay Street	94	0	0
do sur débentures	5838	0	. 0
do sur hypothèques	1330	0	. 8
do sur le prêt à la comp. du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich.	900	0	0
do sur balances de banque	375	0	0
Dividendes sur actions de banque	30	0	0
Rentes de lots à bail	881	0	0
Honoraires sur transfert de terre	150	0	0
aga ay karang kalang kalang kalang kalang kalang kalang kalang kalang kalang kalang kalang kalang kalang kalan	16348	0	0
Moins—Intérêt sur le montant placé en sus	364	0	0
			-
$oldsymbol{arepsilon}$	15984	0	0

DAVID BUCHAN,

Tresorier.

Bureau du Trésorier, Toronto, 31 décembre 1855.

# et ÉTATS du TRÉSORIER pour l'annee 1855; aussi, COLLÉGE du HAUT.CANADA.—COMPTES (ESTIMATION

depuis l'époque ontant reçu et le					Moyenne du prix par acre, 25s. 4½d.
idues le m	lù.	, i	m 0	ო ∞	=
s ver tes,	Montant dû.	ဖ်	10	16	62
ont été es ven	Mon	φ	24087	24038	28194
qui fal d	çu.	Ü	п:	10	6
rres at to	ant re	ហ	12	10.	က
s de te	Montant reçu.	ધર	23128 12	4111	27240
acre	rò.	ď	80	0.00	∞
re d' quai	Montant des ventes.	ဟ <del>ိ</del>	19	9	9
nombi	Mc	43	47215 19 48 10	47167 8266	55434
rier sur le embre 1855 ar acre.	Acres non vendus.		$25356_{\frac{1}{2}} \\ 14_{\frac{1}{2}}$	243 <u>42</u> 4263	20079
at du Tréso u'au 31 déc 1e du prix p	Acres vendus.		39500 <u>3</u> 37	39463 <u>1</u> 4263	437261
ADA.—Et itive, jusq la moyenn	Nombre d'acres.	20000 1080 42188 589	63857 51½	638051	
COLLÉGE pu HAUT-CANADA.—État du Trésorier sur le nombre d'acres de terres qui ont été vendues depuis l'époque de la dotation primitive, jusqu'au 31 décembre 1855; indiquant le montant total des ventes, le montant reçu et le montant dû; aussi, la moyenne du prix par acre.	DOTATION PRIMITIVE.	Patentes datées 16 novembre 1832 do do 10 mai 1835 Ajoutez la différence sur échange de terre avec le gouvernement en 1846.	Suivant état, 31 décembre 1854	Acres vendus en 1855	

DAVID BUCHAN, Trésorier.

é vendues depuis	
d'acres de terres qui ont ét	l'au 31 décembre 1855, etc.—(Continuation.)
GE DU HAUT-CANADAÉtat du Trésorier indiquant	l'époque de la dotation primitive jusqu'au 31

Le Collége du Haut-Canada a aussi été doté du Bloc D, dans la Cité de Toronto, contenant cinq acres et demi, divisés e	Lots; aussi, du Bloc A, dans la dite Cité de Toronto, appelé "Russell Square," contenant neuf acres, ce Bloc est le	site où sont les Bâtisses du Collége.

Bloc D, est divisé en 46 lots.	Montant total des ventes.	total	1		W	Montant reçu.	eçu.	Mon	Montant dû.	ei l
	£		ઝ	s.	#		d.	ધ	ဖ်	ö
Vendus, au 31 décembre 1854 41	6754 0	0	Ė		2805	8 8	<b>6</b> 1	3948	- =	10
4 Additionnel pour 1854		> :	569	18 0		345 0	<u> </u>	30	10	0
46 £ 713	7129 10	0		<u>:</u> :	3150	8	67	3979	-	2
	_	_		_	-	_	_	=		

Dans le montant ci-dessus pour ventes de terrain est comprise la somme de £805, pour un morceau de terrain sur l'Avenue Spadina, Cité de Toronto, donné au Collége par G. A. Barber

Bureau du Trésorier, Toronto, 31 décembre 1855.

COLLÉGE du HAUT-CANADA.—État indiquant le Capital placé et le montant dépensé pour le Collége, depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1855.

The statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the statement of the st						
	£	8.	d.	£	8.	d.
Montant du capital placé le 31 décembre 1854, tel que porté						
à l'état annuel transmis au gouvernement				30166	3	3
Montant du capital placé en 1855, tel qu'indiqué dans le						
compte No. 1, "Fonds Permanent."				3950	0	0
					<u> </u>	
			£	34116	3	3
Montant dépensé le 31 décembre 1854, tel qu'indiqué dans le						
compte annuel transmis au gouvernement	110140	15	6		,	
Montant dépensé en 1855, tel qu'indiqué dans le compte No.		,				
2, " Fonds du Revenu."	5325	.11	11			
Montant dépensé, suivant état No. 1	2149	4	11			,
				117615	12	4
			1	ļ		
	,		£	151731	15	7

DAVID BUCHAN, Trésorier.

Bureau du Trésorier, Toronto, 31 décembre 1855.

Ŋτ	Courant		Av	<u></u>	Coursent		-suj s	ح	Conrant	
				3		***************************************	oobi'l inofiit	5		
	£ E	a.		43	κi	j		3	· s	70
Balance en main, 31 décembre 1854		<u></u>	Par argent payé au receveur-genéral pour débentures provinciales et autres	:	:			3950	0	0
Argent reçu a compte de terres vendues Transfert de balance du fonds du revenu	$\begin{vmatrix} 4456 & 10 \\ 102 & 10 \end{vmatrix}$	5 70	do payé à J. Hutchison, procureur de Charles March, pour peinturage	933	22	4	124 et 195			
		1	do payé à W. H. Pim, pour réparations	641	Ħ	œ	et 136			
			do paye à John Ritchey	57.4	19	===	112			
			Par ordre de son excellence le gouverneur en conseil.		<u> </u>	T i		6712	4	11
			Balance en main, 31 décembre 1855		:		F	330	139	11 4
3	6430 4	<u> </u> m					43	6439	4	<b>.</b>
					D	VID	DAVID BUCHAN,	IAN,	,	ĺ
BUREAU DU TRESORIER, Toronto, 31 décembre 1855.								733	• 3	

		s d.	6 4 6				-	-						0		
		3	996											2736		
	•	rj	0	0	c	> ,	0	0 4		· c	٠ (	<b>.</b>	00	00	0	
		S.	0 9	- 4	0 Y C	2	0	10 0	0 0	-		7	50 0	100		1
	1	£	556	334	c rc	3	334	334	138	100			יט יט	709	39	
		÷					:				•	:				_
,		vi	<del>-:::</del> :	<u>:</u>		<u>:</u>	<u>:</u> _	<del>-                                    </del>			<u>:                                     </u>	<u>:</u> -			<del>- :</del>	
		43										:	<u> </u>			
sn5o1 o	Livre d		47	47			47	47	48	48		<b>4</b>	49	49	20	-
				ler maître des classiques, 12 mois de salaire	Maître de mathématiques, 9 mois de	Rev. Walter Stennett. 2me maître des classiques, 12 mois de	3me maître des classiques, 12 mois de	Maitre de français, 12 mois de salaire.	ler maître d'anglais, 12 m. de salaire.	de sa-	Maît. de dessin géométrique, 12 mois	ue salaire	Maître de musique, 12 mois de salaire.		dortoir, douze mois de	
			. e	12 m	·ш 6	12 12 13	.: 12 m	de sa	de s:		e, 12	ıtatio	dese	es	e mc	
	ಡ		Balance, 31 décembre 1854. Principal, 12 mois de salaire.	nes,	re de mathématiques, 9	ues,	ues,	mois	2 m. do	12 mois	trigu	emer	mois	is de gages mois de gages.	douz	
	SERVICE		mbre s de s	ıssıq	atiq	assig	assiq	, 13	ais, 1	rce,	ome	d'orn	s, 12	e gag is de	oir,	
ÉS.	SER		déce mois	s cla	thén " 30	ss ch	escl	ncai	angla do	mme	in ge	esin	salai sique	ois do mo	do:	
RS	77		, 31 l, 12	re de ire .	e ma	tre d	salaire . maître d	ire. e fra	re d'	6 CO	des	ue sananre. re de dessir	mois de salaire re de musique, l	12 m	r de ire	
n			ance	maître d salaire	itre d	maî	sala ma	salaire tre de fr	maîtr do	Maître de commerce,	t. de	tre d	moi tre d	Portier, 12 mois de gages. Serviteur, 12 mois de ga	riteur d salaire	
3 B O		<u> </u>			-	2me	3me	-  Mai	ler m	Mai	Maî	  Maî	Maî	Port	Ser	
DÉ	യ് -		F. W. Barron, M. A Rév. Henry Scadding	D	M.A	mett.			f.D.	:						
1.	QUI PAYÉ.		n, M.		, ind	Ster	dd	aye.	Michael Barrett, M.D. C. J. Thompson	:	rard			D. Alderdice William Patterson		
	UI I		arroi		, 20 -	alter	$\mathbf{W}^{edd}$	J. P. De la Haye	Michael Barrett, C. J. Thompson	. pp	John G. Howard	<u></u>		D. Alderdice William Patte	et:	
	A Q		. W. B H.	D.D.	.A.	M	William	. De	hael . Th	n Dodd	G.	R. C. Bull	A. Maul.	Nder liam	Ducket	
			F. W.	T .		Rév	Wil	J. P		John	John	<u></u>	A. D	D. 4	မ <u>ပ</u> ဲ	_
	1	- q		5-6-	· ·	1 10		0		· თ			ი 			
		·s				9	·			42 18	<del></del>		<u></u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	······································	1
		33		1315		346		218					198			1
,			Argent reçu pour inté- rêts sur le prix d'a-		sur	:	sur	débentures	sur	balances de banque	7112	100	rentes de lots loues.			,
	2	,	oour orix		op	:	do	:	qo	ban	٦	3	to lot			
	12		r le			its		ures		ss de			de lo			
	KECETTES.		ent re	chat	op	emprunts	op	benti	. op	lance	۽	·	utes (			
			Arge rêi	c.		en		đė		ğ			Đ.			

19 Victoria. —État du Trésorier indiquant le montant en argent reçu et dépensé à compte du « Fonds du Revenu,"—(Continuation.) COLLÉGE DU HAUT-CANADA.

0 σ'n  $\mathcal{E}$  $\infty \infty$ ф. 10 9 0 000 0 00 169 Z) 15 10 CI 9 0.0 2 10 10 100 10 10 10 35 50 50 13 36 45 27 'noor op Pavid SERVICE. DÉBOURSÉS පිදුදි de de A QUI PAYÉ. J. G. Ridout do do J. McGlashen
C. Archibald d. oi 0 4 52 30 0 22231969 2120  $\varphi$ frais de octroi provincial (2 années.) do empiètedo honoraires pour enseignesur transfert de terres. ment et pension.... မွ port remis.. qo

Appendice (No. 11.)

1856.

19	Vict	oria	<b>.</b> ,		$\mathbf{A}_{\mathbf{j}}$	pp	en	die	ce	(N	lo.	11	l <b>.)</b>				18	856
<u> </u>	0		<b>=</b>						<del>222</del>									6
α	7		9								·····							4
200	5 1		54				,						,	'				4117
		10.1	1								<u></u>			6			Ξ	က
	<del>: - : -</del>	4 01	+			<del></del>		<del></del>	<u> </u>		6		<del></del>	4			6	<u> </u>
		49							٠.	٠.,	63 19		. '	201			79	344 14
	10	n   :		ပ် ဘ	ကတ	0 6	0 9	000	7 = 1	ာ က	10	4 4	0 4	m	o .c	40	1	<u>।</u> भ
	: :=:	<u> </u>		18		<u>~</u> ∞				- 18	1 9		100 00		3 7			<del>- :</del>
		7   :	."."	4 ro	5 -	9 10	9 9	ว m ม	. ca	ro 4	41	43	25 46	17	14	12		:
ign ( ig	134	55		114	184	217		- 61	98	51	Ps. jus.	149	195		150	203	2	
	pour papeterie	op op		0							•							
True. Montant do compto nour livros			Per	Compte pour lavage				op op op		op op op	Pour viande fournie par le boucher		op op op op	) énicer	do do	do do		Report
l'eswog	repartement de l'instruction publique	do H. Armour et Cie		Grant	do	do	do	op op	do do	do do	Wickson	do ob	op op	j.				
	Dépard Dépard truc Henry	A. H.		Mme		***************************************					John							
		-	<u> </u>			-		-										6 10
							<del></del>											6394 (
			VOLUME TO THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF THE STATE OF T															Report £

CLOI	14.		£3.	hþ	511U	IICC	1,	10.	11.		40		1000
		ģ	6										
	v.	, o	4										
		3	4117								,	1, 7	
		÷	ന			<b>-</b>		Ci			. 43		က
	1		344 14			-		7.0			<del></del> -		0,
		3.			-	101			•		1,1	<b>A</b>	
		d.		90		0 81		9	0	•	90	077	0
		· S	- 6	19 7	7 15	500	5 5	3 13	12 12		3 16 12 12	1 61 12	85 8
		ઋ		- CV	- 63			~~	~~	_			~~   ~~
ièces ficatives	q itsul		118	175	198 224	115	239	R.B.	Ps. jus.	152	205	120	B.B. 15
					: :			~~~ :	<b>~</b> ∵	- : :		::	
		Pensionnat.—(Continuation.)					: :				: :	::	
	E	tinua							:			::	
	VIC	IO)	t	: :				:			: :		:
	ER	at	Report	မှ မှ	දු ද		ද ද	ф	gaz	. မိ မိ	ဗ္ဗ	dive	bois
3. S. I	S	non	no		,	our			du g			Compte pour divers do do	pour
Ω (	, ,	Pens	pte	မှ မှ	පිලි	pte j do .	ဗ္ဗ ဗ္	op .	Compte du	- မှ	မှ မှ	apte do	ipte
DÉBOURSÉS			Con.	응용.		Compte p							. Compte pour bois
	เมื่อ								Compagnie des consommateurs de gaz		::	: :	:
	a QUI Payé.			: :	::	Rosanna Lee			pagnie des consomateurs de gaz.	::		::	
	OI P		:		: :	Lee	•		nie d	••	•	Gee	ıt.
	A Q.	,	Webb			anna do	9 9	ဝှ	ipagi mat	<del>일</del> 유	용용	John McGee	J. Stewart
			H	g g,	ਰ ਰ ====	Ros			Com			John	<i>5</i> 2 →
,		s. d.	01 9										
1				<u></u>			٠.		<del></del>				
		F	6394										
					, ,								
res			ort.									11.	
RECETTES			Rep										*
RE(			5 E.										
1 '	1												

					(No. 1			<del></del>
								4
				787			89	
ď	9			0000		1 4	-80908	<del>ે</del> ધર
01:30				200101		3012	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	:
	n		,			<u> </u>	, 1, 2, 1	
9	9000	00000	0000		9 -	10		:
13 2	01 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0				3 19 26 13	10 %		
~~			20000		~~~			
Ps. jns. 206	R.B. 1 6 7 12	18 20 31 33 35	4 4 4 4 °C	119 154 196	Ps. jus. 135 160	R.B26 226	136 190 194 233	
<b>~</b>	egumes, etcdo	66 66 60 60 60	60 60 60 60 60	pour poèlepour réparer les couchettes. pour divers	urations.		vers. rrtier rier.	Report
do pour charbon	Compte pour legumes, do do do do	<del>9</del> 9 9 9 9 9 9	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	do pour l	$R\epsilon_{p}$ Plombiers, etc	Pour les planchers do	Compte pour divers Deneure du portier. Divers Ouvrage de vitrier Peinturage	
A. Taylor	F. W. Barron.	9 p p p p q	9999	J. R. Armstrong E. Beckett W. M. Jameson	Cumming et Wells	D. Alderdice	J. McGee J. Prettie S. Lee et Fils W. Palmer A. Hamilton.	
-								9
,				**************************************				6394 6
								બ
								Report

1856.

		£ s. d.	22 1 5	9 11 8 104 0 11	6	125 17 9
		ري ب ب	12/15	20 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	12415	61
		9 9			25 26 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
ecca.	iq Altani		201	100 80 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0	0.044 C. 0.00	12
DEBOURSES.	SERVICE.	Report Taxes.	Terres dans Cornwall	Collection de dettes et arrérages do do do do do do do do Frais de Justice.	Jusqu'an 31 decembre 1854do do do do do do do do do do do do do d	Frais de t payé par lu
Q	A QUI PAYE.		D. E. McIntyre	Alan Camerondo do do do	Dr. Connor do do do do do do do do do do do do do	F. W. Barron
	1	£ s. d. 6394 6 10				
	RECETTES.	Керот				

0		žΟ.			9		<u>.</u>	4
3 15		6			CN .			1
က		166	100		78		,	5487
4,500			٠.					25
	4 0	-	0 0	9	1 4 0	n	9 <del>7</del>	5
	5 5	<u> </u>	10	Г.	<u></u>	1111	23 83	19
	13 14	136 10	51 5	<u> </u>	1 6	#		13 16
00	40		:	000	.00	9		₩:
10.10	50 16	18 15 12 10 20 0	1 : "		: 8 2	0 14 7 1		:
	130 16	18 19 00	T : °	100-01	SI H	1001		:
	~ T	.			•		~	:
	ý io					<u></u>		<del>.</del>
29 24 29	Ps. jus. 151 213 R.B.15	113 202 242	131	245 245 246	130 137 225	134	Univ. R.B. 353 123	
	~~:::					- : :	<u>~~:</u>	:
							: :	:
			. :		: : :			
:: !		ું :	: 5					
do do		Assurance. entraldo	Bâtisses des maîtres	ğ	Annonces.	: :	: :	Report
do do		ssur tral	itre	1888	nno 1			Reg
Ş		Ass centr do do	in a		A <sub>1</sub> Herald do	*	icar Idia	
		<b>မွ</b>	des	- -			neri ang	
do do	g :	edifi do do	Se G	<u>.</u>	- Su	ist.	Ar 5 C	
.o. a	Charbon Bois do	,	Bâtisses des maîtres. Paré nour Mme Ro	, 6666;	Globe Morning do	Colonist. do	North American British Canadian.	
	Cha Bois de de	Assur Comp. du feu, Phænix. De l'édifice central do do do do do do	<u> </u>	1	<u></u> <u>5</u> <u>≥</u>	_ <u>రి</u>	<u> </u>	
		nix.	Compagnie d'assurance provinciale Compagnie d'assurance		ن د			
		hæ	ura		ge Brown . De l'Armitage. lo			
	r Ge	٠,	ass ass Rri	유용용	rm:	: :	= =	1.
	et (et wal	feu do do	e d ale ed;		row P.A	늄 :	uga tne	1.
	Ste	gp P	gni		De B	son	Dar	
do do	Proudfoot et Cie A. Taylor et Cie James Stewart	d.	ompagnie d'ass provinciale ompagnie d'ass	3666	George Brown C. W. De l'Arm do	Thompson et Cie do	W. McDougall.	
	Pro A. '	Ç	Color	3	မီ ပ	Tho	. α	
174	and the second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second s							2
					<del></del>			19
								4
	<u> </u>							6394
		Andreas and the second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second						===
					* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *			:
	%							***
1 7		e.						Report
1		Section 18			4			8

19 Victoria.

			7	4	Ç								
			£.	5487 7	<u>.</u>			8					
			ÿ		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1							) (	2 6
			d. E		=======================================	<u> </u>	6	0		ତା ମ ୍	00	00	04
			- <del>v</del>				1 13	2 15		0 3	1 15	100	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
	soos soving.	619 Odisanj		139	165 165 237 191 216		237	V.B.	}		144 157 R.B.13	158	230
du Kevenu," etc.—(Continuation.)	DÉBOURSÉS.	SERVICE.	Annonces.—(Continuation.)	Report	Leader Mirror Echo. Catholic Citizen News.	Bureau du Trésorier.	Papeterie	ф	Ilems divers.		A. et S. Nordheimer Leyer de Piano Forte	op op op	Ramonage de cheminéesdo
au Ke	90	A QUI PAYE.		H. P. Hope	Cie		T. McLear et Cie	ор		Compag. du telegraphe. do do	A. et S. Nordheimer	Alfred Laingdo	John Traceydo
		1	က် - အ	6 10									
			£	6394									
		RECETTES.		Report			elle						

H. Rowsell   Lips   Source   Lips   Source   Lips   Source   Lips   Source   Lips   Source   Lips   Source   Lips   Source   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   Lips   L											
H. Rowsell   Compressions   128   23   0   0   0   0   0   0   0   0   0				· .							_
H. Rowsell   Impressions   138   3   0   0   0						,				118	1
H. Rowsell						,	33	331		40.1	6394
H. Rowsell   Continuesions   138   2   0   0   0   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   1	P. C	0 9	0 4		0001	009		:			=======================================
H. Rowsell   Continuesions   138   2   0   0   0   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   181   1		रम क	10	<u> </u>	0 4 0 8 1 18 0 8 1	<u> </u>	<del> </del> -	:-			
H. Rowsell   Inpressions   Isa   181   2		9 01	0 4	<b>4</b> C	00.00	0 - 0					
H. Rowsell   Inpressions   Isa   181   2								====			
H. Rowsell   128   40   40   181   181   40   40   40   40   40   40   40   4		11	:	1				<u>:</u>			
H. Rowsell   128   40   40   181   181   40   40   40   40   40   40   40   4	0 8 0	1	3 13	·	<u>: : :</u>   • • •			:			
H. Rowsell Impressions do do do do do do do do do do do do do						<u> </u>					
H. Rowsell Impressions.  do do do do do do do do do do do do do d	128 181 223	R.B.11 29 235	R.B.17 168 197	140	209 231 218	207		R.B.36			
6394 6 10		Allocation ordinairedo do Manches de plume					Graivilé.	Rev. George Maynard. Suivant ordre en conseil, 26 septembre 1855	Administration conjointe.	Université et Collèges. Proportion de l'	
6394						,					10
Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Contro											_!
<b>A</b>			named and the State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State of State o		-						6394
											43
			2								
	•										
			5							* *	

Appendice (No. 11.)

19 Victoria.

pour ran	ra aann	bire	บ	pour rannee expiree le 31 accellule 1033.			5
	3	, vi	Ę.		ઝ	si	-
Balance en main" 31 décembre 1854	219	. 44	0	Montant de dépôt placé à compte ou repris	300	11	1
Argent reçu en dépôt pour achat ce terres	162	17	L-	Balance en main, 31 decembre 1855	72	10	0
4	382	-	<u></u>		382	T -	1
			1	DAVID BUCHAN, Trésorier.	CHAN Trésor	i, ier.	'.
Bureau du Trésorier, Totonto, 31 décembre 1855.							,
No. 4.—COLLÉGE DE	HAU	L-CA	NA	-COLLÉGE DU HAUT-CANADA.—Sommaire des Comptes ci-joints.		,	1
			-		Ç		-
	બ	ω	-i		+3	ဟ <sup>ဲ</sup>	<del>-</del>
Balance en main, 31 décembre 1854	1124	C3	မ	Argent place en debentures et reparations aux édifices, survant l'état No. 1.	6609	4	Π
· 👸	4456 10	2	10	Salaires: Principal, maîtres, gages des serviteurs, boursiers	3007	တ	4
sur debentures et balances de banque suivant l'état.				\$ 1			

Petat No. 3
7 7 9

ESTIMATION DU REVENU DU COLLÉGE DU HAUT-CANADA, pour l'année 1856.

The second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second secon						
	£	s.	d.	£	s.	d.
Intérêt sur balances dues sur ventes de terres		· · · · ·		1745	0	0
Intérêt sur le bloc D, et autre propriété	<b>]</b>			.178	0	0
Intérêt sur débentures		:		447	0	0
Interêt sur prêts	<b> </b>	 		494	0	0,
Intérêt sur balances de banque		<b></b> .		50	0	0
Rentes de lots à bail	<b> </b>	<b></b>		100	0	0
Honoraires sur transport de terre				50	0	0
			£	3064	0	0
Honoraires d'enseignement, disons de 200 enfants	1000	0	0			
Honoraires de pension, disons 25 enfants à £30 chaque	750	0	0	1750	0	0
Octroi législatif			[]	1111	0	0,
			£	5925	0	0

DAVID BUCHAN, Trésorier.

Bureau du Trésorier, Toronto, 31 décembre 1855.

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 7 courant, demandant à Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un Etat indiquant—

10. Le nombre d'acres de terre originairement mis à part pour la dotation de l'Université de Toronto et du Collége du Haut-Canada, respec-

tivement.

20. Le nombre d'acres vendus jusqu'au moment de la passation de

l'acte 16 Vict., chap. 89.

30. Le montant en principal du fonds du revenu de l'Université de Toronto, du Collége de l'Université, du Collége du Haut-Canada et de l'Ecole Royale de Grammaire, respectivement,—les terres non vendues étant estimées à leur valeur probable.

40. Le revenu provenant de tels montants en principal, respectivement, durant l'année dernière,—indiquant quelle partie de ce revenu provient des élèves, en honoraires pour enseignement, examen, degrés,

certificats, d'honneur ou autrement.

50. Le coût des bâtiments et la dépense faite à venir jusqu'aujourd'hui pour améliorer les terreins qui appartenaient ci-devant à l'Université de Toronto.

60. Le coût des bâtiments et la dépense faite à venir jusqu'à ce jour pour améliorer les terrains qui appartenaient ci-devant au Collège du

Haut-Canada.

70. La quantité et la situation des terreins et propriétés dévolus à la couronne pour les usages des dits Colléges de l'Université, Université de Toronto, Collége du Haut-Canada et Ecole Royale de Grammaire, qui, jusqu'à ce jour, ont été appropriés par le gouverneur en conseil, en vertu de la 56me section de l'acte 16 Vict., chap. 89, à l'usage des dites institutions ou d'aucune d'elles, et la valeur probable d'iceux, avec la date de tout ordre faisant telle appropriation.

So. Le montant de toute appropriation faite par le gouverneur en conseil, en vertu de la 59me section du dit acte, jusqu'à ce jour, pour des améliorations permanentes, ou des additions aux bâtiments construits sur les dites propriétés, ou pour tout autre objet, et qui n'a pas encore été

dépensée, et la date de l'ordre pour telle appropriation.

90. Le nombre des professeurs ou instituteurs employés dans le Collége de l'Université, avec leurs salaires et émoluments respectivementet le nombre d'élèves instruits par chaque professeur durant l'année dernière, et le nombre moyen des élèves de chaque professeur, durant telle période; aussi, le nombre total et moyen des élèves qui ont assisté au dit Collége durant tel temps.

100. La résidence des parents ou tuteurs des dits élèves, s'ils résident

dans ou hors la cité de Toronto, en donnant le nombre.

110. La même information touchant le Collége du Haut-Canada et l'Ecole Royale de Grammaire.

120. La dépense annuelle de l'administration de la dotation et du

revenu général des dites institutions respectivement.

130. La dépense totale des dites institutions, respectivement durant

l'année dernière, y compris les salaires des professeurs et officiers.

140. Le montant du surplus du fonds du revenu de l'Université maintenant en main à la disposition du parlement, pour l'éducation académique dans le Haut-Canada.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER, Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Toronto, 26 mars 1856.

Réponses du Trésorier de l'Université et des Colléges de Toronto relativement aux items spécifiés dans une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, votée par l'Honorable Chambre d'Assemblée du Canada, le 7 mars 1856, demandant des informations sur les dits Université et Colléges.

Item No. 1.—" Le nombre d'acres de terre originairement mis à part pour la dotation de l'Université de Toronto et les Collèges du Haut-Canada, respectivement."

Réponse du trésorier.—La quantité de terre originairement mise à part pour la dotation de King's College, actuellement la propriété de l'Université de Toronto, était de 225,957 acres, tel que déterminé par la commission d'enquête sur les affaires de King's College.

La dotation accordée au Collége du Haut-Canada, telle que déterminée par la même commission, était comme suit :—

10. Bloc A, connu sous le nom de carré Russell, contenant neuf acres, et

constituant le site actuel du Collége.

20. Partie du Bloc, D, en la cité de Toronto, sur le côté est de la rue Church, borné au sud par la rue Adélaïde, à l'est par la rue Nelson, et au nord par la rue Richmond, contenant 5½ acres.

30. Trois octrois séparés de terres dans diverses parties de la Province se mon-

tant en tout à 63,268 acres.

Item No. 2.—" Le nombre d'acres vendus jusqu'au moment de la passation de l'acte 16 Vict., chap. 89."

Réponse du trésorier.—Le nombre d'acres vendus des terres de l'Université, jusqu'au moment de la passation de l'acte 16 Vict., chap. 89, était de 157,0821.

La quantité vendue pour le Collége du Haut-Canada, jusqu'à la même période, était des lots ruraux, 28,959½ acres; du Bloc D, 40 sur les 46 lots en lesquels il se divisait.

Item No. 3.—" Le montant en principal du fonds du revenu de l'Université de "Toronto et du Collège de l'Université et du Collège du Haut-Canada et de "l'Ecole Royale de Grammaire, respectivement,—les terres non vendues étant " estimées à leur valeur probable."

Réponse du trésorier.—Quoique le trésorier ait examiné cet item avec soin,

cependant il n'est pas sûr de comprendre clairement ce qui est demandé.

L'acte 16 Vict., chap. 89, établit deux fonds pour chaque institution, le "fonds permanent" et le "fonds du revenu." Le prix d'achat de la propriété vendue et le capital placé devaient former le fonds permanent. Les honoraires étaient payables au fonds général; les loyers, produits et profits, intérêts et autres revenus casuels et périodiques devaient former le fonds du revenu.

Pensant que l'objet de la présente enquête est de connaître aussi approximativement que possible, quel peut être le montant probable et définitif de la propriété productive ou du capital des institutions, le trésorier a formulé sa réponse

comme suit :--

La propriété productive de l'Université consiste en balances de ventes de terres, loyers de terreins, hypothèques, débentures, actions de banque et terres louées.

Le revenu pour la présente année provenant de toutes ces sources, excepté les deux dernières, calculé à six pour cent sur les balances prises à la date du 31 décembre dernier, sauf, comme pour les loyers de terreins, quand une somme spécifique est payable par année (et déduisant l'intérêt du placement en sus) est de £14,548. Prenant les débentures et les loyers de terreins à six pour cent, ils représenteront un capital de £242,466 13s. 4d.

475 0 0

moyen par acre des ventes brutés de la dotation de l'Université, donneraient .....£58867 10

Les 200 acres déduits ci-dessus comme vendus, rapportent..... 4050 0 (Les 72 acres à Port Hope sont évalués au prix total de...... 12740 0 (

Le trésorier n'a aucun moyen de déterminer la valeur des terres

à Belleville et Port Stanley, mais il a supposé qu'elles vaudraient par la suite, si non à présent, au moins.......... 15000

£333599 3 4

Ce calcul est aussi approximatif que le trésorier peut le faire, en autant qu'il a rapport à l'Université.

Dans le montant brut ci-dessus établi il y a une somme de £86607 10s. 0d., ne donnant aucun revenu, excepté où les terres sont louées. On estime que le montant du loyer que l'on retirera des propriétés louées cette année sera de £881.

Le parc de l'Université n'est pas compris dans l'estimation ci-dessus. (Voir la réponse à l'item No. 7.)

dans le compte annuel, est de 20,079, ce qui à 25s. l'acre, un peu moins que le prix moyen par acre des ventes totales, donne la somme de......

... 25098 15 0

£72832 1 8

Mais à l'exception d'environ £100 par année de loyer, les terres non vendues ne donnent aucun revenu.

Item No. 4.—" Le revenu provenant de tels montants en principal, respective-"ment, durant l'année dernière,—indiquant quelle partie de ce revenu provient "des élèves, en honoraires pour enseignement, examen, degrés, certificats d'hon-"neur ou autrement."

Réponse du trésorier.—Le montant du revenu de l'Université reçu par le trésorier, durant l'année 1855, tel qu'indiqué dans le compte annuel, déduction faite des sommes entrées pour remboursement de dépense, a été de £13,869 4s. 6d.

Le trésorier ne reçoit pas les honoraires payés à l'Université par les étudiants ou gradués.

1969 7 11

£6394

Item No. 5.—" Le coût des bâtiments et la dépense faite à venir jusqu'aujourd'hui pour améliorer les terreins qui appartenaient ci-devant à l'Université de 
Toronto."

Réponse du Trésorier.—Coût des bâtiments de l'Université, y compris les réparations.....£19602 19

Les déboursés pour les terreins, non compris le prix d'achat des

Honoraires pour enseignement et pension.....

10181 15

Coût total des bâtiments, et la dépense pour les terreins à venir jusqu'au moment où le gouvernement en a pris possession en 1853£29784 14 11

Item No. 6.—" Le coût des bâtiments et la dépense faite à venir jusqu'à ce "jour, pour améliorer les terreins qui appartenaient ci-devant au Collège du "Haut-Canada."

Réponse du trésorier.—Dans les livres de la commission d affaires de King's College, nommée en 1849, le montant payé pe réparations des bâtiments appartennat au Collége du Haut-Can qu'au 31 décembre 1849, est de	our le coût et l ada à venir ju £20440 8	es 15- 9
Cont jusqu'au 31 décembre 1855  La charge sur les terreins jusqu'au 31 décembre 1849, comme il appert par les livres de la commission est de £150 13 4  Charge depuis		2

£24801 0 11

Item No. 7.—" La quantité et la situation des terreins et propriétés dévolus "à la couronne pour les usages des dits Colléges de l'Université, Université de "Toronto, Collége du Haut-Canada et Ecole Royale de Grammaire qui, jusqu'à "ce jour, ont été appropriés par le gouverneur en conseil, en vertu de la 56me "section de l'acte 16 Vict., chap. 89, à l'usage des dites institutions ou d'aucune "d'elles, et la valeur probable d'iceux, avec la date de tout ordre faisant telle "appropriation."

Réponse du trésorier.—Son excellence le gouverneur général en conseil a approprié et mis à part "pour l'usage et les fins de l'Université, cette partie des propriétés dévolues à la couronne, en vertu de l'acte 16 Vict., chap. 89, situées

" à l'ouest de l'avenue du Collége,"

La lettre de l'honorable secrétaire provincial, faisant connaître au trésorier la

dite appropriation, est datée le 22 février 1356.

Quant à la quantité du terrein mis à part, si l'on considère la continuation de la limite ouest de l'avenue de la rue Queen comme la limite est du terrein mis à part, la quantité d'après les dimensions données par M. Passmore, sur le plan de son arpentage fait dernièrement, sera entre 103 et 104 acres.

Quant à sa valeur, la commission d'enquête sur les affaires de King's College, dans son rapport présenté en 1851, évalue les terreins de l'Université à un montant trois ou quatre fois plus considérable que celui qu'ils coûtent à l'Université. Le coût était donné comme étant un peu moins de £14,000. Quatre

fois ce montant donnerait £56,000.

La partie du terrein mis à part comme ci-dessus dit pour l'usage et les fins de l'Université, est d'environ les deux tiers de tout le parc. Sa valeur, suivant l'opinion des commissaires, aurait été en conséquence en 1851, d'environ £37,000. Les opinions varieront beaucoup sur sa valeur actuelle et sa valeur future. Le trésorier ne peut l'estimer.

Item No. 8.—" Le montant de toute appropriation faite par le gouverneur en "conseil, en vertu de la 59me section du dit acte, jusqu'à ce jour, pour des amé"liorations permanentes, ou des additions aux bâtiments construits sur les dites "propriétés, ou pour tout autre objet, et qui n'a pas encore été dépensée, et la "date de l'ordre pour telle appropriation."

Réponse du trésorier.—Son excellence le gouverneur général en conseil, a autorisé le sénat de l'Université de Toronto, a ériger les bâtiments nécessaires sur le terrein mis à part pour l'usage de l'Université et à dépenser pour ces bâtiments, à même les fonds de l'Université, une somme n'excédant pas £75,000.

Son Excellence en conseil, a autorisé de plus, le sénat à dépenser à même les onds de l'Université, une somme qui n'excèdera pas £20,000, pour une bibliohèque et un musée.

La lettre de l'honorable secrétaire provincial, faisant connaître au trésorier ces appropriations, est du 22 février 1356.

Item No. 9.—" Le nombre des professeurs ou instituteurs employés dans le " Collège de l'Université, avec leurs salaires et émoluments respectivement, et " le nombre d'élèves instruits par chaque professeur durant l'année dernière, et " le nombre moyen des éleves de chaque professent, durant telle période; aussi, " le nombre total et moyen des élèves qui ont assisté au dit College durant tel "temps."

Réponse du trésorier.-Ce qui suit est un tableau donnant le nom des professeurs et instituteurs dans le Collége de l'Université, le montant de leurs salaires et émoluments, en autant qu'ils sont payés par le trésorier; les honoraires étant

payés directement aux professeurs.

		£	ъ.	d.	£	8.	d.
Le président	Rév. J. McCaul	250	0	0			
lettres	Rev. J. McCaul—Salaire	510 60	0				٠.
Professeur de métaphysique et de			_		820	0	0
philosophie morale	Rév. J. Beaven—Salaire do do loyer de maison.	510 60	0	0			
Professeur de chimie et de philo-					570	0	0
	II. H. Croft—Salairo	510 60	0		',		
Professeur de physique	J. B. Cherriman—Salaire		_		570 510	0	0
Professeur d'histoire et de litté-	Daniel Wilson—Salaire		١		510	0	0
Professeur d'histoire naturelle Professeur de minéralogie et de	Rev. W. Hincks-Salaire		• •	•••	510	0	. 0
geologie	E. J. Chapman—Salaire				510 510	0	
Professeur d'agriculture	George Buckland				300	0	0
	paye à même les fonds de l'Univ. J. M. Herschfelder				170 300	0	, ,
	Rev. Arthur Wickson				120	0	0

Le trésorier ne connait pas le nombre des étudiants du Collège de l'Université.

Item No. 10.-- La résidence des parents ou des tuteurs de ces élèves, s'ils résident dans ou hors la cité de Toronto, en donnant le nombre."

Le trésorier n'a aucun renscignement là dessus.

Item No. 11.—" La même information touchant le Collége du Haut-Canada

" et l'Ecole Royale de Grammaire."

Réponse du trésorier.—Ce qui suit est un tableau donnant les noms du supérieur et des maîtres du Collége du Haut-Canada et de l'Ecole Royale de Grammaire et indiquant leurs salaires et émoluments.

Agent American de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition de la proposition della proposition della proposition della proposition della proposition della proposition della proposition della proposition della proposition della proposition della proposition della proposition della proposition della proposition della proposition della proposition della propositi				
		£	5.	d.
Principal	F. W. Barron-Salaire	556	0	0
elle vertigen in de la service de la service de la service de la service de la service de la service de la ser	(Aussi résidence et un neuvième d'une moitié			,
	des honoraires pour enseignement.)			
1er maître des classiques	Rév. H. Scadding-Salaire	334	0	0
	(Aussi un neuvième d'une moitié des honoraires			
0.1.7-	pour enseignement et residence.)			
2nd do do	Rov. Walter Stennett-Salaire	334	0	Q
	(Aussi un neuvième d'une moitié des honoraires			
Maître de mathématiques	pour enseignoment et résidence.) James Brown—Salaire	334	0	_
mattre de mattrematiques	(Aussi un neuvième d'une moitié deshonoraires	334	. 0	•
	pour enseignement et résidence.)			;
3me maître des classiques	William Wedd-Salaire	334	0	0
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	(Aussi un neuvième d'une moitié des honoraires	00.7		Ū
	pour enseignement et résidence.)			
Maître de français	J. P. De la Haye—Salaire	277	15	4
	(Aussi un neuvième de la moitié des honoraires)			
	pour enseignement et résidence.)	`		
	Michael Barrett-Salaire	200	0	0
	(Aussi un neuvième de la moitié des honoraires)			
0.1 1- 1-	pour enseignement et résidence.)			_
2nd do do	C. J. Thompson—Salaire	138	17	8
	(Aussi un neuvième de la moitié des honor, pour enseig et résidence dans une maison de pension.)			
Maitra de commerce	John Dodd—Salaire	100	0	O
	(Aussi un neuvième de la meitié des honor, pour	100	U	. 0
	ensoig et résidence dans une maison de pension.)			
Maître de dessin géométrique	J. G. Howard-Salaire	111	2	n
Maître de dessin d'ornementation.	E. C. Bull-Salaire	50	ō	Ö
Maître de musique instrumentale.	Λ. Maul	50	0	0
	$k_{ m p}$ . The set of the first transfer to $k_{ m p}$			

Le nombre moyen des garçons qui ont assisté au Collège du Haut-Canada durant l'année, tel que donné par le percepteur, était de 1811.

Le trésorier n'a pas de renseignements quant à la résidence des parents et tuteurs des élèves.

Item No. 12.—" La dépense annuelle de l'administration de la dotation, et "du revenu général des dites institutions respectivement."

Réponse du trésorier.—La dépense du bureau du trésorier l'année dernière, telle que mise en détail dans le compte annuel, a été de... £2091 12 6 Dont il a été chargé au Collége du Haut-Canada, comme sa part... 404 18 6

Laissant, payé par l'Université......£1684\_14\_0

Item No. 13.—"La dépense totale des dites institutions, respectivement, du-"rant l'année dernière, y compris les salaires des professeurs et officiers."

Mais cette somme comprend l'apprepriation par le

statut pour la bibliothèque..... £2500 0 0

	Montant	rapporté		£2500	0	0	£14664	6	8
	pôts pour acha	at de terrein		15	1 15	0			
	es dans le co eart du Collég stration comi	e da Haut-	Canada po	our	7	1	3121	2	
T) Comment of the	7187. *		11						_
Dépense nette p	our l'Univers	ate pendant	l'année.	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••	••	£11543	4	7
			<u></u>		<i>i</i> *				
La dépense p nuel, a été com	oour le Collég me suit :—	e du Haut-	Canada, t	elle quo	por	tée	au comp	ote a	n-
Payé avec le fo Payé avec le for ordre en	nds du revenunds permanen conseil	t, pour répa	rations au	x bâtin	ienis,	par	·		
Dépense totale p l'année	pour le Collég 1855		Canada, p					1	4
Item No. 14 " maintenant en " que dans le H	ı main à la di	nt du surpl sposition d	us du foi u parleme	ids du nt, pou	rever r,l'éd	iu d luca	le l'Univ tion aca	versi dém	té i-
Réponse du tr versité n annuel po	ésorier—Le m naintenant en our 1855, de	n main est,	tel que	porté ai	i con	npte		4 1	
				D	AVIE	B	UCHAN	,	-

Tresorier.

Université et Colléges, Bureau du trésorier, Toronto, 18 mars 1856.

# RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 7 mars dernier, relativement aux 9me, 10me et 11me paragraphes de la dite Adresse, demandant les renseignements suivants, savoir:—

- 90. "Le nombre des Professeurs ou Instituteurs employés dans le "Collége de l'Université avec leurs Salaires et Emoluments respective"ment, et le nombre des Elèves instruits par chaque Professeur durant 
  "l'année dernière, et la moyenne du nombre d'Elèves instruits par chaque 
  "Professeur durant telle période; aussi, le nombre total et moyen des 
  "Elèves qui ont fréquenté le dit Collége durant la dite période."
- 100. "La résidence des Parents ou Tuteurs des dits Elèves, si c'est "dans la Cité de Toronto ou en dehors, donnant le nombre."
- 110. "Les mêmes renseignements quant au Collége du Haut-Canada "et à l'Ecole Royale de Grammaire."

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER, Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Toronto, 9 mai 1856.

nto.	4me Qr.			: :		<u>:</u>	: :	<b>.</b>				, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Torol	3me	1		: :		:	<u>:</u>		1			<b>S.</b>
s de	3me Qr.	T	:			:						
Hor	ler Or.	Ī	:			:	::					
		Ī							ne.	. 1000-111111111111111111111111111111111		
oronto		İ							loyen		23	
ns To	S. in	İ					<u> </u>		===			<u> </u>
n Q	Jer Sr.	<del> </del>								ie Qr	82	
line.		İ			::				nires.			<u> </u>
Move	,							rei	nsionn	3me Q	21	
bre	4me Or.				: :			:0F1	ed ep		-	::
nom ollege	3me Qr.				::			)ÆC	mbre	2me	ଣ	
tai du au Ce	2me Qr.				::	:		N	N <sub>o</sub>	Q.	<u> </u>	
T	ler Qr.		::	: :	: :			OSI.		ler.		<u> </u>
enne.		1	59	41	೯೯ ಕನ	787		M	,			
Moy								S LA	ats.			ent.
its.	4me Qr.						riabl	DAN	lumen			Pension et logement. Pension et logement
re de	3me Qr.			hand hand		85	et va	NT	Emo	İ		n et l
Nomb	2me Qr.		107	148	164		tatif	IDA	, '		laisor	ensio
ei I	ler Qr.		104	155	90	99	Facu	SES.			:	<u>; ; ; </u>
	ts.				::	::	:	jesteri I	lres.			
Emo	ишеш		aison	aison					Sale		int	
		1	O NE	4 31. 0 :	≈ 5	610	0		<del></del>			응용 :::
laires	urant	oi.	00	0	0 7						:	
Ω	03	33	333	27.			3					
හැ			 91	ais.		metri  tation	rum.	.	RES.			
TRE	İ		assiqt do	angl	.e ::	geo	inst		AIT		lais.	
MAI			nd ck sième	çais. iier d	nd merce	gue . d'orni	usidne				d'ang	е
			Seco	Fran	Seco		<del>1</del>			1	nier (	Second
					1	oo ori	fin <b>l</b> d ano			1	Pre	Con
	. Emo- elèves instruits. Moyenne. Moyenne.	Salaires. Emo- elèves instruits.   Total du nombre au Collège.   Dans Toronto.   Hors de Toronto.   Courant.   Iuments.   Ier 2me   3me   4me     Ier 2me   3me   4me     Ier 2me   3me   4me     Ier 2me   3me   4me     Ier 2me   3me   4me     Ier 2me   3me   4me     Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   4me   Ier 2me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me	Salaires.         Emo- courant.         Nombre des clèves instruits.         Total du nombre au College.         Total du nombre au College.         Dans Toronto.         Hors de Toronto.           Courant.         ler 2me 3me 4me Qr. Qr. Qr. Qr. Qr. Qr. Qr. Qr. Qr. Qr.	Salaires.   Emo-   cleves instruits.   Total du nombre   Au Collège.   Moyenne   au Collège.   Moyenne   au Collège.   Moyenne   au Collège.   Moyenne   au Collège.   Moyenne   au Collège.   Moyenne   au Collège.   Moyenne   au Collège.   Moyenne   au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au Collège.   Au	Salaires.         Emo- cleves instruits.         Nombre des cleves instruits.         Total du nombre au Collège.         Total du nombre au Collège.         Dans Toronto.         Hors de Toronto.           courant.         luments.         ler 2me 3me 4me Qr. Qr. Qr. Qr. Qr. Qr. Qr. Qr. Qr. Qr.	Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nombre des   Nom	Nombre des   Courant   Imments   Emo-   Élèvos instruits   Moyenne   Au Coliège   Moyenne   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me   4me	Salaires   Emo-   eleves instruits   Moyenne   au Collège   Moyenne   au Collège   Moyenne   eleves instruits   Moyenne   au Collège   Moyenne   Eleves instruits   Moyenne   au Collège   Moyenne   Eleves instruits   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   3me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me   Ier 2me   4me	MAITRES.   Salaires.   Emo-   cleves instruits.   Morphine des   Moyenne.   Total du nombre   Dans Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto.   Hors de Toronto	MAITRES.   Salaires.   Emo-   Cilèves instruits.   Moyenne.   Total du nombre   Moyenne.   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Sme   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2me   Ler 2	MAITRES.   Salaires.   Emo-   Clear   Salaires.   Emo-   Clear   Salaires.   Emo-   Clear   Salaires.   Emo-   Clear   Salaires.   Emo-   Clear   Salaires.   Emo-   Clear   Salaires.   Emo-   Clear   Salaires.   Emo-   Clear   Salaires.   Emo-   Clear   Salaires.   Emoluments.   Emoluments.   Emoluments.   Emoluments.   Emoluments.   Emoluments.   Emoluments.   Emoluments.   Emo-   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Clear   Cle	MAITRES.   Salaires.   Emo.   elèves instruits.   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Hors   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne   Ler 2ne 3ne

F. WM. BARRON, M.A.

Principal, College du H. C

14 avril 1856.

RAPPORT ANNUEL du COLLÉGE de l'UNIVERSITÉ pour l'annee 1855.

Soumis à l'Assemblée Législative pour son information.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Toronto, 15 mai 1856.

A Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Le conseil du Collége de l'Université de Toronto, prend la liberté de présenter le rapport suivant, concernant cette institution, pour l'année expirée le 31 décembre 1855.

1. Edifices.—Durant le cours de l'année dernière il est résulté bien des inconvénients de la nécessité où l'on a été de sortir des bâtisses du parlement dans lesquelles s'étaient conduites les affaires du Collége, pendant les dix-huit mois d'avant. Il a fallu faire beaucoup de changements à l'édifice autrefois occupé par le département médical de l'Université de Toronto, pour le rendre propre aux usages du Collége et l'on a trouvé neessaire d'ajouter une construction temporaire pour subvenir au défaut d'espace sous les circonstances actuelles. Cet édifice au commencement de l'année courante était assez avancé pour pouvoir être occupé. En sus des appartements nécessaires pour le sénat et les officiers de l'Université de Toronto, il fournit une salle d'examen, un laboratoire, six chambres de lecture et d'autres appartements pour les officiers et serviteurs. L'espace que l'on s'est procuré ainsi, bien que suffisant pour satisfaire aux besoins actuels de l'institution, du moins pour les lectures et les examens, sera, on le craint beaucoup complétement insuffisant au commencement de l'année académique prochaine, pendant qu'il résulte pour les étudiants de grands inconvénients et des désavantages considérables du défaut de bonne résidence sous le contrôle des autorités. Ces obstacles au progrès du Collége, le conseil est heureux de l'assurer, disparaîtront promptement si l'on érige des édifices permanents; et l'on ne saurait conférer un plus grand biensait à l'établissement.

2. Bibliothèque.—Près de 500 volumes (y compris des publications périodiques) ont été ajoutés à la bibliothèque dans le cours de l'année 1855. Comme le conseil a appris qu'il a été fait un don considérable à l'Université de Toronto, dans

la vue d'établir une bibliothèque qui se rattache à cette institution, il a pris en considération la convenance de réunir les deux bibliothèques de manière à éviter les dépenses que l'on fait en double. Il est prêt à concourir avec le sénat dans les arrangements qui pourront tourner à l'avantage des deux institutions et au profit du public.

3. Musée et appareils philosophiques.—Dans l'agrandissement de ces départements il n'a été fait que peu de chose durant l'année, vu qu'il n'a été fait aucune appropriation à cette fin et que le Collège se sert encore de la collection privée du professeur de minéralogie et de géologie pour la démonstration des lectures

données sur ces sujets.

4. Officiers et serviteurs.

VISITEUR.

Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, M.A., Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

Président. Révérend John McCaul, L.L.D.

Vice-Président. (Vacant.)

PROFESSEUR, ETC.

- \* Révérend John McCaul, L.L.D., professeur de littérature classique, de la logique et rhétorique.
  - \* Révérend James Beaven, D.D., professeur de métapyhsique et d'éthique.

\* H. H. Crost, D.C.L., professeur de chimie et de physique chimique.

\* George Buckland, écuyer, professeur d'agriculture théorique et pratique.

\* J. B. Cherriman, M.A., professeur de physique.

- \* Daniel Wilson, L.L.D., professeur d'histoire et de littérature anglaise.
- \* Révérend William Hincks, F.L.S., professeur d'histoire naturelle.
- \* E. J. Chapman, écuyer, professeur de minéralogie et de géologie.

\* James Forneri, L.L.D., professeur de langues modernes.

- \* G. T. Kingston, M.A., professeur de météorologie et directeur de l'observatoire magnétique.
  - J. M. Herschfelder, écuyer, lectureur sur la littérature orientale.

Révérend Arthur Wickson, M.A., instituteur en littérature classique.

Au commencement de la présente année, 1856, le révérend Arthur Wickson, a commencé ses devoirs comme instituteur classique. Le conseil attend beaucoup d'avantages de cette nomination; et ces avantages auraient déjà été sensibles, si les services de ce monsieur eussent été disponibles dès commencement de l'année académique, en octobre 1855.

TRÉSORIER. David Buchan, écuyer.

BIBLIOTHÉCAIRE. Révérend Alexander Lorimer.

Régistrateur. (Vacant.)

LIBRAIRE, IMPRIMEUR ET PAPETIER.
M. ROWSELL.

<sup>\*</sup> Membres du conseil du Collège,

# BEDEAU ET INTENDANT. Daniel Orris.

- 6. Cours d'études.—Le cours régulier des études comprend quatre années et embrasse tous les sujets choisis par le sénat comme nécessaires aux candidats aux degrés de B.A. et M.A., et pour le diplôme en agriculture ; le programme ci-joint indique les arrangements dans les différents départements.

Première	Année.

	1		1	l .
Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.
9				
10. Classiques 11. Histoire	Classiques	Classiques	Français	Classiques.
12. Mathématiques	Mathematiques	*Mathématiques	Mathématiques	*Français.
1. Histoire naturelle.	Mineralogie et   géologie	 	  Histoire naturelle	Logique.
2. Mathématiques	Français	*Français	Mótanhysique et	Histoire.
3. Installe		IIIstoffe	ethique	Histoire.
4/				

#### SECONDE ANNÉE.

9 10. Mathématiques	Classiques	*Métaphysique et éthique Mathématiques	Classiques	*Rhétorique.
11. *Métaphysique et éthique	*Mathématiques	  Mathématiques et		
12. Chimie	Chimie	éthique	*Mathématiques	Chimie.
1. *Classiques 2. Allemand	Histoire	l*Anglais ou His⊷	Littérat. anglaise	'
3. Histoire	Métaphysique et éthique.		Français	

#### TROISIÊME ANNÉE.

the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the s			i '	
9. *Métaphysique et éthique		*Métaphysique et		
10. Histoire naturelle 11. Classiques	Histoire naturelle	éthique Histoire naturelle	Classiques Histoire naturello Français	Histoire naturelle. Mathématiques et
12. *Anglais ou Histoire	*Classiques	Histoire	Litterat. anglaise	éthique. *Classiques.
<ol> <li>Mathématiques</li> <li>Chimie appliquée.</li> </ol>	*Mathématiques Métaphysique et	*Mathématiques Chimie appliquée	*Mathematiques	Allemand.
3	Allemand		éthique	Chimie appliquée.

<sup>\*</sup> Pour les candidats aux honneurs.

## QUATRIÈME ANNÉE.

Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.
9	*Classiques			Métaphysique et éthique.
0. Métaphysique et éthique		  *Mctaphysique et		
1. Classiques 2. Minéralogie et	*Français	*Mathematiques		*Classiques.
géologie	Minéralogie et géologie	Minéralogie et	10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm 10 mm	
		géologie	Minéralogie et géologie	Minéralogie et
1. *Allemand	Littérat. anglaise	Allemand	Histoire	gcologie. *Auglais ou Hi toire.
2. Classiques 3. Histoire	l	Classiquos Histoire	*Mathématiques	Français.
4	*Métaphysique et éthique		  Métaphysique et   éthique	] 
ittérature orientale himie élémentaire himie pratique			2 do	do.
griculture letéorologie			5 do	do.

## (\* Pour les candidats aux honneurs.)

En terminant le rapport pour l'année 1855, le conseil désire exprimer sa satisfaction de voir que l'attente exprimée dans son rapport de l'année dernière, s'est jusqu'ici réalisée par l'addition de plus de 25 pour cent au nombre de ses étudiants—augmentation qui, il n'en doute pas, se développera dans une plus grande proportion aussitôt que le Collége sera pourvu d'édifices convenables.

Le tout très-respectueusement soumis.

JOHN McCAUL, Président.

Collège de l'Université, Toronto, mai 1856.

# REPONSE

A une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, en date du 14 avril dernier, demandant à son excellence de faire mettre devant cette chambre, "Les rapports de l'université de Toronto, du collége du Haut-Canada, des "colléges de Victoria, et Régiopolis et de Queen's College, indiquant la dépense annuelle et les sources de revenu de chacun de ces colléges, le nombre de professeurs, le cours d'étude "suivi, le nombre des gradués et immatriculés, sussi bien que des autres étudiants, distinguant les externes, leurs résidences, "âge et religion, ainsi que le stage qu'ils occupent dans ces "colléges respectivement."

Par ordre,

E. A. MEREDITH,
Assistant-secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Toronto, 18 juin 1856.

#### SUJETS DONT IL EST FAIT RAPPORT.

- 1. L'UNIVERSITE DE TORONTO:
  - 1. Le sénat de l'université.

2. Les gradués de l'université.

- Les sous gradués de l'université.
   Le cours d'étude prescrit dans les falcultés de droit, de médecine et des arts, ainsi que dans les départements du génie civil et de l'agriculture.
- II. COLLEGE DE L'UNIVERSITE :

1. Les officiers du collège.

2. Les étudiants du collége, leur religion, résidence et âge.

3. Le cours d'instruction du collége.

III. COLLEGE DU HAUT-CANADA:

1. Les Régents du collège.

- 2. Les élèves du collège, leur religion, résidence et âge.
- 3. Le cours d'instruction.
- IV. COLLEGE VICTORIA:

1. Lettre du président du collège.

- 2. Les étudiants immatriculés et autres du collège.
- V. College Regiorolis:

Lettre du président du collége.
 Lettre de l'auditeur des comptes publics relative aux colléges Victoria et Régiopolis.

- VI. Queen's College:
  - 1. Lettre du vice-principal du collége.

2. Etat tabulaire.

3. Les gradués de l'université.

4. Les étudiants immatriculés du collège.

Le rapport renferme celui du boursier et des autres officiers relativement à l'université et aux colléges à Toronto.

# I. L'UNIVERSITÉ DE TORONTO.

#### EXPLICATIONS.

1. " Dépense annuelle de l'université de Toronto, et ses sources de revenu."

Les rapports du boursier offrent des informations suffisantes sur ces deux sujets.

# 2. " Le nombre de professeurs."

Il n'y en a pas dans l'université de Toronto. Dans le collége de l'université il y a dix professeurs, un lectureur, et un instituteur.

#### 3. " Le cours d'étude."

Les documents ci-annexes (No. 4,) offrent d'amples informations relativement aux sujets d'examen, prescrits par les statuts de l'université de Toronto. Le cours d'étude suivi dans le collége de l'université est d'après ces statuts, mais, à part la météorologie et l'agriculture, on n'y enseigne rien que ce qui est compris dans la faculté des arts.

# 4. " Le nombre des gradués."

Le nombre des gradués est de 111, et le nombre de degrés conférés par l'université, sous les désignations de King's College et de l'université de Toronto, depuis 1843, l'année de l'admission des étudiants, jusqu'à la présente date (2 mai 1746) ont été de 18. Il n'y a pas eu de degrés de conférés en 1855, vû la nécessité où se trouva l'institution d'abandonner les bâtisses du parlement; et l'assemblée régulière pour la présente année n'aura lieu qu'en juin.

5. "Etudiants immatriculés, ainsi que les autres étudiants, distinguant les externes, leur résidence, religion, âge et leur stage dans le dit collége (et université.)

Il n'y a pas d'étudiants résidant soit dans l'Université de Toronto ou dans le collége de l'Université. Dans l'Université de Toronto il y a 85 sous-gradués (ou étudiants immatriculés) en droit, médecine et arts, dont 6 suivent simultanément les cours de droit et des arts, et deux suivent simultanément les cours de médecine et des arts. Parmi les 77 individus qui sont sous-gradués dans l'université de Toronto, il y en a 36 sur les livres du collége de l'université. A part ceux-ci 115, étudiants fréquentaient le collége l'an dernier, sans être sous-gradués de l'Université. Un sommaire des âges, dénominations religieuses, ainsi que des résidences des étudiants du collége est ci-joint.

Comme l'université de Toronto et le collége de l'université sont des institutions distinctes, et qu'elles fonctionnent séparément, les rapports qui se rattachent à chacune, sont nécessairement distincts. Les documents No. 4, sous le titre de "l'université de Toronto," et No. 3, sous celui de "Le collége de l'université," serviront à expliquer les rapports qui existent entre les deux institutions.

#### 1. LE SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ.

L'honorable William Hume Blake, A. B. chancellier. Le révérend John McCaul, D., vice chancellier. L'honorable William Henry Draper, C. B. L'honorable Adam Fergusson, M. L. C. L'honorable Joseph Curran Morrison, C. R. M. P. P. John Langton, écuyer, M. A. David Christie, écuyer, M. P. P. Sir William Edmund Logan Bart., F. R. S. et F. G. S. Frederick W. Cumberland, écuyer. James J. Hayes, écuyer, M. D. Le révérend John Taylor, M. D. Le révérend Adam Lillie, D. D. L'honorable C. Widmer, M. D., M. L. C., président, bureau médical. L'honorable Robert Baldwin, C. B., trésorier, société de droit. Le révérend Egerton Ryerson, D. D., surintendant en chef de l'éducation. Le principal de Queen's College, pour le temps d'alors. Le révérend Samuel S. Nelles, A. M., principal, collége Victoria. Le très-révérend A McDonnell, président, collége Régiopolis. Le révérend M. Willis, D. D., premier professeur, Knox's college. F. W. Barron, écuyer, M. A., principal, collège du Haut-Canada. Le révérend J. Tabaret, supérieur, collége de Bytown. M. Barrett, écuyer, M. A., président de l'école de médecine de Toronto.

#### LES GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ.

Noms.	Noms.	Noms.
D. C. L.	M. A.	B. C. L.
Lundy, Rév. F. J.  (a) Croft, H. H. Smith, L. W. † Crookshank, G.  M. D.  (b) Boys, H. (b) King, J. (b) Herrick, G. (b)† Hamilton, J. (b) O'Brien, L. (b) Bovell, J. (a) Richardson, J. H. (a) Nicol, W. (a) Beaumont, W. Eastwood, C. S. Chewett, W. C. Eastwood, W. O. † McKenzie, M. B. Winer, W. Boyd, Wr. Desmond, H. Freeman, Cl.	Lightbourne, S. Ramsay, W. Barron, F. W. Wedd, W. Stennett, Rév. W. Roaf, J. Grasett, Rév. E Lewis, Ira Westropp, R. G. Macdonell, S. S. Jessopp, Rév. H. B. Baldwin, Rév. E. Helliwell, J. Draper, W. G. McLean, T. A. Wickson, Rév. A. Boyd, J. Crooks, A. Barrett, M. Light, R. N. Clark, A. M. Morris, J. H.	Patton, J. McMichael, D. Stinson, E. Hurlburt, Rév. J.  C. M. Hodder, E. M.  Boulton, H. J. Stanton, J. Hagerman, J. T Bethune, N. Thompson, J. E. (b) Beadle, D. W. Jones, E. C. Robinson, C. (b) † Vankoughnet, B. J. Craigie, W. Marsh, Rév. T. W. Dixon, Rév. A. Hudspeth, T. A.

Noms.	Noms.	Noms.
B. A — (Continuation.) Boulton, J. Ryerson, E. F. Geddes, Rév. J. G. † Shaw, J. McKenzie, Rév. J. G. D. Kingsmill, J. J. Dack, T. B. † Loring, G. F. Armour, J. D. Evans, G. M. Grant, A. J. Barber, G. A. Gago, J. L. Hurlburt, H. Fitzgerald, E. Freer, C. Eliot, C. F. Tyner, R. J.	B. A.—(Continuation.) Robarts, Rév. T. T. Preston, Rév. J. A. Peterson, H. W. Huggard, J. T. † Alma, E. J. Bettridge, W. Boyd, W. T. Bull, S. J. Meudell, W. Lawrason, W. Brown, J. Marling, S. A. Bayly, R. Blake, D. E. Wells, R. M. Jones, C. McKeown, J. Boulton, J. F.	B. A.—(Continuation.) Thom, J. Trew, N. McL. Macgregor, C. J. Crombie, E. English, C. E. Crombie, M. M. Kingsmill, N. M. Walker, N. O. Sanderson. Rév. J. E. McNabb, A. Tassie, W. Mus. Bac. Clarke, J. P. D. C.L., 4; M.D., 18; M.A., 22; B. C.L., 4; C.M., 1; B.A., 61; Mus. Bac., 1. Total,—111.

# 3. LES SOUS-GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ.

# Faculté de droit.

Seconde année	Première année	Première année.—(Continuat.)
Blake, D. E. Fitzgerald, E. Hodgins, T. McCaughey, J. Wells, R. M.	Bayly, R. Beard, H. B. Beaty, J. Benson, T. M. Boyd, W. T. Bowlby, W. H. Bull, T. H. Carrall, C. I. Cawthra, H. Cotter, J. R. English, C. E. Harper, W. J. Harrison, R. A.	Huggard, J. T. McBride, J. Morphy, H. B. Peterson, H. W. Ross, D. P. Ross, D. W. Sampson, D. A. Scott, A. F. Stanton, W. I. Sullivan, W. B. Taylor, T. W. Trew, N. McL. Total,—30.

# Faculté de médecine

Quatrième année.	Troisième année.—(Continua.)	Première année.
Ball, R. L. Mackenzie, J. F.	Walker, N. O.  Seconde année.	Barnhart, C. E.
Troisième année. McGarvin, N.	Francis, W. S. Miller, T.	Total,—7.

<sup>(</sup>a) Par diplôme. (b) Par admission, ad eundem. † décédé.

#### Faculté des arts.

Candidats B. A.	Troisième ennée.	Seconde année.—(Continuation.)
Adams, G. (c) Cattanach, A.	Bull, T. H. Burns, N.	Wilson, J. Young, F. H.
Farnie, H. B. McCaughey, J.	Francis, W. S. Jamieson, C.	Première année.
Oille, L. S. Patterson, N.	Kennedy, G. Oliver, W. Ross, J.	Applebe, R. A. Benson, T. M.
Quatrième année	Tisdell, F.	Brown, W. Fraser, J. T. Fitch, B. F.
(c) Bowlby, W. H.	Seconde année.	Holcomb, J. H. Kerr, W. H. C.
(c) Hodgins, T. (c) Hume, R. Linklater, W.	Barnhart, C. E. McCabe, W. McNayahtan T	McDougall, J. L. Mitchell, J.
Lister, B. P. (c) Matheson, R.	McNaughton, T. Milroy, W. Moss, T.	Monsarrat, N. Ross, D. W. Stanton, W. I.
(c) Matheson, T. G. McDermid, P.	Mulligan, G. K. Paul, C. D.	Sullivan, R. Tassie, H.
(c) Unsworth, R.	Rattray, W. J.	White, J. Total,—48.

#### SOMMAIRE.

de droitde médecine	
des arts	
Total	85

4. LE COURS D'ETUDE PRESCRIT PAR L'UNIVERSITÉ.

# FACULTÉ DE DROIT.

Les degrés conférés dans cette faculté sont LL.B. et LL. D.

#### LL.B.

Il y a quatre modes de procéder qui s'offrent au candidat pour ce degré, savoir:

- 1. D'après ce mode, les objets nécessaires sont—
  - 1. Un stage de cinq ans depuis l'immatriculation en droit.
  - La production d'un certificat faisant voir qu'il a été admis au degré de B.A.
  - 3. Il faut qu'il ait subi les divers examens prescrits aux étudiants de la faculté de droit dans la cédule A.

[Voir la note 1.]

<sup>(</sup>c) Admis au dégré de B. A. depuis l'envoi de ce rapport.

<sup>\* 26</sup> étudiants ont été immatriculés depuis.

- II. D'après ce mode les objets nécessaires sont-
  - 1. Un stage de trois ans depuis l'immatriculation en droit.
  - Production d'un certificat faisant voir qu'il a été admis au degré de B. A.
  - 3. Il faut qu'il ait subi les 3e, 4e, 5e et 6e examens prescrits aux étudiants de la faculté de droit dans la cédule A.

[Voir la note 2.]

- III. D'après ce mode les objets nécessaires sont-
  - 1. Production, lors de l'immatriculation, d'un certificat faisant voir qu'il a été admis au degré de B. A.
  - 2. Stage de 3 ans depuis l'immatriculation en droit.
  - 3. Il faut qu'il ait subi les 3e, 4e, 5e et 6e examens prescrits aux étudiants de la faculté de droit dans la cédule A.

[Voir la note 3.]

- IV. D'après ce mode les objets nécessaires sont-
  - 1. Stage de 3 ans depuis l'immatriculation en droit.
  - 2. Production d'un certificat faisant voir qu'il est âgé de 21 ans.
  - 3. Il faut qu'il ait subi les examens prescrits aux étudiants de la faculté de droit dans la cédule B.

[Voir la note 4.]

## Cédule A.

#### EXAMEN POUR L'IMMATRICULATION.

Reddie's Enquiries, Historical and Elementary, in the Science of the Law.

Les trois parties de l'édition de Dumont de Bentham's Morals and Legislation, qui renferment les principes de législation, les principes d'un code civil ainsi que les principes d'un code criminel.

#### SECOND EXAMEN.

Blackstone's Commentaries, vol. 2. Williams on Real Property. Watkins' Elements of Conveyancing.

#### TROISIEME EXAMEN.

Stephen on Pleading. Taylor on Evidence. Smith on Contracts.

Note 1. Ce mode est pour les étudiants qui entrent dans un cours des arts de quatre ans, et qui désirent suivre en même temps la faculté de droit.

Note 2. Ce mode est pour les étudiants qui entrent dans un cours des arts de deux ans et qui désirent suivre en même temps la faculté de droit.

Note 3. Ce mode est pour les étudiants, qui ayant été gradués dans les arts, désirent obtenir un degré de droit.

Note 4. Ce mode est pour les étudiants qui ont l'intention d'obtenir un degré dans la faculté de droit seulement.

# Appendice (No. 11.)

# L'université de Toronto,—(Continuation.)

QUATRIEME EXAMEN.

Smith's Mercantile Law. Story on Bills of Exchange.

Promissory Notes.

Partnership. Agency.

CINQUIEME EXAMEN.

Smith's Manual of Equity Jurisprudence.

Story's Equity Jurisprudence.

Sugden's Vendors and Purchasers.

Coote on Mortgages. Jarman on Wills.

SIXIEME EXAMEN.

Institutes de Justinien.

Gibbon's Decline and Fall of the Roman Empire, chap. xliv., with Guizot's and Wankoning's notes (Milman's last edition.)

Arnold's History of Rome, vol 1, chap. 14.

Hallam's Constitutional History. Cox's British Commonwealth.

Blackstone's Commentaries, vol. 4.

Reddie's International Law.

Story's Conflict of Laws.

Practice of Courts of Law and Equity.

#### Cédule B.

EXAMEN POUR L'IMMATRICULATION.

Reddie's Enquiries, Historical and Elementary, in the Science of the Law. Les trois parties de l'édition de Dumont de Bentham's Morals and Legislation, qui renferment les principes de législation, les principes d'un code civil ainsi que les principes d'un code criminel.

Williams on Real Property.

Watkins' Elements of Conveyancing.

SECOND EXAMEN.

Stephen on Pleading. Taylor on Evidence.

Smith's Mercantile Law.

Smith on Contracts.

Story on Bills of Exchange.

Partnership. Agency.

TROISIEME EXAMEN.

Les mêmes sujets que pour le cinquième examen dans la cédule A.

QUATRIEME EXAMEN.

Les mêmes sujets que pour le sixième examen dans la cédule A.

#### LL.D.

Les objets suivants sont requis pour ce degré:

1. Avoir été admis au degré de LL.B.

2. Stage de 5 années depuis le degré de LL.B.

# FACULTÉ DE MEDECINE.

Les degrés consérés dans cette faculté sont B. M. et D. M. Les conditions nécessaires à l'admission au degré de bachelier en médecine, savoir:

1. Avoir subi l'examen de l'immatriculation.

2. Avoir 21 ans accomplis.

3. Avoir suivi des études médicales pendant au moins quatre années et avoir régulièrement suivi les lectures dans les branches suivantes de l'éducation médicale, pendant les périodes respectives mentionnées plus bas, savoir :

L'anatomie	deux cours de six	x mois.
La physiologie	do	do
L'anatomie pratique	do	do -
La théorie et la pratique de la médecine	do	do .
Les principes et la pratique de la chirurgie	do	do
Accouchements et maladies de femmes et		
enfants	do	do
Thérapeutique et pharmacologie	do	do
Chimie	do	do
Botanique		e mois.
Chimie pratique		do
Médecine légale		do

4. Avoir suivi pendant au moins 12 mois la pratique dans quelqu'hôpital général n'ayant pas moins de cinquante lits, et avoir suivi pendant six mois, un cours de clinique sur la médecine et la chirurgie.

5. Avoir suivi une partie des cours d'études prescrits pendant l'espace de douze mois, sous la surveillance directe de quelque médecin pratiquant autorisé, et produire un certificat à cette fin.

6. Avoir subi dans l'université un examen sur tous les sujets mentionnés

dans l'article 3.

N. B.—Les certificats de l'accomplissement de toutes ces conditions, excepté celles numérotées 2 et 6, doivent être déposés entre les mains du régistrateur, 14 jours au moins avant le premier jour de l'examen fixé par les candidats au degré de bachelier en médecine. Les candidats devront aussi déposer en même temps des certificats de bonne conduite.

2. Ci-suit la condition nécessaire à l'admission au degré de docteur en mé-

decine, savoir : Avoir été admis au degré de bachelier en médecine.

#### IMMATRICULATION.

#### LANGUES GRECQUE ET LATINE.

Homère, Iliad,.....L. I. Cæsar, de bello Gallico, L. C. V. et VI. Lucien, Vita et Charon Virgile, Æneid,.....L. II.

#### MATHÉMATIQUES.

Algèbre et Arithméthique.

Règles ordinaires de l'arithmétique. Fractions communes et décimales.

Extraction de la racine carrée.

Les quatre premières règles de l'algèbre. (Algèbre de Colenso.)

Géométrie.

Euclide, L. I. (Colenso, édition de Simson.)

#### ÉLÉMENTS DE LA PHYSIQUE.

# Mécaniques.

Expliquer la composition et la résolution des forces de la statique.

Décrire les machines simples (forces mécaniques.)

Définir le centre de gravité.

Donner les lois générales du mouvement et décrire les principales expériences qui peuvent les démontrer.

Expliquer la loi qui régit le mouvement des corps qui tombent.

# Hydrostatiques, Hydrauliques et Pneumatiques.

Expliquer la pression des liquides et des gaz, ses diffusions et variations avec la profondeur.

Définir la gravité spécifique, et montrer comment la gravité spécifique des

corps peut être constatée.

Décrire et expliquer le baromètre, le siphon, la pompe ordinaire, la pompe à pression et la pompe à air.

## Acoustique.

Décrire la nature du son.

# Optique.

Expliquer les lois de la réflexion et de la réfraction. Expliquer la formation des images à la simple lentille.

#### Astronomie.

Mouvement de la terre autour de son axe et autour du soleil, avec l'application de ces mouvements pour expliquer le mouvement apparent du soleil et des étoiles, la longueur des jours et le changement des saisons. Expliquer les éclipses et les phases de la lune.

#### Eléments de chimic.

Propriétés de la matière, l'aggrégation et la cristallisation, affinité chimique, équivalents définis.

Combustion, flamme, nature du combustible ordinaire, principaux résultats

de la combustion, c'est-à-dire, corps produits.

Chaleur, sources naturelles et artificielles de la chaleur; ses effets. Expansion, solides, liquides et gaz. Thermomètre; conduction; radiation, capacité, changement de forme, liquéfaction, vapeur.

L'atmosphère, sa nature et condition générale; ses parties constituantes, l'oxigène, le nitrogène, leurs propriétés. L'eau et l'acide carbonique; propor-

tion de ces substances dans l'air.

Chlorine et iodine comparés à l'oxigène.

L'eau dans ses rapports généraux avec l'atmosphère et la terre, son état naturel et degré de purcié. Eau de mer, eau de rivière, eau de source, eau de pluie, eau pure, effet de la chaleur et du froid sur l'eau, sa nature composée, ses éléments.

L'hydrogène, ses proportions dans l'eau, ses propriétés chimiques et phy-

siques.

Le souffre, le phosphore et le carbonate en général.

L'acide nitrique, l'acide sulphurique, l'acide carbonique, l'acide hydrochlorique; leurs propriétés et usages.

Les alkalis, les terres et oxides en général.

Les sels, leur nature en général. Les sulphates, nitrates, carbonates. Métaux en général,—fer, cuivre, plomb, étain, zinc, or, argent, platine.

Les principaux éléments des corps végétaux et animaux, leur composition définitive.

ÉLÉMENTS DE ZOOLOGIE ET DE BOTANNIQUE.

(Zoologie de Paterson; Botanique de Henfrey.)

LANGUES MODERNES.

Anglais.

Grammaire et composition.

\* Français.

Grammaire et traduction du français en anglais.

#### HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Esquisse de l'Histoire d'Angleterre jusqu'à l'époque actuelle.

Romaine, jusqu'à la mort de Néron.

Grecque, jusqu'à la mort d'Alexandre.

De la géographie ancienne et moderne.

Sujets pour l'examen pour honneurs et bourses.

#### PREMIERE ANNEE.

Anatomie des os, muscles et ligaments, ainsi que des viscéres de l'abdomen et du Thorax.

Anatomie générale et physiologie des organes de locomotion, digestion et circulation.

Chimie inorganique, chaleur et électricité statique.

#### SECONDE ANNEE.

Anatomie. Physiologie. Chimie organique, lumière, electricité. Botanique. Therapeutique et pharmacologie.

#### TROISIEME ANNEE.

Médecine. Chirurgie. Art obstétrique. Jurisprudence médicale. Anatomie comparative. Chimie pratique.

### FACULTÉ DES ARTS.

Les degrés conférés dans cette faculté sont ceux de B. A. et de M. A. Il y a deux modes d'obtenir le degré de B. A. D'après un de ces modes, les objets requis sont—

- (1). Avoir subi un examen sur les sujets prescrits aux candidats pour immatriculation. (2) Stage de deux ans depuis l'immatriculation. (3) Avoir subi dans chacune de ces années un examen sur les sujets prescrits pour chaque telle année du cours des sousgradués dans la faculté des arts.
  - D'après l'autre mode d'obtenir le degré de B. A. les objets requis sont-
- (1) Avoir subi un examen sur les sujets prescrits aux étudiants du stage de deux ans depuis l'immatriculation. (2) Stage de deux ans depuis l'immatriculation (3) Avoir subi dans chacune de ces années un examen sur les sujets prescrits pour chaque telle année du cours des sousgradués de la faculté des arts.

Les candidats pour l'immatriculation, d'après le premier mode, sont requis de produire des certificats satisfaisants de bonne conduite et faisant voir qu'ils ont quatorze ans accomplis—

Les candidats pour l'immatriculation d'après le second mode, sont requis de produire des certificats semblables de bonne conduite, et faisant voir qu'ils ont seize ans accomplis.

N. B. La résidence de même que l'assiduité aux lectures ne sont pas requises pour ce degré.

Il y a aussi deux modes pour obtenir le degré de M. A.

D'après l'un, les objets nécessaires sont-

(1) Stage d'une année depuis l'admission au dégré de B. A. (2) Avoir subi l'examen prescrit sur des sujets indiqués aux candidats pour obtenir le degré de M. A.

D'après l'autre, les objets nécessaires sont-

(1) Stage de trois années depuis l'admission au degré de B. A. (2) Avoir fait les exercises prescrits aux candidats pour obtenir le degré de M. A.

#### DE L'IMMATRICULATION.

#### LANGUES GRECQUE ET LATINE.

Homère, Iliad.....L. I. Cæsar, de bello Callico, L. C. V., et VI. Lucien, Viter et Charon. Virgile, Æneid....L. II.

Traduction de l'anglais en prose latine.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Homère, Iliad.....L. VI. Homère, Odyssée....L, IX. Lucien, Menippus et Timon. Horace, Odes.....L. I. et III.

Traduction de l'anglais en vers latins.

#### MATHÉMATIQUES.

Algebre et Arithmétique.

Règles ordinaires de l'arithmétique. Fractions communes et décimales.

Extraction de la racine carrée.

Les quatre premières règles de l'algèbre, (algèbre de Colenso).

Géometrie.

Euclide, L. I., (Colenso, édition de Simson.)

De plus pour les honneurs et les bourses.

Algebre.

Proportion et progression.

Equations simples et quadratiques.

#### \* ELEMENTS DE LA PHILOSOPHIE NATURELLE.

### Mécanique.

Expliquer la composition et la résolution des forces de la statique.

Décrire les machines simples (forces mécaniques.)

Définir le centre de gravité.

Donner les lois générales du mouvement et décrire les principales expériences qui peuvent les démontrer.

Dire la loi qui régit le mouvement des corps qui tombent.

Hydrostatique, Hydraulique et Pneumatique.

Expliquer la pression des liquides et des gaz, les diffusions et variations avec la profondeur.

Définir la gravité spécifique, et montrer comment la gravité spécifique des corps peut être constatée.

Décrire et expliquer le baromètre, le siphon, la pompe ordinaire, la pompe à pression et la pompe à air.

Acoustique.

Décrire la nature du son.

### Optique.

Dire les lois de la réflexion et de la réfraction. Expliquer la formation des images à la simple lentille.

#### Astronomie.

Mouvement de la terre autour de son axe et autour du soleil, avec l'explication de ces mouvements pour expliquer le mouvement apparent du soleil et des étoiles, la longueur des jours et le changement des saisons. Expliquer les éclipses et les phases de la lune.

#### ELEMENTS DE CHIMIE.

Propriété de la matière, l'agrégation et la cristallisation, affinité chimique, équivalents définis.

Combustion, flamme, nature du combustible ordinaire; principaux résultats

de la combustion, c'est-à-dire, les corps produits.

Chaleur, sources naturelles de la chaleur; ses effets Expansion, solides, liquides et gaz. Thermomètre à conduction; radiation, capacité, changement de forme, liquéfaction, vapeur.

L'atmosphère, sa nature et condition générale; les parties constituantes, l'oxigène, le nitrogène, leurs propriétés. L'eau et l'acide carbonique; proportion de ces substances dans l'air.

Le chlorine et l'iodine comparé à l'oxigène.

L'eau dans ses rapports généraux avec l'atmosphère et la terre, son état naturel et degré de pureté. Eau de mer, eau de rivière, eau de source, eau de pluie, eau pure, effet de la chaleur et du froid sur l'eau, sa nature tempérée, ses éléments.

L'hydrogène, ses proportions dans l'eau, ses propriétés chimiques et physi-

Le souffre, le phosphore et le carbone en général.

L'acide nitrique, l'acide sulphurique, l'acide carbonique, l'acide hydrochlorique : leurs propriétés et usages.

Les alkalis, les terres et oxides en général.

Les sels, leur nature en général. Les sulphates, nitrates, carbonates.

Métaux en général, ser, cuivre, plomb, étain, zinc, or, argent, platine, mercure. Les principaux éléments des corps végétaux et animaux, leur composition définitive.

#### LANGUES MODERNES.

Anglais.

Grammaire et composition.

Français.

Grammaire et traduction du français en anglais.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Anglais.

Réduction des vers anglais en prose.

Composition.

Français.

Fénélon, dialogue des morts. Molière, les fourberies de Scapin.

#### HISTOIRE ET GEOGRAPHIE.

Esquisse de l'histoire d'Angleterre, jusqu'à l'époque actuelle. Romaine, jusqu'à la mort de Néron. Grecque, jusqu'à la mort d'Alexandre. De la géographie ancienne et moderne.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Histoire de l'Egypte, jusqu'à Cléopâtre.

Histoire de l'Espagne et du Portugal, sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle.

<sup>\*</sup> On exige seulement une connaissance populaire de ces sujets.

#### PREMIERE ANNEE.

#### LANGUES GRECQUE ET LATINE.

Homère, Iliad.....L. IX. Homère, Odyssée....L. I. Xénophon, Anabasis...L. I. Salluste, Cataline.

Traduction de l'anglais en prose latine.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Homère, Iliad.....L. X. Virgile, Ænied....L. VII. et Homère, Odyssée...L. X. Salluste, Jugurtha. Xénophon, Anabasis..L. II et III.

Traduction de l'anglais en vers latins.

#### MATHEMATIQUE.

Arithmétique.

Algèbre. (Colenso.)

Euclide. (Colenso, édition de Simson.)

Trigonométrie des surfaces, jusqu'à la solution des triangles. (Colenso

De plus pour les honneurs et les bourses.

Trigonométrie des surfaces. (Colenso.)

#### LANGUES MODERNES.

#### Anglais.

Composition.

Formules orthographiques de la langue anglaise. Histoire de la langue anglaise.

De plus pour les honneurs et les bourses

Histoire de la littérature anglaise, temp. Chaucer.

### Français.

Traduction de l'anglais en français. Molière, L'Avare. Voltaire, Alzire.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Molière, Le Tartuffe.

#### HISTOIRE.

Esquisses de l'Histoire Ancienne. Histoire d'Angleterre jusqu'à l'invasion des Saxons.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Biographie du siècle de Perriclès et d'Auguste. Eléments Ethnologiques d'histoire ancienne.

#### METHAPHISIQUE ET ETHIQUE.

Logique. (Walker, édition de Murray.) Théologie naturelle. (Paley.)

De plus pour les honneurs et les bourses.

Logique. (Whately ou Mills.)

Ciceron, de Natura Deorum, L. I et II.

Ciceron, Tusc: disput., L. I.

#### SCIENCES NATURELLES.

Eléments de l'histoire naturelle. (Zoologie de Patterson, Botanique de Renfrew.) 

Eléments de minéralogie et de géologie. (Dana, manuel de minéralogie, Hitchcock, géologie.

#### LANGUES ORIENTALES.

#### Hébreu.

Grammaire depuis le commencement jusqu'à la fin des verbes irréguliers. (Gesenius.)

Genèse, chapitre I, II, III et IV.

Psaumes, I, II, III, IV et V.

Histoire de la langue et de la littérature des Hébreux.

#### SECONDE ANNEE.

### LANGUES GRECQUE ET LATINE.

Homère, Iliad.....L. XIII. Horace, Odes.

Homère, Odyssée.....L. II. Ciceron, Orat., in Catilinam.

Demosthènes, Olympiades.

Traduction de l'anglais en prose latine.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Homère, Iliad.....L. XVIII. Horace, Epodes.

Homère, Odyssée.....L. XII. Virgile, Georgique....I et II.

Ciceron, pro Milone et Phil. II. Demosthènes, Philippe.

Traduction de l'anglais en vers latins.

#### MATHEMATIQUES.

Statique, dynamique, hydrostatique avec les sujets, parties précédentes. (Cours de mathématiques de Goodwin.)

De plus pour les honneurs et les bourses.

Sections analitiques coniques. (Hymer.)

Newton's Principia, 1ère section. (Edition de Evans.) Eléments du calcul Diff. et intégral. (De Morgan.)

Règles fondamentales et théories pour l'explication simple, indépendante, variable aux surfaces courbes.

Newton's Principia, section II et III, avec sujets précédents. (Edition d'Evans.

#### LANGUES MODERNES.

Anglais.

Composition.

Figures de rhétorique.

Histoire de la littérature anglaise, temp. Elizabeth.

Français.

Traduction de l'anglais en français.

Voltaire, Zaïre.

Molière, Le Festin de Pierre.

Histoire de la littérature provençale. (Sismondi, littérature du sud de l'Europe.

Histoire de France, jusqu'à François 1er. (Par Bonnechose.)

Allemand.

Grammaire, Alder's Reader, parties 1, 2, 3 et 5. Histoire de la littérature allemande jusqu'au 17e siècle. (Menzel, traduit par C. C. Felton.)

De plus pour les honneurs et les bourses.

Anglais.

Shakspeare Cymbeline (analyse de.) Etimologie.

Français.

Racine, Iphigénie.

Lamartine, voyage en Orient, vol. I.

Allemand.

Don Carlos de Schiller.

HISTOIRE.

Histoire du moyen âge.

Histoire d'Angleterre jusqu'à la mort d'Etienne.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Biographie et littérature jusqu'à la mort d'Etienne.

METAPHYSIQUE ET ETHIQUE.

Paley, Evidences. Cicero, de Officiis et de Amiticià.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Butler, Analogie. Ciceron, de Nat. Deorum, L. III.

Ciceron, Tuscul, disput., L. II.-V.

Ciceron, Academ. Quæst. L. I.

#### SCIENCES NATURELLES.

Chimie et physique chimique. (Eléments de chimie de Fownes; manuel de chimie de Gregory; manuel du calorique et de l'électrioité de Lardner.)

#### RHÉTORIQUE.

Campbell, philosophie de la rhétorique.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Aristote, rhétorique. Ciceron, de Oratore.

#### POLITIQUE CIVILE.

Eléments de la philosophie et économie politique.

#### \* LANGUES ORIENTALES.

#### Hebreu.

Grammaire, continuée jusqu'à la fin de la syntaxe. Genèse, chap. XXXVII, jusqu'à la fin du livre. Psaumes VI jusqu'à XXV. Lectures de poësies hébreuses par Lowth.

N. B.—Les étudiants qui se présentent à cet examen ne sont point tenus d'étudier "les langues grecque et latine" et "les langues modernes," mais les unes ou les autres, à leur choix. Et ils ne sont point tenus non plus d'étudier les "mathématiques" et "les sciences naturelles," mais l'une ou l'autre partie, à leur choix. Ils peuvent aussi apprendre le français ou l'allemand, ou ces deux langues à la fois.

Les candidats à admission comme étudiants, qui produiront des certificats suffisants de bonne conduite et constatant qu'ils ont complété leur seizième année, en subissant un examen sur les sujets choisis pour la seconde année du cours, pourront atteindre le stage de deux années et être admis au degré de B. A. après deux années au lieu de quatre. Ces candidats pourront exercer le choix mentionné dans le paragraphe précédent; mais quand le choix sera fait, ils seront tenus de subir, dans le département omis, un examen sur les sujets choisis dans ce département pour les étudiants du stage d'une année.

#### TROISIEME ANNEE.

#### LANGUES GRECQUE ET LATINE.

Sophocle, Œdipus Rex. Horace, Satires et Epitre. Hérodote......L. II. Live.....Ll. XXI et XXII.

Traduction de l'anglais en prose latine.

De plus pour les honneurs et bourses.

Eschyle, Promethus. Sophocle, Œdipus Coloneus.

Platon, Apologie et Criton. Ciceron, pro Lege Maniliâ, pro Achiâ, pro Ligario et Phil. 1.

Terence, Phormio. Live......Ll. XXIII, XXIV et XXV.

Traduction en prose grecque et vers latins.

<sup>\*</sup> Département facultatif

#### MATHÉMATIQUES.

Optique et Acoustique. (Cours de mathématiques de Goodwin.)

De plus pour les honneurs et les bourses.

Calcul, diff. et Integral. (De Morgan's.)

Géométrie analytique des deuxième et troisième dimensions. (Salmon et Hymers.)

Théorie d'équations Algébriques. (Hymers.)

Statique analytique. (Todhunter.)

Dynamique d'une particule. (Sandeman.)

Hydrostatique analytique. (Miller.) Optique géométrique. (Griffin.)

#### LANGUES MODERNES.

Anglais.

Composition.

Formules de logique et de rhétorique.

Français.

Composition sur un sujet donné.

Racine, Athalie.

Lamartine, voyages en Orient, vol. 2.

Histoire de la littérature française, depuis les Troubadours jusqu'au dixseptième siècle. (Littérature du sud de l'Europe par Sismondi.) Histoire de France, depuis François Ier jusqu'à Louis XVI. (Bonnechose.)

#### Allemand.

Goethe, Iphigénie auf Tauris. Schiller, Der Neffe als Onkel.

Histoire de la littérature allemande, depuis le dix-septième siècle jusqu'au dix-huitième. (Menzel.)

Histoire d'Allemagne, depuis les temps de Charles V jusqu'à la paix de Westphalie. (Kohlrausch.)

De plus pour les honneurs et les bourses.

Anglais.

Shakespeare, Macbeth. (Analyse de)

Français.

Rotrou, Venceslas.

Bossuet, discours sur l'histoire universelle.

Allemand.

Schiller, Maria Stuart.

HISTOIRE.

Esquisse de l'histoire moderne.

Histoire d'Angleterre, depuis la mort d'Etienne jusqu'à la mort d'Henry VII.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Biographie et littérature jusqu'à la mort d'Henry VII.

#### SCIENCES NATURELLES.

Histoire naturelle. (Physiologie comparée d'Agassiz et Gould; Zoologie de Carpenter; Gray's Botanical Text Book.)

Physiologie générale et comparée.

Aperçu du règne animal.

Organographie et physiologie végétale.

Aperçu du règne végétal.

Chimie appliquée. (Knapp's Applied Chemistry.)

#### METAPHYSIQUE ET ETHIQUE.

Locke, Ll. II, III et IV. Paley, Philosophie Morale.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Mackintosh, dissertation sur le progrès de la science éthique.

Xenophon, Memorabilia. Ciceron, De Finibus.

Ciceron, Academ. Quæst. II, et De Fato.

POLITIQUE CIVILE.

Paley, philosophie politique.

\* LANGUES ORIENTALES.

Hébreu.

Psaumes XL, CXXXIII et CXXXVII. Isaïe, Chaps. IV, VII, XIV et LII.

Chaldéen.

Grammaire. (Winer's.) Daniel, Chaps. II et III.

Histoire de la langue et littérature Chaldéennes.

N. B.—Les étudiants qui se présentent à l'examen ne sont point tenus d'apprendre les "langues grecque et latine" et les "langues modernes," mais les unes ou les autres, à leur choix. Et ils ne sont point tenus non plus d'apprendre les "mathématiques" et les "sciences naturelles," mais les unes ou les autres, à leur choix. Ils peuvent aussi apprendre soit le français soit l'allemand, ou ces deux langues à la fois.

#### EXAMEN DEFINITIF DES CANDIDATS AU DEGRE DE B. A.

#### LANGUES GRECQUE ET LATINE.

Euripide, Medea. Thucydide, L. I.

Juvenal, Sat. III, VII, VIII et X. Tacite, Germania et Agricola.

#### MATHEMATIQUES.

Astronomie, avec les sujets précédemment énumérés. (Cours de mathématiques de Goodwin.)

Département Facultatif.

#### LANGUES MODERNES.

#### Anglais.

Exercises dans les principes de la composition, de la grammaire et de l'étymologie, basée sur des passages choisis.

Histoire de la formation de la langue anglaise et de ses éléments philologiques, celtiques, classiques et allemands ou anglo-Saxons. Histoire de la littérature de Chaucer à Spencer.

### Français.

Composition en français sur un sujet donné.

Corneille, le Cid.

Molière, le médecin malgré lui.

Histoire de littérature française, depuis le dix-septième siècle jusqu'à l'époque actuelle. (Choquet.)

Histoire de France, depuis Louis XVI jusqu'à Louis Phillippe. (Bonnechose.)

#### Allemand.

Lessing, Nathan der Weise. Wieland, Abderitan, Vol. 1.

Histoire de la littérature allemande, depuis le dix-huitième siècle jusqu'à l'époque actuelle. (Menzel's.)

Histoire d'Allemagne, depuis la paix de Westphalie jusqu'à l'époque actuelle. (Kohlrausch's.)

Traduction en allemand.

#### HISTOIRE.

Littérature et art grecs depuis la bataille de Marathon jusqu'à la fin de la guerre du Peloponèse.

Littérature et art romains, depuis la fin de la première guerre punique ju squ'à la mort d'Auguste.

Littérature et art en Angleterre, depuis la mort d'Henry VII jusqu'à la mort de Jacques Ier.

#### SCIENCES NATURELLES.

Minéralogie et géologie, (y compris géographie physique.) Système de minéralogie de Dana; De la Bèche's Geological Observer.) Chimie pratique. (Fresenius'.)

#### METAPHYSIQUE ET ETHIQUE.

Reid, Pouvoir intellectuel. (Sir W. Hamilton's Ed.) Stewart, Pouvoirs moraux et actifs.

#### POLITIQUE CIVILE.

Economie politique. (Mill's.)

#### LANGUES ORIENTALES.

Hebreu.

Job, chaps. III, IV, V, VII. Proverbes, chaps. I, II, III. Ecclesiaste, chaps. I, XII.

Chaldéen.

Daniel, chap. IV., jusqu'à la fin de VII. Ezra, chap. IV jusqu'à VII.

Syriague.

Grammaire. · (Pillips'.) Les paraboles du nouveau testament. Histoire de la langue et littérature Syriaques.

N. B. Les étudiants qui se présentent à l'examen ne sont point tenus d'apprendre les "langues grecque et latine" et les "langues modernes, mais les unes ou les autres, à leur choix. Et ils ne sont point tenus non plus d'apprendre les " mathématiques" et les " sciences naturelles " mais les unes ou les autres, à leur choix. Ils peuvent aussi apprendre soit le français soit l'allemand, ou les deux langues à la fois.

#### EXAMEN DEFINITIF DES CANDIDATS AUX MEDAILLES.

#### I. LANGUES GRECQUE ET LATINE.

Æschyle, Promethus. Sophocles, Œdipus Coloneus. Euripide, Medea. Aristophanes, Nubes. Pindar, Odes Olympiques. Thucydide, L. I. Platon, Apologie et Criton. Aristote, Potique. Longinus, de Sublim.

Lucretius, Ll. V. et VI. Plaute, Aulularia. Terence, Phormio. Persius, I., II., III., V., VI. Juvenal, III., VIII., VIII. et X. Live, Ll. XXI-XXV. Tacite, Germania et Agricola. Tacite, Histoires.

Traduction en prose grecque et latine et vers.

### II.—mathématiques.

Newton's Principia, Secs. I., II., IU., Arithmétique Algèbre. (Colenso's.) IX. ct XI. (Evans' Ed.) Trigonométrie des surfaces. (Colenso's.) Equations différentielles. (Hymers'.) Statique. (Todhunter's.) Trigonométrie Sphérique (Hanns'.) Sections Coniques. (Hymer's.) Dynamique. (Sandeman's et Griffin's.) Géométrie Analytique. (Salmon's et Hydrostatique. (Millers.) Géométrie Optique. (Griffin's.) Hymers. Calcul différent, et intégral. (De Mor-à (Acoustique.) Astronomie à surface. (Hymers'.)

Théories des Equations Algébriques. Théorie lunaire. (Godfrey's.) (Hymers'.)

### III. MÉTAPHYSIQUE, ETHIQUE ET ORDRE CIVIL.

Paley, théologie naturelle de, Paley, évidence de, Butler, analogie de Paley, philosophie morale de, Paley, philosophie politique de, Stewart, pouvoirs moraux et actifs de, Mackintosh, dissertation sur le progrès de la science éthique de, Mill, économie politique de Locke, sur l'entendement humain. Brown, philosophie de la pensée. Morell's, histoire de la philosophie de, Reid, pouvoirs intellectuels. (Sir William Hamilton's Ed.) Xenophon, Memorabilla. Aristote, Nicomachean Ethique. Aristote, Métaphysique, Ll. I. et XI. Ciceron, De Natura Deorum. Ciceron, De Finibus. Ciceron, Tuscul. Disput. Ciceron, De Officiis et de Amicitià. Ciceron, Academ. Quæst. et De Fato.

IV .- CHIMIE, ZOOLOGIE ET BOTANIQUE.

VI.—CHIMIE, MINERALOGIE ET GEOLOGIE.

#### VI.-LANGUES MODERNES.

### Anglais.

Exercices dans les principes de la composition, grammaire et étimologie basés sur des passages choisis;

Histoire de la formation de la langue anglaise et de ses éléments philolo-

giques, Celtiques, Classiques et Germaniques ou Anglo-Saxons.

Histoire de la littérature de Chaucer à Spencer.

Analyse critique de l'une des pièces historiques de Shakespeare.

Examen critique du style, règles de composition et prosodie d'un poême de Spencer, Milton, Cowper, ou Wordsworth.

#### ${m Français.}$

Corneille, le Cid.

Molière, le médecin malgré lui.

Chefs d'Œuvres des anciens poëtes.

La Bruyère et Théophraste.

Histoire de la littérature française, depuis le 17e siècle jusqu'à l'époque actuelle

(Choquet.)

Histoire de France, depuis Louis XVI jusqu'à Louis Philippe. Bonnechose.) Poésie des Troubadours et des Trouvères comparée, analysée et rendue en prose française. (Littérature du sud de l'Europe, de Sismondis,) composition en français sur un sujet donné. Questions orales répondues en français.

#### Allemand.

Lessing, Nathan der Weise.

Wieland, Abderitan, Vol 1.

Kotzebue, (Vol. XVIII.) Eduard in Schotland (Analyse de).

Klopstock, (Messiah, 1er et 2e Cantos.

Histoire de la littérature allemande, depuis le 18e siècle jusqu'à l'époque actuelle. (Mensel.)

Histoire de l'Allemagne, depuis la paix de Westphalie jusqu'à l'époque actuelle. (Kohlrausch)

Traduction en Allemand.

### DÉPARTEMENT DU GÉNIE CIVIL.

Les conditions requises pour obtenir le diplôme dans le génie civil, sont :— Avoir passé un examen dans les sujets prescrits aux candidats à l'immatriculation dans le génie civil; avoir étudié pendant deux ans depuis l'immatriculation; et avoir passé dans chacune de ces années un examen sur les sujets prescrits pour chacune des années du cours établi pour les étudiants dans le génie civil.

#### IMMATRICULATION.

#### MATHÉMATHIQUES.

Arithmétique.

Algèbre (Colenso).

Euclide (Colenso, édition de Simson), Ll. I. II. III. IV., définitions, L. V. et L. VI.

La nature et l'usage des Logarithmes (Colenso).

Trigonométrie des surfaces jusqu'à la solution des triangles de surfaces (Colenso.)

#### ÉLÉMENTS DE PHYSIQUE.

### Mécanique.

Expliquer la composition et la résolution des forces de la statique.

Décrire les machines simples (forces mécaniques.)

Définir le centre de gravité.

Donner les lois générales du mouvement et décrire les principales expériences qui peuvent les démontrer.

Dire la loi qui régit le mouvement des corps qui tombent.

## Hydrostatique, Hydraulique et la Pneumatique.

Expliquer la pression des liquides et des gaz, leurs diffusions et variations avec la profondeur.

Définir la gravité spécifique, et montrer comment la gravité spécifique des corps peut être constatée.

Décrire et expliquer le baromètre, le siphon, la pompe ordinaire, la pompe à pression et la pompe à air.

### Acoustique.

Décrire la nature du son.

### Optique.

Dire les lois de la réflexion et de la réfraction. Expliquer la formation des images à la simple lentille.

#### Astronomie.

Mouvement de la terre autour de son axe et autour du soleil, avec l'application de ces mouvements pour expliquer le mouvement apparent du soleil et des étoiles, la longueur des jours et le changement des saisons. Expliquer les éclipses et les phases de la lune.

#### ÉLÉMENTS DE CHIMIE.

Propriété de la matière, l'agrégation et la cristallisation, affinité chimique, équivalents définis.

Combustion, flamme, nature du combustible ordinaire-principaux résultats

de la combustion, c'est-à-dire les corps produits.

Chalcur, sources naturelles et artificielles de la ; ses effets. Expansion, solides, liquides et gaz. Thermomètre à conduction ; radiation, capacité, changement de forme, liquéfaction, vapeur.

L'atmosphère, sa nature et condition générale; ses parties constituantes, l'oxigène, le nitrogène; leurs propriétés. L'eau et l'acide carbonique; proportion de ces substances dans l'air.

Le chlorine et l'iodine comparé à l'oxigène.

Eau dans ses rapports genéraux avec l'atmosphère et la terre, son état naturel et degré de pureté. Eau de mer, eau de rivière, eau de source, eau de pluie, eau pure ; effet de la chaleur et du froid sur l'eau, sa nature composée, ses éléments.

L'hydrogène, ses proportions dans l'eau, ses propriétés chimiques et physiques.

Le souffre, le phosphore et le carbone en général.

L'acide nitrique, l'acide sulphurique, l'acide carbonique, l'acide hydrochlorique; leurs propriétés et usages.

Les alkalis, les terres et oxides en général.

Les sels, leur nature en général. Les sulphates, nitrates, carbonates.

Métaux en général, fer, cuivre, plomb, étain, zinc, or, argent, platine, mercure.

Les principaux éléments des corps végétaux et animaux, leur composition définitive.

#### ELEMENTS DE MINERALOGIE, GEOLOGIE ET GEOGRAPHIE PHYSIQUE.

(Dana, manuel de minéralogie; Hitchock, géologie; Buff, physique de la terre)

#### LANGUES MODERNES.

Anglais.

Grammaire et composition.

### Français.

Grammaire et traduction du français en anglais.

#### HISTOIRE ET GEUGRAPHIE.

Esquisse de l'histoire d'Angleterre, jusqu'à l'époque actuelle.

"Romaine, jusqu'à la mort de Néron.
Grecque, jusqu'à la mort d'Alexandre.

" De la géographie moderne.

DESSIN.

#### PREMIERE ANNEE.

#### MATHEMATIQUES.

Euclide XI, 1 à 21, et géométrie descriptive (géographie descriptive par G. Monge; ou Heather, Traité de géométrie descriptive.)

STATIQUE, DINAMIQUE, HYDROSTATIQUE.

(Cours de mathématiques de Goodwin.)

CHIMIE.

(Éléments de chimie, Fownes; manuel du calorique et de l'électricité de Lardners.)

GEODESIE.

(Instruments mathématiques de Simms; Géologie pratique de Williams.)

DESSIN.

#### LANGUES MODERNES.

Anglais.

Composition. Formules de rhétorique.

Histoire de la littérature anglaise, temps d'Elizabeth.

Français.

Traduction de l'anglais en français.

Voltaire, Zaïre.

Molière, le festin de Pierre.

Histoire de littérature provençale, (Simondi, littérature du sud de l'Europe.)

Histoire de France jusqu'à François I. (Bonnechose.)

#### HISTOIRE.

Esquisse de l'histoire du moyen âge. Histoire d'Angleterre jusqu'à la mort d'Etienne.

#### SECONDE ANNEE.

#### MATHEMATHIQUES.

Trigonométrie Sphérique (Hanns) et Stéréotomie (Leroys.)

Oplique.

(Cours de mathématiques de Goodwin.)

CHIMIE APPLIQUÉE.

(Knapps.)

MINÉRALOGIE.

(Système de minéralogie de Dana.)

GÉOLOGIE.

(De la Bèche, géological observer; géologie du Canada, par Logan.)
GEOGRAPHIE PHISIQUE.

(Somerville.)

GENIE CIVIL.

Y compris les principes d'architecture et de finance de génie.

DESSIN.

LANGUES MODERNES.

Anglais.

Composition.
Formules de logique et de rhétorique.

Français.

Composition sur un sujet donné. Racine, Athalie. Lamartine, Voyage en Orient. Histoire de la littérature française. Histoire de France, depuis François Ier jusqu'à Louis XVI. (Bonnechose.)

#### HISTOIRE

Esquisse de l'histoire moderne. Histoire d'Angleterre, depuis la mort d'Etienne jusqu'à la mort d'Henry VII.

### DÉPARTEMENT D'AGRICULTURE.

Les conditions requises pour obtenir un diplôme en agriculture sont— Avoir passé un examen sur les sujets prescrits aux candidats pour l'immatriculation en agriculture.

Avoir étudié pendant deux ans depuis l'immatriculation et avoir passé dans chacune de ces années un examen sur les sujets prescrits pour chacune des années du cours établi pour les étudiants en agriculture.

#### IMMATRICULATION.

Grammaire et composition anglaise. Arithmétique, y compris le mesurage.

Esquisse de l'histoire d'Angleterre jusqu'à l'époque actuelle.

" histoire romaine jusqu'à la mort de Néron.

"histoire grecque jusqu'à la mort d'Alexandre.

" geographie moderne.

#### PREMIERE ANNEE.

Eléments de physique.

" Chimie.

" Zoologie et botanique, (Patterson's Zoologie, Henfrey's botany.)

" Minéralogie, manuel de minéralogie de Dana's.

" Géologie (Hitchcock's Geology.)

"Géographie physique, (physique de la terre par Buff).

Histoire et principes d'agriculture, (éléments de chimie et de géologie agricole de Johnston.)

#### ANGLAIS.

Composition.

Formules orthographiques de la langue anglaise.

Histoire de la langue anglaise.

#### SECONDE ANNEE.

Minéralogie (Dana's System of Mineralogy.)

Géologie (De la Beche's Geological Observer.)

Géographie physique (Somerville's Physical Geography.)

Zoologie, (Carpenter's Zoology.)

Botanique (Gray's Botanical Text Book.)

Arpentage, dessin et architecture de ferme.

Chimie telle qu'appliquée à l'agriculture.

Histoire et maladie des animaux de ferme, (Youatt's Treatises on the Horse,

Cattle, Sheep, and the Pig.)

Pratique d'agriculture, y compris la finance et comptes de ferme, (Stephen's Farmer's Guide.)

JOHN McCAUL, Vice chancelier.

Université de Toronto, 2 mai 1856.

# II.—COLLEGE DE L'UNIVERSITE.

#### 1. LES OFFICIERS DU COLLÉGE.

Visiteur.—Sir Edmund Walker Head, Bart., M. A., gouverneur-géneral de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc.

Rev. John McCaul, LL.D., président.

(Vacant,) vice-président.

### Professeurs, etc.

\* Rév. John McCaul, LL.D.,

\* Rév. James Beaven, D.D.,

\* H. H. Crost, D.C.L.,

· George Buckland, écuyer,

J. B. Cherriman, M.A.,

\* Daniel Wilson, LL.D.,

\* Rév. William Hincks, F.L.S.,

\* E. J. Chapman, écuyer,

• James Forneri, LL.D.,

\* G. T. Kingston, M. A.,

J. M. Hirschfelder, écuyer,

( Professeur de littérature classique, logique, Rhétorique et belles lettres.

Professeur de métaphysique et éthique.

Professeur de chimie et philosophie expérimentale.

Professeur d'agriculture théorique et pratique,

Professeur de physique.

Professeur d'histoire et littérature anglaise.

Professeur d'histoire naturelle.

Professeur de minéralogie et de géologie.

Professeur de langues modernes.

Professeur de météorologie.

Lectureur de littérature orientale.

Rév. Arthur Wickson M. A., Précepteur des classiques.

David Buchan, écuyer, trésorier.

Rév. Alexander Lorimer, bibliothécaire.

(Vacant,) Registrateur.

M. Rowsell, libraire, imprimeur et papetier.

Daniel Orris, bedeau et intendant.

<sup>\*</sup> Membres du conseil du collége.

# Collège de l'université.—(Continuation.)

# 2. LES ÉTUDIANTS DU COLLEGE; LEUR RELIGION, RESIDENCE ET AGE.

No. Noms.	No. Noms.	No. Noms.
1 Agnew, J. N.	52 Grover, J.	103 Monsarat, N.
2 Aikins, M. H.	53 Hall, R.	104 Moore, L. C.
3 Alexander, R.	54 Hauran, J.	105 Moss, Т.
4 Applebe, R. S.	55 Hawkesworth, E.	106 Mullen, J. T.
5 Badgero, J.	56 Hodgins T.	107 Mulligan, G. K.
6 Barnhart, C. E.	57 Holcomb, J. W.	108 Noble, C. T.
7 Bain, J.	58 Howe, M. C.	109 Noble, H.
8 Benson, T. M.	59 Hume, R.	110 Northcote, H.
9 Blake, S. H.	60 Hunter, J.	111 Oille, L. S.
10 Blount, J.	61 Kellagh, T.	112 Oliver, W.
11 Bowlby, W. H.	62 Kennedy, G.	113 O'Reilly, W. T.
12 Bremer, G.	63 Kerr, B.	114 Ostrander, J. E.
13 Brown, W.	64 Kerr, W. H. C.	115 Paterson, N.
14 Buckland, G. W.	65 King, J.	116 Paul, C. D.
15 Burns, N.	66 Lavell, Rev. C.	117 Pratt, A.
16 Cameron, L.	67 Leask, R.	118 Price, E.
17 Cameron, W.	68 Leeman, —.	119 Rattray, W. J.
18 Campbell, J.	69 Lillie, Rev. Dr.	120 Reeve, J.
19 Carlyle, J.	70 Linklater, W.	121 Robertson, J.
20 Caughell, C.	71 Lochead, W.	122 Roseburgh, A. M.
21 Chesnut, T. G.	72 Lynn, J.	123 Ross, D. W.
22 Clarke, D.	73 McCabe, W.	124 Ross, J.
23 Couldhardt, W.	74 McCuaig, F.	125 Roy, F.
24 Cranston, J.	75 McDermid, P.	126 Sanderson, R. C.
25 Currie, A.	76 McDiarmid, A.	127 Savage, W.
26 D'Evelyn, J.	77 McDonald, A.	128 Shannon, G. C.
27 Dorland, P. V.	78 McDougall, J. L.	129 Sinclair, W.
28 Drake, W. H.	79 McEwen, J. 80 McFaul, —.	130 Smith, J. 131 Smith, J.
29 Dadson, S.	81 McGavin, N.	132 Stanton, W. I.
30 Echardt, T. P. 31 Ecroyd, A. E.	82 McGregor, —.	133 Stevenson, J. D.
32 Edwards, H.	83 McIntyre, D. C.	134 Stewart, A.
33 Emery, R.	84 McKay, A.	135 Sullivan, R.
34 Fenwick, T.	85 McKay, J.	136 Tassie, H.
35 Francis, W. S.	86 McKay, J.	137 Thompson, W.
36 Fleak, H. C.	87 McNaughton, T.	138 Tabor, R
37 Fletcher, D. H.	88 Mackie, W.	139 Tabor, S.
38 Fortune, A. L.	89 McLean, D.	140 Tisdell, F.
39 Foster, E.	90 McQueen, A. F.	141 Tufford, C. D.
40 Fotheringham, D.	91 McVicar, —.	142 Walroth, J.
41 Fraser, A.	92 Malcolm, J. R.	143 Waters, D.
42 Fraser, D.	93 Mann, P. M.	144 White, J.
43 Fraser, J. T.	94 Martin, C. E.	145 Whyte, J.
44 Freeman, W.	95 Matheson, A.	146 Wilson, J.
45 Gemley, Rev. J.	96 Matheson, R.	147 Wilson, J. H.
46 Ghent, B.	97 Matheson, T. G.	148 Wolverton, J.
47 Gouch, T.	98 Miller, T.	149 Wright, F. W.
48 Gowans, W.	99 Milman, W.	150 York, T.
49 Gray, H.	100 Milroy, W.	151. Young, F. H.
50 Greenfield, J.	101 Mitchell, J.	
51 Grierson, J.	102 Moffat, R. C.	
and the second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second s		14

### Collége de l'université.—(Continuation.)

Denominations religieuses des etudiants.	No.	Residence.	N
Eglise d'Angleterre. Eglise d'Ecosse Eglise de Rome Eglise libre presbytérienne. Unie Presbytérienne Presbytérienne Méthodistes Baptistes Congrégationalistes Quakers Disciples Unitaire "Point d'église'' Non rapporté	31 5 50 12 11 18 7 6 1 1	Cité de Toronto. Comté d'Addington Brant Carleton Durham Elgin Essex Frontenac Grenville Glengarry Halton Haldimand Huron Kent	30
	151	Lanark Leeds Lenno <b>x</b> Lincoln	
		Middlesex Norfolk Northumberland Ontario	
	. ' . !	Oxford Peel Perth Peterborough	1
		Prince Edward Renfrew Victoria Waterloo	
		Walland	1
		Bas-Cauada Etablis. de la Rivière Rouge, Baie d'Hudson. R sidences non données	
		Total	1

#### 3. LE COURS D'INSTRUCTION DU COLLÉGE.

Il y a trois classes d'étudiants qui peuvent être admis au collège; (I) les étudiants immatriculés,—ceux qui ont passé l'examen d'immatriculation dans une université des domaines de sa majesté; (2) les candidats à l'immatriculation,—ceux qui désirent se qualifier pour passer un examen sur les sujets choisis par l'université de Toronto pour les étudiants qui ont étudié pendant deux années à compter de leur immatriculation; et (3) les étudiants occasionnels,—ceux qui, pendant une année ou un terme académique, ne désirent suivre que les cours qu'ils présèrent.

Les candidats à admission comme étudiants immatriculés sont tenus de produire des certificats de bonne conduite et constatant qu'ils ont passé l'examen

d'immatriculation.

Les candidats à admission comme immatriculés sont tenus de produire des certificats de bonne conduite et de quatorze ans accomplis et de prouver en outre aux professeurs, sur examen, qu'ils ont les qualifications nécessaires pour commencer le cours d'étude qu'ils se proposent de suivre.

### Collège de l'université—(Continuation.)

Les candidats à admission comme étudiants occasionnels, ne sont point

tenus de produire des certificats ni de passer aucun examen.

Les étudiants immatriculés et les candidats à l'immatriculation sont tenus, durant le temps qu'ils suivront les lectures, de résider dans des maisons de pension autorisées ou dans telles autres maisons que leurs parents ou tuteurs auront choisies et qui seront approuvées par le président du collége.

#### Termes.

L'année académique comprendra deux termes: le premier s'étendant du 11 octobre au 20 décembre; et le second du 7 janvier au 18 mai.

#### Examens.

Un examen sera tenu à la fin de chaque terme sur les sujets des lectures données dans le terme. Des prix en livres seront donnés au succès dans chaque département, tel que manifesté à deux examens. Des prix séparés sont offerts au concours parmi les étudiants occasionnels.

#### DEPARTEMENTS DE L'INSTRUCTION.

#### CONNAISSANCES RELIGIEUSES.

Les chambres de lectures sont établies et des heures convenables fixées pour l'instruction religieuse des étudiants par les ministres de leurs dénominations respectives.

LANGUES GREC ET LATINE, LOGIQUE ET RHETORIQUE.

Professeur—Rév. John McCaul, LL.D. Professeur classique—Rév. Arthur Wickson, M.A.

Parties des ouvrages grecs et latins suivants sont lues durant le cours :-

Première année.

Homère, Xénophon, Lucien, Virgile, Ovide, Salluste.

Seconde année.

Homère, Démosthènes, Virgile, Horace, Ciceron.

Troisième année.

Æschyle, Sophocle, Herodote, Platon, Horace, Live, Ciceron et Térence.

Quatrième année.

Aristophanes, Euripide, Pindar, Thucydide, Longinus, Aristote, Lucretius, Plautus, Persius, Juvenal, et Tacite.

En logique, le livre de texte est "Walker's Commentary on Murray's Logic."
En rhétorique on donne une attention toute spéciale au traité d'Aristote, et

à Ciceron de Oratore.

M. Wickson donne instruction dans les langues grecque et latine à une classe de jeunes étudiants.

### Collége de l'université. — (Continuation.)

### METAPHYSIQUE ET ETHIQUE.

Professeur-Rév. James Beaven, D.D.

### Metaphysique.

La partie élémentaire de la métaphysique est enseignée dans le cours de logique. Les livres de texte à présent employés par le professeur sont,—Lock Essay on the Understanding, Brown Philosophy of the Human Mind, Lectures, 1-72; Reid Intellectual Powers, (Hamilton's edition), Stewart Moral and Active Powers, et Morell Itistory of Modern Philosophy, et (pour la Metaphysique ancienne.) Ciceron Academica et ses Fragments De Futo, avec Aristote Metaphysique. Un cours de lectures est aussi délivré dans la troisième année sur l'histoire de la métaphysique tant ancienne que moderne.

### Philosophie morale.

Les livres de texte sur le sujet sont,—Paley Natural Theology, Cicero De Natura Deorum, Paley Evidences of Christianity, Botler's Analogy of Natural and Revealed Religion. Paley Moral Philosophy, Ciceron De Officiis (y compris De Amicitia,) ses Disputationes Tusculanæ, et De Finibus Bonorum et Malorum, Aristote Nicomachean Ethics, et Xenophon Memorabilia.

Les livres de texte sont illustrés dans les lectures en partie par analyse et en partie par des remarques et des discussions, soit pour expliquer les assertions ou les vues des auteurs ou plus souvent pour les corriger, lorsqu'ils paraîtsent dans l'erreur, ou lorsqu'il paraît manquer de plus amples renseignements. Les ouvrages en grec et en latin sont lus de manière à n'arrêter sur aucune difficulté importante, soit en fait de construction ou d'allusion historique.

### HISTOIRE ET LITTERATURE ANGLAISES.

### Professeur-D. Wilson, LL.D.

Dans ce département il y a quatre classes pour les étudiants qui entrent pour suivre le cours ordinaire, comprenant chacune les branches de la littérature et langue anglaise et de l'histoire.

Le cours pour les honneurs, outre cela, comprend l'analyse historique et

critique de partie des ouvrages suivants:

(a) Pier's Ploughman, Chaucer, Dunbar, Spencer, Shakespeare, Milton, Dryden, Pope, Cowper, Wordsworth, et Scott.

(b.) Bacon, Sir Thomas Brown, Jeremy Taylor, Addison, Johnson et Foster.

(c) Gibbon, Clarendon, Hume, Macaulay, Prichard, Kemble, et Latham.
Outre cela, il y a un cours de lectures sur la philosophie de l'histoire, tous les lundis, mercredis et vendredis, pour les étudiants de première, seconde et quatrième années et pour les étudiants occasionnels.

Les sujets du cours ordinaire sont :

### Langue et littérature anglaises.

Pour les première et seconde années.

Origine et histoire de la langue anglais: sa structure composée et ses éléments philologiques et grammaticaux.

L'influence des éléments celtiques, classiques et gothiques sur la structure

compliquée des langues modernes.

Histoire de la littérature anglaise, y compris l'histoire littéraire du qua-

torzième, quinzième et seizième siècles.

Exercises de grammaire et de composition, et dans l'analyse critique d'écrivains choisis en poésie et en prose.

### Collège de l'université.—(Continuation.)

#### Troisième année.

Principes de la grammaire, de la réthorique et de la composition. Histoire de la langue et de la littérature du 17e et du 18e siècles.

#### Quatrième année.

Les éléments scandinaves et anglo-saxons de la langue.

Principes de la critique et de l'analyse littéraires.

Histoire de la langue et de la littérature avant le 17e siècle.

Critique des poëtes et des prosateurs du 17e, 18e et 19e siècles.

#### Histoira.

#### Première et seconde années.

Histoire ancienne : embrassant des esquisses de l'histoire d'Egypte, de Phénicie, d'Assyrie, de Grèce et de Rome.

Recherches ethnologiques relatives aux races celtiques et gothiques.

Histoire britannique primitive.

Géographie ancienne dans ses rapports avec l'histoire.

#### Troisième et quatrième années.

Histoire britannique.

Recherches archéologiques et ethnologiques dans les sources du caractère national, des institutions et de l'histoire constitutionnelle.

Histoire de l'Europe au moyen âge.

Histoire depuis le 15e jusqu'au 18e siècles, dans ses rapports avec les institutions modernes.

\*\* Les lectures sont illustrées au moyen de cartes, peintures, etc.

#### LANGUES MODERNES.

41.895 Professeur.—Jas. Forneri, LL.D. ..puitwe

Le cours d'instruction dans ce département comprend les langues et la litterature française, italienne, allemande et espagnole.

Il y a quatre classes françaises et trois allemandes.

Le mode d'instruction est au moyen de lectures, d'examens, d'exercises, traductions, compositions et conversations. Les sujets des lectures sont l'histoire de la littérature moderne, la philologie comparée, les règles de construction, et les difficultés, spécialités et le genie des langues modernes. A la clôture de chaque terme le professeur donne une récapitulation des points principaux qu'il a traités durant le terme.

#### LITTÉRATURE ORIENTALE.

Professeur.—J. M. Hirschfelder, écuyer.

1ère année-Hébreu-3 lectures par semaine.

#### Sujets.

La grammaire, depuis le commencement jusqu'à la fin des verbes irréguliers, prenant pour texte la grammaire de Gesenius. Traduction d'une partie du livre de la Génèse.

Lectures sur l'histoire de la langue et de la littérature hébraïque.

Les étudiants qui fréquentent cette classe sont obligés d'apprendre par cœur une partie de la grammaire hébraïque pour chaque lecture, sur laquelle des

### Collège de l'université. — (Continuation.)

explications sont données, accompagnées d'illustrations sur la planche. Les étudiants sont aussi obligés d'écrire des exercises sur certaines parties de la

grammaire.

A chaque lecture les étudiants sont interrogés sur la partie du texte qu'ils ont traduite, et tous les détails philologiques, les idiômes ainsi que toutes les choses qui se rattachent aux coutumes orientales, à l'histoire ou à la géographie leur sont expliquées au long. Ce mode d'instruction est suivi dans toutes les autres classes.

2me année-Hébreu-3 lectures par semaine.

Sujets.

Grammaire, continuée jusqu'à la fin de la syntaxe.

Traduction.—L'histoire de Joseph.

"Extraits des psaumes. Lecture sur l'esprit et le génie de la poësie hébraïque.

3me année-Hébreu et Chaldéen-3 lectures par semaine.

Hébreu—Traduction.—Extraits des psaumes.

"Extraits d'Isaïe.

Chaldéen-Grammaire.-Prenant pour texte la grammaire de Winer.

Traduction.—Partie du livre de Daniel.

Lectures sur l'histoire de la langue et de la littérature Chaldéenne.

4me année—Hébreu, Chaldèen et Syriaque—1 lectures par semaine.

Sujets.

Hébreu—Traduction.—Partie du livre de Job.

" " Proverbes.

" " Ecclésiaste. wante

Chaldéen—Traduction.—Partie du livre d'Ezra.

Grammaire Syriaque.—Grammaire de Philips comme texte.

Traduction—Extraits du nouveau testament Syriaque, les paraboles.

Lectures sur l'histoire de la langue et de la littérature Syriaque.

Classe Arabe-2 lectures par semaine.

Sujets.

Grammaire arabe.

Traduction.—Extraits du Coran et d'autres ouvrages arabés.

Histoire de la langue et de la littérature arabe.

Samaritain.—La lecture du Pentateuque Samaritain.

MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE.

### Professeur de physique. J. B. Cherriman, M. A.

Le cours ordinaire de mathématiques comprend Euclide, les éléments de l'Algèbre et de la trigonométrie jusqu'à la solution des triangles, y compris l'usage des logarithmes.

Le cours pour les honneurs comprend de plus les parties les plus importantes de l'Algèbre avec la théorie des équations, la trigonométrie des surfaces et des sphères, le calcul différentiel et intégral, la géométrie analytique (surfaces et

solides), la théorie des équations différentielles, et l'astronomie.

Le cours ordinaire de physique embrasse les éléments de la statique, la dynamique, l'hydrostatique, l'optique, l'acoustique et l'astronomie, en autent qu'ils peuvent être géométriquement démontrés, avec leur application aux machines, aux instruments, etc., illustrée par l'apparatus qui se trouve dans ce département.

### Collége de l'université — (Continuation.)

Le cours pour les honneurs comprend la statique analytique, la dynamique d'une particule et d'un corps inflexible. Newton, sections I, II, III, IX et XI, le problème de trois corps et la théorie lunaire, l'hydrostatique, et la théorie du mouvement du fluide, l'optique géométrique.

On a l'intention de donner une série de lectures pour les nouveaux étudiants, pour expliquer les principes des premiers éléments de physique, accompagnées d'illustrations expérimentales, et de l'histoire et du progrès des découvertes

dans les sciences.

On a aussi l'intention d'ouvrir un cours sur les hautes branches des mathématiques et de la physique, pour les étudiants gradués qui désireraient subir l'examen de M.A., avec honneurs.

#### CHIMIE

### Professeur.-H. H. Croft, D.C.L.

Chimie élémentaire.—Deux jours par semaine.

Dans ce cours les premiers principes de la chimie sont expliqués et illustrés au long par des expériences, l'attention étant dirigée plus particulièrement sur la division inorganique de la science.

Chimie et physique chimique.—Cinq jours par semaine.

Origine et histoire de la chimie-ses rapports avec les autres sciences.

Propriétés générales de la matière—adhésion et cohésion—crystalisation—pesanteur spécifique, etc.

Chaleur—Expansion—thermomètre—ventilation-changement d'état d'aggré-

gation-vapeur-phénomènes météréologiques-vents-rosée-pluie, etc.

Lumière comme agent chimique—photographie, etc.

Electricité statique—galvanisme—magnétisme—electro-magnétisme—télégraphe électrique—orages, etc., etc.

Assinité chimique—nomenclature—équivalents—théorie des atômes.

Eléments non-metaliques—leurs combinaisons.

Chimie agricole. Chimie animale.

Application de la chimie à l'agriculture et à la physiologie.

Les lectures sont illustrées par des expériences, des spécimens, des diagrammes, et une collection considérable de modèles et d'appareils physiques.

Les applications utiles de la science aux manufactures, aux arts, à la pharmacie et à la médecine sont démontrées d'une manière particulière. On consacre aussi beaucoup d'attention à découvrir les poisons et les adultérations, ainsi qu'aux épreuves en général.

Chimie appliquée.—Trois jours par semaine.

Dans ce cours l'application de la chimie aux arts et aux manufactures, et aux besoins ordinaires de la vie, est traitée plus au long, par exemple, la manufacture du verre, de la porcelaine et de la poterie, du gaz, du sucre, les impressions d'indiennes, la teinturerie, la tannerie, la conservation des aliments, les procédés métallurgiques, etc., etc.

Les lectures sont illustrées par des diagrammes et des modèles.

Chimie pratique.—Trois jours par semaine.

Les classes sont fondées pour l'instruction dans la manipulation chimique, l'analyse de la qualité et de la quantité, l'examen des minéraux et des eaux minérales, les préparations pharmaceutiques, les recherches toxicologiques, et les opérations générales du laboratoire.

### Collège de l'université.—(Continuation.)

#### MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE.

Professeur.—E. J. Chapman, écuyer.

(Ci-devant professeur dans le collége de l'université, Londres.)

Trois cours séparés de lectures sont donnés sur ces sujets: un cours élémentaire (de deux lectures par semaines) pour les étudiants en général, et deux autres cours de lectures hebdomadaires, les samedis exceptés. Dans chaque division, les lectures sont illustrées par un grand nombre de diagrammes, de spécimens et de modèles

Cours général: Un cours élémentaire mixte sur la minéralogie et la géolo-

gie y compris les premiers principes de la géographie physique.

Ce cours se compose d'environ 100 lectures, et se présente dans l'ordre

suivant :---

1. Nature générale et rapport entre ces sciences; mode d'étude adopté pour le cours. 2. Caractères au moyen desquels on peut distinguer les différents minéraux. 3. Application pratique de ces caractères 4. Principale division des roches; présence des minéraux comme constituant les masses des roches, ou d'une fréquence ordinaire. 5. Rochers ignés et cristallins, théorie de la métamorphose. 6. Veines métalliques. 7. Métaux et minéraux métalliques; idée générale de la nature chimique et de la classification des minéraux. 8. Roches sédimentaires ou stratifiées. 9. Mode de formation, variété de formes, et autres questions intéressantes. 10. Dépôts organiques; principes de la classification géologique et botanique. 11. Esquisse de l'histoire physique de la terre; époques géologiques. 12. Phénomènes géologiques; formations des roches actuellement en progrès; applications de la géographie physique.

Premier cours détaillé.— Minéralogie.

Dans ce cours les subdivisions suivantes sont adoptées :-

1. La distinction des minéraux.—Un cours préliminaire dans lequel l'attention de l'étudiant est dirigée seulement sur les méthodes pratiques de distinguer les uns des autres tous les minéraux qui se rencontrent communément, ou d'utilité générale. Un plan nouveau est indiqué pour cet objet, et illustré par un grand nombre d'exemples.

2. Les rapports physiques et chimiques de la minéralogie.—Cette division embrasse le sujet de cristallographie, la classification des minéraux, ainsi que

les autres questions qui constituent la philosophie générale de la science.

3. Minéralogie descriptive et pratique.—On donne des descriptions de toutes les substances minérales importantes ou intéressantes qui se rencontrent dans la nature; et leur application dans l'industrie est parfaitement démontrée.

### Second cours délaillé.—Géologie.

Ce cours est suivi dans les subdivisions suivantes :

1. Géologie physique.—Comprenant une revue des phénomènes physiques, fondée sur la recherche des conditions physiques de la terre, et sur l'étude des roches en général.

2. Paléontologie, ou l'étude des dépôts or ganiques.—Un sujet non seulement d'un intérêt scientique important, mais aussi de la plus grande importance pratique pour découvrir les âges relatifs et les positions des groupes de roches.

3. Géologie chronologique ou historique.—L'application des branches d'étude

qui précèdent à l'interprétation de l'histoire physique de la terre.

4. Géologie économique et pratique.—Une esquisse des applications géologiques les plus importantes, avec des observations sur les matières rocheuses employées dans l'agriculture et dans les arts.

On pourra se procurer un programme détaillé de chacun de ces cours, en

s'adressant au président du collège ou au professeur.

### Collège de l'université.—(Continuation.)

HISTOIRE NATURELLE.

Professeur—Rév. William Hincks. (Ci-devant professeur à Queen's College, Cork)

Des lectures sont données journellement (samedis exceptés).

Le cours embrasse la physiologie comparée et une esquisse de l'arrangement systématique des règnes animal et végétal, traités d'après le plan suivant:

Considérations préliminaires; nature de l'organisation; différences entre les corps organiques et non organiques, et entre les animaux et les végétaux; conferention élémentaire des corps organiques en tant que commune aux deux règnes; variétés des tissus animaux; du système nerveux et des sens; intelligence et instinct; du système musculaire et du mouvement; de la digestion, circulation, respiration et sécretion; de la reproduction, et ses modes particuliers; embryologie; métamorphose; principes de classification; explication et démonstration de la méthode adoptée; distribution des animaux; rapports de la création animale avec les états successifs de la surface de la terre, dont la connaissance est est conservée dans ses couches solides. Règne vegétal; vaisseaux, tissus végétaux et leurs contenus; pores, fibres, et glandes; conformation nutritive élémentaire; variétés des cellules; formes et spécialités du système; la racine, le germe, la feuille, leur conformation et leurs modifications; nourriture des plantes; procédés de la nutrition; influences sur les systèmes reproductifs; organes essentiels, organes accessoires, leurs rapports avec les parties du système nutritif; cercles de parties; circonstances qui modifient la conformation des fleurs; progrès, conformation et variétés de fruits; importance comparative des organes, et des circonstances qui s'y rattachent, fournissant une base pour la classification; aperçu du progrès de la botannique systématique; explication et démonstation de l'arrangement adopté, celui du Dr. Lindley; distribution des plantes; botanique fossile.

Un cours élémentaire est donné le lundi et le mercredi dans le but de communiquer des idées et des principes en général, et pour préparer à un cours plus

considérable.

Les lectures sont illustrées au long par des spécimens, diagrames et peintures.

METEOROLOGIE.

Professeur.—G. T. Kingston, M. A. Observations préliminaires sur la nature et l'objet de la science.

Un examen concis de quelques-unes des propriétés de la chaleur et des corps

gazeux.

Une description de la construction et de l'usage des instruments météorologiques, et du moyen d'enregistrer et classifier les informations fournies par chacun de ces instruments.

Considérations sur la température, ses variations diurnales et annuelles, et

sa distribution géographique.

Etude des causes et des spécialités physiques des différents vents.

Etude des phénomènes aqueux, y compris les variations dans la condition hygrométrique de l'atmosphère, la formation des nuages, du brouillard, de la rosée et de la neige; fréquence comparative de la pluie à différentes périodes et dans différentes régions.

Examen des lois qui régissent les fluctuations diurnales, annuelles et géographiques de la pression du baromètre. Rapport entre le vent, les signes du baro-

mètre, et la précipitation aqueuse.

Application pratique de la météorologie, dans ses rapports avec la vie animale et végétale et les occupations industrielles de l'homme.

### Collége de l'université.--(Continuation.)

#### AGRICULTURE.

### Professeur-George Buckland, écuyer.

Les lectures sont délivrées journellement (les samedis exceptés.) Le cours embrasse—

I

#### L'histoire de l'art.

- (a) Agriculture, telle que comprise et pratiquée par les anciens.
- (b) Agriculture au moyen-age.
- (c) Agriculture moderne.

#### 11.

### La science de l'agriculture.

(a) Sols,—leur origine, composition, distribution, classification etc., rapports de la géologie, analyses chimiques et mécaniques.

(b) Plantes,—leur conformation composition, végétation, etc., fumiers—théorie, action et valeur relative des—manière de les préparer, employer et écono-

miser.—Rapport de la chimie et de la botannique avec l'agriculture.

(c.) Animaux domestique de la ferme,—histoire et description des variétés et des races.—Les principes pour élever, avec des notices biographiques des races les plus distinguées.—Maladies et leur traitement.—Rapport de la physiologie animale avec l'art d'élever, nourrir, etc.

(d) Instrucce du climat,—sur les produits agricoles, animaux et végétaux; importance pour les cultivateurs de connaître la météorologie et la géographie

physique.

#### III.

### La pratique de l'agriculture

(a.) Moyen d'acquérir une connaissance pratique de la culture.—Importance d'une littérature agricole.—Rapport entre la théorie et la pratique.—Erreurs populaires.

(b.) Principes de la culture.—Instruments illustrés et décrits.

(c.) Drainagr, -son importance, et les diverses manières de l'opérer expli-

quées. - Labourage du sous-sol. - Binage. - Rotation des moissons, etc.

(d.) Histoire, culture et emploi économique des divers grains, racines etc., cueillis sur la ferme.—Mauvaises herbes,—Rouille et leurs remèdes.—Récolter et mettre en grange.

(e.) Fumer les terres et moyen de les engraisser quand elles sont épuisées.-

Paturage.-Irrigation etc.

(f.) Administration du fonds roulant, et construction et arrangement des bâtiments de la ferme.

(g.) Laiterie,—Beurre et fromage, etc.

(h.) L'agriculture comme profession.—Importance économique de.—Sa place dans un système d'éducation générale.—Sa tendance à relever les sentiments de patriotisme, etc.

N. B.—Des leçons sont données régulièrement sur la ferme expérimentale attachée à la chaire d'agriculture, pour illustrer les principes de la pratique avec

la science.

Les professeurs de chimie, d'histoire naturelle (comprenant la botanique et l'entomologie) de géologie et de minéralogie donnent chacun des lectures spéciales sur les branches d'agriculture scientifique, qui tombent dans le domaine de leurs départements respectifs.

### Collége de l'université.—(Continuation.)

#### BIBLIOTH EQUE.

La bibliothèque renferme une collection petite, mais importante d'ouvrages sur les diverses divisions de la science et de la littérature. Le nombre de volumes s'élève à près de 6,000; et quant au choix il a été fait principalement dans un but d'utilité pratique, comme livres à consulter.

La bibliothèque est ouverte chaque jour (les dimanches exceptés) depuis 10

heures jusqu'à 3, et les étudiants y sont admis.

#### MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

L'objet de ce musée, qui n'a été établi que tout récemment, est de donner aux professeurs les moyens de démontrer leurs lectures dans les diverses divisions de la zoologie et de la botannique, et d'encourager à étudier davantage l'histoire naturelle, en exposant une aussi grande variété d'objets que les circonstances pourront le permettre, en donnant toutesois le premier pas aux produits du Canada. Une chambre a été convenablement installée pour y placer les spécimens, et le tableau qui suit fera voir le progrès qui a déjà été fait:—Il y a 50 spécimens de mammisères, qui sont des échantillons de presque tous les ordres, et parmi lesquels il y a des espèces rares et très intéressantes, à part des crânes, cornes, etc.

Il y a environ 360 spécimens d'oiseaux, dont plus de 200 sont déjà installés; il y a de plus environ 70 espèces d'œufs. En faisant le choix des spécimens on pris un soin particulier d'y introduire les représentants de toutes les différentes

tribus.

Il y a plus de 70 espèces de reptiles.

Environ 20 espèces de poissons.

Outre quelques crustacées et arachnides, il y a encore une série considérable et précieuse, qui sert à illustrer les divisions reconnues des insectes, qui renferme des échantillons rares et magnifiques. La formation d'une collection de mollusques a progresse considérablement, et il y a quelques bons échantillons des principales formes des zoophytes.

La collection botanique est commencée.

Les amateurs de science naturelle rendraient un service considérable en faisant présent de spécimens au musée.

#### APPAREILS POUR ILLUSTRER LA PHYSIQUE.

Le nombre d'instruments etc., est d'environ 180; sur ce nombre 39 sont pour illustrer la statique, 14 pour la dynamique, 5 l'hydrostatique, 10 l'acoustique, 13 la chaleur, 20 l'optique, 16 l'optique physique, et 16 la géodésie et l'astronomie.

APPAREILS POUR ILLUSTRER LA CHIMIE ET LA PHYSIQUE CHIMIQUE.

Le nombre de produits chimiques est d'environ 1200, et celui des minéraux dont on fait usage dans les arts, etc., d'environ 400. Cette collection renferme aussi un grand nombre d'instruments pour illustrer l'électricité, le galvanisme, l'électricité magnétique, la chaleur, la lumière, etc, la technologie et la métallurgie, etc.

#### TABLEAU DES HONORAIRES.

Etudiants immatriculés et se disposant à l'être £2 10s. pour l'année académique. Etudiants temporaires—Pour 1 cours de lectures, de 6 ou 5 dans chaque

mindrants temboraties—1							
semaine			•• , • • • • • • • •		£1	5	0
Do	do	do	4 ou 3	do	0	15	0
Do	do	do	2 ou 1	$\mathbf{do}$	0	10	0
Pour 3 cours de lectures.					2	10	. 0
Pour tout nombre de cou	rs an dessu	s de 3			4	0	0

### Collège de l'université.—(Continuation.)

#### Programme de Lectures.

#### 1ère année.

L.	M.	M.	J.	V.
9. Littérature Orientale				*Ethiques.
10. Classiques		Classiques	Français.	l
11. Langue anglaise.	Mathématiques.	Français.	Mathématiques	Logique.
	*Classiques.	* Mathématiques.	i*Olassiques.	*Histoire anglaise
1. Histoire naturelle		Histoire naturelle	Minéralogie et géo-	
élémentaire.	logie élémentaires.		logie élementaires.	
2. *Mathématiques.	Français.	Ethique.	1	Français.
	Histoire.	Histoire.	Littérature Orien-	+Histoire.
4.	Littérature orien-		tale.	· And a second
	tale			

#### 2e année.

	L.	M.	M.	J.	v.
9.	'	Métaphysique et		Métaphysique et	
			Mathématiques.	Ethiques.	
10. M:	nthématiques.	*Classiques.	Chimie.	Rhétorique.	Chimie.
	uimie.	Chimie *	Classiques.	Chimie.	Français.
12. Cl	assiques.	*Mathámatiques.	*Histoire anglaise.	*Mathématiques.	
1. A	Hemand.	*Allemand.		*Français.	*Classiques.
2. *1	Actaphysiques	et Littérature anglaise			
	hique.		Histoire.	Histoire.	+Histoire.
3. 11	listoire.	Littérature Orien-		Littérature Orien-	Littérature Orien
4.	1	tale.	1	tale.	tale.

#### 3e année.

		ov armot	· •		
L.	l M.	1 1	м.	J.	v.
9.	*Clussiques.				
10. Histoire natu	relle. Histoire natu	relle. Histoire i	inturelle. His	toire naturelle.	Histoire naturelle.
11. Classiques.	Métaphysique	e et Classique	es. [Mú	taphysique et	#Métaphysique e
	Ethique.		I	Ethique.	Ethique.
12. Littérature a	nglaise *Français.	Histoire	*H	istoire anglais.	*Classiques.
1. Mathématiqu	ues.   *Mathématiqu	nes.  *Mathén	natiques.   *M:	athématiques	Allemand.
Chimie pratique		Orien  Chimie p	ratique.  Lit	térature Órien.	Chimie pratique.
3. *Métaphysiq	jue et tule.	*Metaph	ysique et t	ale.	Littérature Orien-
4. Éti	hiques. *Allemand.	Ethiqu	e. Fra	ınçnis	tale
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<del></del>

	and the second second second		Te unnee.	and the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of t	particular to the second
	L.	i M.	/ M.	J.	₹.
,	9.	1		Français.	
,	10. Littérature Orien-	*Métaphysique et	Littérature Orien-	*Métaphysique et	Métaphysique et
	tale.	Ethique.	tale.	Ethique.	Ethique.
. '	11. Mathématiques.	Classiques.	*Mathématiques.	Classiques.	*Classiques.
•	12. Minéralogie et Géo-	Minéralogie et Géo.	Minéralogie et Geo-	Minéralogie et Géo-	Minéralogie et Géo-
	logie.	logie	logie.	logie.	logie.
		Littérature?	Allemand.		*Anglais ou histoire
,	2. *Allemand.	*Mathématiques.	*Classiques	*Mathématiques.	Littérature Orien-
	3. †Histoire.	-	Histoire.	(	tale
	4. *Métaphysique et	*Français.	*Métaphysique et		†Histoire.
	Ethique.	-	Ethique.		]

Le professeur Croft donne des lectures sur la "Chimie élémentaire"—le mercredi et le jeudi à 2 hs. Le professeur Croft donne des lectures sur la "Chimie pratique"—3 jours par semaine. †Le professeur Wilson donne des lectures sur la "Philosophie de l'Histoire"—le lundi, le mercredi et le vendredi à 3 houres.

Le professeur Buckland donne des lectures sur l'agriculture—5 jours par semaine à 4 heures. \*Pour les candidats aux honneurs.

Le programme pour l'année 1855-1856 se trouve dans le rapport annuel. JOHN McCAUL,

Collége de l'université, Toronto, 2 mai, 1856. Président.

Temporaires.

### III. COLLEGE DU HAUT-CANADA.

#### SOMMAIRE.

1.—Dépense annuelle du C. H. C.	
Rapport du boursier, 18 mars 1856.	
3Neuf régents constamment employés; deux de temps en temps.	
4.—Deux cent cinquante garçons dans le collège.	
Vingt-six dans la maison d'école.       174         Eglise d'Angleterre—cent soixante-et-quatorze       174         Eglise d'Ecosse—vingt-six       26         Eglise libre d'Ecosse—quinze       15         Congregation—quatorze       14         Méthodistes Wesleyens—huit       8         Presbytériens Unis—six       6         Catholiques Romains—six       6         Baptiste—un       1         Méthodiste primitif—un       1         Protestant Episcopale, Etats-Unis—un       1         Protestant allemand—un       1         Juif—un       1         Presbytérien Américain—un       1	
5.—Cours d'instruction:—Latin, grecque, mathématiques, français, anglais, arithmétique géographie, tenue des livres, écriture, histoire, physique, dessin, musique instrumentale.	
1. Les régents du collège.	
1. F. W. Barron, M.A., Principal.	
<ol> <li>Rév. H. Scadding, D.D., maître classique.</li> <li>James Brown, B.A., maître de mathématiques.</li> </ol>	
4. Rev. W. Stennett, M.A., second maître classique.	
5. W. Wedd, M.A., troisième maître classique.	
6. J. P. DelaHaye, maître français.  7. M. Barrett, M. A. premier maître angleis.	
<ul><li>7. M. Barrett, M.A., premier maître anglais.</li><li>8. C. J. Thompson, Second maître anglais.</li></ul>	
9. J. Dodd, maître de commerce.	
Maîtres \ 10. E. C. Bull, maître de dessin.	

5 11. J. Maul, maître de musique instrumentale.

# Collége du Haut-Canada.—(Continuation.)

# 2. LES ÉLEVES DU COLLÉGE; LEUR RELIGION, RÉSIDENCES, ET AGE.

Webb, E         14         Yonge street         Congregation           Elliot, C.         16         Jarvis street         Eglise d'Ang           Lafferty, A         17         Yonge street         Méthodiste           Harris, R         16         Yonge street         Old Kirk.           Machin, W         17         Granby C.E. (Rés. mais.d'éc.) Eglise d'Ang           Thompson, W         16         King street         Méthodiste p           Lett, B. H         15         John street         Eglise d'Ang           Jones, C. M         14         Goderich (Rév. M. Stennett)         Do           Lindsay, A         16         Richmond street         Do           Lovejoy, G         16         Brantford (Res mais.d'écol.)         Do           Burns, T         15         St. George's Square         Do           Buckland, G         15         Terr. du col de l'université         Do	igion.
Ridout, Jos.   16   Banque du Haut-Canada.   Do   Do   Ridout, Jos.   17   Banque du Haut-Canada.   Do   Do   Do   Do   Do   Do   Do   D	
St.   George's Sq. Beverly st.   Eglise d'Ang Jones, C.   16   St. George's Sq. Beverly st.   Do Jones, C.   16   Carleton street.   Do Queen street.   Do Y Classe.   St.   George's Sq. Beverly st.   Do Jones, C.   16   Carleton street.   Do Queen street.   Do Y Classe.   St.   George's Sq. Beverly st.   Do Jones, C.   16   Carleton street.   Do Queen street.   Do Queen street.   Do Jones, C.   St.   Carleton street.   Do Jones, C.   St.   Carleton street.   Do Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ecos Magdan, J.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ecos Magdan, J.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hayes)   Eglise d'Ang Jones, C.   St.   Catharines (Mr. D. Hay	
VI Classe.   16   St. George's Sq. Beverly st.   Eglise d'Ang Jones, C.   16   Carleton street.   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'éc.)   Do Newmarket(Rés.maisond'é	d <b>o</b>
Cayley, E.   16   St. George's Sq. Beverly st.   Eglise d'Ang Jones, C.   16   Carleton street.   Do Do Do Do Do Do Do Do Do Do Do Do Do	d <b>o</b>
Cayley, E.   16   St. George's Sq. Beverly st.   Eglise d'Ang Jones, C.   16   Carleton street.   Do Do Do Do Do Do Do Do Do Do Do Do Do	
Stuart, A. H.	gleterre.
Jones, C.	do
Maynard, N.   17	do
V Classe.   McGlashan, J.   17   Grahame, T.   16   Vaughan (Richmond street).   Eglise d'Eco Zarvis street.   Eglise d'Eco Zarvis street.   Eglise d'Eco Zarvis street.   Eglise d'Eco Zarvis street.   Eglise d'Angle Robertson, J.   16   St. Catharines (Mr. D. Hayes).   Eglise d'Angle Robertson, J.   16   St. Catharines (Mr. D. Hayes).   Eglise d'Angle Robertson, J.   16   Hotel du gouvernment.   Do Mack, J.   18   St. Catharines (Mr. D. Hayes).   Eglise d'Angle Robertson, J.   16   Hotel du gouvernment.   Do Mack, J.   18   St. Catharines (Mr. D. Hayes).   Do Jones, C. A.   16   Hotel du gouvernment.   Do Mack, J.   18   St. Catharines (Mr. D. Hayes).   Do Jones, C. A.   16   Richmond street.   Do Jones, C. A.   16   Richmond street.   Do Jones, C. A.   16   Richmond street.   Do Jones, C. A.   16   Richmond street.   Do Jones, C. A.   16   Richmond street.   Do Jones, C. A.   16   Richmond street.   Do Jones, C. A.   16   Richmond street.   Do Jones, C. A.   16   Richmond street.   Do Jones, C. A.   16   Richmond street.   Do Jones, C. A.   16   Richmond street.   Do Jones, C. A.   16   Richmond street.   Do Jones, C. A.   17   Richmond street.   Do Jones, C. A.   18   Robertson, H. R.   14   Church street.   Do Jones, C. A.   18   Robertson, H. R.   14   Church street.   Do Jones, C. A.   15   Douke street.   Do Jones, C. A.   16   Richmond street.   Do Jones, C. A.   16   Richmond street.   Do Jones, C. M.   17   Richmond street.   Eglise d'Angle Street.   Richmond street.   Do Jones, C. M.   17   Richmond street.   Do Jones, C. M.   18   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   Richmond street.   R	do
McGlashan, J.   17   Vork street   Eglise di Pco	do
McGlashan, J.   17   Vork street   Eglise di Pco	
Grahame, T.	presbytérienn
Thorn, J.	
Bradbury, J. L.         17         William street         Eglise d'Ang           Smith, J. F         15         Bay street         Eglise d'Ang           Benson, J         16         St. Catharines (Mr. D. Hayes)         Eglise d'Ang           Grahame, R         14         Vaughan (Richmond street)         Eglise d'Ang           Benson, J         15         Windsor street         Eglise d'Ang           Hotel du gouvernment         Eglise d'Ang           Mack, J         18         St. Catharines (Mr. D. Hayes)         Do           Gildersleeve, J         15         Kingston (Rés. maison d'écol.)         Do           Jones, C. A         16         Richmond street         Do           Do         Do         Richmond street         Do           Do         Ridout, W.         16         Queen street         Do           Henderson E         16         Yorkville         Do           Duggan, G. F         15         Adelaide street         Do           Jones, S. G         17         Goderich (Rév. M. Stennett)         Do           Baldwin, S. G         18         Church street         Do           Jones, B.         16         Brockv'e' (Rév. M. Stennett)         Do           B	d'Ecosse.
Benson, J	
Grahame, R.   14   Vaughan (Richmond street)   Egli. Presbyt   Seymour, G.   15   Windsor street   Eglise d'Ang   Do	
Seymour, G.	
Head, J.   18	
Mack, J         18         St. Catharines (Mr. D. Hayes)         Do           Gildersleeve, J         15         Kingston (Rés. maison d'écol.)         Do           Jones, C. A         16         Richmond street         Do           Hector, A         15         Yonge street         Do           Ridout, W.         16         Queen street         Do           Henderson E         16         Yorkville         Do           Duggan, G. F         15         Adelaide street         Do           Jones, S. G         17         Goderich (Rév. M. Stennett)         Do           McLean, D         16         Peter street         Eglise d'Eco           Yonge street (près Toronto)         Do         Do           IV Classe.         18         Church street         Eglise d'Ang           Jones, B.         16         Brockv'le (Rév. M. Stennett)         Do           McCaul, G. L.         13         Carleton street         Do           Jones, B.         16         Brockv'le (Rév. M. Stennett)         Do           Baldwin, A. H         15         Cobcurg (Richmond street)         Do           Boulton, C. A         15         Cobcurg (Richmond street)         Congregation           Elliot,	do
Gildersleeve, J	do
Jones, C. A.   16   Richmond street   Do	do
Hector, A.   15	do
Henderson E   16	do
Duggan, G. F.   15   Adelaide street   Do Do McLean, D.   16   Peter street   Yonge street (près Toronto).   Do Eglise d'Ecor Do Do Eglise d'Ang Read, F. A.   15   Queen street   Do Do Do Do Do Do Do Do Do Do Do Do Do	do
Jones, S. G.   17   Goderich (Rév. M. Stennett)   Do Baldwin, S. G.   18   Yonge street (près Toronto)   Do	do
McLean, D.   16	do do
19 Baldwin, S. G.	
IV Classe.         Queen street         Eglise d'Ang           Read, F. A.         15         Queen street         Eglise d'Ang           Jones, B.         16         Brockv'le (Rév. M. Stennett)         Do           McCaul, G. L.         13         Carleton street         Do           Boulton, C. A         15         Duke street         Do           Webb, E.         14         Yonge street         Congregation           Elliot, C.         16         Jarvis street         Eglise d'Ang           Lafferty, A.         17         Yonge street         Méthodiste.           Harris, R.         16         Yonge street         Old Kirk.           Machin, W.         17         Grauby C.E. (Rés. mais.d'éc.)         Eglise d'Ang           Thompson, W.         16         King street         Méthodiste p           Lett, B. H.         15         John street         Eglise d'Ang           Jones, C. M.         14         Goderich (Rév. M. Stennett).         Do           Lovejoy, G.         16         Brantford (Res mais.d'écol.)         Do           Burns, T.         15         Goorge's Square         Do           Buckland, G.         15         Terr. du col de l'université         Do	do
Read, F. A.         15         Queen street.         Eglise d'Ang           Robertson, H. R.         14         Church street         Do           Jones, B.         16         Brockv'le (Rév. M. Stennett)         Do           McCaul, G. L.         13         Brockv'le (Rév. M. Stennett)         Do           Baldwin, A. H.         15         Duke street         Do           Boulton, C. A.         15         Cobeurg (Richmond street)         Do           Webb, E.         14         Yonge street         Congregation           Elliot, C.         16         Jarvis street         Eglise d'Ang           Lafferty, A.         17         Yonge street         Méthodiste           Harris, R.         16         Yonge street         Old Kirk.           Machin, W.         17         Grauby C.E. (Rés. mais.d'éc.)         Eglise d'Ang           Thompson, W.         16         King street         Eglise d'Ang           Jones, C. M.         14         Goderich (Rév. M. Stennett)         Do           Lovejoy, G.         16         Brantford (Res mais. d'écol.)         Do           Buckland, G.         15         Terr. du col de l'université         Do	
Robertson, H. R	
Jones, B.	
McCaul, G. L.         13         Carleton street         Do           Baldwin, A. H.         15         Duke street         Do           Boulton, C. A.         15         Cobcurg (Richmond street).         Do           Webb, E.         14         Yonge street.         Congregation           Elliot, C.         16         Jarvis street         Eglise d'Ang           Lafferty, A.         17         Yonge street         Méthodiste.           Harris, R.         16         Yonge street         Old Kirk.           Machin, W.         17         Granby C.E. (Rés. mais.d'éc.).         Eglise d'Ang           Thompson, W.         16         King street         Méthodiste p           Lett, B. H.         15         John street         Eglise d'Ang           Jones, C. M.         14         Goderich (Rév. M. Stennett).         Do           Lindsay, A.         16         Brantford (Res mais. d'écol.)         Do           Burns, T.         15         George's Square.         Do           Buckland, G.         15         Terr. du col de l'université.         Do	do do
Baldwin, A. H         15         Duke street         Do           Boulton, C. A         15         Cob urg (Richmond street)         Do           Webb, E         14         Yonge street         Congregation           Elliot, C         16         Jarvis street         Eglise d'Ang           Lafferty, A         17         Yonge street         Méthodiste           Harris, R         16         Yonge street         Old Kirk           Machin, W         17         Grauby C.E. (Rés. mais.d'éc.)         Eglise d'Ang           Thompson, W         16         King street         Méthodiste p           Lett, B. H         15         John street         Eglise d'Ang           Jones, C. M         14         Goderich (Rév. M. Stennett)         Do           Lindsay, A         16         Brantford (Res mais.d'écol.)         Do           Lovejoy, G         16         Brantford (Res mais.d'écol.)         Do           Buckland, G         15         Terr. du col de l'université         Do	do
Boulton, C. A	do .
Webb, E         14         Yonge street         Congregation           Elliot, C.         16         Jarvis street         Eglise d'Ang           Lafferty, A         17         Yonge street         Méthodiste           Harris, R         16         Yonge street         Old Kirk           Machin, W         17         Grauby C.E. (Rés. mais.d'éc.)         Eglise d'Ang           Thompson, W         16         King street         Méthodiste p           Lett, B. H         15         John street         Eglise d'Ang           Jones, C. M         14         Goderich (Rév. M. Stennett)         Do           Lindsay, A         16         Richmoud street         Do           Lovejoy, G         16         Brantford (Res mais. d'écol.)         Do           Burns, T         15         St. George's Square         Do           Buckland, G         15         Terr. du col de l'université         Do	do
Elliot, C.   16	n.
Harris, R.         16         Yonge street         Old Kirk.           Machin, W.         17         Granby C.E. (Rés. mais.d'éc.) Eglise d'Ang           Thompson, W.         16         King street         Méthodiste p           Lett, B. H.         15         John street         Eglise d'Ang           Jones, C. M.         14         Goderich (Rév. M. Stennett).         Do           Lindsay, A.         16         Brantford (Res mais. d'écol.)         Do           Burns, T.         15         St. George's Square.         Do           Buckland, G.         15         Terr. du col de l'université         Do	gieterre.
Machin, W.         17         Granby C.E. (Rés. mais.d'éc.) Eglise d'Ang           Thompson, W.         16         King street	
Thompson, W         16         King street         Méthodiste p           Lett, B. H         15         John street         Eglise d'Ang           Jones, C. M         14         Goderich (Rév. M. Stennett)         Do           Lindsay, A         16         Richmond street         Do           Lovejoy, G         16         Brantford (Res mais d'écol.)         Do           Burns, T         15         St. George's Square         Do           Buckland, G         15         Terr. du col de l'université         Do	latawa
Lett, B. H       15       John street       Eglise d'Ang         Jones, C. M.       14       Goderich (Rév. M. Stennett).       Do         Lindsay, A.       16       Richmond street       Do         Lovejoy, G.       16       Brantford (Res mais d'écol.)       Do         Burns, T.       15       St. George's Square       Do         Buckland, G.       15       Terr. du col de l'université       Do	grererre.
Jones, C. M.       14       Goderich (Rév. M. Stennett).       Do         Lindsay, A.       16       Richmond street.       Do         Lovejoy, G.       16       Brantford (Res. mais. d'écol.)       Do         Burns, T.       15       St. George's Square.       Do         Buckland, G.       15       Terr. du col de l'université.       Do	gleterre.
Lindsay, A       16       Richmond street       Do         Lovejoy, G       16       Brantford (Res mais d'écol.)       Do         Burns, T       15       St. George's Square       Do         Buckland, G       15       Terr. du col de l'université.       Do	do
Burns, T	do
Burns, T	do
Buckland, G 15 [Terr. du col de l'université.] Do	do
Windraton D 19 Winner and D	do
Wicksteed, R	do do
Merigold, C:	do
The state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the s	

# Collége du Haut-Canada.—(Continuation.)

	-		
Stage.	Age.	Résidence.	Réligion.
Département commercial.			
Roy, A. K.	17	Paris, (Rés. maison d'école.)	Congrégation méthodiste.
Smith, T	14 16	Yonge street	Eg!ise d'Angleterre.  Congrégation.
Pim, G. Dixon, W. A.	12	Adelaide street	Eglise d'Angleterre.
Frenche, J	17	do do	Congrégation.
Hammond, J	16	Caledonia Grand River, (Rés.	
		maison d'école.)	Eglise d'Ecosse.
Morgan, C	15	Cobourg, (McGill street)	Eglise libre (Ecosse.)
Ross, A. N. Ross, D. B.	$\frac{14}{12}$	Duke street	Eglise d'Angleterre. Méthodiste.
Bright, W. L.	13	do do	Eglise d'Angleterre.
Ferris, W. B	15	King street	do do
Williamson, A. E	15	Church street	Old Kirk.
Gooderham, R	13 14		Eglise Baptiste. Eglise d'Angleterre.
Henderson, R.	13	Trinity street	Presbytérien Uni.
Nation, F W	15	Queen street	Eglise d'Angleterre.
Morgan, J. T.	15	William street	Old Kirk.
Kent, R. A.	14		Eglise d'Angleterre. Old Kirk.
Harris, J. R	18 15		Eglise d'Angleterre.
Bouchette, G	14	Church st., (Rés. maison d'éc.)	Catholique romain.
Denison, R. L	17	Dundas street	Eglise d'Angleterre.
Collins, W. E	. 14		Méthodiste.
Lett, F. A	13 14	John street	Eglise d'Angleterre. Congrégation.
Wright, G. H	15		Eglise d'Angleterre.
Barber, A.	15	Douro street.	do do
Weller, T	15	Cobourg, (Rés. maison d'éc.)	
Cobban, M. W.	18 13	Milton, (Rés. maison d'éc.)	Eglise d'Ecosse. Eglise d'Anglete.re.
Sherwood, H Thibaudeau, J	17	Adelaide street	Catholique Romain.
Thibaudeau, U	19	Cap Santé, do do	do do
Frenche, I	16	Adelaide street	Congrégation.
Nicol, W. B.	16		Eglise d'Angleterre. do do
Brent, C	13 14	Carleton street	do do do do
Frenche, R.		Jarvis street	Congrégation.
Grand, C	. 13	Simcoe street	Eglise d'Angleterre.
McKenzie, R	13	Spadina Avenue	do do
Auston, J. Mishaw, R.		Cobourg, (Richmond street) Boulton street	do do Congrégation.
Vale, W.		Adelaide street	do
Smith, S. M	16	Chatham, (M. DeHayes)	Eglise d'Angleterre.
Browne, E.	14	Jarvis street	do do
45 Farr, Joseph	13	Queen street	do do
93 III classe.	- 1		
Peters, P. R.		Rochester, N.Y., (R.M. d'écol.)	Eglise d'Angleterre.
McGlashan, Andrew			Eglise libre (Ecosse.)
Bogert, D. Jarvis, R. E.		Brockv'le, (Rév. M. Stennett) Front street	do do
Blake, J. N.		l'hornhil!, (Rév. M. Stennett)	do do
Brown, H.	15	Yorkville	do do
Reid, T. S		Church street.	do do
Graveley, J. V	15   C	Cobourg, (Rév. M. Stennett.) andwich, (Rés. M. d'école)	d <b>o</b> do do do
Scadding, E. A.		Tork street	do do
Lamon, J.		Whitby, (Rés. maison d'éc.).	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the s	1.1

# Collége du Haut-Canada.—(Continuation.)

	Stage.	Age.	Résidence.	Religion.
	Champion, T. E	12	Dandas street	Eglise d'Angleterre.
	Kennedy, J. E.	13	Weston	do do
	DelaHaye, A	13	College du H. C	Catholique romain.
	Burns, E	12	St. George's Square	Eglise d'Angleterre.
	Patterson, F	16	Yonge st., (Rés. maison d'éc.)	
	Verplanck, A	13	Buffalo, do do .	Protestant Epseopal E. I
	Robertson, J.	14	Simcoe street	Eglise d'Eco-se
	Rankin, H	13	Orillia, (Rés. maison d'éc.)	[Eglisé d'Angleta-re.
	Williams, G	13	Yonge street	do do
	Kennedy, T. S	11	Weston	<b>do</b> do
,	McGlashan, Alex	12	York street	Free Kirk.
	Robertson, A. J.	. 10	Simcoe street	Eglise d'écosse
	Granger, A. P.	15	Wellington street	Eglise d'Angleterre.
	Spink, F. W	13		Congrégation.
	Taylor, F.S.	16	I 0 1	Eglise d'Angleterre.
	O'Brien, S	13	York street	l do do
28	Collier, C	14	Front street	do do
121				
	Gamble, J. H.	11	Simcoe street	do do
	Boulton, G. D.	12	Cobourg, (Richmond street)	do do
	Vandersmissen, W. H	12	Richmond street	Allemand protestant.
	Tyner, A. C	15 .	Yonge street	Méthodiste Wesleyan.
	Cameron, H. H. A	12		Eglise d'Angleterre.
	Whitney, G	12	Sherbourne street	do do
	Burnham, Z	15	Peterboro', (M. D. Haye's)	do do
- 1	Darling, W. S	11	Yonge street	do do
	Clarkson, R.	14	King street	do do
	McFarlane, W	13	Jarvis street	Free Kirk.
	Masterson, C	13	Front street	Eglise d'Angleterre.
	Auston, J	15	Cobourg, (Rév. M. Stennett).	do do
	McMurrich, W	13	Peter street	Free Kirk.
	Richardson, F	15	Front street	Eglise d'Angleterre.
	Goldstone E.	15	Cobourg, (Rés. maison d'éc.).	
	Eberts, J. M	15	Chatham, (M. D. Haye's)	do do
	Duggan, A. II	1,3	Adelaide street	Draghytárian Hui
	Berry, W	12	Lummer street	Presbytérien Uni. Eglise d'Angleterre.
	Sherwood, D. B	11	Adelaide street	
	Hainer, W. D.	17	St. Catharines, (M. D. Haye's)	Congrégation.
	Meudell, J.	13	Duke street	Eglise d'Angleter c.
,	Cayley, F	10	1	Free Kirk.
	Shaw, J	13	Wellington street	Juif
	Rossin, J	$\begin{array}{c} 13 \\ 12 \end{array}$		Eglise d'Angleterre.
	Barrett, C.		Yorkville	
		13	Collège du H. C	do do
	Robertson, H. S	$\frac{16}{12}$	Yonge street	Eglise d'Ecosse.
	Spragge, E	$\frac{12}{12}$		Eglise d'Angleterre.
		12	Front street Yorkville	do do
	Browne, W	12	I	1 ,
٠	Harcourt, J.	15	William street   King street	
	Denison, C. L.	14	Queen street	Eglise d'Angleterre
	Alexander, R. H	12	Alexander street	Edise d'Ecosse
	Killaly, T. A.	14	Wellington Place	Edise d'Angleterre
	Russell, A.	13	Church street	Congrégationel.
	Duffill, A	12	Windsor street	Egise d'Angleterre.
	Denistown, J	14	Peterboro' (Beech street)	Eglise d'Ecosse
40	Buchanan, P. T	12	Hamilton (Knox's College)	Eglise libre (Ecosse.)

# Collége du Haut-Canada. - (Continuation.)

		D	Dollarion
Stage.	Age.	Résidence.	Religion.
I. Classe,			No.
Clarkson, B	13	King street	Eglise d'Angletere.
Howland, W	12	William street	Presbytérien uni.
McDonell, A	14	Wellington street	Eglise d'Angleterre.
Baldwin, R	13	Yonge street	Do do
Wilson, W	13	Loudon, C. W	
Baldwin, W	15	Yonge street	
Sladden, P	11	Wellington street	Do do
Mc Murrich, G	11	Peter street	Free Kirk,
King, F.	13	William street	Do do
Bacon, W. N.	12	Yorkville Yonge street	Do do
Hutty, J	15.	Jarvis street	Do do
Patterson, J. F.	$\begin{array}{c} 10 \\ 12 \end{array}$	Wellington street	Do do
Harper, G	13	Adeluide street	
McKenzie, W	14	Wellington street	Eglise a'Angleterre.
Brooke, F.	15	Bowmanville	Do do
Bright, T	11	Queen street	Do do
Murray, R. G.	11	Yorkville	
Merigold, W	îi	Brantford (Rés. M. d'école.).	Do do
Shaw, G.A.	12	Queen street	l Do do
Peters, II. W	13	Rochester, U. S. (Rés. M. d'é.)	Do do
Robarts, W	12	William street	Do do
Grant, C	15	Richmond street	Do do
Mulleney, J. B	10	Parliament street	Do do
McConkey, C	12	King street	Eglise (l'Ecosse.
Romaine, C. E	10	King street	Eglise d'Angleterre.
Nicol, II. B.	13	Adelaide street	Do do Do do
McKenzie, F	12	Wellington street   Adelaide street	
Flanagan, P	15	John street	Kirk d'heosse.
Sherwood, L. P.	11		Eglise d'Angleterre.
Howland, O	9	William street.	Presbytérien Uni.
Musson, C. S	11	Carleton street	Eglise d'Angleterre.
Smith, J. M.	15	Chatham (M. Dela Haye's) .	Do do
35 Rankin, G	14	Sandwich (Rés. maison d'éc)	Do do
	\		
195	ŀ		
Classe préparatorire.	1		
Dixon, A	9	Adelaide street	
Denison, G. S.		Denison avenue	Do do
Denison, W. G.		Dundas street	. Ο ο ο
Dickenson, G	9	Albert st. (Rév. M. Stennett.)	Do do
Scalding, C	11	York street	Do do
Whiney, F	9	Sherbourne street	Do do
Gilbert, J		Donn street	Eulisa d'Angleterre
Barber, W		Douro street	Free Kirk
Shaw, J		Wellington street	Free Kirk
McGlashan, R. B	10	Vaughan (Richmond street).	Eglise d'Ecosse
Crombie, C. S	12	George street	Eglise d'Angleterre.
Gooderham, C	12	Trinity street	
Ellis, J. E	lii	King street	1
McDonell, D	12	Wellington street	
Owen, R. L.	. 12	King street	.] Do do
Barber, A			. Do do
Finch, W	.] 11	King street	. Méthodiste Wesleyen.
Muckle, A	. 12	do do	. Eglise d'Ecosse.
Muckle, H	. 8	do do	. Do do
Britton, J	. 11	Richmond street	
Alexander, H.S.	. 10	Alexander street	. Egiise d'Ecosse.
			the second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second secon

# Appendice (No. 11.)

#### Collége du Haut-Canada.—(Continuation.

Stage.	Age.	Résidence.	Religion.
Robarts, A	9	William street	  Eglise d'Angleterre.
Crooks, R. P	8	King street	
Robaits, J	8	William street	do do
Irving, E. H	11	Newmarket, (Rév. M. Sten-	l do do
,		nett)	
Lett, S.	9	John street	do do
Collins, C. W	12	Davenport Road	Americain Presbyterie
Killaly, R	8	Wellington Place	Eglise d'Angleterre.
Fuller, W	11	Thorold, (Rés. mais. d'école)	Do do
Haworth, R	10	Richmond street	Do do
Lee, W. H	12	William street	Do do
Paterson, T	8.	Wellington street	
Taylor, A	12	St. George's Square	
Fuller, V. E	. 9	Thorold, (Rés. maison d'éc.)	Do do
Morgan, W. B Clark, W	9	William street	Eglise d'Ecosse.
Clark, W	14	Cobourg. (Res. maison d'éc.)	Eglise d'Angleterre.
Haswell, W	8	Bay street	Do do
McConkey, T	10		
Cruse, O	14	John street	Enlise d'Angleterre.
Strange, J	11	Jarvis street	Eglise d'Ecosse.
Vale, C	10	Adelaide street	Congregation.
Bostwick, G	13	Yorkville	
Twohy, H	11	Yonge street	
Twohy, W. H	9	do do	Do do
Rankin, A	12	Sandwich, (Rés. maison d'éc.)	Do do
Brown, J	11	Milton, (Cameron street)	Méthodiste Wesléyen
Alexander, S	11	Osgoode Hall	
Campbell,	13	King street	
Steele, C. A	13	Park Lane	
Beatty, S	11	Yonge street	Do do
Lee, C. R	10	Stratford, (Rév. M. Stennett)	
McBride, A	13	James street	Presbyterien Uni.
Hampton, W. B	13	Camden street	
Holland, R	10	Carleton street	
Lewis, F	10	James street	
Switzer, W	13	Jarvis street	
Switzer, T	11	do do	
Mair, S	18	do do	
O Carnegie, D	10	Avenue street	. Lguse d'Angleterre.

#### Collége du Haut-Canada - (Continuation.)

#### 3.-LE COURS D'INSTRUCTION.

#### Classe préparatoire.

Grammaire latine.
Testament anglais.
Physique.
Histoire.
Lecture.

Epellation.

Arithmétique.
Arithmétique mentale.
Géographie.
Ecriture.
Dessin.
Musique instrumentale.

#### I Classe.

Grammaire latine.
Premier livre latin, 2e livre latin d'Arnod.
Testament anglais.
Physique.
Ili toire.
Lecture.
Epcliation.
Grammaire française de Lavoye.
Diaogues de Perrin.

Green's Primary Lessons.
Han's French Reader.
Arithmétique.
Arithmétique mentale.
Géographie.
Ecriture.
Dessin
Musique instrumentale.

#### II Classe.

Testament anglais.
Grammaire latine.
Premier livre latin et 2e livre latin d'Arnold.
Evercises latins.
Histoire.
Physique.
Lecture, épellation, dictation.
Racine de mots anglais.
Arithmétique mentale.
Grammaire anglaise.
Grammaire française de l'Homond.

Grammaire française de Lavoye. Han's French Reader.
Dialogues de Perrin.
Green's Primary Lessons (français.)
Exercises et lectures françaises.
Arithmétique.
Géographie.
Ecriture.
Dessin
Musique instrumentale.

# Grammaire latine. Premier livre latin d'Arnold. Ovide (Fasti.) Gree, premier livre d'Arnold.

Gree, premier livre d'Arnold. Histoire—Histoire et géographie du Canada.

Physique.
Lecture et dictation.
Testament anglais.
Grammaire française de l'Homond.

#### III Classe.

Grammaire française de Lavoye.
Dialogues de Perrin.
Han's French Reader.
Exercises et lectures françaises.
Arithmétique.
Géographie.
Ecriture.
Ornemental.
Musique instrumentale.

#### Département commercial.

Physique.
Testunent anglais.
Arithmétique.
Euclide.
Algèbre.
Arithmétique mentale.
Tenue des livres.
Français.
Dessin ornemental.

Dictation commerciale.
Lecture.
Epellation.
Grammaire anglaise.
Géographie.
Géographie physique.
Composition anglaise.
Histoire.
Musique instrumentale.

#### IV Classe.

Xenophon—testament grecque et anglais. Virgile.
Traduction en latin, prose et vers.
Histoire et géographie ancienne.
Composition anglaise et auteurs anglais.
Euclide.
Grammaire française de LeTellier.

Grammaire grecque.
Grammaire latine.
Antiquités grecques et latines.
Exercises grecques.
Géographie moderne.
Physique.
Algèbre.

#### Collége du Haut-Canada—(Continuation.)

De Fivas' Classic French Reader. Arithmétique. Tenue des livres. Ecriture. Histoire de France, de St. Ours. Dessin Musique instrumentale.

#### V. Classe.

Homère, Iliad, testament grec et anglais.
Lucien, testament grec et anglais.
Ciceron.
Salluste.
Traduction en latin, prose et vers.
Traduction en grec, prose et vers.
Histoire et géographie ancienne.
Géographie physique.
Composition anglaise et auteur anglais.
Physique.
Antiquités grecques et romaines.

Grammaire grecque.
Grammaire française de LeTellier
De Fivas' Classic French Reader.
Dialognes et lectures de Perrin.
Arithmétique.
Euclide.
Algèbre.
Tenue de livres.
Dessin
Musique instrumentale.

#### VI. Classe.

Homère, Iliad, testament grec et anglais.
Lucien, testament grec et anglais.
Ciceron.
Horace.
Virgile.
Traduction en latin, prose et vers, et prose grecque.
Histoire et géographie physicales.
Composition—prose anglaise et latine, et auteur anglais.
Composition—vers latin.
Physique, ancienne géographie.

Antiquités grecques et romaines Euclide.
Algèbre.
Grammaire française de LeTellier.
Dialogues des morts de Fénélon.
Méthode d'Ollendorff.
Boileau.
Exercises et dictée de Levizac.
Arithmétique.
Tenue de livres.
Dessiu ornemental.
Musique instrumentale.

#### VII. Classe.

Homère, Iliad, et Odyssée.
Lucien, testament grec.
Cœsar.
Virgile.
Horace.
Traduction en latin, prose et vers.
Histoire, et antiquités romaines et grecques.
Composition—prose anglaise et latine, et auteurs anglais.
Composition, vers latin—grammaire grecque.
Physique, ancienne géographie.
Euclide.

Algèbre.
Trigonométrie et Logarithmes.
Sections coniques.
Grammaire française de LeTellier.
Dialogues des morts de Fénéion.
Méthode d'Ollendorff.
Molière.
Cacographie de LeTellier.
Arithmétique.
Geographie.
Dessin ornemental.
Musique instrumentale.

F. WM. BARRON, M.A., Principal, collége du Haut-Canada

E. et O. E.

# IV. COLLÉGE VICTORIA.

1. LETTRE DU PRÉSIDENT DU COLLÈGE.

Collége Victoria, 24 avril 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 18 du courant, demandant, pour l'information de l'assemblée législative, certaines statistiques qui se rapportent au coliège Victoria.

La plus grande partie des renseignements demandés se trouvent dans le rapport que j'ai transmis à l'auditeur des comptes publics, en janvier dernier, conformément a l'acte 18 Vict., chap. 78.

Mon rapport embrassait alors, je crois, tous les détails spécifiés dans la loi, mais comme nous désirons que l'assemblée législative soit en possession des plus amples renseignements sur la condition de notre collége, j'ai beaucoup de plaisir à transmettre le catalogue suivant qui contient les noms de nos étudiants, leurs résidences, etc., etc., tel qu'exigé dans votre communication.

Notre présente année académique est sur le point de se terminer et nous avons en conséquence indiqué le progrès de la présente année en assignant le stage des sous gradués.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

SAMUEL S. NELLES,

Président du collége Victoria.

L'honorable G. E. Cartier,

Secrétaire provincial,

Etc., etc.

# Collége Victoria.—(Continuation.)

#### 2. LES ÉTUDIANTS IMMATRICULÉS ET AUTRES DU COLLÉGE.

#### Etudiants immatriculés.

Noms.	Résidence.	Age.	Religion.
Nouveaux venus.			
Campbell, Wm. Francis	Cobourg	16	Méthodiste Wesléyen.
Crawford, John	Hornby	21	Do do.
Dumble, David W	Cobourg	ĩ8	Do do.
Flint, John James	Belleville	. 16	Do do.
Gunn, Alex. G.	London	16	Do do.
Grange, James	Cobourg	28	Do do.
Holden, Thomas	Shannonville	16	Do do.
Hill, Andrew G.	Beamsville	20	Do do.
Hocking, William	Brantford	17	Do do.
Irwin, William	Peterboro'.	49	1
Law, William H	Esquesing	18	Baptiste. Méthodiste Wesléven.
Lazier, Stephen F.	Dundas	14	Méthodiste Wesléyen. Do do.
	Port Hope		Do do.
MaCuire Thomas	Righvious	17	
McGuire, Thomas		21	Presbytérien.
Ogden, Wm. W	Part Credit	20	Méthodiste Wesléyen.
Ogden, Isaac	Polloville	17	Do do.
	Belleville	20	Presbytérien.
	Bradford	- 21	Méthodiste Wesléyen.
Washington, George	Manual Dakingan	18	Do do.
Willoughby, Nicholas R		21	Do do.
Wood, George	Cobourg	21	Do do.
Etudiants de deum ans.			
Diatants de aeus ans.	*, .	. '	
Beynon, John W	Farmersville	15	Do do.
	Stouffville	19	Do do.
Henderson, Wm. C.	Huntingdon, C. E	21	Do do.
Parker, Wm. R.	Bradford	24	Do do.
	Hamilton	17	Do do.
	Paris	26	Do do.
tew, memy		20	D0 00.
Juniors.			1.0
0 1000000			
Bain, Abram	Cobourg	18	Do do.
Beaty, Edmund J	Cohourg	19	Do do.
Kerr, John Wesley	Ameliashura	24	Do do.
Ken, John Westey:	l	24	Do do.
Seniors.			
Bull, Thomas H	Yorkville	22	Do do.
Montgomery, Robert	Etobicoke	18	Eglise d'Angleterre.
Smith, James F	Nawton	- 18	Eglise libre

#### Etudiants dans le cours préparatoire.

Appleby, Pierce R. Ashly, Isaac. Armstrong, Charles A. Adams, Henry Allen, James. Auston, Henry. Auston, Francis. Bawtinhimer, P. M.	London Galt Whitby Port Hope Cobourg Cobourg	22 18 16 20 12	Chrétien de la Bible.  Méthodiste Wesléyen.  Do do.  Eglise d'Angleterre.  Do do.
Bawtinhimer, P. M	A. caster	21	Méthodiste Wesléyer

# Collège Victoria. -- (Continuation.)

Noms.	Résidence.	Age.	Religion.
Burns, Alexander	Toronto	22	Méthodiste Wesléyen.
Beaman, Thos. B	Bell's Corners	19	Do do.
Beaman, Edward	Bell's Corners	15	Do do.
Bristol, Colborne	Bath	23	Do do.
Brewer, Charles	Barrie	14	Do do.
Beattie, Daniel	Ottawa	20	Do do.
Brown, Isaac W		20	Do do.
Boyd, William	Kingston	10	Do do.
Boyce, James John	Hamilton	16	Do do.
Bridgman, Hugh F	Smithville	20	Do do.
Burnham, R. W	Port Hope	21	Eglise libre.
Bates, James M	Farmersville	18	Méthodiste Wesléyen.
Butler, George C	Brighton	18	Do do.
	Cobourg	17	Eglise d'Angleterre.
	Thorold	21	Méthodiste Wesléyen.
Beatty, John	Thorold	18	Do do.
Bonycastle, Alexander	Cobourg	17	Eglise d'Angleterre.
	Belleville	17	Méthodiste Wesléyen.
Bird, Nelson J	Belleville	21	Eg ise d'Angleterre.
	Napanee	20	Méthodiste Wesléyen.
	Huntingdon	17	Do do.
	Toronto	22	Do do.
Olark, Wm. W.	London	18	Do do.
Campbell, Robert P	Campbell's Cross	18	Do do.
Campbell, Peter	Campbell's Cross	19	Do do.
Conger, Roger D	Picton	18	Do do.
Cluxion, Wm. H	Peterboro'	14	Do do.
Corr, John	Cobourg	15	Catholique romain.
Carpenter, Ephraim	Ontario	21	Méthodiste Wesléyen.
Crawford, Lambert F	Cobourg	18	Do do.
Clarke, Joseph E	Kingston	23	Do do.
Collar, Albert B	Hamilton	19	Do do.
	Metcalfe	12	Do do.
	Cobourg	10	Do do.
	Brooklyn	18	Méthodiste Episcopal.
Craig, John	Etobicoke	19	Méthodiste Wesléyen.
Cross, William	Creek Bank	24	Do do.
Corbert, Robert	Perrytown	18	Presbytérien.
Cotton, Wm. W	Colborne	17	Méthodiste Wesléyen.
		25	Do do.
		15	Do do.
	Caledon East	21	Do do.
Douglass, John	Nelson	19	Do do.
Drake, Frederick	Cobourg	13	Eglise libre.
	Cobourg	12	Do.
Dowling, William	Newburg	24	Méthodiste Wesléyen.
Duncan, Peter	Codourg	20	Do do.
Doorly, Charles	West indies	13	Do do.
De Cew, John	Cayuga	20	Do do.
De Long, John	Cohouse	15	Do do.
Dumble, Albert	Uobourg	15	Do do.
Dean, Noble B	riamilion	18	Do do.
Disnay, Francis	TOMISVINE	25	Do do.
Drennen, Alexander	W IIILDY	34	Do do.
Denmark, George	Cobourg.	14	Eglise d'Angleterre.
Dunlop Robert.	Fergus.	24 19	Méthodiste Wesléyen. Do do.

# Collège Victoria.—(Continuation.)

Nons.	Résidence.	Age.	Religion.
Elliot, Matthew N.	Brampton	19	Méthodiste Wesléyen.
Ellis, John E	Québec	13	do do
Fletcher, Joseph A	Stouffville	. 19	do do
Floyd, Thomas H	Cobourg	10	Chrétien de la Bible.
Fairman, Frederick	Gananoque	.17	Méthodisto Westéyen.
Gage, Peter James	Hamilton.	24	Do do
Graham, William	Barrie	19	Do do
Graham, William H	Sidney.	19	Do do
Graham, Isaac B	Sidney	14	Do do
Henderson, Gregg	Richmond	19	Do do
Hunter, Wm. John	Newland	23	Do do
Helm, Jackson M	Cobourg	12	Do do
Hard, Thes. H	Cobourg	21	Do do
Hamiton, Christopher	Carlisle	24	Do do
Hudson, Thomas B	Chelsea	27	Do do
Hatton, John C	Port Hope	17	∫ 'Ua (co
Harris, Henry	Barrie	17	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Hill, Jacob T	Beamsville	ŀ	o do
Helm, John Henry		11	Do do
Holcomb, Benjamin A		18	Do do
Hagar, Franklin M	Port Robinson	21	Do do
Huil, Henry	Cobourg	14	Eglise d'Angleterre.
Hunt, Robert	Preston	16	Méthodiste Wesléyen.
Harrison, William.	(Copourg	26	Congrégationaliste,
Halstead, William	Daniel	-23	Méthodiste Wesleyen.
Hyland, John P	Cohouse	25	Do do
Hassock, James	Danatananiahana	15	Eglise libre.
		17	Méthodiste Wesléyen.
Jones, George	Cahanea	23	Do do
Jenkyns, Charles O	Kingston	17 14	Eglise d'Angleterre.
Janes, Reuben A	Ingersoll	19	Méthodiste Wesléyen. Do do
Johnson, Chauncey	L'Orignal	11	Do do
Jenking, Samuel	Montréal	15	Do do
Jenking, Henry	Montréal	12	Do do
Jenking, Henry	Cobourg	íĩ	Do do
Kelley, Robert	Burford	16	Do do
Kennedy, John Y	Smithville	Ωĩ	Do do
Lough, Matthew	Cavan	21	Eglise d'Angleterre.
Lazier, Samuel S	Shannonville	16	Méthodiste Wesléyen.
Lee, Ira C	Stoney Creek	23	Do do
Lewis, Homan I.	Ingersoll	18	Do do
Lentestey, John	Owen's Sound	16	Do do
Lyons, Robert C	Simcoe	22	Do do "
Laidlay, John	Toronto	20	Do do
Le Galla, Frederick	Québec	19	Do do
Lucas, Daniel V	INelson	.21	Do do
McCausland, Marshall	Aylmer West	21	Do do
Morrison, Wm. F	Allen's Corner	19	Do do
Markley, Whitney C	Port Hope	19	Do do
McDonald, Kenneth	Churchvillo	23	Do do
Munro, Wm. H	Cobourg	17	Do do
McMullen, Harvard C	Picton	18	Do do
McMullen, D. Y	Picton	14	Do do
Mead, John	Port Dover	20	Eglise d'Angletorre.
Morrow, Win. A.	Springville	22	Méthodiste Wesleyen.
Middleton, Wm. C	Doubling	21	Do do
McKibbin, Thos. O	Port Hone	16	Do do
McKibbin, Jas. T	ir on riope	l 18	) Do do

# College Victoria.—(Continualin.)

Noms.	Résidence.	Age.	Religion.
Maginn, William	Toronto	22	Méthodiste Weslé <b>yen.</b>
McCracken, lames	Napier	22	Do do
Morrow, James.	Barrie	17	Do do
Meacham, James B	Belleville	20	Do do
Marlott, Jonathan W	Ontario	23	Do do
Metcalfe, Wm F	East Hawksbury	. 19	Do do
McCandless, Francis		19	Eglise d'Angleterre.
McCullough, Wm. S	W 00dstock	14 17	Méthodiste Wesl <b>éyeu.</b> Do do
Neclands, John	Sidnay	20	Do do
Oke, Paul	Port Hone	ĩ8	Do do
Pringle, Alexander	Cobourg	13	Eglise libre.
Peers, Alexander		18	Méthodiste Wesléyen.
Peterson, Nicholas II	Rednorsville	25	Do do
Payne, Simon H	Cobourg	16	Do do
Powell, Israel W	Port Dover	20	Eglise d'Angleterre.
Powell, George	Port Dover	17	Do do
Partridge, John T	Mount Hope	21	Méthodiste Wesléyen.
Parsons, John T	Port Frome	20	Do do
Pattee, David	Longueuil	20	Do do
Perry, Charles	Cobourg	13	Eglise d'Angleterre.
Reeve, Richard A	l'eterboro	13	Methodiste Wesléyen.
Reeve, Wm. Albert	Peterboro	14	Do do
Rupert, Edmund S	Rupert	21	Lo do
Roblin, Roderick S	Distan	15	Do do Do do
Rinch, John	Novanetle	$\begin{array}{c} 18 \\ 24 \end{array}$	Do do Do do
Ryckman, Walter	Dundae	$\tilde{24}$	Do do
Rorrison, Basil D.	Westport	22	Eglise libre.
Rice, Thomas E.	Port Hone	18	Méthodiste Wes'éyen.
Shaw, Hobert	Goderich	20	Do do
Standerwick, John W	Cobourg	14	Congrégationaliste.
Stevenson, Samuel	Princeton	23	Méthodiste Wesléyen.
Searf, James	Woodstock	19	Do do
Spence, John.	Drummondville	16	Do do
Stephens, Henry H	Cobourg	14	Do do
Sykes, Robert G	Cobourg	20	Eglise d'Angleterre.
St. Denis, John A	Port Fortune	14	Méthodiste Wesléyen.
Sickles, John C	Oneida Town	20	Do do
Sawyer, James H.	Belleville	17	Do do
Smith, Francis L.	Ancaster	18	Do do
Sandarean John C	Stautus Mills	14	Do do Do do
Somerville, Andrew Sanderson, John C Spencer, Calvin P Smith Hamilton	Wallington	20	Eglise libre.
Smith, Hamilton	Komoko	19	Methodiste Wes'éyen.
Sharman, George	Goderich	14	Do do
Tourje, Wilbur	Cobourg	14	Méthodiste Episcopal.
Tweedale, Joseph M	Vittoria	20	Méthodiste Wesleyen.
Tamblyn, John.	Toronto	. 15	Do do
opper, Martin	I horoid	20	Do 👺 do
Vanx, Henry E	Toronto	13	Do do
Vanderburg, Thos. W	Hamilton	16	Do do
walson, William	Grahamsville	17	Do do
Whipple, Oscar F	Hamilton	17	Do do
Ward, Wm. M	Smith's Falls	20	Eglise d'Angleterre.
Ward, John B.	Smith's Fals	<b>■</b> 17	Do do
Wilson, John James	MIII Creek	17	Méthodiste Wesléyen.
Welford, Walter	Tilandana	17	Do do
Walker, Wm. H	Cabanar	21	Do do
Waldell, Andrew	Dakland	13 19	Eglise libre.
001111 11	Contaid	13	Méthodiste Wesléyen.

# Collège Victoria—(Continuation.)

Noms.	Résidence.	Age.	Réligion.
Wilson, Isaac G	Cobourg	13	Méthodiste Wesléyen.
Wade, William	Port Hope	18	Do do
Williams, Egerton R	Port Stanley	. 16	Do do
Wright, Charles R	Binbrook	11	Do do
Wade, Henry	Port Hope	18	Do do
Whitney, William A	Prescott	21	Do do
White, Jeremiah	Yorkville	. 15	Do do
Vood, Hiram	Cobourg	. 14	Do do
oumans, Augustus A	Belleville	. 21	Do do
	. Caledonia		Do do

#### Etudiants en médecinc.

Noms.	Residence.	Nons.	RESIDENCE.
Agnew, John N	Esach, CO	Lovejoy, Wm. John	Brantford
Agnew, Niven	Re. ch. C.O.	Lynn, James	Toronto
Aikins, Moses H. A. B.		Malcolm, John Rolph	
Bain, James		Mann, Perigrand Maitland	
Braden, Hawtry			Oshawa.
Burns, Neison			London.
Clark, Daniel		McGarvin, Nelson	Acton.
Caughill, Clark			London
Clarke, William		McRay, James.	Embro.
Cranston, James	Indiana, C O		St. George.
Curry, R. C.	Pieton	Noble, Charles Thompson	
D'Evelyn, John	. Thornhill.	Noble, Hiram	
Donogh, John	Toronto	Oliver, Lewellyn	Toronto
Dorland, Peter V	Rallavilla		Toronto.
Drake, Wm. Howell	St. Thomas	Ostrander, Job Earl	
Eckardt, Thomas Phillip.		Price, Edwin	
Ecroyd, Alfred Earnest	Prince Albert	Reeve, John	
Edwards, Henry	London CO		Toronto
Elliot, George L	Toronto	Rodgers, William George	
Emery, Robert.	Toronto		
Ferrier, David Wm	Rolford	Roseburgh, Almer M	
Fleak, Henry Clay		Roy, Francis E.	
Frankish, Joseph		Rumsey, William	Tilgersoff.
Franklin, Byron		Sanderson, Robert	
Freeman, William	Postvilla	Secord, Solomon	
Gates, Edwin Henry		Shannon, George Carroll	
Gates. Erasmus Darwin	Port Burnell	Smith, Jacob Dauglas	
Gemmill, James Smith	Toronto.	Stephenson, James Douglas	
Ghent, Byron	Wallington Causes	Thorold, Fred. Edward	
Gowans, Walter	Torvis	Tufford, Charles Duncombe	Faris, U.J.
Hawksworth, Easton		Vardon, Wm. Hawkins	
Imeson Archibald	Dhillipevilla	Walrath, Jacob	
Jones, George W	Rollaville	Wilson, John Henry	
Leask, Robert	Wink D O	Wright, Fred. William	
Lennon, John		Wrong, Henry Murry	Vienna.
mennon's onin	Toronto.	York, Thomas John	inusville.

Etudiants imma	triculés				 33
Educiants dans	e cours	préparatoire			 196
Etudiants en me	édecine	· · · · · · · · · · · · ·	•••	• • • • •	 70

#### Collège Victoria—(Continuation.)

Nort.—On verra que trente-cinq des étudiants, dans la liste ci-dessus, résident dans la ville de Cobourg, et peuvent en conséquence être considérés comme

externes; tous les autres sont pensionnaires.

Le nombre des étudiants immatriculés est petit en comparaison du nombre total; mais nous pouvons rappeler le fait que beaucoup de ceux qui sont inscrits dans le cours préparatoire, bien que non proprement immatriculés, suivent néanmoins des études universitaires dans certains départements, et correspondent à ce que l'on appelle "étudiants occasionnels" dans d'autres universités.

Le stage des étudiants immatriculés est donné en la manière ordinaire : le stage des autres se voit mieux dans la classification, et cette classification a déjà été donnée, ensemble avec le nombre de ceux qui suivent chaque branche.

SAMUEL S. NELLES, Principal du collége Victoria.

Collége Victoria, 24 avril 1856.

# V. COLLÉGE REGIOPOLIS.

1. LETTRE DU PRÉSIDENT DU COLLÈGE.

Toronto, 26 avril 1856.

Honorable monsieur,—Votre lettre du 16 courant, dans laquelle vous me demandez de fournir, pour l'information de l'assemblée législative, un état indiquant les dépenses annuelles du collège de Regiopolis, etc., m'a été remise à bord du bateau, en partant de Kingston la semaine dernière, et ce fait explique

pourquoi je n'ai pu répondre avant.

Presque tous les renseignements demandés ont déjà été fournis, dans mon rapport de janvier dernier, à l'auditeur général des comptes. Ce qui suit suppléera je pense à ce qui manque—deux des étudiantsont reçu le degré de B. A., dans l'université Laval. Le nombre limité de professeurs, que nous avons dans le moment nous oblige à n'admettre comme pensionnaires que ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique et par conséquent le nombre des pensionnaires de cette année est limité à dix-sept. Il y a cinquante-trois externes qui sont tous catholiques, je pense. Les écoliers catholiques seulement sont tenus d'assister à l'euseignement religieux donné dans le collège. Vingt-cinq étudient la logique et l'astronomie; dix sont en rhétorique et les autres étudient les belles-lettres et l'algèbre. Comme je ne donne cet état que de mémoire, je le corrigera aussitôt que je serai de retour à Kingston, dans le cas où j'y découvrirais des erreurs.

J'ai l'honneur d'être,
Honorable monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
ANGUS MACDONELL, V. G.,
Président du collége Regiopolis

L'honorable Geo. Et. Cartier, Secrétaire provincial, Toronto.

#### Colléges Victoria et Regiopolis.

Lettre de l'auditeur des comptes publics concernant les collèges Victoria et Regiopolis.

(Copie 169.)

Bureau de L'auditeur, Toronto, 8 mai 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour, me priant de transmettre cette partie des renseignements demandés par la résolution annexée de la chambre d'assemblée, que les rapports qui sont en ma possession me mettront en état de vous fournir, en ce qui concerne les colléges Victoria et Regiopolis,—attendu que les présidents de ces institutions ont renvoyé à ces rapports comme contenant les renseignements à eux demandés.

Les rapports qui me sont faits ne contiennent point le nombre des gradués et ne font aucune distinction entre les étudiants immatriculés et autres ou les étudiants externes, et leur stage dans les colléges, et les résidences ou les religions ou les âges ne sont mentionnés que pour distinguer ceux qui sont au-dessus

et ceux qui sont au-dessous de 16 ans.

#### COLLÉGE VICTORIA.

Professeurs-9.

Etudiants âgés de moins de 16 ans, 65; de plus de 16 ans, 157; y compris l'école préparatoire.

Balance portée contre le fonds de dotation.....

375 0 0

Cours d'étude dans la faculté des arts :

lère année.—Virgile (six livres); Live; Xénophon; (Anabasis, trois livres); Herodote, antiquités grecques et romaines de Smith, prose latine et grecque d'Arnold; algèbre; géométrie; français; chimie; Taylor's Universal History; élocution et composition anglaise.

2de année.—Horace; Ciceron (in Catalinam); Illiade (quatre livres); Xénophon (Memorabilia, trois livres); Walker's Lucian; composition en prose latine d'Arnold; géométrie; trigonométrie des surfaces et des sphères; mensurage; arpentage; navigation; nivellement; Cutters' Physiology; français; logique;

**élocution** et composition anglaise.

3me année.—Plautus (Captivi); Tacite (Germania et Agricola); Ciceron (de officiis); Euripèdes (Medea); Sophocles (Œdipus Rex); Thucydides (livre I.); Testament; français; sections coniques; philosophie mécanique d'Ormsted; Brewster's Optics; Gray's Geology; Reid on the Intellectual Powers; Stewart's Active and Moral Powers; Whately's Rhetoric; Elocution et Composition anglaise.

4me année.—Ciceron (de Oratore et de Legibus); Demosthènes (de Corona), Platon (Contrà Atheo); Ormsted's Astronomy; Français; Paley's Evidences and

Natural Theology; Elecution; Composition anglaise.

#### COLLÉGE DE REGIOPOLIS.

Professenrs-6.

Etudiants de moins de 16 ans, 50; de plus de 16 ans, 20; non compris une école préparatoire nombreuse.

#### Colléges Victoria et Regiopolis.—(Continuation.)

Revenu provenant de l'allocation

du gouvernement...... £750 0 0 Intérêt sur un placement...... 1050 0 0

Cours d'études semblable à celui qui est suivi dans les meilleures institutions d'éducation dans le Bas Canada. Anglais, français, latiu, grec, belleslettres, rhétorique, logique, méthaphysique, éthique, théologie, musique, dessin, tenue des livres, arithmétique, algèbre, géométrie théorique et pratique.

Dans les classiques, les livres en usage sont - Cornelius Nepos, César, Salluste, Live, Tacite, Ciceron, Ovide, Virgile, Horace, Terence, Plaute, Lucian, Homère,

Xenophon, Herodote, Demosthènes, et un choix des pères grecs et latins.

Le cours de philosophie est celui de De Ranier. En théologie, Bouvier et Liguori, sont les auteurs les plus suivis. En mathématiques, etc., les livres en usage dans l'université de Cambridge sont aussi en usage ici.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) JOHN LANGTON, Auditeur.

L'honorable G. E. Cartier, Secrétaire provincial.

# VI. QUEEN'S COLLEGE.

1 LETTRE DU VICE-PRINCIPAL DU COLLEGE.

Kingston, C. O., 1er mai 1856.

Monsieur,—En réponse à votre communication du 16 avril dernier, je prends la liberté de vous transmettre, pour l'information de l'assemblée législative, copie d'une lettre et cédule y-jointe, par moi envoyée, le 8 janvier 1856, à l'honorable M. Langton. Ce rapport embrasse la plupart des points mentionnés dans votre lettre. Les listes des gradués et étudiants immatriculés, aussi maintenant incluses, ensemble avec les renseignements du scorétaire de la faculté de médecine, aussi transmis, sont envoyés en réponse aux autres.

J'ai l'honneur, d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES GEORGE,

Vice-principal de Queen's College.

L'honorable George Et. Cartier, Secrétaire provincial,

Etc., etc., etc.

#### Rapport sur l'état du Collége.

Université de Queen's College, Kingston, 8 janvier 1856.

Monsieur, - J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 du mois dernier, et de vous dire, en réponse, pour l'information de son excellence, que depuis le dernier rapport, les syndies ont acheté du vénérable Archidiacre Stewart, pour la somme de £6,000, une bâtisse et un terrain parfaitement convenables pour les besoins du collège. Sur cette somme, £3000 ont été payés avec beaucoup de difficultés, et l'on a fait bien des efforts pour effectuer des souscriptions dans la province; mais cette université doit encore la balance dont la liquidation nécessitera encore les plus grands efforts pendant plusieurs années. Le prochain paiement de £1000, devient dû le 8 février 1856.

#### Queen's College—(Continuation)

Une faculté de médecine a aussi été établie en 1854, et a très bien réussi; le nombre des étudiants, qui fréquentent actuellement les classes de médecine, étant du double de ce qu'il était dans la session de 1854-55. Elle n'est supportée qu'au moyen des honoraires des étudiants et d'une allocation de la législature.

Un rapport séparé du secrétaire de la faculié médicale est ci-annexé.

J'ai en outre à dire, pour l'information de son excellence, que l'exiguité de la somme mise à leur disposition a toujours empêché les syndics de nommer, comme ils le désirent sincèrement, d'autres professeurs dans le département de la littérature et de la philosophie et des autres branches de grande utilité publique, et de faire des ajoutés importants à la bibliothèque et aux instruments ainsi qu'aux édifices du collége,—choses que l'objet de l'institution et le nombre toujours croissant des étudiants rendent absolument indispensables. Un octroi spécial de la législature dans le but d'aider au paiement de la dette due sur les édifices du collége, soulagerait quelque peu les fonds du collége en diminuant le fardeau qui, dans l'intervalle, pèse si lourdement sur eux.

Annexé à ce rapport se trouve un tableau statistique fait suivant les termes de l'acte. L'augmentation totale dans le nombre des étudients immatriculés sur

ceux de l'année derr ère est de 34.

Je puis encore ajouter, pour l'information de son excellence, que l'institution dirige et soutient, en partie avec ses fonds, une école préparatoire ou collége, fréquenté dans le moment par 58 élèves qui reçoivent une instruction complète, sous un instituteur en chef et deux aides-instituteurs, dans les branches ordinaires d'une éducation générale, classique et mathématique. Elle est cependant fréquentée par des élèves tout-à-fait différents, personne autre que des étudiants immatricules, après examen préalable, n'étant admis dans le collége.

Ainsi donc le nombre total des élèves instruits par l'entremise de Queen's

College est de 145.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JAMES GEORGE, Vice-principal.

#### Mémoire de la Faculté de médecine.

Relativement à la lettre du secrétaire provincial, en date du 16 du courant, demandant des renseignements sur le Queen's College, j'ai à dire qu'en janvier dernier j'ai fait au gouvernement un exposé relatif au département médical. transmettant la plus grande partie des renseignements maintenant demandés.

Je dis alors qu'il avait été dépensé £300 en instruments et £200 en hâtisses. Quant aux étudiants, je déclarai qu'en 1854-55 il y en avait vingt-trois, et

1855-56, quarante-sept.

Les noms de ceux qui ont fréquenté les cours en 1854-55, sont: John F. Mercer, Etobicoke; William Sumner Scott, Halton; Robert Douglas, Halton; J. M. Bell, Halton; William Hillier, Mill Creek; H. W. Spafford, Ernestown; Samuel Dunbar, Guelph, Dugald McKellar, Wardsville; Weston L. Herriman, Orono; Daniel Chambers, Smith's Falls; Robert Blakely, Kitley; Henry Evans, Kitley; Oliver Thibodo, Kingston; William Frazer, Kingston; George Sparham, Waterloo; John R. Benson, Kingston; Benjamin W Franklin, Port Rowan; J. P. Sutton, Kingston; Harvey F. Chisholm, Belleville; Michael Sullivan, Kingston; Marshall Brown, Waterloo; William Moysten, Kingston.

#### Queen's College-(Continuation.

Sur ces étudiants, les suivants ont reçu des degrés: Daniel Chambers, Robert Douglas, Samuel Dunbar, Weston L. Herriman, William Hillier, John F. Mercer,

William Summer Scott, H. W. Spafford, Dugald McKellar.

Les noms de ceux qui ont frequenté les cours en 1855 56, sont; J. Trousdale, Loughborough; A.R. Macdonald, Kingston; Michael Sullivan, Kingston; A. Bethune, Walpole; Daniel Young, Stirling; Charles R. Potts, Belleville; Wm. W. Elmer, Belleville; Wm. Moysten, Kingston; Octavius Yates, Kingston; Francis Blackly, Kitley; B. J. Dougall, Belleville; Henry Evans, Kitley; Wm. Henderson, Williams; Charles Frederick Fergusson, Kitley; John Sweetland, Kingston; A. R. Bawden, Kingston; W. A. Beamish, Kingston; A. R. Laidlaw, Halton; John H. Morden, Newburgh; H. W. Day, Kingston; John Lanktree, Kingston; Michael Fowler, Toronto; G. H. Corbett, Toronto; George H. Spearham, Kingston; Ezra M. Earl, Farmersville; Wm. Fraser, Kingston; Edward S. Hillier, Walsingham; Phipps Lloyd, Kingston; Francis W. Bird, Belleville; H. F. Chisholm, Belleville; M. J. Brown, Waterloo; J. M. Bell, Nassagaweya; Thomas Chanonhouse, Kingston; Donald Henderson, Williams; Wm. R. Cluness, Williams; J. R. Benson, Kingston; John M. Fraser, London; O. Thibodo, Kingston; A. McKenzie, London; John McKeown, Oswego; Julien Perrault, Belleville; Benjamin Franklin, Port Rowan; Caird Ryerson McLean, Kingston; George J. Ford, London; George Smith, Perth; John H. Campbell, Brooklin.

Sur ceux-là, les suivants ont reçu des degrés durant cette session: Marshall Jacob Brown, Octavius Yates, Benjamin Franklin, George H. Corbett, John H.

Campbell.

Quant à l'âge et à la religion des étudiants, on ne le leur a pas demandé. Je puis cependant dire qu'ils ont tous plus de 18 ans et qu'ils appartiennent aux principales dénominations de chrétiens de la province, savoir à l'église d'Angleterre, à l'église d'Ecosse, à l'église de Rome, à l'église libre, aux méthodistes, etc.

Désirant donner à la législature tous les renseignements qu'il est en mon pouvoir de transmettre, je vous envoie comme corollaire à cet état, certaines publications qui se rattachent au sujet, savoir, l'avertissement de la faculté de médecine pour l'année dernière; l'adresse du professeur George aux gradués de 1854-55; une réplique à une attaque faite par certaines personnes qui se rattachent au collège McGill; une réplique au Globe de Toronto; et des remarques sur ce qui a été récemment dit par certains membres de la chambre d'assemblée. Ces documents contiennent des faits qui aideront au gouvernement à se former une une idée des droits que nous avons à son appui.

JOHN STEWART,

Secrétaire de la faculté de médecine De l'université de Queen's College.

Kingston, 26 avril 1856. Au professeur Williamson,

Secrétaire du sénat de l'université de Queen's College, Kingston.

2. Tableau statistique.

Constitution du corps admi- nistratif.
ingt-sept syndics (douze membres du clergé et quiuze lair ques) choisis conformément à Rév. J. Williamson, A.M., Ll.D. la charte royale, dout copie est ci-joint transmise.  Rév. John M. Smith, A.M. est ci-joint transmise.  Rév. John M. Smith, A.M. est ci-joint transmise.  Rév. John M. Smith, A.M. est ci-joint transmise.  Rév. John M. Smith, A.M. hordsseurs, exerce la surveil lance et la discipline sur les feudiants, et est revêtu du John R. Dickson, M.D. pouvoir de conférer les de Horatio Yates, M.D. grés dans les divers arts et fire Fowler, M.D., L.R.C.S. Ed facultés.  J. P. Litchfield, M.D., et Avocat.  Alexander Campbell, Ecr., Avocat.

# Queen's College.—(Continuation.)

# 3. Les gradués de l'université.

# Degré de B. A.

Anuées.	Noms.	Dénomination religiouse.	Residence.
1847	George Bell A. Wallace W. D. Mattice. J. McIntyre	Eglise d'Ecosse	Huntingdon, Canada Est. Montreal.
1849	K. McLennan	do do Catholique Romain	Kingston.
1850	D. Campbell	Eglise d'Ecossedo	Bytown. Nelson. Brockville.
1851	P. Lindsay H. McPherson G. Ferguson R. Douglas A. Muir	do	Sydenham. Trois-Rivières. Williamsville.
1852	R. Sutherland F. McGillivray P. Watson A. G. Fraser T. Miller, senior James Rollo	do	Glengarry. [Withams.  Sydenham.
1853	H. P. Bourchier. A. Sproat. A. Bell J. Benson	Eglise d'Angleterre Eglise d'Ecosse.	Valparaiso, Amérique Sud.   Esquesing.   L'Orignal.   Kingston.
1854	W. W. Squire	Eglise d'Ecosse. Méthodiste Eglise d'Ecosse. Eglise d'Angleterro Eglise d'Ecosse. Méthodiste	Montreal.  Plumboro' West.  Kingston.   Clarke.
1855	J. Thomson. W. A. Ross. J. McLeman. D. J. McLean J. Evans W. Bell C. McDonald	do	Napance. By own. Cobourg. Côce St. Georges Kitley. L'Orignal. Montreal.
1856	J. A. McKenzie	. do	Drummend, Williams, Kingston.
		Degré de M. A.	1
1847	W. Bain J. B. Mowat J. Bonner	Eglise d'Ecosse	Ningara.
1850		Eglise d'Écosse	
	J. H. McKerras		Bowmanville.

# Queen's College.—(Continuation.)

Degré	de M.	A.	(Continua	tion.
-------	-------	----	-----------	-------

Années.	Noms.	Dénomination religieuse.	Résidence.
1852	W. Johnson D. Watson	Eglise d'Ecossedo	Saltfleet. Thorah.
1854	A. Thibodo		Kingston. Markham. Litchfield. Westminster.
1855	W. Kay	do •	Cornwall.
		Degré de M. D.	$\mathcal{C}_{i}(x) = \mathcal{C}_{i}(x) + \mathcal{C}_{i}(x) + \mathcal{C}_{i}(x) + \mathcal{C}_{i}(x)$
1855	D. Chambers	Eglise d'Ecosse	Williamsville
	W. L. Herriman		
	J. F. Mercer W. S. Scott H. W. Spafford	Presbytérien, (Séparation.) Methodiste	
1856	M. J. Brown O. Yates B. Franklin	Eglise d'Angleterre	Port Rowan, Noriois.
,	J. H. Corbett	Eglise d'Angleterre	Brooklin, Ontario.

# Queen's College.—(Continuation.)

# 4. Les étudiants immatriculés—session 1855-'56.

NT.	Noms.		Stage			
No.	Noms.	Age.	dans le Collége.	Lieu natal.	Dénomination religieuse.	Faculté.
1.	J. Dickson	13	1	Vinceton	Faligo libur	AA.
9	J. D. McDonnell	12	i	Kingston Fergus		Arts.
3	J. Thom	18	i	Woolwich.	Do do.	do. do.
-4	W. McCuaig	20	i	Cote St. George	Do do.	do.
5	J. Fraser	16	1	Lanark	Do do.	do.
6	E J. Hooper	18	ī	Newburg	Méthodiste	do.
7	W. Craig	13	1	Kingston	Eglise d'Ecosse	do.
. 8	R J. Drummond	14	1 .	do.	Do do.	do.
9	Agnew	13	1	do		do.
10	i. McNab	27	1	Elmsley		do.
11	C. J. Mattice	16	1	Cornwall	Eglise d'Ecosse	do.
12	D. Hamilton	16	1	Kingston	Do do.	do.
13	1). Mcl.eau	15	1	Seymour	Do do	do.
14	D. McMillan	19	2	Williams	Do do	do.
15	/ Webster	16	2	Guelph	Do do	do.
16	J. P. McPherson	16	. 2	Kingston	Do do	do.
	J. M. Fraser	19	2	Williams	Do do	do.
18	D B. McLennan	19	2	Glengarry	Do do	do.
19	J. Mullen	24	2	Perth	Do do	do.
20	George Porteous	22	2	Lower Canada	Do do	do. 🔹
	J. Carmichael	26	2	Beckwith	Do do)	do.
5.5	J. May	21	2	do	Episcopal	do.
	J. Machar	14	2	Kingston	Eglise d'Ecosse	do.
24	J A. McKenzie	16	3	Williams	Do do)	do.
25	G S. Rose	17	3	Kingston	Eglise libre	do.
26	Donald Ross	22	3	Nova Scotia	Eglise d'Ecosse	do.
27	I Livingston	23	3	]do	Do do	do.
.28	D. Carrelon	24	8	Perth	Do do	do.
29	M. E. Galbrath	18	3	Bowmanville	Do do.	do.
3)	R Campbell	20	3	Perth	Do do	do.
0.0	Evans	20	1	Kitley	Do do	Theologie.
32	J Sieveright	21	1	Lanark	Do do	do.
33	W. Bell	17	1	L'Orignal	Do do	do.
·/ {	W. E. McKay	24	1	King	Do do	do.
35	D. J. McLean	19	1	Cote St. George	Do do	do.
	II. J. Borthwick	31	1 1	Kingston	Do do	do.
37 38	A. McLennan	29	1	Glengarry	Do do	do.
	W. C. Clarke D. McDonald	23	8	London	Do do	do.
4()	P. Watson	28	. 8	Glengarry	Do do	do.
400		26	o	Williams	Do do	do.
	<u> </u>			<u> </u>	<u> </u>	

#### TORONTO:

IMPRIMÉE PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

# PROVINCE DU CANADA.

ÉTAT DÉTAILL 1854, e	ÉTAT DÉTAILLÉ des OBLIGATIONS et CAUTIONNEMENTS qui ont été enregistrés entre le 6me jour de septembre 1854, et le 15me jour de février 1856; fait en conformité de la 15me section de la 14 et 15 Vic., chap. 91.	TIONNEMENTS et en conformité de l	qui ont été e la 15me sectic	nregistrés entre le on de la 14 et 15 V	6me jour de sep 7ic., chap. 91.	tembre
Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Penalité.	Date de l'obligation.	Date de l'enregistre- No. de ment. [7:ob];- gation.	- No. de l'obli- gation.
Armstrong, Arthur Greffier, 6me	Greffer, 6me Cour de division, Comtés Unis de York et Peel		£   s   d.			
Agar, Thornhill Archr. Greffier, 7me	Greffier, 7me Cour de divis., comté de York	Richard Perry. Joseph Powley	125 0 0	6 septembre, 1851	5 janvier, 1855	1963
Arum, Samuel		Robert Reford	100 0 001	14 octobre, do	8 do, do	1971
Armstrong, Robert	Unts de Lincoln et Welland	James Cummings	25 0 0 0 2 25 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	13 fevrier, do 111	11 do, do	1990
Arum, Samuel	Arum, Samuel Huissier, 5me Cour dedivision, Comtés Unis	Henry Rutledge	200	25 aoùt, do	do đo, do	1991
Askin, John David	de Lincoln et Weiland	James Cummings Gavin Nicholson	80 0 0 40 40 0 0 \$	13 février, do	12 do, do	3006
les douan Atkins, Fordyce Warner Hussiers des	es de Sa Majestéde division	Samuel S. Macdonell Charles Baby	200 0 00 100 0 0 100 0 0	23 décembre, do 13	do,	do 2015

					<u> </u>					
	2000			2018	2020	2048	2073	2089	2102	2106
. •	18 35 35	op		op	op	op	ф	. op	op	op
1,0	12 janvier,			do,	évrier,	avril,	~	do,		
*	12	, EI		51	10 f	4 av	25 do,	27 d	I mai,	op o
	op	1855 13		1854	1855 10 fevrier,	op	1854 25	op	do	op · · op
	juillet,	3 janvier,		21 décembre 1854	23 janvier,	14 mars,	op O	6 février	op	do
		<b>m</b>		707	- 53	14 11	6	9 e	20	<b>∞</b> ,
	000	0000		0	0	000	· ~~	~~~	~~~	000
	360	1000		20000 0	2000 0	200 100 100 0		200 200 0 0 0 0	300 0 150 0 150 0	50 0
				200	- 20	87.7	### ###	499	8 11 11	2 2 2
	James Bilton Wm. Hartwell Freding-		James Wardsworth, Président de la dite Compagnie	Secretaire de la dite Compagnie Romeyn Mulligan, Tresorier	Jean Thomas Taschereau John Henry Ross Bur-	roughs	Burton Becker Jonatham J. Pettit	Thomas Elliott	Peter McCallum	Terrence Jones
	Huissier, 8me Cour de division, Comtés Unis de Leeds et Grenville	Inspecteur dans les douanes de Sa Majesté	Obli	a cette fin	Protonotaire conjoint et greffier, Cour Su- perieure, Québec	Cour de division, Comté de	Cour de division, Comté de	Cour de divis., Comté d'Éssex Cour de division, Comté de	ur de divis Comfé de Brant	
	Bilton, William	Brown, Edward	Compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich		burrongns, Edward et L. Fiset		Blake, Oliver	Brodie, James Marshall Greffier, 4me	Butler, Thomas	

Nom des Gautions.   Pénalité.   Date de l'obligation.   Date de l'enregistre-   Loin Holden	0 do do 1957
Nom des Cautions.   Penalité.   Date de l'obligation.   E s d.     d.	Op
Nom des Cautions.         Penalité.         Date de l'obligation.           £         s         d.           £         s         d.           John Holden         2000         0         0           John Holden         100         0         0         0           John Ernest         75         0         0         3         fevrier, 1855.           John Ernest         75         0         0         3         fevrier, 1854.           Titus Sileard         75         0         0         4         4         6         6           Charles Bascom         75         0         0         3         fevrier, 1854.         1855.           Louis Simcon Morin         \$2000         0         0         2         actobre 1855.           Louis Simcon Morin         \$2000         0         3         cetobre 1855.           Stewart Wilson         6666 13         4         9         septembre, 1854.           Wilson Bendey         666 13         4         9         septembre, 1854.           Wilson Bendey         666 13         4         9         septembre, 1854.           Wilson Baddey         10         0         23 octobre	
Nom des Cautions.         Penalité.         Date de l'obligation.           £         s         d.           £         s         d.           John Holden         2000         0         0           John Holden         100         0         0         0           John Ernest         75         0         0         3         fevrier, 1855.           John Ernest         75         0         0         3         fevrier, 1854.           Titus Sileard         75         0         0         4         4         6         6           Charles Bascom         75         0         0         3         fevrier, 1854.         1855.           Louis Simcon Morin         \$2000         0         0         2         actobre 1855.           Louis Simcon Morin         \$2000         0         3         cetobre 1855.           Stewart Wilson         6666 13         4         9         septembre, 1854.           Wilson Bendey         666 13         4         9         septembre, 1854.           Wilson Bendey         666 13         4         9         septembre, 1854.           Wilson Baddey         10         0         23 octobre	
Nom des Cautions.   Pénalité.   I	op op
Nom des Cautions.   Pénalité.   I	op o
Nom des Cautions.   Pénalité.	
Nom des Cautions.  John Holden  John Ernest  Titus Sheard  Charles Bascom  Daniel Watson  Louis Siméon Morin  Stewart Wilson  James Caven  Vilson Bentley  Thomas J. Jacques Lolander  Richard Millar  Joseph Patterson Boom- Joseph Patterson Boom- er	50
	100
rr dans mté de ster liques, rd real . tréal .	John McKee
ge ou Nomination barquement et Vis se de Sa Majesté  Cour de division, waterloo  vente des terres omte de Prince Ed vente de Rince Ed cour de Circuit, po retliier, district de l incoln et Welland	
Nom du Principal.  Armstrong, William Préposé au dé les douann Allchin, John Greffier, 5me Waterloo Archambault, Louis Régistrateur p Ballad, Norman Agent pour la dans le C Bender, François Xavier Greffier de la cuit de Ba Burns, Thomas Greffier, 2me Unis de L Barr, James Greffier, 4e C	

Victo	ria.	Ap	pen	dice	(No.	12.)		1	850
No. de Fobli- gation.	2113	2114	2118	2120	2136	3144	2165	3166	2172
registre-	1855.	op	ор Ф	op Op	op	op	ob	·· op	op
Date de l'enregistre-No. ment. Fob	2 mai,	op op · ·	4 do	do do	12 do,	do do,	15 do,	16 do,	26 do,
	1854	-8	do	op	op	op	•• ဝာ	çp	1855
Date de l'obligation	18 fevrier,	9 mars,	28 fevrier,	3 do,	17 mars,	7 do	11 avril,	18 mars,	I2 mai,
lite.	s. d. 0	000		000	<b>₹</b> 0000	000	000	000	0
Pénalité.	200 100 100	100	100	150 75 75	210 105 105	300 150 150	400 200 200	200 100 100	100
Nom des Cautions.	John G. Buchannan Schuyler Aldrick	Hiram Scovel	John G. Kolfage	Robert More William Pation	Samuel White Kilborn David S. Stewart	Heury Groff	John McDougall James Williams	William Tyler John McKee	Joseph Amiot Edward Prendergast
Charge ou Nomination.	Buchannan, Gordon Greffler, 4e Cour de division, Comté d'Essex Beemer, Philin	Norfulk	Huissier, 2e Cour de divis., Comte d'Essex.	ivis., Comte	Unis de Leeds et Grenville	Norfolk	ivision, Comtés Ulirew	Wellington	Inspecteur de douves
Nom du Principal.	Buchannan, Gordon Beemer, Philin		Brush, Thomas	Brocksdank, Roger	Diennan, William	Daibei, Aaioir D	Brooke, Thomas	:	Barsalo, Edward

19	Vict	oria	<b>.</b>	A	ppei	ndic	e (N	lo. N	12.)			1856
	2177	2178	2185	2192	2201			n Fi	2522	2224	2248	2266
	ob	do	ор	op	op		. op	 0	do	ф ··	op	- op
	13 juin,	op c	do,	do,	ر د د د			op 1	3 do,	f4 juillet,	19 septembre,	1 decembre,
	•	<u>용</u> :	115	16			:	:	<u> </u>	:		
	1854	કુ	<b>o</b> p	Q Q	op Op	•	0g 4	3	မှ	Ę0	<b>.</b>	Septembre, do
	18 mars,	8 avril,	15 août,	21 avril,	  30 mai,	-	4 Jun,	<b>.</b>	16 do,	28 mai,	8 août,	  23 Septer
	~ ~ ~		~~ ~~	000					000			~~~
006			9200 8200 8200	100 50 50 50			* ***	, m		000000000000000000000000000000000000000		1000
	Donald McBain	Thomas Ogston	Francis Button	Thomas C. Mackiem J. Ussher			Judins J. J. Loranger Jean Louis Beaudry		Arthur McBean OrrinWentworthPowell	Alexander Busteed John G. Fair	Thomas Butler	P.Boucherde LaBruère Hon. Eusèbe Cartier.
Huissier, 5me Cour de division, Comté de Wellington	Huissier, 8me Cour de division, Comté de	Wellington	· .	de Lincoln et Welland	Préposé au débarquement, et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	Inspecteur du revenu de la 1re division du district de Montréal	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.	Huissier, 5me Cour de division, Comtés Fris de Northurbeland et Direham	Dougnier dans les dougnes de Sa Ma-	Jeste		Inspecteur des terres, des agences de bois, et de la colonisation dans le BC
Burgess, Henry	Burr, James	P. 4402 Tel. M. 1	Burton Felmund		Bilodeau, Louis	Bellemare, Raphaëi	Barry, Thomas	Buck, Almond.	Busteed, Robert	Butler, John W		boundier, Thomas Inspecteur des terres, et de la colonisati

19	Victor	ia.	Ap	pen	lice	(N	o. 12	2.)		1856.
<del></del>	No. de l'obli- gation.	2273	2275	2279	2286	2289	1626	2293	2298	1929
uation.)	Date de l'Enregistre- ment	. 19 decembre, 1855	do do, do	24 do, do	11 janvier, 1856	. 19 do, do	do do, do	. 29 do, do	30 do, do	septembre, 1854 25 septembre 1854
S, etc.—(Continuation.)	Date de l'obligation	24 juin, 1854	13 octobre, 1855 do	8 do, do	8 décembre, do .	2 janvier, 1856.	16 do do .	4 septembre, 1855.	8 fevrier, 1853.	— septembre, 1854.
CAUTIONNEMENTS,	Pénalité.	£ s. g. 1000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	200 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	100 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	100 0 0 50 0 0 50 0 0	250 0 0 0 2 250 0 0 0 \$	100 0 0	100 0 0	250 0 0	250 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
ET	Nom des Cautions.	David Paterson	James Rogers	Asa Frary	Asa Frary	William Broddy	John Ferrie	John G. Buchannan	Charles Bailargé Prudent Talbot dit Ger- Vais	Alexander Hodge Robert Hepburn
ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS	Charge ou Nomination.	. Trésorier de l'Université et des Colléges de Toronto	Huissier, 3e Cour de divis., Comte de Perth.	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.	op op op	Huissier, 11e Cour dedivis., Comté de Peel	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	divis., Comté d'Essex.	nada	Préposé au débarquement et Visíteur dans les douanes de Sa Majesté
Ê	Nom du Principal.	uchan, David	ox, Richard	oright, Leonard	oright, Leonard	roddy, Robbert	ryan, Thomas	uchannan, Gordon Greffier, 4e Cour de	elanger, Frédéric Arpenteur, Bas-Ca	ameron, Duff

	1962	1965	6961	1974	1982	1989	1999	2003	2027	2035	2036
	1855.	op	op	op	ob	do.	ob	÷ op	ob	op	 op
	5 janvier,	<b>c</b> p	qo,	do,	do,	<b>ф</b>	do,	qo,	op	mars,	do,
	70	<u>∞</u>	<u>- 6</u>					<u>op</u> :	<del></del>		- 윤
	ප	do .	op ·	op	1854 10	qo •	do .	op		1855.	
	24 février	mars,	juillet,	17 novembre,	fëvrier,	do,	7 août,	mars,	ler septembre, do	fëvrier,	5 janvier,
	<u>~~</u>	13	- 8	===		====		23	e	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	00	000	000		000	000		000	000	000	000
		300 150 150	500		100	200				300 (	
	William Eastwood. James McDonald	William Hersee	y Peter Cockburn Thomas Kennedy		Daniel Carroll John Gallifard	John Grenville				James Read Robert Riddie	David Buchannan
Greffier, 5me Cour de division, Comté d'Ox- ford	Greffier, 2me Cour de division, Comté d'Ox	ford	Cockburn, John A Grefffer, 8me Cour de division, Comtés Unis de Sformont, Dundas et Glengary	divi	Huissier, 5me Cour de division, Comté d'Oxford	Huissier, 4me Cour de division, Comtés Unis de Lincoln et Welland	Huissier, 8e Cour de divis., Comte d'York.	Huissier, 2me Cour de division, Comté d'Oxford	de diviscion, Com	Greffler, 4me Cour de division, Comté de Lambton	Greffier, 4me Cour de division, do
Canfield, David	Cowan, Jeremiah		ockburn, John A	Corner, Robert	Carroll, Rueben H	Cockburn Charles	Champion, Joseph	Cowan, Thomas		Carolan, Thomas	Carolan, Thomas

Charge ou Nomination,   Nom des Cautions.   Pénalité,   Date de l'obligation.   Date de l'enregistre.   No. de gation.   Pénalité,   Bas-Canada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacanada   Sacana	30, jr. 100	Christian Becker 100 0 0 0   Henry W. Eagles 100 0 0   15 do, c 4 mai, do . 2117 William McClelland 100 0 0 0   15 do, c 4 mai, do . 2117	John Simpson   350   0 0 0   13 fevrier, do do do, do 2126  Robert Armour   250   0 0 0   10   10   10   10   10   10
Nomination, Nom des Cautions.   Pénalité,   Date de l'obligation.   E s d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d   S d d   S d d   S d d d d	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	100 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	300 0 0 0 13 fevrier, do do do, 150 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Nomination, Nom des Cautions.   Pénalité,   Date de l'obligation.   E s d.   E s d.	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	100 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	300 0 0 0 13 fevrier, do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do do d
Nomination,   Nom des Cautions.   Pénalité,   Date de l'obligation.   E s d.   E s d.	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	100 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	300 0 0 13 fevrier, 150 0 0 0 1 13 fevrier, 300 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Nomination.   Nom des Cautions.   Pénalité.   Date de l'oblian des Cautions.	300 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	200 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	300 0 0 13 fevrier, 150 0 0 0 1 13 fevrier, 300 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Nomination, Nom des Cautions.   Pénalité,	300 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	100 0 0 0 1 15 10 10 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	200 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Nomination, Nom des Cautions.   Pénalité,   2   2   3   4	200 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	200 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	150 0 0
Nomination,   Nom des Cautions.   Pénalité.   Estations   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénalité.   Pénali	300 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	. 200 . 100 . 100	
atla  atla  Ban Thomas Taschered  Glivier E. Gasgrain.  Baul Wilson  John F. Skyring.  Alexander Skepherd.  William Hall.			
atla	Chauncey Johnson, jr. John W. Marston Horatio Misner	ry W. Eagles	Simpsonrt Armour.
atla	Chauncey Johnso John W. Marston Horatio Misner	istian becker ry W. Eagles ljam McClella	Simpson
atla	Chauncey J John W. Ma Horatio Misr	istian be ry W. E liam Mc	Simpso
a Nomination, ada division, Comté de de division, Comté de	Chaunc John W Horatio	istia Iry Ijam	12 tr 15
atla		Killing Chr.	John Robe
Nomination atla de division, de division, Cc	• 0	de division, Comté de de division, Comté de	douanes de Sa Majesté.
ou Nominatio  Anada  ir de division,  r de division,	ی	Huissier, 4ma Cour de division, Comté Norfolk	Sa M
ou Nomi Zanada ur de divi	vision	ision 	es de
ou l'Annat	Russell,	le div	nane
	st Ru	our c	
arge sas. Co. Co. Co.	de Pressott et der, 7me Gou Norfolk	ည် ရှင်	ns le
Chi. In. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.	Presi 7m folk	r, 4m rfolk r, 1r	rhan er da
Charge ou Arpenteur, Bas-Can Greffler, 9me Gour Wellington Greffler, 4me Gour Waterloo	de er Nor	Huissier, 4me Cou Norfolk Huissier, 1re Cour	Douanier dans les
Charge ou Arpenteur, Bas-Can Greffier, 9me Gour Wellington Greffier, 4me Gour Waterloo	<u>Ğ.</u>	Hu.	, Do
	de Prescott et R Chamberlin, Thomas Greffer, 7me Cour Norfolk		
Nom du Principal.  Casgrain, Pierre A. E  Coekman, John  Colcieugh, George	Tho	Cook, Luke Colman, Peter	: E
Nom du Princ Casgrain, Pierre Coekman, John. Coicleugh, Geor	ď	Cook, Luke	Caldwell, John
om om grair kmai	î <del>T</del>	-	

2203	2204	2207	2213	2233	2238	2247	2271	2274	2281	2282
	:		•		:	:	•	:	:	•
op	qo	ф	do	9	do do	9,	မှ	မှ	පි	9
				_		abre	bre,			
do	go	မှ	qo	uillet	août	septembre, do	écen	go Go	op Op	ဝှာ
op _	qo	ဓ္	op	28 jullet,	10 a	19 se	13 décembre,	61	22	် ့
:			•	-		-			19. 5 1	
පි	q	ф	9	do	qo	<b>8</b>	ф,	<b>q</b>	do	ę
						nbre,	4 décembre, do	o o		1.
op	ф	juin,	op	juillet,	qo	pten	cem	stobr	in,	ဓ
15	op op	c	c1		15	14 septembre, do	4 dë	13 octobre,	27 avril	မှု
~~	~~~~	~~~	~~~			~~		<b></b>	~~	~~~
-000	000	5000	000	000	0	000		0 000	000	000
250 250	000	0000	2500	100 50 50	2000	1000 500 500		200 120	250 150 150	250 150
43 GI G		N 64 PM PM		-	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	,	40 1-	- W		
1:	: : ;	yn: :	ite. vis.		: :		H;			: d :
N.D	M. D	Zron Son	Wh Clar	rit.		rrel.	ıcka aw	: = f	Smit	Smit
, H.	irk,	son nin (	shua	alke Jeme		antı Jurde	t Bla	rabu	ond	Lamond Smith.
Thomas Clark, M. D.	Thomas Clark, M. D	George Masson Rév. Benjamin Cronyn Lourence Loureson	William Joshua White. George Thomas Clavis.	William Walker Joseph D. Clement.	William Salmon.	François Evanturel. François Gourdeau.	John Wright Blackader William Bradshaw Hi-	rons. Thomas Turnbull. William Roshurgh	James Lamond Smith David Henderson	James Lamond S David Henderson
omas	oma	orge v. Be	llian orge	llian	lian.	ioốu ioốu	m W Hian	rons.	nes	James J David E
<u> </u>		<u> </u>								
esté.	Collec. des péages de canal à Ste. Catherine	esté.	Collecteur dans les douanes de Sa Majesté. Greffier de la cour de comté et dénnté cref-	fer de la couronne et des plaids, comté de Brant	uron		Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	té de	té de	té de
Maji	athe	s les douanes de Sa Majesté.	. Ma	ds, c	vente des terres de la couron comté de Norfolk	es terres de la couronne	teur	comté	comté	comté
Sa	ite. C	Sa	e Sa	plai	de l lk.	conr	Visi ė.			
es de	l à S	ies de	les d	des	vente des terres de comté de Norfolk,	B	osé au débarquement et V les douanes de Sa Majesté	division,	division,	division,
uan	cana	onan	ouan	ne et	les te de N	es de	meni a. Ma	de d	de d	de d
es do	op (	es do	es de	ironi	nte d nté (	terr	dae Je Si	cour de	ur o	
ns le	ages	ins l	ns le	000		des	iebar nes c		conr	00.
ır da	e pé	ır da	ir da	de la rant	ur la ins k	aire	au d Iouar	sier, 3me Waterloo	4me lingt	6me lingt
ecter	c. de	ecter	ecteu	fier de la de Brant.	nt pour la n ne dans le	miss	osé les d	sier, Wat	fier, 4me Wellington	ier, Well
Inspecteur dans les douance de Sa Majoste.	Colle	Inspecteur dan	Colle		Agent pour la ne dans le	Commissaire d	Prép	Huis	Greffier, 4me Wellingto	Greffier, 6me cour Wellington
:	:	:		·		<del>-</del>	:	ner 1		<u> </u>
	:			•	an.	:	•	ortir		:
it.	it.	omas	еw		nmc	sepł	Ω	ME ME	Johr	John
Robe	Robe	Th	ath Tath	a a	11, D	n, Jc	Mile	ansc	sad,	ad,
Caley, Robert	Caley, Robert	&Cronyn, Thomas	Child, Mathew		Campbell, Duncan	Cauchon, Joseph	Cowan, Miles	Cope, Ranson Mortimer Huissier, 3me Waterloo	Ćadenhead, John	Cadenhead, John.
$C_{2}$	Cal	င်းဝ	Chi	j S	Can	ទី	£0.6€	<u> కో</u>	Cad	Cad
		Z	'							

Appendice (No. 12.) 1856.

19 Victoria.

19	Date de l'enregistre-No. de l'obli-	ri8	l.
TONNEMENTS, etc.—(Continuation.)	Date de l'obligation.		
NNEMENTS	Pénalité.	£ s. d.	1000 0 00
2			===

							·.			·		······································		
	No. de l'obli- gation.		2290	2300	1998	2005		2023	2041		2047	2051		£007
.	registre-		1856	ob	1855	op		: ප	op		· op	do	ć	3
	Date de l'enregistre-No. de ment. l'obli- gation.		1856 19 janvier,	30 do	12 janvier,	op op	•	1855 12 tevrier	30 mars,	:	4 avril,	. 14 do,	, C	
	obligation.		1856	185430	op	op	3	1855	op		9	ор	- P	;
	Date de l'obligation.		12 janvier,	11 avril,	24 juin,	ler août,	1	25 janvier,	23 mars.		1.7 do,	4 avril,	% mare	
		-6	~~		~~~		~	~	~~		~	0	~	<u>~</u>
.	alité.	·si	000	-	000	000	-5	50	-000		0	0	00	0
	Pénalité.	ઝ	1000 500 500	250	, 150 75 75	100	300	150	500 250 250	300	150	× 250	400	220
	Nom des Cautions.		James Kintrea	David Marrow	Albert Prince			Joseph D. Clement	R. E. Matheson.	N. Samoul	Chauncey K. Dean	George Duberger	George Davidson	William Davidson
	Charge ou Nomination.		Charles, Jordan Inspecteur dans les douanes de Sa Majesté	Arpenteur, Haut-Canada	Dallyor, Daely Patrick Huissier, 6e cour de divisi., comté d'Essex.	Huissier, 11e cour de divisi., comté de Peel.	Préposé au débarquement, et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	Institute di varioni monte del comete de	t Renfrew	Huissier, 5me cour de division, comtés unis de Northumberland et Durham	Arnantaur Bos. Canada		alvision, conice	
	Nom du Principal.		Charles, Jordan	Creswicke, Henry	Dallyor, Dae'y Patrick.	:	Davis, John Clark	Donnlag Robert		Dean, Orvin	Duberger, Edmond A. Armenteur, B.	Davidson John		

Appendice (No. 12.)

1856.

	19 V	ictori	<b>a.</b>	Ap	pend	ice (I	Vo.	12.)		185	6.
	2074	2101	2110	2143	2176	2194	2229	2239	2264	2296	===
	ф	do	ор	op	op	op	op	op	. op .	1856	
	. 95 do,	1 mai,	. 3 do,	. 13 do,	13 juin,	10 do	24 juillet,	14 août,	27 novembre,	29 janvier,	
	do .	· op	do .	185413	op	1855.	op	: op	do	185629	
	23 do,	25 février,	13 mars,	15 do	10 do	13 avril,	4 juillet,	8 août,	19 novembre,	12 janvier,	
	000	000					~~~	~~ > o o	0 0	00000	=
	250 250 250	300 150 150	100	1000	100	100 m	20 20	500 500	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	88888	<b>-</b>
	Thomas Ridley Edward Ridley	Nesbit Kirckhoffer Marcus F. Whitehead.	William Millard John W. Groover	William McEntyre John Friel	Abner HagarCharles Larocque	Robert Lowery Michael Woollery Henry Hare	John Eden	Hon. George Pemberton Henry Pemberton	Zerah Evans	Donald McIntosh Ewen Dewar Duncan McMillan Murdoch Dewar	
Duck, George Greffier. 2me cour de divis comté 32 France	Greffier, 3me cour of	Dodge, David H Greffler, 3me cour de division, comte de Norfolk.	Dowdall, Patrick Huissier, 5me cour de division, comtes unis de Leeds et Grenville	Duclos, François X Huissier, 4me cour de division, comtés unis de Prescott et Russell	division, comtés unis ndas et Glenoarry		Préposé à l'eng. des matelots, port de Quéhec		ot. François, BC. ivision, comtés unis	de Stotmont, Dundas et Glengarry	

Continuation.)	
, ETC.—	
CAUTIONNEMENTS	
ET	
OBLIGATIONS	
DES	
)ÉTAILLÉ	

19 Victoria.

No. de l'obli- gation.		0	0.10	1049	2	1977			1985		2078		2083		2150		1986
egistre-		1854		ę	;	1855			do		op ·		op		ор •	,	do
Date de l'Enregistre- No. de ment. l'obli- gation.		01 novambro 1854 12 decembro 1851	Saramaran Fi	96 A		9 isnvier			11 do,		26 avril,		·· do do,		14 mai,		11 janvier,
igation.		1854	1002	-9		ç	<b>:</b>		ob		- qo		op ·		do		ob
Date de l'obligation.		9.1 novembre	10000000	5 août	111000	15 sentembre do			20 avril,		S do,		3 fevrier,		21 avril,		14 février,
tė.	ġ.		_	000	000	000	500	0	000	0 0		6	000	000	00		000
Pénalité.	£ s.	10006		300		200		006			200						044
Nom des Cautions.		G. McMicken, Prési- dent.	taire, compagnie de [ C. de F. E. et O. ]	John Kennedy	Austin B. Carpentier	William E.T. Corbett	John Morton		Edward McClue		Hamilton M. Carroll		Geo.WashingtonTaylor Joshua B. Hilborn		Robert Campbell		Geo. Longhurst
Charge ou Nomination.			que au canata par ou dans cerdans chars de la dite compagnie appropries à cette fin	Greffier, 5me cour de division, comtés unis de Northumberland et Durham		Earl, George Densmore, Huissier, ome cour de division, contes unis de York et Peel		Huissier, 6me cour de division, comte dOx-		Greffier, 2me cour de division, comte de		Greffier, 5me cour de division, comté de Waterloo		Huissier, 2me cour de division, Comté de		Huissier, Ire cour de division, comtes unis	
Nom du Principal.		Compagne du cuennul de fer d'Brié et Ontario, Obligation etc. appo		Eyre, Thomas	۵ ۲	Earl, George Densmore.		Elliott, David		Elliott, James F		Empey, Michael Peter. Greffier, 5me		Evans, Richard		Finn, Patrick	

Appendice (No. 12.)

1856.

19 V	ictor	ia.	Ap	pen	dice	(No.	12.)		1	856.
2014	2016	2021	2024	2034	2042	2084	2125	2173	2218	2320
·· op	т ор	do	·· op	: 유	do	ob	op	ор	: op	do
do 13 do,	1855 do do	do 10 fevrier,	do do mars,	do do do,	do 30 do,	1854 26 avril,	1854 4 mai,	do 13 juin,	1855 21 do,	do do do,
10 decembre,	5 janvier,	)	}   2.0 do,		10 mars,		}   3 mare, ]		7 juin, 1	8 do,
500 0 0 250 0 0 0	00	250 250 0 0 0 250 0 0 0 250 0 0 0	200 0 100 0 100 0	000	250 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	500 0 0 250 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	200 100 100 0 0 0 0	300 0 0 150 0 0 150 0 0	000	75 0 0 75 0 0 75 0 0
Robert Dennistown	William Fitch Joseph Augustus Wood	ruff F. Hewson J. D. Stephens	John BurnsGabriel Minard	Henry Glass	James Flintoft	Jacob B. Swart	Horatio Misner	Robert M. Boucher	John James Robson	Robert Caldwell
ouanes de Sa Majeste	dans les douanes de de Brantford	Inspecteur dans les douanes de Sa Majesté	Farciney, William N., Edussier, one cour de division, contes unis de Lanark et Renfrew		Collecteur dans les douanes de Sa Majeste	e division, comte de	Norfolk	Fortune Thomas Huissier, 7me cour de division, comtés unis de Northumberiand et Durham	les douanes de Sa Majeste	Inspecteur du revenu, comte de Bonaventure
Fortye, Thomas	Fitch, James Edwin Inspecteur et commis   Sa Majesté, port	Fergusson Peter	Farciney, William IV		Foresth Thomas	:		Fortune Thomas Farncomh. Frédérick		Fraser, John

Nom des Cautions.   Pénalité.   Date de l'obligation.   Date de l'enregistre-   E   S-   d.	S.   Pénalité.   Date de l'obligation.	No. de l'obli- gation.	9934	3246	2258	2265	2270 2284	2285	1930
Nom des Cautions.         Pénalité.         Date de l'obligation.           Engles, E. Knowlton. $\xi$ s. d.         d.           Miles, E. Knowlton. $\xi$ $\xi$ d.           H. W. Eagles         100         0         0           Wallace Reagh         100         0         0           J. Bte. Feirx Pinchaud.         75         0         0           John Fontana.         75         0         0           John Fontana.         75         0         0           John Fontana.         75         0         0           Rev. Narcisse Charles         1000         0         0           Fortier.         1000         0         0           Richard Achille Fortier.         250         0         0           William Gibson.         250         0         0           Alexander Vida!         500         0         0           William B. Clarke.         500         0         0           Milliam Alexander         5         0         0           William Alexander         5         0         0           William Alexander         5         0           Thomson. <td>Nom des Cautions.         Pénalité.         Date de l'obligation.           Charles S. Channel.         £         s. d.         acout, 1855           Miles, E. Knowlton.         250 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0</td> <td>l'enregistre-</td> <td>1855.</td> <td> ор</td> <td> op</td> <td> ob</td> <td>do</td> <td>op</td> <td>nbre 1854</td>	Nom des Cautions.         Pénalité.         Date de l'obligation.           Charles S. Channel.         £         s. d.         acout, 1855           Miles, E. Knowlton.         250 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	l'enregistre-	1855.	ор	op	ob	do	op	nbre 1854
Nom des Cautions.         Pénalité.         Date de l'obligati           Charles S. Channel.         \$ 5   d.           \$ 6   d.             Miles, E. Knowlton         \$ 1000   0           \$ 2 août, 1855           H. W. Eagles         \$ 100   0           \$ 16 avril, do           Wallace Reagh         \$ 100   0           \$ 16 avril, do           J. Bte. Felix Pinchaud.         \$ 75   0   0           \$ 19 juin, do           John Fontana         \$ 1000   0           \$ 19 juin, do           John Fontana         \$ 1000   0           \$ 19 juin, do           John Fontana         \$ 1000   0           \$ 19 juin, do           John Fontana         \$ 1000   0           \$ 19 juin, do           John Fontana         \$ 1000   0           \$ 19 juin, do           John Fontana         \$ 1000   0           \$ 19 juin, do           John Fontana         \$ 1000   0           \$ 19 juin, do           John Fontana         \$ 1000   0           \$ 1000   0             John James Robson         \$ 250   0           \$ 22 septembre, do           William B. Clarke         \$ 500   0           \$ 4 avril, last           John James Vida!         \$ 500   0           \$ 5 septembre, do           William Alexander         \$ 5 septembre, do	Nom des Cautions.         Pénalité.         Date de l'obligati           Charles S. Channel.         £         s. d.         B55           Miles, E. Knowlton.         \$1000   0   0   2 aoùt, 1855         1855           H. W. Eagles         100   0   0   0   16 avril, do         40           Wallace Reagh         150   0   0   19 juin, do         40           J. Bte. Fèix Pinchaud.         75   0   0   0   19 juin, do         40           John Fontana.         150   0   0   19 juin, do         40           Kev. Narcisse Charles         1000   0   0   19 juin, do         40           Rév. Narcisse Charles         1000   0   0   19 juin, do         40           Fortier         1000   0   0   19 juin, do         40           Villiam Gibson.         250   0   0   19 juin, do         50           John James Robson.         250   0   0   19 juin, do         40           Alexander Vidal         500   0   0   10 juin, do         50           Alexander Vidal         500   0   0   10 juin, do         50           Alexander Vidal         500   0   0   0   10 juin, do         50           Alexander Vidal         500   0   0   0   0   0   0   0   0   0			. 6 septen	. 26 noven	1 decen	11 do 10 janvie	11 do,	26 septen
Nom des Cautions.   Pénalité.	Nom des Cautions.   Pénalité.	l'obligatior		op	do .		nbre, do 1854.	· op	
Nom des Cautions.   Pénalité	Nom des Cautions.   Pénalité	Date de		   16 avril,	19 juin,	22 septen	. 60		5 septem
Nom des Cautions.  Charles S. Channel.  Miles, E. Knowlton.  H. W. Eagles Wallace Reagh J. Bee. Feix Pinchaud John Fontana John Fontana  Rev. Narcisse Charles Fortier. Richard Achille Fortier John James Robson. William Gibson.  Alexander Vidal William B. Clarke.  Alexander Vidal William B. Clarke.  William B. Clarke.  Alexander Vidal William B. Clarke.	Nom des Cautions.  Charles S. Channel  Miles, E. Knowlton  H. W. Eagles Wallace Reagh J. Be. Feix Pinchaud John Fontana Fortier Fortier Fortier John James Robson. William Gibson  Alexander Vidal William B. Clarke  Alexander Vidal William B. Clarke  William B. Clarke  William B. Clarke  William B. Clarke  William B. Clarke	Pénalité.	·s O	0000	00 0	5 000		0000	5 6
	Charge ou Nomination.  Pour empêcher la contrebande à bord du steamer "Mountain Maid," qui traverse les eaux du lac Memphremagog, et dont il est le capitaine et commandant et pour veiller à l'observation des lois et réglements des douanes de cette province.  Huissier, 4me cour de division, comté douanes de cette province.  Inspecteur du revenu, Isles de la Magdeleir surintendant des lots de grève dans port de Quêbec.  Collecteur dans les douanes de Sa Majest (Obligation) Sherif, comté de Lambton  (Convention.) do do  Collecteur des douanes, Port du Fort Erié Collecteur des douanes, Port du Fort Erié	Nom des Cautions.			7			•	William Thomson

9	V	ic	to	ri	a	•			1	1	рþ	<b>)</b> (	n	d	ic	e	(	N	O	•	1	2	.)			٠.			. 1	8	<b>5</b> 0
	1936		1941		1967				1972		2037	-		1906			2076			2109		0100	5414			2164		****		2317	******
	, do .		- op		1855.			•	·· op		op			90	}		: 0		-	do		-	3			·· op				op O	'.
	23 novembre,		qo op		ianvier.				qo,		10 mars,		٠.	avril			do,			mai,		-	'n			do,				juin,	
	133		28		00	) 			თ 		110			2.0	<u> </u>		9			24			<b>#</b>			= -				2	
	eb				olo.	; }`_,		. •	පු		1855.			1854 94		٠	00			. op		7	3			9				1855 21	
	do,		novembre, do		inillet.	-	1		août,		février,	1		o treil		•	tevrier			mars,			ici iidi	1		mars,				mai,	
	19		10		cr.	,			5		13			ø			11			11		11	3			=				161	
	0			. (		<u>~</u>		0	0	0	7		-	<u> </u>	~ ~	0		S	0	~	50	- -		,	0)	3	<u> </u>		(0		2
	0		0		0			0	00		00		_				5 6		0		0		<b>C</b>	,		0				0	
~	3000	^	001	•	100	100		200	250	1000	500	000	100	200	20	400	400	400	200	100	100	7200	140	-	400	200	200		200	250	2000
	Pierre Chicoine	François X. Prive	Flavien Lottinville	François X. Guillet	Pierre Charon	Edmund Smith			Mathew Teefy		John Bower Lewis	Laward Michillyray		Thomas Octon	Isaac Green		John McDowell	John F. Delmage		John Starnaman	Jerenniah Johnson	117 11 120	Antoine Orellette		•	Daniel Kerr	Fatrick Malone			Jeseph Alfred Lewis	r rançois A. Cilelle
Répistraire, comté de Verchères		Cormer district des Trois-Bivières.			. Greinei, 4nie cour de division, conne d 1.55ex		Greffier, 3me cour de division, comtés unis	de York et Peel		Collecteur dans les douanes de Sa Majesté.			Greiher, sme cour de division, comte de	w emiligionistics		Glendinning, Thomas Greffier, 1re cour de division, comte de Kent.		Greffler 4me cour de division comté de				Huissier, Tre cour de division, comte d'Essex.		Huissier, Tre cour de division, comtés unis	de Lanark et Renfrew			Agent pour la vente des terres de la cou- ronne dans certains townshins dans le	comté d'Ottawa		
Geoffrian. Félix Bégistraire. comté d		Guillet Valère		Cho hom Bronois			Grieve, John			Graham. Duncan			trieve, Feter			Glendinning, Thomas		Gee Joseph				crauthier, Constant Huissier, Ire courde		Gill. William.				cineau, Alired 1 Agent pour la vent			

19	Victor	ia.	Ap	penc	lice (	(N	0. 1	2.)		1856.
	No. de Pobli- gation	2223	2250		2954		2255	2292	1943	1955
	egistre-	1855	op		op .		тор	1856	1854	·· op
ttion.)	Date de l'enregistre-No. de ment. gation	1855 30 juin,	24 septembre, do 27 septembre, do	. ' '	25 novembre,		36 do	1856 19 janvier,	2 décembre, 1854	28 do
ontinua	igation.	1855.	, do		 Op		op	1856	; 1854	do 28
, erc.—( <i>C</i> .	Date de l'obligation.	26 juin,	24 septembre		18 do		op op	11 janvier,	16 septembre, 1854	13 fevrier,
ENTS	Pénalité.	s. d.	0		0 0	>	000		000	000
NNEW	Péna	£ 200 150	100	_	250 250 950		500 500 500	203 100 100	200 100 100	80 40 40
DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, ETC.—(Continuation.)	Nom des Cautions.	Silas Pomoy Hannum. James McIntosh	Michel Belleau		Valère Guillet et Fla- vien Lottinville Denis Genest Labarre	Wellige Daucaux	wille Badeaux	John SuppleJohn Bell	William Roe James Forsyth	Robert Aberdein William Nicholson
ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATION	Charge ou Nomination.	Gates, James Ogden Huissier, Ire et 3me cours de division, com-	Inspecteur de douves	Agents pour la commutation de la tenure segmeuriale cap de la Magdeleine et	וופוז מקווא זור אווס מכא דרסואניו אופרכי		on On	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.	Greffier, 4me cour de division, comtés unis &'York et Peel	Greffier, 5me cour de division, contés unis de Lincoln et Welland
¥	Nom du Principal.	Gates, James Ogden	Giroux, Clement	Guillet, Valère et F. Lottinville		Guillet, Valère et F.	Lottinville	Gibson, William Henry	togacom, com	Hepburn, William

	19	Vic	torie	ι.	Ap	pend	ice (	No.	12.)		1	856.
:		1961	1984	2004	2013	2026	2032	2043	2066	2077	2085	2088
		1855	do	ob	ор	·· op	co ···	op	 Op	 	co Co	<del>.</del> ક
	-	5 janvier	op 01	12 do	13 do	10 mars	op op	30 do	24 avril	26 do	op op	27 do
		do .	9	do .	မွ	1855.	1853.	1855.	1842.	1854.	ę ę	ę
		20 avril	29 do	9 mars	19 décembre	8 janvier	2 do	7 mars	7 février	4 mai	16 février	ler mars
			~~~	×000	<b>~</b> 0000	000	~~~	000	~~~ ~~~	~~~	000	000
٠		100	250	1000	100	300		500 250 250	145 0 72 10 72 10	250 250 250	150 75 75	
		John Hockey John Langrill	George Handiside	John McKay	Archibald FosterJohn Heney	William G. Harkness	Abraham McIntyre Enoch Lumley.	William Lundy.	William Kennedy	James Scott Howard	John Kearnes Abner Hagar	Henry Anderson
	Hawkins, Charles Greffier, 6me cour de division, comté d'Ox-	Halbard, James Huissier, 6me cour de division, comtés unis	de Lincoln et We		ment et vis sa Majeste.	Lambton	Harris, William Greffier, 4e cour de division, comté d'Elgin.		Harris, Thomas Greffier, 5e cour de division, comté de Gore. Howard, Allan McLean Greffier, 1re cour de division, comtés unis	d'York et Peel	de Prescott et R	Hewitt, William Greffer, 50 cour de divis., comté de Norfolk.

10	<b>W7</b> *			A. 2.			/TNT ~	าดง		1856.
19	Victo	rie	l.	Ap	pena —	ice	(140	. 12.)		
	No. de l'obli- gation.		2119	2138	2155	2184	2209	2225	2287	1938
	gistre-		1855.	op	do ••	op	op	op	1856	1854
ion.)	Date de l'enregistre- No. de ment. gation.		4 mai	. op 7	4 do	13 juin	8 do	. 14 juillet	12 janvier	23 novembre 1854.
rtinuat			1854	185512	1854 14	do 1	1855 18	do 1	do	1854[2
ETC.—(Continuation.)	Date de l'obligation		10 mars 1	30 avril 1	29 do 1	6 février	21 mai	14 juin	13 novembre	19 octobre
NTS,		-	~~~	0	000	000	0000	60 0	000	~~~
NNEME	Pénalité.	£	100 50 50 0	\$ 200 0		50 0		200 0 100 0		2000 1000 0
ONS ET CAUTIONNEMENTS,	Nom des Cautions.		Thomas Butler	Archibald Campbell R. M. Harrison	William G. Harkness Jacob B. Swart	Carlton C. Smith	Martin Simpson Jonathan Beers George Duthie	George Stephen Hill William Robert Arm-	Walton Smith	George Jackson James Beatty
ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS	Charge ou Nomination.		Huffman, Elisha B Huissier, 6e cour de divis., comté de Brant.	Harbeson, Matthew Député surintendant des mesureurs de bois pour le port de Québec	Huissier, 1re cour de division, comte de Lambton	Huissier, 3e cour de divis., comté de Brant.	Douanier dans les douanes de Sa Majesté	Hill, Arthur Leslie Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	Agent pour la vente des terres publiques, dans Oakfield et autres townships dans le Bas-Canada	Agent pour la vente des terres publiques, dans le comté de Grey
Ŕ	Nom du Principal.		Huffman, Elisha B	Harbeson, Matthew	Howard, Tilton	Huson, Albert	Harvey, William	Hill, Arthur Leslie	Heath, Edmund	Jackson, William

9 Victor	ria.	Appe	ndice (	No. 19	2.)		185
2003	2131	2132	2163	2268	2273	2288	2301
1855	op	·· op	op	op	· op	1856	op
. 13 janvier	_		. 15 do	6 décembre	19 do	1856. 19 janvier	31 do,
op of	185511		1854 do	1855	ор	1856.	1853
22 février 16 mars	o mais 19 avril		22 fevrier 24 mars	23 novembre 1855.	23 juin	2 janvier	11 juillet
000 00	S 200	\$ CO		~~~	~~~	000	 
1000	- ,		150 150 620 310 310	100		3000	250
Grin Avery Garry V. Delong	William McClellan Francis P. Johnston Walter McKenzie		Robert Cockburn  Elizabeth Anne Carlow  Thomas Webster  Archibald McDougall		Hiram Little	James Grant. George Elias Jones	William Lyon McKen- zie George Brown
Jennings, Solomon (Huissier, 5me Cour de division, Comté d'Oxford	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	Douamer dans les douanes de Sa majeste	Greffier, 1re cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville	Prépose au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	Lambton	de Northumberland et Durham	
Jennings, Solomon Jenkins, Thomas	Johnston, Thomas	Jones, John William. Douanier dans les Janes, Charles Huissier, 8me cou Northumberla.	Jones, John Boyce	Ironside, George	Jones, Robert	Johnstone Quintin	(and the state of

V ICTOI	1000	xppc	Halot	, (110		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
No. de l'obli- gation.	1939	1959	1970	2071	2081	2091	2098	2153
gistre-	1854	·· op	1855.	·· op	do	·· op	op	op
Date de l'enregistre- ment.	23 novembre 1854	1854 28 décembre do	8 janvier	i5 avril	26 do	27 do	28 do	14 mai
	1853.	1854	op	do 25	do 26	do 97	·· op	do 14
Date de l'obligation	17 octobre	6 fevrier	17 juillet	20 mars	3 ferrier	op 6	20 mars	3 fevrier
	д. <u>200</u>	~~~	~~~	~~~	~~		2000	~~~
Pénalité.	£ s. 100 0 50 0 50 0	100 50 50 0	360 180 0 180	200 100 100 0	120 0		200 100 0	125 0 63 10 62 10
Nom des Cautions.	Charles E. Jones	John Grenville	Thomas Melville	Stephen Hedger Merrick Charles Holdem	Jacob Hespiler	Theodore Wigle		Dominick Ramore James Kimble Andrews.
Charge ou Nomination.	Kelley, Robert Andrew. Préposé au débarquement, et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	Greffier, 4me cour de division, comtés Unis de Lincoln et Welland	Knapp, Van Rensselaer Greffier, 2me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville	Greffier, 5me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville	Greffler, 2me cour de division, comté de Waterloo	Greffier, 3me courde division, comté d'Essex	cour de divission, comork et Grenville	Huissier, 3me cour de division, comté de Waterloo
Nom du principal.	Kelley, Robert Andrew.	Kecfer, Jacob	Knapp, Van Rensselaer	Kelly, Michael	Klotz, Otto	King, James	King, Wi'liam Wallace Huissier, 9me unis de Yo	Knox, Oliver Perry

67	2179	2186	2188	295	2228	2259	2367	2010	2011	2075	
2167					- 61 		୍ଧ 	<u> </u>		 	<del>-</del>
. op	do .	op •	do .	op ·	ф.	do .	do .	do .	do .	do .	1
				5. 10. 10.		nbre	nbre	L O	11.		٠.
op	nin	ор	9	op	24 juillet	26 novembre	3 décembre	janvier	do	avril	
16	133	15	<u> </u>	116	<u> </u>	36	<u></u>	13	<del>о</del> р .	26	-
· op	do[13 juin	9	do	1855 16	op ·	do .	op o	décembre 1854	qo	do .	
4						Ф		ibre 1			
mars	mai	août	. op	avril	juillet	octobre	. op	lécen	မှ	avril	
<b>6</b> 3	13 п		op_	19 a	4		20	5.	61	- 58 a	=
~~~	~~~	2000	000	~~	~~	000	~~	~~~ ~~~~	000	~~~	
000	5000	5.0	000	000	100 50 50 0	200 0 100 0 100 0	100 50 50 0		100 50 50 0		_
100	100	500 250 250	200 250 250	100	21.0	822	<u> </u>	488	Ä ** **		
	::		::::				een.	ee liver			=
Nicholas Willoughby.	George M. Keeling Richard Ainlay	William McPherson. George Barnard	Benjamin Bowman. John Harrington	John Brunskill. J. K. Falconbridge	Duncan McCallum. Horatio LeBoutillier	John Benson, J. P. Joseph Halpany	George Sherwood	Thomas Contad Lee Thomas Hamilton Oliver	Alexander Bryson William John Wills.	Thomas Degge William Northwood.	
Willo Theer	f. Ke	McPl arna	Bow	nskil Iconb	McCa eBou	ıson, Ialpar	shera F. M	Cont	r Br John	Degg Nortl	
tolas mas (	George M. Keel Richard Ainlay	William McPher George Barnard	Benjamin Bowms John Harrington	John Brunskill J. K. Falconbrie	atio ]	John Benson, J. P. Joseph Halpany	orge S	omas omasl	xand Iliam	omas liam	
									Ale Wi		_
comtés	te de	Huissier, 2e cour de division, comté d'York	de division, comté d'York	Huissier, 3me cour de division, comtés unis d'York et Peel	les douanes de Sa Majesté.	Prépose au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majeste	les douanes de Sa Majesté.	ır dan	les douanes de Sa Majesté	Greffler, 5e cour de division, comté de Kent	
	de division, comte	ntė d'	nté d	somté	ia. Ma	isiten	sa Ma	isiteu	a Ma	nte de	
de division, Grenville	rision	n, coi	n, coi	sion,	de S	et V jestė	s de S	nement et V Sa Majesté	de S	, con	
de d Grenv	e div	ivisio	ivisio	divis	uanes	barquement et V ss de Sa Majeste	uanes	ment a Ma	ane	visio	
our ls et (	cour d	de d	de di	ur de sel	op se	rdne de S	op se	arque de S	op se	de di	
me c Leec	re co gton.	com	cour	ne co et P	ans le	déba	ans l	ose au debarqu les douanes de		cour	
r, 3 is de	r, 1 elling	31, 2e	, 2e	er, 3r York	ier da	ose au de es douane	ier d	se an s dou	ier da	r, 5e	
Huissier, 3me cour de divisi unis de Leeds et Grenville	Huissier, 1re o Wellingtor	uissie	reffie	uissio d'	Douanier dans	répos le	Douanier dans	repos Je	Douanier dans	reffie	
<del>II</del>		<u> </u>	<u>ار م</u>	:	<del></del>	:		<u> </u>	<u> </u>	<u>.</u>	
	knowies, William Sa- muel G		Keller, Charles Miller. Greffier, 2e cour	Keller, Joseph	Kavanagh, Joseph J.	•	M	Lee, William Nelson Prepose au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	:	:	
nes	## :	qdəş	arles	seph	Jose ,	:.	ırles	am N	:	: :	,
Kirker, James.	nowles, muel G.	Keller, Joseph	r.	r, Jo	nagh	King John	Kelly, Charles M .	Willi	Little, John.	Little James .	
ē.	JII.	He	E E	ile I	Va	සු	Į.	ຜົ	井	tle t	

19	Victo	ria.	$\mathbf{A}$	ppendi	ce (No	. 12.)		1856.
	No. de l'obli- gation.		2094	2278	2302	9561	1933	1943
	egistre-	1	1855 do	ob	1856	1854	op	op
ation.)	Date de l'enregistre- No. de ment. l'obli- gation.		28 avril 26 novembre	20 décembre	. 31 janvier	25 septembre 1854.	op op	2 décembre
ontinu	igation.		1854	ор	1856	·· op	op	·· op
, etc.—(Continuation.)	Date de l'obligation.		4 mars 2 octobre	3 decembre	2 janvier	30 juin	10 do	14 mars
ENTS	lité.	s. d.	0000	000	000	0	000	0000
NNEM	Penalité.	£ 240	120 120 360 150	2500 2500 2500	500 250 250	320	100 70 70	500
IONS ET CAUTIONNEMENTS,	Nom des Cautions.		Samuel Josephus Bellamy lamy Aaron Bellamy Pardee. Robert Jones	Valère Guillet.	Nicholas Pineau	Henry Marshall John Aikins Locataire	Isaac Rose	Levi Fowler.
TAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS	Charge ou Nomination.	Greffier, 11me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville	s de Sa Majestć.	Agent pour la vente des terres publiques dans certains townships, dans le Bas-Canada	Agent pour la vente des terres publiques dans certains townships, dans le Bas-Canada		Locataire de la traverse du quai du gouvernement, Williamsburgh Ouest, à Waddington, (E. U.,) pour 5 années, depuis le 1er juin 1854, à £17 10s	(Convention,) Shérif, comté d'Elgin

Leslie, David Young...

Munro, Colin.

Nom du Principal.

Lyman, Warren...

9 Victoria.		endice	(No. 12	2.)	1856
1946	1952	1964	1976	1992	2001
. од од	ob	1855.	do	do do	op
op op	op do	janvier	op op	op op	op.
. : 13	do	<u> </u>	9	11	<u>e</u>
op op	do do	qo	do do	do do	op O
14 novembre 30 do	2 octobre 10 juin	ler mars	21 septembre 14 octobre	6 do 5 mai	12 jum
and the second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second s	000000				
300 150 0 150 0 200 0 100 0	2000 1000 1000 1000 500 500				0 000
### ##################################	822 2	. 822 8	100 100 200 100	100 200 100 100 200 100	100 100 100
Guy Carleton Wood. John S. MacDougall. Angus McDonald Donald McPherson	John Comer. Thomas Massington. George Adams. James Durkee			Gabriel Minard Thomas F. Park John McLeod Philip McKay	Benjamin Woodhull John Donglas John Sutherland
McPherson, John Greffier, de la cour de comté, des comtés unis de Stormont. Dundas et Glengarry, et député greffier de la couronne et des plaids	Greffier, 3e cour de division, comté d'York. Greffier, 3e cour de division, contés unis de Lincoln et Welland	Greffier, 3me cour de division, comté d'Ox- ford  Huissier, 4me cour de division, comtés unis d'York et Peel	Huissier, 6me cour de division, comtés unis de Lanark et Renfrew	Huissier, 2e cour de division, comté d'Essex Huissier, 6e cour de division, comté de Mid- dlesex	Huissier, 1re cour de division, comté d'Ox- ford
McPherson, John		Matheson, Donald Maguire, John	McLain, John	Murray, George McKay, Gilbert	McKay, Hugh

Nom du principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.	Date de l'obligation.	Date de l'enregistre-No. de ment. l'obli- gation.	No. de l'obli- gation.
McCarty, Henry	Inspecteur du revenu, comte de Northum-		£ s d.			
	UCA INALIA	John McCarty	250 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	7 décembre 1854 13 janvier	13 janvier 1855.	2008
Mowings Tame Man	inspecteur dans les douanes de da Majeste.	Jasper T. Gilkison	250 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	31 do do do	op op op	2013
106	Collecteur dans les douanes de Sa Majesté.	George Stephens	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	18 janvier 1855	13 février do	2023
	ne cour de division, comte de	Samuel Hitchcock	200 0 0 0 100 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	19 fevrier do	10 mars do	2025
McClary, Peter		Oliver McCiary	500 0 0 250 0 0 0 250 0 0 0	12 mars do	22 do do	2039
McConnell, William Arpenteur,	Arpenteur, Bas-Canada	Duncan Dewer	$\begin{cases} 250 & 0 \\ 0 & 0 \end{cases}$	8 janvier do	14 avril do	2053
	ıns les douanes de Sa Majesté	Wright Chamberlain	50 0 0	2 avril do	op op op	2056
Matcolli, James Greffer, 5e	Creffer. 3e cour de division, comte de Brant. Greffer. 3e cour de division. comte de Wel-	Jeremiah Durham Eliakim Malcolm	100 00 50 0 0 50 0 0 0	6 fevrier 1854 24	24 do do	2059
		Henry StrangeThomas McCarty Shaw	100 0 0 5 50 0 0 5 50 0 0 5	17 mai do	·· op op op	2065
			-		-	

		F6	.65		<u>ლ</u>	10					
		2067	. 2073	2082	2093	2095	2097	2099	2100	2116	2121
		op	۰	•	:			•	•	:	
		7	ф	မှ	qo	9	do	ф	-9	မှ	do
						_					
		qo	qo	Ą	do	28 avril	မှ	mai	ဗိ	ခု	do
•••		-24	. 25	. 26	12		육	ler	<u> </u>	4	<del>op</del>
		go.	do .	•	do .	•			•	:	:
	,		<b>.</b>	ခု		ှေ	မှ	op	op Op	පි	q
		fevrier			mars						. La
	ż		q	တ်	ma	op -	qo	ф	<b>.</b>	မ္	fevrier
		· ·	~ <del>\$</del>	~~~	67	<b>–</b>	17	C3	133	- 원	9
			000	000	~~~	000	<b>₹</b> 000	00	5 000	~~~	5000
		50 50 50 0	000	000	000	000	000		000	000	
			250	150 75 75	200 100 100	240 120 120	210 105 105	100	360 180 180	500 250 250	200
1				:::		:::	: : :	ar-	: :::		
		Hendry	George Bullock Samuel S. Macdonell.	Robert McClaskyJames Young	Frederick Rouck	Jeremiah Guild Orrin Bailey Adams.		John Lewis Macdonald. James Whitcombe Par-		Alexander Hamilton Samuel Shaw	William A. Whitney
	٠.	endr Vasb	llock Mac	Clas ng	touc	uild 7 Ad	am.	Mac	ris	Jam	Whi
,		H A	Bu I.S.	Mc	Sk I	th G	yatt	wis Whit	am Sam	er I	A. Mal
		Charles Hendry. Stephen Washbu	George Bullock Samuel S. Macdor	Robert McClas James Young	Frederick Rouc John A. Starns	Jeremiah Guild Jerin Bailey Ac	Ezra Wyatt David Graham	n Le	wenter William Levis Robert Campbell	Alexander Har Samuel Shaw	William A. Whit Duncan Malcolm
	o ·										Wil Dun
	comté de		issex.	i di		et Grenville	et Grenvillecour de division, comtés unis		cour de division, comtés unis et Grenville	siun	ant.
٠.	oo :	167		comte	mtés	ntés	ntés		ntés	ofes	var de division, comté de Brant
	on,			Î		100	. 5		, cor		ntéd
	iivisi		ivisi	cour de division.	ision	sion	sion,		sion	non,	G
	<u>.</u>		e e	de d	vib	wille	et Grenville. cour de divis	ville	cour de divis et Grenville	CENTE	isior
į	# :	do d		į	j j	Gren r de	Gren r de	Gren	r de iren	gel.	ediv
	, S	1110	8	5		s et (	com	s et (		7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	ard
į.	terk		30.6	ferig 6me	olk 12m	eeds 7me	eeds 3me	eede	2me seds	rie k	ပ် ပ
1	пет, Wa	ă P	ler.	Wal ler	Nor.	de L	le L	ie I	e er,	e K,	ier,
٠	ē	Graffiar 1re courds division comes 110	Gref	ireff	ireff	de Leeds Grefffer, 7me	de Leeds et Grenville. Greffler, 3me cour de divis	-	ireff	de York et Peel	luiss
	Waterloo Waterloo			Waterleo  McLennan, Andrew Greffier, 6me cour de division. comté	Norfolk Munro, Alfred Alpheus, Greffer, 12me	de Leeds et Grenville	:			<u> </u>	Malcolm, Andrew Huissier, 5e cc
į				rew	lphe	. :	MacKelvy, Joseph		McCarthy, Daniel		•
Į.	1411	ent.	enry	And	A b	am.	osep		anie		Irew
Š	χ. S	J.	, H	an, us	Vifre	Hir	y, I		U, Y	2	And
2012	ricit	Mercer Joseph	) nin(	enn	ro, 1	McCrea, Hiram	Kely		arth	, .	olin,
ٺ	1111	Mor	McC	MeI	Wan	ZCC ZCC	faci		Acc.	301	ja:

19	Victo	ria.	Ap	pend	ice (N	o. 12	2.)			1856. ====	1	9 <b>V</b>	ictor	ria.	Â	ppei	ndice	(No	. 12	.)		1856.
	No. de l'obli- gation.	72127	2130	2134	2146	2149	2153	2157	2160	2169	=	2175	2180	2181	2191	2196	2199	2200	2205	2216	7555	<del></del>
	l'enregistre- ment.	1855	ф.	ob	· · ор	· op	ор	op	do	·· op		do	do	- op	do 2	op	do	do :	do	do 22	do	do   2245
uation.)	Date de	. 4 mai	op 111	. 12 do	op op	. 14 do	op op	do do	. 15 do	- 18 do		13 juin	op op	15 do	6 do	18 juin	op c	op	op -	do	juillet	septembre
–(Continuation.)	l'obligation	1854.	1855.	1354.	• op	r do	• op	op ,	op	r do .		do	1855.	1854.	1855	do	ор ор	do do	do do	op op	do 14	do   3
S, erc	Date de	28 mars	   17 avril	ler mars	op 6	   6 fevrier 	9 qo	9 mars	31 do	    3 févrie:		2 mars	20 février	26 août	15 janvier	6 juin	8 mai	op (	do	jain	ф	soût
ENT	ité.	s. d.	000	000	000	000	000	000	~~ ~~~	~~~~		~~	~~~	~~~ ~~~	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	~~~	21 2000	E   13	01 00 00 00 00 00	0 113	33	#1 41
NNEM	Penalite.	£ 300 150 150	100	240 120 120	100	200 150 150	150 75 75	100	998	125		150 100 100 0	200 100 100 0	500 0 250 0 250 0	200 100 100 0	100 50 50 0	200 100 100 000 000	00	200 100 100 0		500 0 0 250 0 0 250 0 0	200 0 0 100 0 0 100 0 0
TONS ET CAUTIONNEMENTS,	Nom des Cautions.	Robert Shaw Fortune Thomas Turner	James Fraser Elloy W. Palmer		Franklin Kellum William McMichael	Abel Waters Weils Charles W. Hartwick	Edward L. Cutten Henry Liersch					Peter McVeighGregory Dunning	Duncan McDiarmid	George McPhillips	Hector Paterson Finlay McDiarmid	James P. Mcdonald	- a.e.	John Robinson Hamil- ton Henry Caldwell	Joseph Primrose Henry Kerwin	George E. Humphry	Denis Kelly Feehan Henry Eccles	Francis Joyce. Edward McCrea
ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS	Charge ou Nomination.	Huissier, 3me cour de division, comté de Durham	Préposé au débarquement, et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	Huissier, 5me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville	Huissier, 2me cour de division, comté de Norfolk	rescott et Ru	de ulvasion, come	livision, comtė	Greffier, 6e cour de division, comté de Kent	MacMachon, William Huissier, 1re cour de division, comté de Waterloo	Huissier, 5me cour de division, comté unis de Prescott et Russell	ision comfé d'Rlain	ivision, comtés unis	cours de division,	nt, et Visiteur dans	lajestė	es de Sa Majesté.	, et Visiteur dans	ajesté.	ss douanes de Sa	sion, comtes unis	
項	Nom du Principal.	Marmion, Henry H	Meagher, Thomas	McKelvy, George	Masacar, John	M referen	money, deorge		Mitchell, Robert	MacMachon, William.	McVeigh, John	McDiarmid, Finlay Greffier, 5me courde div	McKenna, Terence Greffier, 10me cour de d de York et Peel	McBride, James	Menton, James P	McGie, Barnabas D	McPherson, William Douanier dans les douane	McCormick, George Préposé au débarquement	Murphy, Thomas Ins	McCarroll, James Ins	McDonald, Archibald Huissier, 6me cour de divie	

19 Victoria.		٠.
--------------	--	----

Appendice (No. 12.)

1856.

19 V	ictoria.	Appendice (No.	12.)
, in the		the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the s	

1856.

No. de Pobli- gation.		2249	2251	2257	2260		2263			2276	2280	2289½
egistre-		1855.	op	do	do	,	do	-4	: On	op	- မ	1856
Date de l'enre ment.		26 septembre	op op	26 novembre	op op		op op	10 discombas	ammanan er	op op	24 do	1856 19 janvier
gation.		1855	og Og				op		:	op	ob	1856.
Date de l'obli		24 septembre	24 do				4 do		14 ulars	16 novembre	9 octobre	   11 janvier
4	ď	0	. 0	~0	000	6	00	000	50	000	500	2000
nalité	s)	- 0	0	00	000	0	00	000		0000	000	000
Pé	3	2	9F ~~	25	20.00	<b>ν</b> ο,	1020	100		3888	120	1000 500 500
Nom des Cautions.		James Miller	Michael Clusian	William McIlwain	George McConnell	Henry G. Markley	Charles Baby	Pierre Marentelle	Daniel McPherson	Adolphe Meyer Malcolm McDermid	Albert Prince George Bullock	John Comerford William Matthews
Charge ou Nomination.								Shérif, comté d'Elgin	Huissier, 2me cour de division, comtés unis			Murphy, William   Collecteur dans les douanes de Sa Majesté
Nom du Principal.		Miller, John		McIntosh, John	Morgan, William Ira	Marentelle, Joseph Lau-	rent	Munro, Colin	Mainwairing, Joshua.	Masin Diome Hoston	Motin, 1 lette 11ectol.	Murphy, William
	Charge ou Nomination. Nom des Cautions. Pénalité. Date de l'obligation.	icipal. Charge ou Nomination. Nom des Cautions. Pénalité.   Date de l'obligation.   E   s   d.	Charge ou Nomination. Nom des Cautions. Pénalité. Date de l'obligation.  La s d.  James Miller. Septembre 1855.	Charge ou Nomination. Nom des Cautions. Pénalité. Date de l'obligation. Inspecteur de bois quarré. Trapecteur de bois quarré. $\left\{\begin{array}{c cccc} Fenalité. & Date de l'obligation. \\\hline & & & & & \\\hline & & & & & \\\hline & & & & & $	Lippal.         Charge ou Nomination.         Nom des Cautions.         Pénalité.         Date de l'obligation.           Inspecteur de bois quarré.         James Miller         \$ 100 0         0 24 septembre 1855           Inspecteur de bois quarré.         Michael Clusian         \$ 100 0         0 24 do do           Michael Savard.         \$ 500 0         0 0 24 do do           Préposé au débarquement, et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.         William McIlwain         \$ 550 0         0 0 13 octobre do	Charge ou Nomination.   Nom des Cautions.   Pénalité.   Date de l'obligation.	Charge ou Nomination   Nom des Cautions   Pénalité   Date de l'obligation	Charge ou Nomination.   Nom des Cautions.   Pénalité.   Date de l'obligation.	Cliarge on Nomination.   Nom des Cautions.   Pénalité.   Date de l'obligation.	Nom des Cautions.         Pénalité.         Date de l'obligation.           James Miller.         £         s. d.         6           James Miller.         \$ 100 0         0         24 septembre 1855           Richael Clusian.         \$ 100 0         0         24 do do           Michael Clusian.         \$ 500 0         0         24 do do           William McIlwain.         250 0         0         24 do do           William McIlwain.         250 0         0         0           Carlo DeCastle.         50 0         0         0           Carlo DeCastle.         50 0         0         0           Henry G. Markley.         50 0         0         0           Charles Baby.         100 0         0         0           Pierre Marentelle.         100 0         0         0           Levi Fowler.         500 0         0         0           Levi Fowler.         500 0         0         0	Nom des Cautions.   Pénalité.   Date de l'obligation.	Nom des Cautions.   Pénalité.   Date de l'obligation.

	2031	2103	2124	2044	2069	2183		2243	2244	1973	1978
	1855.	op	op	·· op	ob	op		op (	ob	1855	op
	10 mars	1 mai	4 do	3 avril	24 do	(3 juin		3 septembre do	op ol	9 janvier	lo do
	1854 10 mars	op :	op	1855.	1854 24	do 13		1855	do do	1854	do ob
•	2 janvier	10 fëvrier	op op	22 mars	2 fevrier	17 mai		5 juillet	13 août	7 août	4 novembre do do do
:	<b>~~~</b>	000		200	~~~	~~~		0	~~~	~~~	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~
	1000 500 500	300 0		100 0	150 100 100 0	100 50 50 0		20000 0	250 0 250 0 250 0	100 0	250 0 250 0 250 0
	John Dean George Raymond	Thomas C. Sutton	Léonard Nigthtingale	John GriffithJohn H. Pope	Charles Hersey Charles A. Johnson	David McKeown James Barry.		Alfred Hooker, Président  J. M. Ring, Trésorier  R. Bell Socrétaire	H. M. O'Brien  Edward Cosgrove	Joseph Holley	John Stephenson
	Greffier, 1er cour de division, comté d'Elgin Greffier, 1re cour de division. comté de		Nightingale, Ernest [Huissier, 3me cour de division, comté d'Essex	Prepose au debarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	de Prescott et Russell	Wellington	pagniede chem. de ferd.' Obligation en faveur de Sa Majesté relati- vement aux marchandises, etc. apportés des États-Unis d'Amérique au Canada, par ou dans les trains de la dite compagn		O'Donohue, Malachy Collecteur dans les douanes de Sa Majesté. Poul John	Huissier, 6me cour de division.comtés unis	d'York et Peel
	Newcombe, Simon Greffier, 1er Neville, Charles Cecil . Greffier, 1re		Nightingale, Ernest	Ouimette, Charles J	O'Brien, Michael		pagnie de chem. de fer d'		O'Donohue, Malachy	lward	

	_
	3
	C
	2
	Ξ,
	*
	ć
	$\mathbf{c}$
	ς.
	١
	١,
	TT
1	F
	_
č	'n
ì	_
į	1
1	Y
į,	-
	_
-	-
F	=
į	-4
-	-
-	
٠	ب
2	-
-	_
-	$\supset$
	-
,	$\vec{}$
•	
	_
	ر.
	J Fi
	EI
τ.	S ET CAUL
7	COET
0.71	LA CALLET
0.70	ノーはは、ないこ
CANCE	LONO ET
THE OWNER OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE PERSON OF THE	TIONS ET
A PRICATO	NOTE
A APPROVED	NOTE
LO A PRIONING	NOTE
TO A THEO NAME	NOTE
T TO A PRIORITY	NOTE
DI ICA A TRIONTO	NOTE
ODITION A THIONER	NOTE
ODI ICA MINONER	NOTE
ODITO A THIONER	NOTE
ODITO A PROVED	NOTE
ODITO AMENICA	NOTE
DITONIA DI LO	NOTE
TO A THE OUT I'M A THEO VERY	NOTE
7	
7	NOTE
PAILT TO THE	NOTE

19 Victoria.

Victo	oria.	Λ	ppen	dice	(No	o. 12	•)		1856
No. de Fobli- gation.		1995	2019	2030	2033	2049	2105	2143	2145
enregistre- at.		1855.	op	clo	cp	do	ор	· cp	do
Date de l'enregistre-No. de ment. gation.		1854 [12 janvier	op - ç	) mars	, op o	4 avril	I mai	op 3	op
		1854 1	do 15	1853.   10	1854 do	1855	1854	do 12	op op
Date de l'obligation.		19 mai	26 décembre	1 octobre	I novembre 1854.	28 mars	2 fevrier	op L	I mars
Pénalité.		200 0 0.5	200 0 0 0 100 100 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	360 0 0 0 1 150 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	500 0 0 0	300 0 0 0 1 1 50 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	19	500	100 0 0 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Nom des Cautions.		Samuel Darling	John Kirkpatrick	Abraham McIntyre Enoch Lumley	H. C. Barwick	William Cline	Hugh Finlaysen Daniel Church	Charles Rattray	William C. Marr
Charge ou Nomination.	Huissier, 3me cour de division, comté de Haldimand	Huis		de comte d'Elgin	Park, William Milford. Greffier, 3me cour de division, comtés unis	de Stormont, Dundas et Glengarry Penton, John Augustus Greffier, 2me cour de division, comté de Brant		cour de division, comté de	
Nom du Principal.	Perry, Cornelius	Parsons, William Flet-	Phillpott, James	Powell, John	Park, William Milford.	enton, John Augustus	Pitts, Hiram	Pegg, Nathan	•

19 <b>V</b>	7icto	ria.	$\mathbf{A}\mathbf{p}$	pend	ice (	No.	12.)			1856.
2156	2170	2252	2283 2295	2314	2215	1932	1934	1944	1975	1996
· op	op	op	do 1856	1855.	ob	1854	qo ·	op	1855	op
14 do	26 do	25 novembre	29 décembre 29 janvier	  19 juin	op op	185425 septembre 1854	1854 10 octobre	2 décembre	9 janvier	12 do
op	1855	op ···	do	1855.	op	1854	1854	·· op	do	·· op
11 fevner	22 mai,	5 octobre	12 décembre 1er ianvier	30 mai	8 juin	31 aoùt	7 octobre	29 mars	9 septembre	12 do
000	0 0	0 0	00000	000	000	000		000	000	\$000 000
150 150 150	, 100 }	\$ 250	200 200 100 100	100	1000	100	\$ 250	200	100	1000
Huissier, 1rc cour de division, comté de Kent Edwin Larwill		de St. François	division, comte d'Ess	Mesureur de bois quarré George William Usborne		Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majeste Henry McKenney	da	(Convention) Sherif, conté d'Ontario		Huissier, 4me cour de division, comté de Thomas Colwell
:	Philbert, George		Price, John William.	Quirk, Michael	Quinn, William	Rogers, Henry	Rielle, Joseph	Reynolds, Nelson Gilbert (Convention) Sherif, Beid William, unr Huissier, 4me cour de		Rose, Alexander

			_	
			1	
		,	-	
			3	
		:	ì	
			S	
			Ξ	
			=	
		,	Ç	
		١	=	
		٠,	۱	
		1		
		-		
		•	_	
	1	ī	מ	֡
	-		-	
		Z		
			2	
	i	è	1	
	ļ		4	
	1	•	4	
	i	Ē	3	
	,	=	4	
	į		4	
	i	_	2	
	,	•	4	
	•		_	
		E	-	
			TO ALL CACHIOLICIA PRINTED IN. P. C. C.	
	۲	,	2	
	7	-	3	
	1 ( ) E - 7 F F F		4	
	į		4	
	7		7	
	ì	-	=	
	۶		4	
	Ċ	-	5	
	•	,	_	
		ř	Í	
		F		
٩	ľ	=	3	
	۲		1	
	۶	_	1	
		٥	1771	
	۲		4	

Victo	oria.	A	ppen	di <b>ce</b>	(No	. 12.)		185
No. de l'obli- gation.	1997	2058	2060	2090	2096	2140	2141	2154
registre-	1855	·· op	op	op	op	•• ор	op	op
Date de l'Enregistre-No. ment gatit	. 12 janvier	. 24 avril	op op	27 do	. 28 do	. 12 mai	op op ··	14 do
bligation	1855	op ·	op	op	op	· op	<b>о</b> р	do .
Date de l'obligation	29 avril	ler fëvrier	16 do	20 mars	13 do	23 do	14 do	18 février
ité.	s. d.	000	\$000 000	000	000	0 00	000	000
Pénalité.	l	200 100 100	100	300 150 150	240 120 120	100	362 181 181	100
Nom des Cautions.	James Robson	James Kerby Walter Rubidge	William Campbell	Nathan C. FordGeorge R. Vannorman.	William Beck Imrie	James Whitcomb Par- menter Daniel Freeman Britton		George Veitch
Charge ou Nomination.	Huissier, 5e cour de division, comté d'Essex	Greffier, Ire cour dedivision, comté de Brant. Greffier, 3me cour de division, comté de	e division		- <del>-</del>	Huissier, 3me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville	e division, comtés u	Huisief, Zme cour de division, comte de Waterloo
Nom du Principal.		kacey, Henry Riley, James H	9	D. L	Acoustison, 1 nounas Hunssier, 10e cont de de Leeds et Gren			wie, George

19 Victoria	1. A	ppendic	e (No.	12.)		1856.
2158	2182	2241	2299	1928	1935	1947
op	op	. ob	1856  do	1854	·· op	op op
op op	uni op	17 août do do	janvier do	1854 25 septembre 1854.	14 octobre	18 décembre do do
	do 13	do do	1854 30 janvier 1856 31 do	1854 2	 9	do do
mars fevrier	9 mars 16 juin	10 août 6 juillet	7 avril – janvier	8 août	27 septembre	28 juin do <b>d</b> o
~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	00000		~~~	~~~	00000
150 0 150 0 150 0 150 0 150 0	250 250 100 100 0	200 100 100 200 100 0	\$ 250 0 500 0 250 0	200 100 0	2000 1000 1000 1000 0	
Gilmour W. King William R. Fellows John Smith	George Allan  W. Sinclair Sutherland Robert Lowery Henry Hanson	P. Carman. William Elliott Aime A. Dorion			Neil Stewart	Jacob Snider. James Mitchell. Jacob Snider. James Mitchell
Huissier, 2e cour de division, comté de Kent Huissier, 1re cour de division, comté de Kent Huissier, 9me cour de division, comté de Wellington	r de division, comté de	Routier, Jean Baptiste. 1er porte-clefs dans les douanes de S. M.	Arpenteur, Haut-Canada Régistraire, comté de Prince Edouard	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majésté au F. Erié.	Agent pour la vente des terres publivues dans les comtés de Prescott et Russell. Oblimation Sharf conté de Gray	(Convention,) Shérif, comté de Grey
Reynolds, James R Ruttle, David	Ridley, W. John	Routier, Jean Baptiste. 1er porte-clefs dan		_	Stuart, Charles K	

Vic	tor	ia.	A	<b>Appe</b> r	dice	(No.	12.)		18
No. de l'obli-	0	1921	1953	1960	1981	2017	2029	2045	2055
nregistre. t.		9 1854.	op	• op	1855.	. op	op	·· op	<b>9</b>
Date de l'enregistre- No. de ment.		1854 26 décembre 1854	do 7	<b>2</b> 9	10 janvier	op Op	10 mars	avril	qo
		1854 20	do 97	do	do l	1855 13	do 10	op	do 14
Date de l'obligation		9 octobre	25 soet	op (	22 février	3 janvier	op L	mars	avril
	s. d.	~~~	000	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0	8 0 0	0 0 0 1er	0 0 23	0 0 0
Pénalité.	3	100	100	50 25 25	100	100	300 150 150	1500	750 (
Nom des Cautions.		Daniel Switzer Thomas Elliott	James Paterson Bennett Franklin	George Hardison	Henry Catton Robert Brown	Constant Gauthier François Gena	Peter B. Spohn	Alex. D. Sauvageau	Charles Stewart Phil- lips
Charge on Nomination.		Greffier, 11e cour de division, comté de Peel Greffier, 9e cour de division, comté de Peel				Majestérrr	enre-	. des droits de glis- ouronne, à Québec.	
Nom du Principal.		Simpson, Adam	Stamton, James	Searls, William Bard.	Stone, John	Spawn, Peter Ludiow	Sauvageau, Tancrède.	tewart, Donald McLean II	

9 <b>V</b> i	ctoria	1.	App	oendi	<b>ce</b> (	No. 1	12.)		1856
2057	2064	2107	2111	2115	2129	2133	2135	2147	2148
op	ob	·· op	op Op	 op	op	ep	•• ор	ob	9
<b>9</b>	op o	r maj	23 60	op o	op 1	s do	<b>op</b> 0	op 1	9
1854 24	do do	op op	op	do do	1855 11	1854 13	ор — ор	do 14	op ·· op
7 fevrier	15 mars	22 février	11 mars	22 fevrier	28 avril	9 пап	23 do	8 9	1 do
2000	000	000	000	000	000	000		000	000
100 50 50	200 100	250 250	200 100	200	100	620 310 310	240 120 120	200 100 100	100
Robert Snowball.	James Lamond Smith. David Henderson	Alexander Leith Paul Kane	William Steele John Hill	Nathaniel Smith John Elson		George Desoarace Ephraim Dunham			John Shearer
is., comté de Bra	Greffier, 4me cour de division, comté de Wellington	division, comtés u	division, comté	Huissier, Ire cour de division, comté de Middlesex	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	Huissier, Ire cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville	Huissier, 10me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville		Shearer, Gabriel D Huissier, 5me cour de division, comte de Norfolk
Smith, William	Smith, Alexander	itus B	Steele, Joseph	Stansfield, Samuel Huissier, 1re cour de Middlesex	Selby, Charles	Stearnes, Amos Shafford Huissier, 1re cour de de Leeds et Grei	Stitt, William	Smith, John S	Shearer, Gabriel D

,	1	9	V	ictoria.

			7	•		/ TSAT	12.)
	10 1	~~	V) (	10	$\sim$		1651
₽.	2 9 1	94.	1111	11.		1 2 ( ).	2 ZJ.
•	27	~~	** **		•	1	

•		
ı		
•	856.	
٠,		

	the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the s	
40	WT	
A CA	W IOTAPIA	
	Victoria.	

Appendice (No. 12.)

1856.

Nom du principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.	'Date de l'obligation.	Date de l'enregistre-No. de ment. gation.	No. de l'obli- gation.
Stone Dwin	Historica Proc cours do division countries		£ s q.			
Stoney Lit ville	ine com de division, comics. le Leeds et Grenville		210 0 0 0 105 105 0 0 0	17 mars 1854	15 mai 1855	2161
Soper, Henry Water-house	Huissier, 6me cour de division, comtés unis	George Ferewalt	Co o cor			1.0
	de Leeds et Grenville	Isaac Soper, junior	340 0 0 170 0 0 170 0 0	18 do do	ob ob ob	2162
Smith, William	Huissier, 4e cour dedivision, comté de Wellington					
-		James Stocks	50 0 0 0	31 do do	13 juin do	2181
Stanton, Samuel	Greffier, 3e cour dedivision, comté de Brant.	George Stanton	100 0 0	14 mai 1855 16	16 do do	6
Sealey, James	Assistant gardien d'entrepôt et premier	Endlis Sullson				2133
	porte-ciers au poit de Kuedec	James Bell Forsyth	250 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	31 do do	18 do do	2198
Scanlan, John	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté		100 0 00	مل ما	, c. c.	8066
Smith, Isaac Henry	Collecteur dans les douanes de Sa Majesté.	George Lawrence Scott	50 0 0	3		777
,		Peter Buchanan	250 0 0 5 250 0 0 \$	5 do do	op op op	2210
Strathy, James Braken- ridge	Collecteur dans les douanes de Sa Majesté.	Saurance Laurason	500 0 0	do do	do do	9911
		Alexander Strathy	250 0 0 0	}	3	
						-

				1,1,,,,,			• /		1000
9236	2229	2230	2337	2240	2256	1940	1983	1988	1993
9	· op	op	op	op	op ···	1854.	1855.	op	op
illet	qo	qo	août	ор	26 novembre	6 novembre 1854 23 novembre 1854	janvier	op	
14 juillet	. 24	op .	10 ao	114 0	26 no	73 no	10 jaı	11 d	do do
- op	မှ	9	op Op	do .	op	1854	ф •	. ob	op op
	juillet		6	ţţ	septembre	rembre	fevrier		æ
18 do	4 jui	13 do	5 do	8 août	196 Sep	0 no	24 fév	15 juin	13 mars
000	0000	0000	000	~~~ ~~~ ~~~	0000	0	~~~	000	~~
1000	1000			1000	2000 5000 500 500 500 000	2000 0	200 100 100 0	100 0 50 0 50 0	100 50 0
Andrew Jeffrey William Gastavas	Strong John Eden Francis Ahier		Daniel Patterson Martin Moran	William Gordon Peter McIntosh	Henry W. McCann James S. McKenzie Cornelius J. Lighthall. George Willis	John T. Morarty Thomas Savage	Thomas Brown John Galliford	William Ambroise Bush William Palmer Buck- bee	John Scatcherd. John Bedner
Striker, Anson Noble Prepose au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	Douanier dans les douanes de Sa Majesté	Smith, Francis William Collecteur dans les douanes de Sa Majesté. Spencer, Timothy Douanier dans les douanes de Sa Maiesté		vente des terres nablian		Régistrateur, comté de Gaspé Huissier. 5me cour de division. comté d'Ox.	ford	de Lincoln et Welland	cour de division, courte de
Offiker, Anson Nobie	St. Croix, John De	Spencer, Timothy Douanier dans	Smith, John	Stewart, Neil	Tremblay, George Fré-	derickTripp, Moses	ert	Talbot, John	

-		_	_	-
	11			
Continuation.)				***************************************
IS, ETC.—((		1		
FAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS,				-
IONS ET (				
9 OBLIGAT				
TAILLE DES				
cat dé				

Nom des Cautions.   Pénalité.   Date de l'obligation.   Date de l'enregistre-   2	Fénalité.       Date de l'obligation.         £       s. d.       d.         100 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	No. de l'obli- gation.	2009	2050	2063	2080	2123	2128	2206	2235
Nom des Cautions.         Pénalité.         Date de l'obligation.           £         s. d.         £         s. d.           Morris Welch Copp.         50 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Nom des Cautions.         Pénalité.         Date de l'obligation.           £         s. d.         d.           Morris Welch Copp.         50 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	nregistre- t.	1855	op	op	· · op	cp	op	·· op	ę
Nom des Cautions.   Pénalité.	Nom des Cautions.   Pénalité.	Date de l'en men	13 janvier						18 juin	8 soft
Nom des Cautions.   Pénalité.	Nom des Cautions.   Pénalité.	oligation.	e 1854.	1855.	1854.		op	•	op	op
Nom des Cautions.   Pénalité.	Nom des Cautions.   Pénalité.	Date de l'ol	8 décembr							26 mars
Nom des Cautions.  Morris Welch Copp. Charles S. Chamnell. Hon. Ph. H. Moore. Hon. James Ferrier. I George Davidson John McKee. John N. Vastbinder. Loran Lewis. John Griffiths Thomas Douglas Harrington. John Young.	Nom des Cautions.  Morris Welch Copp Charles S. Chamnell Hon. Ph. H. Moore Hon. James Ferrier Charles McMillan John McKee Loran Lewis John Moore John Moore John Moore John Moore John Moore John Moore John Worder Poston John Woung John Young	lité.		000						
		Péna	£ 100 50	1000	100	150 75	1000	20 20 20 20	200 100 100	1000 500 500
	Charge ou Nomination.  Greffier dans les donaues de Sa Majesté.  Greffier, 5me cour de division, comté de Wellington.  Greffier, 1re cour de division, comté de Waterloo  Norfolk.  Douanier dans les douanes de Sa Majesté.  Préposé au débarquement et commis dans les douanes de Sa Majesté.  Obligation,) Shérif, comté de Wentworth.	Nom des Cautions.	Morris Welch Copp Charles S. Channell	Hon. Ph. H. Moore Hon. James Ferrier	Charles McMillan John McKee	George Davidson David S. Shoemaker	John N. Vasibinder	John Moore John Griffiths	Thomas Douglas Har- rington James Glover Poston	John Young Thomas Cockburn Kerr

	1	9 V	icto	ria.	$A_1$	ppen	dice	(No.	12.)		18	<b>56.</b>
		2236	. 1931	2173	1958	1966	1768	1979	1987	2040	2046	
		do .	re 1854.	1853.	1854	1855.	do	-g	op	. op	do	
		8 do	25 septembre 1854.	26 mai	28 décembre 1851.	8 janvier	8 <b>d</b> o	g do	op -	ានក្ន	4 avril	
		9 9	1854.	1855.	1854	 ep	9	op	do [11	1855 30 mars	do	
		26 do	   15 avril	15 mai	13 février	2 novembre	29 avril	21 août	6 février	7 mars 18	Ç	
		000	000	0	€000 0000	000	300	000	000		8	=
=		1000 500	250 125 125	3 100	86 40 40	1000	200 100 100 0	100 0	100 50 0 50 0		300 0 150 0 150 0	<del></del>
		John Young Thomas Cockburn Kerr	H. L. Routh Philip Low.	Pierre Poitras Louis Myrand	Lawrence W. Mercer George A. Clement	Robert Cameron.	Cornelius Quick Thomas Quick	John McDonald John Lewis McDonald	Richard Miller Joseph Patterson Boom- er	John Garruthers. Samuel Muoklestone.	Asa E. Walbridge	
art	(Convention.) Sherif, comté de Wentworth.		Villeneuve, Jacques Inspecteur de douves	Am Greffier, 1re cour de division, comtès unis de Lincoln et Welland.	Whitehead, George W. Greffier, 5me cour de division, comté d'Ox-	Wigfield, Jonathan Greffier, 5e cour de division, comté d'Essex		Huissier, 2me cour de division, comtés unis de Lincoln et Welland.	de Sa Maiesté		A	
Thomas, Edward Cart-	wngnt	Verner, John Willough- by	Villeneuve, Jacques.	Winterbottom, William Bowers	Whitehead, George V	Wigfield, Jonathan	Willoughby Nicholas.	Webster, James	Vright, James	Vallbridge, Elijah Zebulon		

								-
Nom du principal.	Gharge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité,	Date de l'obligation.		Date de l'enregistre- No. de ment. l'obli- gation.	istre-N	No. de l'obli- gation
Warren, John	Greffier, 6me cour de division, comtés		£ g.				1	
	de Leeds et Grenville	Walter H. Denant	340 0 0 0 170 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	18 mars	185424	avril	1855	3070
Waters, Charles	Greffier, 2me cour de division, comtés unis de Prescott et Russell.		150 0 0 0					
		Hiram Johnson.	0.0	11 fëvrier	do 27	op	op	2087
filmot, Samuel, junr.	Wilmot, Samuel, junr. Greffier, '2me cour de division, comté de		5 6		<u> </u>			
		Samuel Street Wilmot.	000	20 do	do ler	mai	op	2164
Waddell, James	Huissier, 4e courde division, comté d'Essex.	Troinge Losieire					<b></b>	
		Schuyler Aldrick	75 0 0 7	IS do	60 	o <del>p</del>	- ਦ	2112
Wiltse, Martin	Huissier, 9me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville		200 0 0 0				,	
		William Wallace King.	00	24 mars	do 13	qo	op op	2137
Walker, William	Huissier, 11me cour de division, comtés unis de f.eeds et Grenville					* .	,	
		Aaron Bellamy Pardee.		4 do	op op	op	op	2139
Vearer, Daniel Myers.	Wearer, Daniel Myers. Huissier, 7me cour de division, comté de							
	•	Stephen Washburne B. H. Curtis	000	3 février	do 14	qo	op	2151
Winters, Ambrose	Huissier, 2me cour de division, comté de Waterloo							
		Abram A. Erb	25 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	9 8	do ll3 juin		- - - -	2174

19 Victoria.	Appendice (No	o. 12.)	185
2189 2231 2233 2233	2269 2294 2197		
	do 1856 1855	vincial.	
do 15 do 1855 25 juillet do do do do do 26 do	6 décembre 29 janvier 18 juin 29 janvier	THOS. AMIOT, Deputé Régistrateur Provincial.	
	e do do	HOS. A	
19 do   3 avril	27 novembre 4 septembre 7 juin 10 avril	TH	
0000000000	000000000000000000000000000000000000000		
300 150 1000 1000 5000 5000 5000 5000 50	300 150 150 150 160 50 50 50	_	
Samuel S. Wilmot. Horace Foster. George Brown. John Wilson. John Wilson. John Wilson. Alfred Alexander Baker. Arthur Hogge.	Nelson Forsyth William Russell John Ferriss, junr Matthew Ferriss Chester Roberts William Morgan Benjamin Yarnold		
comtés unis hamalton	Huissier, 4e cour de division, comté d'Essex  Douanier dans les douanes de Sa Majesté  Arpenteur, Haut-Canada	Bureau du Régistrateur Provincial,	Toronto, 18 février 1856.
Wilmot, Samuel, Willson, Levy Wilson, Levy Wilson, James	Waddell, James Young, Alexander Yarnold, William E	Bureau du Ré	Lord

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

# COMPTES ET ÉTATS DES AFFAIRES

# COMPAGNIE DU GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER

DU CANADA,

LE 31 DECEMBRE 1855.

	DE FER		
	DE		,
ı	CHEMIN		
	DE	•	
	TRONC		
	IS DES AFFAIRES DE LA COMPAGNIE DU GRAND TRONC DE CHEMIN	DU CANADA, LE 31 DECEMBRE 1855.	
	AFFAIRES DE LA (	DU CANADA, I	
٠.	ES (		
	ETATS I		
	E		
, ,	OMPTES		

AV.	. в. д.	56609 6 8 699 15 2 6613 6 10 88090 9 9 1021 7 6 153 3 4 1219 11 0	LMES, Vice-President. DAVIES,
Compte du revenu pour le semestre expiré le 31 décembre 1855.	RECETTES.	Provenant des passagers, No. 210,515  Do des passagers et des bagages sur les bateaux traversiers  Do des malles.  Do des trains exprès.  Do du louage de chars.  Do de rentes.	BENJ. HOLMES, Vice-Prés V. H. A. DAVIES,
pour le seme	ж s. d.	48457 12 5 237786 14 3 23519 8 8 4701 10 10 614 14 10 1869 10 4 2838 9 5 1528 10 1 129684 0 5 23723 9 5	ınada,
Dr. Compte du revenu	DEPENSES	Voir extraits des dépenses, Pour les locomotives. Notares Narchandises Pointe de la voie et des édifices Comptes généraux. Compte du télégraphe Taxes Balance traversier de Longueuil Do do do Québec. Compensation pour pertes Balance au crédit du compte du revenu pour le semestre expiré le 31 décembre 1855.	Compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada, Bureau du premier comptable, Montréal, 7 février 1856.

A

Tableau général du capital social pour le semestre expiré le 31 décembre 1855.

BENJ. HOLMES, Vice-Président.

> Compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada, Bureau du premier comptable, Montréal, 7 lévrier 1856.

W. H. A. DAVIES,

Balance générale, 31 décembre, 1855.

	£ 8. d.		£ B G
Argent en main  Obligations de la cité de Toronto, en main  Do de la comp, du c. de fer du St. Lau. et l'At. 21.21,000 0 0  Actions du c. de fer du St. Lau., de l'At. possédées par la comp. Billets recevables en main. Compte de change et de commission  Frine sur compte de débentures. Compte des débentures provinciales Compte des defentures provinciales Compte des dettes à recevoir Montant de l'intérêt payé jusqu'à cette date Paiements à compte faits aux entrepreneurs Balance due par diverses personnes. Balance au débit de la cie. du c. de fer du St. Lau. et de l'At. Provisions en main. Combustible en main.	4887 2 6 221000 0 0 171475 0 0 15801 1 3 20005 7 1 183259 16 2 193473 15 2 193473 15 2 19473 15 2 19273 10 476316 9 7 20954 3 1 12279 13 10 42763 7 11 3499 13 10 723117 19 8	Balance au crédit du fonds capital.  Do do du compte du reveau.  Montant au crédit du compte du revenu, le 30 juin, 1855, £23,723 9 6.  Four le semestre expiré le 31 décembre 1855, £72,755 6 6.  Fonds de réserve des entrepreneurs.  Do des salaires.  Lettres de change tirées mais non encore dues.  Billets payables.  Sommes dues à diverses personnes.  Sommes dues aux entrepreneurs.  Sommes dues aux entrepreneurs.  Compte d'emprunt.	96478 15 11 76650 0 0 65797 13 1 146892 7 11 6600 4 4 443533 1 5 16197 10 5 1928627 18 0
Compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada, Bureau du premier comptable, Montréal, 7 février 1856.	Canada,	BENJ. HOLMES,	

W. H. A. DAVIES, Caissier

### Détails de dépenses mentionnées dans le compte du capital social.

TRAVAUX D'INGENIEUR. EXTRAIT A.	MONTANT.
laires et dépenses de bureau	£ s. 6 1544 10 39 0 225 13 0 9
	£1809 19
TRAVAUX ET VOIE PERMANENTE. EXTRAIT B.	
onstruction de la voie entreprise pour.  ails, bancs, traverses, appareils, dormants, etc	1719 16 7680 0 8111 17 2563 8 4713 14 1869 14 1776 2 1211 6 626 11
STATIONS, EDIFICES ET BUREAUX. EXTRAIT C.	£25272 12
tations des locomotives	5184 8 4519 7 532 4 1270 8 54 5 6936 7
	£18496 10
ANNONCES ET IMPRESSIONS. EXTRAIT D.	
Département du secrétaire et du gérant	169 9 27 16
	£197 6

Détails de dépenses mentionnées dans le compte du capital social.

LOCOMOTIVES. EXTRAIT E.	MONTANT.
Locomotives. Tenders. Chars de relais Boutiques. Outils et instruments. Herses à neige. Locomotives stationnaires. Itoms divers.	£ 8. d, 2607 1 10 0 15 0 0 15 10 11 15 8 1500 13 4 1944 11 4 48 12 0 57 15 10 211 0 5 £6472 11 5
CHARS A FRET. EXTRAIT F.	10. ps. 1 19.00
Chars à fret. Trains sans entourage. Trains à gravier Remises pour les chars. Boutiques Instruments et outils.	8804 2 8 6184 7 8 889 10 0 4 15 6 13 10 4 327 5 11 300 7 10
DEPENSES GENERALES. EXTRAIT G.	* 25 - 24.12
Salaires et dépenses du burcau Direction Rente, taxes Livres et papeterie Assurance Intérêt et commission Luminaire Frais de justice. Items divers.	2447 5 8 80 7 0 195 0 3 934 0 10 331 1 1 165 0 0 20 18 053 0 1 838 14 8

Détails de dépenses mentionnées dans le compte du capital social.

	CHARS	A PASSAGERS.	EXTRAIT H.		
lère classe de chars . Chars à bagage	assagers				£ 8. 6. 384 11 1 1508 6 5 1 11 8 2 00 0 91 2 1 2 285 18 11 £2268 16 \$

Détails de dépenses mentionnées dans le compte du capital social.

	n	OBJETS	DIVERS. EXTR.	AIT I.		MONTANT.
Approvisionnem Approvisionnem Maisons, etc	ent des bur ent, etc., au	eaux généra ix stations .	ux		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	 113 11 1 499 15 886 13 £1500 0
	TI	ELEGRAPHE 1	ELECTRIQUE. E	EXTRAIT K.		
Instruments	struments.				<b></b> .	 26 17 3 1 2885 9

### Détails de dépenses mentionnées dans le compte du revenu.

	LOCOMOT	IVES. EXTRA	IT L.			
Salaires et gages Bois de chauffage. Huile, suif et étoffe de a Matériaux pour réparer Gages pour réparer les Réparations des boutiqu Réparations que la com Luminaire Petits approvisionneme Eau	les locomotives	faire			2250 4599 784 4217 143 4 712	4 0 14 17 0 18 5 17 1
			1 1		1 540401	12
	FRAIS DE FONCTI		EXTRAIT M.		E46457	

### Détails de dépenses mentionnés dans le compte du revenu.

DEPENSES POUR LE TRANSPORT DU FRET. EXTRAIT N.	MONTANT.
	£
alaires des surintendants, commis, et dépenses de bureau	2778 9
plaires des conducteurs, garde-freins, etc	7178 18
alaires des conducteurs, garde-freins, etc Iuile, suif et étoffe de rebut	1261 18
Intérioux nour rénorer les chars	2928 2
lages pour réparer les chars	8406 5
téparations des boutiques, grues, etc	239 19
téparations que la compagnie n'a pas fait faire	8800 0 1
uminaire. compensation cetits approvisionnements	103 17 1
ompensation	712 5
etits approvisionnements	22 13 1
tages des aiguilleurstems divers	1004 8 729 19
eins divers	1,20, 10,
and the first of the control of the control of the control of the control of the control of the control of the	£28776 15
ENTRETIEN DE LA VOIE ET DES EDIFICES. EXTRAIT O.	1 9,
	or alives
	14448 11 10
	14448 11 10 7583 12
	7583 12 9
	7583 12 9 5490 8 9
nspecteurs des poseurs de plaques et des outils	7583 12 3 5490 8 3 1821 17 3 1080 1 4
nspecteurs des poseurs de plaques et des outils	7583 12 5 5490 8 5 1821 17 5 1080 1 1
nspecteurs des poseurs de plaques et des outils	7583 12 3 5490 8 9 1821 17 5 1080 1 128 5 10 207 8 8
nspecteurs des poseurs de plaques et des outils	7583 12 9 5490 8 9 1821 17 9 1080 1 1 128 5 10 207 8 8
nspecteurs des poseurs de plaques et des outils	7583 12 8 5490 8 8 1821 17 8 1080 1 1 1 128 5 10 207 8 8 8090 12 11 62 16 4
nspecteurs des poseurs de plaques et des outils	7583 12 3 5490 8 1821 17 5 1080 1 1 1 1 28 5 10 207 3 8 8 9 9 0 12 11 62 16 4 255 8 6
nspecteurs des poseurs de plaques et des outils	7583 12 5490 8 1821 17 1080 12 123 5 10 207 3 8 8090 12 11 62 16 255 8 0
nspecteurs des poseurs de plaques et des outils.  tails, chaines, traverses, etc.  ravier et remplissage.  Éparation des stations, etc.  Éparations de ponts, tunels, etc.  Éparations de maisons.  artie du salaire de l'ingénieur et dépenses de bureau.  intretien de la voie donné à l'entreprise  etits approvisionnements.  uminaire.  ems divers.	7583 12 5490 8 1821 17 1080 1 123 5 10 207 3 8 3090 12 11 62 16

### Détails de dépenses mentionnées dans le compte du revenu.

	DEPENSES GENERALES. EX	TRAIT P.	1 64
	commis		
Frais de justice pour a	s, etc ffaires générales		 67 8 726 14
Jages des garde mags Dépenses de voyage	sins, etc		 108 15
toma divora			 * 11 / 707/7

### Détails de dépenses mentionnées dans le compte du revenu.

	DEPENSES DU TELEGRAPHE. EXTRAIT Q.		1.	
Instruments Réparations Ameublemen Batteries Dépenses inc	nt de bureau	0 22 14 84 1	11 11 8 19 18 15	10 4 11 10
	TAXES. EXTRAIT R.			_
l'axes munici	lepales	129 1676 63	17	10
		£1869	10	4

TORONTO:

IMRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

### CHEMIN DE FER GRAND TRONC.

# **RÉPONSE**

A une Adresse de l'Assemblée Législative du 14 ultimo, demandant copies de tous les contrats faits pour la construction du Chemin de Fer Grand Tronc.

Par ordre.

GEO. ET. CARTIER,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE,

Toronto, 2 mai 1856.

### CHEMIN DE FER GRAND TRONC,

Toronto, 16 avril 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication d'hier, par laquelle vous demandez de fournir, pour l'information de l'Assemblée Législative, copies des contrats et contrats supplémentaires passés pour la construction du chemin de fer Grand Tronc, entre la compagnie et les entrepreneurs.

Je prends maintenant la liberté de vous transmettre ces copies, qui sont comme suit :—

QUEBEC à RICHMOND,	Contrat	en date	du 5 novembre	e 1852.
MONTREAL à TORONTO,	do	do	14 décembr	e do
BELLEVILLE à PETERBORO',	do	do	23 mars	1853.
CONTRAT SUPPLEMENTAIRE		do	do	do
QUEBEC aux TROIS-PISTOLES,	do	do	do	do
CONTRAT de FUSION,		do	12 avril	do
PONT VICTORIA,	do	do	29 septem	b. do
TORONTO à SARNIA,	do	do	24 mars	do
CONTRAT DEFINITIF,		do		do
CONTRAT SUPPLEMENTAIRE	,	do	23 juillet	1855.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très-obéissant serviteur,

> JOHN M. GRANT, Assistant Secrétaire.

L'Honorable G. E. Cartier,
Secrétaire Provincial, etc., etc., etc.,
Toronto.

Par Son Excellence le très-honorable James, comte d'Elgin et Kincardine, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront,

Salut:

Les présentes attestent que Jean Baptiste Trudelle, écuyer, dont le nom est apposé au document ci-joint, est notaire public dûment commissionné dans et pour cette partie de la province du Canada appelée Bas-Canada, et que l'on peut et doit ajouter foi partout à sa signature et à cet acte.

Donné sous mon seing et le sceau officiel, à Québec, ce sixième jour de novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et la

seizième du règne de Sa Majesté.

Par ordre.

A une assemblée du bureau des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond, tenue à leur bureau, en la cité de Québec, samedi, le 16 octobre 1852.

#### Présents:

HENRY LEMESURIER, Ecuyer, Président,
DAVID RAMSAY STUART, Ecuyer, Vice-Président,
JAMES BELL FORSYTH,
WILLIAM PRICE,
GEORGE BESWICK,
THOMAS W. LLOYD,
HENRY ATKINSON,
GEORGE H. SIMARD.

Les clauses et devis d'un projet de contrat entre la compagnie et MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts, pour l'achèvement du chemin de fer depuis l'Anse Hadlow jusqu'à Richmond, aux termes énoncés aux dits contrat et devis, ayant été minutieusement lus et considérés, il fut

Résolu,—"Qu'il soit donné pouvoir au président, et pouvoir lui est par les "présentes donné, de signer le contrat, maintenant lu, qu'il est proposé de passer avec MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts, et d'y apposer le sceau de la compagnie."

Vrais extraits des minutes du bureau des directeurs.

Québec, 20 octobre 1852.

Ceci est la résolution annexée au contrat et signée en même temps par les parties au dit contrat et par les notaires qui l'ont passé, pour rendre la dite résolution authentique.

Québec, 20 octobre 1852.

Vraie copie de l'original demeuré de record en mon étude.

#### DEVIS No. 1.

CANADA, Octobre 1852.

### CHEMIN DE FER DE QUEBEC A RICHMOND.

#### DEVIS GENERAL

Voie permanente.—Voie simple, avec voies de garage égales à 1/8 pour cent de la longueur totale. Rails, coussinets et chevilles, suivant les plans et profils déjà produits. Traverses, d'épinette rouge ou de pruche. Ballast, 21 verges cubes par verge courante. Clôture de pieux ou de perches, où besoin sera, suivant les plans et profils produits. Poids du rail, 63 livres à la verge. Coussinets, en fer battu aux joints des rails, 12 livres. Chevilles, une livre chaque. Traverses, 2 pieds 6 pouces d'un centre à l'autre.

Tranchées, 24 pieds de large au niveau de formation, (2 pieds plus bas que le dessous des rails;) rampes, dans les terrains ordinaires, 1½ sur 1, dans le roc, 1 sur 1; largeur dans le roc, 20 pieds au niveau de formation.

Remblais, 55 pieds de large au niveau de formation; rampes, 11 sur 1, mais dans le roc les rampes du remblai pourront être d'1 sur 1.

Ponceaux ou petits ponts, au-dessous ou au-dessus de la voie, seront en pierre ou en brique, ou en pierre et brique, posées dans le mortier.

LA MACONNERIE DES PONTS, pour les ponts des plus grandes dimensions, devra être suivant le système des boutisses et panneresses. Les assises n'auront pas moins de neuf pouces de hauteur, ni moins d'une fois et demie leur épaisseur de largeur, et leurs joints verticaux devront s'étendre à au moins six pouces des parements. Les boutisses seront disposées de manière à faire au moins un cinquième de la surface du parement, et s'étendre, en moyenne, à une distance de trois pieds et demi.

La pierre devra être unie et d'épaisseur égale, de manière à ne pas requérir de coins ou de cless pour donner à chaque pierre de parement un gisement uniforme et un joint serré. Toutes les pierres seront posées sur leurs lits, la plus grande face en bas, et autant que possible de niveau, et les pierres de chaque assise se croiseront d'au moins huit pouces avec celles des assises de dessus et de dessous. Cette classe de maconnerie se fera avec du ciment, du mortier et du coulis, selon qu'il sera exigé, et conformément, sous tous les rapports, aux instructions de l'ingénieur de la compagnie.

LES PASSAGES A NIVEAU, sur tout chemin public ou privé, devront être pourvus de l'enseigne ordinaire.

LA PIERRE, LE FER, LE BOIS, OU AUTRES MATÉRIAUX, employés dans la confection des travaux, devront être inspectés et reçus par l'ingénieur de la compagnie.

LES PENTES ET COURBES seront sujettes à l'assentiment de l'ingénieur de la compagnie, étant bien entendu qu'il n'y aura aucune pente plus forte que 1 sur 100 (ou 52 a par mille).

Tel est le devis numéro un, annexé au contrat, et signé en même temps par les parties au dit contrat, et par les notaires qui l'ont passé, pour rendre le dit devis authentique.

Qnébec, 20 octobre 1852.

Vraie copie de l'original demeuré de record en mon étude.

#### DEVIS No. 2.

#### BATIMENTS DES STATIONS.

Québec.—Une remise à locomotives, circulaire ou polygone, diamètre, 150 pieds, avec une plaque tournante de 45 pieds, à l'intérieur; atelier de machines et de réparations, 120 pieds sur 65; forge et remise à machines fixes; halle à marchandises et des passagers sur le quai, soit 300 pieds sur 135 pieds; un quai bâti solidement, jeté à 22 pieds d'eau à mer basse; deux hangards à bois, avec réservoirs dans chacun (soit 300 pieds sur 50 pieds); une remise ordinaire à wagons, 150 pieds sur 30 pieds.

RICHMOND.—Une remise à locomotives, suffisante pour six ou huit locomotives, avec plaque tournante de quarante-cinq pieds; une halle à marchandises et des passagers, avec bureaux, salons de rafraîchissement, lieux d'aisance, soit 250 pieds sur 100 pieds; deux hangards à bois, avec réservoir dans chacun, 300 pieds sur 50 pieds.

	Dix stations intermédiaires sont projetées comm	ne sui	t:		
	1.—Rivière Chaudière	nviro	n 7	milles.	
	2.—Kelly's	do	14	do	
	3.—Etablissement de la rivière Noire	do	19	do	
	4.—St. Flavien (Méthot)	do	27	do	
	5.—Rivière Bécancour	do	35	do .	
	6.—Somerset	do	48	do	
	7.—Stanfold	do	54	do .	,
	8.—Nicolet, St. Christophe	· · ·		'	
	9.—Harvey's				
1	10.—Danville	· -			

Chaudière.—Une plaque tournante de 45 pieds, une maison des passagers, avec salon des dames, salon des messieurs, salon de rafraîchissement, bureau, soute au bagage, lieux, soit 75 pieds sur 25 pieds; une halle à marchandises, soit 150 pieds sur 60 pieds; deux hangards à bois, avec réservoirs dans chacun, soit 150 pieds sur 40 pieds.

Kelly's.—Une halle à marchandises et à passagers, avec bureau et soute au bagage, soit, 50 pieds sur 20.

Rivière Noire	 comme	à Kelly's.
St. Flavien	 do	do
Bécancour		do

Somenser.—Une halle à marchandises et à passagers, (si besoin est, salons de rafraîchissement), bureaux avec soute au bagage, lieux d'aisance, etc., 150 pieds sur 75 pieds; deux hangards à bois avec réservoirs, 150 pieds sur 40 pieds; une plaque tournante, 45 pieds.

Stanfoldc	omme	à Kelly's.
Nicolet	do	do
Harvey's		do
		40

Danville.—Maison des passagers, avec bureau, soute au bagage, salon des dames, salon des messieurs, lieux, soit, 50 pieds sur 20 pieds; une halle à marchandises, 150 pieds sur 50; deux hangards à bois, avec réservoirs, 150 pieds sur 40 pieds.

Des bâtiments ci-dessus, la remise à locomotive et l'atelier de machines, à Québec, la remise à locomotives et la maison des passagers à Richmond, devront être bâtis en brique; les autres bâtiments sur la route pourront être en bois.

1856.

Tel est le devis numéro deux, annexé au contrat, et signé en même temps par les parties au dit contrat, et par les notaires qui l'ont passé, pour rendre le dit devis authentique.

Québec, 20 octobre 1352.

Vraie copie de l'original demeuré de record en mon étude.

### DEVIS ADDITIONNEL, No. 2.

### STATION DE HADLOW COVE.

La jetée partira de l'extrémité de celle qui existe déjà, et aura quarante pieds de large et une hauteur de quatre pieds au-dessus du niveau de la mer haute.

La tête de jetée s'étendra à 22 pieds d'eau, à mer basse, et aura 200 pieds de long et 145 pieds de large, avec quatre voies de rails et deux trottoirs de 25 pieds de large chacun; les voies seront à huit pieds de distance les unes des autres, et seront recouvertes sur une étendue de 100 pieds sur la largeur.

Les quais extérieurs, en dehors de la partie recouverte, auront 20 pieds de large, chacun devant avoir une voie et se réunir à une double voie qui s'étendra sur toute la longueur de la jetée de jonction.

Il y aura un passage pour les voitures le long de la jetée de jonction, qui s'étendra jusqu'à la tête de la jetée.

La charpente de la jetée et de la tête de jetée, ainsi que l'aire intermédiaire, seront remplies de matériaux durs, comme à l'ordinaire.

A Richmond, la voie devra se joindre à celle du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique, entre la présente station et le pont de la rivière St. François, en courbant du côté de Montréal.

La superstructure des ponts du chemin, qui doit être en tubes de fer battu, sera comme suit, savoir :--

10.—Rivière Etchemin, une arche de	
20.—Rivière Chaudière, dix arches de 80 pieds chaque	
30.—Rivière Noire, n. 1, une arche de 80 pieds.	
40.—Rivière Bécancour, trois arches de do	
50.—Rivière Noire, n. 2, une arche de 100 do	
60.—Rivière Blanche, une arche de	
70.—Rivière du Loup, une arche de	
80.—Rivière Nicolet, trois arches de do	
90.—Ruisseau d'Ellis, une arche de do	
00.—Petit Nicolet, une arche de do	

Ou de telles dimensions, n'excédant point celles ci-dessus, dont il pourra être convenu par arrangement mutuel entre l'ingénieur et les entrepreneurs.

Tel est le devis additionnel, numéro deux, annexé au contrat et signé en même temps par les parties au dit contrat et par les notaires qui l'ont passé, pour rendre le dit devis additionnel authentique.

Québec, 20 octobre 1852.

Vraie copie de l'original demeuré de record en mon étude.

### CÉDULE.

-CANADA, Octobre 1852.

### CHEMIN DE FER DE QUEBEC A RICHMOND.

APERCU des DETAILS des BATIMENTS et de l'EQUIPEMENT de la LIGNE ci-dessus:-

No. 6 Locomotives à passagers, connexions intérieures, 21 tonnes chaque,

Un tender à huit roues pour chaque locomotive, capacité de 1,600 gallons

d'eau, et de 1 à 11 corde de bois.

Ce qui précède est la description générale d'une locomotive ordinaire de 21 tonnes, pour le remorquage des trains de passagers sur les chemins à pente douce, telle qu'adoptée par des constructeurs pratiques des Etats-Unis.

Quatre locomotives à marchandises, connexions intérieures, 24 tonnes chaque,

8 roues.

Jeu du piston..... 20 Diamètre des moteurs (quatre)..... 5 pieds. Diamètre des chaudières ...... 46 pouces. 

Un tender à huit roues pour chaque locomotive, capacité de 1,700 gallons

d'eau, et de 11 à 12 corde de bois.

Ce qui précède est une description générale d'une locomotive ordinairé de 24 tonnes pour le remorquage des trains à marchandises sur des chemins à pente douce, telle qu'adoptée par des constructeurs pratiques des Etats-Unis.

No. 12 chars à passagers de première classe, pour 60 personnes chacun; cinq

de ces chars pourvus de salons et de bureaux du conducteur.

No. 6 chars à passagers de seconde classe, 60 siéges.

6 chars à bagage et à malle-poste. 50 chars à marchandises, couverts.

50 chars à marchandises, à plateforme.

50 chars à bétail.

50 chars à gravier.

10 chars à bras.

6 herses à neige.

3 plaques tournantes de 45 pieds.

Telle est la cédule annexée au contrat, et signée en même temps par les parties au dit contrat et par les notaires qui l'ont passé, pour rendre la dite cédule authentique.

Québec, 20 octobre 1852.

Vraie copie de l'original demeuré de record en mon étude.

MARCHÉ entre WILLIAM JACKSON, Ecuyer, et al., et la COMPAGNIE du CHEMIN de FER de QUÉBEC à RICHMOND.

PARDEVANT nous, soussignés, notaires publics dûment commissionnés et assermentés dans et pour cette partie de la province du Canada, appelée Bas-Danada, résidant en la cité de Québec, dans le Bas-Canada susdit, ont

comparu personnellement:

William Jackson, écuyer, membre de la chambre des communes d'Angleterre. résidant à Birkenhead, dans le comté de Chester, en Angleterre, maintenant en la dite cité de Québec, agissant, pour les présentes, tant pour lui-même que pour et au nom, comme procureur dument constitué, de Samuel Morton Peto, entrepreneur, de Londres; de Thomas Brassey, entrepreneur, de Londres; et d'Édward Ladd Betts, entrepreneur, de Londres; les dits William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, associés, et ci-après appelés : "les entrepreneurs," d'une part, et "la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond," dûment incorporée par un acte de la législature du Canada, passé dans les treizième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, chapitre cent seize, intitulé: "Acte pour incorporer Peter Peterson, écuyer, et autres, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond," représentée aux présentes par Henry LeMesurier, écuyer, de la dite cité de Québec, président de la dite compagnie, dûment autorisé aux fins des présentes par une résolution du bureau des directeurs de la dite compagnie, ci-annexée, signée par les parties et par les dits notaires, "la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond" étant ci-après aux présentes nommée "la compagnie," d'autre part.

Lesquelles dites parties ont fait marché, promis et arrêté entre elles, et par les présentes font marché, promettent et arrêtent entre elles et chacune d'elles, comme

suit, savoir:-

Les dits entrepreneurs, pour eux-mêmes, leurs hoirs, exécuteurs, administrateurs et ayans cause, par les présentes, conjointement et solidairement les uns pour les autres, promettent, entreprennent et s'obligent, pour le prix, somme et considération ci-après mentionnés et exprimés, de bâtir et construire, finir et compléter, et de pourvoir et équiper de locomotives pour les passagers et pour les marchandises, de chars à passagers, à marchandises et autres, et de faire, construire, bâtir et ériger les quais nécessaires au terminus de Hadlow Cove ci-après mentionné, les remises à locomotives, hangards à hois, halles à marchandises, stations pour les passagers, réservoirs d'eau, et les ateliers nécessaires pour le chemin de fer de Québec à Richmond susdit, tels que décrits aux devis et cédule ci-annexés, auxquels il sera ci-après référé, et qui seront lus et considérés comme faisant partie du présent contrat, et signés par les entrepreneurs et la compagnie respectivement, et par nous, les dits notaires, pour les rendre authentiques, depuis le commencement du dit chemin à Hadlow Cove, dans la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, jusqu'au terminus d'icelui, à ou près du lieu appelé Richmond, dans le district de St. François, dans le Bas-Canada susdit, de manière à faire joindre le dit chemin de fer au chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, à ou près du susdit Richmond; et aussi d'acheter, pour et au nom et pour l'usage et profit de la dite compagnie, les terreins nécessaires pour le dit chemin, ainsi que pour les stations intermédiaires et les tations extrêmes à chaque bout du dit chemin, qui peuvent ne pas avoir déja été achetés par la compagnie, à leurs (les entrapreneurs) propres frais, charges et dépens.

Pourvu, cependant, que s'il est acheté plus de terrein qu'il n'en faudra pour le dit chemin, l'excédant de ce qui sera nécessaire sera et demeurera la propriété des entrepreneurs qui seront libres d'en disposer comme bon leur semblera.

Et pourvu aussi, que la compagnie fera avoir aux entrepreneurs le droit de passage pour le dit chemin, avec le même avantage qui lui a été promis par le gouvernement de lui faire don pur et simple, gratis et sans charge quelconque, des terreins sur lesquels le dit chemin devra passer, qui sont la propriété et en la

possession et à la disposition du dit gouvernement.

Et les dits entrepreneurs promettent de plus, encore à leurs propres frais, charges et dépens, de régler, payer et acquitter toute réclamation ou réclamations qui pourront être faites contre la dite compagnie, pour et en raison d'aucuns dommages faits aux terres, ou de tous autres dommages quelconques, et de quelque manière qu'ils soient occasionnés, par le dit chemin ou par aucune de ses dépendances ou appartenances, desquels dommages les dits entrepreneurs dé-

chargent et déchargeront entièrement la dite compagnie.

Lequel dit chemin de fer les dits entrepreneurs bâtiront et construiront, finiront et compléteront, d'une manière solide et suivant l'art, à une seule voie, comme il est mentionné, dit et énoncé dans le devis numéro un ci-annexé, sur les niveax et de la manière décrite à un profil du dit chemin, aussi ci-annexé, et suivant les plans, profils et dessins qui seront ci-après, de temps à autre, fournis par l'ingénieur principal ou ingénieur en chef, pour le temps d'alors, de la compagnie, et qui seront approuvés par les commissaires des travaux publics, le devis relatif aux quais et aux ponts étant appelé devis additionnel numéro deux, et aussi suivant les dispositions et conformément aux termes et conditions du dit devis numéro un, et devront en toutes choses et en toutes particularités, et ils s'engagent à adhérer, obéir et se conformer à tous ordres et prescriptions du dit ingénieur principal ou ingénieur en chef, et les remplir et exécuter.

Pourvu, cependant, que s'il arrivait que le dit chemin contiendrait des travaux plus considérables et plus dispendieux qu'il n'est décrit au profil ci-annexé, les dits entrepreneurs les feront et exécuteront tout de même sans avoir droit d'exiger rien de plus que le prix, somme ou considération, pour et en raison duquel le présent contrat est passé.

Et lequel dit chemin de fer les dits entrepreneurs pourvoiront et équiperont de locomotives à passagers et à marchandises, de chars à passagers, à marchandises et autres, conformément et de la manière dite et énoncée à la cédule aussi ci-annexée, et feront et construiront, bâtiront et équiperont, toutes les remises à locomotives, les halles à marchandises, les maisons des passagers, les réservoirs d'eau et les ateliers nécessaires, de la manière et aux endroits mentionnés et énoncés dans le devis numéro deux, aussi ci-annexé.

Et les dits entrepreneurs devront trouver et se procurer, à leurs frais, tous les matériaux, ustensils, outils et fournitures, le travail et la main-d'œuvre, qui seront nécessaires, de quelqne nature qu'ils soient, y compris les rails, les coussinets, les chevilles, les clefs, les baguettes, les aiguilles et les croisements, ainsi que tous les matériaux, ouvrages d'art, quais, ponts, ponceaux, fossés et rigoles, égoûts, clôtures, poteaux de distance, barrières d'occupation, et toutes autres barrières pour les passages, le ballast, la pierraille, et généralement tous les articles et choses qui seront nécessaires pour le dit chemin.

Et les dits entrepreneurs, pour ce qui concerne les travaux, matières et choses, ainsi que la confection et les fournitures du dit chemin, comme pour son équipe ment, comme susdit, et pour l'érection et la construction des dites remises à locomotives, hangards, stations, réservoirs, ateliers et autres dépendances, se procureront et employeront les meilleurs matériaux, de toute espèce et description, et tels que le dit ingénieur principal ou ingénieur en chef pour le temps d'alors, et les dits commissaires des travaux publics de la province, les trouveront convenables et les approuveront.

Et il est de plus convenu et arrêté par et entre les dites parties, que les dits entrepreneurs finiront et complèteront les dits chemin et travaux, et les dits quais, remises à locomotives et autres, les hangards, stations, réservoirs, et autres appartenances et dépendances du dit chemin de fer, et fourniront et pourvoiront, et équiperont complètement le dit chemin de fer de locomotives, de chars, de wagons, et autres appartenances, comme susdit, de manière à être ouvert, le dit chemin, au trafic général d'un chemin de fer, et le livreront à la compagnie le ou avant le trente-unième jour de décembre, mil huit cent cinquante cinq, en parfait état d'exploitation, dans toutes ses parties, mais avec pouvoir au dit ingénicur de la compagnie, du consentement des dits commissaires des travaux publics, et non autrement, de prolonger le temps par un certificat par écrit à cet effet, s'il le juge nécessaire, raisonnable ou expédient, tel certificat devant cependant être soumis à l'assentiment des dits commissaires des travaux publics, lequel, pour être bon et valable, devra être par écrit, et à défaut par les dits entrepreneurs de compléter et de livrer le dit chemin et ses dépendances pour l'exploitation, comme susdit, en parfait état d'opération dans toutes ses parties, dans le dit temps, ils forfairont et paieront une somme de cinq cents livres sterling, pour chaque mois de calendrier qui dépassera le dit délai pour compléter et livrer les dits chemin, travaux, et dépendances et appartenances, à être déduite, la dite somme, des deniers à eux payables, aux dits entrepreneurs, en vertu des présentes, ou elle sera payée par eux, suivant le cas. Pourvu que, si le délai apporté à l'achèvement, et à la livraison provient de quelque cause ou causes qui ne pourraient être attribuées aux entrepreneurs, telles pénalités n'auront point lieu et ne seront point exigées; et dans le cas qu'il s'élèverait aucune contestation à cet égard, entre la compagnie et les entrepreneurs, elle sera réglée par arbitres, comme il est ci-après pourvu. Pourvu aussi, que si les entrepreneurs ont le dit chemin prêt et complet, avec tous les travaux, et appartenances en dépendant, et tout le matériel roulant et le mobilier nécessaire, pour l'exploitation du dit chemin, en aucun temps avant le dit trente-unième jour de décembre, mil huit cent cinquante cinq, alors et dans ce cas, les dits entrepreneurs livreront et abandonneront le dit chemin, avec tous ses travaux, dépendances, et tout le matériel roulant et le mobilier, à la dite compagnie, aussitôt que le tout sera prêt pour l'exploitation complète du dit chemin.

Et il est de plus par les présentes convenu entre la compagnie et les entreprencurs, que, si en aucun temps durant la confection des dits travaux, ou dans les donze mois après que le dit chemin aura été pleinement ouvert au trafic sur toute la ligne, il appert au dit ingénieur en chef que quelque partie des dits travaux n'a pas été faite d'une manière solide et avec les meilleurs matériaux, ou sous aucun rapport conformément aux dits devis, dessins et plans, alors, sur avis de ce donné par la compagnie, ou par le dit ingénieur, les entrepreneurs feront démolir les dits travaux, et les feront reconstruire convenablement et avec les meilleurs matériaux, et à l'entière satisfaction du dit ingénieur et des dits commissaires des travaux publics, sans pouvoir rien exiger de plus que le prix, somme ou considération, stipulé par les présentes, et qu'au cas que les entrepreneurs refuseront de se conformer à tel avis dans les quatorze jours après qu'il aura été donné à aucun d'eux personnellement, ou laissé à leur bureau, à Québec ou ailleurs.

il sera loisible à la compagnie de défaire et d'enlever tels travaux, et de les exécuter, bâtir ou construire de nouveau, suivant le cas, et de payer tous les frais et dépenses encourus pour telle reconstruction, et elle portera le montant ainsi payé en déduction sur les deniers qu'elle pourra alors devoir ou qu'elle devra

plus tard aux dits entrepreneurs, suivant le cas.

Et il est aussi convenu entre la compagnie et les entrepreneurs que si, en aucun temps, dans les trois mois après qu'aucune partie de l'équipement, des locomotives, chars, wagons, ou de toute autre chose nécessaire à tel équipement, comme susdit, aura été actuellement en usage, il appert au dit ingénieur, ou il est découvert qu'aucune partie du dit équipement-locomotives, chars, wagons, ou toute autre matière ou chose appartenant à tel équipement-est mauvaise et défectueuse, ou n'est pas faite avec les meilleurs matériaux, ou sous aucun rapport n'est pas faite conformément à la dite cédule, alors, sur avis à eux donné par la compagnie ou par le dit ingénieur, les entrepreneurs feront remplacer ou renouveler toute telle matière ou chose, en dernier lieu mentionnée, ainsi trouvée ou apparaissant au dit ingénieur être mauvaise ou défectueuse. ou non faite avec les meilleurs matériaux, de manière à satisfaire pleinement le dit ingénieur et les dits commissaires des travaux publics de cette province, sans pour cela pouvoir rien exiger de plus que le prix, somme, ou considération, stipulé par les présentes, et qu'au cas que les entrepreneurs ne se conformeront point à tel avis dans les quatorze jours après qu'il aura été donné à aucun d'eux personnellement, ou laissé à leur bureau ou bureaux, à Québec ou ailleurs, il sera loisible à la compagnie de renouveler et de remplacer toute telle matière ou chose ainsi trouvée ou apparaissant au dit ingénieur être mauvaise ou défectueuse, ou non faite avec les meilleurs matériaux, comme susdit, et d'en payer le coût, et elle portera le montant ainsi payé en déduction sur les deniers qu'elle pourra alors devoir ou qu'elle devra plus tard aux dits entrepreneurs, suivant le cas.

Et attendu qu'avant les présentes, savoir, le dixième jour de janvier de l'année mil huit cent cinquante-deux, par acte ou instrument exécuté à Québec susdit, devant Mtre. Hunt et son confrère, Notaires, la compagnie a consenti un certain contrat ou marché avec un nommé James Rigney, pour par ce dernier faire, parfaire et compléter certains travaux pour la dite compagnie, sur et concernant une certaine partie du dit chemin de fer de Québec à Richmond, ainsi qu'il est plus amplement énoncé au dit acte ou instrument, duquel le dit William Jackson a eu communication et dont il déclare, lui, le dit William Jackson, pour les entrepreneurs, être content et satisfait, quant à sa teneur, son opération et son effet;

Il a été de plus convenu et arrêté, par et entre la compagnie et les entrepreneurs, que les entrepreneurs assumeront et accepteront le dit contrat avec le dit James Rigney, et continueront de l'exécuter de la même manière que la compagnie l'aurait fait si les présentes n'avaient pas été passées, jusqu'à ce que tel contrat ait été pleinement et entièrement exécuté de la part du dit James Rigney, et ils paieront au dit James Rigney toute somme ou sommes d'argent qui peuvent lui être dûes maintenant ou qui pourront lui devenir dûes à l'avenir en vertu du dit contrat.

Et comme la compagnie a déjà payé au dit James Rigney certaines sommes d'argent à compte du dit contrat, il est encore convenu et arrêté que les dites sommes d'argent, ainsi payées au dit James Rigney, comme susdit, lorsqu'elles seront constatées, seront imputées, et considérées comme payées à compte, sur tout montant de deniers que les entrepreneurs auront droit d'avoir et recevoir

de la compagnie, en argent, comme il est ci-après mentionné.

Et attendu que par et dans le contrat ou marché ci-dessus mentionné, par et entre le dit James Rigney et la compagnie, il est entre autres choses stipulé que lorsque la compagnie sera décidée à passer des contrats pour une plus grande étendue du dit chemin, le dit James Rigney devra avoir la préférence pour le

" Pont de la Rivière Chaudière", aux taux et prix mentionnés au dit contrat ou marché pour cette espèce d'ouvrage, dans le cas qu'il ne serait fait aucune sou-

mission plus basse pour la construction du dit pont;

Il est de plus convenu, par et entre les parties aux présentes, que la compagnie demandera immédiatement des soumissions pour la construction et l'érection du dit "Pont de la Rivière Chaudière"; et que si le contrat est donné au dit James Rigney, ou à toute autre personne ou personnes qui aurout offert de faire l'ouyrage à des taux et prix plus bas que ceux mentionnés au dit contrat ou marché. les entrepreneurs paieront au dit James Rigney, ou à toute telle autre personne ou personnes qui obtiendront le dit contrat pour le dit pont, le montant de tel contrat, et tous les frais, charges et le coût de l'érection et construction et achèvement du dit pout, comme susdit, lesquels frais, charges et cont sont compris dans le prix, somme ou considération qu'il est ci après stipulé que la compagnie devra payer aux entrepreneurs.

Et les entrepreneurs paieront aussi à l'avenir tous les deniers qu'il y aura à payer, à débourser et à dépenser sur le dit chemin de fer, pour un ingénieur en chef et les autres ingénieurs et leur personnel, et généralement toutes les dépenses et déboursés nécessaires et dont il sera besoin pour le corps de génie du dit chemin de fer, et paieront aussi tous les déboursés, les commissions des agents et des banquiers, et toutes autres dépenses généralement, sans aucune exception quelconque, qui peuvent maintenant avoir été, ou qui pourront à l'avenir être encourues en Angleterre, ici, ou ailleurs, à raison du dit chemin, jusqu'à ce qu'il soit livré à l'exploitation. Pourvu cependant, que les susdits ingénieurs, aussi bien que leur personnel, seront engagés et fournis par les entrepreneurs, à l'exception de l'ingénieur principal ou ingénieur en chef qui sera engagé par la compagnie et sujet en toute chose à ses ordres, contrôle et direction, nonobstant que son salaire, comme il est dit ci-dessus, devra être payé par les entrepreneurs, lequel salaire il est par les présentes convenu, n'excèdera point la somme de six cent vingt-cinq livres courant par année.

Et pareillement, les entrepreneurs paieront le secrétaire, le trésorier, les commis, les agents, les loyers de bureaux, les directeurs, et généralement toutes les sommes qui pourront devenir dues à l'avenir, jusqu'à ce que le dit chemin soit ouvert à l'exploitation, les dites sommes à payer étant néanmoins limitées à deux mille livres sterling, montant qu'elles ne pourront excéder; et comme la dite compagnie a déjà payé, déboursé et dépensé certaines sommes d'argent pour le paiement d'un ingénieur en chef et d'autres ingénieurs, avec leur personnel, et pour d'autres dépenses et déboursés nécessaires et indispensables pour le corps de génie du dit chemin, et pour déboursés, commissions d'agent, et autres dépenses, en Angleterre et ailleurs, et pour les salaires du secrétaire, du trésorier, des commis et des agents, et pour loyer de bureaux, frais de justice et autres, il est pareillement convenu et arrêté que les dites sommes d'argent ainsi payées, comme en dernier lieu susdit, lorsqu'elles seront constatées, seront imputées, et considérées comme payées à compte, sur tout montant de deniers que les entrepreneurs auront droit d'avoir et recevoir de la compagnie, en argent, comme il est ci-après mentionné.

Et attendu qu'une partie des fonds nécessaires pour la construction du dit

chemin de fer doit être prélevée :-

10.—Deux cent cinquante mille livres sterling, sur des débentures du gouvernement de la province.

2º.—Cent mille livres sterling, sur des débentures de la compagnie.

Et attendu qu'un certain montant d'intérêt deviendra dû sur les dites débentures, respectivement, du jour que ces débentures seront émises au temps que le dit chemin sera parfaitement ouvert à l'exploitation sur toute son étendue;

Il a encore été convenu et arrêté, et il est par les présentes convenu et arrêté entre les dites parties, que les entrepreneurs paieront l'intérêt sur les débentures ci-dessus mentionnées, respectivement, du jour de leur émission jusqu'au jour que le chemin de fer sera ouvert à l'exploitation, comme susdit. Le paiement du dit intérêt devant être fait par les entrepreneurs, comme susdit, suivant les termes et aux époques qu'il deviendra dû d'après les dites débentures, et de telle manière que la compagnie ne pourra être troublée pour le paiement de tel intérêt.

Et attendu que, par une certaine résolution du bureau des directeurs de la compagnic, dûment passée à Québec, le vingt-unième jour de septembre dernier, il a

été résolu,

Que le bureau sanctionne et confirme par les présentes l'arrangement fait par William Chapman, écuyer, pour le paiement de l'intérêt, au taux de six pour cent par an, jusqu'à l'ouverture de la ligne, sur le capital souscrit et rentré d'Angleterre, et que le secrétaire écrive à cet effet, par la malle de demain; il est aussi convenu et arrêté, par et entre les dites parties aux présentes, que les entrepreneurs paieront l'intérêt à accroître et à écheoir, conformément et suivant les termes de la dite résolution.

Et attendu que par une autre résolution des directeurs de la compagnie, dûment passée à Québec, le vingt-huitième jour de septembre dernier, il a été

résolu,

Qu'un intérêt au taux de six pour cent par an soit payé aux actionnaires de la compagnie, en Canada, du jour qu'ils auront payé le montant en plein de leurs actions respectives jusqu'à l'ouverture de la ligne pour l'exploitation;

Il est pareillement convenu et arrêté, par et entre les dites parties aux présentes, que les entrepreneurs paieront l'intérêt à accroître et à écheoir conformément

et suivant les termes de la dite résolution.

Et en considération de ce que ci-dessus, et de l'observation et accomplissement, par les entrepreneurs, de toutes et chacune les conventions, conditions, dispositions et stipulations de leur part, contenues dans les dits devis numéros un et deux, et dans la dite cédule, la compagnie, pour elle-même et ses successeurs, convient et stipule par les présentes avec les entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs, comme suit:—

Que si eux, les entrepreneurs, accomplissent toutes choses qui doivent être faites et exécutées comme il est dit ci-dessos, la compagnie, ses successeurs et ayant cause, paieront aux entrepreneurs, leurs exécuteurs, administrateurs et ayant cause, au taux de six mille cinq cents livres, argent sterling de la Grande Bretagne, pour chaque mille de dix-sept cent soixante verges du dit chemin et ses appartenances, dépendances, matériel roulant et mobilier, laquelle dite somme de six mille cinq cents livres, argent sterling susdit, sera payée par la compa-

gnie aux entrepreneurs, de la manière suivante, c'est à savoir :-

Attendu qu'un certain montant d'actions dans le dit chemin de fer a été souscrit et pris en Angleterre, au montant de deux cent cinq mille livres, argent sterling susdit, il est convenu et arrêté que les entrepreneurs recevront de l'agent de la compagnie en Angleterre, dans les mains duquel le montant des actions ainsi souscrites et prises en Angleterre, comme susdit, sera payé, le montant total des deniers ainsi reçus par le dit agent des possesseurs d'actions dans le dit capital comme susdit, lequel dit montant sera payé et remis aux entrepreneurs, à mesure que les versements sur les dites actions deviendront dûs et échus et seront reçus par le dit agent de la compagnie en Angleterre, auquel instructions et pouvoirs convenables à cet effet seront donnés et transportés immédiatement par la compagnie, de les payer et remettre aux entrepreneurs.

Et quant au résidu, ou à la balance restant due sur le présent contrat, la com-

pagnie le paiera comme suit :-

10.—Cent mille livres, argent sterling susdit, étant le produit de la vente des

bons ou débentures de la compagnie, portant intérêt au taux de six pour cent, le dit intérêt payable sémi-annuellement, à Londres, et rachetables à vingt ans de date, et l'intérêt sur les dites débentures en dernier lieu mentionnées devant accroître et écheoir du jour de leur émission jusqu'au jour que le dit chemin sera ouvert pour sa pleme et entière exploitation dans toute son étendue, sera payé et rencontré par les entrepreneurs, suivant les termes et conditions des dits bons ou débentures, de telle manière que la compagnie ne saura être troublée pour le paiement du dit intérêt, ou pour aucune partie d'icelui, tant que le dit chemin ne sera pas livré à l'exploitation, comme susdit; et la dite somme de cent mille livres sera payée aux entrepreneurs et par eux reçue à fur et à mesure qu'elle sera payée par versements à l'agent de la compagnie à Londres.

20.—Deux cent cinquante mille livres, argent sterling susdit, en débentures du gouvernement du Canada, portant intérêt au taux de six pour cent, le dit intérêt payable semi-annuellement, à Londres, et rachetables à vingt ans de date, lesquels dits bons ou débentures du gouvernement du Canada seront fonrnis par la compagnie aux entrepreneurs aux dates suivantes, savoir:—Cent mille louis des dites débentures, aussitôt que la moitié des travaux à faire sur le dit chemin, y inclus tout le matériel roulant et le mobilier sur icelle, avec ses appartenances, et dépendances, aura été et sera faite et exécutée par les entrepreneurs, ce qui devra être constaté par le certificat du dit ingénieur principal ou ingénieur en

chef, avec l'assentiment des dits commissaires des travaux publics.

Cent trente mille louis des dites débentures, aussitot que le dit chemin aura

été pleinement et entièrement ouvert à l'exploitation.

Et vingt mille livres, étant la balance des dites débentures, aussitôt que le dit chemin, avec tout son matériel roulant et son mobilier, ses appartenances et dépendances, au complet, aura été reçu, pris et accepté par la compagnie, sur l'approbation et le certificat du dit ingénieur principal ou ingénieur en chef et des dits commissaires des travaux publics.

Et comme l'intérêt sur les débentures de la province ci-dessus mentionnées, pour la somme de cent mille livres, accroîtra et écherra sur icelles du jour qu'elles auront été remises aux entrepreneurs, jusqu'au temps que le dit chemin pourra

être ouvert à l'exploitation, comme susdit;

Il est encore convenu entre les parties aux présentes, que, dans le cas que les dites débentures en aucune partie d'icelles, seront négociées ou vendues par les entrepreneurs, l'intérêt qui accroîtra et deviendra dû sur icelles durant la période en dernier lieu mentionnée, sera rencontré et payé par les dits entrepreneurs, et dans le cas que les dites débentures ne seront point par eux négociées, alors l'intérêt sur les dites débentures ne sera payable que du jour où le dit chemin sera pleinement et entièrement onvert à l'exploitation, comme susdit.

30.—Toute telle somme de deniers qui peut avoir été payée ou qui pourra

l'être à l'avenir, sur les actions souscrites en Canada: et

4°.—Le résidu, ou la balance restant dûe sur le présent contrat, en autant de capital ou en autant d'actions de la compagnie, à être souscrit et pris par les entrepreneurs, qu'il sera nécessaire et suffisant pour couvrir et former la dite balance ou résidu restant dû sur le dit contrat, comme susdit, le montant duquel dit capital, ou actions, ainsi souscrit et pris par les entrepreneurs, sera considéré

comme autant de deniers à eux payés à compte du présent contrat.

Pourvu, et il est par les présentes convenu que le scrip pour le capital, ou actions, en dernier lieu mentionné, sera de suite délivré par la compagnie aux entrepreneurs, et les demandes sur telles actions ou capital portées au débit des entrepreneurs, à mesure que telles demandes seront faites. Pourvu cependant, que si les entrepreneurs négocient ou transportent aucune partie du dit scrip, l'intérêt qui accroîtra et écherra sur icelui, jusqu'au temps que le dit chemin soit ouvert pour l'exploitation, comme susdit, sera payé et rencontré par les dits entre-

preneurs, de manière que la dite compagnie ne saura jamais être troublée pour le paiement de l'intérêt qui pourrait accroître sur le dit scrip en vertu des résolutions ci-haut mentionnées.

Il est convenu, déclaré, stipulé et entendu que la dite somme de six mille cinq cents livres, argent sterling susdit, que la compagnie s'engage par les présentes de payer aux entrepreneurs pour chaque mille du dit chemin de fer, couvrira et paiera non seulement la construction du dit chemin, avec son matériel roulant et son mobilier, ses dépendances et appartenances, mais couvrira et paiera aussi toutes et chacune les somme ou sommes de deniers ci-dessus mentionnées, et qui doivent être payées aux entrepreneurs, sans aucune exception ou réserve quel-

conque.

Il est encore convenu et arrêté entre les parties aux présentes que durant l'exécution des dits travaux, la compagnie, quand elle en sera requise par les entrepreneurs, exercera, pour et au nom des entrepreneurs, ou leur permettra d'exerercer, suivant le cas, tous les pouvoirs dont la dite compagnie est investie par le dit acte de la treizième et quatorzième Victoria, chapitre cent seize, aussi pleinement, amplement et effectivement, à toutes intentions et fins, que si la compagnie elle-même exerçait ces pouvoirs et exécutait elle-même les dits travaux; et dans l'exercice de tels pouvoirs, ils pourront se servir du nom de la compagnie, s'il est nécessaire.

Et il est encore convenu et arrêté entre la compagnie et les entrepreneurs, que la dite compagnie, durant l'exécution et l'accomplissement des dits travaux, et jusqu'à ce qu'ils soient complétés et ouverts à l'exploitation, comme susdit, pourra se servir du dit chemin de fer et du matériel roulant et du mobilier en

dépendant.

Et il est encore convenu et arrêté, par et entre les parties aux prérentes, que les entrepreneurs, dans l'accomplissement de toutes et chacune les matières et choses à être par eux faites et exécutées en vertu des présentes, se conformeront à toutes les exigeances du dit acte de la treizième et quatorzième Victoria, chapitre cent seize, et aux obligations imposées par icelui à la compagnie dans la confection du dit chemin.

Et il est aussi déclaré que la maximum de la pente du dit chemin n'excèdera

pas cinquante-deux pieds par mille.

Et il est de plus par les présentes conveuu entre les dites parties, que s'il vient à s'élever aucune contestation ou différend que ce soit entre elles, sur ou en raison du présent contrat, soit quant à son interprétation ou à sa teneur, ou sur aucune clause, matière ou chose y contenue, ou quant aux plans, profils, cédules, et dessins, ou à aucun d'iceux, ou quant à aucuns travaux, matières et choses par les présentes entrepris et y mentionnés, on à aucune altération ou changement dans les dits travaux, matières ou choses, ou quant au montant ou valeur, quantité, qualité, prix ou condition d'aucuns des dits travaux, matières et choses, ou quand à aucune autre matière que ce soit, soit de fait, de discrétion ou d'opinion, toute telle contestation ou différend sera, de temps à autre, et il en est convenu par les présentes, laissée et référée au jugement et sentence absolue d'une personne nommée par et de la part des commissaires des travaux publics, d'une autre de la part des dits entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs, et d'une troisième par les deux ainsi nommées avant de prendre connaissance de l'affaire, et la décision de ces trois personnes, ou d'aucunes deux d'entre elles, sera finale et décisive, et il ne pourra y avoir appel de telle décision en aucune manière ou pour aucune raison que ce soit.

Et la dite compagnie, pour elle-même et ses successeurs, convient avec les dits entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs, et les dits entrepreneurs, pour eux-mêmes, leurs exécuteurs et administrateurs, conviennent avec la dite

1856.

compagnie et ses successeurs, qu'elles, les dites parties, respectivement, s'en tiendront, se conformeront et obéiront à la dite sentence et jugement de tels arbitres ou d'aucuns deux d'entre.eux, comme susdits, et y seront obligées et l'exécuteront, l'accompliront et l'observeront, pouvant l'une ou l'autre des dites parties, à son choix, faire déclarer la présente soumission à toute telle sentence, obligatoire contre l'autre, devant aucune cour de justice, en Canada.

Et il est de plus convenu, déclaré et arrêté, par et entre les dites parties aux présentes, que chaque fois qu'il est référé dans le présent contrat à l'autorité ou sanction de l'ingénieur en chef de la compagnie, telle autorité devra être exercée et telle sanction donnée conjointement avec la sanction et l'assentiment des commissaires des travaux publics.

Et enfin, il est convenu, déclaré et arrêté que le contrat fait, signé, scellé, et délivré, par et entre les parties aux présentes, le vingt-neuvième jour de juillet dernier, pour la construction et exécution de certains travaux sur et concernant le dit chemin de fer, sera, et le marché en est par les présentes déclaré avoir été et être, et il est par le présent contrat, annulé, lequel dit marché du vingt-neuvième jour de juillet dernier est par les présentes déclaré nul et de nul effet et n'avoir plus aucune force que ce soit entre les dites parties.

Et pour l'exécution des présentes, les dites parties ont élu leurs domiciles irrévocables en leurs bureaux ou lieux d'affaires respectifs, en la dite cité de Québec. Auxquels lieux, etc. Car ainsi, etc.

Fait et passé à Québec, au bureau de la compagnie, situé à la Haute-ville de cette cité de Québec, le vingtième jour d'octobre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-deux, sous le numéro dix-neuf cent quatre-vingt cinq. Les parties ont signé après lecture dûment faite, suivant la loi, et le sceau de la dite compagnie a été apposé.

Vraie copie de l'original demeuré de record en mon étude.

# CONTRAT pour la Construction du CHEMIN de FER de TORONTO à MONTREAL.

Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada d'une part, et William Jackson, de Birkenhead et de Londres, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey, et Edward Ladd Betts, tous de la cité de Londres, entrepreneurs, d'autre part.

Attendu que la dite "compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada" a été incorporée et dûment organisée dans le but de faire, construire, compléter, et équiper un chemin de fer depuis la cité de Toronto, à travers les villes de Port Hope, de Cobourg, et de Belleville, jusqu'à la cité de Kingston, delà, par la route qu'elle trouvera le plus praticable, par les villes de Brockville et de Pres-

cott, jusqu'à un point sur la ligne frontière est du township d'Osnabruck, delà, en une ligne aussi droite que possible, jusqu'à St. Raphaël, et delà jusqu'à la rivière des Outaouais, et, traversant la dite rivière, jusqu'à un point entre le Lac des Deux-Montagnes et le village de Ste. Anne, et delà jusqu'à la cité de Montréal en suivant la ligne que les dites parties de première part croiront la plus avantageuse, mais les différentes sections du dit chemin pouvant être faites simultanément ou dans tel ordre que les dites parties de deuxième part jugeront convenable. Pourvu toujours, que si, après l'étude faite, le gouverneur trouve qu'il serait dans l'intérêt de la province d'adopter une autre ligne entre Kingston et Montréal, les dites parties de deuxième part construiront le dit chemin de fer dans la ligne choisie par le Gouverneur entre Kingston et Montréal susdits, d'après telle étude. Pourvu de plus, que tout changement ainsi fait dans la route n'augmentera pas le coût de la construction du dit chemin de fer; et si le coût de la construction du dit chemin de ser se trouve augmenté en conséquence de tout changement fait par le gouverneur dans la route, alors ce surcroit sera alloué aux dites parties de deuxième part, et il leur sera puyé en conséquence. Et attendu, que les dites parties de deuxième part sont convenues de faire, construire, compléter et équiper le dit chemin de fer à raison de sept mil six cent vingt-cinq livres sterling par mille, aux termes, conditions et stipulations ei-après énoncés, le dit chemin devant être un chemin de fer à voie simple de première classe, avec les fondations des grandes structures faites pour une double voie jusqu'au niveau du sol, et de vant être supérieur à tout chemin de fer Américain ou Canadien maintenant connu ou en opération, et égal aux chemins Anglais de première classe, en autant que concernant la durée et la solidité de l'ouvrage, et être tel, quant à la durée et à la solidité de structure, que les autorités des chemins de fer anglais pourraient l'approuver et le déclarer propre au transport des passagers et à l'exploitation, et que les ingénieurs anglais les plus haut placés par l'expérience pourraient le recevoir; avec ensemble tout l'équipement, le fonds roulant, l'ensablement, les ponts tubulaires en fer, ponts en pierre et ponts en brique, les ponceaux en pierre et ponceaux en brique, les maisons de stations en pierre et en brique, le tout ainsi qu'il est plus amplement décrit et énoncé au devis ci-annexé, marqué (A,) et conformément à icclui, et sujet à l'assentiment de l'ingenieur en chef des dites parties de première part, et aussi de l'ingénieur des travaux publics de la province du Canada pour le temps d'alors, ou de tout autre ingénieur de chemin de fer de haute réputation que le gouverneur du Canada en conseil, en temps et lieu, jugera à propos de nommer pour faire l'inspection du dit chemin. Et attendu que, pour faciliter la construction du dit chemin de fer, le gouvernement de la dite province est convenu de donner à la dite "compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," en vertu de l'acte qui incorpore la dite compagnie, (les parties de première part aux présentes.) l'aide de la province, par rapport au chemin qu'il est convenu par les présentes de faire, construire, compléter et équiper, au montant de trois mille louis sterling pour chaque mille en longueur du dit chemin, la dite aide devant être donnée comme suit, savoir:—aussitot qu'il aura été constaté par le rapport de l'ingénicur en chef des travaux publics de la dite province, pour le temps d'alors, ou de tout autre ingénieur de chemin de fer de haute réputation que le gouverneur en conseil pourra nommer à cet effet de temps à autre, qu'il aura été réellement dépensé sur le dit chemin, avec tous égards possibles sous le rapport de l'économie, une somme de cent mille louis sterling, en ouvrage, ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, alors les parties de première part devront procurer et payer aux parties de deuxième part, des débentures de la province du Canada pour un montant de quarante mille louis sterling, payables en la cité de Londres, à vingt ans de la date qu'elles auront été émises, res-

pectivement, et portant intérêt au taux de six pour cent, payable à Londres susdit, sémi-annuellement; et chaque fois qu'il sera de la même manière constaté qu'une autre somme de cent mille livres sterling aura été dépensée comme susdit, alors les dites parties de première part procureront et paieront aux dites parties de deuxième part, une autre somme de quarante mille livres sterling en débentures de la province, dont l'intérêt et le principal seront payables comme susdit, et ainsi de suite, à chaque fois qu'il y aura lieu, jusqu'à ce que telles garanties et débentures provinciales, comme susdit, aient été données et payées au montant en plein de trois mille livres sterling par mille, pour chaque mille en longueur du dit chemin; icelle garantie provinciale, excepté en autant qu'il est pourvu autrement par la vingt-septième section de l'acte qui incorpore la dite compagnie, (les parties de première part aux présentes,) devant être sujette à toutes les dispositions de l'acte provincial passé dans la douzième année du rè-gne de Sa Majesté, intitulé, "acte pour pourvoir à accorder la garantie de la "province aux débentures des compagnies de chemins de fer, à certaines condi-"tions, et pour venir en aide à la construction du chemin de fer d'Halifax à Qué-"bec, tel qu'amendé par un acte passé dans les quatorzième et quinzième années du règne de Sa Majesté, intitulé, "acte pour pourvoir à la construction d'un "trone principal de chemins de fer dans toute la longueur de la dite province du " Canada."

Et attendu que les dites parties de première part sont convenues avec les dites parties de deuxième part, que lors, et aussitôt qu'il sera fait de l'ouvrage et délivré des matériaux sur les lieux, ou les deux ensemble, au montant de cinquante mille livres sterling, alors il sera payé aux parties de deuxième part cinquante pour cent sur vingt-cinq mille livres, dont douze mille cinq cents livres sterling seront en coupons de la dite compagnie, et les autres douze mille cinq cents livres sterling, en débentures de la dite compagnie, portant intérêt au taux de six pour cent par an, et payables à la Banque Commerciale, dans la cité de Londres, en Angleterre, à vingt-cinq ans de la date qu'elles auront été émises respectivement, en telle somme ou sommes, ainsi qu'il sera exigé par les dites parties de deuxième part; et lors et aussitôt que l'ouvrage fait ou les matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, montreront, d'après les aperçus, une dépense de cinquante autres mille livres sterling, en ouvrage fait sur le dit chemin, on en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, alors un autre cinquante pour cent sur le montant en dernier lieu mentionné, savoir: la somme de vingtcinq mille livres sterling, sera payable, comme ci-dessus, aux dites parties de deuxième part, savoir, douze mille cinq cent livres sterling, en coupons de la dite compagnie, et l'autre somme de douze mille cinq cents livres sterling, en débentures de la dite compagnie, portant intérêt, comme susdit, au taux de six pour cent par an, et payables à la Banque Commerciale, comme susdit, en la cité de Londres, à vingt-cinq ans de la date qu'elles auront été émises respectivement, en telle somme ou sommes, ainsi qu'il sera exigé par les dites parties de deuxième part, et l'on continuera à faire de la même manière des paiements aux dites parties de deuxième part, sur chaque cinquante mille livres sterling additionnels qui auront été dépensés sur le dit chemin de fer, en ouvrage fait ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, en égales parties de coupons du capital de la dite compagnie, et de débentures de la dite compagnie portant intérêt, comme susdit, au taux de six pour cent par an, et payables à la Banque Commerciale dans la cité de Londres, comme susdit, à vingt-cinq ans de la date qu'elles auront été émises respectivement, en telle somme ou sommes, ainsi qu'il sera exigé par les parties de deuxième part, jusqu'à ce que le montant dépensé sur le dit chemin, en ouvrage fait ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, avec tous les égards possibles sous le rapport de l'économie, soit estimé par le rapport de l'ingénieur en chef des travaux publics

de la dite province du Canada, à la somme de deux cent mille livres sterling, auguel temps, après déduction faite des quatre-vingt mille livres sterling de débentures provinciales, payables comme susdit, et des autres paiements en coupons et en débentures de la compagnie, (les parties de première part au présentes.) il restera entre les mains des dites parties de première part une réserve de vingt mille livres sterling, laquelle réserve de vingt mille livres sterling, il est par les présentes convenu entre les dites parties, sera retenue par les dites parties de première part jusqu'à ce que le dit chemin soit complètement fini et équipé. comme susdit, mais alors la dite réserve de vingt mille livres sterling sera payée aux parties de deuxième part. Et chaque sois qu'une autre somme de cinquante mille livres sterling (en sus et en outre de la dite somme de deux cent mille livres sterling) aura été dépensée, comme susdit, sur le dit chemin de fer, en ouvrage fait ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, alors il sera payé aux dites parties de deuxième part, soixante pour cent, égal à trente mille livres du montant, savoir :- Quinze mille livres en coupons de la compagnie. parties de première part aux présentes, et quinze mille livres en débenfures de la dite compagnie, partie de première part aux présentes, portant intérêt, comme susdit, au taux de six pour cent par an, et payables à la dite banque commerciale, en la dite cité de Londres, à vingt-cinq ans de la date qu'elles auront été émises respectivement, en telle somme ou sommes, ainsi qu'il scra exigé par les dites parties de deuxième part, et l'on continuera à faire de la même manière. des paiements aux dites parties de deuxième part, sur chaque cinquante mille livres sterling qui auront été dépensées sur le dit chemin de fer par les dites parties de deuxième part, en ouvrage fait ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, de temps à autre, en sus des quarante pour cent de garantie du gouvernement, payables ainsi qu'il est limité et prescrit par l'acte d'incorparation des parties de première part, sur chaque cent mille livres sterling dépensés sur le dit chemin en ouvrage fait ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, de la dite garantie provinciale, et les paiements en sus qu'il est par les présentes convenu que les dites parties de première part feront aux dites parties de deuxième part, n'excéderont dans aucun cas le taux de sept mille six cent vingt-cinq livres sterling par mille, en tout, pour la construction, l'achèvement et l'équipement du dit chemin de fer, ensemble avec toutes les locomotives, tenders, chars, wagons, et matériel nécessaire à l'équipement et à l'exploitation du dit chemin de fer, ainsi qu'il est énoncé dans le dit devis ciannexé, marqué (A), comme susdit, le tout devant être en bon état d'opération, sous tous les rapports, et prêt pour l'exploitation, sans que les dites parties de première part, soient tenues de faire d'autres déboursés ou dépenses. Maintenant le présent marché atteste que les dites parties de deuxième part conviennent et s'obligent par les présentes envers les dites parties de première part, de faire, bâtir, construire, compléter et équiper, conformément au dit devis ci-anxé, le dit chemin de fer, depuis la dite cité de Toronto, en passant par les villes de Port Hope, de Cobourget de Belleville, jusqu'à la cité de Kingston, et de la dite cité de Kingston, par la route qui sera trouvée la plus praticable, passant par les villes de Brockville et de Prescott, jusqu'à un point de la limite Est du township d'Osnabruck; de là, en ligne directe autant que possible, jusqu'à Saint Raphaël, et de là, jusqu'à la Rivière des Outaouais, et, traversant la dite rivière, jusqu'à un point entre le Lac des Deux-Montagnes et le village de Ste. Anne, et de là iusqu'à la cité de Montréal en suivant la ligne que les dites parties de première part croiront la plus avantageuse; mais les différentes sections du dit chemin pourront être faites simultanément ou dans tel ordre que les dites parties de deuxième part jugeront à propos; pourvu que si le gouverneur vient à changer la route désignée entre Kingston et Montréal, de manière à en augmenter le coût de construction, alors tel surcroit sera alloué aux dites parties de deuxième part, et

il leur sera payé en conséquence; le dit chemin de fer que les dites parties de deuxième part conviennent par les présentes de construire, camme susdit, devant être un chemin de fer à voie simple, de première classe, avec les fondations des grandes structures faites pour une double voie jusqu'au niveau du sol, et devant être, le dit chemin de fer à voie simple, supérieur à tout chemin américain ou canadien maintenant connuou en opération, et égal aux chemins anglais de première classe, en autant que concernant la durée et la solidité de l'ouvrage, et être tel, quand à la durée et à la solidité de structure, que les autorités des chemins de fer anglais pourront l'approuver et le déclarer propre au transport des passagers et à l'exploitation, et que les ingénieurs anglais les plus haut placés par l'expérience pourront le recevoir, avec ensemble tout l'équipement, le matériel roulant et le mobilier nécessaire à l'équipement et à l'exploitation du dit chemin de ser, l'ensablement, les ponts tubulaires en ser, les ponts en pierre et ponts en briques, les ponceaux en pierre et ponceaux en briques, les maisons de stations en pierre et en briques, couvertes en fer blanc ou en tuiles, le tout ainsi qu'il est plus amplement spécifié et énoncé au devis ci-annexé, marqué (A), et conformément à icelui, le tout devant être en bon état d'opération, durable et solide, comme susdit, sous tous les rapports, prêt pour l'exploitation, sans que les dites parties de première part aux présentes soient tenues de faire d'autres déboursés ou dépenses, et sujet à l'assentiment de l'ingénieur des travaux publics de cette province, pour le temps d'alors, ou de tout autre ingénieur de chemin de fer de haute réputation que le gouverneur en conseil, pour le temps d'alors, jugera à propos, de temps à autre, de nommer pour faire l'inspection du dit chemin; et devant être, le dit chemin, construit, complété et équipé, comme susdit, et reçu, comme susdit, le ou avant le premier jour de juillet, mil huis cent cinquante-sept, à raison de sept mille six cent vingt cinq livres sterling par mille, pour chaque mille en longueur du dit chemin, payables ainsi qu'il est ci-dessus spécifié et énoncé, avec cette entente, que si la route est changée, comme susdit, entre Kingston et Montréal, par une proclamation du gouverneur, et que le coût en soit par là augmenté, tel surcroit raisonnable en dépenses sera alloué aux dites parties de deuxième part. Et les dites parties de première part convicunent et s'obligent par les présentes envers les dites parties de deuxième part, sujet aux conditions ci-dessus exprimées, qui devront être observées, remplies et fidèlement exécutées, de payer pour le dit chemin de fer à raison de sept mille six cent vingt cinq livres sterling par mille, dont trois mille livres sterling, par mille, devront être payées, comme susdit, en débentures de la province du Canada, comme il est plus spécialement dit ci-dessus, et conformément aux statuts qui règlent l'octroi de la garantie provinciale, et ainsi qu'il est permis par l'acte d'incorporation des dites parties de première part, portant intérêt, les dites débenturcs, au taux de six pour cent par an, et payables à Londres, en Angleterre, comme susdit, à vingt cinq ans de la date qu'elles auront été émises respectivement; et la balance de quatre mille six cent vingt-cinq livres sterling par mille, payable en égales parties de coupons de la compagnie, et de débentures de la compagnie, portant intérêt au taux de six pour cent par an, comme susdit, et payables à la Banque Commerciale, dans la dite cité de Londres, dans la Grande Bretagne, à vingt-cinq ans de la date qu'elles auront été émises respectivement, avec l'entente entre les dites parties, que si le gouverneur décide et ordonne, par proclamation comme susdit, aucun changement de route entre Kingston et Montréal, et que le coût de construction en soit par là augmenté, tel surcroit raisonnable de dépenses sera alloué et payé aux dites parties de deuxième part, en sus et en outre des sept mille six cent vingt-cinq livres sterling par mille, payables en tout, comme ci-dessus, pour la construction, l'achèvement et l'équipement du dit chemin, avec l'assentiment ci-dessus requis. Et il est de plus entendu et convenu que le présent marché ou contrat est basé

sur la supposition et l'espoir que les rails de fer peuvent être achetés en Angleterre, rendus à bord, pour six louis sterling la fonne; et il est par les présentes convenu que s'il n'en est pas ainsi, toute diminution sur ce montant dans le prix du fer sera déduite du contrat, et toute augmention ajoutée, et a l'égard des coussinets, des clous et du fer à ponts, il sera fait une déduction ou une avance en proportion ; et il est de plus convenu que la chaussée du du dit chemin de fer, s'il est cru nécessaire toutesois, sera élevée, autant que praticable et nécessaire, au dessus de la surface du sol, pour faciliter l'enlèvement de la neige. Et il est de plus par les présentes convenu que si le coût du terrain requis pour le dit chemin de fer et les stations nécessaires, excède en tout la somme de soixante-et-dix mille livres sterling, alors tout exedant de cette somme sera payable aux dites parties de deuxième part, par les dites parties de premières part, comme toute diminution sera déduité; et les dites parties de première part conviennent de plus par les présentes et s'obligent, de temps à autre, et en tous temps, durant la confection du dit ouvrage, quand elles en seront requises par les dites parties de deuxième part, de faire valoir, par tous les moyens légaux, tous les pouvoirs, droits et priviléges qui leur appartiennent, pour le profit et avantage des dites parties de deuxième part, pour mieux les mettre en état, les dites parties de deuxième part, de construire et équiper le dit chemin, et de remplir et exécuter le présent marché. Et il est de plus entendu et convenu, par et entre les dites parties contractantes, que lors et aussitôt qu'aucune partie ou parties du dit chemin entrepris par les présentes sera ou seront faites et mises en opération, tout profits ou profits provenant de l'exploitation des dits chemin ou chemins ainsi faits et complétés, retourneront et seront appliqués à l'avantage des dites parties de première part, de la même manière que si tout le dit chemin de fer était fait et livré. Pourvu toujours, que les dites parties de deuxième part auront le droit de faire passer sur toutes telles parties du dit chemin ainsi ouvertes, francs de transport, tous les agents, ouvriers, et matériaux nécessaires pour l'exécution des autres travaux. Et enfin, il est convenu par et entre les dites parties aux présentes que, dans le cas qu'il s'élèvera aucune difficulté ou contestation entre elles relativement au présent contrat, on a toute matière ou chose en ressortant, ou s'y rattachant en aucune manière, toutes telles matières en dispute seront soumises à la considération et à l'arbitrage final de trois personnes désintéressées qui devront être des ingénieurs anglais des plus hauts placés par l'expérience, et qui seront choisies comme suit : une par les dites parties de première part, une par les dites parties de deuxième part, et les deux ainsi nommées et choisies en choisiront et nommeront une troisième avant de prendre l'affaire en considération, et des trois arbitres ainsi choisis et nommés la sentence des trois ou de deux d'entre eux sera finale et conclusive entre les parties, et il ne pourra y avoir appel de telle sentence, en aucune manière ni pour aucune raison que ce soit. Et la dite compagnie, pour elle-même et ses successeurs, couvient avec les dits entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs, et les dits entrepreneurs, pour eux-mêmes, leurs exécuteurs et administrateurs, conviennent avec la dite compagnie et ses successeurs, qu'elles, les dites parties, respectivement, s'en tiendront, se conformeront et obéiront à la dite sentence et jugement de tels arbitres, ou d'aucuns deux d'entre eux, comme susdit, et y seront obligées et l'exécuteront, l'accompliront, et l'observeront, pouvant, l'une ou l'autre des dites parties, à son choix, faire déclarer la présente soumission à toute telle sentence, obligatoire contre l'autre, devant aucune cour de justice du Canada.

En foi de quoi, la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du Canada a apposé son sceau commun aux présentes, et les dits William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey, et Edward Ladd Betts, y ont respectivement apposé leurs seings et sceaux, les jour et an ci-dessus en premier lieu

mentionés.

### DEVIS GENERAL pour les TRAVAUX de CONS-TRUCTION.

Voie permanente.—Voie simple, avec voies de garage, égales à trois pour

cent de la longueur totale.

Rails.—63 lbs par verge courante; coussinets en fer battu aux joints, poids 12 lbs chacun. Chevilles de fer battu; traverses de bois franc, 8½ à 9 pieds de longueur; ballast, 4 verges cubes par verge courante, et clôture de pieux ou de perches où besoin sera.

Tranchées.—Largeur, au niveau de formation, deux pieds au-dessous des rails, vingt-quatre pieds; talus, dans les terrains ordinaires, 1½ sur 1, dans le roc,

un quart sur un; largeur, dans le roc, 20 pieds.

REMBLAIS.—18 pieds de large au niveau de formation; talus, 1½ sur 1; avec du roc pour matériel, les talus du remblai pourront être réduits à 1 sur 1.

Ponceaux ou petits ponts, au-dessous ou audessus de la voie, seront en pierre

ou en brique, ou en pierre et en brique, posée dans le mortier.

Petits Viaducs, sous la voie, n'excédant pas 60 pieds de hauteur, seront construits en pierre ou en brique, ou des deux ensemble, avec du mortier; les viaducs de plus de 60 pieds de hauteur seront construits avec des piliers en pierre et des tubes en fer; il n'y aura pas moins de milles de longueur de ces tubes en fer battu, pour la voie simple, y compris le pont de l'Ottawa.

Pour le pont de l'Ottawa, à l'eau profonde, les fondations seront construites en charpente, et remplies comme à l'ordinaire de pierre brute jusqu'au niveau de la surface de l'eau; sur ces fondations il sera érigé des piles pour supporter les tubes en fer battu. Il y aura dans cette structure un pont levis pour la navigation,

de 45 pieds de largeur.

Il y aura un autre pont levis, de mêmes dimensions, sur le canal de Lachine, près de Montréal.

Aussi, un pont levis de mêmes dimensions sur le canal Rideau.

Des passages a niveau seront faits à tous les chemins publics et privés, avec l'enseigne ordinaire.

#### STATIONS INTERMÉDIAIRES COMME SUIT:-

1.—Lachine.	18.—Pittsburgh.
2.—Ste. Claire.	19.—Kingston.
3.—Ste. Anne.	20.—Ernesttown.
4.—Chemin des Cèdres.	21.—Napance.
5.—Nouvelle Longueuil.	22.—Shannonville.
6.—Lancaster.	23.—Belleville.
7.—Charlotteburgh.	24.—Port Trent.
8.—Cornwall.	25.—Colborne.
9.—Osnabruck.	26.—Grafton.
10.—Williamsburgh.	27.—Port Cobourg.
11.—Matilda.	28.—Port Hope.
12.—Edwardsburgh.	29.—Bond Head.
13.—Augusta.	30.—Bowmanville.
14.—Elizabethtown.	31.—Whitby.
15.—Yonge.	32.—Pickering
16.—Landsdown.	33.—Scarborough.
17.—Leeds.	34.—Scarborough Height.

Il devra aussi y avoir une station à Brington.

Les stations intermédiaires consisteront en une maison, avec deux chambres en haut et deux chambres en bas, pour l'usage du chef de station, avec les bâtiments du dehors et autres commodités nécessaires, un salon pour les dames, un comptoir, et un abri pour les passagers en général, complet, avec des lieux, et aussi une plateforme pour embarquer et débarquer les animaux, les voitures, etc., à toutes telles stations où il sera jugé nécessaire d'avoir ces commodités. Les bâtiments devront être en brique ou en pierre, et couverts en fer blanc ou en tuiles, au choix des entrepreneurs. Le tout suffisant et convenable, sous tous les rapports, pour le trafic en contemplation.

A quinze des stations intermédiaires énumérées ci-dessus, il sera érigé des halles à marchandises, avec des grues et tous les accessoires; aussi des réservoirs et des hangards à bois, aux stations où il sera jugé nécessaire d'en avoir.

Les stations extrêmes, à Montréal et à Toronto, consisteront d'une remise pour les chars, couverte pour les passagers, avec trottoirs, bureaux, cabinets de portier, salles d'attente, soutes à bagage, cambuses, lieux, résidences complète du surintendant, chambre du bureau, bureau du secrétaire, ditto des commis, ditto du télégraphe, salons de rafraichissements, et toutes les commodités nécessaires, couvertes en ferblanc ou en tuiles; remise à marchandises, couverte, avec plateformes, grues et autres accessoires; plateformes pour les animaux et les voitures, réservoirs, et un mille de gares d'évitement et de voies auxiliaires; le tout devant être construit en brique ou en pierre, et être suffisant et convenable, sous tous les rapports, pour le trafic en contemplation.

La station de Kingston, s'il est jugé nécessaire, sera pourvue de la même ma-

nière, et construite en pierre et couverte comme ci-dessus.

Dans le cas d'une augmentation de droits, au-délà de ce qui est actuellement prélevé par le gouvernement, la compagnie en fera ses frais.

Tous les pouvoirs de la compagnie seront mis en force pour l'avantage des

entrepreneurs, quand ils le requerront.

Le contrat est basé sur l'espoir que les rails de fer, etc., peuvent être achetés, rendus à bord, à £6 la tonne, en Angleterre, et il est entendu que toute augmentation sur ce montant sera ajoutée au prix du contrat et que toute diminution en sera déduite.

Semblable déduction ou augmentation sur la valeur relative de tout le fer, soit

pour les coussinets, les chevilles, ou les ponts.

Il est aussi entendu que dans le cas que le coût du terrain nécessaire pour le chemin et pour les stations excèderait des somme de soixante-et-dix mille livres sterling, (qui est le montant inclus dans l'apperçu des dépenses, pour cet objet,) la différence sera ajoutée et payée aux entrepreneurs en conséquence, et toute diminution sera déduite

Le matériel roulant qu'il faudra pour le trafic et l'exploitation de la ligne,

sera comme suit:-

33 Locomotives à passagers.

14 do à marchandises.

100 Chars à bois.

100 do à bétail.

100 Chars à bois.

100 do à bétail.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

100 Chars à bois.

15 do de troisième do 10 Herses à neige.

150 Wagons à marchandises. 10 Plaques tournantes de 45 pieds.

150 Chars couverts pour marchandises sèches.

Les remises à locomotives et les ateliers, à Montréal, à Kingston et à Toronto, nécessaires pour entretenir l'équipement ci-dessus, seront construits en pierre ou en brique, et couverts en ferblanc ou en tuiles.

Les fondations des grandes structures seront faites pour une voie double, jusqu'au niveau du sol,—les frais d'ingénieurs, d'études et autres quelconques, rela-

tifs au tracé et à la construction du chemin et des travaux, à partir de ce jour, seront supportés par les entrepreneurs, excepté le salaire de l'ingénieur en chef et celui de l'ingénieur adjoint.

# CONTRAT pour la Construction du CHEMIN de FER de BELLEVILLE à PETERBOROUGH.

MARCHÉ fait le vingt-troisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante trois, entre la compagnie du chemin de fer Grande Jonction, représentée par l'Honorable John Ross, de Brockville, comme agent, dûmentautorisé à agir en son nom, d'une part; et William Jackson, de Birkenhead, et Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, tous de Londres,

entrepreneurs, d'autre part.

Attendu que la dite compagnie du chemin de fer Grande Jonction, (ci-après appelée "La Compagnie",) a été incorporée par un acte de la législature provinciale du Canada, passée dans la seizième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Grande Jonction," dans le but, entre autres choses, de tracer, faire, construire et finir un chemin de fer, dans et sur aucune partie du pays située entre Belleville et Peterborough, avec certains pouvoirs de l'étendre. Pourvu toujours que la compagnie obtiendrait auparavant l'assentiment et la sanction du gouvernement du Canada, sur la route par elle choisie pour le tracé du dit chemin, et quant aux plans et devis d'icelui, et que la compagnie construirait le dit chemin de fer sur la ligne et de la manière approuvées par le gouvernement.

Et attendu que les dites parties de deuxième part (ci-après appelées "les entrepreneurs",) ont consenti d'acheter et de procurer le terrain nécessaire pour le dit chemin de fer et les stations, et de faire, construire et compléter la section ou partie du dit chemin de Belleville à Peterborough, distance d'environ cinquante milles, aux termes et aux conditions, et au prix ei-après mentionnés; le chemin devant être un chemin de fer de première classe, à simple voie, avec les fondations de toutes les grandes structures faites pour une double voie, jusqu'au niveau du sol; et de bâtir et construire toutes les maisons de stations, les ponts en pierre et en briques, les ponts tubulaires, les ponceaux, et autres ouvrages appartenant au dit chemin de fer; et de procurer le mobilier fixe et le matériel roulant, suivant les détails contenus dans le devis ci-annexé, avec l'assentiment de l'ingé-

nieur en chef de la compagnie.

Et attendu que le devis du dit chemin de fer et des ouvrages à être faits par les entrepreneurs est contenu dans la cédule ci-annexée: Et attendu que la compagnie a consenti de payer aux entrepreneurs pour les ouvrages à être faits par eux, y compris l'équipement, la somme de quatre cent mille livres, dont moitié à être payée en bons ou débentures de la compagnie, payables à Londres, à vingt-cinq ans de la date qu'elles auront été émises, et portant intérêt, payable pareillement à Londres sémi-annuellement, au taux de six pour cent par an, et moitié en capital ou actions de la compagnie qui seront entrées sur le registre comme payées en plein, et que sur ce principe la compagnie fera, de temps à autre, ses paiements aux entrepreneurs, aux époques et de la manière ci-après plus particulièrement spécifiées.

C'est pourquoi maintenant, il est par les présentes déclaré et convenu par et entre la dite compagnie d'une part, et les entrepreneurs, pour eux-mêmes, leurs

hoirs, exécuteurs et administrateurs, d'autre part, comme suit :

Que les entrepreneurs achèteront et fourniront le terrain nécessaire pour le chemin de fer et les stations, et feront bâtiront, construiront et complèteront la section du dit chemin de Belleville à Peterborough, et toutes les stations, ponts, ponceaux, et autres ouvrages y appartenant, conformément aux spécifications du dit devis et aux détails y contenus; et deplus, qu'ils équiperont et pourvoiront le dit chemin de fer du matériel fixe et mobile et du mobilier nécessaire, conformément aux spécifications du dit devis et aux détails y contenus, le tout devant être de matériaux de bonne condition et d'un matériel roulant en parfait état d'opération, et sous tous les rapports propre et prêt à faire le trafic et à l'exploitation, et devant être approuvé par l'ingénieur en chef de la compagnie.

Que les entrepreneurs complèteront, équiperont et pourvoiront le chemin du matériel nécessaire et le livreront à la compagnie prêt pour l'exploitation, le ou avant le premier jour de janvier de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cin-

quante-neuf.

Que les entrepreneurs auront à fixer la position de la ligne, et ils pourront choisir la route que devra suivre le chemin, et en déterminer les pentes et les courbes, en se conformant toutefois aux dispositions de l'acte qui incorpore la compagnic.

Que les entrepreneurs dresseront les plans détaillés de construction et les soumettront à l'ingénieur en chef de la compagnie, pour son assentiment, et s'il ne les désapprouve pas sous un mois de calendrier de la date qu'ils lui auront été remis ou laissés à son bureau, ils seront censés approuvés et acceptés, et les entrepreneurs les adopteront.

Que dans le cas où la compagnie s'objectera à la route choisie pour la ligne du chemin, ou que les entrepreneurs et l'ingénieur en chef de la compagnie ne pourront s'accorder quant aux plans détaillés de construction, les points de contestation seront soumis à des experts, en la manière ordinaire, et leur décision sera obligatoire pour les deux parties, et si elle n'est pas donnée avant le premier janvier prochain, le temps pour l'achèvement du chemin sera étendu de manière à donner cinq années complètes aux entrepreneurs, après telle décision, pour le contstruire.

Que la chaussée du chemin, partout et en autant que praticable et que la construction pourra le permettre, sera plus élevée que la surface des terrains avoisinant la voie, pour en faciliter l'enlèvement de la neige.

Que la compagnie, en touts temps, pendant que l'ouvrage se fera, quand elle en sera requise par les entrepreneurs, fera valoir tous les pouvoirs, autorités et priviléges qui lui appartiennent, pour le profit et avantage des entrepreneurs, et de manière à les aider et à les mettre en état de construire et d'équiper le chemin.

Que s'il devient impossible aux entrepreneurs, à cause de guerres ou de troubles politiques intérieurs, de poursuivre l'exécution des dits ouvrages, et qu'ils soient par la actuellement forcés de les suspendre, alors le temps pour compléter le chemin sera encore étendu à une autre période plus éloignée, suivant qu'il en sera déterminé par arbitrage, si la compagnie et les entrepreneurs ne peuvent s'entendre; et les arbitres auront le pouvoir d'accorder une compensation aux entrepreneurs pour les dommages qu'ils encourront par suite de telle suspension, suivant qu'il pourra être déterminé par l'arbitrage.

Que pour et en considération de la confection, achèvement, et équipement du dit chemin de fer, la compagnie paiera aux entrepreneurs la somme de quatre cent mille livres, et en considération de cette somme les entrepreneurs prennent et prendront sur eux tous les risques et dépenses à encourir, de quelque espèce que ce soit, sauf les exceptions ci-après mentionnées.

Que la dite somme, ou prix, contractuelle sera payée comme suit:—Deux cent mille livres en débentures de la compagnie qui courront vingt-cinq ans et qui seront de la description spécifiée dans le contenu du présent contrat.

Et les autres deux cent mille livres restants, en actions ou capital de la com-

pagnie.

Qu'aussitôt que la ligne ou route du chemin aura été définitivement arrêtée, comme il est ci-dessus pourvu, la compagnie créera des débentures de la description ci-dessus spécifiée et de tels montants ou sommes nominales, selon que les entrepreneurs pourront le désirer et exiger, à un montant total de deux cent mille livres, et aussi un capital ou actions (ci-après appelé capital) de la compagnie, au même montant total nominal.

Que le capital ainsi créé, à l'exception et avec la réserve de ce qui en sera nécessaire pour la qualification des directeurs, sera entré au régistre de la com-

pagnie, au nom collectif des entrepreneurs, et comme payé en plein.

Que toutes les débentures de la compagnie et les coupons pour tout le montant du capital ainsi enregistré au nom des entrepreneurs, seront, aussitôt que possible, remis à George Barr Glyn, et Thomas Baring, écuyers, pour la compagnie, et à Samuel Morton Peto et Thomas Brassey, pour les entrepreneurs, (lesquels seront désignés ci-après comme "les syndics,") et seront vendus ou transportés à telles époques et de telle manière, et à tels prix que les entrepreneurs décideront et ordonneront conjointement, par écrit; et le produit de telles ventes ou transports sera placé en telles garanties que les entrepreneurs ordonneront aussi conjointement et par écrit; et les placements ainsi faits le seront au nom collectif des syndics, et formeront, avec tous les deniers provenant des ventes ou transports non placés, le fonds à même lequel les entrepreneurs seront payés, comme il est ci-après pourvu; et l'intérêt ou les dividendes qui proviendront des placements ainsi faits, appartiendront aux entrepreneurs et leur seront payés à mesure qu'ils deviendront échus.

Que l'intérêt sur les débentures ou sur le capital à être ainsi vendus ou transportés sera, de temps à autre, payé par les entrepreneurs, jusqu'à ce que tout le chemin de fer ait été équipé et soit prêt à être ouvert pour l'exploitation.

Que le mode du paiement en débentures et en capital de la compagnie, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, sera comme suit:—Lors et aussitôt que l'ingénieur de la compagnie pourra certifier, (tel certificat ne devant jamais être retenu ou retardé sans cause plausible,) que les entrepreneurs auront dépensé vingt mille livres pour l'achat du terrain, ou en ouvrage et en matériaux, ou en mobilier, mis sur la ligne ou auprès, et à payer l'intérêt sur les débentures et le capital de la compagnie, ou à toutes ou aucune de ces choses, (lesquels certificats, pour ce qui concerne les ouvrages et les matériaux, seront respectivement donnés dans la forme d'une cédule des montants répartis à être convenue et arrêtée entre les entrepreneurs et l'ingénieur de la compagnie, lors et aussitôt que le tracé du chemin pourra le permettre, laquelle cédule, ainsi réglée, formera partie du présent contrat;) les directeurs de la compagnie, ou leur agent à Londres, donneront un ordre par écrit, adressé aux syndics, leur enjoignant de payer ou de transporter aux entrepreneurs telle somme de deniers ou telles garanties en leur possession qui équivaudront nominalement à la somme de vingt mille livres, moins dix pour cent que la compagnie retiendra entre ses mains comme réserve, et au bout d'un mois de calendrier de la date du premier certificat, l'ingénieur certifiera la valeur de l'ouvrage fait et du mobilier et des matériaux fournis, ou du terrain acheté, durant tel mois précédent. Et sur ce, un autre ordre semblable sera donné, de la même manière que le premier, pour un parcil paiement ou transport de telle somme ou de tel montant de garanties entre les mains des syndics, qui équivaudra nominalement au montant de tel certificat, moins dix pour cent

comme réserve, et ainsi de suite, toties quoties, jusqu'à ce que le montant réservé et retenu par la compagnie forme la somme de vingt mille livres, après quoi le montant total certifié de mois en mois sera payé, la moitié en débentures, comme susdit, et l'autre moitié en capital; et sur le certificat final de l'achèvement du chemin, la balance, (s'il y en a,) restant entre les mains ou au nom des syndics, soit en argent ou en sûretés, ou en l'un et l'autre, excepté telle partie de la somme de quatre mille livres, à être mise de côté comme ci-dessus, pour rencontrer les dépenses de la compagnie jusqu'à ce que le chemin soit prêt à être ouvert à l'exploitation, et qui aura été réellement dépensée pour cet objet, sera, sur pareil ordre des directeurs, ou de leur agent à Londres, remise ou transportée aux entrepreneurs.

Que dans le cas d'un refus ou négligence, par les directeurs de la compagnie, ou par leur agent à Londres, de donner tel ordre, comme susdit, dans quatorze jours après que tel certificat de l'ingénieur, comme susdit, aura été donné, les syndies, après s'être assurés que tel certificat a été donné, paieront ou transporteront aux entrepreneurs telle somme de deniers ou tel montant de sûretés, qui

aurait dû être payé, si tel ordre écrit eut été dûment donné.

Que sur et à même le fonds ainsi créé pour payer les entrepreneurs, comme susdit, il sera mis de côté une somme de quatre mille livres qui devra être appliquée par les syndics à payer les salaires des ingénieurs, du président, des directeurs, du secrétaire et des autres officiers de la compagnie, ainsi que le salaire et les dépenses de l'agent de Londres, et les frais de justice et de bureau de la compagnie, jusqu'à ce que toute la ligne du chemin de fer ait été complétée de manière à être prête pour l'exploitation et livrée à la compagnie.

Que les syndics paieront, de temps à autre, toutes les dépenses sur et à même la dite somme de quatre mille livres, tant qu'elle durera; et si, après que le chemin aura été complété et qu'il sera prêt pour l'exploitation, il reste entre leurs mains aucune partie des dits quatre mille livres qui n'aura pas été dépensée ou qui ne sera pas dûe pour telles dépenses, le résidu en sera remis aux entrepre-

neurs.

Que dans le cas de la mort, ou du refus ou de l'incapacité d'agir, de l'un ou de l'autre des syndics de la part de la compagnie la compagnie pourra en nommer ou en substituer un autre à sa place; et dans le cas de la mort, ou du refus ou de l'incapacité d'agir de l'un ou de l'autre des deux autres syndics, les entrepreneurs en nommeront et en substitueront un autre à sa place, et cela, toties quoties.

Que les syndics n'encourront aucune responsabilité personnelle, soit envers la compagnie ou envers les entrepreneurs, en raison d'aucun manque de fonds, provenant de la dépression des prix, de la faillite des banquiers, ou de toutes autres causes semblables,—tous tels risques devant tomber sur les entrepreneurs.

Que les personnes auxquelles il aura été vendu ou transporté des débentures ou du capital de la compagnie en vertu des stipulations du présent marché, auront le droit d'être enregistrées sur les livres de la compagnie, et les entrepreneurs fourniront et remettront à la compagnie l'intérêt à être payé aux possesseurs d'icelles, au moins quatorze jours avant l'époque que tel intérêt deviendra respectivement dû et payable aux porteurs. Et si les entrepreneurs négligent de fournir et de rencontrer tel intérêt au moins quatorze jours avant telles époques, respectivement, alors les directeurs pourront, par un ordre écrit, requérir les syndics de remetre à la compaguie le montant requis pour payer tel intérêt, ou telle partie d'icelui que les entrepreneurs n'auront point payée ou fournie, et les syndics, sur ce, paieront à la compagnie le montant ainsi requis, à même le dit fonds.

Que si le capital possédé par les directeurs ne leur est pas émis comme payé en plein, et si de fait il n'est pas ainsi payé, les directeurs en appelleront aux

actionnaires suivant qu'il sera nécessaire pour former le montant en plein qui devra être payé aux entrepreneurs, et les deniers ainsi perçus seront remis aux

syndics du fonds pour faire partie du dit fonds.

Que dans le cas que l'ingénieur en chef de la compagnie négligerait ou refuserait, sur la réquisition des entrepreneurs, de certifier la dépense, la question de savoir si tel certificat doit ou ne doit point être donné, lors et anssi souvent que telle question s'élèvera, sera de suite soumise à un ingénieur que nommera le président, pour le temps d'alors, de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre, et sa décision sur le point de difficulté sera obligatoire pour toutes les parties, et s'il décide que tel certificat aurait dû être donné, ou il sera donné de suite en conséquence, ou les directeurs ordonneront le paiement sans tel certificat, et l'arbitre pourra accorder une compensation anx entrepreneurs pour les dommages, s'il y a lieu, occasionnés par le délai de paiement; et dans ces cas les frais d'arbitrage seront laissés à la décision de l'arbitre.

Que, pendant tout tel arbitrage, les entrepreneurs auront la liberté, s'ils le trouvent à leur avantage, de suspendre les travanx qu'ils seront en frais d'exécu ter et de ne pas procéder plus loin dans la construction du chemin, tant que tel ingénieur n'aura pas donné sa décision, et l'ingénieur auquel telle question aura été renvoyée, aura le pouvoir, s'il le juge à propos, de déclarer, par sa sentence, que telle suspension n'était pas justifiable dans tel cas particulier, et réglera et adjugera la compensation qui devra être payée par les entrepreneurs à la compagnie, pour les dommages qui auront été occasionnés à la compagnie par telle suspension, ou il pourra, par la même sentence, déclarer que le temps limité par les présentes pour l'achèvement des dits travaux sera étendu à telle époque ultérieure qu'il croira raisonnable de fixer sous les circonstances, et que telle autre compensation qu'il pourra adjuger aux entrepreneurs leur soit payée.

Que si aucune question ou différence d'opinion s'élève entre les parties au sujet du présent marché, ou de toute matière ou chose y ayant rapport, ou touchant son exécution, à laquelle il n'est pas spécialement pourvu plus haut, toute telle question ou différence d'opinion, chaque fois et aussi souvent qu'il s'en élèvera, sera soumise à la décision de trois arbitres qui seront nommés, un par la compagnie, un par les entrepreneurs, et le troisième par les deux ainsi nommés, avant de prendre l'affaire en considération, et la décision de ces trois arbitres, ou d'aucuns deux d'entre eux, sur la question ou différence d'opinion qui leur aura ainsi été soumise, sera obligatoire et conclusive pour les deux parties.

Que les parties aux présentes, respectivement, consentiront et passeront tous tels actes ou autres instruments qui pourront être nécessaires pour donner effet à

tout tel arbitrage.

Et il est par les présentes déclaré et convenu que le présent marché sera sujet à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des garanties qui doivent entrer en paiement des entrepreneurs, et quant au placement interim de tels fonds, qu'il pourra devenir nécessaire et expédient de lui faire subir dans le cas d'une union ou fusion de toute autre compagnie ou compagnies de chemins de fer avec la dite compagnie du chemin de fer Grande Jonction, de manière que les termes et conditions du présent marché, quant à la construction, au paiement et à l'équipement, soient conservés et restent les mêmes.

Que chaque sois que les mots "entrepreneurs" se renconttreront dans le présent contrat, ils signifieront William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, ou les survivants ou le survivant d'eux, ou deux sur trois d'entre eux, ou les exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause du dernier vivant d'entre eux; et que dans le cas de faillite ou d'insolvabilité d'un ou de plusieurs d'entre eux, leurs ou ses syndics seront exclus de tout contrôle ou intérêt dans le présent contrat; et que lorsqu'aucun acte devra être passé par les entrepreneurs, il sera valide s'il est consenti par ou de l'autorité de la majorité d'entre eux, ou

par la majorité des survivants d'entre eux, en personne, ou agissant en vertu de procuration de l'un à l'autre, ou par les survivants ou le dernier vivant d'entre eux, ou par ses exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause.

## CÉDULE MENTIONNÉE PLUS HAUT.

### DEVIS GENERAL pour les OUVRAGES de CONSTRUC-TION.

Voie Permanente.—Voie simple, avec voies de garage égales à trois pour cent de la longueur totale; rails, 63 lbs. par verge courante; coussinets en fer battu, aux joints, environ 8 lbs. chacun; chevilles de fer battu; traverses de bois franc, 8½ à 9 pieds de longueur; ballast, 4 verges cubes par verge courante, et clôture de pieux ou de perches où besoin sera.

Tranchées.—Largeur au niveau de formation, deux pieds au-dessous des rails, 24 pieds; talus dans les terrains ordinaires, 1½ sur 1, et dans le roc, un quart sur un; largeur dans le roc, 20 pieds.

REMBLAIS.—Dix huit pieds de large au niveau de formation; talus, 1½ sur 1; avec du roc pour matériel, les talus du remblai pourront, quand la chose sera praticable, être réduits à un sur un.

Les ponceaux ou petits ponts, au-dessous ou au-dessus de la voie, seront en pierre ou en brique, ou en l'une et l'autre, posée dans le mortier, avec, quand il sera expédient, des longuerines de bois au haut; et tous les viadues, sous la voie, pour traverser les ravins, les ruisseaux, les rivières et les routes, seront en pierre ou en brique, ou en l'une et l'autre, posée dans le mortier; et lorsque toutes telles structures seront en hauteur, de telles dimensions, ou en ouverture, de telle largeur, qu'il sera expédient d'avoir recours au tubes de fer battu, dans la construction de ces ouvrages, ces tubes devront avoir la même force que ceux qu'on employe sur le chemin de fer Grand Tronc du Canada, entre Montréal et Toronto. Les ouvertures sur les ruisseaux, quand elles n'excèderont pas 20 pieds de largeur, pourront être construites avec des culées en maçonnerie et des longuerines en fer, si l'on veut.

DES PASSAGES A NIVEAU seront faits à tous les chemins publics et privés, avec les enseignes ordinaires.

STATIONS INTERMÉDIAIRES, une par chaque dix milles, en moyenne, aux places jugées les plus convenables et les mieux adaptées pour cela. Ces stations consisteront en une maison, avec deux chambres en haut et deux chambres en bas pour l'usage du chef de station, avec les bâtiments du dehors et autres commodités nécessaires, un salon pour les dames, un comptoir, et un abri pour les passagers en général, complet, avec des lieux, et aussi une plateforme pour embarquer et débarquer les animaux, les voitures, etc., à toutes telles stations où il sera jugé nécessaire d'avoir ces commodités. Les bâtiments devront être en brique ou en pierre, et couverts en fer blanc ou en tuiles, au choix des entrepre neurs.

LA STATION EXTRÊME, à Peterborough, consistera d'une remise pour les chars, couverte pour les passagers, avec gares, comptoirs, cabinets de portiers, salles d'attente, soutes à bagages, cambuses, lieux, et résidence du surintendant, complets; aussi, une chambre du bureau, un bureau du secrétaire, bureau des commis, bureau du télégraphe, salons de rafraichissements, et toutes les commodités

nécessaires, couvertes en fer blanc ou en tuiles; remises à marchandises, couvertes, avec plateformes, grues, et autres accessoires; plateformes pour les animaux et les voitures, réservoirs.

Les bâtiments devront être construits en brique ou en pierre.

LA STATION DE BELLEVILLE, jointe à celle du Grand Tronc, sera assez spacieu-

se pour tous les besoins ordinaires à une jonction.

L'usage libre des terres du gouvernement pour la construction du chemin, et aussi pour les entrepreneurs, pour se procurer le bois, la pierre et autres matériaux nécessaires pour les travaux. Dans le cas d'une augmentation de droits, au-de-là de ce qui est actuellement prélevé par le gouvernement, la compagnie en fera ses frais. Tous les pouvoirs de la compagnie seront mis en force pour l'avantage des entrepreneurs, quand ils le requerront.

LE MATÉRIEL ROULANT, à être fourni pour l'exploitation du chemin, sera com-

me suit:-

5 Locomotives à passagers, avec tenders.

2 Locomotives à marchandises.

5 Chars de première classe.

5 Chars de seconde do.

20 Wagons à marchandises.

20 Chars couverts pour marchandises sèches.

16 Wagons à bois.

16 Chars à bétail.

10 Wagons à ballast.

10 Chars à bras.

2 Herses à neige.

2 Plaques tournantes de 45 pieds.

Les remises à locomotives à Belleville, avec les ateliers nécessaires à l'entretien de l'équipement ci-dessus, seront construites en brique ou en pierre, et couvertes en fer blanc ou en tuiles. Les fondations des grandes structures seront faites pour une double voie.

Remise à locomotives, 128 pieds sur 40 pieds; Forge, 100 pieds sur 40 pieds; Atelier d'ajustage et à tourner, 100 pieds sur 40 pieds. Le chemin, lorsqu'il sera complété, devra être de même construction et en tout égal à celui du Grand

Tronc entre Montiréal et Toronto.

### CONTRAT SUPPLEMENTAIRE.---TORON-TO à MONTREAL.

MARCHÉ FAIT le vingt-troisième jour de mars, mil huit cent cinquante-trois, entre la compagnie de chemin de fer Grand Tronc, d'une part; et William Jackson, de Birkenhead, Londres, et Samuel Morton Peto, Thomas Brassey, et Edward Ladd Betts, tous de la cité de Londres, entrepreneurs, d'autre part.

Attendu qu'un marché à été fait et passé entre les dites parties de première et de seconde part aux présentes, respectivement, en date du quatorzième jour de décembre, mil huit cent cinquante deux, par lequel, après avoir cité l'acte d'incorporation de la dite compagnie lui donnant pouvoir de faire, construire, compléter et équiper le chemin de fer y mentionné et décrit, sujet au proviso y contenu quant à un changement de route entre Kingston et Montréal, et après que les parties de deuxième part au dit marché eurent consenti de faire, construire, compléter et équiper le dit chemin de fer, à raison de sept mille six cent vingt-

cinq livres sterling par mille, aux termes et conditions et de la manière y après mentionnés, il a été convenu et arrêté entre les dites parties de première et de seconde part que les dites parties de deuxième part au dit marché feraient, bâtiraient, construiraient, complèteraient et équiperaient, suivant le devis annexé au dit marché, le dit chemin de fer, étant un chemin de fer depuis Toronto, passant par les villes de Port Hope, Cobourg et Belleville, jusqu'à la cité de Kingston; et de la dite cité de Kingston, passant par les villes de Brockville et de Prescott, jusqu'à un point de la limite est du township d'Osnabruck, de là jusqu'à St. Raphaël, et de là jusqu'à la rivière des Outaouais, et, traversant la dite rivière, jusqu'à un point entre le Lac des Deux-Montagnes et le village de Ste. Anne, et de là jusqu'à la cité de Montréal, de la manière y mentionnée, et au taux susdit, payable comme il y est spécifié, et sujet à un proviso quant au coût additionnel en cas d'un changement de route, comme susdit. Et attendu que les dites parties de première part au dit marché sont convenues avec les dites parties de deuxième part, de payer pour le dit chemin le taux ci-dessus, de la manière et par les moyens y mentionnés, avec tel coût additionnel, s'il y avait lieu, qui serait occasionné par tel changement de route comme susdit; et qu'il a été de plus par le dit marché convenu que le dit marché ou contrat était basé sur la supposition et l'espoir que les rails de fer pourraient être achetés en Angleterre, rendus à bord, à six livres sterling la tonne, et que toute diminution de ce montant dans le prix du fer serait déduite, et toute augmentation ajoutée au contrat, et que quant aux coussinets, aux chevilles et au fer à ponts, il serait sait une déduction ou une avance en proportion. Et attendu qu'il a été de plus par le dit marché convenu, que si le coût du terrain nécessaire pour le dit chemin de fer et les stations requises, venait à excéder, en tout, la somme de soixante et dix mille livres sterling, alors tout excédant de cette somme serait payable aux dites parties de deuxième part par les dites parties de première part, comme toute diminution serait déduite; le dit marché contenant aussi une clause pour soumettre à l'arbitrage touts différends ou contestations. Et attendu que, depuis la passation du dit marché, il a été jugé expédient, et convenu entre les dites parties au dit marchéet aux présentes, de modifier dans certains détails le dit marché ou contrat ci-dessus récité, et de faire certaines modifications au devis y annexé en y substituant celui maintenant annexé aux présentes, suivant lequel seront construits les travaux mentionnés au dit contrat; et attendu qu'entre autres choses il a été convenu. qu'au lieu de l'augmentation casuelle dans le coût, au cas d'un changement de route entre Kingston et Montréal, et de la diminution ou augmentation casuelle dans le prix du fer et le coût du terrain, les dites parties de deuxième part (qui seront ci-après appelées les entrepreneurs) prendraient sur elles tous ces risques; et qu'en considération de ce, les parties de première part (ci-après appelées la compagnie) leur paieraient la somme ronde de trois-millions de livres sterling, sans additions ou réductions, comme susdit. Et attendu qu'il a aussi été convenu, qu'au lieu des moyens et mode de paiement spécifiés au dit marché ofdessus récité, les moyens et mode du paiement de la dite somme de trois millions de livres sterling maintenant stipulée, seraient comme il est ci-après pour-Maintenant, en conséquence, il est déclaré et convenu par et entre la dite compagnie et les dits entrepreneurs, comme suit :--

Que le dit marché ou contrat, sauf les changements ci-après et ce qui pourray être incompatible avec les présentes, continuera d'avoir force et vigueur sous

tous les rapports.

Qu'au lieu du taux par mille stipulé et convenu au dit marché ou contrat, le prix à être payé par la compagnie aux entrepreneurs, pour faire, compléter, équiper et assortir le dit chemin de fer de tous les accessoires et appartenances, tel que spécifié au dit marché, sera la somme de trois millions de livres sterling,

sans addilions ou déductions pour quelque cause que ce soit ni pour aucune raison.

Que pour et en considération de la dite somme de trois millions de livres sterling, qu'il est ainsi convenu de payer, les entrepreneurs prendront sur eux tous les risques et casualités de toute espèce, y compris tout coût additionnel en conséquence d'un changement de route entre Kingston et Montréal, et toute augmentation dans le prix du fer ou le coût du terrain; étant entendu que la dite somme de trois millions de livres devra suffire à toutes telles casualités.

Que la dite somme contractuelle sera payée comme suit:—un million et trente cinq mille livres sterling, en débentures de la province du Canada, telles que celles spécifiées au dit marché récité; Neuf cent quatre-vingt deux mille cinq cents livres, en débentures de la compagnie, payables à trente cinq ans, et de la description spécifiée au dit marché récité; Neuf cent quatre-vingt deux

mille louis, en actions de la compagnie.

Que le paiement en débentures provinciales se fera conme suit:-

Lors et aussitôt que l'ingénieur nommé pour cette fin par le gouverneur de la province du Canada, conformément aux dispositions de la vingt-huitième clause de "l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," aura fait rapport et certifié que la somme de cent mille livres sterling aura été actuellement dépensée, avec tous égards possibles pour l'économie, sur le dit chemin de fer, en ouvrage ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, les entrepreneurs auront droit de recevoir et de se faire émettre des débentures provinciales, telles que celles spécifiées et décrites au dit marché récité, pour un montant nominal de quarante mille louis, et ces débentures pour le dit montant leur seront en conséquence remises de suite, aussitôt qu'elles auront été créées et émises par le gouvernement provincial, et ainsi de suite, toties quoties, quand et chaque fois que pareils montants de cent mille livres sterling auront été successivement dépensés et certifiés comme susdit, jusqu'à ce que le montant total d'un million trente cinq mille louis ait été ainsi dépensé.

Que le paiement en débentures et en actions de la compagnie se fera comme

suit:—

La compagnie créera de suite des débentures du montant nominal et de la description spécifiés au dit marché récité, au montant total nominal de neuf cent quatre-vingt-deux mille louis, et aussi du capital ou actions (ci-après appelé capital) de la compagnie, au même montant total nominal.

Le capital ainsi créé, à l'exception et avec la réserve de ce qu'il en faudra pour la qualification des directeurs, sera entré au registre de la compagnie, au

nom collectif des entrepreneurs et comme payé en plein.

Toutes les débentures, et les coupons pour le montant total du capital ainsi enrégistré au nom des entrepreneurs, seront, aussitôt que possible, remis à George Carr Glyn et Thomas Baring, écuyer, de la part de la compagnie, et à Samuel Morton Peto, et Thomas Brassey, écuyer, de la part des entrepreneurs, lesquels sont ci-après désignés sous le nom de Syndics; et seront vendus ou transportés à telles époques et de la manière et aux prix, comme pourront l'ordonner les entrepreneurs, conjointement et par écrit, et le produit de telles ventes ou transports sera placé sur telles garanties que les entrepreneurs pourront aussi, conjointement et par écrit, ordonner; et les placements ainsi faits seront au nom collectif des Syndics, et constitueront, avec tous les deniers provenants de telles ventes ou transports non placés, le fonds à même lequel les entrepreneurs seront payés, comme il est ci-après pourvu, et l'intérêt ou les dividendes sur les placements ainsi faits, appartiendront aux entrepreneurs et leur seront payés à mesure qu'ils deviendront échus respectivement.

L'intérêt sur les débentures et le capital ainsi vendus ou transportés sera payé

par les entrepreneurs tant que toute la ligne du chemin de fer ne sera pas complétée et équipés de manière à être prête pour l'exploitation.

L'intérêt sur les débentures émises en faveur des entrepreneurs sera aussi payé par les entrepreneurs tant que toute la ligne du chemin de fer ne sera pas

complétée et équipée de manière à être prête pour l'exploitation.

Lors et aussitôt que l'ingénieur de la compagnie pourra certifier, (tel certificat ne devant jamais être retenu ou retardé sans cause plausible,) que les entrepreneurs auront dépensé cinquante mille louis pour l'achat du terrain, ou en ouvrage et en matériaux, ou en mobilier, mis sur la ligne ou auprès, et à payer l'intérêt sur les débentures provinciales et sur les débentures et le capital de la compagnie, ou à toutes ou aucune de ces choses, (lesquels certificats, pour ce qui concerne les ouvrages et les matériaux, seront respectivement dressés dans la forme d'une cédule des montants répartis, à être convenue et arrêtée entre les entrepreneurs et l'ingénieur de la compagnie, lors et aussitôt que le tracé du chemin pourra le permettre, laquelle cédule, ainsi réglée, formera partie du présent contrat,) les directeurs de la compagnie, ou leur agent à Londres, donneront un ordre par écrit, adressé aux syndics, leur enjoignant de payer ou de transporter aux entrepreneurs telle somme de deniers ou telles garanties en leur possession qui équivaudront au montant nominal de soixante pour par cent du montant de tel certificat, et au bout d'un mois de calendrier de la date du premier certificat, l'ingénieur certifiera de la valeur de l'ouvrage fait et du mobilier et des matériaux fournis, ou du terrain acheté, durant tel mois précédent; et sur ce, un autre ordre semblable sera donné de la même manière que le premier, pour un pareil paiement ou transport d'une somme égale en montant nominal à soixante pour cent du montant de tel certificat, et ainsi de suite, toties quoties, quand et chaque fois qu'un certificat mensuel sera donné; et sur le certificat final de l'achèvement du chemin, la balance restant entre les mains ou au nom des syndics, soit en argent ou en sûretés, ou en l'un et l'autre, excepté telle partie de la somme de quarante mille louis, à être mise de côté comme ci-dessous, pour rencontrer les dépenses de la compagnie, jusqu'à ce que le chemin soit complété, assorti, et prêt à être livré à l'exploitation, et qui aura été nécessairement et réellement dépensée pour cet objet, sera, sur pareil ordre des directeurs, remise ou transportée aux entrepreneurs.

Que dans le cas d'un resus ou négligence, par les directenrs de la compagnie, ou de leur agent à Londres, de donner tel ordre, comme susdit, dans quatorze jours après que le certificat de l'ingénieur, comme susdit, aura été donné, les syndics paieront ou transporteront aux entrepreneurs telle somme de deniers ou tel montant de sûretés qui aurait dû être payé si tel ordre éerit eût été dûment donné.

Que sur et à même le fonds ainsi créé pour payer les entrepreneurs, comme susdit, il sera mis de côté une somme de quarante mille louis qui devra être appliquée par les syndics à payer les salaires des ingénieurs, du président, des directeurs, et des autres officiers de la compagnie, ainsi que le salaire et les dépenses de l'agent de Londres, et les frais de justice et de bureau de la compagnie.

Que les syndics paieront, de temps à autre, toutes les dépenses sur et à même la dite somme de quarante mille louis, tant quelle durera; et si, après que le chemin aura été complété et qu'il sera prêt pour l'exploitation, il reste entre leurs mains aucune partie des dits quarante mille louis qui n'aura pas été dépensée, ou qui ne sera pas dûe pour telles dépenses, le résidu en sera remis aux entrepreneurs.

Dans le cas de la mort, ou de refus, ou de l'incapacité d'agir de l'un ou l'autre des syedics de la part de la compagnie, la compagnie pourra en nommer et en substituer un autre à sa place ; et dans le cas de la mort, du refus, ou de l'incapacité d'agir de l'un ou l'autre des deux autres syndies, les entrepreneurs en nommeront et en substitueront un autre à sa place, et cela toties quoties.

Que les syndics n'encourront aucune responsabilité personnelle, soit envers la compagnie ou envers les entrepreneurs, en raison d'aucun manque de fonds provenant de la dépression des prix, de la faillite des banquiers, ou de toutes autres causes semblables, tous tels risques devant tomber sur les entrepreneurs.

Que les personnes auxquelles il aura été vendu ou transporté des débentures ou du capital de la compagnie en vertu des stipulations du présent marché, auront le droit d'être enrégistrées sur les livres de la compagnie, et les entrepreneurs fourniront et remettront à la compagnie l'intérêt à être payé aux possesseurs d'icelles, au moins quatorze jours avant l'époque que tel intérêt deviendra respectivement dû et payable aux porteurs. Et si les entrepreneurs négligent de fournir et de remettre tel intérêt au moins quatorze jours avant telles époques, respectivement, alors les directeurs pourront, par un ordre écrit, requérir les syndics de remettre à la compagnie le montant requis pour payer tel intérêt, ou telle partie d'icelui que les entrepreneurs n'auront point payée ou fournie; et les syndics, sur ce, paieront à la compagnie le montant ainsi requis, à même les fonds entre leurs mains.

Que si, avant l'achèvement de tout le chemin de fer, il en est complété et équipé aucune partie de manière à pouvoir être mise en exploitation, il sera au choix de la compagnie, à partir de tel jour, d'en prendre possession et de l'exploiter à ses propres risques, sinon, les entrepreneurs seront à même de l'ouvrir et de l'exploiter eux-mêmes à leurs périls et pour leur profit; et ainsi des autres

parties, s'il y a lieu, qui pourront se compléter successivement.

Que dans le cas où la compagnie acceptera et ouvrira toute telle partie ou section, les entrepreneurs auront le droit de faire transporter, francs de transport, sur toutes telles parties ainsi acceptées et ouvertes, tous leurs agents, ouvriers, matériaux, matériel et outils dont ils se serviront et qui leur seront nécessaires pour l'exécution des autres ouvrages à faire en vertu du présent contrat; et du jour de l'ouverture de telle section par la compagnie, comme susdit, les entrepreneurs seront déchargés du paiement de l'intérêt sur un montant de capital égal à la dépense qui aura été faite pour construire telle partie ou section ainsi ouverte et l'équiper du matériel nécessaire pour la mettre en exploitation, toute contestation quant au montant de telle dépense devant être réglée par arbitres conformément aux dispositions d'arbitrage ci-après stipulées.

Que si, après que la compagnie aura ainsi livré à l'exploitation une ou plusieurs parties ou sections du chemin, il devient absolument impossible aux entrepreneurs, pour cause de guerres ou troubles politiques internes, de continuer l'exécution des travaux, et qu'en raison de ce, ils soient actuellement forcés de les suspendre, alors le terme stipulé pour l'achevement du chemin sera étendu à une période ultérieure qui devra être déterminée par arbitres, dans le cas de différend entre la compagnie et les entrepreneurs, et les arbitres pourront accorder aux entrepreneurs telle compensation qu'ils croiront devoir fixer, pour les dommages qu'ils auront soufferts de telle suspension, en comprenant dans ces dommages le surplus d'intérêt qu'ils auront à payer sur le capital en raison de

telle extension de délai.

Que si le capital possédé par les directeurs leur est émis comme payé en plein, et que de fait il ne soit point ainsi payé, les directeurs en appelleront aux actionnaires suivant qu'il sera nécessaire pour former le montant en plein qui doit être payé aux entrepreneurs, et les deniers ainsi perçus seront remis aux syndics du fonds pour faire partie du dit fonds.

Que dans le cas que l'ingénieur en chef de la compagnie négligerait ou refu serait, sur la réquisition des entrepreneurs, de certifier la dépense, la question de savoir si tel certificat doit ou ne doit point être donné, lors et anssi souvent que telle question s'élèvera, sera de suite soumise à un ingénieur que nommera le président, pour le temps d'alors, de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre, et sa décision sur le point de difficulté sera obligatoire pour toutes les parties, et s'il décide que tel certificat aurait dû être donné, ou il sera donné de suite en conséquence, ou les directeurs ordonneront le paiement sans tel certificat, et l'arbitre pourra accorder une compensation anx entrepreneurs pour les dommages, s'il y a lieu, occasionnés par le délai de paicment; et dans ces cas les frais d'arbitrage seront laissés à la décision de l'arbitre.

Que, pendant tout tel arbitrage, les entrepreneurs auront la liberté, s'ils le trouvent à leur avantage, de suspendre les travaux qu'ils seront en frais d'exécu ter et de ne pas procéder plus loin dans la construction du chemin, tant que tel ingénieur n'aura pas donné sa décision, et l'ingénieur auquel telle question aura été renvoyée, aura le pouvoir, s'il le juge à propos, de déclarer, par sa sentence, que telle suspension n'était pas justifiable dans tel cas particulier, et réglera et adjugera la compensation qui devra être payée par les cutrepreneurs à la compagnie, pour les dommages qui auront été occasionnés à la compagnie par telle suspension, ou il pourra, par la même sentence, déclarer que le temps limité per les présentes pour l'achèvement des dits travaux sera étendu à telle époque ultérieure qu'il croira raisonnable de fixer sous les circonstances, et que telle autre compensation qu'il pourra adjuger aux entrepreneurs leur soit payée.

Que les entrepreneurs auront à fixer la position de la ligne, et ils pourront choisir la route que devra suivre le chemin, et en déterminer les pentes et les courbes, en se conformant toutefois aux dispositions de l'acte qui incorpore la compagnie, et en se soumettant à l'approbation du gouverneur en conseil, laquelle approbation sera obligatoire pour la compagnie; pourvu que le maximun de la pente de la ligne ne soit pas de plus d'un pied sur cent, et le minimun du rayon de coubure moins de mille pieds, excepté dans la distance d'un demi

mille des stations où les courbes pourront être plus fortes.

Que les entrepreneurs dresseront les plans détaillés de construction et les soumettront à l'ingénieur en chef de la compagnie, pour son approbation, et s'il ne les désapprouve pas sous un mois de calendrier de la date qu'ils lui auront été remis ou laissés à son bureau, ils seront censés approuvés et acceptés, et les

entrepreneurs les adopteront.

Que dans le cas où les entrepreneurs et l'ingénieur en chef de la compagnie ne pourront s'accorder sur les plans détaillés de construction, les points de constestation à cet égard seront soumis à l'arbitrage, en la manière ordinaire, et la sentence des arbitres ou de la majoriré d'entre eux sera obligatoire pour les deux parties, et si elle n'est point rendue avant le premier jour de juillet mil huit cent cinquante quatre, le terme pour l'achèvement du chemin sera étendu à un temps ultérieur, de manière que les entrepreneurs auront trois ans pour faire le dit chemin de fer, à partir de telle décision.

Que le devis marqué A, annexé au dit marché récité, sera modifié de manière à être rendu compatible avec les amendements des trois derniers articles du présent marché et avec ses autres dispositions; et que le devis annexé aux présentes sera le devis suivant lequel les travaux seront construits et le matériel fourni.

Que s'il vient à s'élever aucune question entre la compagnie et les entrepreneurs, quant à cette partie du dit acte récité qui exige que le chemin de ser soit supérieur à tout chemin de fer américain ou canadien actuellement connu et en opération, et égal aux chemins anglats de première classe, ou quant à la durée et à la solidité de l'ouvrage, toute telle question, quand et chaque fois qu'il s'en présentera, sera soumise au président, pour le temps d'alors, de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre, ou à tel ingénieur qu'il nommera, et elle sera par lui réglé d'une manière absolue, et sa décision sera obligatoire et conclusive pour la compagnie et les entrepreneurs.

Que toute autre question qui pourra s'élever sera soumise à l'arbitrage, en la manière spécifiée au dit marché récité, excepté qu'il ne sera pas nécessaire

que les arbitres soient des ingénieurs.

Enfin, il est par les présentes déclaré et convenu que le présent marché, et le dit marché récité, scront sujets à telles modifications, quant au mode de paiement des entrepreneurs, et quant au placement interim de tels fonds, qu'il pourra devenir nécessaire et expédient de leur faire subir, dans le cas d'une union ou d'une fusion de toute autre compagnie ou compagnies de chemins de fer avec la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, de manière que les termes et conditions du présent et du dit marché récité, quant à la construction, à l'équi-

pement et aux prix, soient conservés et restent les mêmes.

Que chaque fois que les mots "entrepreneurs" se rencontreront dans le présent contrat, ils signifieront William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, ou les survivants ou le survivant d'eux, ou deux sur trois d'entre eux, ou les exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause du dernier vivant d'entre eux; et que dans le cas de faillite ou d'insolvabilité d'un ou de plusieurs d'entre eux, leurs ou ses syndics seront exclus de tout contrôle ou intérêt dans le présent contrat; et que lorsqu'aucun acte devra être passé par les entrepreneurs, il sera valide s'il est consenti par ou de l'autorité de la majorité d'entre eux, ou par la majorité des survivants d'entre eux, en personne, ou agissant en vertu de procuration de l'un à l'autre, ou par les survivants ou le dernier vivant d'entre eux, ou par ses exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause.

### CÉDULE MENTIONNÉE PLUS HAUT.

# DEVIS GENERAL pour les OUVRAGES de CONSTRUCTION.

Voie PERMANENTE.—Voie simple, avec voies de garage égales à trois pour

cent de la longueur totale.

RAILS.—63 lbs par verge courante; coussinets en fer battu aux joints, poids 8 lbs chacun. Chevilles de fer battu; traverses de bois franc, 8½ à 9 pieds de longueur; ballast, 4 verges cubes par verge courante, et clôture de pieux ou de perches où besoin sera.

TRANCHÉES.—Largeur, au niveau de formation, deux pieds au-dessous des rails, vingt-quatre pieds; talus, dans les terrains ordinaires, 12 sur 1, dans le roc,

un quart sur un; largeur, dans le roc, 20 pieds.

Remblais.—18 pieds de large au niveau de formation; talus, 1½ sur 1; avec

du roc pour matériel, les talus du remblai pourront être réduits à 1 sur 1.

Ponceaux ou petits ponts, au-dessous ou audessus de la voie, seront en pierre ou en brique, ou en pierre et en brique, posée dans le mortier avec, quand il sera expédient, des longuerines de bois au haut.

Tous les Viaducs, ou grandes constructions en dessous de la voie seront sur des piliers et des culées en maçonnerie, et soit avec des arches de même nature ou surmontés de poutres en fer battu, suivant qu'il sera le plus expédient.

Pour le pont de l'Ottawa, à l'eau profonde, les fondations seront construites en charpente, et remplies comme à l'ordinaire de pierre brute jusqu'au niveau de la surface de l'eau, et sur ces fondations il sera érigé des piles pour supporter les

tubes en fer battu. Il y aura dans cette structure un pont levis pour la navigation, de 45 pieds de larceur.

Il y aura un autre pont levis, de mêmes dimensions, sur le canal de Lachine, près de Montréal.

Aussi, un pont levis de mêmes dimensions sur le canal Rideau.

DES PASSAGES A NIVEAU seront faits à tous les chemins publics et privés, avec l'enseigne ordinaire.

STATIONS INTERMÉDIAIRES COMME SUIT:-	
1.—Lachine.	18.—Pittsburgh.
2.—Ste. Claire.	19.—Kingston.
3.—Ste. Anne.	20.—Ernesttown.
4.—Chemin des Cèdres.	21.—Napanee.
5.—Nouvelle Longueuil.	22.—Shannonville.
6.—Lancaster.	23.—Belleville.
7.—Charlotteburgh.	24.—Port Trent.
8.—Cornwall.	25.—Colborne.
9.—Osnabruck.	26.—Grafton.
10.—Williamsburgh.	27.—Port Cobourg.
11.—Matilda.	28.—Port Hope.
12.—Edwardsburgh.	29.—Bond Head.
13.—Augusta.	30.—Bowmanville.
14.—Elizabethtown.	31.—Whitby.
15.—Yonge.	32.—Pickering.
16.—Landsdown.	33.—Scarborough.
17.—Leeds.	34.—Scarborough Height.
una augai v avair una station à Brighton	

Il devra aussi y avoir une station à Brighton.

Les stations intermédiaires consisteront en une maison, avec deux chambres en haut et deux chambres en bas, pour l'usage du chef de station, avec les bâtiments du dehors et autres commodités nécessaires, un salon pour les dames, un comptoir, et un abri pour les passagers en général, complet, avec des lieux, et aussi une plateforme pour embarquer et débarquer les animaux, les voitures, etc., à toutes telles stations où il sera jugé nécessaire d'avoir ces commodités. Les bâtiments devront être en brique ou en pierre, et couverts en fer blanc ou en tuiles, au choix des entrepreneurs. Le tout suffisant et convenable, sous tous les rapports, pour le trafic en contemplation.

À quinze des stations intermédiaires énumérées ci-dessus, il sera érigé des halles à marchandises, avec des grues et tous les accessoires; aussi des réservoirs et des hangards à bois, aux stations où il sera jugé nécessaire d'en avoir.

Les stations extrêmes, à Montréal et à Toronto, consisteront d'une remise pour les chars, couverte pour les passagers, avec trottoirs, bureaux, cabinets de portier, salles d'attente, soutes à bagage, cambuses, lieux, résidences complète du surintendant, chambre du bureau, bureau du secrétaire, ditto des commis, ditto du télégraphe, salons de rafraichissements, et toutes les commodités nécessaires, couvertes en ferblanc ou en tuiles; remise à marchandises, couverte, avec plateformes, grues et autres accessoires; plateformes pour les animaux et les voitures, réservoirs, en brique ou en pierre, le tout devant être suffisant et convenable pour le trafic en contemplation.

La station de Kingston, s'il est jugé nécessaire, sera pourvue de la même ma-

nière, et construite en pierre et couverte comme ci-dessus.

L'usage libre des terres du gouvernement pour la construction du chemin, et aussi pour les entrepreneurs, pour se procurer le bois, la pierre et les autres matériaux nécessaires pour les travaux.

Tous les pouvoirs de la compagnie seront mis en force pour l'avantage des

entrepreneurs, quand ils le requerront.

Le matériel roulant qu'il faudra pour le trafic et l'exploitation de la ligne sera comme suit:-

33 Locomotives à passagers. 100 Chars à bois. do à bétail. à marchandises. 100 30 Chars de première classe. 50 Wagons à ballast. de seconde 50 Chars à bras. do de troisième do 10 Herses à neige.

150 Wagons à marchandises. 10 Plaques tournantes de 45 pieds.

150 Chars couverts pour marchandises sèches.

Les remises à locomotives et les ateliers, à Montréal, nécessaires pour entretenir l'équipement ci-dessus, seront construits en pierre ou en brique, et couverts en ferblanc ou en tuiles, avec ateliers à tourner et réservoirs à Kingston et à Toronto, seulement.

Les fondations des grandes structures seront faites pour une voie double.

### CONTRAT pour la CONSTRUCTION du CHEMIN de FER de QUEBEC aux TROIS-PISTOLES.

MARCHÉ fait le vingt-troisième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent cinquante-trois, entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, d'une part; et William Jackson, de Birkenhead, et Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, tous de Londres,

entrepreneurs, d'autre part.

Attendu que la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada (ci-après appelée "la compagnie") a été incorporée par un acte de la législature provinciale du Canada, passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, întitulé: "acte pour pourvoir à l'incorporation d'une compagnie pour construire "un chemin de fer depuis vis-à-vis Québec jusqu'aux Trois-Pistoles, et pour "étendre le dit chemin de fer jusqu'à la frontière est de cette province," dans le but (entre autres choses) de faire et compléter un chemin de fer à être appelé le chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, à partir d'un point du chemin de fer de Québec à Richmond, vis-à-vis ou presque vis-à-vis de Québec, sur la rive sud du St. Laurent, pour aller aux Trois-Pistoles, en suivant telle route que la compagnie, après en avoir fait l'étude, pourra adopter, avec le consentement du gou-

verneur-général du Canada en conseil.

Et attendu que les parties de deuxième part aux présentes (ci-après appelées "les entrepreneurs") ont consenti d'acheter et de fournir le terrain nécessaire pour le dit chemin de fer et les stations, et de faire, construire, compléter et équiper le dit chemin de fer, aux termes et conditions et pour le prix ci-après mentionnés; le chemin devant être un chemin de première classe, à simple voie, avec les fondations de toutes les grandes structures faites pour une voie double jusqu'au niveau de la surface du sol, et devant être supérieure à tout chemin américain ou canadien maintenant existant, et égal aux chemins anglais de première classe, en autant que concernant la durée et la solidité des ouvrages, et être tel que les ingénieurs de chemins de fer anglais les plus haut placés pourraient le recevoir et la chambre de commerce d'Angleterre le certifier propre à l'exploitation, et de bâtir et construire toutes les maisons de stations, les ponts en pierre et en brique, les ponts tubulaires en fer, les ponccaux et autres ouvrages dépendant du dit chemin de fer et de fournir le matériel fixe et mobile et le mobilier necessaire à son exploitation, suivant les détails contenus au devis ci-annexé; les ouvrages, et le matériel fixe et mobile et le mobilier, devant être approuvés par l'ingénieur en chef de la compagnie et par l'ingénieur des travaux publics de la province du Canada, pour le temps d'alors, ou par tel autre ingénieur de chemin de fer de haute réputation que le gouverneur-général du Canada en conseil pourra, de temps à autre, juger à propos de nommer pour faire l'inspection du dit chemin.

Et attendu que le devis de la construction du dit chemin de fer et des travaux

que doivent faire les entrepreneurs est contenu dans la cédule ci-annexée.

Et attendu que le gouvernement de la province est autorisé, en vertu de la vingt-cinquième section de l'acte d'incorporation de la compagnie, et a consenti de donner à la compagnie la garantie de la province, au sujet de ce chemin de fer, au montant de trois mille louis en argent par chaque mille de longueur du dit chemin, cette garantie devant être donnée en débentures provinciales du Canada, payables en la cité de Londres, à vingt ans de la date qu'elles auront été respectivement émises, portant intérêt, payable semi-annuellement à Londres, au taux de six pour cent par an, et à être livrées de temps à autre à la compagnie ou à ses ayants-cause, conformément aux dépositions de la vingt-cinquième section du dit acte.

Et attendu que la compagnie a consenti de payer aux entrepreneurs pour l'ouvrage qu'ils ont à faire, y compris le matériel, la somme d'un million deux cent vingt-cinq mille louis, somme qui doit être pavée comme suit :—Quatre cent cinquante neuf mille louis, étant à raison de trois mille louis par mille, par transport ou remise de débentures provinciales pour ce montant nominal; trois cent quatre vingt-deux mille cinq cents louis, en bons ou débentures de la compagnie, payables à Londres, à vingt-cinq ans de la date qu'ils auront été respectivement émis, et portant intérêt, payable semi-annuellement, à la Banque Commerciale, à Londres, au taux de six pour cent par an; et le résidu de trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cents louis, en capital ou actions de la compagnie, à être porté au régistre comme payé en plein; et les paiements sur ce principal devront se faire de temps à autre par la compagnie aux entrepreneurs, aux époques, conditions et de la manière ci-après plus particulièrement spécifiées.

Maintenant, en conséquence, il est par les présentes déclaré et convenu, par et entre la compagnic, pour elle-même, ses successeurs et ayants-cause, d'une part, et les entrepreneurs, pour eux-mêmes, leurs hoirs, exécuteurs et administra-

teurs, d'autre part, comme suit :-

Que les entrepreneurs achèteront et fourniront le terrain nécessaire pour le chemin de fer et les stations, et feront, bâtiront, construiront et compléteront le dit chemin depuis Québec jusqu'aux Trois-Pistoles, et toutes les stations, ponts, ponceaux et autres ouvrages en dépendant, conformément aux spécifications du devis ci-annexé et aux détails y contenus; le dit chemin de fer, lorsqu'il sera complété, devant être supérieur à tout chemin de fer américain ou canadien maintenant construit, et égal, quant à la durée et à la solidité de l'ouvrage, aux meilleurs chemins de fer anglais, et être tel que la chambre de commerce d'Angleterre pourra le certifier propre à l'exploitation, et les meilleurs ingénieurs anglais lui donner leur assentiment; et de plus, qu'ils équiperont et sourniront le dit chemin de fer du matériel fixe et mobile et du mobilier nécessaire, conformément aux spécifications du dit devis et aux détails y contenus; le tout, y compris le matériel et le mobilier, devant être en parfait état de solidité et d'opération et sous tous les rapports propre et prêt pour l'exploitation, et sujet à l'assentiment de l'ingénieur en ches de la compagnie ainsi que de l'ingénieur du gouvernement, (cette expression "d'ingénieur du gouvernement" voulant dire l'ingénieur en chef des travaux publics de la dite province, pour le temps d'alors, ou tel autre ingénieur de chemin de fer de haute réputation que le gouverneur en

conseil pourra nommer de temps à autre pour faire l'inspection du dit chemin de

fer.)

Que les entreprencurs parachèveront, équiperont et fourniront le chemin de fer, et le livreront à la compagnie prêt pour l'exploitation, le ou avant le premier jour de novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante huit.

Que les entrepreneurs auront à fixer la position de la ligne, et ils pourront choisir la route que devra suivre le chemin, et en déterminer les pentes et les courbes, en se conformant toutefois aux dispositions de l'acte qui incorpore la compagnie, et en se soumettant à l'approbation du gouverneur en conseil, laquelle approbation sera obligatoire pour la compagnie; pourvu que le maximum de la pente de la ligne ne soit pas de plus d'un pied sur cent, et le minimum du rayon de courbure moins de mille pieds, excepté dans la distance d'un denu mille des stations où les courbes pourront être plus fortes.

Que les entrepreneurs dresseront les plans détaillés de construction et les soumettront à l'ingénieur en chef de la compagnie, pour son approbation, et s'il ne ies désapprouve pas sous un mois de calandrier de la date qu'ils lui auront été remis ou laissés à son bureau, ils seront censés approuvés et acceptés, et les en-

trepreneurs les adopteront.

Que dans le cas où les entrepieneurs et l'ingénieur en chef de la compagnie ne pourront s'accorder sur les plans détaillés de construction, les points de contestation à cet égard seront soumis à l'arbitrage, en la manière ordinaire, et la sentence des arbitres ou de la majorité d'entre eux sera obligatoire pour les deux parties, et si elle n'est point rendue avant le premier jour de juin, mil huit cent cinquante quatre, le terme pour l'achèvement du chemin sera étendu à un temps ultérieur, de manière que les entrepreneurs auront trois ans pour faire le dit chemin de fer, à partir de telle décision.

Que la chaussée du chemin, partout et en autant que praticable et que la construction pourra le permettre, sera plus élevée que la surface des terrains avoisi-

nant la voie, pour en faciliter l'enlèvement de fa neige.

Que la compagnie, cu touts temps, pendant que l'ouvrage se fera, quand elle en sera requise par les entrepreneurs, fera valoir tous les pouvoirs, autorités et priviléges qui lui appartiennent, pour le profit et avantage des entrepreneurs, et de manière à les aider et à les mêttre en état de construire et d'équiper le chemin.

Que si, avant l'achèvement de tout le chemin de fer, il en est complété et équipé aucune partie de manière à pouvoir être mise en exploitation, il sera au choix de la compagnie, à partir de tel jour, d'en prendre possession et de l'exploiter à ses propres risques, sinon, les entrepreneurs seront à même de l'ouvrir et de l'exploiter eux-mêmes à leurs parties et pour leur profit; et ainsi des autres parties.

s'il y a lieu, qui pourront se compléter successivement.

Que dans le cas où la compagnie acceptera et ouvrira toute telle partie ou section, les entrepreneurs auront le droit de faire transporter, francs de transport, sur toutes telles parties ainsi acceptées et ouvertes, tous leurs agents, ouvriers, matériaux, matériel et outils dont ils se servir ent et qu'ileur seront nécessaires pour l'exécution des autres ouvrages à faire en vertu du présent contrat; et du jour de l'ouverture de telle section par la compagnie, comme susdit, les entrepreneurs seront déchargés du paiement de l'intérêt sur un montant de capital égal à la dépense qui aura été faite pour construire telle partie ou section ainsi ouverte et l'équiper du matériel nécessaire pour la mettre en exploitation, toute contestation quant au montant de telle d pense devant être réglée par arbitres conformément aux dispositions d'arbitrage ci-après stipulées.

Que si, après que la compagnie aura ainsi ouvert à l'exploitation une ou plusieurs parties ou sections du chemin, il devient absolument impossible aux entrepreneurs, pour cause de guerres ou troubles politiques internes, de continuer l'exécution des travaux, et qu'en raison de ce, ils soient actuellement forcés de les suspendre, alors le terme stipulé pour l'achèvement du chemin sera étendu à une période ultérieure qui devra être déterminée par arbitres, dans le cas de différend entre la compagnie et les entrepreneurs, et les arbibres pourront accorder aux entrepreneurs telle compensation qu'ils croiront devoir fixer, pour les dommages qu'ils auront soufferts de telle suspention, en comprenant dans ces dommages le surplus d'intérêt qu'ils auront à payer sur le capital en raison de telle extension de délai.

Que pour et en considération de ce que ci-dessus stipulé et contenu pour faire compléter, équiper et pourvoir le chemin de fer, la compagnie paiera aux entrepreneurs la somme d'un million deux cent vingt quatre mille louis, et pour et en consideration du paiement de la dite somme contractuelle les entrepreneurs prendront sur eux tous les risques et éventualités de toute sorte, avec l'exception

ci-après mentionnée.

Que la dite somme contractuelle sera payée comme suit :—Quatre cent cinquante neuf mille louis sterling, en débentures provinciales du Canada, trois cent quatre-vingt deux mille cinq cents louis en débentures de la compagnie, et trois cent quatre-vingt deux mille cinq cents louis en capital ou actions de la compagnie.

Que le paiement en débentures provinciales se fera comme suit:-

Lors et aussitôt que l'ingénieur nommé pour cette fin par le gouverneur de la province du Canada, conformément aux dispositions de la vingt-cinquième clause de l'acte qui incorpore la compagnie, aura fait rapport et certifié que la somme de cent mille livres sterling aura été actuellement dépensée, avec tous égards possibles pour l'économie, sur le dit chemin de fer, en ouvrage ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, tel certificat ne devant pas être retenu ou retardé sans cause légitime, les entrepreneurs auront droit de recevoir et de se faire émettre des débentures provinciales, telles que celles spécifiées et décrites au dit marché récité, pour un montant nominal de quarante mille louis, et ces débentures pour le dit montant leur scront en conséquence remises de suite, aussitôt qu'elles auront été créées et émises par le gouvernement provincial, et ainsi de suite, toties quoties, quand et chaque fois que pareils montants de cent mille livres sterling auront été successivement dépensés et certifiés comme susdit, jusqu'à ce que le montant total, calculé à raison de trois mille louis par mille, ait été ainsi dépensé.

Qu'aussitôt que la ligne ou route du chemin aura été définitivement arrêtée, comme il est ci-dessus pourvu, la compagnie créera des débentures de la description ci dessus spécifiée et de tels montants ou sommes nominales, selon que les entrepreneurs pourront le désirer et exiger, à un montant total de trois cent trente-six mille trois cent soixante-et-quinze livres, et aussi un capital ou actions (ci-après appelé capital) de la compagnie, au même montant total nominal.

Que le capital ainsi créé, à l'exception et avec la réserve de ce qui en sera nécessaire pour la qualification des directeurs, sera entré au régistre de la com-

pagnie, au nom collectif des entrepreneurs, et comme payé en plein.

Que toutes les débentures de la compagnie et les coupons pour tout le montant du capital ainsi enregistré au nom des entrepreneurs, seront, aussitôt que possible, remis à George Carr Glyn, et Thomas Baring, écuyers, pour la compagnie, et à Samuel Morton Peto et Thomas Brassey, pour les entrepreneurs, (lesquels seront désignés ci-après comme "les syndics,") et seront vendus ou transportés à telles époques et de telle manière, et à tels prix que les entrepreneurs décideront et ordonneront conjointement, par écrit; et le produit de telles ventes ou transports sera placé en telles garanties que les entrepreneurs ordonneront aussi conjointement et par écrit; et les placements ainsi faits le seront au nom collectif

des syndies, et formeront, avec tous les deniers provenant des ventes ou transports non placés, le fonds à même lequel les entrepreneurs seront payés, comme il est ci-après pourvu; et l'intérêt ou les dividendes qui proviendront des placements ainsi faits, appartiendront aux entrepreneurs et leur seront payés à mesure qu'ils deviendront échus.

Que l'intérêt sur les débentures ou sur le capital à être ainsi vendus ou transportés sera, aux conditions ci-après contenues, dans l'évènement de l'ouverture d'aucune section du chemin, payé par les entrepreneurs, jusqu'à ce que tout le

chemin soit achevé et équipé et prêt à être ouvert pour l'exploitation.

Que l'intérêt sur les débentures provinciales émises en faveur des entrepreneurs sera aussi, aux conditions ci-après contenues, dans l'évènement de l'ouverture partielle du chemin, payé par les entrepreneurs jusqu'à ce que tout le

chemin soit complété et prêt à être ouvert pour l'exploitation.

Que le mode du paiement en débentures et en capital de la compagnie, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, sera comme suit:—Lors et aussitôt que l'ingénieur de la compagnie pourra certifier, (tel certificat ne devant jamais être retenu ou retardé sans cause plausible,) que les entrepreneurs auront dépensé cinquante mille livres pour l'achat du terrain, ou en ouvrage et en matériaux, ou en mobilier, mis sur la ligne ou auprès, et à payer l'intérêt sur les débentures et le capital de la compagnie, ou à toutes ou aucune de ces choses, (lesquels certificats, pour ce qui concerne les ouvrages et les matériaux, seront respectivement donnés dans la forme d'une cédule des montants répartis à être convenue et arrêtée entre les entrepreneurs et l'ingénieur de la compagnie, lors et aussitôt que le tracé du chemin pourra le permettre, laquelle cédule, ainsi réglée, formera partie du présent contrat,) les directeurs de la compagnie, ou leur agent à Londres, donneront un ordre par écrit, adressé aux syndics, leur enjoignant de payer ou de transporter aux entrepreneurs telle somme de deniers ou telles garanties en leur possession qui équivaudront nominalement à soixante pour cent du montant de tel certificat, et au bout de chaque mois de calendrier de la date du premier certificat, l'ingénieur certifiera la valeur de l'ouvrage fait et du mobilier et des matériaux fournis, ou du terrain acheté, durant tel mois précédent. Et sur ce, un autre ordre semblable sera donné, de la même manière que le premier, pour un pareil paiement ou transport de telle somme ou de tel montant de garanties entre les mains des syndies, qui équivaudra nominalement à soixante pour cent du montant de tel certificat, et ainsi de suite, toties quoties, quand et chaque fois qu'un certificat mensuel sera donné; et sur le certificat final de l'achèvement du chemin, la balance, (s'il y en a,) restant entre les mains ou au nom des syndics, soit en argent ou en sûretés, ou en l'un et l'autre, excepté telle partie de la somme de treize mille livres, à être mise de côté comme ci-dessous, pour rencontrer les dépenses de la compagnie jusqu'à ce que le chemin soit prêt à être ouvert à l'exploitation, et qui aura été réellement dépensée pour cet objet, sera, sur pareil ordre des directeurs, ou de leur agent à Londres, remise ou transportée aux entrepreneurs.

Que dans le cas d'un refus ou négligence, par les directeurs de la compagnie, ou par leur agent à Londres, de donner tel ordre, comme susdit, dans quatorze jours après que tel certificat de l'ingénieur, comme susdit, aura été donné, les syndies, après s'être assurés que tel certificat a été donné, paieront ou transporteront aux entrepreneurs telle somme de deniers ou tel montant de sûretés, qui

aurait dû être payé si tel ordre écrit eut été dûment donné.

Que sur et à même le fonds ainsi créé pour payer les entrepreneurs, comme susdit, il sera mis de côté une somme de treize mille livres qui devra être appliquée par les syndies à payer les salaires des ingénieurs, du président, des directeurs, du secrétaire et des autres officiers de la compagnie, ainsi que le salaire

et les dépenses de l'agent de Londres, et les frais de justice et de bureau de la compagnie, jusqu'à ce que toute la ligne du chemin de fer ait été complétée de

manière à être prête pour l'exploitation et livrée à la compagnie.

Que les syndics paieront, de temps à autre, toutes les dépenses sur et à même la dite somme de treize mille livres, tant qu'elle durera; et si, après que le chemin aura été complété et qu'il sera prêt pour l'exploitation, il reste entre leurs mains aucune partie des dites treize mille livres qui n'aura pas été dépensée ou qui ne sera pas dûe pour telles dépenses, le résidu en sera remis aux entrepreneurs.

Que dans le cas de la mort, ou du refus ou de l'incapacité d'agir de l'un ou de l'autre des syndics de la part de la compagnie, la compagnie pourra en nommer ou en substituer un autre à sa place; et dans le cas de la mort, ou du refus ou de l'incapacité d'agir de l'un ou de l'autre des deux autres syndics, les entrepreneurs en nommeront et en substitueront un autre à sa place, et cela, toties quoties.

Que les syndies n'encourront aucune responsabilité personnelle, soit envers la compagnie ou envers les entrepreneurs, en raison d'aucun manque de fonds, provenant de la dépression des prix, de la faillite des banquiers, ou de toutes autres causes semblables,—tous tels risques devant tomber sur les entrepreneurs.

Que les personnes auxquelles il aura été vendu ou transporté des débentures ou du capital de la compagnie en vertu des stipulations du présent marché, auront le droit d'être enregistrées sur les livres de la compagnie, et les entrepre neurs fourniront et remettront à la compagnie l'intérêt à être payé aux possesseurs d'icelles, au moins quatorze jours avant l'époque que tel intéret deviendra respectivement dû et payable aux porteurs. Et si les entrepreneurs négligent de fournir et de rencontrer tel intérêt au moins quatorze jours avant telles époques, respectivement, alors les directeurs pourront, par un ordre écrit, requérir les syndics de remetre à la compaguie le montant requis pour payer tel intérêt, ou telle partie d'icelui que les entrepreneurs n'auront point payéc ou fournie, et les syndics, sur ce, paieront à la compagnie le montant ainsi requis, à même le dit fonds.

Que si le capital possédé par les directeurs ne leur est pas émis comme payé en plein, et si de fait il n'est pas ainsi payé, les directeurs en appelleront aux actionnaires suivant qu'il sera nécessaire pour former le montant en plein qui devra être payé aux entrepreneurs, et les deniers ainsi perçus seront remis aux

syndics du fonds pour faire partie du dit fonds.

Que dans le cas que l'ingénieur en chef de la compagnie négligerait ou refuserait, sur la réquisition des entrepreneurs, de certifier la dépense, la question de savoir si tel certificat doit ou ne doit point être donné, lors et aussi souvent que telle question s'élèvera, sera de suite soumise à un ingénieur que nommera le président, pour le temps d'alors, de l'institution des ingénieurs civils d'Anglèterre, et sa décisiou sur le point de difficulté sera obligatoire pour toutes les parties, et s'il décide que tel certificat aurait dû être donné, ou il sera donné de suite en conséquence, ou les directeurs ordonneront le paiement sans tel certificat, et l'arbitre pourra accorder une compensatiou anx entrepreneurs pour les dommages, s'il y a lieu, occasionnés par le délai de paiement; et dans ces cas les frais d'arbitrage seront laissés à la décision de l'arbitre.

Que, pendant tout tel arbitrage, les entrepreneurs auront la liberté, s'ils le trouvent à leur avantage, de suspendre les travaux qu'ils seront en frais d'exécuter et de ne pas procéder plus loin dans la construction du chemin, tant que tel ingénieur n'aura pas donné sa décision, et l'ingénieur auquel telle question aura été renvoyée, aura le pouvoir, s'il le juge à propos, de déclarer, par sa sentence, que telle suspension n'était pas justifiable dans tel cas particulier, et réglera et adjugera la compensation qui devra être payée par les entrepreneurs à la com-

pagnie, pour les dommages qui auront été occasionnés à la compagnie par telle suspension, ou il pourra, par la même sentence, déclarer que le temps limité par les présentes pour l'achèvement des dits travaux sera étendu à telle époque ultérieure qu'il croira raisonnable de fixer sous les circonstances, et que telle que autre compensation qu'il pourra adjuger aux entrepreneurs leur soit payée.

Que s'il s'élève aucune question entre la compagnie et les entrepreneurs, au sujet de cette partie du marché qui exige que le chemin soit supérieur à tout chemin américain ou canadien maintenant construit, et égal aux chemins anglais de première classe, ou quant à la durée et à la solidité de l'ouvrage, toute telle question, chaque fois et aussi souvent qu'il s'en élèvera, sera soumise à l'ingénieur civil à être nommé de temps autre par le président de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre, pour être par lui déterminée d'une manière absolue, et sa décision sera obligatoire et conclusive pour la compagnie et les entrepreneurs.

Que si aucune question ou différence d'opinion s'élève entre les parties au sujet du présent marché, ou de toute matière ou chose y ayant rapport, ou touchant son exécution, à laquelle il n'est pas spécialement pourvu plus haut, toute telle question ou différence d'opinion, chaque fois et aussi souvent qu'il s'en élèvera, sera soumise à la décision de trois arbitres qui seront nommés, un par la compagnie, un par les entrepreneurs, et le troisième par les deux ainsi nommés, avant de prendre l'affaire en considération, et la décision de ces trois arbitres, ou d'aucuns deux d'entre eux, sur la question ou différence d'opinion qui leur aura ainsi été soumise, sera obligatoire et conclusive pour les deux parties.

Que les parties aux présentes, respectivement, consentiront et passeront tous tels actes ou autres instruments qui pourront être nécessaires pour donner effet à tout tel arbitrage.

Et il est par les présentes déclaré et convenu que le présent marché sera sujet à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des garanties qui doivent entrer en paiement des entrepreneurs, et quant au placement interim de tels fonds, qu'il pourra devenir nécessaire et expédient de lui faire subir dans le cas d'une union ou fusion de toute autre compagnie ou compagnies de chemins de fer avec la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, de manière que les termes et conditions du présent marché, quant à la construction, au paiement et à l'équipement, soient conservés et restent les mêmes.

Que chaque fois que les mots "entrepreneurs" se rencontreront dans le présent contrat, ils signifieront William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, ou les survivants ou le survivant d'eux, ou deux sur trois d'entre eux, ou les exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause du dernier vivant d'entre eux; et que dans le cas de faillite ou d'insolvabilité d'un ou de plusieurs d'entre eux, leurs ou ses syndies seront exclus de tout contrôle ou intérêt dans le présent contrat; et que lorsqu'aucun acte devra être passé par les entrepreneurs, il sera valide s'il est consenti par ou de l'autorité de la majorité d'entre eux, ou par la majorité des survivants d'entre eux, en personne, ou agissant en vertu de procuration de l'un à l'autre, ou par les survivants ou le dernier vivant d'entre eux, ou par ses exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause.

Et attendu que, par un "acte pour refondre et régler les clauses générales "relatives aux chemins de fer," appellé "acte des clauses consolidées des chemins de fer," passé par la législature provinciale du Canada, dans les quatorzième et quinzième années du règne de Sa Majesté, lequel acte est incorporé dans l'acte qui autorise la construction du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, il est décrété que le fonds capital originaire peut être augmenté de temps à autre-à aucun montant, du consentement des deux tiers en montant de tous les actionnai-

res, à une assemblée convoquée spécialement pour cet objet, après avis, ainsi qu'il est mentionné au dit acte.

Et attendu que, le prix contractuel par les présentes stipulé et qui doit être payé aux entrepreneurs, dépasse de beaucoup la somme que la compagnie est

à présent autorisée à prélever.

Il est maintenant par les présentes convenu que le dit John Ross, agissant au nom de la compagnie et les directeurs, s'engage par les présentes envers les entrepreneurs à ce que les directeurs prendront immédiatement les mesures nécessaires pour faire augmenter le capital de la compagnie, sous l'autorité et en conformité des dispositions du dit acte des clauses consolidées des chemins de fer, en convoquant telle assemblée que le dit acte autorise, et à ce que les directeurs feront tout en leur pouvoir pour obtenir l'autorisation nécessaire des actionnaires pour opérer telle augmentation du capital de la compagnie qu'il pourra être considéré à propos et nécessaire pour mettre la compagnie en état de donner plus efficacement effet aux dispositions du présent contrat.

Et la compagnie, par voic de convention séparée, convient par les présentes avec les entrepreneurs, que dans le cas et aussitôt qu'elle y sera autorisée, elle fera tous les actes nécessaires et consentira tous tels contrats, instruments, ou assurances qui pourront être nécessaires dans le but de donner plus effectivement effet aux disposions du present contrat, de la manière et par les actes

qu'exigeront les entrepreneurs.

Et il est par les présentes expressément déclaré que, dans le cas que la compagnie ne pourra se faire autoriser à créer tel capital additionnel qui sera nécessaire pour la mettre en état de payer aux entrepreneurs la somme contractuelle ci-dessus mentionnée, il sera fait tel arrangement équitable entre les entrepreneurs et la compagnie pour décharger les entrepreneurs de l'obligation de construire et d'équiper le chemin et les travaux, à moins qu'elle ne paie la dite somme contractuelle, tout différend quant aux termes de tel arrangement devant être réglé par arbitres, conformément aux stipulations d'arbitrage ci-dessus convenues par les présentes.

### DEVIS MENTIONNÉ au CONTRAT ci-dessus.

# DEVIS GENERAL pour les TRAVAUX de CONSTRUCTION.

Voie PERMANENTE.—Voie simple, avec voies de garage égales à trois pour cent de la longueur totale; rails, 63 lbs. par verge courante; coussinets en fer battu aux joints, environ 8 lbs. chacun; chevilles de fer battu; traverses de bois franc, 8½ à 9 pieds de longueur.

Ballast.—Quatre verges cubes par verges courante, et clôtures de pieux et

de perches où besoin sera.

TRANCHÉES.—Largeur au niveau de formation, deux pieds au dessous des rails, 24 pieds; talus dans les terrains ordinaires, 1½ sur 1, et dans le roc, ½ sur 1; largeur, dans le roc, 20 pieds.

Remblais.—Dix-huit pieds de large au niveau de formation; talus, 1½ sur 1: avec du roc pour matériel, les talus du remblai pourront, quand la chose

sera praticable, être réduits à un sur un.

LES PONCEAUX OU PETITS PONTS, au-dessous ou au-dessus de la voie, seront en pierre ou en brique, ou en l'une et l'autre, posée dans le mortier, avec, quand il

sera expédient, des longuerines de bois au haut; et tous les viaducs, sous la voie, pour traverser les ravins, les ruisseaux, les rivières et les routes, seront en pierre ou en brique, ou en l'une et l'autre, posée dans le mortier; et lorsque foutes telles structures seront en hauteur, de telles dimensions, ou en ouverture, de telle largeur, qu'il sera expédient d'avoir recours au tubes de fer battu dans la construction de ces ouvrages, ces tubes devront avoir la même force que ceux qu'on employe sur le chemin de ser Grand Tronc du Canada, entre Montréal et Toronto.

Des passages a niveau seront faits à tous les chemins publics et privés, avec les enseignes ordinaires.

Stations intermediatres, une par chaque dix milles, en moyenne, aux places jugées les plus convenables et les mieux adaptées pour cela.

Ces stations consisteront en une maison, avec deux chambres en haut et deux chambres en bas pour l'usage du chef de station, avec les bâtiments du dehors et autres commodités nécessaires, un salon pour les dames, un comptoir, et un abripour les passagers en général, complet, avec des lieux, et aussi une plateforme pour embarquer et débarquer les animaux, les voitures, etc., à toutes telles stations où il sera jugé nécessaire d'avoir ces commodités.

Les bâtiments devront être construits en brique ou en pierre, et couverts en fer blanc ou en tuiles, au choix des entrepreneurs. A six des stations intermédiaires énumérées ci-dessus, il sera érigé des halles à marchandises, avec des grues et tous les ascessoires; aussi des réservoirs et des hangards à bois,

aux stations où il sera jugé nécessaires d'en avoir.

LES STATIONS EXTRÊMES, à Québec et aux Trois-Pistoles consisteront d'une remise pour les chars, converte pour les passagers, avec gares, comptoirs, cabinets de portiers, salles d'attente, soutes à bagages, cambuses, lieux, et résidence du surintendant, complets; aussi, une chambre du bureau, un bureau du secrétaire, bureau des commis, bureau du télégraphe, salons de rafraichissements, et toutes les commodités nécessaires, couvertes en fer blanc ou en tuiles; remises à marchandises couvertes, avec plateformes, grues, et autres accessoires; plateformes pour les animaux et les voitures, réservoirs,

Les bâtiments devront être en brique ou en pierre. L'usage libre des terres du gouvernement pour la construction du chemin, et aussi pour les entrepreneurs, pour se procurer le bois, la pierre et autres matériaux nécessaires pour les travaux.

Dans le cas d'une augmentation de droits, au-delà de ce qui est actuellement

prélevé par le gouvernement, la compagnie en fera ses frais.

Tous les pouvoirs de la compagnie seront mis en force pour l'avantage des entrepreneurs, quand ils le requerront.

LE MATÉRIEL ROULANT, à être fourni pour l'exploitation du chemin, sera comme suit:--

15 Locomotives à passagers, avec tenders.

6 Locomotives à marchandises.

15 Chars de première classe.

15 Chars de seconde et troisième classe.

60 Wagons à marchandises.

- 60 Chars couverts pour marchandises sèches.
- 48 Wagons à bois.
- 48 Chars à bétail.
- 20 Wagons à ballast.
- 20 Chars à bras.
  - 4 Herses à neige.

4 Plaques tournantes de 45 pieds.

Les remises à locomotives à Québec et aux Trois-Pistoles, avec les ateliers né-

cessaires à l'entretien de l'équipement ci-dessus, seront construites en brique ou en pierre, et couvertes en fer blanc ou en tuiles.

Les fondations des grandes structures seront faites pour une double voie.

A Quebec.—Remise à locomotives ou atelier de parcours, 128 pieds sur 80 pieds de large; forge et fonderie, 200 sur 40 pieds; atelier d'ajustage et à tourner, 200 pieds sur 40 pieds; atelier de construction et des chaudières, 120 pieds sur 80 pieds. Atelier de réparation des chars et wagons, 120 pieds sur 80 pieds.

#### CONTRAT DE FUSION.

T E PRESENT contrat est fait le douzième jour d'avril mil huit cent cinquantetrois, entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, de première part; la compagnie du chemin de fer Grande Jonction, de deuxième part; la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, de troisième part; la compagnie de chemin de fer de Québec à Richmond, de quatrième part; la compagnie du chemin de ser du St. Laurent et de l'Atlantique. de cinquième part ; la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, de sixième part; la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St Laurent, de septième part; et William Jackson, écuyer, de Birkenhead, Angleterre, et l'honorable John Ross, écuyer, de Belleville, Canada, de huitième part.

Attendu que par un acte du parlement provincial du Canada, passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, institulé: " acte pour incorporer la com-" pagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," certaine personnes ont été incorporées sous le nom de compagnie du chemin de fer Grand Tranc du Cana. da, et ont été autorisées à faire et compléter un chemin de fer depuis la cité de Toronto, en passant par les villes de Port Hope, de Cobourg et de Belleville, jusqu'à la cité de Kingston; de là, par les villes de Brockville et de Prescott, jusqu'à un point de la limite est du township d'Osnabruck; de là jusqu'à St. Raphaël, et de là jusqu'à la rivière des Outaouais, et, traversant la dite rivière, jusqu'à un point entre le Lac des Deux-Montagnes et le village de Saint Anne, et de là jusqu'à la cité de Montréal; et que par le dit acte il est pourvu qu'il sera loisible à la compagnie de prélever et de souscrire entre les actionnaires, en telles proportions qu'ils jugeront à propos, le capital nécessaire pour faire, compléter et exploiter le dit chemin de fer et ses travaux, n'excédant pas la somme de trois millions sterling, telle somme devant être divisée en actions de vingt-cinq livres sterling chacune, et qu'il y est contenu certaines dispositions quant au nombre des directeurs de la compagnie, et à leur nomination, élection et qualification. Et que par tel acte il est encore pourvu que la garantie de la province pourra être donnée en faveur de la compagnie par icelui incorporée, à un montant n'excédant pas la somme de trois mille louis par mille de longueur du dit chemin, et qu'aussitôt qu'il sera constaté par le rapport d'un ingénieur nommé à cet effet par le gouvernent de la province, qu'il aura été dépensé actuellement, sur le dit chemin, par la compagnie, avec tous égards possibles pour l'économie, en ouvrage ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux à la fois, une somme de cent mille louis sterling, la garantie de la province pourra être donnée au montant de quarante mille louis sterling, et ainsi toties quoties, quand et chaque fois qu'il sera constaté, de la même manière, qu'il aura été dépensé ainsi une autre somme de cent mille louis sterling, jusqu'à ce que telle garantie ait été donnée au montant qui est limité par le dit acte. Et attendu que la dite compagnie à été formée et que la quantité de débentures du gouvernement provincial qu'il est permis d'émettre en vertu des dispositions du dit

acte, et des divers actes y récités, est d'un million trente cinq mille louis. Et attendu que par un marché en date du quatorzième jour de décembre, mil huit cent cinquante-denx, entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, d'une part, et Willian Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey, et Edward Ladd Betts, tous de la cité de Londres (ci-àprès appelés "les entrepreneurs"), d'autre part, les entrepreneurs ont consenti de faire, construire, compléter et équiper le dit chemin de fer Grand Tronc, à raison de sept mille six cent vingt-cinq louis sterling, par mille, aux termes et conditions mentionnés au dit contrat. Et attendu que par un autre marché, en date du vingt-troisième jour de mars, mille huit cent cinquante trois, entre la dite compagnie du chemin de fer Grand Trone du Canada, d'une part, et les dits entrepreneurs, le contrat en dernier lieu mentionné fut modifié, et qu'il fut convenu qu'au lieu du taux par mille y stipulé, le prix qui serait payé par la compagnie aux entrepreneurs pour faire, compléter et équiper le dit chemin de fer, avec tous les accessoires et appartenances spécifiés au dit marché récité, serait la somme de trois millions de louis sterling, sans additions ou déductions que ce soit, et que la dite somme contractuelle serait payée comme suit :--Un million trente-cinq mille louis sterling, en débentures du gouvernement provincial du Canada, payables à vingt ans à Londres, et portant intérêt à six pour cent, payable sémi-annuellement à Londres; neuf cents quatre-vingt-deux mille cinq cents louis, en débentures de la compagnie, payables à vingt-cinq ans à Londres, et portant intérêt au taux de six pour cent, payable sémi-annuellement à Londres; et neuf cent quatrevingt-deux mille cinq cents louis, en capital de la compagnie; et que telles dé-bentures et coupons seraient remis à George Carr Glyn et à Thomas Baring, écuyers, pour la compagnie, et à Samuel Morton Peto et à Thomas Brassey, écuyers, pour les entrepreneurs, (appelés "les syndics) pour être vendus et transportés, suivant que les entrepreneurs l'ordonneraient, et que le produit de telles ventes serait placé en telles garanties que les entrepreneurs exigeraient, pour constituer le fonds à même lequel les entrepreneurs seraient payés, ainsi qu'il est pourvu au dit acte; et qu'il fut de plus convenu que l'intérêt sur les débentures et le capital ainsi vendus ou transportés, ainsi que sur les débentures du gouvernement provincial, serait payé par les entrepreneurs jusqu'à ce que toute la ligne du chemin de ser serait complétée et prête à être ouverte, et que lorsque l'ingénieur de la compagnie certifierait que les entrepreneurs auraient dépensé cinquante mille louis pour l'acquisition du terrain, ou en ouvrages et en matériaux, ou en mobilier, mis sur la ligne, ou pour le paiement de l'intérêt, il serait donné ordre aux syndics de payer soixante pour cent du montant de tel certificat, et qu'au bout de chaque mois de calendrier, à compter de la date du premier certificat, l'ingénieur certifierait la valeur de l'ouvrage fait et du mobilier et des matériaux fournis durant le mois précédent, et que sur ce un ordre semblable serait donné de la même manière pour un pareil paiement ou transport d'une somme équivalant en montant nominal à soixante pour cent du montant de tel certificat, et ainsi toties quoties, chaque fois qu'un certificat mensuel serait donné, et que sur le certificat final de l'achèvement la balance restant entre les mains des dits syndics, excepté telle partie de la somme de quarante mille louis y mentionnée comme mise de côté pour rencontrer les dépenses de la compagnaie qui ne serait pas dépensée, serait remise aux entrepreneurs; et qu'il est stipulé au dit contrat que les syndics paieraient, à même la dite somme de quarante mille louis, les salaires et autres dépenses y mentionnées; et qu'il y est de plus pourvu que si aucune section de la ligne venait à être complétée et équipée de manière à pouvoir être ouverte au trafic avant l'achèvement de tout le chemin, il setait au choix de la compagnie de la recevoir et de l'exploiter de ce moment à ses risques, et que si elle refusait de ce faire les entrepreneurs seraient libres de l'ouvrir et de l'exploiter eux-mêmes, et que si la compagnie acceptait tel choix les entrepreneurs seraient déchargés du paiement de l'intérêt sur un montant de capital égal à la dépense faite sur la dite section ou portion ainsi ouverte, et le mobilier fourni pour l'exploiter; et qu'il fut de plus stipulé au dit contrat que le délai fixé pour l'achèvement du chemin pourrait être étendu selon les circonstances et d'après l'arbitrage y mentionnés, et que le contrat en question ainsi que le contrat originaire seraient sujets à telles modifications, quant au mode de paiement et à la nature des sûretés par lesquelles les paiements devaient se faire, et au placement *interim* des fonds, qu'il pourrait devenir nécessaire ou expédient de leur faire dans le cas d'une union ou fusion de toute autre compagnie avec la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, de manière que les termes et conditions, quant à la construction, à l'équipement et au prix, demeureraient les mêmes et seraient conservés.

Èt attendu que par un autre acte de la législature provinciale du Canada, passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "acte pour pourvoir à "l'incorporation d'une compagnie pour construire un chemin de fer depuis vis-à"vis Québec jusqu'aux Trois-Pistoles, et pour étendre le dit chemin de fer jus"qu'à la frontière est de la province," le gouverneur a été autorisé, aux termes y mentionnés, à émettre une proclamation pour incorporer une compagnie devant être appelée la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, pour la construction du dit chemin de fer. Et qu'il est par le dit acte pourvu que la compagnie pourra prélever, pour le dit objet, un capital n'excédant pas un million de louis; et qu'il est de plus pourvu par le dit acte que la garantie de la province pourra être accordée à telle compagnie pour le même montant et de la même manière qu'il est pourvu par les dispositions de l'acte ci-dessus en dernier lieu mentionné.

Et attendu que telle compagnie a été incorporée et que le montant des débentures du gouvernement, auquel la compagnie aurait droit conformément aux dispositions de l'acte ci-dessus mentionné, est de quatre cent cinquante neuf mille louis.

Et attendu que pour un contrat, en date du vingt-troisième jour de mars mil huit cent cinquante trois, fait entre la compagnie du chemin de ser Grand Tronc du Bas-Canada, d'une part, et les dits William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, ci-après appelés les entrepreneurs, d'autre part; les entrepreneurs sont convenus avec la compagnie d'acheter et de fournir le terrain necessaire pour le chemin de fer, et de le faire, construire et équiper, de la manière y mentionnée, le ou avant le premier jour de novembre, mil huit cent cinquante-huit, pour la somme d'un million deux cent vingt-quatre mille louis; et que par tel contrat il est stipulé que lorsque aucune section de la ligne serait complétée et équipée avant que tout le chemin soit fini, il serait au choix de la compagnie de la recevoir et de l'exploiter à ses risques, et que si elle refusait de le faire les entrepreneurs seraient libres de l'ouvrir à leurs risques et pour leur profit, et que du moment de l'ouverture de telle section par la compagnie les entrepreneurs seraient déchargés du paiement de l'intérêt sur un montant de capital égal à la dépense faite sur la dite section ainsi ouverte et pour le mobilier fourni pour l'exploiter. Et qu'il est de plus stipulé au dit contrat que la dite somme contractuelle sera payée comme suit, savoir :--Quatre cent cinquante neuf mille louis sterling, en débentures provinciales du Canada; trois cent quatre-vingt deux mille cinq cents louis sterling, en débentures de la compagnie; et trois cent quatre vingt deux mille cinq cents louis, en capital ou actions de la compagnie; et que tels paiements se feront de la même manière qu'il est pourvu au marché ci-dessus récité pour la construction du chemin de fer Grand Trone, avec la clause de rétention par les syndies y dénommés, (étant les mêmes

syndics que ceux nommés au contrat en dernier lieu récité,) de la somme de treize mille louis pour le paiement des salaires et les autres sins y mentionnées; et qu'il est pareillement stipulé au marché maintenant récité qu'il pourra être modifié, dans le cas d'une fusion avec le chemin de fer Grand Tronc, comme il est dit au marché ci-dessus en dernier lieu récité, et déclaré par tel contrat, après avoir cité les dispositions de l'acte des clauses consolidées des chemins de fer, autorisant une augmentation du capital de la compagnie; et que le contrat fait avec les entrepreneurs, se montant à une somme plus forte que celle que la compagnie est à présent autorisée à prélever, il est stipulé qu'elle prendra les mesures nécessaires pour faire augmenter son capital dans le but de mettre plus effectivement à effet les dispositions du contrat maintenant récité, et que dans le cas que la compagnie ne pourra se faire autoriser à créer tel capital additionnel, il sera fait tel arrangement équitable entre les entrepreneurs et la compagnie qui pourra relever les entrepreneurs de l'obligation de construire et d'équiper tout le chemin de fer, hormis sur paiement de la somme contractuelle ci-dessus mentionnée.

Et attendu que par un acte de la législature provinciale du Canada, passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté et intitulé, : " acte pour incorpo-"rer la compagnie du chemin de fer Grande Jonction," une compagnie a été incorporée dans le but, entre autres choses, de tracer, faire, construire, et finir un chemin de fer sur et dans cette partie du pays située entre Belleville et Peter-borough, avec certains droits de l'étendre, sujet cependant à l'approbation et à l'assentiment du gouvernement du Canada, et que par le dit acte le capital de la compagnie est fixé à la somme de un million de louis à être divisée en cinq mille actions de vingt louis chacune et devant être prélevée de la manière y mentionnée.

Et attendu qu'une telle compagnie a été formée, et que par un contrat en date du vingt-trois mars, mil huit cent cinquante-trois, entre la compagnie du chemin de fer Grande Jonction, représentée par l'honorable John Ross, son agent, dûment autorisé à agir en son nom, d'une part, et les dits William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, ci-après appelés les entrepreneurs, d'autre part; les entrepreneurs sont convenus de faire, construire et compléter la section ou portion du dit chemin de fer qui est située entre Belleville et Peterborough, d'une distance d'environ cinquante milles, de la manière et ainsi qu'il est mentionné au dit contrat, pour la somme de quatre cent mille louis, laquelle devant être payée moitié en débentures de la compagnie, payables à Londres à vingt-cinq ans de leurs dates respectives, et portant intérêt au taux de six pour cent par an payable sémi-annuellement à Londres; et l'autre moitié. en capital, ou actions, de la compagnie à être entré sur le régistre comme payé en plein; et qu'il est stipulé au dit contrat que tel chemin de fer sera complété le ou avant le premier jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-neuf, et que les paiements seront faits aux entreprensurs à mesure que les travaux avanceront, en actions et en débentures, sur les certificats de l'ingénicur, en la manière et conformément aux stipulations contenues dans le dit contrat; et qu'il a été aussi stipulé au dit contrat que l'intérêt sur les débentures et sur le capital à être vendus ou transportés de temps à autre à d'autres personnes que les entrepreneurs, sera payé de temps à autres par les entrepreneurs, jusqu'à ce que tout le chemin ait été équipé et soit prêt à être ouvert pour l'exploitation; et que le dit contrat pourvoit aussi à ce que la somme de quatre mille louis soit mise de côté pour payer les salaires et autres dépenses y mentionnées.

Et attendu qu'un acte a été passé par la législature provinciale du Canada dans les quatorzième et quinzième années du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph," en vertu duquel une compagnie à été incorporée dans le but de construire un chemin de fer entre Toronto et Guelph.

Et attendu qu'un autre acte a été passé par la législature provinciale du Canada, dans les quinzième et seizième années du règne de Sa Majesté, intitulé: "acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph," par lequel il a été déclaré que le capital de la dite compagnie serait de la somme de trois cent vingt-cinq mille louis, cours provincial, divisée en soixante et cinq mille actions de cinq louis chacune; et qu'il a été pourvu que tel capital pourrait, s'il devenait nécessaire, être de temps à autre augmenté en la manière pourvue par l'acte des clauses consolidées des chemins de ser; et qu'il est de plus pourvu par le dit acte qu'il sera loisible à la dite compagnie de prolonger son chemin de fer depuis la ville de Guelph, en passant par le village de Stratford, jusqu'aux eaux de la rivière Ste. Claire, à Port Sarnia, et de prélever pour cet objet, en la manière que les directeurs croiront à propos, une autre somme de un million de louis, cours provincial, ou telle autre somme capitale qui de temps à autre serait jugée nécessaire pour la bonne et efficace construction, entretien et exploitation de telle extension.

Et attendu que par une endenture en date du vingt sixième jour de novembre mil huit cent cinquante deux, faite entre la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, d'une part, et Casimir Stanislaus Gzowski, David Lewis Macpherson, Luther Hamilton Holton, et Alexander Tilloch Galt, ci-après appelés les "entrepreneurs canadiens," d'autre part, les entrepreneurs canadiens sont convenus d'exécuter la portion du chemin de fer de Toronto à Guelph aux termes et conditions y mentionnés, et que par une autre indenture, en date du dixhuitième jour de février mil huit cent cinquante-trois, saite entre les mêmes parties, les entrepreneurs canadiens sont convenus, aux conditions y mentionnées,

d'exécuter l'autre portion du dit chemin de fer de Guelph à Port Sarnia.

Et attendu que par un autre marché, en date du vingt-quatrième jour de mars mil huit cent cinquante-trois, entre la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, représentée par Alexander Gillespie, écuyer, d'une part, et les dits entrepreneurs canadiens, représentés par Alexander Tilloch Galt, d'autre part, où après avoir récité le contrat ci-dessus en dernier lieu mentionné, et dit qu'il avait été récemment passé un acte pour autoriser la fusion de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada avec diverses autres compagnies, et qu'il avait été convenu que dans le cas qu'une telle fusion aurait lieu le contrat ci-dessus mentionné avec les entrepreneurs canadiens serait annulé, il a été convenu que dans le cas où la fusion s'opérerait dans les six mois de la date d'icelui marché, les contrats ci-dessus récités seraient annulés, et que le présent contrat deviendrait en force; et dans le cas que le contrat dont est maintenant question deviendrait en vigueur les entrepreneurs canadiens convenaient de compléter le chemin depuis Toronto jusqu'à Guelph et depuis Guelph jusqu'à Port Sarnia, distance d'environ cent soixante et douze milles, avec toutes ses stations, et de l'équiper et assortir conformément au devis y mentionné, le ou avant le premier jour de juillet mil huit cent cinquante-sept, pour la somme d'un million trois cent soixante et seize mille louis sterling; et qu'il est par le même contrat stipulé que lorsque aucune section de la ligne serait complétée et équipée avant que tout le chemin soit fini, il serait aux choix de la compagnie de la recevoir et de l'exploiter à ses risques, et que si elle refusait de ce faire les entrepreneurs seraient libres de l'ouvrir à leurs risques et pour leur profit, et que du moment de l'ouverture de telle section par la compagnie les entrepreneurs seraient déchargés du paiement de l'intérêt sur un montant de capital égal à la dépense faite sur la dite section ainsi ouverte et pour le mobilier fourni pour l'exploiter. Et qu'il est par le même contrat stipulé que l'intérêt sur le capital demandé oar la compagnie pour les fins du contrat serait payé par les entrepreneurs jusqu'à ce que tout le chemin serait complété et équipé de manière à être prêt à être ouvert pour l'exploitation, et que le prix contractuel scrait payé pour les entrepreneurs sur les certificats de l'ingénieur suivant la manière y mentionnée, sujet cependant à la réserve de la somme de treize mille louis à être appliquée au paiement des salaires et autres dépenses y mentionnées; et qu'il est par le même contrat pourvu à ce que la compagnie fera les démarches nécessaires pour réussir à opérer telle augmentation de son capital qui serait nécessaire pour la due exécution du contrat.

Et attendu que par un acte de la législature provinciale du Canada, passé dans les treizième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, intitulé: "acte "pour incorporer Peter Patterson, écuyer, et autres, sous le nom de compagnie "du chemin de fer de Québec à Richmond," une compagnie a été incorporée pour la construction d'un chemin de fer, à partir d'un point de la rive sud du fleuve St. Laurent vis-à-vis Québec, à aller au village de Richmond ou à-peuprès, pour là s'unir au chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique; et que par le même acte la compagnie fut autorisée à prélever un capital n'excédant pas six cent cinquante mille louis, cours provincial, à être divisé en cinquante-deux mille actions de douze louis dix chelins chacune, et aussi à emprunter la

somme de cent cinquante mille louis, cours provincial.

Et attendu que par un contrat, en date du vingtième jour d'octobre mil huit cent cinquante deux, entre William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey, et Edward Ladd Betts, (ci près appelés les entrepreneurs,") d'une part, et la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond, d'autre, les entrepreneurs sont convenus de construire, compléter et équiper le chemin de fer y décrit, suivant les plans et devis mentionnés, le trente-unième jour de décembre mil huit cent cinquante-cinq, pour la somme de six cent cinquante mille louis sterling, devant être payée comme suit:—Deux cent cinquante mille louis sterling, en débentures du gouvernement de la province; cent mille louis, en débentures de la compagnie; deux cent cinquante mille louis en argent, étant le produit des actions souscrites en Angleterre, et la balance, crédit fait du montant qui pourrait être payé sur les actions souscrites en Canada, en actions de la compagnie; et que par le même contrat il est stipulé que les entrepreneurs devront payer sémi-annuellement, en cours sterling, à Londres, l'intérêt au taux de six pour cent sur le montant des actions et des débentures qui pourront être émises par la compagnie.

Et attendu qu'il a été passé un acte de la législature provinciale du Canada, dans la huitième année du règne de Sa présente Majesté, intitulé: "Acte pour "incorporer la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique," en vertu duquel une compagnie a été incorporée et autorisée à construire un chemin de fer depuis le fleuve St. Laurent, vis-à-vis la cité de Montréal, dans la direction générale de St. Hyacinthe et de Sherbrooke, jusqu'à la ligne frontière entre le Canada et les États-Unis, à tel point jugé le plus convenable pour se réunir au chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent; et que par le même acte la compagnie a été autorisée à prélever un capital de six cent mille louis courant, avec pouvoir de prélever une autre somme de cinq cent mille louis cou-

rant.

Et attendu qu'il a été passé un acte dans les dixième et onzième années du règne de Sa présente Majesté, intitulé, "Acte pour amender l'acte qui incorpore "la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, et pour éten- dre les pouvoirs de la dite compagnie," et que trois autres actes ont été depuis passés dans le but d'amender et d'augmenter les pouvoirs de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, et un marché consenti en consé.

quence, par quoi la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique a maintenant droit à la portion du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent qui est située entre Island Pond et la frontière de la province du Canada.

Et attendu que le dit chemin de ser du St. Laurent et de l'Atlantique est presque complété, et que le capital que la compagnie a le pouvoir de prélever est d'un million deux cent vingt-cinq mille louis courant, duquel la somme de deux cent quarante-six mille cent louis, ou environ, a été prélevée par actions, et six cent trente-trois mille louis sterling, ou environ, par emprunt, et qu'il est anticipé qu'il faudra encore la somme de trois cent mille louis sterling, pour compléter et équiper en plein le dit chemin.

Et attendu que des débentures provinciales, au montant de soixante et sept mille huit cents louis, ont été émises en faveur de la dite compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, et qu'elle les a maintenant en sa pos-

session.

Et attendu que par un acte de la législature provinciale du Canada, passé dans les quinzième et scizième années du règne de Sa Majesté, intitulé: " acte " pour autoriser toute compagnie de chemin de fer dont le chemin forme partie " de la ligne du grand réseau de chemins de fer de cette province, à se joindre " à toute autre compagnie de même nature ou à acheter la propriété et les droits " de toute telle compagnie, et pour abroger certains actes y mentionnés relatifs " à l'incorporation des compagnies de chemin de fer," il est pourvu qu'il sera loisible à deux ou à un plus grand nombre de compagnies formées, ou devant être formées par après, dans le but de construire aucun chemin de fer devant faire partie de la ligne du grand réseau de chemins de fer que la législature a eu en vue en passant l'acte des quatorzième et quinzième années du règne de Sa Majesté, intitulé: " acte pour pourvoir à la construction d'un grand réseau de che-" mins de fer sur toute l'étendue de cette province, de se réunir en une seule " compagnie, à aucune des dites compagnies, d'acheter et acquérir la propriété " et les droits de toutes autres telles compagnies;" et qu'il y a été déclaré que les dispositions de l'acte maintenant récité s'appliqueraient à la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique et à toute l'étendue de chemin de fer que cette compagnie est autorisée à construire, et s'appliquerait aussi à toute compagnie qui pourrait avoir été formée par l'union de deux ou de plusieurs compagnies en vertu de cet acte; et qu'il y est aussi pourvu qu'il sera loisible aux directeurs de toute telle compagnie, comme susdit, de convenir avec les directeurs de toute telle autre compagnie, ou compagnies, que les compagnies qu'ils représentent respectivement seront réunies en une seule compagnie, et qu'ils pourront par tel accord établir les conditions auxquelles telle union se fera, ainsi que les droits que les actionnaires de chaque compagnie possèderont après telle union, le nombre des directeurs de la compagnie après telle union, et quels seront les directeurs jusqu'à l'élection alors suivante, le temps auquel telle élection suivante se fera, le nombre de voix que les actionnaires de chaque compagnie y auront respectivement, le nom d'incorporation de la compagnie après telle union, le temps auquel tel accord deviendra en force, les règlements qui s'appliqueront à la compagnie unie, et pourront généralement faire telles conditions et stipulations touchant les termes auxquels telle union aura lieu, qui seront trouvées nécessaires pour déterminer les droits des dites compagnies respectivement, ainsi que des actionnaires d'icelles, après toute telle union, et la manière en laquelle les affaires de la compagnie seront administrées et conduites après telle union; et qu'il y est aussi pourvu que chaque fois qu'un tel accord aura été fait, comme susdit, les directeurs de chacune des compagnies qu'il devra affecter convoqueront une assemblée spéciale et générale des actionnaires qu'ils représentent, en la manière prescrites par la loi pour convoquer telles assemblées générales, en

disant spécialement que telle assemblée est convoquée pour prendre tout tel accord en considération, et pour le ratifier ou le rejeter; et que si à telle assemblée des actionnaires de chacune des compagnies intéressées respectivement, les trois quarts ou plus des voix des actionnaires présents, soit en personnes, soit par procureurs, sont données pour la ratification du dit accord, alors tel accord deviendra en pleine vigueur en conséquence, comme si toutes les conditions et clauses, non incompatibles avec l'acte maintenant récité, en étaient décrétées par un acte de la législature de cette province; et que si moins des trois quarts des voix des actionnaires présents à telle assemblée, soit en personnes ou par procureurs, sont données pour la ratification de tel accord, alors tel accord sera nul et de nul effet, et il ne sera convoqué aucune autre assemblée pour prendre en considération aucun accord de même nature avant que six mois se soient écoulés. Pourvu toujours que la première assemblée des actionnaires d'aucune compagnie pour prendre tout tel règlement en considération sera tenue dans les trois mois qui suivront le jour qu'il aura été fait par les directeurs

d'icelle, et non après.

Et qu'il y est aussi pourvu que depuis et après le temps auquel tout tel accord ratifié pour l'union de deux ou d'un plus grand nombre de compagnies aura force et effet, les compagnies qu'il s'agira de réunir deviendront une seule compagnie et une seule corporation, sous le nom de corporation qui lui aura été assigné par tel accord, et elle aura et possèdera tous les droits et propriétés, et sera soumise à toutes les obligations des compagnies respectives, parties au dit accord, et sera considérée comme étant la même corporation que chacune d'icelles, de sorte que tout droit ou réclamation qui pourrait être poursuivi pour ou contré l'une ou l'autre d'icelles, pourra, après telle union, être poursuivi par ou contre la compagnie formée en vertu de telle union, et toute poursuite, action ou procédure pendante au moment de telle union et intentée par ou contre l'une ou l'autre des dites compagnies, pourra être continuée et terminée par ou contre la compagnie formée par leur union, sous le nom de corporation qui lui sera assigné par l'accord; et qu'il y est de plus pourvu que dans le cas de toute telle union comme susdit, le capital de la compagnie formée en conséquence sera égal aux capitaux réunis des compagnies unies, et qu'elle pourra prélever par voie d'emprunt ou autrement une somme n'excédant pas le montant total que telles compagnics auraient pu prélever; et qu'il y est de plus pourvu que la législature de la province établira toute autre disposition législative qui pourra être nécessaire pour donner plein effet à l'acte maintenant récité et à tout accord fait en vertu d'icelui, et ratifié comme susdit, suivant leur véritable intention et terreur.

Et attendu que par un acte de la législature provinciale du Canada passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour étendre les dis-"positions de l'acte d'union des compagnies de chemins de fer aux compagnies "dont les chemins croisent la ligne du grand réseau, ou touchent à des endroits "où touche également la dite ligne," il est pourvu que l'acte ci-dessus récité, intitulé: "Acte pour autoriser toute compagnie de chemin de fer dont le chemin "forme partie de la ligne du grand réseau de chemin de fer de cette province, "à se joindre à toute autre compagnie de même nature, ou à acheter la propriété "et les droits de toute telle compagnie, et pour abroger certains actes y men-"tionnés relatifs à l'incorporation des campagnies de chemin de fer," et toutes les clauses et dispositions y contenues s'étendront et s'appliqueront à toute compagnie de chemin de fer dont le chemin croise la ligne du grand réseau de chemin de fer que la législature a eu en vue en passant l'acte de la session alors dernière du parlement provincial, intitulé, "Acte pour pourvoir à la construction "d'un grand réseau de chemins de fer sur toute l'étendue de la province," ou touche à quelque cité, ville ou place où touche également la ligne du grand ré-

seau de chemins de fer projeté, sujet toujours aux dispositions et amendements y contenus; et qu'il y est de plus pourvu que si l'une des compagnies de chemin de fer, formant une union en vertu de l'acte ci-dessus récité, se trouve être la "compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," ou une compagnie quelconque formée par l'union de la dite compagnie avec toute autre, alors le nom de corporation de la compagnie formée par une semblable union sera "la " compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada;" et que les directeurs de la compagnie ainsi formée auront le droit de voter par procureur, et tous les autres droits et pouvoirs conférés aux directeurs de la dite compagnie du chemin de ser Grand Tronc du Canada par l'acte qui l'incorpore; et que le nombre des directeurs de la compagnie formée par telle union sera de dix-huit, dont douze seront élus par les actionnaires et six nommés par le gouverneur de la province du Canada, à moins et jusqu'à ce que telle compagnie renonce au bénéfice de la garantie provinciale, auquel cas le nombre des directeurs sera réduit à douze par la retraite des directeurs nommés par le gouverneur; et que si, lors de telle union, il se trouve des directeurs de plus d'une des compagnies formant cette union, qui aient été nommés par le gouverneur du Canada, alors ceux de ces directeurs que le gouverneur désignera, sortiront de charge, de manière à réduire à six le nombre des directeurs nommés par le gouvernement; et que les directeurs élus par les actionnaires de chacune des compagnies unies qui resteront en charge jusqu'à ce que d'autres soient élus à leur place, seront déterminés conformément à l'accord fait par les dites compagnies en vertu de l'acte provincial qui y est cité et dont les dispositions y sont étendues.

Et attendu que par un autre acte de la législature provinciale du Canada, passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour pour voir à la construction d'un pont général de chemin de fer sur le St. Laurent, à "ou près la cité de Montréal," il est pourvu que la compagnie du chemin de fer Grand Trone du Canada, ou toute autre compagnie qui sera formée par l'union de la dite compagnie avec une ou plusieurs compagnies de chemin de fer en vertu de l'acte passé à cette fin, aura plein pouvoir et autorité de construire un pont de chemin de fer qui sera appelé et connu pour être le "Pont Victoria," sur le fleuve St. Laurent entre quelque point situé dans la cité ou la paroisse de Montréal, au-dessus de l'endroit connu sous le nom de "Ruisseau Migeon," et quelque point situé dans la paroisse de St. Antoine de Longueuil ou dans la paroisse de Laprairie de la Madeleine, et de construire sur les deux rives du dit fleuve et dans les limites de la dite cité, ou d'aucune des paroisses ci-dessus mentionnées, tels chemins de fer d'embranchement, quais, terrassements, jetées, stations, plans inclinés et autres ouvrages de toute sorte, qui pourront être né-

cessaires pour mieux utiliser le dit pont.

Et qu'il y est de plus pourvu qu'il sera loisible aux directeurs de la compagnie construisant le dit pont, d'augmenter le capital de la dite compagnie de telle somme, n'excédant pas un million cinq cent mille louis sterling, qui pourra

être nécessaire pour la construction du dit pont.

Et attendu que par un accord fait le vingt-troisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, représentée par l'honorable John Ross, dûment autorisé à agir en son nom, d'une part, et William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, (ci-après appelés les entrepreneurs,) d'autre part, sujet à la passation du bill y mentionné, étant l'acte ci-dessus en dernier lieu récité, et sujet encore à l'opération de la fusion des différentes compagnies, les entrepreneurs sont convenus de faire, bâtir, construire et compléter le dit pont tubulaire sur le fleuve St. Laurent, à Montréal, avec 1648 les ouvrages en dépendant proprement et nécessairement, conformément aux

plans et profils, et aux devis y annexés, et, dans le cas que les paiements y après stipulés seront bien et dûment et ponctuellement faits, de compléter le dit pont

sous le délai, ou extension de délai, y mentionné.

Et qu'il y est de plus stipulé, qu'en considération d'un million quatre cent mille louis, à être augmenté jusqu'à un million cinq cent mille louis, sous les circonstances y mentionnées, les entrepreneurs prennent sur eux tous les risques et casualités, et que cette somme contractuelle sera payée aux entrepreneurs par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, en argent, sur le certificat mensuel de l'ingénieur.

Et attendu qu'il n'a été émis qu'une petite partie des actions de la compagnie du chemin de fer Grand Trone, de la compagnie du chemin de fer Grand Trone

du Bas-Canada, et de la compagnie du chemin de fer Grande Jonction.

Et attendu que le montant des débentures du gouvernement qui n'ont pas été émises pour la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond, et la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, est d'un million huit cent onze mille cinq cents louis.

Et attendu qu'il est grandement désirable que les compagnies dont les chemins croisent ou joignent le grand réseau de chemins de fér de la province, se fondent en une seule, dans un but d'économie et pour en faciliter l'administration par un seul corps, et qu'une telle fusion tournerait à l'avantage du public, comme à celui des actionnaires des différentes compagnies séparément, et qu'une telle fusion a été arrêtée entre les directeurs des différentes compagnies, aux termes et conditions ci-après mentionnées.

Maintenant les présentes attestent que chacune des dites différentes compagnies de deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième parts convient et déclare par les présentes, sujet à l'approbation des actionnaires conformément aux dispositions de l'acte du parlement ci-dessus cité, avec et à la dite compagnie, partie de première part; et la dite compagnie, partie de première part, convient et déclare par les présentes, sujet comme susdit, avec et à chacune des dites compagnies, parties de deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième parts, comme suit, c'est à savoir:—

1. Depuis et après le premier jour de juillet mille huit cent cinquante-trois, la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond, la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, la compagnie du chemin de fer Grande Jonction, et la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, seront unies et incorporées à la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, et formeront ensemble une compagnie, qui sera appelée "La compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," et les entreprises des différentes compagnies seront réunies en une seule entreprise qui sera appelée "Le chemin de fer Grand Tronc du Canada," sujet aux dispositions de l'acte du parlement ci-dessus cité, et à l'assentiment des actionnaires des différentes compagnies, ainsi qu'il est requis par l'acte ci-dessus cité pour autoriser l'union des compagnies à la ligne du grand réseau; et il sera inclus dans l'entreprise unie la construction et l'entretien d'un pont tubulaire en fer sur le St. Laurent, à Montréal, tel que projeté par la compagnie du Grand Tronc, en vertu des dispositions de l'acte et du contrat ci-dessus cités.

2. Les différentes clauses de "l'acte des clauses consolidées des chemins de "fer," avec telles modifications, toutefois, en ce qui concerne les plans et études "et les "dispositions générales" qui sont contenues dans les différents actes spéciaux des diverses compagnies, s'appliqueront à la compagnie unie et à ses directeurs et ses actionnaires, aussi pleinement que si elles étaient répétées dans les présentes, sauf telles de ses clauses qui peuvent être incompatibles avec

les dispositions expresses ci-après stipulées.

3. Le capital de la compagnie unie consistera du montant réuni des capitaux respectifs que les différentes compagnies formant telle union pourront avoir prélevés ou qu'elles sont autorisées à prélever en vertu des différents actes du parlement relatifs à telles compagnies respectivement, avec ensemble telle augmentation du dit capital réuni qui pourra, de temps à autre, être opérée en vertu des dispositions de l'acte des clauses consolidées des chemins de fer.

4. Le capital en actions de la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond deviendra capital en actions, pour le même montant nominal, dans le capital de la compagnie unie, et sera considéré sur le régistre de la compagnie unie comme capital en actions sur lequel il a été payé tant, suivant qu'au temps

de la fusion il en aura été actuellement payé.

5. Le capital en actions de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique deviendra, (sauf à être égalisé suivant qu'il pourra être nécessaire pour le convertir du cours actuel en argent sterling,) capital en action, pour le même montant nominal, dans le capital de la compagnie unic, et sera considéré sur le régistre de la compagnie unie comme capital en actions sur lequel il a été payé tant, suivant qu'au temps de la fusion il en aura été actuellement payé; et de plus, la compagnie unie prendra sur elle, comme partie de ses obligations et responsabilités, la somme de soixante-et-quinze mille louis, étant le montant probable des arrérages d'intérêt dûs aux actionnaires de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, et avec cette somme les arrérages seront pleinement acquittés.

6. La partie du capital en actions de la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph qui est déjà émise deviendra aussi, (sauf à être égalisée suivant qu'il sera nécessaire pour la convertir du cours actuel en argent sterling,) capital en actions pour le même montant nominal, dans le capital de la compagnie unie, et sera considérée sur le régistre de la compagnie unie comme capital en actions sur lequel il a été payé tant, suivant qu'au temps de la fusion il en aura été actuellement payé; et de plus, la compagnie unie prendra sur elle, comme partie de ses obligations et responsabilités, la somme de deux mille louis comme arrérages d'intérêt dû aux actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph.

7. Le capital en actions des autres compagnies, avec ensemble le capital non émis des trois compagnies ci-dessus en dernier lieu mentionnées, et tout capital additionnel qu'aucune des compagnies est autorisée à prélever, seront, (sauf à être égalisés suivant qu'il sera nécessaire pour les convertir du cours actuel en argent sterling,) considérés comme capital en actions, pour le même montant nominal, dans le capital de la compagnie unie, et il en sera disposé comme fai-

sant partie de tel capital en actions.

8. Toutes les débentures provinciales qui, au temps de la venue en force de la dite fusion, seront possédées par une ou aucune des dites compagnies, et n'auront pas été émises dans le public, deviendront la propriété de la compagnie unie, et seront tenues à la disposition de la dite compagnie.

9. Le capital uni sera appliqué aux fins générales de l'entreprise unie.

10. La compagnie unie créera de suite du capital ou des actions au montant de quatre millions huit cent soixante et quatre mille huit cents louis sterling, en

actions de vingt-cinq louis chacune.

11. La compagnie unie créera aussi des débentures, qu'on appellera ci-après "débentures conversibles," à un montant qui n'excèdera pas un million huit cent onze mille cinq cents louis sterling, en sommes de cent louis chacune, payables à vingt ans à Londres, et portant intérêt à six pour cent par an, payable semi-annuellement à Londres, telles débentures pouvant être échangées par les porteurs contres des débentures du gouvernement provincial du Canada faites payables au même temps et au même lieu, et portant le même intérêt, tel échange

devant se faire à telles époques et de la manière que pourront prescrire les directeurs, après les émissions successives de telles débentures par le gouvernement.

12. La compagnie unie créera aussi des débentures, qu'on appellera ci-après "débentures de la compagnie," à un montant qui n'excèdera pas deux millions quatre-vingt-dix mille sept cents louis sterling, en sommes de cent louis chacune, payables à vingt-cinq ans à Londres, et portant intérêt au taux de six pour cent par an, payable sémi-annuellement à Londres, telles débentures pouvant, au choix des porteurs, être converties en capital de la compagnie, au pair, le ou avant le premier jour de janvier mil huit cent soixante-et-trois.

13. Il sera réservé sur les débentures en dernier lieu mentionnées des débentures à un montant de deux cent soixante-et-dix-neuf mille deux cents louis sterling; et sur le capital en actions ci-dessus mentionné il sera réservé du capital en actions au montant de cinq cent cinquante huit mille quatre cents louis sterling; lesquels seront assignés dans la proportion de deux cents louis de capital pour chaque cent louis de débentures, à et entre les parties ci-dessus mentionnées, comme suit :--

Aux actionnaires de la compagnie du chemin de fer de

Québec à Richmond.....£405,000 Aux actionnaires de la compagnie du chemin de fer du St.

Laurent et de l'Atlantique..... 262,600

Aux porteurs de débentures de la compagnie du chemin de

un jours qu'elles auront été notifiées par la compagnie que telles actions et debentures sont à leur disposition, déclareront si elles acceptent; et à défaut d'accepter, elles seront à la disposition des directeurs qui pourront en disposer de la manière que bon leur semblera.

14. Sur le capital restant, il sera émis en échange du capital existant, déjà émis par les compagnies des chemins de fer de Québec à Richmond, du St. Laurent et de l'Atlantique et de Toronto à Guelph, vingt-sept mille trois cent trente-six actions, ou tel nombre, n'excédant pas cette quantité, qui sera requis,

en ayant égard à la conversion du cours actuel au cours sterling.

15. Le résidu du capital en actions, se montant à la somme de trois millions six cent vingt-trois mille louis, divisé en cent quarante quatre mille neuf cent vingt actions, de vingt-cinq louis chacune, sera réparti de manière qu'à chaque possesseur de deux cents louis, de capital en actions, il sera donné et émis une "débenture conversible" pour cent louis, et une "débenture de la compagnie" de cent louis, portant intérêt et payables respectivement comme ci-dessus mentionné.

 Chaque actionnaire actuel de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, et de la compagnie du chemin de fer Grande Jonction, aura droit à une de ces cent quarante quatre mille neuf cent vingt actions de la compagnie unie, pour chaque action qu'il possède dans aucune des compagnies de chemin de fer en dernier lieu mentionnées, et aussi à la même proportion de débentures, ainsi qu'il est pourvu à la dernière clause.

17. Les actions du capital pourront être souscrites et émises en Canada, ou ailleurs, soit en même temps ou de temps à autre, pour tels montants qu'il sera jugé à propos, le choix laissé aux souscripteurs d'actions de prendre tout ou aucune partie des actions du capital ou des débentures non émises, suivant qu'il sera jugé expédient, sujet cependant aux restrictions et réserves ci-dessus.

18. Les directeurs pourront de temps autre, sujet cependant aux restrictions et réserves ci-dessus, prendre tels arrangements pour l'émission d'actions du capital, ou de débentures, à être souscrites en Canada ou ailleurs, soit pour le capital actuel ou pour tout capital additionnel qu'ils pourront être autorisés à prélever, suivant qu'ils le jugeront à propos, et pour le paiement en Angleterre des dividendes et de l'intérêt sur les actions et débentures à telle place ou places que tels directeurs pourront de temps à autre indiquer; et ils pouront de temps à autre nommer un ou des agents de la compagnie en Angleterre ou ailleurs, et pourront déléguer à tel agent ou agents tels pouvoirs que de temps à autre ils jugeront à propos, et ils pourront faire telles règles et règlements quant à l'émission de telles actions ou débentures, et quant au mode, au temps et au lieu du paiement des demandes faites sur telles actions et des versements sur telles débentures, et des dividendes et de l'intérêt sur icelles, qu'ils jugeront nécessaire et avantageux, mais aucune demande après la première répartition n'excédera deux louis dix chelins par action de vingt-cinq louis, ou dix pour cent sur chaque débenture, avec un intervalle de pas moins de quatre mois entre chaque demande.

19. Aussitôt qu'il pourra se faire convenablement, eu égard aux différentes semmes payées sur les actions des différentes compagnies, et à la nécessité d'égaliser le capital en le convertissant du cours actuel en argent sterling, il sera fait un nouveau régistre d'actionnaires qui contiendra les entrées des divers montants et nombres d'actions du capital auxquels les actionnaires de la compagnie unie ont droit, et il sera pris des arrangements pour l'échange des certificats d'actions de chacune des compagnies séparées contre des certificats d'actions de la compagnie unie.

20. Les directeurs auront les mêmes droits et moyens pour forcer et contraindre à payer les versements sur les actions de chacune des compagnies séparées qu'auraient eus les directeurs de chaque compagnie séparée dans le cas que la

fusion n'aurait pas eu lieu.

21. Les profits de la compagnie unie disponibles pour les dividendes seront répartis entre les différents possesseurs de capital en actions dans le capital uni, proportionnellement suivant le montant nominal de leur capital en actions respectivement.

22. Le nombre des directeurs de la compagnie unie, tel que fixé par l'acte, étant de dix-huit, dont six doivent être nommés par le gouvervement et les autres par la compagnie, six du bureau au moins seront des personnes qui résident en

Angleterre, et le reste en Canada.

23. Six des directeurs formeront un quorum et il ne devra pas y en avoir moins de trois de ceux nommés par le gouvernement et au moins deux des directeurs anglais présents en personnes ou par procureurs; et tout directeur pourra voter par procureur à aucune assemblée du bureau, tels procureurs étant eux-mêmes directeurs, mais aucun directeur n'agira comme procureur pour plus de trois autres directeurs.

- 24. Les premiers directeurs seront les personnes suivantes, savoir:—Thomas Baring et George Carr Glyn, écuyers, de Londres; l'Honorable Étienne Pascal Taché, l'honorable James Morris, l'honorable Malcolm Cameron, et l'honorable René Édouard Caron, tous de Québec, nommés par le gouverneur du Canada en conseil;—et Henry Woollaston Blake, Robert McCalmont Kirkman, Daniel Hodgson, et William Thompson, écuyers, de Londres; et l'honorable John Ross, de Brockville; l'honorable Francis Hincks, de Québec; l'honorable Peter McGill, de Montreal; George Crawford, de Brockville; Benjamin Holmes, de Montréal; William Hamilton Ponton, de Belleville; William Rhodes, de Québec; et E———Whittemore, de Toronto, écuyers, Actionnaires, Directeurs électifs.
- 25. La qualification des actionnaires pour être élus directeurs de la compagnie unie sera de vingt-cinq actions de vingt-cinq louis sterling, chacune, dans

le capital uni; mais toute personne pourra être nommée directeur par le gouverneur, qu'elle soit ainsi qualifiée ou non, ou soit qu'elle soit actionnaire ou non.

26. Un tiers des directeurs électifs, suivant qu'il sera décidé par scrutin entre cux, à moins qu'ils ne s'entendent autrement, sortira de charge à l'assemblée ciaprès mentionnée, étant le temps auquel la première élection de nouveaux directeurs devra avoir lieu; et à l'assemblée générale ordinaire suivante, qui se tiendra ensuite après le premier jour de janvier suivant, la moitié des autres directeurs électifs sortira de la même manière; et à l'assemblée générale ordinaire suivante, qui se tiendra après le premier jour de janvier alors suivant, le reste des directeurs électifs sortira de charge; et dans chaque cas la place des directeurs électifs qui se retireront sera remplie par un nombre égal d'actionnaires qualifiés; et à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra ensuite après le premier jour de janvier de chaque année ensuivante, un tiers des directeurs électifs, étant ceux qui auront été le plus longtemps en charge, sortira de charge et sera remplacé de la même manière; néanmoins, tout directeur sortant ainsi de charge pourra être réélu immédiatement, ou en aucun temps ultérieur, et après telle réélection il sera considéré, quant à la retraite à tour de rôle, comme un nouveau directeur; et si en conséquence d'une augmentation ou d'une diminution du nombre des directeurs, le nombre des directeurs électifs vient à être d'un nombre indivisible par trois, les directeurs décideront quel en sera le nombre, aussi près du tiers que possible, qui devra sortir de charge, de manière que le nombre total des directeurs électifs sorte de charge en trois ans.

Pourvu qu'aucune telle retraite par rotation ci-dessus mentionnée ne prendra effet, si les actionnaires à telle assemblée, comme susdit, ne procèdent à remplir

et ne remplissent les vacances qui seront par là occasionnées.

27. La première assemblée générale ordinaire des actionnaires de la compagnie unic se tiendra au temps et au lieu, dans la province du Canada, que les directeurs fixeront; pourvu qu'il soit donné avis public de telle assemblée pendant un mois dans la Gazette du Canada et dans au moins un autre papier publié dans chacune des cités de Toronto, Kingston, Montréal et Québec, et à telle première assemblée générale les actionnaires présents, en personnes ou par procureurs, et qualifiés à voter, fixeront le temps auquel la première élection de nouveaux directeurs se fera, et le temps ou les époques que se tiendront les assemblées générales annuelles et semestrielles de la compagnie.

28. Le nombre de voix auquel chaque actionnaire de l'entreprise unie aura droit, à chaque occasion que les actionnaires de la compagnie seront appelés à voter, sera égal au nombre d'actions de vingt-cinq louis que possèdera chaque tel actionnaire; et dans le cas que tel actionnaire sera possesseur d'actions qui n'ont pas été converties en actions de vingt-cinq louis de la compagnie unie, alors le nombre de voix auquel chaque tel actionnaire aura droit par rapport à telles actions non converties, sera, aussi près que possible, égal au nombre que tel actionnaire aurait eu si telles actions avaient été converties en actions de

vingt-cinq louis.

29 A la première assemblée générale ordinaire, les actionnaires nommeront trois auditeurs, parmi les actionnaires, pour vérifier les comptes de l'argent qui sera déboursé pour l'entreprise unie, et à chaque assemblée générale à laquelle des directeurs sortiront de charge, un de ces auditeurs, (suivant qu'il sera en premier et en second lieu décidé par scrutin entre eux, à moins qu'ils ne s'entendent autrement, et ensuite suivant l'ancienneté,) sortira de charge, et les actionnaires en éliront un autre pour le remplacer, et chaque auditeur élu comme ci-dessus, s'il n'est ni démis, ni disqualifié, et s'il n'a résigné, continuera d'être auditeur jusqu'à ce qu'un autre soit élu à sa place; et tout auditeur sortant de charge pourra être réélu immédiatement, et après toute réélection il sera consi-

déré, quant à la retraite à tour de rôle, comme un nouvel auditeur, et les auditeurs de temps à autre en charge examineront les comptes de la compagnie et en feront rapport pour l'année qui s'écoulera pendant la durée de leur charge, et ils auront tous les pouvoirs et avantages nécessaires pour ce faire.

30. Les directeurs de la Compagnie unie pourront de temps à autre faire des règlements pour l'administration et la disposition du capital, des biens et des affaires de la compagnie unie, qui ne seront point incompatibles avec les lois du Canada, et pour la nomination de tous officiers, serviteurs et ouvriers et pour

leur prescrire leurs devoirs respectifs.

31 Les dispositions des divers marchés ci-dessus cités, faits par les compagnies séparées avec MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts, ci-après appelés les entrepreneurs, et avec MM. Gzowski et compagnie, ci-après appelés les entrepreneurs du Canada, seront modifiées, et un ou de nouveaux contrats seront passés avec la compagnie unie, aux termes et aux fins exprimés dans le projet de tel contrat ci-annexé comme cédule; étant une condition mutuelle de cette fu-

sion que la compagnie unie accepte tel nouveau contrat.

32. La compagnie unie sera chargée de l'intérêt des débentures et des actions ou capital, et elle le paiera, c'est-à dire, au taux de six pour cent par an sur le montant actuellement rentré de temps à autre depuis le jour de la fusion jusqu'à l'achèvement complet des ouvrages compris dans les dits marchés cités; et si le fonds provenant du paiement de l'intérêt par les entrepreneurs durant la construction, ainsi qu'il est pourvu au dit contrat ci-annexé, et les profits clairs des différents chemins compris dans la fusion, ainsi qu'ils seront successivement ouverts à l'exploitation, viennent à excéder pour aucun sémestre le montant requis pour le paiement du dit intérêt, l'excédant sera mis en réserve; et si ce fonds pour aucun sémestre se trouve inffisant pour le paiement de tel intérêt, le déficit sera comblé à même cette réserve, ou s'il est nécessaire à même le capital; et s'il est comblé à même le capital, le montant ainsi avancé sera remboursé à même toute réserve ultérieure et tout achèvement complet, comme susdit.

33. Toutes les dépenses des ingénieurs et de leur personnel par rapport à la construction du pont tubulaire ci dessus mentionné seront aussi supportées et

payées par la compagnie unie et à même ses fonds.

34. Le bureau uni pourra, s'il est nécessaire ou s'il le juge à propos, demander au parlement provincial, à sa prochaine session, la passation d'un acte pour confirmer et donner force de loi à telles dispositions contenues dans les présentes sur la légalité desquelles il pourait y avoir des doutes, et pour autoriser une augmentation du capital de la compagnie unie, et il sera inséré dans tel acte une clause à l'effet d'autoriser la compagnie à en augmenter ou diminuer le nombre de directeurs de temps à autre, et à régler l'ordre de tel nombre augmenté ou diminué, et à fixer le nombre qui formera un quorum. Pourvu que les proportions relatives du nombre de directeurs anglais et de ceux du gouvernement ne seront point changées; et toutes telles autres clauses relativement à la tenue des assemblées générales et au temps de déclarer les dividendes, ou autres choses semblables, suivant que les directeurs de la compagnie unie jugeront à propos.

35. Que dans le cas que l'accord ne serait point ratifié et confirmé par la proportion requise des actionnaires de chacune des compagnies séparées, il aura néanmoins pleine force et vigueur pour celles des compagnies qui le ratifieront, pourvu que les actionnaires d'au moins trois des diverses compagnies consentent

à le ratifier.

Et attendu que la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent a été incorporée par un acte du sénat et de la chambre des représentants du Maine, dans les Etats-Unis, dans le but de tracer, construire et compléter définitivement, et y faire les changements et réparations nécessaires, un chemin de fer est de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la changement de la c

depuis quelque point ou endroit de la cité de Portland, en passant à travers les comtés de Cumberland et d'Oxford, et au cas d'un plus grand avantage, sur le coin sud-ouest de Franklin, jusqu'à la ligne frontière du dit état du Maine, et de là, à travers les états de New-Hampshire et de Vermont, jusqu'à tel endroit qui se trouvera le plus avantageux pour se joindre à un chemin de fer qui doit se construire depuis la dite frontière jusqu'à Montréal, en Canada.

Et attendu que la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, ci-après appelée la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, a accordé un bail d'une po tion ou section de son dit chemin, étant la partie qui est entre Island Pond, dans l'état de Vermont, et la ligne frontière du Canada, à perpétuité, à des syndies nommés de la part de la compagnie du chemin de fer du St.

Laurent et de l'Atlantique.

Et attendu que la dite compagnie a construit l'autre portion de son dit chemin, étant celle entre la cité de Portland et Island Pond susdits, conformément au dit acte, avec ensemble tous les ouvrages et accessoires en dépendant, et l'a ouverte à l'exploitation; et attendu que pour cet objet la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent a prélevé sur ses actions un capital d'un million sept cent mille dollars, et a emprunté, au moyen de bons ou débentures une autre

somme de trois millions de dollars.

Et attendu qu'il a été convenu que la compagnie unie aurait et prendrait un bail de la dite portion ou section du dit chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, entre Portland et Island Pond ci-dessus mentionnés, formant une distance d'environ cent quarante huit milles, pour un terme de neuf cent quatrevingt dix-neuf ans à compter du jour de la fusion des dites compagnies de chemin de fer canadiennes; et que par un marché en date du vingt-trois mars mil huit cent cinquante-trois, entre Alexander Tilloch Galt, comme agent dûment autorisé à agir au nom de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, d'une part, et William Jackson et l'honorable John Ross, d'autre part, il a été stipulé, qu'avenant telle fusion, et avec l'assentiment des actionnaires de l'une et l'autre des dites compagnies, la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent accorderait, et que la dite compagnie du chemin de ser Grand Tronc accepterait, un bail de la susdite portion ou section du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, entre Portland et Island Pond, avec ensemble toutes et chacune les stations, les dépots, les ponts, les ponceaux et autres ouvrages formant partie du dit chemin, ou y appartenant proprement et nécessairement, et tous les quais appartenant à la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, touchant ou réunis à la dite portion ou section du dit chemin; et tout le matériel fixe et mobile, le matériel roulant et les magasins de la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent; et tout le terrain vacant auquel la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent a droit comme locataire ou représentant de locataires, ou autrement, et tous et chacun les droits de grève, d'eau, et les priviléges de hâvre qui appartiennent à la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, ou dont elle est revêtue; et tous les autres droits, privilèges, avantages, facilités et appartenances dont elle, la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, jouit maintenant; et tous les péages, taux, charges, loyers et revenus qu'en vertu de son acte d'incorporation la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent a, ou en aucun temps à l'avenir aura le droit de recevoir et prendre; et toutes les dettes, crédits, engagements, obligations et bénéfices de la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, à compter du premier jour de juillet suivant, ou de tel autre jour dont il pourrait être convenu à l'avenir, pour et durant la période des cent quatrevingt-dix neuf années alors ensuivantes; et que par le dit marché il a éte stipulé qu'il serait réservé pour être payé sur le dit bail à la compagnie de l'Atlantique et du St Laurent, une

somme ou rente annuelle, égale à l'intérêt de six pour cent par an sur les actions ou capital de la dite compagnie de l'Atlantitque et du St. Laurent ainsi rentré, la dite somme étant de trois millions de dollars et exempte de toutes déductions quelconques; telle somme ou rente annuelle devant être payée par versements égaux et semi-annuels, les premiers jours de janvier et de juillet de chaque année, en la cité de Portland, dans l'état du Maine, le premier devant se faire l'un des dits jours qui arrivera le premier après le jour de la date du bail à être passé plus tard conformément au marché maintenant cité, mais porportionnellement au nombre de jours qui se seront écoulés depuis le jour fixé pour le commencement du dit bail jusqu'au dit premier jour de réserve; et qu'il y a été de plus stipulé que sur la passation du dit bail projeté la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc prendrait sur elle, et garantirait et indemniserait la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, de toutes hypothèques de la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, et que toutes les dispositions, quant à la création d'un fonds d'amortissement, et toutes les autres obligations et engagements de la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, auxquelles elle pourrait alors être sujette, en autant qu'elles sont en accord avec les dispositions de son acte d'incorporation, au point que la rente annuelle payable à la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent pourrait être appliquée par elle aux dividendes, sans aucune déduction quelconque, excepté pour les frais d'administration ; et qu'il y est de plus stipulé que le marché maintenant cité n'affecterait ni ne changerait la constitution de la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, ni les engagements ou obligations qu'elle a contractés cuvers l'état du Maine, et qu'il n'est que provisoire de la part des actionnaires de la dite compagnie.

Et attendu que le dit marché a été consenti par les dits William Jackson et John Ross, comme syndics, au nom de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, et dans la vue de faire accorder tel bail à la compagnie du chemin de fer

Grand Tronc ou à la compagnie unie.

Maintenant les présentes attestent de plus, et il est par les présentes convenu, déclaré et stipulé, par et entre toutes les compagnies parties à ces présentes, et les dits William Jackson et John Ross, pour eux-mêmes, leurs hoirs, exécuteurs et administrateurs, que le dit marché ainsi passé par les dits William Jackson et John Ross avec le compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, sera mis à exécution et rempli au profit de la compagnie unie, et le dit bail, lorsqu'il aura été obtenu, sera transporté à la compagnie unie, ou tenu en son nom et pour son avantage; et que toutes les obligations et responsabilités encourues par tel marché, ainsi que par le bail à être accordé en conformité d'icelui, seront supportées et payées par la compagnie unie.

# CÉDULE MENTIONNÉE PLUS HAUT.

Marché fait le jour de de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, incorporée conformément aux dispositions d'un acte passé par la législature provinciale du Canada, en l'année mil huit cent cinquante-deux, intitulé: "Acte pour autoriser toute compagnie de chemin de "fer, dont le chemin forme partie de la ligne du grand réseau de chemins de fer de cette province, à se joindre à toute autre compagnie de même nature, ouà cacheter la propriété ou les droits de toute telle compagnie, et pour abroger:cere

"tains actes y mentionnés relatifs à l'incorporation des chemins de fer;" et à un autre acte de la législature provinciale du Canada, passé dans la présente année, intitulé: "Acte pour étendre les dispositions de l'acte d'union des compagnies de "chemin de fer aux compagnies dont les chemins croisent la ligne du grand ré"seau, ou touchent à des endroits où touche également la dite ligne," d'une part; et William Jackson, de Birkenhead, et Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, tous de Londres, entrepreneurs, de deuxième part; et Casimir Stanislaus Gzowski, ingénieur civil, de la cité de Montréal, David Lewis McPherson et Luther Hamilton Holton, marchands, tous deux de Montréal susdit, et Alexander Tilloch Galt, écuyer, de la ville de Sherbrooke, Canada, de troisième part.

Attendu qu'une compagnie de chemin de fer, appelée la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, a été incorporée par un acte de la dite législature provinciale, passé dans la scizième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," dans le but (entre autres choses) de faire et entretenir un chemin de fer depuis la cité de Toronto, en passant par les villes de Port Hope, Cobourg, et Belleville, jusqu'à la cité de Kington, et depuis la dite cité de Kingston, en passant par les villes de Brockville et Prescott, jusqu'à un point de la limite est du township d'Osnabruck, de là jusqu'à St. Raphaël, et de là jusqu'à la rivière des Outaouais, et traversant la dite rivière, jusqu'à un point entre le lac des Deux-Montagnes et le village de Ste. Anne, et de là jusqu'à la cité de Montréal.

Et attendu que la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada a été incorporée dans le but (entre autres choses) de faire et entretenir un chemin de fer depuis quelque point du chemin de fer de Québec à Richmond (ci-après mentionné) vis-à-vis ou à-peu-près vis-à-vis Québec, sur la rive sud du St. Laurent, jusqu'aux Trois-Pistoles.

rent, jusqu'aux Trois-Pistoles.

Et attendu que la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond a été incorporée dans le but (entre autres choses) de faire et entretenir un chemin de fer depuis l'anse Hadlow, dans la paroisse de Notre Dame de la Victoire, près de Québec, jusqu'à Richmond, dans le district de St. François, Bas Canada.

Et attendu que la compagnie du chemin de fer Grande Jonction a été incorporée dans le but (entres autres choses) de tracer, faire, construire et finir un chemin de fer sur et à travers cette partie du pays qui est située entre Belleville et

Peterborough.

Et attendu que la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph a été incorporée dans le but de faire et entretenir un chemin de fer depuis Toronto jusqu'à Guelph, et a été ensuite autorisée à prolonger et continuer son chemin jus-

qu'au port de Sarnia.

Et attendu que la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique a été incorporée dans le but (entre autres choses) de faire et entretenir un chemin de fer depuis le fleuve St. Laurent, vis-à-vis la cité de Montréal, jusqu'à une jonction avec le chemin de l'Atlantique et du St. Laurent, à ou près la frontière de l'état du Maine, dans les Etats-Unis, et qu'elle a construit le dit chemin en conséquence.

Et attendu que les dites compagnies sont maintenant réunies pour former la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, partie aux présentes, en vertu du dit acte et de l'assentiment des assemblées générales des dites compagnies respectivement, auxquelles la majorité de voix prescrite par le dit acte

a été obtenue respectivement.

Et attendu que la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada en dernier lieu mentionnée (ci-après appelée "la compagnie unie") tient maintenant, ou tiendra sous peu, le dit chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent à titre de bail.

Et attendu que le quatorzième jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante deux, et auparavant la dite fusion, il a été passé un marché entre la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada premièrement incorporée et les parties de deuxième part aux présentes; et que le vingttroisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquantetrois, aussi auparavant la dite fusion, il a été fait un autre marché entre les dites parties, pour modifier et changer jusqu'à un certain point le dit premier marché; et que par les dits marchés respectivement les dites parties de deuxième part aux présentes, (ci-après appelés "les entrepreneurs anglais,") ont entrepris de construire et de compléter la ligne de chemin de fer ci-dessus mentionnée de la dite compagnie, et de l'équiper du matériel roulant, pour la somme ronde de trois millions de louis sterling; et qu'il a été de plus convenu (entre autres choses) que de la dite somme de trois millions de louis, un million trente-cing mille louis seraient payés en débentures provinciales du Canada, garanties par le gouvernement de la province, et de la description telle que spécifiée à l'acte d'incorporation de la dite compagnie; neuf cent quatre vingt-deux mille cinq cents louis en débentures de la compagnie, ayant vingt-cinq ans à courir, et de la description telle que spécifiée au dit marché; et neuf cent quatre vingt deux mille cinq cents louis en actions ou capital de la compagnie, avec certaines clauses et dispositions spéciales quant au mode de faire ces paiements respectivement; que sur le fonds à être créé, comme il y est mentionné, pour payer les entrepreneurs anglais, une somme de quarante mille louis serait mise à part pour défrayer les dépenses de la compagnie, jusqu'à ce que le dit chemin fut prêt à être ouvert pour l'exploitation; que les entrepreneurs anglais paieraient l'intérêt des dites débentures provinciales, ainsi que celui de toutes débentures et capital qui seraient appliqués et appropriés pour le paiement de la somme contractuelle, et vendus ou transportés, par ordre des entrepreneurs anglais, jusqu'à ce que le dit chemin sut prêt à être ouvert pour l'exploitation; et que les dits marchés seraient sujets à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des sûretés par lesquelles les entrepreneurs anglais seraient payés, et quant aux placements interim des fonds qu'il pourrait devenir nécessaire et expédient de prélever dans le cas d'une union ou fusion de toute autre compagnie ou compagnies de chemin de fer avec la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada premièrement incorporée, de manière à ne rien changer des termes et conditions des dits marchés, quant à la construction et à l'équipement et au prix, et à les conserver intacts.

Et attendu de plus, que le vingt-troisième jour de mars il a été passé un marché entre la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada et les parties de deuxième part aux présentes, par lequel les dits entrepreneurs anglais ont entrepris de construire et de compléter la ligne de chemin de fer ci-dessus mentionnée de la dite compagnie et de l'équiper du matériel roulant, pour la somme ronde d'un million deux cent vingt-quatre mille louis; et qu'il y a été stipulé (entre autres choses,) que de la dite somme d'un million deux cent vingte quatre mille louis, quatre cent cinquante-neuf mille lonis seraient payés en débentures provinciales du Canada, de la description telle que plus haut mentionnée; trois cent quatre-vingt deux mille einq cents louis en bons ou débentures de la compagnie, de la description telle que plus haut mentionnée; et trois cent quatrevingt-deux mille cinq cents louis en capital de la dite compagnie; avec certaines; clauses et dispositions quant au mode de faire ces paiements respectivement; que sur le fonds à être créé, comme il yest mentionné, pour payer les entrepreneurs anglais, une somme de quarante mille louis serait mise à part pour défrayer les dépenses de la compagnie, jusqu'à ce que le dit chemin fut prêt à être ouvert pour l'exploitation; que les entrepreneurs anglais paieraient l'intérêt des dites débentures provinciales, ainsi que celui de toutes débentures et capital qui seraient appliqués et appropriés pour le paiement de la somme contractuelle, et vendus ou transportés, par ordre des entrepreneurs anglais, jusqu'à ce que le dit chemin fut prêt à être ouvert pour l'exploitation; et que les dits marchés scraient sujets à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des sûre-tés par lesquelles les entrepreneurs anglais seraient payés, et quant au placement interim des fonds qu'il pourrait devenir nécessaire et expédient de prélever dans le cas d'une union ou fusion de toute autre compagnie ou compagnies de chemin de fer avec la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada premièrement incorporée, de manière à ne rien changer des termes et conditions des dits marchés, quant à la construction et à l'équipement et au prix, et à les conserver intacts.

Et attendu de plus, que le vingt-deuxième jour d'octobre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, il a été passé pardevant notaires, à Québec, un marché entre le dit William Jackson, agissant pour les dites parties de deuxième part aux présentes, et la dite compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond, par lequel les dits enrrepreneurs anglais ont entrepris de construire et de compléter la ligne du chemin de fer ci-dessus mentionnée de la dite compagnie et de l'équiper de matériel roulant, pour la somme de six cent cinquante mille louis, aux termes et conditions mentionnés au dit contrat; et qu'il y a été stipulé que la dite somme contractuelle ainsi formée serait payée comme suit:—

Deux cent cinquante mille louis en débentures provinciales du Canada, de la description telle que plus haut spécifiée; cent cinquante mille louis en bons ou débentures de la dite compagnie, ou en deniers provenant de la vente de tels bons ou débentures; deux cent cinq mille louis sur le produit d'actions pour ce montant, assignées à des personnes d'Angleterre, quand et comme les demandes et les versements sur icelles seraient respectivement payés, et que la balance, (s'il y en avait) restant due, serait payée sur le produit d'actions souscrites et prises en Canada, quand et comme les demandes et les versements sur icelles seraient respectivement payés; et l'autre balance, (s'il y en avait,) en actions ou capital de la compagnie, avec certaines clauses et dispositions spéciales, quant au mode de faire ces paiements respectivement; que les entrepreneurs anglais paieraient toutes les dépenses nécessaires de la dite compagnie jusqu'au jour que le dit chemin serait prêt à être ouvert pour l'exploitation, et que les dits entrepreneurs anglais paieraient l'intérêt des dites débentures provinciales du Canada, ainsi que des dites débentures de la compagnie, jusqu'à la dite concurrence de cent mille louis, comme susdit, et aussi sur les actions ou capital souscrits et pris en Canada comme susdit, et sur toutes actions ou capital par eux vendus ou

Et attendu de plus, que le dit vingt-troisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, il a été passé un marché entre la dite compagnie du chemin de fer Grande Jonction et les dites parties de deuxième part aux présentes, par lequel les dits entrepreneurs anglais ont entrepris de construire et de compléter la portion du dit chemin de fer entre Belleville et Peterbourgh, distance de cinquante milles, et de l'équiper de matériel roulant, pour la somme ronde de quatre cent mille louis; et qu'il y a été stipulé (entre autres choses) que de la dite somme de quatre cent mille louis la moitié serait payée en bons ou débentures de la compagnie, de la description telle que plus haut mentionnée, et l'autre moitié en capital de la compagnie; que sur le fonds à être créé, comme il y est mentionné, pour payer les entrepreneurs anglais, une somme de quatre mille louis serait mise à part pour défrayer les dépenses de la compagnie, jusqu'à ce que le dit chemin fut prêt à être ouvert pour l'exploitation; que les entrepreneurs anglais paieraient l'intérêt des dites débentures provinciales

ainsi que celui de toutes débentures et capital qui seraient appliqués et appropriées pour le paiement de la somme contractuelle, et vendus ou transportés, par ordre des entrepreneurs anglais, jusqu'à ce que le dit chemin fut prêt à être ouvert pour l'exploitation; et que les dits marchés seraient sujets à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des sûretés par lesquelles les entrepreneurs anglais seraient payées, et quant au placement interim des fonds qu'il pourrait devenir nécessaire et expédient de prélever dans le cas d'une union ou fusion de toute autre compagnie ou compagnies de chemin de fer avec la dite compagnie du chemin de fer Grande Jonction, de manière à ne rien changer des termes et conditions des dits marchés, quant à la construction et à l'équipement et au prix, et à les conserver intacts.

Et attendu de plus, que le vingt-quatrième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-trois, il a été passé un marché entre la dite compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph et les parties de troisième part aux présentes (ci-après désignées sous le nom de "les entrepreneurs canadiens"), conditionnellement au cas que la fusion ci-dessus mentionnée aurait lieu, par lequel les dits entrepreneurs canadiens ont entrepris de construire et de compléter la ligne du chemin de fer ci-dessus mentionnée de la dite compagnie, et de l'équiper de matériel roulant, pour la somme ronde d'un million trois cent soixante et seize mille louis ; et qu'il y a été stipulé (entre autres choses) que la dite somme contractuelle serait payée en argent, en la manière y spécifiée; qu'une somme de treize mille lonis serait mise à part pour les dépenses de la dite compagnie, jusqu'à ce que le dit chemin fut prêt à être ouvert pour l'exploitation; que les dits entrepreneurs canadiens paieraient l'intérêt sur tout le capital demandé par la dite compagnie pour les fins du dit contrat, jusqu'à ce que le dit chemin fût prêt à être ouvert pour l'exploitation, et que le dit marché set rait sujet à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des suretés par lesquelles ces paiements devaient se faire, qu'il pourrait devenir nécessaire et expédient d'opérer, avenant la dite fusion, mais que quant au prix. à la construction et à l'équipement, il ne serait rien change des termes et conditions du dit marché.

Et attendu de plus, que le dit vingt-troisième jour de mars il a été passé un marché entre la dite compagnie du chemin de ser Grand Tronc du Canada premièrement incorporée et les dits entrepreneurs anglais, conditionnellement, au cas que la dite susion aurant lieu, pour la construction, par les dits entrepreneurs anglais, d'un pont tubulaire en ser sur le fleuve St. Laurent, à Montréal, pour la somme d'un million quatre cent mille louis, sujet à un certain revenu ainsi qu'il y est montionné; et qu'il y a été stipulé (entre autres choses) que la dite somme contractuelle serait payée en argent, sujette à certaines dispositions spéciales quant au mode de paiement, et que les parties au dit marché consentiraient tous les autres contrats qu'il pourrait devenir nécessaire ou expédient de passer, en conséquence de telle union ou fusion, de manière à ne rien changer des termes et conditions du dit marché et à les conserver intacts.

Et attendu qu'il a été trouvé nécessaire ou expédient, avenant telle fusion; de faire les modifications et changements suivants au dit contrat, savoir ;—Que les parties de deuxième et troisième parts aux présentes seront payées des dites sommes contractuelles (lesquelles ont été calculées par les entrepreneurs d'après le cours sterling et non d'après le cours provincial,) respectivement en argent sterling, à Londres, et non en débentures provinciales du Canada, ou en débentures ou en capital de la compagnie unie ; qu'en considération de l'abandon par les dits entrepreneurs anglais des dites débentures provinciales du Canada, les dits entrepreneurs auront droit de recevoir de plus quinze pour cent sur le montant nomi-

nal de toutes les sommes qui, en vertu des dits marchés respectivement, auraient été payées en telles débentures (les dits quinze pour cent étant la prime actuelle sur Que les parties de deuxième part, ci-après appelées les les dites débentures.) entrepreneurs anglais, souscriront et prendront, le premier jour de juillet mil huit cent cinquante-quatre, vingt-quatre mille cent cinquante-quatre actions dans la dite entreprise unie, sur les cent quarante-quatre mille neuf cent vingt actions dont est question dans les prospectus qui a été mis devant le public, de débentures conversibles en débentures du gouvernement, au montant de trois cent-un mille neuf cent douze louis, et de débentures de la compagnie au montant de trois cent un mille neuf cent douze louis; que la compagnie retiendra quarantehuit mille trois-cent sept actions des cent quarante-quatre mille neuf cent vingt actions de débentures ci-dessus mentionnées, conversibles en débentures du gouvernement, au montant de six cent trois mille huit cent trente-huit louis, et de débenures de la compagnie à un pareil montant de six cent trois mille huit cent trente-huit louis; avec, en faveur de chaque possesseur des soixante et douze mille quatre cent soixante actions sur le point d'être émises maintenant, étant la moitié des cent quarante-quatre mille neuf cent vingt actions ci-dessus mention nées, le choix et le privilége de demander et de prendre, en sus des actions par lui, possédées deux tiers du nombre d'actions qu'il possède, et un égal montant en débentures, dont moitié en débentures conversibles en débentures du gouvernement, et l'autre moitié en débentures de la compagnie, de manière que tel choix soit exercé avant le premier jour de juillet mille huit cent cinquante-quatre ; que la quantité d'actions et de débentures ainsi retenues par la compagnie. qui n'aura pas été réclamée et prise par les actionnaires actuels qui y ont droit respectivement, en vertu du privilége à eux réservé, le ou avant le dit premier jour de juillet mille huit cent cinquante-quatre, sera des lors et aussitôt après le dit jour souscrite et prise par les entrepreneurs anglais; que les parties de deuxième et troisième parts aux présentes fourniront les fonds pour le paiement. sémi-annuellement à Londres, de l'intérêt, au taux de six pour cent par an, sur toutes les sommes qui, de temps à autre, leur seront payées d'après les certificats de l'ingénieur, en vertu des divers contrats ci-dessus cités, et aussi sur telle somme additionnelle que de temps à autre la compagnie jugera à propos ou nécessaire de faire rentrer pour faire face aux certificats courants et aux dépenses de la compagnie par rapport aux contrats, -tout différend entre les entrepreneurs et la compagnie unie, quant au montant à être retenu entre les mains de la compagnie, pour les dites fins, devant être réglé par arbitres, en la manière ci-après prescrite; mais à l'égard des entrepreneurs canadiens cette obligation cessera d'avoir lieu aussitôt que le chemin de Toronto à Guelph sera livré à l'exploitation dans toute son étendue jusqu'à Sarnia.

Maintenant en conséquence il est par les présentes déclaré et convenu par et

entre les dites parties, comme suit :-

1. La compagnie unie sera tenue aux clauses, conventions, stipulations et conditions des dits marchés cités, avec les différentes compagnies susdites, en autant qu'elles ne sont pas directement ou indirectement en contradiction ou incompatibles avec celles du présent marché, et dans chaque cas où il y aura telle contradiction ou incompatibilité, les clauses, conventions, stipulations et conditions du présent marché seront considérées comme ayant la suprématie sur cêlles des dits marchés respectivement, et comme les modifiant et les changeant, et les clauses, conventions, stipulations et conditions ainsi contradictoires et incompatibles avec le présent marché seront dès lors entièrement nulles et de núl effet:

2. Que, excepté comme il est ci-après prescrit, tous les paiements à faire aux entrepreneurs à compte des travaux, seront faits en argent sterling, à Londres :

3. Que quant au montant ou proportion des paiements qui, en vertu des dispositions d'aucun des dits marchés, devaient être faits aux entrepreneurs anglais. en débentures provinciales du Canada, une addition de quinze pour cent, jusqu'à la concurrence nominale de chaque tel paiement, sera faite et payée aux entrepreneurs anglais, à telles époques et périodes respectivement, comme, en vertu des dispositions des dits marchés y ayant rapport respectivement, telles débentures leur auraient été remises. Pourvu qu'au cas qu'il s'élèverait quelque difficulté quant au paiement, en débentures provinciales, en vertu d'aucun des dits contrats. et qu'en considération de quoi les entrepreneurs accepteraient et prendraient telles débentures pour aucun montant, au lieu d'un égal montant nominal en argent, toutes telles débentures, quand et comme le requerra la compagnie unie, leur se-

ront tranportées au pair.

4. Que toutes les clauses et dispositions des dits marchés, ou d'aucun d'eux. relatives à la création de débentures ou de capital par les compagnies respectives avec lesquelles tels marchés ont été faits respectivement, et quant à l'enrégistrement de tel capital au nom des entrepreneurs et à la remise des débentures et des coupons aux personnes nommées respectivement à tels marchés comme syndies, et quant à la vente, transport ou placement d'iceux, et quant aux paiements à faire aux entrepreneurs par les dits syndies à même les deniers ou sûretés entre leurs mains, et généralement quant aux pouvoirs et fonctions de tels syndics, cesseront d'être en force et vigueur, et les paiements à être faits de temps à autre aux entrepreneurs ainsi que prescrit par les dits marchés respectivement, seront directement faits par la compagnie unie aux entrepreneurs en argent sterling, à Londres, en telles proportions et par tels versements et sur tels certificats, respectivement, ainsi qu'il est prescrit respectivement aux dits marchés.

5. Que toutes les dispositions des dits marchés respectivement, quant à l'octroi des certificats par l'ingénieur de la compagnie et au principe sur lequel ces certificats devront être accordés, et quant au refus ou à la négligence de tel ingénieur de certifier, et quant aux consequences de tel refus ou négligence, s'appliqueront mutatis mutandis aux paiements à être faits par la compagnie unie aux

entrepreneurs, et à l'ingenieur en chef de telle compagnie unie.

6. Que les dispositions des différents marchés cités quant à l'acceptation et à l'exploitation par la compagnie d'une ou plusieurs portions d'aucun chemin, après qu'elles auront été complétées et équipées, et quant à l'ouverture et à l'exploitation d'icelles par les entreprencurs, dans le cas que la compagnie refuserait de ce faire, s'appliqueront aux chemins compris dans l'entreprise unie et

à la compagnie unie.

7. Qu'au lieu des dispositions qui dans les dits marchés respectivement ont rapport à la mise de côté d'une somme donnée pour payer les salaires et dépenses, il sera pris et alloué sur la masse des deniers à être payés aux entrepreneurs anglais, une somme de cinquante sept mille louis, et sur la masse des deniers à être payés aux entrepreneurs canadiens, une somme de treize mille louis, lesquelles deux sommes, formant ensemble soixante et dix mille louis, devront être appliquées par la compagnie unie au paiement des salaires et des dépenses : et les diverses débentures susdites seront formées à même les deniers payables en argent aux dits entrepreneurs respectivement, à raison d'un pour cent du montant ainsi payable, jusqu'à ce que telles déductions s'élèvent, en entier, à cinquante sept mille louis dans le cas des entrepreneurs canadiens.

8. Si lors de l'achèvement des travaux il reste entre les mains de la compagnie aucune partie des dits soixante et dix mille louis qui n'ait pas été appliquée ou qui ne soit pas due pour tels salaires et dépenses comme susdit, le surplus sera remis aux entrepreneurs, dans la proportion de cinquante-sept soixante etdixièmes aux entrepreneurs anglais, et de treize soixante-et-dixièmes aux entre-

preneurs canadiens.

9. Que la compagnie unie fera telles demandes aux possesseurs d'actions ou capital et de débentures respectivement, qu'il sera nécessaire pour payer les entrepreneurs, suivant les montants qui seront certifiés relativement aux travaux; et si elle manque de le faire et si elle ne paye pas aux entrepreneurs le montant certifié de temps à autre, sous un mois de la date des certificats respectifs, il sera au choix des entrepreneurs de suspendre la confection des travaux jusqu'à ce que tel payment leur soit fait; et la durée de telles suspension sera ajoutée au délai fixé par le contrat pour l'achèvement du chemin.

10. Que les entrepreneurs anglais, le ou avant le premier jour de juillet mil huit cent cinquante quatre, souscriront et prendront la susdite quantité de vingt-quatre mille cent cinquante-trois actions dans le capital de la compagnie unie, et des débentures de la compagnie, conversibles en débentures provinciales, au montant nominal de trois cent un mille neuf cent douze louis, et d'autres débentures de la compagnie, non ainsi conversibles, à un montant de trois cent un

mille neuf cent douze louis.

11. Que les entrepreneurs anglais, aussitôt après le dit premier jour de juillet mil huit cent cinquante-quatre, ainsi qu'ils en seront requis par les directeurs de la compagnie unie, souscriront et prendront de plus telle quantité du dit nombre d'actions et débentures réservées comme susdit, qui n'aura pas été, le ou avant le dit jour, réclamée par les personnes qui y avaient droit respectivement, et en prenant les diverses actions et débentures susdites, ils paieront de suite sur telles actions et débentures ainsi prises respectivement le montaut qui pourra alors avoir été demandé et qui sera payable sur les autres actions et débentures de la dite

compagnie unie offertes auparavant.

12. Que, comme du jour de la fusion de la compagnie les entrepreneurs anglais devront, au moins sept jours avant les premiers jours de janvier et de juillet de chaque année respectivement, se procurer et payer à la compagnie unie, au bureau de son agent, à Londres, une somme égale à l'intérêt au taux de six pour cent par an sur le capital alors réellement dépensé pour la construction des chemins et travaux compris dans les marchés susmentionnés et entrepris par les entrepreneurs anglais et non encore livrés à l'exploitation, le montant du capital ainsi dépensé sera constaté et déterminé par le certificat de l'ingénieur, quant à ces chemins respectivement, et la compagnie fera ses paiements en con-

13. Que les entrepreneurs anglais paieront aussi, les mêmes jours de chaque année, ou aussitôt après que le montant pourra en être constaté, l'intérêt au même taux sur les deux tiers du montant que la compagnie aura alors fait actuellement rentrer de plus que ce qui pourra avoir été requis pour faire les paiements à l'égard des travaux, afin de pourvoir aux certificats et aux dépenses courantes en rapport avec les contrats, et dans le cas d'aucune dispute ou différend entre les entrepreneurs et la compagnie au sujet de la somme additionnelle sur laquelle tel intérêt devra être payé, toute telle dispute ou différend, quand il s'en élèvera, sera réglé par arbitres de la manière ci-après prescrite. Pourvu que lorsque le chemin de Toronto à Guelph sera ouvert jusqu'à Sarnia, les entrepreneurs anglais paieront la totalité de tel intérêt additionnel en dernier lieu mentionné, et non les deux tiers seulement d'icelui.

14. Que si les entrepreneurs anglais font défaut de payer l'intérêt sur la dite somme en premier lieu mentionnée, aux jours respectivement fixés pour ce paiement, ou l'intérêt en sus sur telle somme additionnelle ainsi qu'en dernier lieu mentionné, dans l'espace d'une semaine après que telle somme aura été établie et réglée par arbitres comme susdit, la compagnie pourra retenir et déduire sur le paiement suivant ou les paiements subséquents à être faits aux entrepreneurs anglais le montant ainsi arrièré, avec ensemble l'intérêt sur icelui, au

taux de six pour cent par an, du jour de tel défaut, et cela aussi souvent que tel

défaut pourra avoir lieu.

15. Que les entrepreneurs cesseront de payer l'intérêt sur le capital dépensé pour la construction des divers chemins et travaux par eux entrepris, en proportion de ce qu'ils auront dépensé sur chaque chemin en particulier, lors et aussitôt que tel chemin aura été complété de manière à pouvoir être livré à l'exploitation, et dans le cas de l'ouverture partielle de tout tel chemin, ils cesseront de payer tel intérêt en proportion de la partie du capital qu'ils auront dépensée pour la portion ainsi ouverte, ayant néanmoins, dans l'un et l'autre cas, à payer une proportion de l'intérêt courant pour toute fraction d'un sémestre.

16. Que, comme du jour de la fusion de la compagnie les entrepreneurs canadiens devront, jusqu'à l'ouverture du chemin de Toronto à Guelph, et au moins sept jours avant les premiers jours de janvier et de juillet de chaque année respectivement, se procurer et payer à la compagnie unie, au bureau de son agent, à Londres, une somme égale à l'intérêt au taux de six pour cent par an sur le capital alors réellement dépensé pour la construction du chemin et des travaux compris dans leur dit marché, le montant du capital ainsi dépensé sera constaté et déterminé de la même manière que dans le cas des entrepreneurs an-

glais.

17. Que les entrepreneurs canadiens paieront aussi, aux mêmes jours de chaque année ou aussitôt après que le montant en pourra être constaté, l'intérêt au même taux sur un tiers du montant demandé par la compagnie, tel que mentionné à l'article 13, lequel montant devant être déterminé, en cas de contestation ou de différend, de la même manière qu'il est prescrit au ditarticle; et dans le cas de défaut de paiement la compagnie aura le même pouvoir de déduire et de retenir le montant des arrérages ainsi qu'il est ci-dessus pourvu à l'égard des entrepreneurs anglais. Pourvu que lorsque le chemin de Toronto à Guelph sera ouvert jusqu'à Sarnia, les entrepreneurs canadiens cesseront de payer le dit intérêt en dernier lieu mentionné, mais ils paieront néanmoins une proportion de l'intérêt courant pour toute fraction d'un sémestre.

18. Que la compagnie pourra de temps à autre donner crédit aux entrepreneurs de toutes demandes ou versements par eux payables sur les actions ou débentures de la compagnie, pour un égal montant qu'il y aura eu d'ouvrage de

certifié.

19. Qu'aussitôt qu'il sera praticable, après que la susion aura été effectuée, la compagnie unie demandera au parlement provincial du Canada la passation d'un ou plusieurs actes pour se saire accorder un plus long délai pour l'achèvement d'aucuns travaux compris dans chacun des dits contrats cités, suivant qu'il sera nécessaire, cu égard au délai limité par chacun des dits contrats pour l'achèvement des dits travaux respectivement; et aussi, s'il est nécessaire, pour se faire autoriser à prélever une augmention de capital; et elle sera ses plus grands efforts pour obtenir tel acte ou actes, et dans le cas qu'elle faillirait à obtenir telle autorité, et qu'en conséquence il serait jugé impossible de compléter aucuns ou aucune partie des dits travaux dans les délais respectivement prescrits par tels travaux, il sera fait un arrangement le plus équitable quant à ces travaux incomplets, et dans le cas de différend entre les entrepreneurs anglais et la compagnie unic, il sera déterminé par arbitres conformément aux dispositions générales d'arbitrage stipulées aux présentes.

20. Que s'il s'élève aucune question ou différence d'opinion entre les parties aux présentes, quant au présent marché, ou à sa construction, ou à son effet, dans le dit premier marché, ou quant à aucune matière ou chose y ayant rap, port, ou quant à son exécution, toute telle question ou différence d'opinion, et toutes les matières ci-dessus spécialement renvoyées à l'arbitrage, chaque fois

et aussi souvent qu'il s'en élèvera, seront soumises à la décision de trois arbitres qui seront nommés,—un par la compagnie, (lequel devra être approuvé par le gouvernement du Canada) un par les entrepreneurs, et le troisième par les deux autres, avant de prendre l'affaire en considératon; et la décision de ces trois arbitres ou d'aucuns deux d'entre eux, sera obligatoire et conclusive pour les deux parties, quant à la question ou différence d'opinion à eux ainsi soumise.

21. Que les parties aux présentes feront et consentiront tous les actes qui

pourront être nécessaires pour donner effet à telle sentence.

22. Enfin, chaque fois que les mots "les entrepreneurs anglais" se rencontrent dans le présent contrat, ils signifieront William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, ou les survivants ou survivant d'eux, ou trois de quatre d'entre eux, ou deux de trois d'entre eux, ou leurs exécuteurs, administrateurs ou agents cause, ou le dernier vivant d'entre eux; et que dans le cas de la faillite ou de l'insolvabilité d'un ou de plusieurs d'entre eux, ses ou leurs ayants cause seront exclus de tout contrôle ou de tout intérêt dans le présent contrat, et lorsqu'un acte devra être fait par les entrepreneurs anglais, il vaudra s'il est fait par eux, ou sur l'autorité de la majorité d'entre eux, en personnes ou agissant par procuration d'un à l'autre, ou par la majorité des survivants d'entre eux, ou par les survivants ou le dernier vivant d'entre eux, ou par les exécuteurs, administrateurs ou ayants cause de tel dernier vivant, et de même mutatis mutandis dans le cas des mots "les entrepreneurs canadiens."

En foi de quoi les dites compagnies, parties aux présentes, ont fait apposer leurs sceaux communs aux présentes, et les dits William Jackson et John Ross ont apposé leurs seings et sceaux, les jour et an ci-dessus en premier lieu men-

tionnés.	
LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU CANADA, LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRANDE JONCTION,	[LS.]
A. T. GALT.  Président de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.	[L.S.]
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU BAS- CANADA,	[L.s.]
WILLIAM CHAPMAN, Procureur, pour la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond.	[L.S.]
ALEX. GILLESPIE, ET	[L.S.]
A. T. GALT, Représentant le chemin de fer de Toronto à Guelph.	•
A. T. GALT,  Représentant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent.	[L.S.]
WM. JACKSON,	[L.S.]
JNO. ROSS,	[L.S.]

Les sceaux de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, et de la compagnie du chemin de fer Grande Jonction, ont été apposés par le soussigné en sa qualité d'agent par elles dûment autorisé.

JNO. Ross.

Le présent contrat a été passé par Alexander Tilloch Galt, en sa qualité de président de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, et par Alexander Gillespie et Alexander Tilloch Galt, en leur qualité de représentants de la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, et par William Jackson et John Ross, et les sceaux de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, et de la compagnie du chemin de fer Grande Jonction ont été apposés par le dit John Ross, en présence de

#### WILL. WAGSTAFF,

Grande rue George, Westminster, Solliciteur,

#### HENRY MOON,

du même lieu, son clerc.

Le contrat modifié, formant la cédule annexée au présent contrat, nous a été soumis et nous l'approuvons.

WILLIAM JACKSON, SAMUEL M. PETO, EDWARD L. BETTS.

Témoins des signatures de William Jackson, Samuel Morton Peto, et Edward Ladd Betts,

> WILLIAM WAGSTAFF, HENRY MOON.

> > A. T. GALT,

pour lui-même et ses associés.

Témoin de la signature de Alexander Tilloch Galt,

WILLIAM H. MACAULAY,

Clerc sous Mesrs. Swift et Wagstaff, 30, Grande rue George, Westminster.

THOMAS BRASSEY.

Témoin de la signature de Thomas Brassey,
WILLIAM WAGSTAFF.

# CONTRAT pour la Construction d'un PONT TUBULAIRE à MONTREAL.

E PRESENT contrat, fait le 29e jour de septembre de l'année de Notre Seigneur 1853, par et entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, de première part; et William Jackson, de Birkenhead, et Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, tous de Londres, en Angleterre, entrepreneurs, et comme tels faisant affaires en Canada sous les nom et raison de "Jackson, Peto, Brassey et Betts," de seconde part. Attendu que par un acte du parlement de la province du Canada, passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, et intitulé: "Acte pour pourvoir à la "contruction d'un pont général de chemins de fer sur le fleuve St. Laurent, à ou près la cité de Montréal," la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada a été autorisée et a reçu pouvoir de construire un pont de chemin de fer qui sera appelé et connu comme "Le Pont Victoria," sur le fleuve St. Laurent, d'un point quelconque de la cité ou paroisse de Montréal, en haut du point connu sous le nom de "Ruisseau Migeon," à quelque point de la paroisse de St. Antoine de Longueuil, ou de la paroisse de la Prairie de la Magdelaine.

Et attendu que la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada est décidée de se prévaloir des pouvoirs et des dispositions du dit acte, et que dans cette vue elle est convenue avec les dites parties de deuxième part, qu'elles les dites parties de deuxième part, bâtiront et construiront un pont tubulaire sur le fleuve St. Laurent comme susdit, ainsi que d'autres travaux s'y rattachant suivant les plans, profils et devis ci-après mentionnés, et aux termes et dans le

délai ci-après mentionnés.

Et attendu que les dites parties de deuxième part, (ci-après appelées les entrepreneurs,) ont consenti avec la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, de faire, bâtir et construire le dit pont tubulaire sur le dit fleuve St. Laurent, à ou près de Montréal comme susdit, et autres travaux s'y attachant comme il est ci-après mentionné, suivant les plans, profils et devis préparés et dressés par Robert Stephenson, M. P., ingénieur civil, de Londres susdit, et Alexander McKenzie Ross, ingénieur civil, de Montréal, ci-annexés ou endossés de manière à se rapporter au présent contrat ou marché, aux termes et condi-

tions et pour le prix ci-après mentionnés.

Maintenant, en conséquence, le présent contrat atteste qu'il est par les présontes convenu, par et entre la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, d'une part, et les dits entrepreneurs, pour eux-mêmes, leurs hoirs exécuteurs et administrateurs, d'autre part, comme suit, savoir : qu'eux les dits entrepreneurs, feront, bâtiront, construiront et complèteront le dit pont tubulaire, sur le fleuve St. Laurent et les autres travaux, à ou près Montréal, comme il est ci-dessus en premier lieu mentionné, à tel endroit qui sera choisi pour cela par les dits Robert Stephenson et Alexander McKenzie Ross, avec tous les ouvrages en dépendant nécessairement et proprement, conformément aux dits plans, profils et devis ci-annnexés ou se rapportant aux présentes par endossement, ou avec tous changements ou modifications qui pourrout y être subséquemment faits comme il est ci-après mentionné, et conformément à tous plans, profils ou devis additionnels comme il est aussi ci-après mentionné; le pont, lorsqu'il sera achevé, devant être en parfait état de réparation, et être fait de la meilleure manière et la plus solide, et être soumis à l'approbation du dit Robert Stephenson. Que les entrepreneurs, dans le cas que les paiements ci-après stipulés seront dûment et ponctuellement saits, achèveront le dit pont tubulaire et le livreront à la compagnie prêt à recevoir la voie ferrée, dans l'espace de huit années à compter du premier jour de juillet 1853, sauf cependant que le délai pourra être étendu, si les entrepreneurs le requièrent, selon que le dit Robert Stephenson, ou quelqu'autre ingénieur à être nommé comme il est ci-après mentionné, pourra en décider et régler. Et la dite compagnie s'oblige par les présentes de faire les démarches nécessaires pour obtenir du parlement provincial du Canada le pouvoir d'étendre le délai fixé pour l'achèvement du pont, conformément à la présente clause.

Que les dits Robert Stephenson et Alexander McKenzie Ross feront l'étude du pont et chosiront et fixeront le point où il devra traverser le fleuve, et la ligne ou la course qu'il devra suivre, les dits choix et fixation devantêtre faits conformément au dit acte et à ses dispositions, et que les dits Robert Stephenson et Alexander McKenzie Ross auront la liberté de faire tels changements et modifications dont ils pourront convenir entre eux et qu'ils jugeront à propos dans tous ou aucun des plans et profils et dans le devis, et ils pourront dresser et préparer tels autres plans, profils, et plans détaillés de construction addititionnels qu'ils jugeront à

propos et dont ils pourront convenir entre eux.

Que pour et en considération de la somme contractuelle de £1,400,000 sterling, les entrepreneurs se chargent de tous les risques et casualités ordinaires, y compris toutes dépenses de surcroît qui pourront être occasionnées en raison de tout changement ou modification des plans, profils et devis, n'entrainant point une dépense additionnelle, sauf à être indemnisés, si, au dire du dit Robert Stephenson ou de tel autre ingénieur à être nommé comme il est ci-après pourvu, les dits entrepreneurs ont droit à aucune indemnité, jusqu'à concurence de la somme de £100,000, sterling, pour toutes circonstances extraordinaires et imprévues qui pourront se présenter durant, l'exécution des travaux, suivant que le dit Robert Stephenson, ou tel autre ingénieur comme susdit, considérera que les entrepreneurs auront droit à une somme additionnelle quelconque.

Et la dite "compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," les parties de première part, conviennent avec les entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs, que pour l'exécution et la construction du dit pont tubulaire et autres travaux, à être par eux faits, en conformité et aux termes et conditions du présent marché, et des plans, profils et devis ci-dessus mentionnés, elle, la dite "compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," paiera aux dits entrepreneurs le dit prix ou somme additionnelle, n'excédant pas en totalité la somme de £100,000, que le dit Robert Stephenson, ou tel autre ingénieur, pourra leur

adjuger, comme susdit.

Que le mode de paiement sera comme suit :-

Lors et aussitôt que les dits Robert Stephenson et Alexander McKenzie Ross, ou l'un des deux, pourra certifier que les entrepreneurs ont de bonne foi dépensé £50,000, sterling, en terrain, ouvrage, ou matériaux ou matériel transportés sur ou près le site du pont projeté, la compagnie paiera aux entrepreneurs en argent, le montant ainsi certifié, moins £10 pour cent, que la compagnie retiendra entre ses mains comme réserve, et au bout d'un mois de calendrier de la date de tel certificat, les dits Robert Stephenson et Alexander McKenzie Ross, ou l'un des deux, certifiera la valeur de l'ouvrage fait et des matériaux ou matériel apportés sur ou près le dit site durant le mois précédent, et la compagnie paiera aux entrepreneurs, en argent, le montant ainsi certifié, moins 10 pour cent, comme ci-dessus, et ainsi de suite, au bout de chaque mois de calendrier aubséquent jusqu'à ce que le montant réservé et retenu par la compagnie s'élève à la somme de £25,000, sterling, après quoi tout le montant certifié sera payé aux entrepreneurs, sans aucune réserve que ce soit; et lors de l'achèvement de l'ouvrage, sur la délivrance du certificat final des dits Robert Stephenson et Alexander McKenzie Ross, que le dit pont est terminé, la compagnie remettra

aux entrepreneurs, en argent, le montant ainsi réservé et retenu, et la balance, s'il y en a, restant entre ses mains sur la dite somme contractuelle.

Que l'ingénieur de la compagnie, aussitôt le site du pont fixé, conviendra avec les entrepreneurs d'une cédule en sections sur laquelle les défférentes avanses et paiements à compte seront faits, et une fois ainsi arrêtée, elle formera par-

tie du présent contrat.

Et il est par les présentes déclaré et convenu, qu'en cas de mort, refus ou incapacité d'agir du dit Aleuander McKenzie Ross, le dit Bobert Stephenson en nommera un autre sà sa place qui aura tous les pouvoirs du dit Alexander McKenzie Ross, et tous les actes, matières et choses qu'en vertu du présent contrat, il restera alors à faire aux dits Robert Stephenson et Alexander McKenzie Ross, seront faits par le dit Robert Stephenson et par tel autre ingénieur par lui nommé de temps à autre, et au cas de la mort, du refus ou de l'incapacité d'agir du dit Robert Stephenson, alors ce qu'il restera à faire au dit Robert Stephenson sera fait par un ingénieur civil de haute reputation que le président pour le temps d'alors de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre nommera, à la réquisiton des parties aux présentes, ou de l'une d'entre elles.

Que s'il s'élève aucune question ou différence d'opinion entre les dites parties quant au présent contrat, ou à aucune matière s'y rattachant ou en ressortant en aucune manière, toute telle question ou différence d'opinion, chaque fois qu'il s'en élèvera, sera soumise à la décision absolue du dit Robert Stephenson comme seul arbitre, ou, au cas de sa mort, à la décision d'un ingénieur civil de haute réputation que le président de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre nommera de temps à autre, et la décision du dit Robert Stephenson, ou de tel ingénieur ainsi nommé, sera obligatoire et conclusive pour les deux parties. quant à la question ou différence d'opinion ainsi soumise à son arbitrage.

Que les dites parties respectivement feront et consentiront tous les actes et autres instruments qui pourront être nécessaires pour donner effet à telle sentence. et consentiront aussi tous les actes qu'il pourra devenir nécessaire ou expédient

de passer pour la faire pleinement exécuter.

Que chaque sois que les mots " entrepreneurs" se rencontreront dans le présent contrat, ils signifieront William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, ou les survivants ou le survivant d'eux, ou deux sur trois d'entre eux, ou les exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause du dernier vivant d'entre eux; et que dans le cas de faillite ou d'insolvabilité d'un ou de plusieurs d'entre eux, leurs ou ses syndics scront exclus de tout contrôle ou intérêt dans le présent contrat; et que lorsqu'aucun acte devra être passé par les entrepreneurs. il sera valide s'il est consenti par ou de l'autorité de la majorité d'entre eux, ou par la majorité des survivants d'entre eux, en personne, ou agissant en vertu de procuration de l'un à l'autre, ou par les survivants ou le dernier vivant d'entre eux, ou par ses exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause.

En foi de quoi la dite "compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada." les parties de première part, a fait apposer son sceau commun, et les parties de deuxième part ont apposé leurs seings et sceaux, aux présentes, les jours et an

ci-dessus en premier lieu mentionnés.

Signé, scellé et délivré (en double) en présence de

There is a little from their the strong

WILLIAM JACKSON, [L.S.] S. M. PETO, [L.S.] THOMAS BRASSEY, EDWARD L. BETTS,

Le sceau de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada a été par moi apposé aux présentes. in the first of the

JOHN ROSS, Président.

# PONT VICTORIA SUR LE ST. LAURENT A MONTREAL.

## DEVIS mentionné au CONTRAT ci-annexé.

Cette construction, suivant les dessins, a un développement de neuf mille quatre cent trente-sept pieds de longueur d'une extrémité à l'autre, et se compose de vingt-cinq ouvertures surmontées de poutres en fer battu, appuyés sur des piles: solides en maçonnerie de pierre calcaire, et a une élévation, (à l'ouverture du centre qui a trois cent trente pieds de largeur,) de soixante pieds de hauteur claire au-dessus du niveau des basses eaux d'été, s'abaissant de là dans la proportion de un sur cent trente vers chaque extrémité où elle se termine à un niveau de vingt-quatre pieds plus bas que celui du centre.

Le contrat comprend tous les matériaux à fournir, la construction et l'achèvement de la portion qui s'étend des bords du fleuve aux culées du pont, consis-

tant principalement en remblais de pierre.

La construction et l'achèvement de vingt-quatre piles ou piliers et deux culées en maçonnerie de pierre calcaire, et la construction et l'achèvement de la superstructure en fer battu qui atteint un développement de six mille cinq cent soixan-Aussi la construction et l'achèvement de la voie permanente dans toute l'étendue de l'entreprise.

Le rehaussement et la structure de complétement au haut des piliers, le peinturage et l'achèvement complet de tous les ouvrages d'art en fer, en bois et en pierre qui sont décrits aux devis suivants et aux dessins qui les accompagnent, avec ensemble tous les ouvrages qui nécessairement appartiennent à la dite construction et rentrent dans le dit achèvement et qui peuvent ne pas être décrits d'une

manière spéciale.

Toutes les érections temporaires pour l'échafaudage des machines, les embarcations, et tous les accessoires nécessaires pour exécuter les travaux de la manière la plus approuvée et la plus systématique, devront être pourvus; et durant : les opérations en rapport avec l'exécution des travaux qui pourraient nuire à la navigation du fleuve, ou avec lesquelles la navigation pourrait intervenir, les entrepreneurs prendront toutes les précautions au moyen de lumières ou de signaux, e ou par l'usage de bateaux, de pontons, d'estacades ou de pilotis de défense, ou par tous autres moyens, qui seront raisonnablement nécessaires, pour protéger la navigation du fleuve, comme pour garantir les travaux en exécution de tous. dommages qu'ils pourraient endurer des vaisseaux qui naviguent sur le fleuve, ou des tempêtes ou de toute cause capable d'endommager les ouvrages.

Et tous les dommages qui en aucun temps pourraient être soufferts d'une cause quelconque seront aux risques des entrepreneurs qui seront tenus de les réparer à leurs propres frais, sauf et excepté les dommages qui pourront être causés par les tempêtes ou autres forces majeures auxquelles la prudence humaine ne sau-

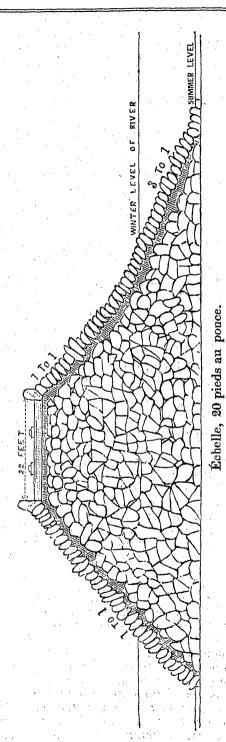
rait raisonnablement parer.

Tous les ouvrages dont il est ici question aussi bien que le mode d'exécution, seront exclusivement sous le contrôle, la surintendance et la direction, et seront conduits à l'entière satisfaction des ingénieurs qui auront plein pouvoir de changer, agrandir ou diminuer les formes, dimensions, positions, ou volumes d'aucun des ouvrages, pourvu qu'ils n'entrainent point une plus grande dépense dans leur ensemble, et si durant leur exécution il se découvre quelque imperfection dans aucune partie des travaux, il faudra y remédier immédiatement suivant la prescription et à la satisfaction des ingénieurs.

en remblais solides composés de pierre, avec une hanteur moyenne de trente pieds au-dessus du niveau des eaux d'été, et une Mille trois cent vingt-quatre pieds à l'extrémité nord, et mille trente-trois pieds à l'extrémité sud; ils devront être construits largeur de trente pieds à la surface supérieure, avec des talus d'un sur un en aval et de deux et demi sur un en amont du cour-**LES ABORDS** rant,-tel qu'indiqué aux dessins de cette partie de l'ouvrage. quante-trois

Tous les ouvrages de l'entreprise devront être complétés dans l'espace de huit ans à compter du premier juillet mil huit cent cin-

# REMBLAIS EN PIERRE.

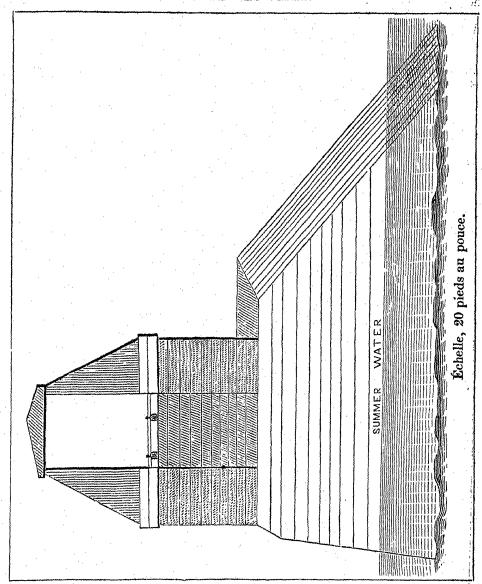


Il faudra enlever avec soin de la surface du roc qui forme le lit du fleuve, avant d'y jeter la construction, les matériaux et déoris mouvants de toutes espèces.

La maconnerie des abords et des culées du pont se composera de grands blocs de pierre calcaire brute.

rifre naturelle devra être conservée, excepté dans les cordons de saillies et les chaperons qui devront être assemblés et amondis Toutes les assises, ainsi que les joints verticaux, seront posées à angle droits et de la manière la mieux exécutée et suivant art. La face extérieure de la maconnerie sera brute et sans emprinte de pic ou d'outils que ce soit. Partout la face de caravéc soin, s'il le faut, et où la pierre devra être travaillée et bien polie, avec une rainure de huit pouces de largeur à chaque angle.

#### COUPE DES PILES.



La maçonnerie des piliers du pont, qui doit se faire à huit ou douze pieds d'eau de profondeur, devra nécessairement l'être au moyen de la cloche à plonger ou autrement, suivant les directions; et il faudra pour cela se procurer les moyens et les appareils nécessaires et convenables et sur une échelle proportionnée à la

grandeur de l'entreprise et à l'avancement requis des travaux.

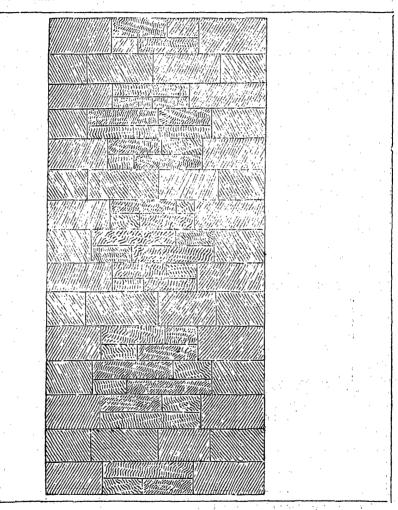
La maçonnerie des piliers aura la forme et les dimensions détaillées aux dessins; lorsque chacun des piliers respectivement aura été monté jusqu'au niveau de la surface de l'eau, toutes les irrégularités du lit supérieur de la maçonnerie devront être applanies et le lit mis de niveau et à l'équerre pour recevoir le lit

Les éperons et les côtés des piliers seront à parements polis jusqu'à la haute u

de trente-deux pieds au-dessus du niveau des eaux d'été, de manière à présenter le moins d'obstacles à la descente de la glace ou autres masses flottantes; et audessus de ce niveau la face de la maçonnerie pourra être laissée brute comme sortant de la carrière, avec une rainure de huit pouces de largeur à chaque angle,

Les lits et joints horizontaux et verticaux, à l'extérieur, seront partout polis, alignés et bien assemblés dans tous les détails, de manière à assurer la solidité

et la fermeté de la masse.



Partout où on le requerra on introduira des goujons dans les blocs qui composeront les éperons des piliers, et l'on se servira aussi, s'il le faut, de liens de fer et de boulons d'assemblage, par plus grande précaution pour assurer d'avantage la solidité de cette partie de la maçonnerie.

Les blocs de pierre calcaire seront de la plus grande dimension qu'on pourra extraire de la carrière, et les plus gros seront mis au fond des fondations, allant en diminuant à mesure que la maçonnerie avancera jusqu'au haut. Des renfoncement seront laisses dans les piliers, ainsi qu'il est indique sur les dessins, pour faciliter la pose de la superstructure en fer. La face des renfoncements sera unie de manière à présenter une surface polie et uniforme. Le mortier employé sera fait

avec la meilleure chaux hydraulique et corroyé au moyen d'une machine à cylindres, avec autant de sable net et fin qu'il en faudra pour en obtenir le meilleur ciment possible. Le lit de la rivière étant formé de pierre calcaire à lit plat et d'une surface généralement uniforme, on est déjà sûr d'une bonne base. mais comme en quelques endroits il peut se rencontrer des différences de niveau de deux à trois pieds dans l'espace que devront occuper les fondations d'un pilier, il faudra alors faire disparaître ces inégalités au moyen de blocs de maçonnerie, pour leur donner un niveau général et uniforme, et chaque assise ensuite devra être partout d'une épaisseur uniforme, et les blocs assez serrés les uns des autres pour en obtenir la plus parfaite et la plus sûre description de maconnerie, et pour cela il faudra se pourvoir complètement de tous les nécessaires en fait de cloches à plonger et autres appareils, et de plus les ouvrages devrontêtre sous la surveillance d'hommes d'une expérience bien connue, pratiques et depuis longtemps adonnés à ce genre de travaux. Lorsqu'une fois on aura commencé la maconnerie d'un pilier il faudra la continuer sans interruption jusqu'à ce qu'elle ait atteint la hauteur de trente pieds au-dessus du niveau des eaux d'été, et plus s'il faut, pour en garantir la permanence durant la saison d'hiver, comme il faudra nécessairement pendant cette saison suspendre toutes les opérations de construction et que les ouvrages inachevés devront être protégés contre la température au moyen des précautions ordinaires qu'il y a à prendre pour atteindre ce but. Toute partie de la maçonnerie qui aura souffert d'avoir été exposée à l'intempérie de l'hiver sera remplacée et rétablie d'une manière satisfaisante.

#### OUVRAGES EN FER.

Le superstructure du pont se composera de poutres en ser forgé, de la forme, des dimensions et des diverses épaisseurs de métal indiquées sur les dessins. Les trous seront percés avec les machines ordinairement adaptées à ce genre d'ouvrage; et les rivures se feront aussi, quand il sera possible, au moyen de machines, et ce qui en devra nécessairement être fait à la main sera exécuté de la manière la plas parfaite ; tout le fer sera de la meilleure tôle à chaudières capable de supporter une force de tension de vingt tonnes au pouce carré; toute tôle qui n'aura point cette force sera rejetée. Toute la tôle sera platinée bien unie, et l'on fera disparaître la boucle avant de river les plaques, lesquelles porteront partout l'épaisseur spécifiée ou y correspondront par la pesanteur, et elles seront coupées comme il faut de manière à pouvoir s'assembler d'une manière parfaite par les bouts. Le fer de cornière et le fer T seront roulés aux cylindres suivant la section indiquée aux dessins; tous les rivets seront du meilleur fer dont on se sert en pareils cas, communément appelé ferraille, et seront de la dimension spécifiée au dessin. Tous les trous de rivets seront de toute nécessité percés au poincon et devront bien correspondre les uns aux autres, et, si on le requiert, ils devront être passés à l'équarrissoir avant de faire la rivure. les plaques recevront une bonne couche d'une composition d'huile de lin et d'huile à brûler en égales quantités; ce procédé devant avoir lieu pendant que les plaques seront encore chaudes après avoir été passées aux cylindres pour la dernière fois. On n'emploiera dans aucun cas aucune plaque, fer de cornière ou fer T, sans qu'ils aient auparavant reçu cette couche, et il ne faudra pas non plus les employer à l'état de rouille ou de souillure. Il faudra se pourvoir de plaques à semelle en fonte pour les cylindres à friction que l'on ajustera sur des chassis en ser battu et des cylindres à friction tournés de la dimension et de la forme décrites dans les dessins. Des linteaux de fer ou de fonte, suivant qu'il sera prescrit plus tard seront fournis pour l'appui des tubes et pour le recouvrement des renfoncements de la maçonnerie des piliers, pour faciliter la construc tion et la levée des tubes. Le bois, les rails de fer, et les autres liens nécessaires pour compléter la voie permanente, seront fournis et posés de la manière indiquée aux dessins. Le bois, partout où il sera employé dans la pose des tubes ou dans l'enseuillement de la voie, devra être créosoté par pression après qu'il aura été débité. Tout l'ouvrage en fer des tubes devra être parfaitement mis à étanche et peinturé au dedans et au dehors de trois couches de peinture de zinc blanc à patente. Toutes les surfaces qui auront à être rivées de contact les unes avec les autres devront être bien peinturées avant d'être ainsi rivées.

Les ingénieurs, ainsi que toutes personnes qu'ils pourront indiquer, auront en tous temps libre accès aux usines où l'on manufacturera aucuns des matériaux requis par ce contrat, pour y inspecter et éprouver, par tous les moyens qu'ils croiront propres, tous ou aucuns des dits matériaux ou ouvrages d'art, ainsi que la force et la qualité d'aucune partie manufacturée de l'ouvrage. Tous les matériaux et les ouvrages d'art, ainsi que le mode de construction et d'érection,

devront subir l'approbation des ingénieurs.

Les dessins et devis devront donner la description générale de l'ouvrage et en definir la quantité, la qualité et les caractères, et la manière qu'il devra se faire et se finir, mais comme il devra inévitablement s'y omettre certains détails d'exécutions ou s'y en glisser d'autres par erreur, l'on pourra de temps à autre fournir d'autres dessins et donner d'autres prescriptions quant à certaines parties de l'ouvrage dans le but de s'assurer des meilleurs matériaux et des meilleurs ouvrages d'art, et chaque partie du pont devra être faite, construite et achevée de la manière la plus parfaite conformément au plan général ci-dessus décrit et indiqué aux dessins annexés. Les entrepreneurs devront se procurer les copies des dessins et des devis pour leur propre usage, et se mettront à l'ouvrage, et feront les mesurements et prendront les niveaux nécessaires, et feront tous les dessins d'exécution et de détails qui pourront être nécessaires pour l'exécution de tous les travaux prescrits tant par les plans et directions originairement fournis que par ceux que pourront fournir de temps à autre les ingénieurs.

Les entrepreneurs auront le libre usage des terres du gouvernement pour la construction du pont, comme aussi pour se procurer le bois, la pierre et les autres matériaux nécessaires pour les travaux, et la compagnie fera valoir tous ses

pouvoirs dans leur avantage l'orsqu'ils l'exigeront.

LES PRINCIPALES DIMENSIONS DU PONT SONT COMME SUIT :

TAT -	04	- 017 040	haa da	940 pie	da abaanna			Pouces.
No.	1 do Cer			zas pie		5	330	ŏ.
							54	0
	2 Grands		de 25	do	1 1		50	0
	2 do	do -	de 23	do			46	0
	2 Petits pi	liers	de 17	pieds 8	pouces c	hacun	35	4
		do	de 17	do 4	do		34	8
	2 do	do	de 17	do 0	do		34	0
	2 do	do	de 16	do 4	do		32	8
	2 do	do	de 16	do 0	do		32	0
4.	2 do	do 🕝	de 15	do 8	do		31	4
	2 do	do	de 95	do 0	• do		30	0
· .	2 do	do	de 14	do 8	do		29	4
	2 do	do 🗀	de 14	do 4	do		28	8 :
	2 Culées,	· · · · · · ·	le 242 ·	do 0	do		484	0
	2 Abords,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1344 1033	do 0	do do		,377	0

La hauteur des tubes aux extrémités sera de dix-sept pirds, augmentaut progressivement jusqu'à vingt-deux pieds au centre.

La distance de l'étiage d'été, soixante pieds au centre, diminuant gradu lle-

ment à raison d'un sur cent trente vers les culées.

# MARCHÉ entre la COMPAGNIE du CHEMIN de FER de TORONTO à GUELPH et C. S. GZOWSKI & CIE., 24 Mars 1853.

ARCHÉ FAIT le vingt-quatrième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, entre la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, représentée par Alexander Gillespie, écuyer, de Londres, d'une part; et Casimir Stanislaus Gzowski, ingénieur civil, de la cité de Montréal, David Lewis McPherson et Luther Hamilton Holton, tous deux marchands, de Montréal susdit, et Alexander Tilloch Galt, écuyer, de la ville de Sherbrooke, Canada, tous représentés par le dit Alexander Tilloch Galt dûment autorisé à

agir en leur nom, d'autre part.

Attendu que la dite compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, (ciaprès appelée "la compagnie,") a été incorporée par un acte de la législature provincial du Canada, dans le but de faire et d'entretenir un chemin de fer depuis Toronto jusqu'à Guelph, et que par un autre acte de la dite législature provinciale passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, la compagnie a été autorisée d'étendre et prolonger son chemin jusqu'au Port de Sarnia; et attendu que par une endenture en date du vingt-sixième jour de Novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et faite entre les parties aux présentes, les dites parties de deuxième part (ci-après appelées "les entrepreneurs,") ont entrepris l'exécution et la construction de la portion du dit chemin depuis Toronto jusqu'à Guelph, à certains termes et conditions y contenus; et que par une semblable endenture en date du 18e jour de février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, et faite entre les mêmes parties, les entrepreneurs ont entrepris d'exécuter et construire l'autre partie du dit chemin, entre Guelph et le Port de Sarnia.

Et attendu que dernièrement il a été passé un acte pour autoriser la fusion de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada avec certaines autres compagnies de chemin de fer en Canada, et leur incorporation en une seule compagnie, sauf et sujet à l'assentiment des assemblées générales des dites compa-

gnies respectivement, lesquelles assemblées n'ont pas encore eu lieu.

Et attendu qu'il a été mutuellement convenu que dans le cas que la dite fusion s'opérerait, les dites endentures ci-dessus citées ou auxquelles il est référé, et les contrats et marchés y contenus respectivement, seraient nuls, annulés, et cancellés, et qu'il serait passé un nouveau contrat entre les parties (étant les présentes.)

Ét attendu qu'il est proposé que par un nouveau contrat les entrepreneurs achèteront et fourniront le terrain acquis pour le dit chemin de ser et ses stations, et qu'ils s'engageront à faire, construire, compléter et équiper le dit chemin aux termes et de la manière ci-après plus particulièrement spécifiés. Le dit chemin de fer devant être un chemin de première classe à simple voie, avec les sondations de toutes grandes structures saites pour une double voie jusqu'au niveau du sol, et qu'ils bâtiront et construiront toutes les maisons des stations, les ponts en pierre et en brique, les ponts tubulaires en fer, les ponceaux, et les autres ouvrages appartenant au dit chemin, et qu'il sourniront le matériel fixe et mobile et le

matériel roulant pour l'exploiter, conformément aux détails contenus dans le devis ci-annexé; les travaux du chemin, le matériel fixe et mobile et le matériel

roulant devant être approuvés par l'ingénieur en chef de la compagnie.

Et attendu que le devis de la construction du dit chemin de fer et des travaux que les entrepreneurs ont à faire, est contenu en la cédule ci-annexée; et attendu que le prix que la compagnie est convenue de payer aux entrepreneurs pour l'ouvrage qu'ils devront faire est de la somme de £1,376,000 sterling, aux conditions et de la manière ci-après plus particulièrement spécifiées.

Maintenant en conséquence, il est par les présentes déclaré et convenu, par et entre la compagnie, pour elle-mêine, ses successeurs et ayant cause, d'une part; et les entrepreneurs, pour eux-mêmes, leurs hoirs, exécuteurs, et administrateurs,

d'autre part, comme suit :--

Qu'avenant la dite fusion dans l'espace de six mois de calandrier de la date des présentes, la dite endenture du 29e jour de novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et celle du 18 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, seront à compter de la date de la dite fusion, entièrement nulles, annulées et cancelées, et les présentes deviendront en force et en opération. Mais si la dite fusion ne s'opère pas sous le délai susdit, alors les dites endentures continueront d'avoir pleine force et vigueur, et les présentes ne deviendront point en opération, mais seront entièrement nulles et de nul effet; et que tous les articles et clauses des présentes sont provisoires et dépendent de l'avènement de la dite fusion.

Que les entrepreneurs achèteront et fourniront le terrain nécessaire pour le chemin de fer et les stations, et feront, bâtiront, construiront et complèteront le dit chemin de Toronto à Guelph et de Guelph au Port de Sarnia, (distance d'environ 172 milles) et toutes les stations, ponts, ponceaux et autres ouvrages en dépendant, conformément au dit devis ci-annexé, et aux détails y contenus, et à la satisfaction de l'ingénieur en chef de la dite compagnie (ci-après appelé l'ingé-

nieur )

Et de plus, ils équiperont et fourniront le dit chemin de fer de tout le matériel fixe et mobile et du matériel roulant nécessaire, conformément au dit devis et aux détails y donnés; le tout devant être en bonne et solide condition, et en parfait état d'opération, et sous tous les rapports propre et prêt à être mis en exploitation immédiate, et devant être approuvé par l'ingénieur.

Que les entrepreneurs complèteront, équiperont et fourniront le dit chemin, et le livreront à la compagnie prêt pour l'exploitation le ou avant le premier jour de

juillet de l'année de Notre Seigneur 1857.

Que les entrepreneurs auront à fixer la position de la ligne, et ils pourront choisir la route que devra suivre le chemin, et en déterminer les pentes et les courbes, en se conformant toutefois aux dispositions de l'acte qui incorpore la compagnie, et de l'acte d'amendement qui autorise l'extension de son chemin jusqu'à Sarnia; pourvu que le maximun de la pente de la ligne ne soit pas de plus d'un pied sur cent, et le minimun du rayon de coubure moins de mille pieds, excepté dans la distance d'un demi mille des stations où les courbes pourront être plus fortes.

Que les entrepreneurs dresseront les plans détaillés de construction et les soumettront à l'ingénieur de la compagnie, pour son approbation, et s'il ne les désapprouve pas sous un mois de calendrier de la date qu'ils lui auront été remis ou laissés à son bureau, ils seront censés approuvés et acceptés, et les

entrepreneurs les adopteront.

Que dans le cas où la compagnie s'objectera à la route choisie pour la ligne du chemin, et où les entrepreneurs et l'ingénieur en chef de la compagnie ne pourront s'accorder sur les plans détaillés de construction, les points de construction.

testation à cet égard seront soumis à l'arbitrage, en la manière ordinaire, et la sentence des arbitres ou de la majoriré d'entre eux sera obligatoire pour les deux parties, et si elle n'est point rendue avant le premier jour de janvier prochain, le terme pour l'achèvement du chemin sera étendu à un temps ultérieur, de manière que les entrepreneurs auront trois ans et demi pour faire le dit chemin de fer, à partir de telle décision.

Que la chaussée du chemin, partout et en autant que praticable et que la construction pourra le permettre, sera plus élevée que la surface des terrains avoisi-

nant la voie, pour en faciliter l'enlèvement de la neige.

Que la compagnie, en tous temps, pendant que l'ouvrage se fera, quand elle en sera requise par les entrepreneurs, fera valoir tous les pouvoirs, autorités et priviléges qui lui appartiennent, pour le profit et avantage des entrepreneurs, et de manière à les aider et à les mettre en état de construire et d'équiper le chemin.

Que si, avant l'achèvement de tout le chemin de fer, il en est complété et équipé aucune partie de manière à pouvoir être mise en exploitation, il sera au choix de la compagnie, à partir de tel jour, d'en prendre possession et de l'exploiter à ses propres risques, sinon, les entrepreneurs seront à même de l'ouvrir et de l'exploiter eux-mêmes à leurs p rils et pour leur profit; et ainsi des autres parties,

s'il y a lieu, qui pourront se compléter successivement.

Que dans le cas où la compagnie acceptera et ouvrira toute telle partie ou section, les entrepreneurs auront le droit de faire transporter, francs de transport, sur toutes telles parties ainsi acceptées et ouvertes, tous leurs agents, ouvriers, matériaux, matériel et outils dont ils se serviront et qui leur seront nécessaires pour l'exécution des autres ouvrages à faire en vertu du présent contrat; et du jour de l'ouverture de telle section par la compagnie, comme susdit, les entrepreneurs seront déchargés du paiement de l'intérêt sur un montant de capital égal à la dépense qui aura été faite pour construire telle partie ou section ainsi ouvert et l'équiper du matériel nécessaire pour la mettre en exploitation, toute contestation quant au montant de telle dépense devant être réglée par arbitres conformément aux dispositions d'arbitrage ci-après stipulées.

Que si, après que la compagnie aura ainsi livré à l'exploitation une ou plusieurs parties ou sections du chemin, il devient absolument impossible aux entrepreneurs, pour cause de guerres ou troubles politiques internes, de continuer l'exécution des travaux, et qu'en raison de ce, ils soient actuellement forcés de les suspendre, alors le terme stipulé pour l'achèvement du chemin sera étendu à une période ultérieure qui devra être déterminée par arbitres, dans le cas de différend entre la compagnie et les entrepreneurs, et les arbibres pourront accorder aux entrepreneurs telle compensation qu'ils croiront devoir fixer, pour les dommages qu'ils auront soufferts de telle suspention, en comprenant dans ces dommages le surplus d'intérêt qu'ils auront à payer sur le capital en raison de

telle extension de délai.

Que pour et en considération de la confection, achèvement, et équipement du dit chemin de fer, la compagnie paiera aux entrepreneurs la somme d'un million trois cent soixante-et-seize mille louis, et en consideration de cette somme les entrepreneurs prennent et prendront sur eux tous les risques et dépenses à en courir, de quelque espèce que ce soit, sauf les exceptions ci-après mentionnées.

Que l'intérêt des versements du capital demandés par la compagnie pour les fins du présent contrat sera payé par les entrepreneurs jusqu'à ce que toute la ligne du chemin soit complétée et équipée de manière à être prête pour l'exploi-

tation.

Que les entrepreneurs seront payés comme suit:—
Lors et aussitôt que l'ingénieur de la compagnie certifiera, (tel certificat ne

devant pas être retenu ou retardé sans cause plausible,) que les entrepreneurs auront dépensé de bonne foi £25,000 pour l'achat de terrains ou en ouvrage, matériaux ou mobilier mis sur la ligne ou auprès, ou pour payer l'intérêt du capital de la compagnie, ou pour aucune de ces choses, (lesquels certificats, respectivement, en autant que concernant l'ouvrage et les matériaux, seront dressés conformément à une cédule des montants répartis à être convenuc et arrêtée entre les entrepreneurs et l'ingénieur lors et aussitôt que le tracé de la ligne pourra le permettre,) la compagnie payera aux entrepreneurs quatrevingt-dix pour cent du montant, et ainsi de suite, quand et chaque fois que d'autres sommes de £25,000 auront été dépensées successivement et certifiées comme susdit, jusqu'à ce que tout le montant réservé par la compagnie et retenu entre ses mains s élève à la somme de £38,000, après lequel temps tout le montant qui aura été certifié de temps à autre sera payé comme il est ci-dessus mentionné, et sur le certificat final de l'achèvement, la balance (s'il y en a) qui restera, sauf la partie de la somme de £13,000, à être mise de côté comme ci-dessus pour payer les dépenses de la compagnie jusqu'à ce que le chemin de fer soit prêt pour l'exploitation, qui aura été réellement requise et dépensée pour cette fin, qui sera payée aux entrepreneurs.

Que sur et à même la somme ainsi retenue par la compagnie comme susdit, il sera mis de côte une somme de treize mille livres qui devra être appliquée à payer les salaires des ingénieurs, du président, des directeurs, du secrétaire et des autres officiers de la compagnie, ainsi que le salaire et les dépenses de l'agent de Londres, et les frais de justice et de bureau de la compagnie, jusqu'à ce que toute la ligne du chemin de fer ait été complétée de manière à être prète

pour l'exploitation et livrée à la compagnie.

Que la compagnie paiera de temps à autre, toutes les dépenses sur et à même la dite somme de treize mille livres, tant qu'elle durera; et si, après que le chemin aura été complété et qu'il sera prêt pour l'exploitation, il reste entre ses mains aucune partie des dites treize mille livres qui n'aura pas été dépensée ou qui ne sera pas dûe pour telles dépenses, le résidu en sera remis aux entrepreneurs.

Que dans le cas que l'ingénieur de la compagnie négligerait ou refuserait, sur la réquisition des entrepreneurs, de certifier la dépense, la question de savoir si tel certificat doit ou ne doit point être donné et payé lors et aussi souvent que telle question s'élèvera, sera de suite soumise à un ingénieur que nommera le président, pour le temps d'alors, de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre, et sa décisiou sur le point de difficulté sera obligatoire pour toutes les parties, et s'il décide que tel certificat aurait dû être donné, ou il sera donné et payé de suite en conséquence, ou les directeurs ordonneront le paiement sans tel certificat, et l'arbitre pourra accorder une compensation anx entrepreneurs pour les dommages, s'il y a lieu, occasionnés par le délai de paiement; et dans ces cas les frais d'arbitrage seront laissés à la décision de l'arbitre.

Que, pendant tout tel arbitrage, les entrepreneurs auront la liberté, s'ils le trouvent à leur avantage, de suspendre les travaux qu'ils seront en frais d'exécuter et de ne pas procéder plus loin dans la construction du chemin, tant que tel ingénieur n'aura pas donné sa décision, et l'ingénieur auquel telle question aura été renvoyée, aura le pouvoir, s'il le juge à propos, de déclarer, par sa sentence, que telle suspension n'était pas justifiable dans tel cas particulier, et réglera et adjugera la compensation qui devra être payée par les entrepreneurs à la compagnie, pour les dommages qui auront été occasionnés à la compagnie par telle suspension, et il pourra, par la même sentence, déclarer que le temps limité par les présentes pour l'achèvement des dits travaux sera étendu à telle époque ultérieure qu'il croira raisonnable de fixer sous les circonstances, et que telle que autre compensation qu'il pourra adjuger aux entrépreneurs leur soit payée.

Que si aucune question ou différence d'opinion s'élève entre les parties au sujet du présent marché, ou de toute matière ou chose y ayant rapport, ou touchant son exécution, à laquelle il n'est pas spécialement pourvu plus haut, toute telle question ou différence d'opinion, chaque fois et aussi souvent qu'il s'en élèvera, sera soumise à la décision de trois arbitres qui seront nommés, un par la compagnie, un par les entrepreneurs, et le troisième par les deux ainsi nommés, avant de prendre l'affaire en considération, et la décision de ces trois arbitres, ou d'aucuns deux d'entre eux, sur la question ou différence d'opinion qui leur aura ainsi été soumise, sera obligatoire et conclusive pour les deux parties.

Que les parties aux présentes, respectivement, consentiront et passeront tous tels actes ou autres instruments qui pourront être nécessaires pour donner effet à tout tel arbitrage. Et il est par les présentes déclaré et convenu que le présent marché sera sujet à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des garanties qui doivent entrer en paiement des entrepreneurs, qu'il pourra devenir nécessaire et expédient de lui faire subir dans le cas que la dite fusion aura lieu; mais les termes et conditions du présent marché, quant à la construction, au paiement et à l'équipement, seront conservés et resteront les

mèmes.

Que chaque fois que les mots "les entrepreneurs" se rencontreront dans le présent contrat, ils signifieront C. S. Gzowski, D. L. McPherson, L. H. Holton, et A. T. Galt, ou les survivants ou le survivant d'eux, ou deux sur trois d'entre eux, ou les exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause du dernier vivant d'entre eux; et que dans le cas de faillite ou d'insolvabilité d'un ou de plusieurs d'entre eux, leurs ou ses syndies seront exclus de tout contrôle ouintérêt dans le présent contrat; et que lorsqu'aucun acte devra être passé par les entrepreneurs, il sera valide s'il est consenti par ou de l'autorité de la majorité d'entre eux, ou par la majorité des survivants d'entre eux, en personne, ou agissant en vertu de procuration de l'un à l'autre, ou par les survivants ou le dernier vivant d'entre eux, ou par ses exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause.

Et attendu que, par un "acte pour refondre et régler les clauses générales "relatives aux chemins de fer," appellé "acte des clauses consolidées des chemins de fer," passé par la législature provinciale du Canada, dans les quatorzième et quinzième années du règne de Sa Majesté, lequel acte est incorporé dans les actes qui autorisent la construction du chemin de fer de Toronto à Guelph, il est décrété que le fonds capital originaire pourra être augmenté de temps à autre à aucun montant, du consentement des deuxtiers en montant de tous les actionnaires, à une assemblée convoquée spécialement pour cet objet, après avis, ainsi

qu'il est mentionné au dit acte.

Et attendu que, le prix contractuel par les présentes stipulé et qui doit être payé aux entrepreneurs, dépasse de beaucoup la somme que la compagnie est à présent autorisée à prélever. Il est maintenant par les présentes convenu que le dit Alexander Gillespie agissant au nom de la compagnie et des directeurs, s'engage par les présentes envers les entrepreneurs à ce que les directeurs prendront immédiatement les mesures nécessaires pour faire augmenter le capital de la compagnie, sous l'autorité et en conformité des dispositions du dit acte des clauses consolidées des chemins de fer, en convoquant telle assemblée que le dit acte autorise, et à ce que les directeurs feront tout en leur pouvoir pour obtenir l'autorisation nécessaire des actionnaires pour opérer telle augmentation du capital de la compagnie qu'il pourra être considéré à propos et nécessaire pour mettre la compagnie en état de donner plus efficacement effet aux dispositions du présent contrat; Et la compagnie, pur voie de convention séparée, convient par les présentes avec les entrepreneurs, que dans le cas et aussitôt qu'elle y sera austorisée, elle fera tous les actes nécessaires et consentira tous tels contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats, insertire des contrats des contrats, insertire des contrats de contrats, insertire des contrats des contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contrats de contra

truments, ou assurances qui pourront être nécessaires dans le but de donner plus effectivement effet aux disposions du present contrat, de la manière et

par les actes qu'exigeront ou que pourront exiger les entrepreneurs.

Et il est par les présentes expressément déclaré que, dans le cas que la compagnie ne pourra se faire autoriser à créer tel capital additionnel qui sera nécessaire pour la mettre en état de payer aux entrepreneurs la somme contractuelle ci-dessus mentionnée, il sera fait tel arrangement équitable entre les entrepreneurs et la compagnie pour décharger les entrepreneurs de l'obligation de construire et d'équiper le chemin et les travaux, à moins qu'elle ne paie la dite somme contractuelle, tout différend quant aux termes de tel arrangement devant être réglé par arbitres, conformément aux stipulations d'arbitrage ci-dessus convenues par les présentes.

(Signé,) LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE TORONTO A GUELPH.

par ALEXANDER GILLESPIE,
(Signé,) CHAS. STAN. GZOWSKI,
DAVID L. McPHERSON,
LUTHER II. HOLTON,
ALEXANDER T. GALT,
par ALEXANDER T. GALT,

.

[L.S.]

Signé, scellé et délivré par les sus-nommés A. Gillespie et A. T. Galt, en présence de

WILLIAM H. MACAULAY,

Clerc de Messrs. Swift et Wagstaff,

Solliciteurs.

30, Grande rue George, Westminster.

# CHEMIN DE FER DE TORONTO A SARNIA.—Longueur, 172 Milles.

## DEVIS GENERAL pour les TRAVAUX de CONS-TRUCTION.

Voie PERMANENTE.—Voie simple, avec voies de garage égales à trois pour

cent de la longueur totale.

RAILS.—63 lbs par verge courante; coussinets en fer battu aux joints, poids 8 lbs chacun. Chevilles de fer battu; traverses de bois franc, 8½ à 9 pieds de longueur.

Ballast.—Quatre verges cubes par verges courante, et clotures de pieux et

de perches où besoin sera.

Tranchées.—Largeur au niveau de formation, deux pieds au dessous des rails, 24 pieds; talus dans les terrains ordinaires, 1½ sur 1, et dans le roc, ½ sur 1; largeur, dans le roc, 20 pieds.

REMBLAIS.—Dix-huit pieds de large au niveau de formation; talus, 1½ sur 1; avec du roc pour matériel, les talus du remblai pourront, quand la chose

sera praticable, être réduits à un sur un.

LES PONCEAUX OU PETITS PONTS, au-dessous ou au-dessus de la voie, seront en pierre ou en brique, ou en l'une et l'autre, posée dans le mortier, avec, quand il sera expédient, des longuerines de bois au haut; et tous les viaducs, ou grandes structures sous la voie seront composés de piliers et de culées en maçonnerie ou en brique, et soit avec des arches de même nature ou surmontés de poutres en fer battu.

DES PASSAGES A NIVEAU seront faits à tous les chemins publics et privés, avec les enseignes ordinaires.

STATIONS INTERMÉDIAIRES, une par chaque dix milles, en moyenne, aux places

jugées les plus convenables et les mieux adaptées pour cela.

Ces stations consisteront en une maison, avec deux chambres en haut et deux chambres en bas pour l'usage du chef de station, avec les bâtiments du dehors et autres commodités nécessaires, un salon pour les dames, un comptoir, et un abri pour les passagers en général, complet, avec des lieux, et aussi une plateforme pour embarquer et débarquer les animaux, les voitures, etc., à toutes telles stations où il sera jugé nécessaire d'avoir ces commodités.

Les bâtiments devront être construits en brique ou en pierre, et couverts en

fer blanc ou en tuiles, au choix des entrepreneurs.

A cinq des stations intermédiaires énumérées ci-dessus, il sera érigé des halles à marchandises, avec des grues et tous les ascessoires; aussi des réservoirs et des

hangards à bois, aux stations où il sera jugé nécessaires d'en avoir.

LES STATIONS EXTRÊMES, à Toronto à Sarnia consisteront d'une remise pour les chars, converte pour les passagers, avec gares, comptoirs, cabinets de portiers, salles d'attente, soutes à bagages, cambuses, lieux, et résidence du surintendant, complets; aussi, une chambre du bureau, un bureau du secrétaire, bureau des commis, bureau du télégraphe, salons de rafraichissements, et toutes les commodités nécessaires, couvertes en fer blanc ou en tuiles; remises à marchandises couvertes, avec plateformes, grues, et autres accessoires; plateformes pour les animaux et les voitures, réservoirs. Les bâtiments devront être en brique ou en pierre.

La station de Guelph devra avoir les mêmes commodités, et être bâtie en pierre

et couverte comme ci-dessus.

L'usage libre des terres du gouvernement pour la construction du chemin, et aussi pour les entrepreneurs, pour se procurer le bois, la pierre et autres matériaux nécessaires pour les travaux.

Tous les pouvoirs de la compagnie seront mis en force pour l'avantage des en-

trepreneurs, quand ils le requerront.

LE MATÉRIEL ROULANT, à être fourni pour l'exploitation du chemin, sera comme suit:—

16 Locomotives à passagers, avec tenders.

7 Locomotives à marchandises.

15 Chars de première classe.

15 Chars de seconde et troisième classe.

75 Wagons à marchandises.

- 75 Chars couverts pour marchandises sèches.
- 50 Wagons à bois.
- 50 Chars à bétail.
- 25 Wagons à ballast.
- 25 Chars à bras.
  - 5 Herses à neige.

5 Plaques tournantes de 45 pieds.

Les remises à locomotives à Toronto à et Sarnia, avec les ateliers nécessaires à l'entretien de l'équipement ci-dessus, seront construites en brique ou en pierre, et couvertes en fer blanc ou en tuiles.

Les fondations des grandes structures seront faites pour une double voie.

## CHEFS DU PROJET DE CONTRAT SUPPLE-MENTAIRE.

(Copie.)

GRANDE RUE GEORGE, No. 32.

Westminster, 24 juillet 1855.

Cher monsieur,—Je vous envoie copie des chess du contrat supplémentaire concernant le Grand Tronc, tels qu'ils ont été adoptés.

Les mots " et en actions," dans la 10e clause ne se trouvent pas dans l'original tel que signé, mais on a l'intention de les y insérer et de faire signer le contrat de nouveau.

Tout à vous,

(Signé,) JNO. WM. WAGSTAFF.

C. CHRISTIAN, Ecuyer.

(Copie.)

LONDRES, 23 juillet 1855.

Chefs du projet du contrat supplémentaire entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada (ci-après appelée "la compagnie") et Sir Samuel Peto, Thomas Brassey, Edward Ladd Betts et William Jackson, (ci-après appelées "les entrepreneurs.")

1. La balance, exclusivement du fonds de réserve, due aux entrepreneurs ce jour relativement aux certificats de l'ingénieur, jusqu'au 1er mai 1855, débit fait de ces certificats avec la proportion d'intérêt payable par les entrepreneurs au 30 juin, et avec les versements arriérés sur les demandes et l'intérêt au 11 juin, sur les actions qu'ils possèdent, et déduction faite de £24,664 pour ouvrages additionnels qu'il a été convenu de payer en argent, s'élève à £203,214 10s. 10d., et il est convenu que cette balance sera acquittée par l'émission de

 Débentures B de la Compagnie, pour
 £135,500 0 0

 Actions B pour
 67,700 0 0

 Argent
 14 10 10

£202,214 10 10

2. L'hypothèque des débentures de la province, par rapport à la série B sera confirmée, et les entrepreneurs, comme actionnaires B abandonneront toute réclamation contre ces débentures que les directeurs vendront aux prix qu'ils jugeront à propos, donnant aux entrotrepreneurs le choix de les acheier pour le prix que les directeurs se proposent de les vendre.

3. Les entrepreneurs recevront les primes que produira la vente des débentures provinciales de la série B. (déduction faite sur ces primes de la proportion qui consiste dans l'intérêt courant,) progressivement dans la proportion des paiements qui se feront pour les ouvrages en débentures et en actions de la série B. La-prime restante de 15 pour cent sur les débentures B du contrat originaire devant être abandonnée par les entrepreneurs.

4. Les travaux depuis St. Thomas jusqu'aux Trois-Fistoles, et depuis Brockville jusqu'à Peterbourgh, seront suspendus jusqu'au 1er septembre 1856, lorsque la compagnie décidera quelle proportion des travaux suspendus devra en être reprise, et la compagnie aura alors le choix de suspendre d'une manière permanente aueune partie des travaux ci-dessus mentionnés, sans compensation, dans l'entente que les entrepreneurs auront le choix de fournir toute quantité additonnelle de matériel et de faire tous travaux additionnels sur ou en rapport avec la section comprise dans lenrs contrats que la compagnie pourra requérir durant cinq années à partir du 1er septembre 1856, aux prix qui seront fixés par M. Robert Stephenson qui aura, autant que faisable, à donner pour les nouvauxx travaux des prix équivalents aux prix des travaux suspendus.

5. Les travaux depuis Montréal jusqu'à Toronto, et depuis Québec jusqu'à St. Thomas seront continués avec activité. Les travaux du Pont Victoria ne

seront continués qu'à la condition ci-après mentionnée.

Toronto à Montréal,....£1,392,161

6. L'on évalue la somme qui sera requise après le 1er mai 1855 pour ouvrir la ligne dans toute son étendue depuis Toronto jusqu'à St. Thomas, à £1,600,000, que l'on répartit comme suit:

Québec à St. Thomas	116,000
Pont Victoria	
Balance de prime sur débentures de la province	
	£1,600,161 0 0
and the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second o	the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the s
Les entrepreneurs seront payés de cette somme co	omme suit:—
Amment	4800 000

£1,600,000 0 0

7. Sur les paiements en argent la compagnie déduira les demandes sur les actions qui appartiennent aux entrepreneurs, ainsi que les sommes qui, en vertu des dispositions du contrat orginaire, doivent être payées par les entrepreneurs aux porteurs de débentures et aux actionnaires, comme intérêt.

8. Chaque certificat, relativement aux choses mentionnées au sixième article, devra se payer, en autant que le montant le permettra, comme snit, savoir:—

50 pour cent en argent;

25 pour cent en débentures B de la compagnie rentrées;

25 pour cent en actions B de la compagnie, de £25 chacune; £12 10s. sur chaque action devant être crédités comme payés, et nulle demande ne devant être faite quant aux autres £12 10s. avant le 1er mai 1857.

9. Si entre le 1er mai 1855 et le 31 décembre 1856, les certificats à l'égard du Pont Victoria excèdent £60,000. L'excédant sera payé soit en inscrivant comme payés les £12 10s restant non payés sur la quantité d'actions B, au choix des entrepreneurs; et, après le 31 décembre 1856, tous les paiements faits à l'égard du Pont le seront en Actions B et en débentures B de la compagnie dans les proportions qui resteront après la mise à exécution du présent arrangement.

10. Les ouvrages additionnels, y compris le matériel roulant de surplus, seront payés en débentures et en actions de la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, calculées au pair, et la compagnie retiendra des débentures et actions jusqu'à concurrence de £200,000 pour pourvoir à un fonds pour ces ouvrages de

surcroît.

11. Le contrat pour la construction du Pont Victoria sera sujet à toute réduc-

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative du 28 Mars 1856, demandant Copies de tous les Plans qui ont rapport aux études qui ont été faites pour le Canal du St. Laurent et du Champlain et pour l'amélioration des Rapides du St. Laurent.

Par Ordre.

GEO. ET. CARTIER.

Secrétaire.

Bureau du Secretaire,

Toronto, 20 Mai 1856.

N.B.—Il a été ordonné que les Plans mentionnés dans la Réponse cihaut ne formeraient point partie de l'Appendice des Journaux, mais qu'ils seraient reliés séparément en forme d'Atlas, avec couverts de carton. (Page 674 des Jonrnaux.) tion ou modification que M. Robert Stephenson pourra déterminer, en conséquence de tout changement de plans.

- 12. M. Robert Stephenson décidera de tout différend entre la compagnie et les entrepreneurs, quand à savoir si les entrepreneurs devront payer l'intérêt sur le montant dépensé de temps à autre pour le Pont Victoria jusqu'à son achèvement.
- 13. Comme le présent arrangement entrainera l'émission d'une plus grande quantité de débentures que d'actions B, par rapport au capital B, qu'il n'avait été anticipé par le prospectus et par le contrat originaire, les entrepreneurs paieront à la compagnie la différence du dividende sur les actions B de la compagnie jusqu'à concurrence de tel excédant. Etant entendu que le 1er de septembre 1856, la compagnie approuvera l'exécution de tous nouveaux travaux qui pourront rétablir la dite proportion des débentures et des actions de la compagnie, ou qu'à défaut par elle de ce faire l'obligation des entrepreneurs de payer cet excédant d'intérêt cessera.
- 14. Le présent arrangement sera sujet à l'approbation des actionnaires auxquels il devra être soumis à la prochaine assemblée de Londres, et aussi à l'assemblée générale du Canada.
- 15. Sauf les présents changements, le contrat originaire demeurera valide et obligatoire, et le contrat supplémentaire ne saura lni porter atteinte qu'en autant qu'il est par les présentes changé.

#### Approuvé.

(Signé,)	JNO. ROSS.
"	THOMAS BARING.
	GEORGE CARR GLYN.
"	KIRKMAN D. HODGSON.
44	ROBERT M. CALMONT.
1 <b>66</b> %	H. WOLLASTON BLAKE.
"	F. HINCKS.
66	S. MORTON PETO.
. "	THOMAS BRASSEY.
	EDW. L. BETTS.
• • •	WM. JACKSON.

# RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, en date du 9 courant, demandant à son excellence de faire mettre devant cette chambre "une liste des noms "des 'ingénieurs habiles' nommés sous l'autorité de l'acte de la "dernière session, chap. 174, sect. 4, intitulé "Acte pour accorder une aide additionnelle, par voie de prêt, à la compagnie du "Grand Tronc du chemin de fer du Canada; "avec une copie des "instructions données à tels ingénieurs, la date de leur nomina-"tion, et le rapport de tels ingénieurs, s'il y en a."

Par ordre,

GEORGE ET. CARTIER,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, } Toronto, 21 avril 1856. \$

Liste des noms des "habiles ingénieurs" nommés sous l'acte 18 Vict, chap 174, sect. 4, intitulé "Acte pour accorder une aide additionnelle, par voie de prêt, à la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada," et la date de leur nominations:

Noms des habiles ingénieurs.	DATE DE LEUR APPOINTEMENT.			
R. G. Benedict	4 février 1856,			
J. C. Street	12 février 1856.			

### MÉMOIRE.

Pour expliquer la différence dans les dates de la nomination des messieurs ci-haut nommés, je dois dire que la charge avait été offerte en premier lieu à M. G. L. Reid, conjointement avec M. Benedict. Ce monsieur cependant fit réponse qu'il était hors de son pouvoir d'accepter la charge, et on l'offrit subséquemment à M. Street qui accepta.

GEORGE ET. CARTIER, Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Toronto, 21 avril 1856. (Copie.)

TORONTO, 10 avril 1856.

Monsieur,—Nous avons l'honneur de vous apprendre, pour l'information de son excellence le gouverneur-général, que le 7 du mois dernier, nous nous sommes rencontrés au bureau du département des travaux publics en cette cité, conformément à l'invitation des commissaires qui nous avaient requis d'entrer le plus tôt possible dans l'exécution des devoirs de la charge à laquelle il avait plu à son excellence nous nommer, pour faire un examen général de la ligne du chemin de fer du grand tronc en conformité au 4e paragraphe de la piemière section du statut de la 18 Vict., ch. 174.

Nous étant consultés et arrangés avec M. Killaly sur l'ordre que nous avions à adopter pour faciliter davantage les moyens d'obtenir les informations necessaires et une connaissance des détails, nous ajournâmes au bureau des entrepreneurs, où l'on mit à notre disposition une chambre pour nos réunions, et tous les plans, profils, spécifications, estimations mensuelles, contrats, et autres documents indiquant l'état et le progrès des travaux, furent mis devant nous sans réserve.

Sachant que le gouvernement désirait avoir notre rapport et nos calculs le plus tôt possible, nous avons travaillé assidûment et nous sommes maintenant en

état de soumettre le résultat de nos recherches.

D'après les documents dont nous avons parlé plus haut et les données qui nous ont été fournies par l'ingénieur en chef de la compagnie, nous commençames par faire le calcul de ce qu'il en coûterait pour finir et equiper la ligne de cette cité à Brockville, étant la partie à laquelle la lettre d'instruction des commissaires attirait plus particulièrement notre attention.

Il appert par ces données, qui donnent en détail la quantité d'ouvrage de toutes classes qu'il restait à faire le premier de février dernier, y inclus les stations et autres bâtisses, le tout calculé sur une échelle libérale, que le coût de l'achèvement de la ligne de Toronto à Brockville, non compris le fonds roulant et les

dépenses contingentes, se montera à £363,044, cours d'Halifax.

Ayant fait ce calcul, nous nous rendîmes à Montréal pour faire l'inspection du matériel roulant fini et en voie de se faire, pour ensuite nous en revenir par la ligne et prendre connaissance nous-mêmes de la nature et de l'état des travaux et de la manière dont ils étaient faits, et aussi, pour examiner les excavations, les remblais et autres ouvrages, et les comparer avec les profils qu'on nous avait fournis pour nous mettre en état de constater jusqu'à quel point on pouvait s'y fier pour baser notre évaluation du coût de l'achèvement.

A Montréal nous avons passé trois jours à faire avec soin l'inspection du terrain de la station et des bâtisses que nous avons trouvées construites d'une manière solide et qui fait honneur à la compagnie, et quand elles seront achevées

elles n'en cèderont à aucunes que nous ayons vues sur ce continent.

Les différents ateliers sont aussi admirablement bien fournis, et l'on y trouve

tout ce qu'il faut pour faire les ouvrages de la meilleure description.

Nous avons aussi donné au fonds routant toute l'attention qu'exige une branche aussi importante des opérations de chemin de fer; le résultat de notre examen a été des plus satisfaisants, tant sous le rapport du genre de construction que sous celui de la qualité des matériaux.

Après avoir pris compte du montant du matériel roulant fini et non fini et de la valeur des matériaux préparés, nous avons calculé le montant qu'il faut pour équiper la ligne de Toronto à Brockville suivant le contrat, à £80,100

courant.

Il faut remarquer que nous n'avons point porté au crédit de la compagnie un grand montant de fonds roulant (vingt deux locomotives) qu'on nous dit être en route d'Angleterre.

Ayant terminé nos examens à Montréal, nous revînmes à Brockville par les chars, et de là nous suivîmes la ligne jusqu'à Toronto, et après avoir consacré

six jours à cette partie du chemin, examiné tous les points d'importance, et avoir comparé l'état des travaux avec nos profils, nous avons été satisfaits que ces derniers représentent fidèlement les progrès de l'ouvrage du dehors, et nous croyons qu'on peut compter sans crainte sur l'exactitude des calculs faits sur ces profils pour baser notre estimation.

Ce qui précède sait voir que nous sommes d'opinion qu'il en coûtera pour

achever les ouvrages et les bâtisses de la ligne de Toronto:

Coût total pour completer la ligne de Toronto à Brockville£479,448 Ct.

£37,051

Bien que nous n'ayons pas eu l'occasion d'examiner nous-mêmes cette partie du chemin de fer et d'en comparer l'état avec les profils sur lesquels nous avons formulé notre estimation des travaux, cependant, d'après la vérification satisfaisante de nos calculs, jointe au fait que M. Killaly en avait fait l'inspection tout dernièrement, et que les documents sont parfaitement corrects, à notre idée, nous n'avons aucun doute qu'on doive s'en rapporter à l'exactitude de cette évaluation pour son achèvement.

Pour atteindre le chiffre total du coût entier de l'achèvement et de l'équipement du chemin depuis Stratford à Brockville, il faut eucore ajouter une autre somme pour la portion qui fait front à cette cité. Disant que la voie graduée, que devra fournir la cité, coûte £10,000, et que la pose des lisses en coûte £5,000,

l'estimation de toute la ligne sera:

Grand total......£531,499 Crs. d'Halifax.

En terminant, nous pensons qu'il est de notre devoir de dire, pour l'information de son excellence, que nous sommes d'avis que les travaux sur cette partie du chemin, en autant qu'ils sont avancés, sont conformes aux spécifications et aux conditions du contrat; que les ponts, les viaducs et les bâtisses des stations d'importance, sont construits de la manière la plus stable et la plus solide, et que la quantité de matériaux dont on s'est pourvu et que l'on a préparée fait voir que les entrepreneurs ont l'intention de finir le chemin d'une manière qui leur fera honneur ainsi qu'à la province.

Nous sommes, monsieur,

Vos obéicsants serviteurs,

(Signé) ROSWELL G. BENEDICT,
IAMES C. STREET.

L'hon. George E. Cartier, Secrétaire provincial. Le soussigné a pris part avec MM. Benedict et Street aux calculs et aux estimations dont il est fait mention dans la lettre qui précède, et il croit sincèrement à leur exactitude. Il n'a pas accompagné ces messieurs dans leur visite des travaux entre Toronto et Brockville, à cause de ses occupations d'ailleurs, et parce qu'il en avait fait l'inspection lui-même avec beaucoup de soin peu de temps auparavant. Il a est parfaitement d'accord avec MM. Benedict et Street sur la nature des travaux. Il cu pareillement l'occasion dernièrement de visiter la partie du chemin de Toronto à Stratford, et il ne doute nullement de l'exactitude de l'estimation du coût de l'achèvement de cette section aussi, dont les ouvrages ne sauraient être surpassés pour la solidité et la durabilité de leur construction.

(Signé) HAMILTON H. KILLALY, Assistant commissaire des travaux publics.

Département des travaux publics, Toronto, 8 avril 1856.

(Copie.)

TRAVAUX PUBLICS, TOTONTO, 5 février 1856.

Monsieur,—On a notifié ce département qu'il avait plu à son excellence le gouverneur-général de vous nommer comme un des deux ingénieurs à être choisis conformément au quatrième paragraphe de l'acte 18 Vict., chap. 174, pour visiter conjointement avec l'ingénieur du gouvernement les travaux qui sont en voie de progrès, et estimer la valeur de ce qu'il en reste encore à faire, sur les diverses sections du chemin de fer du grand tronc. Les commissaires sont de plus informés que le secrétaire provincial vous a donné avis de votre nomination et que vous avez été requis de vous mettre en rapport avec eux sur le sujet.

J'ai ordre en consequence de vous prier de vouloir avoir la bonté, aussitôt que vous vous serez entendu avec M. Reid, ingénieur du grand chemin de fer occidental, l'autre monsieur nommé sous l'acte ci-dessus cité, de fixer le jour le plus prochain qu'il vous sera possible à tous deux de vous rencontrer à ce bureau, pour vous organiser et prendre tels arrangements pour vous mettre en état d'entrer dans les fonctions de la commission, le gouvernement voulant avoir un rapport sur le sujet prêt à mettre devant le parlement le plus tôt possible après sa prochaine réunion.

Lorsque vous rencontrerez ici on vous aura préparé et l'on vous fournira telles autres instructions qui pourront être nécessaires.

(Signé,)

T. A. BEGLEY, Secrétaire.

R. G. Benedict, écuyer, ingénieur civil, et G. L. Reid, écuyer, ingénieur civil.

(Copie.)

TRAVAUX PUBLICS, TORONTO, 5 mars 1856.

Monsieur,—J'ai instruction de vous annoncer qu'une copie d'un ordre en conseil, en date du quatre décembre dernier, a été transmise aux commissaires de ce département, leur apprenant, qu'en conformité du quatrième paragraphe de la première clause du statut 18 Viet., chap. 174, son excellence le gouverneur général avait nommé deux ingénieurs "qui, de concert avec les commissaires "des travaux publics, devront recevoir instruction d'estimer les travaux qu'il reste "encore à faire sur le chemin de fer du grand tronc entre la cité de Toronto et la "ville de Brockville et en faire rapport, suivant les contrats et spécifications re-

" latifs à ce chemin."

Par une copic d'un ordre en conseil subséquent, en date du onze janvier 1856, les commissaires ont été informés que R. G. Benedict et G. L. Reid, écuyers, ingénieurs civils, avaient été nommés, avec les commissaires des travaux publics, pour examiner et faire rapport sur les "travaux en voie d'exécution, et "pour évaluer ce qu'il en reste encore à faire dans les différentes sections du "chemin de fer du grand trone, conformément au quatrième paragraphe de la "première clause du statut 18 Vict, chap. 174,"—et de plus par une copie d'un ordre en conseil, en date du neuf février dernier, les commissaires ont été informés "que M. Reid ayant été dans l'obligation de renoncer à agir comme un des "ingénieurs adjoints aux commissaires des travaux publics pour examiner les "travaux qu'il reste encore à faire sur le chemin de fer du grand trone, et faire "rapport, M. J. C. Street avait été choisi à la place de M. Reid."

J'ai ordre de vous prier de venir rencontrer les commissaires des travaux publics à Toronto, au jour le plus prochain possible, pour entrer immédiatement dans les fonctions qui vous sont assignées par les ordres en conseil sus-mentionnés et pour procéder conformément à la clause de l'acte cité, "à examiner les travaux en voie d'exécution et en faire rapport, et à évaluer de temps à autre des travaux restant encore à faire dans les différentes sections du dit chemin de

" fer."

Les commissaires sont d'avis que les ingénieurs donnent d'abord leur attention "à évaluer les travaux restant encore à faire entre la cité de Toronto et la ville de Brockville, et à en faire rapport;" et ensuite ils pourront, à leur loisir et suivant que le temps le leur permettra, examiner les travaux restant encore à faire dans les autres sections et en faire rapport.

(Signé,)

T. A. BEGLY, Secrétaire.

R. G. Benedict, écuyer, ingénieur civil, et

J, C. Street, écuyer, ingénieur civil.

(Copie.)

TRAVAUX PUBLICS, TORONTO, 14 avril 1856.

MESSIEURS,—J'ai instruction de vous faire savoir qu'en examinant votre rapport du dix courant, sur les travaux encore à faire sur le chemin de fer du grand tronc, les commissaires pensent qu'il ne particularise pas assez la date à laquelle vos calculs s'étendent, et ils vous prient en conséquence d'avoir la bonté de compléter votre rapport jusqu'au premier du présent mois.

(Signé,)

T. A. BEGLEY,

Secrétaire.

MM. Benedict et Street, Ingénieurs civils.

Toronto, 14 avril 1856.

Monsieur,—En réponse à votre lettre de ce jour, nous informant que notre rapport du 9 courant sur les travaux encore à faire sur le chemin de fer du grand tronc, n'est pas jugé par les commissaires des chemins de fer suffisant en ce qu'il "ne particularise pas assez la date à laquelle nos calculs s'étendent," et nous priant de "compléter notre rapport jusqu'au premier d'avril courant."

Nous prenons la liberté d'exposer respectueusement que cette date est clairement donnée à la troisième page de notre rapport comme étant le premier jour

de février dernier.

En calculant d'une manière aussi positive que nous avons fait quelle était la valeur des travaux restant à faire à partir du premier de février, on ne peut pas supposer que nous y ayons compris la valeur des travaux qui y ont été faits dans le cours du mois de février ou de mars.

Quant à compléter notre rapport jusqu'au premier d'avril, nous prenons la liberté de dire qu'il nous a fallu plusieurs semaines d'un travail assidu pour établir nos estimations et formuler notre rapport jusqu'au premier de février, comme nous avons fait, et pareillement pour nous mettre en état de fournir un rapport et une estimation semblables, qui s'étendront jusqu'au premier d'avril, il nous faudra faire une autre série de calculs qui nous prendra quelque temps, quoique pas autant que lors de notre premier rapport, où nous avons eu a prendre en considération toutes les estimations depuis le commencement.

Nous trouvons dans la cédule maintenant soumise par la compagnir que la somme de £120,225 sterling y est portée comme étant le montant de la lépense

faite dans le cours des mois de février et mars.

A moins d'un autre examen et de nouveaux calculs on ne peut s'attendre, comme de raison, que nous puissions certifier d'une manière définie le montant de cette dépense, mais à en juger par la quantité de monde que nous avons trouvé employé sur plusieurs points à rendre les matériaux sur les lieux, pour lequel ouvrage ces mois ont été des plus favorables, et en considérant les progrès rapides qui se faisaient à quelques-uns des endroits les plus importants, nous sommes d'avis qu'il a dû se faire une bien grande dépense depuis le premier de février à venir au premier de ce mois, et la somme ci-dessus mentionnée ne nous paraît pas excessive; ce montant pourrait en conséquence être déduit de notre évaluation de £531,499 courant, ce qui laisserait, pour compléter les travaux, une balance de £316,590 sterling, à partir du premier d'avril.

Comme il paraît que les commissaires désirent que nos rapports finissent aux dates les plus récentes possibles, nous vous serons obligés de nous faire

savoir jusqu'à quel jour notre prochain rapport devra s'étendre.

Nous prendrons la liberté, cependant, de faire observer que par nos arragements, il nous serait difficile de le faire pour un jour plus prochain que le premier juin, et encore ne pourrions-nous promettre de fournir un rapport et une évaluation jusqu'à cette date avant le milieu du mois, au plus tôt.

Nous sommes

Vos obéissants serviteurs,

(Signé) ROSWELL G. BENEDICT, JAMES C. STREET.

# RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative du 14 du courant, pour un état relatif aux demandes de la compagnie du grand tronc de chemin de fer pour remises de débentures provinciales,— et pour copie de tout mémoire de la compagnie depuis le 1er janvier 1856.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER.

Secrétaire.

Bureau du secrétaire, Toronto, 30 avril 1855.

# BUREAU DES COMMISSAIRES DES CHEMINS DE FER,

Toronto, 23 avril 1856.

Monsieur,—Conformément aux ordres de son excellence le gouverneur-général transmis dans votre lettre du 15 du courant, les documents demandés sont transmis ci-joint, tel qu'indiqué dans l'état qui accompagne la présente.

J'ai l'honneur d'être, monsieur

Votre obéissant serviteur,

THOMAS A. BEGLY,

Secrétaire.

A l'honorable Geo. Et. Cartier, Secrétaire provincial, Etc., etc., etc.

Etat des documents transmis en conformité d'une adresse de l'honorable assemblée législative relativement à la compagnie du grand tronc de chemin de fer.

# Documents du grand tronc.

Lettre	de l'assistant	secrétaire,	datée	23 j	uillet	1855,	avec	incluses.
Do	do	do	do	21 8	out	1855,	do	do
Do	do	do	do.	25 s	ept.	1855,	do	do
Do	do	do	do	8 1	ov.	1855,	do	do
Do	do	do	do	27	nov.	1855,	do	do
Do	do	do	do ·	20 (	déc.	1855,	do	do
Do	do Vice	-Président	, do	20	déc.	1855,		
Do		stant-Séc.,		30 j	an.	1856,	do	do
Do		ident,	do	2 f	ěv.	1856,	do	do
Do		stant-Séc.,	do	12 a	vril,	1855,	do	do

# Documents adressés au grand tronc.

Lettre du secrétaire des travaux publics à l'assistant secrétaire du grand tronc, datée 19 septembre 1855.

Lettre du secrétaire des travaux publics à l'assistant-secrétaire du grand tronc, datée 13 novembre 1855.

Lettre du sccrétaire des travaux public à l'assistant-sccrétaire du grand tronc, datée 27 décembre 1855.

Lettre du secrétaire des travaux publics à l'assistant-secrétaire du grand tronc, datée 5 février 1856.

Lettre du secrétaire des travaux publics à l'assistant-secrétaire du grand tronc,

datée 16 avril 1856.

Lettre du secrétaire des travaux publics à l'assistant-secrétaire du grand tronc, datée 17 avril 1856.

Etat indiquant le montant des débentures remises à la compagnie du grand tronc de chemin de fer depuis le 19 mai 1856.

La compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada. Bureau des directeurs-gérants,

Québec, 23 juillet 1855.

Monsieur,—Je prends la liberté de vous transmettre ci-inclus des certificats de notre ingénieur en chef pour travaux faits et matériaux fournis sur les sections du grand tronc de chemin de fer, de Montréal et Toronto, de Québec et Trois-Pistoles et de Toronto et Sarnia, jusqu'au 1er juillet de la présente année, et j'ai à vous prier de vouloir bien engager l'honorable bureau des commissaires des chemins de fer à en faire rapport afin que des ordres nécessaires, pour remettre à la compagnie le montant des débentures provinciales maintenant du sur ces travaux, puissent être transmis aux agents de la province à Londres.

Dans le cas actuel, je prends la liberté de faire une demande de quarante pour cent sur le sommes suivantes dues le 1er du courant, avec l'entente qu'après que la compagnie aura accepté les conditions du dernier acte de la législature qui garantit des débentures provinciales pour une autre somme de £900,000, j'aurai à me mettre en communication avec vous, pour les autres trente-cinq pour cent qui seront dus sur tous les travaux faits et matériaux fournis, subséquemment au premier jour de mai dernier.

Ainsi que vous le verrez les sommes totales certifiées sont comme suit :
Montréal et Toronto£1,740,75
Québec et Trois-Pistoles
Toronto et Sarnia
Pont Victoria (déjà envoyé)

ler juillet, sommes totales certifiees	W
Accounts approximate	

Sur cette somme, la compagnie a	reQu en à compte des	sections	de
Montréal et Toronto, de Qué	bec et Trois-Pistoles, de	Toronto	et
O			CIAKO MCO

Sarnia et du	Pont	Victoria	 • • • •	£1,058,768

Total des débentures dues à la compagnie le 1er juillet...... £203,634
Sollicitant votre attention la plus prompte sur cette communication,
J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) JOHN M. GRANT, Assistant-secrétaire.

T. A. Begly, écuyer, Secrétaire du bureau des travaux publics. Québec,

A 40 pour cent, faisant ......

La compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada. Bureau des directeurs-gérants,

Montréal, 21 août	1855.
Monsieur,-Je prends la liberté de vous transmettre ci-joints des c	ertificats de
notre ingénieur en chef pour travaux faits et matériaux fournis sur les	divers sec-
tions du grand tronc de chemin de fer jusqu'au 1er du présent mois, et	i'ai à vous
prier de vouloir bien engager l'honorable burcau des commissaires des	chemins de
fer à en faire rapport afin que des ordres nécessaires pour remettre à la	compagnie
le montant des débentures provinciales maintenant dues sur ces certifica	ts, puissent
être tranmis aux agents de la provi ce à Londres; lesquels certificats	sont comme
suit:	
£284,223 jusqu'au 1er du courant, savoir: 40 pour cent jusqu'au 1er ma	ıi
$sur \pm 2,889,100$	£1,155,640
75 pour cent, depuis le 1er mai jusqu'au 1er août, £413,150	309,862
Total des débentures dues à la compagnie, le 1er août	£1,465,502
Total des débentures reçues par la compagnie, do	1,181,279
Balance due	£284,22 <b>8</b>

On se rappellera que ces chiffres ne comprennent pas les octrois faits aux com-pagnies du St. Laurent et de l'Atlantique ou de Québec et Richmond. J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

JOHN M. GRANT, (Signé,)

J.A. Begly, écuyer.

ler Août 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc des chemins de fer :

Monsieur,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au 1er du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Montréal à Toronto, et payé à l'entrepreneur, est d'un million huit cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-dix-sept louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

ALEX. M. ROSS,

Ingénieur.

£1,847,697.

# GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

#### SECTION DE MONTRÉAL ET TORONTO.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant cer- tifié jusqu'au ler aout 1855.	completer
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie	£ 1,482,747	£ 1,032,662	£ 450,085
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest et pose de la voie	1,114,716	625,600	488,916
Stations—Y compris édifices à engins et à fret, bouti- plaques tournantes et terrains pour le site des sta-	179,595	94,535	85,060
Fonds ROULANT — Y compris engins, chars à passagers et à marchandises, wagons à bagages, et herses à neiges etc	222,942	94,700	128,242
<b>£</b>	3,000,000		1,152,303
Montant certifié jusqu'au 1er aout 1865	£	1,847,697	

1er Août 1855.

Au secrétaire de la compagnic du grand tronc de chemin de fer:

Monsieur,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au 1er du courant, sur la section du grand trouc de chemin de fer de Toronto à Sarnia, et payé aux entrepreneurs, est de neuf cent dix-sept mille deux cent vingt-huit louis onze chelins et demi sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

ALEX M. ROSS, Ingénieur.

£917,228 11s. 6d.

# GRAND TRONG DE CHEMIN DE FER.

#### SECTION DE TORONTO ET SARNIA.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant pour compléter.		
NIVELLEMENT ET PONT-Y compris toutes les dépen.	£	£ s. d.		
pour travaux sous le lit de la voie	832,775	604,056 1 6	228,718 18 6	
Superstructure—Y compris les rails, coussinets, clous, lest et pose de la voie	348,766	187,980 0 0	160,786 0 0	
STATIONS—Y comprisédifices à engins et à fret, bou- tiques, plaques tournantes et terrain pour site de stations.		20,650 0 0	44,350 0 0	
Fonds Roulant—Y compris, engins, chars à passagers et marchandises, wagons à lest, et herses à neige, etc.	129,025	104,542 10 0	24,482 10 0	
		101,012 10 0		
££	1,375,566		458,337 8 6	
Montant certifié jusqu'au 1er aout 1855	· £	917,228 11 6		

La compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada. Bureau des directeurs gérants,

Montréal, 28 septembre 1855.

Aonsieur,—Je prends la liberté de vous transmettre ci-joint des certificats de notre ingénieur en chef pour travaux faits et matériaux fournis sur les diverses sections du grand tronc de chemin de fer jusqu'au premier du présent mois et j'ai à vous prier de vouloir bien engager votre honorable bureau des commissaires des chemins de fer à en faire rapport afin que les ordres nécessaires, pour remettre à la compagnie le montant des débentures provinciales maintenant dues sur ces certificats, soient transmis aux agents à Londres; le dit montant est de £171,308 comme suit:

50 pour cent jusqu'au 1er mai en £2,840,424......£1,100, 3 6061
75 do depuis le 1er mai jusqu'au 1er septembre, £555,218.... 416,413 0 0
Total des débentures dues à la compagnie le 1er septembre.£1,552,582 0 0

Do do reçues par la compagnie do do..... 1,381,279 0 0

Balance due le 1er septembre.....£171,803 0 0

Vous remarquerez une différence entre le montant donné dans cet état et le dernier qui vous a été envoyé sur le total des travaux faits jusqu'au 1er mai. J'en ai fait rapport au dernier mois comme de £2,889,100, pendant qu'il aurait dû être de £2,840,414, tel qu'il est maintenant chargé. Vous voudrez bien substituer ces chiffres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) JOHN M. GRANT,
Secrétaire.

T. A. Begly,
Secrétaire des travaux publics,
Québec.

1er Septembre 1855.

Au scerétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de ser:

Monsieur,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au Ier du courant, de Québec à St. Thomas, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Québec à Trois-Pistoles, et payé aux entrepreneurs, est de deux cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) ALEX. M. ROSS,

Ingénieur.

# GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE QUÉBEC ET TROIS-PISTOLES.

De Québec à St. Thomas.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant cer- tifié jusqu'au 1er sept. 1855.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie	169,552	148,089	21,468
Superstructure—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, et pose de la voie	187,875	118,855	19,020
Stations—Y compris édifices à engins et fret, boutiques, plaques tournantes, et terrains pour sites de station.	15,598	12,350	3,248
Fonds ROULANT—Y compris engins, chars à passagers et marchandises, wagons à lest, et herses à neiges, etc.		14,200	12,775
	850,000		56,506
Montant certifié jusqu'au 1er septembre 1855		293,494	

Cet état comprend les arpentages et les terrains achetés à l'est de St. Thomas, avant que l'ordre de les suspendre fut requ

1er Septembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de ser:

Monsieur,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au ler du courant, sur la section du grand tronc de chemin de ser de Montréal à Toronto, et payé aux entrepreneurs, est d'un million neuf cent trente-six mille et vingt-sept louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) ALEX. M. ROSS,
Ingénieur.

# GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

#### SECTION DE MONTRÉAL ET TORONTO.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant cer- tifié jusqu'au ler sept. 1855.	Montant pour compléter.
Nivellement et font—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie	£ 1,482,747	£ 1,074,042	£ 408,705
Superstructure—Y compris les rails, coussinets, clous lest et pose de la voie	1,114,716	654,850	459,866
STATIONS—Y compris édifices à engins et fret, boutiques, plaques tournantes, et terrains pour sites de station.	179,595	104,985	74,610
Fonds Roulant—Y compris engins, chars à passa- gers et marchandises, wagons à lest et herses à neige	222,942	102,150	120,792
$oldsymbol{arepsilon}$	3,000,000	£	1,063,973
Montant certifié jusqu'an 1er septembre 1855	£	1,936,027	

1er Septembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer.

Monsieur,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au premier du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Toronto et Sarnia, et payé aux entrepreneurs, est de neuf cent cinquante-trois mille cent vingt-un louis neuf chelins et six deniers sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

(Signé,)

ALEX M. ROSS,

Ingénieur.

£953,121 9s. 6d.

# GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

#### SECTION DE TORONTO ET SARNIA.

Description des travaux.	Description des travaux.  Montant contrat			Montant cer- tifié jusqu'au 1er septembre, 1855.			Montant pour compléter.		
NIVELLEMENT ET PORT-Y compris toutes les	£	ь	d	£	8	d	<b>æ</b>	8	d
dépenses pour travaux sous le lit de la voic.	832,775	0	0	624,003	19	6	208,771	0	6
Superstructure—Y compris les rails, coussinets clous, lest, traverses, et pose de la voie		0	0	201,925	o	0	146,841	0	0
STATIONS-Y compris édifices à engins et à fret, boutiques, plaques tournantes, et terrains, etc.		0	0	22,650	0	0	42,350	0	0
FONDS ROULANT—Y compris engins, chars à pas- sagers et marchandises, wagons à lest, herses à neige, etc	129,025	0	0	104,542	10	0	24,482	10	
	1,375,566		0			£	422,444		
Montant certifié jusqu'au 1er septembre 1855	•		£	953,121	9	6			

Montréal, 8 novembre 1855.

Département du secrétaire.

Compagnie du grand tronc de chemin de fer.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus des certificats de notre ingénieur en chef pour travaux faits et matériaux fournis dans les diverses sections du grand tronc de chemin de fer jusqu'au premier jour d'octobre dernier. J'ai à vous prier de vouloir bien engager l'honorable bureau des commissaires des chemins de fer d'en faire rapport afin que des ordres nécessaires pour remettre à la compagnie le montant des débentures provinciales maintenant dues sur ces certi-

de

ficats soient transmis aux agents de la province à Lond £304,536 10s. comme suit:	res; le montant est	•
40 pour cent jusqu'au 1er mai sur £2,840,424	£1,136,169 0 0 549,646 10 0	
Total des débentures dues le 1er octobre	£1,685,815 10 0	
Reçues	1,381,279 0 0	
Balance	£304,536 10 0	

Puis-je solliciter votre attention sur cette communication.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

T. A. Begly, écuyer, Travaux publics, Toronto. JOHN M. GRANT,

Assistant-secrétaire

1er Octobre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer.

Monsieur,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au premier du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Québec à St. Thomas et de Québec aux Trois-Pistoles, et payé aux entrepreneurs, est de trois cent cinq mille deux cent quarantequatre louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEX M. ROSS, Ingénieur.

£305,244.

# GRAND TRONG DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE QUÉBEC ET TROIS-PISTOLES. De Québec à St. Thomas.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au ler octobre, 1855.	Montant pour compléter.
Y	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie	164,292	150,889	13,403
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest et pose de la voie	140,275	124,855	15,420
STATIONS—Y compris édifices à engins et à fret, boutiques, plaques tournantes et terrains pour site	15,598	13,300	2,298
Fonds ROULANT—Y compris engins, chars à passagers et marchandises, wagons à lest et herses à neige, etc.	26,975	16,200	10,775
	£347,140		41,896
Montant certifié jusqu'au 1er octobre 1855	• • • • • • • • • •	£305,244	."

Cet état comprend les terrains achetés, les arpentages et travaux faits à l'est de St. Thomas, avant que l'ordre de les suspendre fut reçu.

1er Octobre 1855

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer.

Monsieur,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux ju-qu'au ler du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer du Canada de Montréal à Toronto, et payé aux entrepreneurs, est de deux millions soixante et onze mille sept cent trente-cinq louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur, Votre obéissant serviteur,

> ALEX. M. ROSS, Ingénieur.

£2,071,735.

# GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

# SECTION DE MONTRÉAL ET TORONTO.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certi- fié jusqu'au 1er oct. 1855.	Montant pour compléter.
Nivellement et pont—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie	£ 1,482,747	£ 1,140,841	£ 841,90 <b>6</b>
Superstructure—Y compris les rails, coussinets, clous, lest et pose de la voie	1,114,716	705,420	409,296
Stations—Y compris édifices à engins et à fret, boutiques, plaques tournantes, terrains pour sites, etc	179,595	120,274	59,321
Fonds Roulant—Y compris engins, chars à passagers et marchandises, wagons à bagages et herses à neige	222,942	105,200	117,7
£	8,000,000	£2,071,785	£92842

1er Octobre 1855.

Au secrétaire du grand tronc de chemin de fer :

Monsieur,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au ler du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Toronto à Sarnia, et payé aux entrepreneurs, est de neuf cent quatre-vingt trois mille trois cent sept louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur, Votre obéissant serviteur,

> ALEX. M. ROSS, Ingénieur.

£985,307 11s.

#### GRAND TRONG DE CHEMIN DE FER.

#### SECTION DE TORONTO ET SARNIA.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant cer- tifié jusqu'au 1er oct. 1855.	pour
NIVELLEMENT ET PONT - Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voic	£ 832,775	£, s. d. 645,190 1 0	£ s. d. 187,584 19 0
Superstructure—Y compris les rals, coussinets, clous, lest et pose de la voie	348,7.6	202,425 0 0	146,341 0 0
STATIONS—Y compris édifices à engins et à fret, boutiques, plaques tournantes, terreins pour sites, etc		31,150 0 (	33 <b>,</b> 850 0 0
Fonds ROULANT—Y compris engins, chars à passagers et marchandises, wagons à lest et herses à neige, etc		104,542 10 0	24,482 10 0
	£1,375,566		392,258 9 0
Montant certifié jusqu'au 1er octobre 1855	£	983,307 11 0	

La compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada, Bureau des directeurs gérants, Montréal, 27 novembre 1855.

Monsieur,—L'honorable H. H. Killaly ayant, ainsi que j'en suis informé, terminé son inspection des travaux dans les diverses sections du grand tronc de chemin de fer, je prends maintenant la liberté de vous transmettre des certificats de notre ingénieur en chef pour travaux faits et matériaux fournis sur ces sections jusqu'au premier jour du présent mois; et j'ai à vous prier de vouloir bien, aussitôt que vous le pourrez convenablement, en conséquence des longs retards survenus depuis la dernière émission, engager votre honorable bureau des commissaires des chemins de fer à en faire rapport afin que les ordres nécessaires pour remettre à la compagnie le montant des débentures maintenant

dû à la compagnie sur ces certificats soient transmis aux agents de la province à Londres; le dit montant étant comme suit:

40 pour cent jusqu'au 1er mai sur £2,840,224.....£1,136,168 1 75 pour cent jusqu'au 1er novembre sur £973,034....

Total des débentures dues le 1er novembre. £1,865,944 10 Total des débentures reçues le 1er novembre.. 1,381,279

Balance due le 1er novembre..... £484,665 10

Sollicitant de nouveau votre prompte attention sur cette communication, J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur, JOHN W. GRANT, Assistant-secrétaire.

T. A. Begly, écuyer, Travaux publics, Toronto.

1er Novembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de ser:

Monsieur,-J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour travaux et matériaux jusqu'au 1er du courant sur la section du grand tronc de chemin de fer de Québec et Trois-Pistoles et payé aux entrepreneurs, est de trois cent douze mille deux cent quatre-vingt-neuf louis sterling, dont les particularités sont comme suit :

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEX. M. GRANT.

£312,289.

Ingénieur.

# GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE QUÉBEC ET TROIS-PISTOLES. Québec et St. Thomas.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant cer- tifié jusqu'au ler nov. 1855.	Montant pour compléter.
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses	£	£	£
pour travaux sous le lit de la voie	164,292	153,589	10,703
Superstructure—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, traverses, etc	140,275	128,500	11,775
STATIONS—Y compris édifices à engins et à fret boutiques, plaques tournantes et terrains pour sites, etc	15,598	14,000	1,598
FONDS ROULANT—Y compris engins, chars à passagers et marchandises, wagons de lest, herses à neige, etc	26,973	16,200	10,776
£	347,140		34,851
		312,289	

Cet état comprend les arpentages, terrains achetés et travaux faits à l'est de St. Thomas, avant que l'ordre de les suspendre fut reçu.

1er Novembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de ser:

Monsieur,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au 1er du courant, sur la section de Montréal et Toronto du grand tronc de chemin de fer, et payé aux entrepreneurs, est de deux millions deux cent soixante-quatorze louis huit cent soixante mille sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEX. M. GRANT,

Ingénieur.

£2,274,860 sterling.

# GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

#### SECTION DE MONTRÉAL ET TORONTO.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant cer- tifié jusqu'au ler nov. 1855.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie	1,482,747	1,191,071	291,676
Superstructure—Y compris les rails, conssinets, clous, lest, traverses, pose de la voie, etc	1,114,716	850,105	264,611
STATIONS—Y compris les édifices pour l'ingénieur, les passagers, boutiques, plaques tournantes et terrains pour les sites de stations	179,595	127,484	52,111
Fonds noulant—Y compris les locomotives, les chars à passagers et marchandises, mobilier, wagons à lest, herses à neige, etc	222,942	106,200	116,742
	3,000,000		725,140
Montant certifié jusqu'au 1er novembre 1855		2,274,860	

1er Novembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer:
Monsieur,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au 1er du courant, sur la section de Toronto et Sarnia du grand tronc de chemin de ser du Canada, par MM. Gzowski et Cie., est d'un million treize mille trois cent dix louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

ALEX. M. ROSS,

Ingénieur.

£1,013,310 1s.

# GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

#### SECTION DE TORONTO ET SARNIA.

Description des travaux.	Monta du contr			Montant o jusqu'au l vembre 1	er n		Monta pour complé	r	_
	£	.s (		£	s	d	£	8	d
NIVELLEMENT ET PONTS.—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie	832,775	Ö s	0	666,440	1	0	166,834	19	0
SUPERSTRUCTURE.—Y compris les rails, coussincts, clous, lest, traverses et pose de la voic	348,766	0 (	o	212,720	0	0	136.046	0	0
Stations—Y compris les édifices pour les locomot. et le fret, les bout., plaq. tour. et ter. pour les sites	65,000	0 0	0	29,150	0	0	85,850	0	0
Fonds ROULANT—Locomotives, chars à passagers et à marchand. wagons à gravier, herses à neige.	129,025	0 (		105,000	0	o	24,025	0	0
£	1,375,566	0 (	0	100	÷		£362,255	19	0
Montant certifié jusqu'au 1er novembre 1855				1,013,310	1	0			

La compagnie du grand tronc de chemin de fer. Toronto, 20 décembre 1855,

Monsieur,-En vous transmettant des certificats de notre ingénieur en chef pour travaux faits et matériaux fournis, jusqu'au premier jour du présent mois, sur les diverses sections du grand tronc de chemin de fer, je suis chargé par le bureau des directeurs de vous dire, pour l'information de votre honorable bureau des commissaires des chemins de ser, que les retards survenus dans la remise des débentures provinciales maintenant dues à la compagnie sur ses travaux ont causé des embarras très sérieux et j'ai en conséquence à demander que votre honorable bureau veuille bien aussitôt que possible donner les ordres nécessaires afin que les agents de la province à Londres soient autorisés à remettre à la compagnie le montant des débentures provinciales maintenant dues et qui se montent à £612,829.

40 pour cent jusqu'au 1er mai, £2,840,424......£1,136,167 0 75 pour cent jusqu'au 1er décembre, £1,143,919.....

Total des débentures dues le 1er décembre...... 1,994,108 0 Total des débentures dues le 1er décembre...... 1,381,279 0 £612,829

disons six cent douze mille huit cent vingt-neuf louis. J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur, JOHN M. GRANT, T. A. Begly, écuyer, Bureau des Commissaires des travaux publics, Assistant-Ingénieur. Toronto.

1er Décembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

Monsieur,—J'ai à dire pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au premier du courant, sur la section de Québec et Trois-Pistoles du grand tronc de chemin de fer, et payé aux entrepreneurs, est de trois cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt six louis sterling dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN M. GRANT,

£329,886.

Ingénieur.

#### GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

# SECTION DE QUEBEC ET DES TROIS-PISTOLES.

Quebec et St. Thomas.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant cer- tifié jusqu'au ler décembre. 1855.	Montant pour compléter.
NIVELLEMENT ET PONTS—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.	£ 164,292	£ 162,139	£
	104,292	102,139	2,153
Superstructure—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, traverses, etc	140,275	133,407	6,868
Stations—Y compris les édifices pour locomot, les passaget le fret, bout., plaques-tourn., terrains pour sites, etc.	15,598	15,299	299
Fonds Roulant—Y compris les locomot., chars à passaget à marchandises, wagons à gravier, herses à neiges, etc.	26,975	19,041	7,934
	£347,140		17,254
Montant certifié jusqu'au 1er décembre 1855		£329,886	4

1er décembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer:

Monsieur,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au 1er du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Montréal et Toronto, et payé aux entrepreneurs, est de deux millions, quatre cent quatre mille huit cent quatrevingt-quatre louis sterling.

ALEX. M. ROSS, Ingénieur.

£2,404,884.

# GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

#### SECTION DE MONTREAL ET TORONTO.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant cer- tifié jusqu'au ler décembre 1855.	Montant pour compléter.
Nivellement et ponts—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie	£	£ 1,244,115	£ 238,633
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, traverses, pose de la voic, etc		902,955	211,761
STATIONS—Y compris les locomotives, édifices pour le fret, boutiques, plaques tournantes, sites	179,595	135,214	<b>44,</b> \$81
Fonds Roulant	222,942	122,600	100,842
	£3,000,000		595,116
Montant certifié jusqu'au 1er décembre 1855		£2,404,884	

ler décembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer:

Monsieur,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au 1er du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer du Canada de Toronto et Sarnia, par les entrepreneurs, MM. Gzowski et Cie., est d'un million trente-six inille cinq cent soixante et quatorze louis, dix chelins sterling, dont suivent les particularités. Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

ALEXR. M. ROSS, Ingénieur.

£1,036,574 10s.

#### GRAND TRONG DE CHEMIN DE FER.

#### SECTION DE TORONTO ET SARNIA.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant cer tifié jusqu'au ler. décembre 1855.	Montant
NIVELLEMENT ET PONTS—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie	£ s. d 832,775 0 0	£ s. d.	£ s. d. 154,188 9 0
Superstructure—Y compris les rails, conssinets, clous, lest, traverses et pose de la voie	348,766 O C	213,488 0 0	135,278 0 0
Stations—Y compris les édifices pour les locomotives et le fret, les bout., plaques tourn., terrain pr. sites,		<b>39,5</b> 00 0 0	25,500 0 0
Fonds-roulant—Locomotives, chars à passagers et à marchandiscs, wagons à gravier, herse à neige, etc.	129,025 0	15,000 <b>o</b> 0	24,025 0 0
<b>£</b>	1,375,566 0 (	)	338,991 9 0
Montant certifié jusqu'au ler décembre 1855	1	1,036,574 10 6	

# Toronto, 20 décembre 1855.

Monsieur,—Relativement à la lettre officielle que M. Grant, assistant secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer, a ce jour transmis au bureau des commissaires du chemin de fer transmettant des certificats des ingénieurs de la compagnie pour travaux faits et matériaux fournis sur les diverses sections du grand tronc de chemin de fer, et demandant la remise des débentures provinciales dues sur iceux, et ayant appris que la balance de la somme originairement accordée, se montant à £112,000, ne sera émise que lorsque les conditions de l'acte récemment passé pour accorder £900,000 auront été remplies bien qu'il soit actuellement dû à la compagnie plus de £600,000,—j'ai à vous prier de vouloir bien engager votre honorable burcau à remettre en à compte, c'est-à-dire, jusqu'à ce que l'inspection nécessaire des travaux exigés par le statut de la dernière session ait été faite, disons, deux cent cinquante mille l'alouis.

Comme M. Grant mentionne dans sa lettre que les retards apportés dans la remise des débentures maintenant dues à la compagnie ont causé de grands embarras, j'espère en conséquence, que cette demande sera accueillie par le bureau des commissaires des chemins de fer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

BENJAMIN HOLMES,

Vice-président.

T. A. Begly, ecuyer, etc., etc.

La compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada.

Bureau des directeurs gérants.

Montréal, 30 janvier 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmetre ci-joint des certificats de notre ingénieur en chef pour travaux faits et matériaux fournis sur les diverses sections du grand tronc de chemin de fer, jusqu'au ler janvier 1856, et de vous prier de vouloir bien, aussitôt que vous le pourrez convenablement, les soumettre à votre honorable bureau des commissaires de chemins de fer.

Je demande à vous transmettre un état indiquant dans quelle position se trouvent la compagnie et le gouvernement provincial dans la remise des débentures; vous verrez que le premier du courant il était dû une balance de £311,224

à la compagnie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN M. GRANT,

Assistant-secrétaire.

T. A. Begly, écuyer, Travaux publics,

	Montant pour compléter, ler. janvier 1856.
St. Thomas à Québec Montréal à Brockville Brockville à Kingston Kingston à Grafton Grafton à Toronto Toronto à Stratford	6,364 127,517
	£535,329

£933,735			£933,735		. •
311,224	Balance due jusqu'au Ier janvier 1856	under the fact of the second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second se			
300,060	24 décembre Remise (par télégraphe)	24 décembre			
200,000	Remise	17 septembre Remise	933,735	tronc de chemin de fer	-rP
122,511	Remise	1855. 22 juillet		1856. Ier janvier Montant au crédit de la compagnie du grand	
£1,335,231		medicana di dana di mangana	£1,335,231		12.50
933,735	Montant à être émis				,
101			900,000	Trouvette garanne	
535,329	date depuis Stratford jusqu'à St. Thomas		435,231	Name III consti	
to	Montant des travaux restant à faire à cette	1856. Ier janvier	њ	ler mai Montant des débentures, ancienne ga-	
Av.	nd tronc de chemin de fer pour émision	oagnie du gran tures.	vec la compagni de débentures	Le gouvernement provincial en compte avec la compagnie du grand tronc de chemin Dr. de débentures.	

1er Janvier 1856.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

Monsieur,—Je prends la liberté de dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux sur la section de Québec et des Trois-Pistoles du grand tronc de chemin de fer, et payé aux entrepreneurs, est de trois cent trente-six mille quatre cent quatre-vingt-six louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,)
ALEX. M. GRANT,
Ingénieur;

£336,486.

# GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

#### SECTION DE QUEBEC ET TROIS-PISTOLES.

Québec et St. Thomas.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant cer- tifié jusqu'au 1er jan. 1856.	Montant pour compléter.
	£	£	£
Nivellement et ront—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie	164,292	163,945	847
Superstructure—Y compris les rails, coussincts, clous, lest, traverses, etc	140,275	135,900	4375
STATIONS—Y compris les édifices pour les locomotives les passagers et le fret, boutique, plaques tournantes, etc.	15,598	15,299	299
Fonds ROULANT—Y compris les locomotives, chars à passagers et à marchandises, wagons à gravier, herses à neige, etc	26,975	21,342	5688
£	347,140		10,654
Montant certifić jusqu'au 1er janvier 1856	£	336,486	

(Copie.)

1er Janvier 1856.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de ser :

Monsieur,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au 1er du courant, sur la section de Montréal et Toronto du grand tronc de chemin de fer du Canada, par les entre preneurs, MM. Gzoroski et Cie., est de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante et quinze louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) ALEX. M. ROSS.
Ingénieur.

£2,498,375

# GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA.

#### SECTION DE MONTREAL ET TORONTO.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant cer- tifié jusqu'au 1er jan. 1856.	Montant pour compléter.	
	£	£	£	
Nivellement et Pont—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie	1,482,747	1,296,134	186,613	
Superstructure—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, traverses, pose de la voie, etc	1,114,716	942,814	171,902	
STATIONS—Y compris les édifices pour les locomotives et le fret, plaques tournantes, sites, etc	179,595	136,380	43,215	
FONDS ROULANT—Y compris les locomotives, chars à passagers et à marchandises, mobilier, wagons des bagages, herses à neige, etc	222,942	123,047	99,895	
	3,000,000		501,625	
Montant certifié jusqu'au 1er janvier 1856	£	2,498,375		

1er Janvier 1856.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

Monsieur,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au 1er du courant, sur la section de Toronto et Sarnia du grand tronc du chemin de fer du Canada, par les entrepreneurs MM. Gzoroski et Cie., est de un million cinquante-quatre milles six cent quatre-vingt-dix louis, onze chelins sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obeissant serviteur,

ALEX. M. ROSS, Ingénieur.

£1,054,690 11s.

### GRAND TRONG DE CHEMIN DE FER DU CANADA.

#### SECTION DE TORONTO ET SARNIA.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant cer- tifié jusqu'au ler janv. 1856	Montant pour compléter.	
	£	£ s.	£ s.	
Nivelnement et pont—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie	832,775	688,946 11	143,828 9	
Superstructure—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, traverses, etc	848,706	216,494 0	132,272 0	
STATIONS—Y compris les édifices pour les locomotives, et fret, boutiques, plaques tournantes, terrains, etc.	65,000	43,750 0	21,250 0	
Fonds ROULANT—Y compris les locomotives, les chars, à passagers et à marchandises, wagons à bagages, herses à neige, etc	129,025	105,500 0	23,525 0	
Montant certifié jusqu'au 1er janvier 1855	1,375,566	1,054,690 11	320,875 9	

Toronto, 2 février 1856.

Au président du bureau des commissaires des chemins de fer :

Monsieur,—La compagnie du grand tronc de chemin de fer a éprouvé de sérieux embarras à défaut de la balance de la garantie. Puis-je donc demander au bureau de prendre les mesures nécessaires pour avoir la remise de la balance due à la compagnie sur les actes de garantie, qui accordent l'aide provinciale au grand tronc.

Votre obéissant serviteur,

JOHN ROSS, Président du G. T.

Je puis dire que des travaux pour plus de deux cent mille louis sterling ont été faits depuis notre dernière demande.

Compagnie du grand tronc de chemin de fer.

Toronto, 12 avril 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie d'une lettre que j'ai reçue de l'ingénieur en chef de cette compagnie transmettant un état correct du montant des débentures provinciales qui doivent être remises à la compagnie le 1er du courant, et dont je vous transmets ci-joint copie. Je suis chargé par le bureau des directeurs de vous prier de vouloir bien soumettre les incluses et la présente communication à l'honorable bureau des commissaires des chemins de fer, aussitôt que l'occasion s'en présentera, de manière qu'il ne survienne aucun autre retard pour obtenir l'ordre en conseil nécessaire pour avoir la remise du montant des débentures maintenant dues, se montant comme vous le verrez à £310,278 sterling.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN M. GRANT,

Assistant-secrétaire.

T. A. Begly, écuyer,

Etc., etc., etc.,

Truvaux publics,

Toronto.

(Copie.)

Toronto, 11 avril 1856.

Monsieur,—Je prends la liberté de vous transmettre un compte corrigé indi-

quant le montant des débentures qui doivent être remises le 5 du courant.

Ce montant est fondé sur des chiffres extraits du rapport fait ce jour par MM. Killaly, Benedict et Street, au gouvernement provincial; j'y ai ajouté le montant des travaux faits durant les mois de février et mars, se montant à £120,258. Le montant des débentures auquel nous avons droit est comme vous voudrez bien le remarquer, de £310,278, jusqu'au 1er avril.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

(Signé,)

ALEX. M. ROSS.

Ingénieur.

John M. Grant, écuyer,
Assistant-Secrétaire,
Toronto.

<del></del>						ļ!					1	
£ 300,000	165,000	K47 730	£1,012,720		436 848	OEO FOR	327,630	220,0S±	£547,730	120,258	90.194 220,084	£310,278
Par émission.	" Emission	6 Polongo ontro los maine da contra mateina	Daiaince einie ies mains un gouv. Piovine.	Par somme de travaux restant à faire suivant	le rapport de MM Benedict et Street au gouvernement provincial, £531,499 ct.		19 pour cent sur ±430,848	" Balance à émettre le 1er février		" Montant des travaux exécutés et certifiés du ler février au ler avril inclusivement	" 75 pour cent sur £120,258	
1855. Décembre 24 Par émission.	1856. Février 4			1856. Février 1		,						
ယူ	112,720	900,000	£1,012,720			067773	2041,120					
1855. IT Septembre. Montant de débentures non émises à cette	Sur l'ancienne garantie	" Montant de la nouvelle garantie				Montant des débentures rapportées comme } non émises						
17 Septembre.					1856.	4 Février						

Bureau des commissaires de chemins de fer,

Château St. Louis, Québec, 19 septembre 1855.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande du 21 dernier pour une autre remise de débentures en faveur de la compagnie du grand trone, pour travaux faits sur les diverses sections des chemins qui y sont désignées, et de vous informer que les commissaires du chemin de fer ayant fait à son excellence en conseil un rapport suggérant que le receveur-général ait autorité de remettre en la manière ordinaire des débentures pour le montant de £200,000,—en conséquence son excellence le gouverneur-général a bien voulu en autoriser l'émission.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

A J. M. Grant, écuyer, Assistant-secrétaire,

Compagnie du grand tronc de chemin de fer. Montréal.

> Bureau des commissaires de chemins de fer, Toronto, 13 novembre 1855.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 du courant transmettant des certificats de l'ingénieur en chef, pour travaux faits et matériaux fournis sur les diverses sections du grand tronc de chemin de fer jusqu'au ler octobre dernier, et priant de faire remise à la compagnie du montant des débentures provinciales dues sur icelles. En réponse j'ai à dire que l'assistant commissaire des travaux publics est maintenant occupé à examiner le chemin et aussitôt qu'il sera de retour l'affaire sera réglée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

(Signé.)

THOMAS A. BEGLY,

Sccrétaire.

John M. Grant, écuyer, Assistant-secrétaire,

Compagnie du grand tronc de chemin de fer, Montréal.

> Bureau des commissaires de chemins de fer, Toronto, 27 décembre 1855.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer qu'à une assemblée du bureau des commissaires des chemins de fer tenue le 21 du courant, recommandant qu'il soit émis en faveur de la compagnie du grand tronc de chemin de fer des débentures au montant de trois cent mille louis sterling, et que toute autre avance ne se fera qu'après la présentation du rapport sur les travaux restant à finir sur cette ligne de chemin de fer; aussi de vous dire que son excellence le gouverneur-général en conseil a bien voulu approuver que le montant susdit soit remis à la compagnie ainsi que suggéré.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

THOMAS A. BEGLY,

Secrétaire.

John M. Grant, écuyer, Assistant-secrétaire,

Compagnie du grand tronc de chemin de fer, Montréal. Bureau des commissaires de chemins de fer, Toronto, 5 février 1856.

Monsieur,—En réponse à votre communication du 30 ultimo, transmettant des certificats de l'ingénieur en chef pour travaux faits, etc., jusqu'au 1er janvier 1856, aussi un état indiquant une balance due à la compagnie, j'ai l'honneur de vous informer qu'à une assemblée du bureau des commissaires de chemins de fer tenne en leur bureau hier le 4 du courant, il a été recommandé en faveur de la compagnie du grand tronc de chemin de fer une remise de £165,000 sterling de la garantie provinciale et que son excellence le gouverneur-général en conseil a bien voulu la sanctionner.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

(Signé,) THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

John M. Grant, écuyer,
Assistant-secrétaire,
Compagnie du grand tronc de chemin de fer.
Montréal.

Bureau des commissaires de chemins de fer, Toronto, 16 fevrier 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer qu'à une assemblée du bureau des commissaires des chemins de fer tenue samedi le 12 du courant, il a été recommandé qu'une somme de £110,000 sterling soit remise à la compagnie du grand tronc, et que son excellence le gouverneur-général en conseil a bien voulu le sanctionner.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

John M. Grant, écuyer,

Assistant-secrétaire,

Compagnie du grand tronc de chemin de fer,

Montréal.

Bureau des commissaires de chemins de fer, Toronto, 17 avril 1856,

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer qu'à une assemblée du bureau des commissaires tenue mardi le 15 du courant les commissaires ont recommandé qu'en sus de la somme de £110,000 sterling dont la remise a été autorisée par un ordre en conseil du 12 du courant, en faveur de la compagnie du grand tronc de chemin de fer, une autre remise de £120.000 sterling soit maintenant sanctionnée et que son excellence le gouverneur-général en conseil a bien voulu l'approuver.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) THOMÁS A. BEGLY, Secrétaire.

John M. Grant, écuyer,
Assistant-secrétaire.
Compagnie du grand tronc de chemin de fer,
Montréal.

Etat indiquant les périodes auxquelles les commissaires du bureau des chemins de fer ont recommandé l'émission de débentures provinciales à la compagnie du grand trand tronc de chemin de fer et les montants:

	THE COURSE OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE	£	-	*****
1855	Juillet 23	122,511		
,46	Septembre 13	200,000	ł	
"	Décembre 21	300,000		
1856	Février 4	165,000		
. "	Avril 12	110,000		
"	<b>"</b> 14	120,000	1	

# (Copie.)

LETTRE de Benjamin Holmes, écuyer, vice-président de la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada, à l'honorable inspecteur-général des comptes publics, datée Toronto, 10 avril 1856.

Monsieur,—En l'autre part j'ai l'honneur de vous transmettre un extrait des minutes de l'assemblée des directeurs de la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada, tenue ce jour, relativement aux embarras dans lesquels se trouvent actuellement les affaires de la compagnie, et demandant que les intérêts dus et devenant dus sur les débentures émises par le gouvernement en faveur de cette compagnie soient payés par les agents de la province à Londres.

J'ai à vous prier instamment de soumettre le plus prochainement possible cette communication à l'honorable conseil exécutif afin qu'action puisse être immédiatement prise pour que les ordres nécessaires soient transmis aux agents

à Londres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obeissant serviteur, BENJAMIN HOLMES,

A l'honorable William Cayley, Inspecteur-général, etc., etc. Toronto.

Toronto, 10 avril 1865.

A une assemblée des directeurs de la compagnie du grand tronc de chemin fer du Canada, tenue ce jour dans cette cité, les directeurs suivants étant présents :

L'honorable John Ross, président;

L'hon. William Cayley, L'hon. Sir Allan McNab, L'hon. L. T. Drummond, L'hon. Col. Taché, James Beaty, écuyer, E. F. Whitmore, écuyer, G. Crawford, écuyer, W. H. Ponton, é Et Benjamin Holmes, vice-président, il a été W. H. Ponton, écuyer,

Résolu,—Que vu que l'état de gêne dans lequel se trouvent les affaires financières de la compagnie obligera la compagnie, le premier jour de janvier prochain, à demander des avances à ses banquiers pour faire honneur au crédit de la province et de la compagnie en payant ponctuellement l'intérêt dû sur les débentures provinciales, et vu aussi l'incapacité où la dite compagnie sera de rencontrer les paiements à l'avenir jusqu'à ce que toute la ligne soit complétée y compris le pont Victoria, il est ordonné que le vice-président adresse une communication à l'honorable inspecteur-général demandant qu'il soit donné instruction aux agents de la province à Londres de pourvoir au paiement de l'intérêt pour le semestre dû en janvier dernier et pour le présent semestre devenant dû en juillet prochain sur les débentures émises par la province en faveur de cette compagnie et se montant en tout à la somme de £111,500.

Je certifie que le présent est un extrait correct du livre de minutes de la

compagnie.

(Signé,)

JOHN M. GRANT, Assistant-secrétaire.

10 Avril, 1856.

Bureau de l'inspecteur-general, Toronto, 30 avril 1856.

Monsieur,—Conformément aux ordres de son excellence le gouverneurgénéral, transmis dans votre lettre du 15 du courant, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, un état indiquant les sommes demandées au nom de la compagnie du grand tronc de chemin de fer pour l'émission des débentures provinciales, et la date et les sommes et quand elles ont été remises, depuis le ler janvier 1855, le département ne pouvant donner les dates des demandes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

WILLIAM DICKINSON,
Député inspecteur-général,
Pro tempore.

L'honorable secrétaire provincial, Etc., etc., etc.,

Etat indiquant les sommes demandées par le bureau des commissaires des chemins de fer, pour la remise de débentures provinciales, en faveur de la compagnie du grand tronc de chemin de fer, et les dates et les sommes, quand elles ont été remises, depuis le 1er janvier 1855.

Montant de Sterlin		ndé.	Montant Sterlii		s.	Date de l'ordre en conseil autorisant l'émission débentures.	des
£ 203,634 200,000 300,000 165,000 110,000	0	d. 0 0 0 0	£ 122,511 200,000 300,000 165,000 110,000	0	d. 0 0 0 0	23 Juillet, 1855. 15 Sept. " 21 déc. " 4 Février 1856. 13 Ayril "	
£978,634	0	0	£897,511 £1,091,971		0	Montants émis, sterling.  Egal sur courant.	

N. B.—Les dates des demandes ne peuvent être fournies par ce département.

WILLIAM DICKINSON, Inspecteur général pro tempore.

Bureau de l'inspecteur-général, Toronto, 30 avril 1856.

2 Juillet 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer:

Monsieur,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au 1er du courant, sur la section de Toronto et Sarnia du grand tronc de chemin de fer, et payé aux entrepreneurs, est de huit cent quatre-vingt-huit mille deux cent soixante et deux louis sterling, dont suivent les particularités.

(Signé,)

ALEX. M. ROSS, Ingénieur.

£888,262.

#### GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA.

#### SECTION DE TORONTO A SARNIA.

Description des travaux.	Montant du contrat	Montant cer- tilié jusqu'au ler juillet 1855.	Montant pour compléter.
NIVELLEMENT BY FONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie	£ 832,775	£ 604,132	£ 228,643
Superstructure—Rails, conssincts, clous, lest et pose de la voie	348,766	186,480	162,286
Stations—Edifices pour les locomotives et le fret, boutiques, plaques tournantes, terrain pour sites, etc	65,000	10,650	54,350
FONDS ROULANT Locomotives, chars à passagers et à marchandises, wagons à gravier, herses à neige, etc.	129,025	87,000	42,025
£	1,375,566		487,304
Montant certifié jusqu'au 2 juillet 1855	£	888,262	

2 Juillet 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

Monsieur,—J'ai à vous apprendre, pour la direction du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au ler du courant, sur la section de Montréal et Toronto du grand tronc de chemin de fer, et payé aux entrepreneurs, est d'un million sept cent quarante mille sept cent cinquante-neuf louis sterling, dont suivent les particularités:

(Signé,)

ALEX. M. ROSS, Ingénieur.

#### GRAND TRONG DE CHEMIN DE FER DU CANADA.

#### SECTION DE MONTREAL ET TORONTO.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant cer- tilié jusqu'au 2 juillet 1855.	Montant pour compléter.
Nivellement et pont—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie	£ 1,482,747	£ 972,154	£ 510,598
Superstructure—Y compris les rails, coussinets, clous, lest et pose de la voie	1,114,716	597,700	517,01 <b>6</b>
STATIONS—Y compris les édifices pour les locomotives et fret, boutiques, plaques tournantes, terrains, etc	179,595	82,905	96,690
Fonds ROULANT—Y compris les locomotives, chars à passagers et à marchandises, wagons, herses, etc	222,912	88,000	134,942
$oldsymbol{arepsilon}$	8,000,000		1,259,241
Montant certifié jusqu'au 1er juillet 1855	£	1,740,759	

2 Juillet 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer:

Monsieur,—J'ni à dire, pour l'information du burcau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au premier du courant, depuis Québec jusqu'à St. Thomas, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Québec et Trois-Pistoles, et payé aux entrepreneurs, est de deux cent soixante et sept mille huit cent dix louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur, (Signé,) ALEX. M. ROSS, Ingénieur.

# GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA.

SECTION DE QUEBEC ET TROIS-PISTOLES.

De Québec à St. Thomas.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant cer- tifié jusqu'au 2 juillet 1855.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie	142,552	139,110	3,442
Superstructure—Y compris les rails, coussinets, clous, traverses, lest et pose de la voie	134,875	103,750	81,125
STATIONS—Y compris les édifices pour les locomotives et fret, boutiques, plaques tournantes, terrain, etc.	15,598	10,950	4,648
Fonds ROULANT—Y compris les locomotives, chars à passagers et marchandises, wagons, herses à neige, etc.	26,975	14,000	12,975
	£320,000		52,190
Montant certifié jusqu'au 1er juillet 1855		£267,810	

# RAPPORTS

# COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

- No. 1.—Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et du Lac Champlain, pour les années 1854 et 1855.
- No. 2.—Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough, jusqu'au 1er mars 1856.
- No. 3.—Compagnie du Chemin de Fer d'Ontario, Simcoe et Huron, pour l'année 1855.
- No. 4.—Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Industrie, pour l'année 1855.

# No. 1.

ÉTAT des RECETTES et des DÉPENSES du CHEMIN de FER du CHAM-PLAIN et du ST, LAURENT, et de ses dépendances, avec ensemble montant de tonnage et le nombre des passagers transportés sur ce chemin durant l'année 1854; tel que requis par la 49me section de l'acte 2, Guill. IV, chap. 58.

REC	RECETTES. DÉPENSES.		TONNAGE.	PASSAGERS.			
£ 40277	s. 17	d. 11	£ 28933	s. 9	d. 8	25,877	78,244

G. IRVING, Comptable.

Montréal, 31 mars 1856.

Je, George Irving, fais serment que l'état ci-dessus est correct et fidèle, dans toutes ses particularités, au meilleur de ma connaissance et croyance.

G. IRVING, Comptable.

Assermenté devant moi, à Montréal, ce 10me jour d'avril 1856.

T. BOUTHILLIER, J.P.

#### No. 1.—(Continuation.)

ÉTAT des RECETTES et des DÉPENSES du CHEMIN de FER du CHAM-PLAIN et du ST. LAURENT et de ses dépendances, avec ensemble le montant de tonnage et le nombre des passagers transportés sur ce chemin durant l'année 1855; tel que requis par la 49me section de l'acte 2, Guill. IV, chap. 58.

age and trap employment of the major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major major						Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Contro	and the same plant has been also planting designed designed at a particular and the same state of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the last of the
REC	ETT.	es.	DÉP	ENS.	es.	TONNAGE.	PASSAGERS.
A		d.	£		d		Annual State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of the State of th
Æ	ß.	٠, ا		s.	u.		
41894	16	5	21988	13	7	26,191	61,782

G. IRVING, Comptable.

Montréal, 31 mars 1856.

Je, George Irving, fais serment que l'état ei-dessus est correct et fidèle, dans toutes ses particularités, au meilleur de ma connaissance et croyance.

G. IRVING, Comptable.

Assermenté devant moi, à Montréal, ce 10me jour d'avril 1856.

T. BOUTHILLIER, J.P.

# No. 2.

ÉTAT des RECETTES et des DÉPENSES de la COMPAGNIE du CHEMIN de FER de COBOURG et PETERBOROUGH, depuis le premier jour de juin 1855, jusqu'au premier jour de mars 1856. Le premier jour de juin 1855, étant l'époque de la date de l'ouverture permanente du chemin.

RECETTES.		Montant.	
	\$ cts.	\$ cts.	
Pour 13,441 passagers	1057.89	11873.69	
Pour do 21,881 minots de blé	1075.44 18772.69 13788.39		
		34694.41	
Porté en l'autre part	***************************************	46568.10	

# No. 2.—(Continuation.)

R	ECETTES.					-	Monte	ant.
					. \$	cts.	8	cts.
Rapporté de l' Pour service de la malle Emprunts à courte échéanc	autre part o d'individus, banque	es, etc					46568 750 29071	.00
Total						\$	76389	.95
D F	BOURSÉS.							
Pour la mise en opération d intérêt sur emprunts à me, rôles de paiement, Pour fonds roulant addition Pour mécanisme additionne	courte échéance, ré etc nel	parations	au mé	canis-			38094 32600 <b>5</b> 695	.00
Total		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				8	76389	95

# H. COURT,

Président.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE COBOURG ET PETERBOROUGH. 1er mars 1856.

Assermenté devant moi, ce 22me jour de mars 1856.

ASA A. BURNHAM, J. P.

# No. 3.

# ÉTAT des TRANSACTIONS du CHEMIN de FER d'ONTARIO, SIMCOE et HURON, pour l'année expirant le 31 décembre 1855

Longueur ouverte le 15 mai 1853	12 do 21 do
Longueur des embranchements en la possession de la compagnie, construits	57 lbs. 1432 pieds. 60 do 52.8 10 5

	N	ombre et qu	alité des engi	ns.	
Nombre	Roues A	forrices.	Longueur	Diamêtre du	Connections
d'engins.	rengins. No. Diamêtre. Piston.				Connections
1 1 4 5 1 1 3 1	4 4 6 4 4 4 4	Pieds.  5 5 4 5 6 5 4 4 4 4 4 4 4 4	Pouces. 20 22 20 20 20 20 20 20 20 22 20 20 20	Pouces. 14 16 18 17 17 16 17 16	En dedans En dehors En dedans do do En dehors En dehors
do do do do do do do do do do do do do d	do 8	do 2me do do 2me do do 2me do do 2me do do 2me do do 2me do	S		14 6 11 145 180 40 20 3
Control Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of th	[]	Pransactions	pour l'année.		
Distance en milles do	s, par un char di do	u train à passag do	agers gers—Passager Bagage	301648	119468 429873 85879
Distance en milles do Lilles parcourus p Distance en milles Lilles parcourus p Distance en milles Lilles parcourus p	par un char du do par les trains do s par un char du par les trains em s par un char en ar les trains à g char employé à l	train de fret—I Platefor  bois  train de bois  ployés à la cons  ployé à la cons  ravier  ester—chars à  à	struction à part le truction	333353 	679109 16435 96579 10850 70000 19785
g <u>akundurungak mel</u> kemban di Amas, di rebidek kemban se tedi di di di kemban se tedi di di di di di di di di di di di di d	Par	cours en mil	lles des engin	s.	<u> </u>
do pour bois . do pour constr do pour lest	uction		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	125348 88050 16017 9981 22481	261877

#### No. 3.—(Continuation.)

### Nombre de passagers de toutes classes transportés dans les chars.

Adultes. { Parcours de la voie	3067	
Gratis et transportés pour la construction.	9906	202193

Nombre de milles parcourus par des passagers de toutes classes, ou nombre des passagers transportés la distance d'un mille.

Adultes. Parcours de la voie Sur la voie Enfants Gratis et transportés pour la construction	119793 367358	8607987
Taux de passage, moyenne par mille		\$2.12 cents. \$1.23 cents. \$0.86 cents.

#### Nombre de tonneaux (2000 lbs.) de fret transportés.

	MOUVEMENT.	lère classe.	2de classe.	3me classe.	Blė.	Fleur.	Divers charge- ments.	Total.
Nord Sud.	I local	$\frac{294}{746\frac{1}{4}}$	31283 4284 7541 144	5047½ 4463½ 6910	5½ 6408½ 2201	93 81633 28334	3939½ 40375½	4578 60911 <del>1</del>
То	tal, No. de tonneaux							928081
Moyenne de la charge sur le fret par tonneau { Local								.42 cents. .61 cents. .35 cents.
Taux Moy. Taux Moy.	Moyenne de la vitesse adoptée pour les trains ordinaires de passagers (y compris les arrêts), par heure							20 milles. 25 do 25 do 30 do 12 do 16 do

# No 3.—(Continuation,)

# Classification du fret en tonneaux de 2000 lbs.

DESCRIPTION by FRET.	Tonneaux allant vers le nord.	Tonneaux allant vers le sud.	Total tonncaux.
Des produits forestiers.     Local	145.1 296.2 e. 42.2 160.4 10658.1 4578 42	41060½  566  40133 17828 7854½ 3913 24½ 220 76½ 86½ 137½ 157	45630 7111 4013 19124 7854 431 214 3804 764 10744 47154
Total		2	929083

#### Profits

PROVENANCE.	Trafic local.	du parcours	Total des profits de toutes sour- ces, depuis le 1er. janv. au 31 déc. 1855.
Passagers. Fret. Autres sources. Emmagasinage Total.	122374.90	33516.56 39181.51	172655.14 161556.41 6000.00 1254.05

# Dépenses pour entretenir et faire fonctionner le chemin.

	PORTÉ A	
The second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second secon	Construction Trafic des Trafic passagers. Trafic du fret.	Total.
Repar. aux bâtisse Aiguilleurs, etc  Dépenses de station. Maîtres de station	\$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ cts. \$	\$ cts. 4685.33 442.11 11681.42 8630.93 2387.50
Divers		7673.89

#### No. 3.—(Continuation.)

Dépenses pour entretenir et faire fonctionner le chemin.—(Continuation.)

Rapporté de l'autre part.   1370	06.09 21795 64.71 4314	t. \$ cts. \$ 5.09 35501 1.57 9979
Rapporté de l'autre part   1370	06.09 21795 64.71 4314 32.83	3.09 35501 1.57 9979 8432 659
Dépenses de bureau	64.71 4314 32.83 59.15	9979 8432 659
Maind œuvre et domag.  Taxes sur biens-fonds.  Approvisionnement d'eau.  Bois, et frais de préparation.  Entretien de la voie permanente.  Entretien de Réparations aux locomotives la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la force lo-la for	92.53	3292   13622   13622   1776   3170   4.64   2054   6.87   1521   1.87   5676   7.73   32845   41096   3181   14703   14703   1570   1267   7148   0.00

Accidents.—Il n'est pas arrivé d'accidents aux passagers jusqu'à la date du présent rapport.

CITÉ DE TORONTO. Savoir: LFRED BRUNEL, de la cité de Toronto, écuyer, Savoir: surintendant en chef de la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron, est assermenté et déclare que le rapport ci-joint des transactions de la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron, durant l'année expirée le 31 décembre 1855, est authentique au meilleur de la connaissance, information et croyance du déposant.

A. BRUNEL, Surintendant.

Assermenté devant moi, à Toronto, ce 7me jour de mars 1856.

John Hutchison, Echevin, cité de Toronto.

# No. 4.

RAPPORT de la COMPAGNIE du CHEMIN de FER du ST. LAURENT et de l'INDUSTRIE, indiquant le montant de fret et le nombre de passagers, ainsi que les recettes et les dépenses sur le dit chemin, durant l'année expirant le 31me jour de décembre 1855.

Re	cettes		Dép	oenses	3,	FRET.	Passagers.
£ 1829	s. 5	d. 2½	£	s.	d. 2	Tonnaux. QuintauxQuartslbs.  2640 13 1 183	5900

Je, soussigné, certifie par ces présentes, que le rapport ei-dessus est correct, au meilleur de ma connaissance et croyance.

C. W. W. PANNETON, Secrétaire-trésorier de la Compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Industrie.

Assermenté devant moi, au village de l'Industrie, ce 28me jour de mars 1856.

G. DELANAUDIÈRE, J.P.

# DÉLIBÉRATIONS

DU

# COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

Au sujet du Bill No. (65) pour l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron.

Jeudi, 27 mars 1856.

#### LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

#### PRÉSENTS:

M. BELLINGHAM,

M. BUREAU,

L'Hon. M. CARTIER,

M. CLARKE,

M. CRAWFORD,

L'Hon. M. le Proc. Genl. DRUMMOND,

L'Hon. M. le Proc. Génl. MACDONALD.

L'Hon. M. J. S. MACDONALD,

M. Mongenais,

M. PAPIN.

L'honorable M. Cartier est appelé au fauteuil en l'absence du président.

Le comité prend en considération le bill (No 65) pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

Le greffier soumet au comité les réquisitions suivantes de la part de James Stewart et William Cook (par l'entremise de leur agent) demendant à être entendus par conseil contre le bill.

TORONTO, 27 mars 1856.

Au comité des chemins de fer, etc.

Je soussigné, James Stewart, actionnaire de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, demande par le présent la permission de comparaître et d'être entendu par mon conseil, Oliver Mowat, écuyer, contre le bill pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

(Signé,) JAMES STEWART.

Toronto, 27 mars 1856.

Au comité des chemins de ser, etc.

Je soussigné, William Cook, l'un des créanciers de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, et ayant des intérêts considérables dans le fonds social de la dite compagnie, demande par le présent la permission de comparaître et d'être entendu par mon conseil, Henry Eccles, écuyer, contre le bill pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

> (Signé.) WM. COOK.

Ordonné, Que permission soit accordée à toutes parties pour ou contre la mesure d'être entendues par conseil.

Skeffington Connor, écuyer, L.L. D. et C. R., comparaît comme conseil en faveur du bill et s'adresse au comité au soutien des allégations contenues dans le préambule.

Henry Eccles, écuyer, comparaît comme conseil de Wm. Cook, créancier de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, et s'adresse au comité contre le bill.

Le comité délibère, et

S'ajourne à demain, à 11 h. A. M.

Vendredi, 28 mars 1856.

# LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

#### PRÉSENTS :

M. BELLINGHAM.

M. BUREAU,

L'HON. M. CARTIER,

M. CLARKE,

M. CRAWFORD,

L'Hon. M. le Proc. Génl. Drummond,

M. Foley, L'Hon. M. le Proc. Génl. Macdonald,

L'HON, M. J. S. MACDONALD,

M. Mongenais,

M. JOSEPH C. MORRISON,

M. PAPIN.

M. RANKIN.

L'honorable J. S. Macdonald est appelé au fauteuil pro tem.

Les minutes sont lues.

Le comité reprend la considération du bill (No. 65) pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

Oliver Mowat, écr., C. R., comparaît et est entendu comme conseil de la part de William Stewart, fondeur, pétitionnaire contre le Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron.

Ordonné, Que le marché mentionné dans le bill soit imprimé pour l'usage du comité.

Le comité délibère, et

S'ajourne à lundi prochain, à 10½ heures, A. M.

Lundi, 31 mars 1856.

#### LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

#### PRÉSENTS:

M. BELLINGHAM,

M. BUREAU.

M. CRAWFORD,

L'Hon. M. le Proc. Gén'l MACDONALD,

L'Hon. M. J. S. MACDONALD,

M. MONGENAIS,

M. JOSEPH C. MORRISON,

M. PAPIN.

A midi, le greffier ajourne le comité, faute de quorum, jusqu'à demain à 10 heures, A. M.

Mardi, 1er avril 1856.

#### LE COMITÉ S'ASSEMBLE

#### PRÉSENTS :

# L'HON. GEORGE E. CARTIER, au fauteuil.

M. BELLINGHAM,

M. BUREAU,

M. CLARKE,

M. CRAWFORD,

L'Hon. M. le Proc. Gén'l DRUMMOND,

M. Foley,

L'Hon, M. le Proc. Cén'l Macdonald.

L'Hon. M. MERRITT,

M. Mongenais,

M. Joseph C. Morrison,

M. RANKIN,

M. JAMES SMITH.

Le comité reprend la considération du bill (No. 65) pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

Ordonné, Que le conseil en saveur du bill soit maintenant entendu.

L'Hon M. Merritt obtient la permission de s'absenter durant l'allocution, n'ayant point entendu celle du conseil contre le bill.

Le Dr. Connor s'adresse alors au comité.

Thomas Galt, écr., comparaît comme conseil des actionnaires et directeurs de la companie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich.

Ordonné, Que M. Galt soit entendu.

M. Galt s'adresse alors au comité.

Sur motion de M. Crawford, la chambre est vidée.

Le comité délibère, et

Résolu, Que la preuve relative à la solvabilité ou non solvabilité de la compagnie et à sa capacité ou non capacité de procéder à l'exécution des travaux qu'elle a entrepris soit produite devant le comité, accompagnée d'un état des affaires de la compagnie.

Les parties sont alors appelées et la décision du comité leur est communiquée.

Sur quoi les promoteurs du bill se déclarent prêts à produire leur preuve immédiatement.

Thomas B. Winter, écr., trésorier de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, est interrogé:

Ques. 1.—Le Conseil de la part de la compagnie du chemin de fer de B. B. et G.]—QUEL est le montant des débentures dues par la compagnie?

[Le conseil contre le bill s'oppose à ce que cette question ne soit pas mise sans la production des débentures.

[Le comité décide que la question est dans l'ordre, et elle est lue de nouveau au témoin.]

Rep. Le montant des débentures vendues, portant intérêt à six pour cent, est de \$2,243,533.

- 2.—Y a-t-il maintenant des intérêts de dus, et s'il y en a, veuillez en indiquer le montant?—Oui, pour un montant considérable,—environ \$110,000 à venir jusqu'à la fin de février dernier.
- 3.—Quel est le montant de la dette flottante de la compagnie, et dites de quoi elle se compose?—La dette flottante de la compagnie est de \$880,472,—consistant en jugements, \$105,165; garantie, \$557,122; non garantie, \$218,185.
- 4.—Avez vous préparé quelque état des affaires de la compagnie, et si vous en avez préparé, pouvez-vous assurer qu'il soit correct?—Les obligations de la compagnie sont comme suit:

Actions	
Débentures	
Dette flottante	
$\frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \left( \frac{1}{2} \right) \right) \right) \right) \right) \right) \right) \right) \right) \right) \right) \right) \right) $	
Total	\$4,208,848

L'actif consiste dans le chemin, le fonds roulant et autres effets.

5.—Quel est le revenu actuel de la compagnie?—Aucun.

Et alors il se retire.

Le comité enjoint au conseil de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich d'avoir à tenir prêt, pour être soumis demain au comité, un état des affaires actuelles de la compagnie, avec un bilan.

Le comité s'ajourne alors à demain à 10 heures, A. M.

Mercredi, 2 avril 1856.

#### LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

#### PRÉSENTS :

L'HON. GEORGE E. CARTIER, au fauteuil.

M. BELLINGHAM,

M. BUREAU,

M. CLARKE.

M. CRAWFORD, M. FOLEY,

L'Hon. M. le Proc. Gén. MACDONALD,

L'Hon. M. J. S. MACDONALD,

L'Hon. M. MERRITT,

M. Mongenais,

M. Joseph C. Morrison,

M. PAPIN,

M. RANKIN,

M. James Smith,

L'Hon. M. Spence.

Le comité reprend la considération du bill (No. 65) pour l'incorporation du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

M. Galt, comme conseil de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, soumet le bilan des affaires de la compagnie tel que requis par le comité.

Rilan des affaires de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, le 29 de février 1856.

Dt.

Capital, 54,264 actions payées	\$1.085.280		Débentures portant hypothèque émises comme sureté collatérale, mais rachetables	\$303.864	\$500.781
Payé sur 1,601 actions	3.758	\$1,089,038			
Débentures donnant la 1ère hypothèque, 1ère série	608.333		Débentures portant hypothèque (2e) tenues par Heseltine et Powell, pour la confection du chemin entre Paris et Goderich		170.339
" lère " 2e "	705.668		Trailine de abouete Dant Delo & Bouis Blowness Profitmation de Western		
a 2e hypothèque	929.532	2.243.533	Valeut du Grennii, foit dite a faits, à apres l'estimation de Waller Shanley, écr.		1.269.252
Montant de la dette flottante, savoir:			Ce qu'ont couté originairement les édifices à Brantford		27.203
Dettes garanties par des débentures, etc,	557.122		Management of the formation of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of		
" Jugements	105.165		nonany appense en travanx, terrain, etc., entre raits et couercu jusqu'à cette date, y compris les rails entre Paris et Stratford		842.598
Dettes non garanties.	218.185				
		880.472	750 tonnaux de fer, @ \$30		37.500
Montant de dépentures portant hypothèque tenues comme sureté collatérale		671.113			
Montant des actions non payées, lorsqu'elles seront réalisées.		28.262	Cout primits du fonds roulant, etc. Moins la dépréciation et la perte par le seu	274.000	137.000
			Montant de l'aoquisition du Black Rock Bailway		9.946
			Montant dù sur actions		28.263
			Excedant du passif sur l'actif		\$3,022,873
		\$4.919.418			\$4.912.418

E. E. THOS. B. WINTER,
Trésorier

John Galt, écuyer, de Goderich, est interrogé.

- 6.—Par le conseil de la compagnie du chemin de fer de B. B. et G.]—ETES-vous officier de la compagnie, et quel est votre emploi?—Je suis le président d la compagnie.
- 7.—Avez-vous examiné les affaires et ressources de la compagnie, et dites ce qu'elles sont, et quels sont aujourd'hui ses moyens de rencontrer ses dettes?

M. Clarke objecte à cette preuve, attendu qu'elle n'est pas pertinente.

Sur motion de M. Morrison, la chambre se vide.

Le comité délibère, et

Résolu, Que le président informe les parties que la preuve doit être réglée d'après la résolution d'hier, savoir:

"Résolu, Que la preuve relative à la solvabilité ou non solvabilité de la compagnie, et à sa capacité ou non capacité de procéder à l'exécution des travaux qu'elle a entrepris, soit produite devant ce comité, accompagnée d'un état des affaires de la compagnie."

Les parties sont alors appelées et informées de la décision du comité.

L'on procède à l'examen des témoins.

La 7e Question est lue de nouveau-

- Rép. Quand je sus nommé président de la compagnie je trouvai ses assaires bien embarassées. Je n'avais aucuns sonds quelconques pour rencontrer ses obligations; il y avait une dette slottante considérable, et des billets étaient constamment présentés à la compagnie, et elle n'avait aucun moyen de les payer. Bres, messieurs, tel était la position de la compagnie. Elle n'avait aucune garantie à sa disposition excepté une somme d'environ \$19,000, que M. Brown avait emportée en Angleterre, et c'était tout ce qu'elle avait pour rencontrer ses obligations, ou pour construire son chemin. Les \$19,000 étaient à peine suffisants pour rencontrer l'intérêt exigible sur les débentures en Angleterre. Telle était la position de la compagnie quand je sus nommé président. Elle est pire aujourd'hui qu'elle était alors. Comme de raison l'intérêt s'accumulait sur cette dette flottante et sur les débentures, et nous n'avons aucuns moyens quelconques de rencontrer une partie considérable de cet intérêt qui est maintenant dû. Le sonds roulant et les autres biens de la compagnie sont hypothéqués.
- 8. M. Foley]—CE Bilan donne-t-il un état correct des affaires de la compagnie?—J'ai examiné ce Bilan, et il est correct à l'exception des \$19,000 d'intérêt accru depuis le 1er mars dernier, qui devraient y être ajoutés.
- 9.—Avez-vous fait l'évaluation de l'actif de la compagnie, et pouvez vous la produire?—Je n'en ai pas fait d'autre que cet état, qui est fondé sur les informations obtenues de M. Shanley et autres qui pouvaient donner une évaluation convenable du chemin, et qui sont ici prêts à être interrogés. Je ne suis pas un ingénieur, et ne prétends pas être capable de dire ce que vaut le chemin.
- 10.—Le conseil pour la compagnie du chemin de fer de B. B. et G ]—LE chemin est-il maintenant en opération, et si non, y a-t-il quelque source de revenu pour payer l'intérêt et les dépenses courantes?—Le chemin n'est pas actuellement en opération. J'ai trouvé que tenir le chemin ouvert, au lieu d'être un profit était une perte pour la compagnie, et que vu le mauvais état de ce chemin, les voyageurs qui s'en servaient s'exposaient à de très grands dangers. Un état des affaires de la compagnie jusqu'au moment où l'on a cessé de se servir du chemin une fois préparé, et ses obligations constatées, je craignis que si l'on continuait à s'en servir, le public en souffrît beaucoup, et que la position des affaires

de la compagnie n'empirât, et de plus, que les directeurs ne devinssent responsables criminellement, s'il arrivait des accidents dans l'état où se trouvait alors le chemin, et où il se trouve encore aujourd'hui.

11.—M. Smith ]—DEPUIS combien de temps le chemin est-il fermé?—Depuis, je crois, le commencement de janvier; autant que je me le rappelle,

depuis le milieu de janvier.

- 12.—Lorsque le chemin était en opération, payait-il ses frais, et si non, indiquez le déficit?—Non. Je ne puis indiquer exactement le déficit. Le chemin ne payait pas. Je ne puis rien en dire de mémoire dans le moment, mais nous avons les états de M. Stockton, notre surintendant, qui feront voir qu'il ne donnait aucun profit à la compagnie. Il nous endettait, au contraire. Je puis répondre cela généralement, mais ne puis rien spécifier particulièrement.
- 13.—La compagnie a-t-elle en perspective des moyens de terminer le chemin?—Non.
- 14.—Quelle est la longueur du chemin qui est terminé, combien en restet-il à faire, et quel sera le montant nécessaire pour le terminer?—Le chemin n'est fini dans aucun endroit. Il est fait depuis Fort Erié jusqu'à Paris, mais une grande partie de cette section n'est pas empierrée. De Paris à Stratford, il y a beaucoup d'ouvrage de fait. Cette partie comprend une distance de trente-deux milles; et de Stratford à Goderich, distance d'environ quarante-cinq milles, il y a bien peu d'ouvrage de fait, quelques terrassements, et le bois sur le chemin abattu, c'est tout. Les rails ne sont posés entre l'aris et Stratford qu'en partie.
- 15.—M. Foley ]—ET le chemin est-il tout nivelé de Paris à Stratford?—Non, il ne l'est pas.
- 16.—Le conseil de la compagnie du chemin de fer de B. B. et G. ]—L'ancienne compagnie a-t-elle cessé d'avoir l'espérance de pouvoir terminer le chemin avec ses propres ressources, ou connaissez-vous quelque moyen par lequel la présente compagnie puisse prélever des fonds pour continuer le chemin ou le terminer avec ses propres ressources?—Non, elle n'a aucun espoir de prélever des fonds avec ses propres ressources. Je ne lui connais aucun moyen de le faire. Le chemin est maintenant grevé d'un montant si considérable d'hypothèques, et il est si peu avancé qu'il ne donnerait qu'une bien pauvre garantie aux prêteurs, et les municipalités, dans les circontances actuelles, ne voudraient certainement pas prêter leur appui à la compagnie.

17.—L'IIon. J. S. Macdonald.]—AVEZ-vous les livres de la compagnie en votre possession, et pouvez-vous maintenant les consulter?—Les livres sont

ici, et le trésorier, qui est présent, pourrait mieux y voir que moi.

18.—Les livres font-ils voir la nature des différentes transactions par lesquelles la compagnie a contracté des obligations?—Oui, de même que l'état préparé par M. Lewis Hope, de Londres, l'agent de la compagnie, lequel les transactions relatives aux ventes de partie des débentures, et lequel nous sommes prêts à soumettre au comité. Cet état de M. Hope prouve la manière dont on a disposé des débentures.

- 19.—Pouvez-vous dire comment les débentures ont été émises, à qui elles ont été envoyées, et pour quelles dettes?—Non. Je puis seulement dire que les débentures actives sont au montant de \$2,243,533. La partie possédée comme sûreté collatérale est de \$671,113: elle n'est que collatérale. Le montant des débentures actives est comme je l'ai dit.
- 20.—Pouvez-vous donner quelque explication, en examinant les livres ou autrement, quant aux dettes qui ont été payées au moyen de l'emission de débentures?—Oui, l'état que je soumets actuellement (celui de M. Hope) fera connaître toute l'affaire.

Etat de l'appropriation de la seconde émission de débentures donnant la 1ère hypothèque. Montant £180,000.

000 000		Vente à MM. Foster et Braithwaite ; et prix moyen réalisé, 88 pour cent. Réglée par				
£36,200		Coupons	£1086	a o	a	,
			90		_	
		24 pour cent sur la vente	}	5 0		,
		Charges	111			
,	}	Argont, 3 mars 1854	437	•	. 0	
		10	1			
		21	1325			
		31 " "	1	5 0		
		22 juin "	675	0_ 0	- (	
£35,000		Vente à MM. Heseltine et Powell,—garantie par le dépôt de même montant de débentures donnant la 2e hypothèque comme sûreté collatérale. Prix, 90 pour cent réglé par 2} pour cent sur £15,000	37	5. 0	. (	
		14 pour cent sur £15,000	1	7 17		
		Coupons sur £20,000	60			)
	} .	2\frac{1}{2} pour cent sur £20,000	50			}
			-	0 9		,
,		Frais	)			
		Balance d'intérêt	14			,
	}	Argent, 25 mai 1854	425			`
			425			_
		1 1444		0 0	٠.	
	Ì	21 " "	}	4 12		
		6 juillot "	340			3
		18 " "	340			)
		17 août "	171	2 2	11	L
£7,700		Vente par James Wadsworth, écuyer.—reçu à compte en argent, 19 mai 1854	95	7 0	) (	•
£46,100	£15,000	Vente par diverses personnes par l'entremise de L. Hope,—prix moyen réalisé, 80 pour cent:				٠.
		Débantures donnant la 2e hypothèque vendues par M. Lance,—prix moyen réalisé, 65 pour cent, la vente de £46,100, 1e hypothèque, et de £15,000, 2e hypoth., réglée par Coupous sur £46,100.	138	<b>3</b> 0	) (	)
	(	21 pr. ct. sur £46,100	92	2 0	, (	) ;
		Coupons sur £15,000	45	0 0	•	١,
		2} pr. ct. sur £15,000	30	0 0	. (	)
1,		Frais	. 1	0 0	. (	) .
		Argent, 15 nov., 1854	447	0 0	, 10	١.
	l	31 mars 1855	185	0 0		)
		28 mai "	505	5 O	, (	)
,		30 juin "	801	3 0		)
		30 44	2117	•		)
£20,000		Vente à la Banque de l'Amérique du Nord Britanuique, réglée par contre. Recettes et paiments à compte, 30 décembre, 1854	1			)
£35,000		A la Banque de l'Amérique du Nord Britannique.				
£180,000	£15,000	Première hypothèque, seconde émission.				
		Seconde hypothèque.				
	ı	RECAPITULATION-£145,000 de débentures donnant la 1e hypothèque, vendues.	1 .			

£ 35,000 " " déposées.

£ 15,000 de débentures donnant la 2e hypothèque, vendues.

20.—[Répétée.] M. Lewis Hope sera voir comment il a été disposé des

débentures.

21.—Vous soumettez cet état comme étant la réponse à cette question?—Oui. Il se rapporte à la seconde série de débentures donnant la lère hypothèque. Les détails de la lère transaction se trouvent dans nos livres comme je l'ai déjà dit. [Cet état se rapporte à la seconde série, et la lère et 3e séries se trouvent dans vos livres.]

(Transquestionné par le conseil contre le bill.

22.—Y a-t-il eu des débentures d'émises en faveur d'aucun des directeurs comme garantie ou en paiement de dettes contractées par les dits directeurs dans l'intérêt de la compagnie?—Pas durant le temps que j'ai été président.

23. - Mais les livres le font-il voir ?- Les minutes le font voir.

24.—Mais les livres le font-il voir. Vous dites: "les bons émis pour du fer, ainsi de suite," cela comprend-il toutes les débentures?—Je ne pourrais le dire - Elles furent offertes en vente et achetées, et l'on en a obtenu de l'argent; une grande partie de ces débentures, au montant de £125,000 sterling, furent vendues par Foster et Braithwaite.

25.—L'hon. J. S. Macdonald.]—Y a-t-il eu des débentures d'émises en faveur d'aucun des directeurs comme garantie ou en paiement de dettes contractées par les dits directeurs dans l'intérêt de la compagnie?—Oui, du moins les

minutes dans les livres le font voir.

26. Voulez-vous examiner les livres et nous montrer cela?—J'ai déjà dit que M. Winter, notre trésorier, entendait cela mieux que moi.—Je dis qu'il y a eu des débentures d'émises en faveur des directeurs comme garantie pour des sommes qu'ils avaient avancées pour la compagnie, d'après ce que les livres font voir.

27.—Pour quel montant?—Je ne puis le dire. Les livres et les transactions

le feront voir.

28.—Le conseil contre le bill.]—Quand avez-vous été informé de l'insolvabilité de la compagnie?—Peu de temps après en avoir été nommé le prési-

dent, en juillet dernier.

29.—Qu'entendez-vous par peu de temps?—Presqu'immédiatement. Je mentionnerai un cas qui m'en fit bien apercevoir. Un nommé Batcheldor avait intenté une action contre la compagnie pour dommages qu'il en avait souffert. Il obtint jugement pour £6,000, je crois. La cour nous permit d'avoir un nouveau procès en par nous déposant £500. J'essayai en vain de prélever cette somme sur le crédit de la compagnie, pour en faire le dépôt. Ceci eut lieu, je crois, immédiatement après notre première assemblée à Brantford, et il me fut impossible, comme président, de me procurer cette somme d'aucune banque ou autrement sur le crédit de la compagnie pour en faire le dépôt.

30.—En quel mois ceci eut-il lieu?—Ceci eut lieu, je crois, dans le mois d'août, et conséquemment le verliet resta tel qu'il était contre la compagnie, et nous fâmes privés d'avoir un nouveau procès. J'allai à la banque du Haut-Canada, et à la compagnie du Canada, et trouver d'autres parties, pour tâcher de me procurer la somme en question, mais ce fut en vain.—M. Widder me dit bien

nettement " qu'il n'avait aucune confiance dans la compagnie."

31.—M. Smith.—Quand cela?—Le dépôt devait être fait vers le mois d'août, et c'était avant cela. Ceci n'est que matière d'opinion, mais je puis mentionner qu'en conversant avec M. Ridout et avec M. Widder, agent de la compagnie du Canada, ils me dirent tons deux qu'ils ne pouvaient rien faire pour moi, et je n'étais point prêt à leur faire voir que nous étions en état de leur donner des sûretés. Nous n'en avions point à offrir.

32.—Quand vous-êtes vous assuré que l'arrangement avec la nouvelle compagnie était le seul possible pour terminer le chemin. Est-ce que la com

pagnie n'a pas contracté de dettes depuis ?-Depuis quand?

- 33.—Depuis le temps que vous venez de mentionner, lorsque vous avez cherché à vous procurer £500?—Le jugement, comme je l'ai mentionné, est devenu obligatoire, et l'intérêt sur nos débentures s'est accumulé comme de raison, et il y a eu des dépenses de bureau et beaucoup de frais de justice qui se sont accumulés pareillement contre la compagnie, et nous n'avons prélevé aucuns fonds pour rencontrer ces dettes. Je puis mentionner une autre circonstance qui fera voir l'insolvabilité de la compagnie. M. Brown qui fut envoyé en Europe par les directeurs pour prélever des fonds, ne put en obtenir, et il eut à déposer les débentures de la compagnie pour assurer le paiement de l'intérêt à échoir. L'intérêt s'est accumulé, et l'on a obtenu jugement contre nous pour nos dettes.
- 34.—M. Crawford.]—Ce n'est pas là contracter une nouvelle dette?—Oui car il y avait à se défendre contre l'action et à payer des intérêts.
- 35.—L'hon. M. Merritt.]—Ce n'était que des dépenses courantes?—Ce n'était que des dépenses courantes.
- 36.—Le conseil contre le bill.]—Ceci prouve-t-il autre chose que le mauvais crédit de la compagnie?—C'est matière d'opinion.
- 37.—La compagnie n'a-t-elle pas contracté de dettes depuis?—Pas d'autres que celles que je viens de mentionner.
- 38.—Quelle est la dette encourue depuis le 1er d'août à part l'intérêt et les salaires?—Aucune que je me rappelle dans le moment. Des frais de poursuites, comme je l'ai déjà dit.
- 39.—Quand M. Brown est-il allé en Europe ?—A la fin de mai, je crois, ou au commencement de juin, avant que je fusse président.
  - 40. -Quand en est-il revenu?-En septembre, je crois.
  - 41.—Est-il à Toronto actuellement?—Non. Je pense qu'il est à Goderich.
- 42.—Quelles sont les tentatives qu'on a faites depuis le retour de M. Brown pour prendre d'autres arrangements que ceux pris avec la compagnie qui demande aujourd'hui une charte?—M. Brown, lorsqu'il était en Angleterre, a vu des membres de la compagnie du grand chemin de fer occidental. La correspondance de M. Brown fera voir tout ce qu'il a payé. C'est tout.
- 43.—Quand vous êtes-vous convaincu que l'arrangement avec la nouvelle compagnie était le seul praticable pour parvenir à terminer le chemin?—Quand la proposition me fut d'abord soumise, j'ai entretenu des doutes à ce sujet jusqu'à ce que j'aie connu l'état réel des affaires de la compagnie, peu de temps avant l'assemblée du 19 décembre dernier. Avant cette assemblée, je me suis convaincu qu'aucun arrangement que celui proposé ne pouvait être plus avantageux à la compagnie et à ses créanciers.
- 44.—Combien de temps avant cette assemblée vous êtes-vous convaincu de cela?—Je prenais des informations, j'examinais les affaires de la compagnie, et j'ai fini par arriver à la conclusion qu'il n'y avait rien de mieux que cet arrangement. Je ne puis indiquer aucune date précise.
- 45.—A venir jusqu'au milieu de novembre, n'étiez-vous pas opposé à l'arrangement avec la nouvelle compagnie?—A une assemblée des directeurs, la proposition de la compagnie anglaise avait été acceptée avec certains changements, lesquels furent envoyés en Angleterre pour être approuvés. Ils nous furent renvoyés avec quelque modification, et à une autre assemblée des directeurs, laquelle je crois eut lieu au commencement de novembre, la modification fut acceptée par la compagnie avec des additions faites par moi même et qui furent adoptées par les représentants de la compagnie anglaise, et depuis ce temps j'ai considéré que

notre compagnie ne pouvait point reculer devant cet arrangement, et que si elle eut essayé autre chose ensuite en Angleterre elle n'aurait pu rien faire. J'en vins alors à la conclusion que c'était le meilleur arrangement que pouvait prendre la compagnie.

- 46.—Quel était le jour où s'est faite cette assemblée à laquelle vous vous êtes trouvé satisfait de l'arrangement de la nouvelle compagnie?—C'était au commencement de novembre, je crois. Je ne puis exactement dire le jour; en examinant les livres, je vois que c'était le 10 de novembre.
  - 47.—C'est alors que vous avez fait vos additions et changements?—Oui.
- 48.—Les modifications que vous fites alors furent-elles adoptées par la nouvelle compagnie?—Oui, par ses agents, M. Brown et M. Robson.
- 49.—Quels étaient ces changements?—Ils avaient pour objet d'assurer le paiement de l'intérêt à échoir en Angleterre durant l'assemblée qui devait avoir lieu le 19 décembre, et aussi d'obliger la nouvelle compagnie, sous des peines sévères, à faire le chemin dans un temps donné.
- 50.—La nouvelle compagnie ne fit-elle pas proposer par M. Robson un arrangement beaucoup plus favorable à l'ancienne compagnie que celui qui avait été définitivement adopté?—Je n'en sais rien.
- 51.—L'arrangement que proposa M. Robson était-il le même que celui adopté en définitive par M. Barlow?—C'était à peu de chose près le même. Il pouvait y avoir quelque peu de différence. Le projet de M. Robson étant produit, je le lus à l'assemblée du 19 décembre, et il fut adopté par les actionnaires alors présents.
  - 52.—Où est ce projet maintenant?—Je ne puis le dire.
  - 53.—Qu'en e-t-il devenu?—Je ne puis pas dire.
  - 54.—Est-ce que vous n'avez pas une opinion sur ce sujet ?—Aucune.
- 55.—N'y en a-t-il pas d'entrée dans aucun des livres de la compagnie?—Aucune. Le capitaine Barlow m'informe dans le moment qu'il a été envoyé en Angleterre Il forme la base de l'arrangement imprimé, qui est maintenant devant le comité.
- 56.—Ne pouvez-vous pas donner d'autre information au sujet de l'arrangement avec M. Robson?—Aucune autre.
- 57.—Quelles sont les différences entre cet arrangement et celui adopté entre M. Barlow et la nouvelle compagnie?—L'arrangement adopté à l'assemblée pourvoit à une pénalité de £250,000 dans le cas de la non confection du chemin dans un temps donné. J'ai été informé par un avocat qu'une pareille somme ne peutêtre recouvrée comme dommages, et l'arrangement a été changé de manière à ce qu'il soit payé une pénalité de tant par jour dans le cas de la non confection du chemin, au lieu d'une somme ronde comme je viens de le mentionner. C'est là le principal changement qui me frappe dans le moment.
- 58.—Est-ce que le projet qui est maintenant en Angleterre est le seul document qui fut lu aux actionnaires, et auquel, il est dit dans le préambule du bill, qu'ils donnèrent leur consentement à l'assemblée de Stratford?—Oui. Les minutes de l'assemblée des directeurs convoquant cette assemblée furent lues pareillement. Maintenant je me rappelle que c'est là tout ce qui fut lu.
- 59.—L'arrangement proposé par M. Robson ne contenait-il pas une disposition à l'effet d'obliger la nouvelle compagnie à payer quelque chose aux actionnaires de la compagnie, après qu'une somme de 6 pour cent aurait été réalisée sur les avances de la nouvelle compagnie?—Non, j'ai déjà dit que l'arrangement imprimé était à peu près une copie du projet.

60.—Alors, bien que l'arrangement actuellement signé diffère en réalité du projet en question, doit-on comprendre que le document ainsi signé n'a jamais été soumis aux actionnaires?—Le document ainsi signé?—Non. Il n'y a réellement pas de différence, et il fut adopté à l'assemblée et je ne fus autorisé par cette assemblée à le signer que lorsqu'elle se fut déclarée satisfaite. Je le signai donc conformément à ses instructions. Il n'y avait point réellement de différence.

(Réponse objectée par le conseil.)

Le témoin.—J'ai dit qu'il y avait des différences dans les mots et dans la forme, mais qu'il n'y avait point de différence importante. Je ne puis répondre à cette question telle que posée.

Le comité décide que la question est irrégulière.

Le conseil alors se retire.

- 61.—L'arrangement tel que signé a-t-il jamais été soumis aux actionnaires?
  —L'arrangement tel que signé,—non.
- 62.—M. Robson n'a-t-il pas proposé un arrangement qui devait dans tous les cas rapporter quelque chose aux actionnaires de l'ancienne compagnie?—Pas que je sache—Je ne connais que la seule proposition qui a été acceptée.
  - 63.—Ne l'avez-vous jamais entendu dire ?—Jamais.
- 64.—N'est-il pas à votre connaissance qu'une représentation à cet effet ait été faite à quelques-uns des actionnaires de l'ancienne compagnie?—Non. Il devrait suffire de dire que bon nombre de questions n'ont été faites sur des choses que j'ignore parfaitement. J'étais dans le Bas-Canada quand la première négociation eut lieu, et je n'ai aucune connaissance des transactions dont veut parler le conseil.
- 65.—M. Foley.]—VOUS dites que vous étiez dans le Bas-Canada quand ces choses se sont passées?—Non; j'ai dit lors de la première négociation.
- 66.—Vous n'admettez pas par là que les questions qui vous ont été faites sous la forme affirmative devraient être répondues, supposé que les choses auxquelles elles se rapportent soient à votre connaissance?—Si elles eussent été à ma connaissance, j'aurais répondu à ces questions comme y étant tenu. Elles paraissent se rapporter à des choses qui au aient eu lieu en mon absence.
- 67.—Le conseil contre le bill.—EN QUEL temps dites-vous que vous étiez dans le Bas-Canada?—Je partis d'ici en août, et ne fus de retour, si je me le rappelle bien, qu'en septembre ou octobre. Je ne puis dire en quel temps précisément.
- 68.—N'est-il pas à votre connaissance ou n'avez-vous pas entendu parler de quelque proposition de M. Robson qui avait été rejetée par la nouvelle compagnie?—Je n'ai connaissance que de la proposition dont j'ai parlé.
- 69.—A-t-il été échangé aucune correspondence entre M. Robson et l'ancienne compagnie, et la proposition de M. Robson se trouverait-elle dans quelque lettre ou minute en la possession de l'ancienne compagnie?—J'ai déjà répondu à cette question. Je ne sache pas qu'aucune autre proposition de M. Robson que celle de la part de Heseltine et Powell nous ait été soumise, et qui est la basede la présente division.
  - 70.—Y avait-il quelque correspondance?—Non.
- 71.—N'y avait-il pas quelque papier qui indiquât ce qui avait été proposé, et dont copie vous aurait été demandée, il y a une quinzaine de jours, par M.

Stewart?—Je n'ai jamais en aucun papier de la sorte. M. Stewart m'a demandé copie de la minute de la proposition de M. Robson, laquelle je n'ai jamais vue. Je lui dis qu'il n'y avait aucun droit, supposé que pareille chose existât. Je ne connaissais point qu'il existat aucun tel papier.

72.—N'avez-vous pas donné pour raison que M. Robson n'était point autorisé à faire la proposition qu'il avait faite ?-M. Mathews vient justement de m'informer que M. Robson, à l'assemblée à laquelle il se trouvait présent, avait dit aux directeurs qu'il n'avait aucune autorisation quelconque de Heseltine et Powell pour faire des propositions et qu'il n'en avait point fait. C'est toute la réponse que je puis faire. Ceci eut lieu en mon absence et je n'en connaissais rien. M. Stewart vint me trouver et me demanda copie d'un document dont je n'avais aucune connaissance. M. Wilkes fait la même remarque que M. Mathews à propos de ce qu'à dit M. Robson.

Sur motion de l'hon. J. S. Macdonald,

Ordonné. Que les délibérations de chaque jour sur le bill pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron soient imprimées pour l'usage des membres du comité.

Ajourné à demain a 10 heures, A.M.

Mardi, 3 avril 1856.

#### LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

#### PRÉSENTS:

M. Bellingham,

M. BUREAU,

M. CLARKE,

M. CRAWFORD,

M. Foley,

L'Hon. M. MERRITT,

M. Mongenais,

M. Jos. C. Morrison,

M. PAPIN, M. RANKIN,

M. JAMES SMITH.

# M. Morrison est appelé au fauteuil pro. tem.

Le comité reprend la considération du bill (No. 65) pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du Lac Huron, et pour d'autres objets.

Continuation des transquestions posées à James Galt, écuyer.

74.—Le conseil contre le bill.]—A quoi attribuez-vous le discrédit dans lequel la compagnic est tombée?—A l'impossibilité pour elle de payer ses dettes.

75.—Etait-ce la raison qui vous détermina à accepter l'arrangement avec la nouvelle compagnie, savoir, que vous étiez convaincu que les négociations avec cette compagnie empêcheraient tout autre arrangement pour prélever des fonds pour terminer le chemin? – La principale raison pour accepter la présente proposition est qu'il me paraît que c'est la seule qui puisse mettre cette compagnie en état de payer un dividende raisonnable à ses créanciers.

[Le conseil contre le bill objecte à cette réponse, comme n'étant pas une réponse à sa question.

La question est posée de nouveau.]

Réponse.—Non. Je n'avais pas compris correctement la question. Les directeurs avaient consenti à la proposition, et naturellement cet arrangement aurait été un obstacle. Ils avaient consenti à cette proposition et elle aurait été un obstacle à tout autre arrangement.

- 76.—Quand prétendez-vous dire que les directeurs avaient donné ce consentement?—En septembre, je crois. Je l'ai dit hier. C'était durant mon séjour dans le Bas-Canada.
- 77.—Avez-vous alors désapprouvé l'arrangement?—Je ne l'ai ni approuvé ni désapprouvé, car j'étais alors absent.
- 78.—Etiez-vous opposé à cet arrangement, bien que vous n'ayez pas en occasion d'exprimer votre approbation ou désapprobation?

[Le comité objecte à cette question et elle n'est pas posée.]

- 79.—Qui a préparé l'état que vous soumettez des affaires de la compagnie dont vous êtes le président?—Il a été fait aussitôt après avoir reçu l'ordre du comité de le produire. Il est de l'écriture du capitaine Barlow, mais il a été aidé par le trésorier et moi-même. La raison pour laquelle il est de l'écriture du capitaine Barlow est qu'il écrit vite.
- 80.—Cet état est-il pris des livres de la compagnie?—En partie de ces livres et en partie d'un état de l'agent anglais. La liste des dettes flottantes a été faite à mesure que nous recevions les réclamations des créanciers. Nous leur avions donné avis à cet effet. Le montant de la dette flottante a été pris de cette liste. L'état des actions est pris du livre des actions. L'avoir est pris de l'estimation de M. Shanley.
- 81.—Voulez-vous maintenant produire la liste des dettes flottantes dont vous parlez, l'état de l'agent et l'estimation de M. Shanley?—Nous les produirons si le comité le décide.

[Le comité objecte à la question.]

Sur motion de M. Crawford, la chambre se vide.

Le comité délibère.

La pétition de James Stewart, demandant que le bill ne soit pas passé sans une clause pour pourvoir à la garantie des actions qu'il possède dans la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, est lue.

Ordonné, Que les livres de la compagnie soient placés sur la table du comité, ouverts à l'inspection des parties intéressées.

 $R\acute{e}solu$ , Que le pétitionnaire contre le bill soit requis de se borner à un strict examen du témoin.

Résolu, Que toutes les questions soient posées par l'entremise d'un membre du comité.

Les parties sont alors appelées, et la décision du comité leur est communiquée.

# (Transquestions continuées.)

82.—Ce que vous connaissez des affaires de la compagnie ne vient-il pas de ce que vous avez consulté les livres ou d'informations qui vous ont été données par d'autres parties?—Oui, nous avons employé tous les moyens pour obtenir des informations.

- 83.—Avez-vous en votre possession les obligations hypothécaires mentionnées dans les états produits ou des copies d'icelles ?—Non.
  - 84.—La compagnie n'en a-t-elle pas des copies?—Je n'en sais rien.
  - 85.--Pas à votre connaissance?--Pas à ma connaissance.
- 86.—Quels sont les nommés *Heseltine* et *Powell* mentionnés dans l'état produit; sont il, ou étaient-ils agents de l'ancienne compagnie, et pourquel objet?— Ils sont possesseurs de débentures de la compagnie.
- 87.—Etaient-ils agen's de l'ancienne compagnie?—Ils n'étaient pas agents. Ils ont été depuis faits agents pour le réglement du compte de *Hope*; c'est tout ce que j'en sais.
- 88.—M. Morrison.]—ETES-vous parfaitement convaincu que la compagnie est dans une position tellement critique qu'elle ne puisse terminer son chemin?—Oui.
- 89.—Pensez-vous qu'il y ait d'autre moyen de la retirer d'embarras?—Je ne le crois pas.
- 90.—M. Foley.]—CONNAISSEZ-vous les parties qui demandent le bill, et qu'est-ce que vous connaissez de leur responsabilité, d'après ce que vous savez d'elles, pouvez-vous dire qu'elles sont en état de terminer le chemin?—Personnellement, je ne connais rien des parties. J'ai vu des lettres d'elles qui font voir qu'elles ont payé un montant considérable sur leur actions, et je n'entretiens aucun doute sur leur capacité de terminer le chemin. Je ne connais rien que par mon ami le capitaine Barlow,

Robert Hilaro Barlow, écuyer, interrogé:

Ques. 90 posée au témoin.

Rép.—Je connais presque toutes les parties qui demandent le bill. Elles sont quelques-unes d'elles les plus grands capitalistes de Londres. Leur responsabilité comme de raison dépend de leur position. Comme je l'ai dit, quelques-unes d'elles sont les plus grands capitalistes de Londres. D'après ce que je connais d'elles il n'y a pas le moindre doute sur leur capacité de prélever l'argent pour terminer le chemin. Toutes les actions qui ont été offertes ont été acceptées, et 25 pour cent a été payé et est déposé dans la banque commerciale de Londres depuis six mois. Il y a environ £100,000 sterling de déposé dans cette banque depuis six mois.

M. Foley propose, secondé par M. Merritt, qu'il est prouvé prima facie que la compagnie du chemin de fer de Baffalo, Brantford et Goderich est en mauvaises affaires, et qu'il reste aux pétitionnaires contre le bill à détruire cette preuve par les moyens contraires qu'ils peuvent avoir en leur pouvoir.

Sur ce, le comité se divise :

#### Pour:

MM. CARTIER,
CLARKE,
FOLEY,
MERRITT,
MACDONALD, J. S.
MONGENAIS,
J. C. MORRISSON—7.

Contre:

MM. Bureau, Papin, James Smith—3.

Ainsi la proposition est résolue assirmativement.

Ajourné à demain, à 10 heures, A. M.

Vendredi, 4 avril 1856.

#### LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

#### PRÉSENTS :

M. BUREAU,

M. CLARKE,

M. CRAWFORD,

M. Foley,

L'non. M. le Proc. Gén. MACDONALD,

L'hon. M. J. S. MACDONALD,

L'hon. M. MERRITT,

M. Mongenais,

M. Jos. C. Morrison,

M. RANKIN,

M. JAMES SMITH.

M. Smith est appelé au fauteuil pro. tem.

Le comité reprend la considération du bill (No. 65.) pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

Le conseil pour les parties adverses au bill sont invités à produire des

témoignages pour renverser le fait de l'insovabilité de la compagnie.

Sur quoi le conseil exprima que les livres de la compagnie avaient été examinés, et qu'on avait trouvé qu'il fallait au moins six semaines pour en comprendre quelque chose—et, qu'en conséquence, il était incapable de procéder à la preuve avant cet époque.

Sur motion de M. Morrison, la chambre se vide.

Le comité delibère, et il est

Résolu, Que Messieurs Crawford, Foley et Rankin forment un comité spécial, pour s'enquérir généralement de la nature des bons et mortgages dont l'ancienne compagnie est responsable, et des détails et des items dont les bons sont formés, et des causes qui ont entraîné la création de ses detres, et généralement des affaires de la dite compagnie, et de l'administration et de la gestion de ses affaires par les directeurs, et de faire rapport sur ces sujets avec toute la diligence possible.

Les parties sont alors appelées et informées que le comité est maintenant préparé à procéder à la considération du bill, et qu'il avait adopté une résolution

nommant un sous comité, laquelle résolution est alors lue.

Le comité procède alors à la considération du bill.

Le préambule est lu et adopté.

La première clause est lue et adoptée.

La seconde clause étant lue,

L'hon. J. S. Macdonald propose d'en remettre la considération ultérieure.

Le comité se divise :

Pour:

M.M BUREAU,
J. S. MACDONALD,
RANKIN—3.

Contre:

MM. CLARKE,
CRAWFORD,
FOLEY,
Proc. Gén. Macdonald,
MERRITT,
MONGENAIS,
Jos. C. MORRISON—7.

Ainsi la motion est négativée, et La dite clause est adoptée. Ajourné à lundi prochain, à 10 heures, A. M.

Lundi, 7 avril 1856.

#### LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

#### PRÉSENTS:

M. BUREAU,

M. CRAWFORD,

M. FOLEY,

L'hon. M. le Proc. Gén. MACDONALD,

L'hon. M. MERRITT.

M. MONGENAIS.

A midi, le greffier ajourne le comité faute de quorum à demain, 10 heures,

Mardi, 7 avril 1856.

#### LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

#### PRÉSENTS:

M. BUREAU,

L'hon. M. CARTIER,

M. CRAWFORD,

L'hon. M. le Proc. Gén. MACDONALD,

L'hon. M. MERRITT,

M. Mongenais,

M. PAPIN,

M. RANKIN, L'hon. M. ROBINSON,

L'hon. M. SPENCE.

M. Papin est appelé au fauteuil pro. tem.

Le comité reprend la considération du bill (No. 65.) pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

Les troisième et cinquième clauses sont lues et adoptées. La sixième clause étant lue est amendée comme suit :

Page 3, ligne 23, après "actions," insérez "ou tout marché fait."

Page 3, même ligne, après "cet acte," insérez " ou rien de contenu dans cet acte."

Page 3, même ligne, après "incorporé," ajoutez "mais la dite compagnie " du chemin de ser de Buffalo et du lac Huron sera tenue de solder tout " emprunts, garanties, obligations hypothécaires, suivant les fins, termes et con-" ditions y attachés, de la même manière, et avec la même force et le même effet que si les dits emprunts, garanties ou obligations hypothécaires avaient " été originairement faits et exécutés par et au nom de la dite compagnie."

La dite clause ainsi amendée est adoptée.

La septième jusqu'à la dix-huitième clauses sont lues et adoptées.

La dix-neuvième clause étant lue, est amendée comme suit :

Page 7, ligne 38, après "Myron P. Bush" insérez "ou aucun deux d'entre

Page 7, ligne 42, après "compagnie" insérez "ou autre personne ou per-

Page 7, ligne 50, après "Myron P. Bush" insérez "ou aucun deux d'entre

Page 7, ligne 53, après " Myron P. Bush" insérez "ou aucun deux d'entre eux."

Page 8, ligne 5, après "Myron P. Bush" insérez "ou aucun deux d'entre eux."

Page 8, ligne 7, avant "personne" insérez "ou autre."

Page 8, ligne 17, après "Myron P. Bush" insérez "ou aucun deux d'entre eux."

Page 8, ligne 23, après "fait" ajoutez à la clouse "pourvu toujours, que rien de ce qui a été par les dits Jumes Kerby, David Christie et Myron P. Bush, ou par tous ou aucun d'eux, en leur qualité de porteurs d'hypothèques ou de syndics, en vertu de quelque pouvoir contenu dans le présent acte, ou que rien de ce qui a été fait par eux ou aucun d'eux, en leur dite qualité de syndics ou porteurs d'hypothèques, ne sera interprété comme les rendant en aucune manière personnellement responsable."

La dite clause ainsi amendée fut adoptée.

La vingtième clause étant lue, fut amendée comme suit :

Page 8, ligne 28, après "compagnie" insérez "ou autre personne ou personnes."

Page 8, ligne 31, après "compagnie" insérez "ou autre personne ou personnes."

La dite clause ainsi amendée fut adoptée.

La vingt-et-unième clause étant lue, fut amendée comme suit;

Page 8, ligne 39, après "à la" effacez les mots "le ditchemin de ou aucune "chose s'y rapportant, ou aux droits, priviléges, ou."

La dite clause ainsi amendée fut adoptée.

Les vingt-deaxième et vingt-troisième clauses surent lues et adoptées.

La vingt-quatrième clause étant lue, sut amendée comme suit:

Page 9, ligne 12, après " possédant " chacez " actions dans ou."

Page 9, ligne 13, après "tel" effacez "actions ou."

La dite clause ainsi amendée fut adoptée.

La vingt-cinquième clause étant lue, fut adoptée comme suit :

Page 9, ligne 19, après "bons" effacez "ou actions."

Page 9, ligne 24, après "bons" effacez 'ou actions."

Page 9, ligne 25, après "bons" effacez "ou actions."

La dite clause ainsi amendée fut adoptée.

Les vingt sixième et vingt-neuvième clauses furent lues et adoptées.

La trentième clause étant lue, sut amendée comme suit :

Page 10, ligne 32, après "Black Rock" insérez "traverse."

La dite clause ainsi amendée fut adoptée.

Les trente-unième et trente-deuxième clauses furent lues et adoptées.

La trente-troisième clause étant lue, fut amendée comme suit:

Page 11, ligne 1, après "dispositions générales," effacez "exceptez la dou-"zième section des dispositions générales."

La dite clause ainsi amendée, fut adoptée.

La trente-quatrième clause étant lue, fut amendée comme suit :

Page 11, ligne 19, après "Geo. Brown," insérez "Fayette Rumsey."

La dite clause ainsi amendée, est adoptée.

Les trente-cinquième et trente-huitième clauses furent lues et adoptées.

La trente-neuvième clause étant lue, fut amendée comme suit:

Page 12, ligne 22, après "marqué A," effacez les mots "et tout tel trans-" port investira la compagnie du titre de la personne ou des personnes qui l'auront " fait, et il ne sera pas nécessaire pour aucune femme mariée d'être partie au dit " transport dans le but de garantir son douaire ou son droit à un douaire sur les " terres mentionnées au dit transport, mais toute femme mariée dont le mari " sera partie au dit transport, sera absolument forclose de tout douaire et droit à " douaire sur ces terres, nonobstant toute loi, usage ou coutuine à ce contraires."

La dite clause ainsi amendée, fut adoptée.

La quarantième clause fut lue et adoptée.

Ordonné, Que la considération du dit bill soit remise à demain, à 10 heures et demie.

Ajourné à demain à 10 heures et demic.

Mercredi, 9 avril 1856.

# LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

#### PRÉSENTS:

M. Bureau,

L'hon, M. CARTIER,

M. CLARKE,

M. CRAWFORD,

M. FOLEY,

L'hon. M. le Proc. Gén. MACDONALD.

L'hon. M. J. S. MACDONALD,

L'hon. M. MERRITT, M. MONGENAIS,

M JOSEPH C. MORRISON,

M. PAPIN,

M. RANKIN,

L'hon. M. Robinson,

M. James Smith.

# M. Morrison sut appelé au fauteuil pro tem.

Le comité reprend la considération du bill (No. 65,) pour incorporer la compagnie du chemin de ser de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres fins.

Le comité chargé de s'enquérir généralement de la nature des bons et mortgages dont l'ancienne compagnie est responsable, et des détails et des items dont ses bons sont formés, et des causes qui ont entraîné la création de ses dettes, et généralement des affaires de la dite compagnie, et de l'administration et de la gestion de ses affaires par les directeurs,-

Presente le rapport suivant :

Votre comité a fait un examen munitieux des affaires monétaires de la compagnie, et soumet l'état suivant pour l'informatiou du comité:

\$1919418 00 d'après le bilan soumis au conité le 2 courant, (ante, p. 6.)...... \$4912418 00 ETAT MONTRANT LES BONS ET MORTGAGES DONT LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE BUFFALO, BRANTFORD et excedant d'obligations, tel que Actif et propriétés de la compagnie Par contre. Côté du crédit an grand liv. No. 3. No. 9. No. 8. No. 4. Etat. No. ET GODERICH EST RESPONSABLE. 28262 00 1089038 00 \$140000 00 \$608333 00 \$4912418 00 \$929532 00 en dollar et cents. Montant \$80472 671113 8999018 0 0 0 0 Sterling. Montant £ 11)8400 7200 500 4800 500 31200 2000 900 \*£35000 £145000 £32000 £125000 £191000 £180000 Eair. 655
7774
775
775
700
20
20
20
80
80
80
80
1 Taux incomus. Taux par cent. • Montant des bons possédés par les directeurs et ex-directeurs de la compaguie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich. Morss-Déposé comme garantie collatérale à la banque du nord de l'Amérique Britannique.. Mon. de bons hypothèques comme garantie collaterale. Montant des actions non payces (portées du côté du Montant de la dette flottante Bons - ler mortgage, 2de série... Montant des bons émis. Emis à diverses personnes à.... Bons-ler mortgage. lème série.

#### Cédule de documents expliquant les états précédents.

- 1.-Etat général de mortgages et bons.
- 2.—Extrait des livres de la compagnie indiquant le compte des premiers bons hypothéqués.
  - 3 Etat des premiers bons hypothéqués, 2 de série.
  - 4.-Etat des seconds bons hypothèques émis.
  - 5.-Etat des bons possédés comme garantie collatérale.
  - 6.—Liste des bons hypothéqués (explication des précédents.)
- 7.—Liste des directeurs ou ex-directeurs de la compagnie qui ont eu des bons de la compagnie.
  - 8.-Etat de la dette flottante de la compagnie garantie par des bons.
  - 9.-Etat de toute la dette flottante.

#### No. 1.

#### Etat général des mortgages et bons.

La compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich a consentitrois mortgages aux syndics pour garantir trois émissions diverses de bons savoir:

Mortgages sur le chemin depuis Fort Erié jusqu'à Paris pour £125,000 sterling. Tous les bons en vertu de ce mortgage ont été négociés en Angleterre, et les produits ont été employés pour acheter du fer.

Un mortgage sur le chemin de Paris à Goderich pour £180,000 sterling.

L'emploi de bons en vertu de ce mortgage se trouve indiqué dans l'état préparé par Lewis Hope, l'agent de la compagnie en Angleterre, lequel état a été soumis au comité le 2 du courant, (plus haut, p. 10.)

Un second mortgage sur toute la ligne de Fort Erié à Goderich, £300,000. Montant total des mortgages, £605,000, sterling.

Faisant un montant de.....£605,000

#### No. 2.

Extrait des livres de la compagnie, indiquant le compte des 1ers bons hypothéqués.

Compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich,

Bureau du trésorier,

Brantford, Canada, 1855.

 " Fer
 395,416,66

 " Intérêt
 80,363,87

\$608,333,31

#### No. 3.

# Etat des bons du 1er mortgage, 2me série.

Montant	 	Stg.
*Déposé comme garan		
		£145,000

Négocié en Angleteire pour achat de fer, etc., \$705,668.

Pour plus amples détails voir l'état de Lewis Hope soumis au comité (ante, p. 10.)

\*Les £25,000 déposés comme garantie collatérale chez Heseltine et Powell sont portés au orédit du bilau, \$170,832.

#### No. 4.

# Etat des seconds bons émis.

the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the s				
· .	and the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second o	· Stg.		
Ville de Brantford	par	£82,200	0	0
" Goderich	par	. 5,600	0	0
	par		0.	0
	65 par cent		. 0	0
David Kissock	\$2.000 pour	• ´500	0	0
		300	0	0
C. E. Young		. 200	0	0
Bidwell		. 1,300	Ö	0
Cameron et McKay			0	0
Sydney Sheppard		. 500	0	Ö
McPherson et Crane		. 1,000	0	0
	lie		Ö	Ŏ
C. Sprague			Õ	ŏ
A. McPherson	« « «		Ŏ	ŏ
I. S. Newton		200	0	0
R. Mulligan		500	Õ	ŏ
Mellish, Morrell, Russell e			Ŏ	ŏ
James Wadsworth			ŏ	ŏ
H. N. Farnham			Ŏ.	ŏ
Alvah Church			ŏ	ŏ
Reuben Cousins			9	ŏ
Hiram Phelps		,,,,,,	Õ	ŏ
A. Cleghornpartie 80		-	ŏ	Ŏ
Lewis Hope			0	ŏ
Thomson et McFarlane	4	,	0	ŏ
A. Gilkison			ŏ	Õ
A. Brownson		-	0	0
John Oldfield			Õ	0
John Oldhelds		• ,000	Ų	Ų

(\$929,533)—£191,000

#### No. 5.

140. 0.		
Etat des bons possédés comme garantie colla	térale.	
ler mortgage, 2me série;		Stg.
Banque de l'Amérique Britannique du Nord		£35,000
2e mortgage :		0.00
Université de Toronto	024,700	
Heseltine et Powell	35 000	
Do	7,000	1.0
Wm. Smith, (vice-président)	600	
Blanchard et Kimbal	3,500	1000
Geo. Gardiner et Cie	2,000	
P. C. Van Brocklin, ex-directeur.	5,400	1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -
James Wilkes, directeur	4,400	N
George S. Wilkes, ex-directeur	300	
George Brown, directeur	1,900	
Hiram Capron	3,500	
Compagnie d'Assurance Métropolitaine	3,000	
James Wadsworth, ex-président	4,600	
A. Ely, (supposé)	6,000	
A. Gilkison, ex-secrétaire (supposé)	1,000	
		£102,900
(\$6*	71,113,33	)—£137,900
, and the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of		,

# No. 6. Liste des bons hypothéqués, pour expliquer ce qui précède.

Possédés par la banque de l'Amérique Britannique, comme garantie pour avances, montant à \$111,472	Stg. £35,090 24,700
Heseltine et Powell, des seconds bons hypothéqués comme garantie pour un pareil montant des 1er bons hypothéqués, 2me série, lequel 1er mortgage est sur la section non complétée du chemin, savoir,	
de Paris à Goderich	35,000
Heseltine et Powell, comme garantie pour intérêt payé ou a être payé	7,000
William Smith, comme garantie pour un billet promissoire fait par la	, ,,,,,,
compagnie	600
Blanchard et Kimball, comme garantie pour billets promissoires de la	
compagnie	3,500
Geo. Gardiner et Cie., do	2,000
P. C. Vanbrocklin et Jas. Wilkes, comme garantie pour leur endosse-	
ment sur les billets de la compagnie	9,800
Geo. S. Wilkes, comme garantie pour avances faites par lui	300
Geo. Brown, do	1,900
Hiram Capron, comme garantie pour endossement et avances	3,500
James Wadsworth, do	4,600
Compagnie d'Assurance Métropolitaine, pour l'indemniser contre les	
réclamations pour dommages	3,000
A. Ely, (supposé.) do	6,000
A Gilkison, pour garantir une dette	1,000

.: \$557.122.54

N	Λ	7

No. 7.	
Liste des directeurs ou ex-directeurs de la compagnie qui ont eu des Ecompangnie.	ons de la Sig.
L'hon. James Wadsworth, vendu à soixante par cent.	£7.000
Possédés comme collatéral	4,600
A. Cleghorn, vendu partie à quatre-vingt par cent à à cinquan	
nor cont realisant 65 500	9,000
par cent, réalisant £5,500	· 5,000
Hiram Phelps, vendu à cinquante par cent, laissant oalance due	o. ò
M. Phelps	900
A Dissiplier (Dog do compte sandy)	1,200
A Brownson. (Pas de compte rendu)	600
P. C. Van Brocklin, et James Wilkes, possédant encore comme garant	0 800
pour leur endossement de \$20,740, aux banques	9,800
Geo. Brown	. 1,900
CCO. DIO WILL	. 1,500
	£35.300
	200.000
No. 8.	
Etat de la dette flottante de la compagnie garantie par des bons ou a	utrement.
	14,660.00
Banque de Gore	6,080.00
Banque de l'Amérique Britannique du Nord	12,542.00
Université de Toronto	60,000.00
Locomotives de Schenectady	20,000.00
	12,500.00
	6,135.00
William et Butler	4,528.00
George Brown	1,655.00
George Gardiner et Cie	5,622.54
William Smith	2,786.00
Saganda gaynana hynathagraa Jan Jan 1855	27,887.00
	1,470,00
	15,621.00
Premiers coupons hypothèqués, 2e série, 1er janvier 1856 Un mois d'intérêt sur £125,000 bons	3,041.00
Interêt	9,337.00
LUICICE SASSAS SASSAS SASSAS SASSAS SASSAS SASSAS	3,001.00
Garantia par hong	13 864 54
Garantie par bons\$30 Mellish, Morrell, Russell et Cie\$104.100	,0.00 1, 1
Heseltine et Powell	
Compte du Surintendant	
Salaires d'office	
Compte du trofic du chemin de fer	•
Droit de réclamation sur la voie	
Réclamation de Alfred Ely	
Droits et charges	
Devoirs sur le fer	
Intérêt	
Contingens, disons. 10.000	* *
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1
Garantie par préférence	<b>53.258.0</b> 0

#### No. 9.

Y71 .	7.		3		11 11 . 1
Blat	ae	toutes	les	aettes	flottantes.

Bott to bottes to tottos portantes.	
Inventaire des réclamations demandées	
	\$453,971
Lettres de change payables, non comprises plus haut \$106,387 L'université, prêt de	u ,
Divers comptes du grand livre	
Iutérêt sur bons au 29 février       110,159         Droit de voie       15,000	
Action pour dommages	
Intérêt sur la dette flottante et dépenses contingentes 60,181	426,501
	4880 479

Le comité délibére et Ajourne jusqu'au lendemain à 10½ heures A. M.

Jeudi, 10 avril 1856.

#### LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

#### PRÉSENTS:

M. BUREAU,

L'hon. M. CARTIER,

M. CLARKE.

M. CRAWFORD,

M. Foley,

M. GALT, L'non. M. J. S. MACDONALD,

L'hon. M. MERRITT,

M. Mongenais,

M. Jos. C. Morrison,

M. PAPIN,

L'hon. M. Robinson,

M. JAMES SMITH,

L'hon. M. SPENCE.

M. Morison est appelé au fauteuil, pro tem.

Le comité reprend la considération du bill (No. 65) pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

La pétition de Peter Gibbons et autres créanciers de la compagnie du chechemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, demandant qu'aucun pouvoir ne soit accordé à la dite compagnie de transferrer par vente ou autrement, la dite ligne de chemin de fer, jusqu'à ce que leurs réclamations contre la compagnie ne soient justifiées et satisfaites, est lue.

M. Galt ayant été nommé par la chambre membre du comité, prend son siége.

M. Galt dit: que n'ayant pas eu occasion d'entendre les arguments du conseil relativement à ce bill, aux assemblées précédentes, il désirait se retirer jusqu'à ce que le comité eut prononcé sa décision finale—

Et en conséquence il se retire avec la permission du comité.

M. Morrison propose: Que la question suivante soit soumise aux votes du comité, savoir: Si une clause ne devrait pas être insérée dans le bill à l'effet de nommer des commissaires pour aider à régler les affaires de la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich.

Sur quoi la comité se divise :

Pour:

MM. Bureau,
Foley,
J. S. Macdonald,
Merritt,
Mongenais,
Papin—6.

Contro:

MM. CARTIER,
CLARME,
CRAWFORD,
J. C. MORRISON,
ROBINSON,
JAMES SMITH,
SPENCE—7.

Ainsi la motion est négativée.

Sur motion de M. Cartier,

Résolu, Que la clause A qui suit soit ajoutée au bill à la suite de la quarantième clause.

### (Clause A.)

"Rien de ce qui est contenu dans le présent acte ni dans le dit marché y mentionné, ne donnera ni ne sera interprété comme donnant à aucun créancier ou
porteur de quelqu'obligation ou obligations ou autre sûreté de la dite compagnie
du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich aucun droit ou préférence ou
autre droit d'action ou tître, que ceux qu'aurait eus ce créancier ou porteur, si le
présent acte n'eût pas été passé; et rien de contenu dans les dits acte ou marché,
ne privera aucun propriétaire ou occupant de terres de son droit de passage, ni
des dommages qu'il peut avoir à recouvrer de la dite compagnie du chemin de
fer de Buffalo, Brantford et Goderich, mais ce droit de réclamation existera et
continuera de même contre la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac
Huron."

La quarante-et-unième (et dernière) clause est lue et adoptée.

La cédule A étant lue, est amendée comme suit:

Page 13, ligne 2. Après "Forme de transport" effacez "qu'il soit notoire par " les présentes que je, A. B., de de en considération de (établis-" sez la somme) ou autre considération à moi payée par la compagnie du chemin " de fer de Buffalo et du lac Huron, dont je donne reçu par les présentes, accorde, "donne, vends, transporte et confirme à la dite compagnie du chemin de fer de "Buffalo et du lac Huron, ses successeurs et ayants-cause à toujours (ou établis " sez la durée de l'octroi selon le fait,) tout ce morceau ou lopin de terre situ " (ici décrivez le terrain) le dit terrain ayant été choisi et marqué par la dite con " pagnie, ou la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderic " (sclon le cas) pour les fins de leur chemin de fer; pour par elle avoir et posséde " les dites terres et terrains avec toutes et chacunes leurs dépendances apparte " nant à la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, ses " successeurs et ayants-cause à toujours (ou selon le terrain octroyé:") et insérez (insérez ici le "Sachez tous par ces présentes que je,

Sachez tous par ces presentes que je, (inserez un te som de la femme, aussi, si elle doit abandonner son douaire, ou si elle a queltre raison pour devenir partie au transport,) pour la considération de à moi payé (ou suivant le cas) par la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et dont j'accuse ici la réception, donne, accorde, vends, transporte et confirme à la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, ses successeurs et ayants-cause à toujours (ou établissez la durée de l'octroi selon le fait,) tout ce lopin ou cette partie de terrain situé (décrivez-le,) le dit terrain ayant été choisi et tracé par la dite compagnie, (ou la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, selon le cas) pour les besoins de son chemin de fer; pour par elle posséder et jouir du dit terrain et de toutes les dépendances appartenant à la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, ses successeurs et ayants-cause à toujours, (si le douaire est abandonné, établissez le fait,) et je (nom de la femme) me délaise de mon douaire sur le dit terrain."

La dite cédule telle qu'amendée est adoptée.

Ordonné, Que le président pro tem. sasse rapport à la chambre du dit bill tel qu'amendé ainsi que des délibérations du comité à cet égard.

(Premier rapport.)

#### TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE YONGE.

### RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'honorable assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, en date du 8 avril 1856, demandant copie de toute la correspondance qui peut avoir été échangée avec le gouvernement durant la présente année, relativement à la construction du canal du lac Champlain et à l'élargissement du canal Welland.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Toronto, 11 avril 1856.

TORONTO, 27 février 1856.

Monsieur,—Prenant un grand intérêt au développement du commerce de la province et à la diversion à créer en faveur du St. Laurent pour une partie du trafic immense et toujours croissant des Etats de l'Ouest, nons désirons appeler votre attention sur l'importance qu'il y a à compléter, aussitôt que possible, la construction du canal reliant notre système de navigation intérieure à celle de New-York par Caughnawaga et le lac Champlain ainsi que l'élargissement du canal Welland, de manière à permettre à la classe des vaisseaux des plus grandes dimen-

sions de passer du lac Supérieur à l'Océan.

Ces sujets ont été si souvent exposés devant le public et le gouvernement que nous ne désirons pas argumenter sur les faits qui s'y rattachent. Nous povons dire avec certitude qu'il n'y a que deux causes qui peuvent empêcher le gouvernement de commencer immédiatement ces travaux importants. La première difficulté, indubitablement, pourrait être qu'on ne désire pas augmenter les demandes de la province sur le marché monétaire, à une époque où elles ont été nécessairement si considérables. La seconde difficulté vient probablement du peu de succès qui résulte du système général des canaux, et de la crainte qui en découle d'augmenter les charges du pays, sans aucun avantage équivalent, soit pour son commerce soit pour son revenu.

Tenant fortement aux opinions que nous entretenons au sujet du commerce par la voie du St. Laurent, nous ne partageons pas les craintes que le gouvernement et le public peuvent avoir à l'égard des améliorations en question; mais connaissant les difficultés dont nous venons de dire un mot, nous avons mis toute notre attention à chercher d'autres moyens d'atteindre ce but si désirable.

Nous prétendons que la construction du canal Caughnawaga et du lac Champlain et l'élargissement du canal Welland forment la partie la plus essentielle de notre navigation du St Laurent,—que ces améliorations une fois terminées agiront très favorablement sur le système des canaux, et qu'il est impossible, en face des intérêts de la province, de les séparer. Nous trouvons, en rélérant aux comptes publics, que le système actuel des canaux ne rapporte pratiquement aucun revenu à la province; et nous pensons qu'avec les améliorations projetées, on pourra obtenir un résultat bien différent et, ce qui est d'une bien plus

grande importance, que le commerce reviendra au débouché naturel du St. Laurent, et que l'union politique entre le Canada Est et le Canada Quest sera

cimentée par les intérêts et les relations réciproques du commerce.

Au soutien de notre opinion et de notre ferme croyance, que les canaux offrent eux-mêmes les moyens de construire les travaux nécessaires pour mettre notre système au complet, -- nous soumettons aujourd'hui un projet au gouvernement, et nous ne craignons pas de le dire, ce projet peut être réalisé avec succès -et dans le cas contraire nous sommes prêts à en supporter tout le blâme.

Nous proposons, avec certains associés, de prendre à bail les canaux actuels y compris les canaux Welland, du St. Laurent et de Lachine, ainsi que les pouvoirs d'eau qui s'y trouvent à bail ou qui ne sont pas encore occupés, pour le terme

de vingt-cinq années aux conditions suivantes:

La construction immédiate du canal du lac Champlain, par les locataires, à être commencée dans douze mois et terminée dans trois ans à compter du commencement;

L'élargissement, par les locataires, du canal Welland, à être commencé dans deux ansaprès le parachèvement du canal Champlain, et terminé dans cinq ans ;

Les canaux actuels seront maintenus dans un état convenable de réparations

par les locataires et ils devront les agrandir, si la chose est nécessaire.

Dans le cas où le gouvernement désirerait hâter l'époque de l'élargissement du canal Welland, les locataires s'y conformeront, sur avis que la province est prête à payer les deux tiers du coût, sur laquelle avance pourra être chargé un intérêt de six pour cent.

Il ne sera pas demandé de rentes avant que les locataires n'aient recu un dividende de dix pour cent sur le capital place, et ensuite la rente se montera à la moitié de l'excédant au-dessus de dix pour cent, jusqu'à ce que le dit excé-

dant se monte à cinquante mille louis par année.

Il sera permis aux locataires de fixer les taux de péage, tant que leur dividende n'excèdera pas dix pour cent; ensuite le gouvernement pourra les modifier, pourvu que ces modifications n'affectent pas les intérêts des locataires de manière à diminuer leur dividende convenu.

Les travaux retourneront au gouvernement à l'expiration du bail, sur paiement du capital placé, ou le bail continuera encore pendant 25 ans, à une rente

de cent mille louis par année, aux choix des locataires.

Quand les locataires déposeront cent mille louis dans une des banques incorporées, dans le but d'exécuter les travaux, et qu'ils notifieront le gouvernement de leur désir de procéder, les canaux actuels leur seront délivrés en bon ordre de réparation.

Si la preuve du dit paiement et du désir de procéder n'est pas faite à la

satisfaction du gouvernement dans douze mois, le présent contrat expirera.

Les pouvoirs et priviléges actuellement possédés par le bureau des travaux seront accordés par acte du parlement aux locataires, ainsi que par un acte d'incorporation donnant les pouvoirs nécessaires.

Si le gouvernement est disposé à adopter l'idée générale qui vient d'être exprimée, nous serons heureux de communiquer, soit verbalement soit par écrit,

toutes les autres explications qui pourraient être nécessaires.

Nous avons, etc.,

(Signé.) JOHN YOUNG. A D. Galt.

A l'hon. William Cayley, Inspecteur général, Toronto.

### RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 28 du mois dernier, pour un état des sommes obtenues des municipalités dans le Haut et le Bas-Canada, en vertu de l'acte du fonds d'emprunt municipal, 16 Vic.., chap. 22, ensemble avec certains renseignements qui y ont rapport.

Par ordre,

GEO. E. CARTIER, Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Toronto. 5 mars 1856.

No. 545.

DEPARTEMENT DU RECEVEUR-GENERAL, TORONTO, 3 mars 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une adresse de l'assemblée législative, datée le 28 du mois dernier, relativement aux actes du fonds d'emprunt municipal, renvoyée le 29 du mois dernier à ce département pour les renseignements qu'il peut donner.

J'ai aussi l'honneur de vous transmettre ci-joint, un état du dit fonds pour le

Haut et le Bas-Canada, indiquant pour chaque province:

Les municipalités qui ont obtenu des emprunts en vertu des dits actes.

Le montant de l'emprunt.

Pour quel objet l'emprunt a été obtenu.

Le montant des arrérages d'intérêt à 8 pour cent par année, dû par diverses municipalités le 1er février 1856.

Memorandum des parties des dits arrérages qui ont été payées depuis le 1er février 1856.

Aussi, un état indiquant d'autres municipalités qui ont demandé des emprunts, mais qui n'en ont pas obtenu, et les raisons.

Les renseignements qui suivent, quant aux fonds en question, aussi demandés par l'adresse, ne sont pas en la possession de ce département.

Quel intérêt et principal a été payé par d'autres moyens que ceux prescrits

par les actes.

Des renseignements quant à savoir si les objets pour lesquels l'emprunt a été

effectué ont été mis à effet.

Le montant prélévé par taxe dans toute municipalité aux fins de payer l'intérêt.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très obéissant serviteur,

E. P. TACHÉ, R. G.

Hon. George E. Cartier,
Secrétaire Provincial,
Etc., etc., etc., Toronto.

Etat des emprunts demandés en vertu de l'acte des fonds consolidés de l'emprunt municipal du Haut-Canada, (16 Vic., chap. 22, et 16 Vic., chap. 123,) et non sanctionnés par son excellence le gouverneur-général

MUNICIPALITES.	MONTANTS.	OBJET DE L'EMPRUNT.	POURQUOI LES EMPRUNTS N'ONT PAS ETE SANCTIONNES.
	£ 8. d.		Para and land and leatifile in minicipalité ani a massé le
Townships unis dans le comté de Bruce		2,500 0 0 Construire un havre à Penctangore	rest of the remaining of the designer, que les noms des townships ne sont pas mentionnés, et pour d'autres défectueités.
Ville de Brantford	2,500 0 0	Actions dans la compagnie du gaz de Brantford	Parce que le règlement était déseatueux.
Township de Goderich	3,000 0 0	Niveler et empierrer le chemin de Huron	Paree que nulle municipalité de township n'n le pouvoir d'obtenir un emprunt en vertu de l'acte passé à cette fin, le pouvoir n'étant accordé qu'aux corporations de cité
Village de Caledonia	0 0 008	800 0 (Eriger Phôtel de ville, marché et prison publique, ache-	Parce que ce règlement était informe et mauvais en sub- stance.
Ville de Peterborough	5.000 0 0	Prison, aquedue, pouts, chemius plancheies, etc	trace que le pouvoir de construire des ponts au moyen d'empruvis, comractés en vertu de l'acte, est limité expressement aux circs et combés seulement, et nou aux
Village de Thorold	750 0 0 {	Actions dans la compagnie du chemin macadamisé de J Thorold et Benverdam	villes incorporces. l'arce que la somme de £1,500,000 stg., que le pré-ent acte autorise à emprunter, est entièrement appropriée.
Comté de Hastings	16.000 0 0	10,000 0 0 Pour finir et améliorer les chemins dans le comté	N's pu être obtenu parce que la somme de £1,500,000 est, que le priseut acte autorise à emprunteir, est cutilisement appropriée
	24,550 0 0		accientate appropriate
			T D TACHÉ

E. P. TACHÉ, Receveur-Général

> Bureau du Receveur-Général, Toronto, 3 mars 1856.

Haat des emprunts demandés en vertu de l'acte du fonds consolidé d'emprunt municipal du Bas-Canada, (18 Vict. chap. 13,)

MUNICIPALIBER	MONTANTS SANCTIONNLS,	OBJET DE L'EMPRUNT.	Monfant de l'intérêt à 8 p c d'à le ler jan-	
			vier 1856, et non payé le 1er février 1556,	ALMARQUES.
Cité de Montrenl	£ s. d. 100,000 0 0	Aqueduc.	ક. ક.	
Comté de l'Outaounis, No. 2	33,225 0 0	Actions du chemin de ser de Montréal et Bytown	6 FL 1861	P305 11 Cm 445.2
Comté de Terrebonne	26,000 0 0	Do. do. do.		£2500 " " "
Comté de Shefford	25.000 0 0	Actions du ch. de ser de Shefford, Stanstend et Chambly.		:
Comté de Stanstead	17,750 0 0	Do. do. do.	:	£16050 " " " Paye moins ±50.
Comté de Megantic	0 0 000'9	Actions de la compagnie du chemin de ser de Jonetian et de mayigation de Mégantie	0 8 89 2	£3540 н н
Ville de St. Hyncinthe	4,000 0 0	Canalisation et macadamisage des rues		
Wille de Sherbrooke	20,000 0 0	Gaz et aqueduc, canalisation, po. ts. efc.	:	
44	230,975 0 0	Intérèt dû	2817 15 11	
Township d'Acton	6,000 0 0		-	Poloto warm in France
Township de Roxton	7,500 0 0	Do. do.		refers Four motmanice.
St. Romuald de Farnham	7,500 0 0	Actions du ch. ser de Shefford, Stanstead et Chamble		A Cire renvoyé à Phon
Township de Roxton	7,500 0 0 (	Chemins et ponts	:	" " " " " " " " " " " " " " " " " " "

E. P. TACHÉ, Receveur-Général.

Toronto, 3 mars 1856.

Bureau du Receveur Général

19 Victoriæ.

Etat des emprunts demandés en vertu de l'acte du fonds consolidé d'emprunt municipal du Bas-Canada, (18 Vict. chap. 13.) avec particularités conformément à l'adresse de l'assemblée législative, datée le 28 février 1856. Tout l'intéret 13,810 19 2,568 £ 215,000 125,000 5,000 10,000 12,500 fownship de Brantford Township de Bertie. Ville de Cobourg .

etcContinuation.	
Etat de l'emprunt,	

	a	Lial de l'empruni, etc—Continuation.		
MUNICIPALITES.	MONTANT SANCTIONNE,	OBJET DE L'EMPRUNT.	Montant de l'intérté à 8, p. e due par les nunicipalités du rer janv. 1856, et n'étant payés au tir fév. 1856	
Comtés de Northumberland et Durham*.	£ s. d. 115,000 0 0	Pour la construction de principales branches de chemins dans les dits comt. s. £60,400 seulement out cie cinis.	£ s.d.	
Township de Ope	20,000 0 0	0 Actions du chemin de fer de Peterborough et Port Hope	800 0 0	au Ier janv. 1856.
Comté d'Elgin.	20,000 0 0	O Actions dans la compagnie du chemin de fer de London et Port-Stanley	,	T.
Cité de London	93,850 0 0	£50.000 actions " " et £43,850 Pour terminer le dit chemin	2,000 0 0 Pave denuis fer ferrier 1858	10 C
Township de Wingham	25,000 0 0	O Prêt à la compagnie du chemin de fer et havre de Wordstock et du lac livié	0	
Ville de Sincoe.	25,000 0 0	77 99 99 99 99 99	•	
Comtés de Lanark et Renfrew †	200,000 0 0	O. Prêt sous ferme de gar. à la c. du ch. de fer de Breckville et d'Ottawa, £48,666 13 4 émis.		of the married dominists
Ville de Brookville‡	100,000 0 0	" " " 21,333 6 8 ч	. 23	or bayes achais is
Township d'Elizabelbtown	50,000 0 0	" " " " 12,166 13 4 "		
Village de Stratford	25,000 0 0	O Pour venir en aide pour complèter le chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich	2,000 0 0	
Ville: do: Goderich.	25,000 0 0	O Pour aider à construire et compléter le ch. de fer de Buffalo, Brautford et Goderich	4	
Conté de Hasings	29,400 0 0	O Faire et améliorer les chemins de comté	1,578 14 9 Payes depuis le 1er février 1856.	février 1856.
Wille de Barrie	0 0 000'8 :	O Faire, prolonger et compléter le chemin de fer d'Outario, Simcoc et Huron.	Inford more income	
	.0			ı ier janvier 1856.

Comté d'Essex	0 000'8	O'Pour construire une prison et une cour de jus- tice dans la ville de Sandwich.		3
Ville de Chatham	25,000 0	01£6,500 dans la compagnie du chemin planchéic de St. Clair et Rondeau: £2,000 dans la com-		
		pagnie du chemin plancheië de Chatham et Canuden, et le résidu devant servir à faire maradantiser les chemins à avoir du		
Ville de Dundas	13,000 0	O.Po		**************************************
Ville de Guelph	20,000 0	_ <u>~</u>	<u> </u>	3
Township de Wolford	25,000 0	O Prét comme garantie à la compagnie du che- min de fer de Brockville et de l'Outaouais	490 19	raye depuis le 1er fevrier 1856. Pas d'intérêt, le emital n'étent me émis
Montant total sanctionne£	1,825,000 0	43	76,302 9	
* Sur cette somme, il y a encore à émettre £55,000 0 0( † " " 151,333 6 8 * " " 17,666 13 4	Ġ			
25,000 0 0(8)	b) 344,833			
Montant total émis£ 1,480,166 13	1,480,166 13			
(a) Sar cétte somme £7,500 out été émis de (b) Cette somme n'est pas encore émise.	depuis.			

TORONTO: ,

IMPRIMEE PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

ETAT relatif aux BIENS des JESUITES, jusqu'au 31 Janvier 1856. Produit conformement aux dispositions de la 5me Section de la 16me VICTORIA, Chapitre 163. ÉTAT rélatif aux BIENS des JÉSUITES, transmis par le soussigné à l'honora-

Noma des propriétés.	Nombre d'acres origi et date de la		Nombre d'acres concédés, et le taux par acre.	Arrérages.
	And the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of t			£ 8 d
Sillery	* 8479 arpentsen su- perficie * 119720 do	23 octobre 1699. 11 avril 1647.	En entier 70714 arpents en superficie	
Biens dans Québec do Lauzon	28224 do 14112 do Pas exactement conn 2140 arpents en su- perficie	24 novembre1682.	En entier} En entier	16895 17 43 {
Bastican	[282240 do	[13 mars 1639.]	191804 arpents en	1
Tate de De Chillaton	do do	20 do 1651.	91755 do	3432 10 8
	96 arpents en super. I tel que d'après le plan Environ 3 arpents en	   16 février 1634	31 arpents tel que d'après le plan. 21 arpents	247 17 0
Tadoussac	575 do	8 août do . 1 juillet 1656.	En entier	35 23
Laprairie	400 do 56448 do	do avril 1647.	53712 arpents	4800 0 0

<sup>\*</sup> D'après un calcul que vient de faire Joseph Bouchette, écuyer.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Toronto, 31 janvier 1856. ble Secrétaire Provincial tel que requis par la 5me sect. de la 16e Vic., ch. 163.

REVENU DE LA DERNIÈRE ANNÉE, DE QUELLES SOURCES, MONTANT DÉPENSÉ, ET POUR QUELLES FINS, EN DÉTAIL.

						, '	RE	C	E '	ΤT	E	s.					,		DÉPEN	SES	3.	
	ods ent	et es.				et es.	Con de co tat moul ferm	omr ion ins	nu- , et	fon c tuée	ciè ons	ti-	Den cor ta	nier mm ntio	u-		ota	1.		Mo	nta	n <b>t.</b>
£	8	d.	║.	£	в.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	ε.	d.		£	s.	d.
116 48 266 4  6	8 6 8	0 53 9  0	1	90 1 <b>5</b>  0	19 5 0 	73 515 63 5	567 466 362	17	6 0 11 		0 13	6 04 0	139 43 88  5	15 0  0	0 7	929 1056 19 486	15 13 9 12 17	11½ 0¼ 3½ 11¼ 2 9½	Payé pour impression, papeterie et annonces Payé pour commissions des agents Payé pour débourses des agents	136 19 285	13 15	3 2 9
2	0	0		•	9	9	0	12	6				12  29		6	15	• •		Payé, proportion des salaires de bureau Balance	250		
227	16	112	33	30	12	81	65				-	3	• • •		• •	627		 i i				
737	11	8≩	96	8	4	5.	2161	6	2	493	8	74	320	15	11	4681	6	10	£	4681	6	10

(Signé,) JOSEPH CAUCHON,

Commmissaire des Terres de la Couronne.

<sup>†</sup> Taux ordinaire sur toutes les terres concédées dans les biens des jésuites, 1d. par arpent en superficie par année, de cens et rentes.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

## ÉTAT

DES

Commutations de tenure effectuées dans la censive de la seigneurie de Lauzon et ailleurs, dans les biens des Jésuites et le domaine de la couronne.

19 Victoriæ.

on, en vertu de la 10me et 11me Victoria, 1854, omis dans le dernier tableau par mensuels que ce département a faits	
rar des commutations de tenure effectuées dans la censive de la seigneurie de Lauzon, en vertu de la 10mº et 11mº Victoria, chap. CXL, du ler septembre 1854 au 31 décembre 1855, et de janvier à juillet 1854, omis dans le dernier tableau par suite du décès de l'agent qui, durant sa maladie, n'a pu fournir ses états mensueis que ce département a faits depuis.	
ETAT des commutations de tenure chap. CXL, du 1er septembre suite du décès de l'agent q depuis.	

Nom de la partie commuant.	t. Où la propriété est située.	Date du titre, et nom du notaire qui l'a passé		Arrérages de droits seigneurianx.	Deniers de commutation payés.	Deniers de computation laissés à Constitut.
Foisy, Frs. Odule	Aubigny, paroisse de Notre Dame 2 Mars 1854		L. Roy, Notra Duma	L s. d.	£ s. d.	. s. d.
Blais, Frs. Xavier	Con. Jean Guerin P de St. Anselme		Prévost, Québec		35 2 93	8 01 21
Begin, Michel	do do do		h. H. Bowen, Québec		14 12 4	
Taradis, Ignace	Con. Belair N., P. St. Jean Chrys. 31 Mars 185.		L. Prévost, Quellec			20 0 0 20 16 4
Bourassa, Pierre	Con. N. E. Etchemin, do	Do	170 do Do do		8 9 5	00 13 10
Robertson, Charles	F. de Notre Dame de la Victoire	Do	Do .		12.11 4	9 :
Labonté, Augustin	Con. Ste. Catherine, P. St. Lambert		P. II. Lange, St. Henry			90 10 4 10 10 4
Audet, Thomas	Con Jean Guerin P St Angling 3 A.:. 1 1821	:	L. Prévos., Québec			1) 3 4
Caldwell, Sir Henry John.	Aubig		J. C. Belanger, St. Hen.			
Trepannier, Joseph Brulot, venye Che	ler Rang paroisse de St. Joseph 20 Septembre	20 Septembre 1851 I	. M. Guay, St. Joeph			
Guay, Chs. G.	Do do	ទីគំ	Do do		4 10 5	
Guay, Louis G	Do do	°4	Do		20 00 37 07 37 07	
Turgeon, Magloire	Do do	000	Do do		8 9 8	
Guay, Louis S.	Do do 2 lots	no 2	Do 02	:	8 4	
Octeau, Simon, ecuyer	Do do	പ്പ	Do do		3 10 10 3 2 0 0	
Rhodes, William, écuyer .	Notre Dame	23 Octobre 1854	Do do		4 8 4	
Do do	Do do			Clebec	25 0 0	
Bourget, Chas. et ux	ller Con. paroisse de St. Joseph	13 Novembre 1854 F	F. M. Guay, St. Joseph		00 13 4	:
Montminy, Odule.		•	C. Bourget, St. Joseph .			
Lemieux, Pierre.	ler Rang paroisse de Notre Dame	14 INOVEMBIE 1854  F	F. M. Guay, St. Josephi.	***************************************		17 7 23
L'Abbé, François	Con. Jean Guerin, P. de St. Henry 23 Décembre 1854	23 Décembre 1854	Bourget, St. Henry			8 2 2
	•					0 77 67

35 0 0 15 0 0		38 13 0 12 10 0	10 15		15 17 0 10 0 0			10 0 01		17 0 0 19 5 0	10 0 0	0 11 02
 22 : :		2 10 0	2 10 0				10 0 01	0		38 0 0	12 10 0	35 4 2
			3							1 11 3		
 O. L. Gregoire St. Nic. Léon Roy, Netre Dame	Do do Do do Jos. Prendergast do	F. M. Guay, St. Joseph F. Bourget, St. Henry.	P. H. Larue, St. Isidore	E. Bourget.	r. bourget, at memy Do do L. Rev. Notre Dame	Do do do F. M. Guay, St. Joseph	Do do Chs. Benrget, do	N. H. Bowen, Québec J. Birch	Do F. M. Guay	E. Glackemeyer	E. M. Gulay	- Lon-
	: : :						Do Chs.					:
28 Décembre 1854 ler Fèvrier 1855 . Llone Do	nry 21 Février 1855	ne. Do 11 Janvier 1855		ick   Do liv. 3 Avril 185 min 11 Avril 185	nire 18 Avril 18: on: 20 Avril 185	ران   Do منتو  8 Avril 185	4 Mai 1855 Do	3 Mai 1855 18 Mai 1855	ire 5 Juillet 1855	27 Août 1855	ire 23 Novembre 1855. Do 13 Décembre 1855.	19 Decembre 1855 28 Décembre 1855.
ang St. Nicholas	Con. St. J. Bte. P. St. Henry 21 Fevrier 1855 Dame de la Victoire 28 Fevrier 1855	Jean Bte. P. de Notre Dame se de St. Henry	St Isidore, con. St. Hilaire 2 Mars 1855 Chryso-tôme, con. St. Rom. Do	F. de St. Henry, con. St. Pairick Do St. Henry, ler con. N. E. Riv J. Avril 1855 Parises de St. Henre Probamie 11 Avril 1955	St. Isidore, con. St. Hilaire 18 Avril 1855 N. D. de la Victoire, 1st con. 20 Avril 1855	St. Lambert, con. St. André Do Notre Dame de la Victoire 18 Avril 1855	do do do	do St. Jean Chrysostôme .	do Notre Dame de la Victoire 5 Juillet 1855 St. Henry, con. St. Felix – 26 Juillet 1855	St Jean Ch., con. Belair 27 Juillet 1855 St. Isidore	Notre Dame de la Victoire 23 Novembre 1855 do do St. Bernard 13 Décembre 1855	y re
Notre Dame de la Vict. Don Davin Par St Lo.		Con. Jean Bte. P. de l. Paroisse ae St. Henry	P. de P. St. J	P. de St. Henry, Paroisce de St.	3	Do St. Lam Do Notre L	9 2 2	3,3,4	ಕ್ಷಿಪ್ಪಿ	<u> </u>	ದಿದ್ದಿದ್ದ	Do St. Henry Do St. Isidore
Desrocher, Gabriel	Robertson, Charles 3 lots Con. St. J. Bte. P. St. Henry Michell, Robert Done de la Victoire Proposition Done de la Victoire Done de la Victoire Done de la Victoire Done Done Done Done Done Done Done Don	Bourget, J. Bte., sen. et jun Con. Joliceur, Luce Contremine Paroi Docheme I Rie Mirillefelite	· ·		ert	senjamin	s seph	Lefevre dit Boulanger, Paul	Vermence, Amadole Lizacion Bitner Henriette, veuve Jos. Ronleau, Francois	Redmond, Thomas	Crawford Martha, fem. de R. Couture, George	lsavid
Desrocher, Bourget, Pi Vallerand, Ronlean Le	Robertson, Mitchell, R	Bourget, J. Joliceur, I.	Tardif, Jea Samson, M	Tellier, Joseph Paradis, François Ribolean Pierre	James, Hubert	Lemieux, Benjamin . Patton, Hor. Nelson	Samson, Joseph	Lefevre dit	Vermente, Annable L. Biner Henriette, ven Rouleau, Francois	Redmond, 1 Roy, Féréol Roberge, Pi	Crawford Martha, fe Couture, George Dussault, Marcel	Noél, Frs. fils Turgeon, David

# OSEPH CAUCHON,

Commissaire des Terres de la Couronn

oartement des Terres de la Couronne Toronto. 1er mars 1856

-	•	
en		
de tenure effectuées dans la censive du ci-devant ordre des Jésuires, dans le district de Québec, en		
<u>်</u>	355.	
ct d	ore 1855	
istri	mpi	
e d	léce	
ns	31 (	
, da	ian	
iles	nsdr	
Jésu	<u>ئم</u> مين	
des.	185	
dre	ibre	
it or	pten	
evan	r se	
ci-d	i le	
qn	is le	
sive	lepu	
cen	et 11me Victoria, chapitre CXL, depuis le 1er septembre 1854, jusqu'au 31 décembre 1855.	
<u>s</u>	CX	
dan	itre	
ées	chaj	
ecta	ria,	
eff	icto	
nur	me 🕏	
le të	111	
ns c	me e	
fatio	e 10	
unu	tu Ç	
con	ver	
des		
TAT		
(T)	*	

	Où la propriété est située.	Date du titre, et nom du notaire qui l'a passé.		Arrérages de droits seigneuriaux.	Deniers de commutation payés.	Deniers de commutation laissés à Constitut.
				the state of	€ s. d.	ró.
	des Arges, 2 lots	4 Septembre 1851 Ph	Phi. Huot	:	:	85 10 8
	briel, 1 lot	op op 0	do ob		1 13 4	A 0 210
Jones H N	Notre Dame des Anges, I lot	7 Octob: e do	go Jo			292 19 4
	I lot	op	do		3 16 10	
bald.	Gabriel, I lot	c <sub>o</sub>	do	:	<b></b> (	
Deslaurier, Antoine No	Anges, 1 lot 3	do do	Glackemeyer	:		
	ame des Anges, 4 lots	ore do	Phi. Huot	:	48 5 0	0
: : : :		do do	0p	:	9	0 61 041
Valleau, William B.		no no no Décembre de le	R Lindson	:	10 00 07	
Hill I & Construct, Quebec ist. Gabriel, 1 100	Ange 1 lot	Jackington 1855 Ph	I I not	:		
Richard	priel 1 lot	٠,	qo		2	20 17 43
	riel, I lot.	op	op	:		23 3 8
		qo	op	:		
:	oriel, I lot	op ,	op	:		•
rend Et enne	:		op op	:	29 10 83	
Paradis, Louis   No		op	op "	:	-	
ic., Québec	_	do -	b. Pruneau	:	0 c	
	, I lot	do do ciPh	etPm. Huot	:	20 I 02	
White William St	Notre Dame des Anges, Liot	op op	los Lanrin	:	19 11 81	2 10 0
ne. (venve		}			:	 
	Pointe Levy, 1 lot	:	Léon Roy	:	0	••••••
	et St. Gabriel, 2 lots	3 Septembre do M.	M. Tessier	:	15	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
chard	Notre Dame des Anges, 1 lot 16	do do	Phi. Huot	:		
-	St. Gabriel, 1 lot	op	Tessier	:	4 9 33	
obert	niel, 1 lot	e do	Phi. Huot	:	8 15 0	
	Notres Dame des Anges, 1 lot II	co do do 2	d0			2 - X
Département des Terres de la	e la Couronne,		JOSEI	JOSEPH CAUCHON	HON,	
Toronto, ler mars 1856	1856.		Commis	saire des T	Commissaire des Terres de la Couronne.	ouronne.

ETAT des commutations de tenure effectuées dans la censive du ci-devant ordre des Jésuites, dans le district des Trois Rivières, en vertu de 10™ et 11™ Victoria, chapitre CXI., depuis le 1er septembre 1854, jusqu'au 31 décembre 1855.

Nom de la partie commuant	Où la propriété est située.	Date du titre, et nom du notaire qui l'a passé.	Arrérages de droits seigneuriaux.	Deniers de commutation payés.	Deniers de commutation lais ês à Constitut.
Trépannier, Hubert do Quessy, Elzeard do Hale, George C	Trépannier, Hubert	4 Septembre 1851 F. Filtenu.  do do Robt, Trudel.  18 do do F. Filtenu.  28 do do L. Guillet  4 Octobre do P. Filtenu  6 do do P. Filtenu  93 do do F. Rillenu  16 Decembre do F. Filtenu  7 Mars, do Robt, Trudel.  7 Mars, do N. Guillet  7 Mars, do Robt, Trudel.  83 do do Frs. Lottinville  7 Avril do L. Guillet  85 Avril do L. Guillet  85 do do Frs. Lottinville  85 do do Frs. Lottinville  86 do do Frs. Lottinville  87 Avril do L. Guillet	£ s. d. 9 14 84 14 12 109 8 5 0	£ s. d.  10 13 3 2 2 2 5 2 10 9 11 2 11 12 10 0 2 0 9 0 8 7 2 12 10 0 20 13 6	£ s. d. 8 0 5 9 16 10 11 6 5 17 0 31 2 12 10 11 17 6

JOSEPH CAUCHON, Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne, Toronto, 1er mars 1856. NULLE COMMUTATION de tenure n'a été effectuée dans la censive du ci-devant ordre des Jésuites, dans le district de Moniréal, en veriu de 10 et 11 Victoria, chapitre CXI., depuis le 1er septembre 1854, jusqu'au 31 décembre 1855.

Bureau des Terres de la Couronne, Foronto, ler mars 1856.

Commissaire des Terres de la Couronne. JOSEPH CAUCHON,

NULLE COMMUTATION de tenure n'a été essectuée dans la censive des Trois-Rivières, en vertu de 10 et 11 Victoria, chapitre CXI., depuis le 1er septembre 1854, jusqu'au 31 décembre 1855.

Bureau des Terres de la Couronne, Foronto, 1er mars 1856.

JOSEPH CAUCHON, Commissaire des Terres de la Conronne.

Erar des commutations effectuées dans la censive de Québec, en vertu de 10 et 11 Victoria, chapitre CXI., depuis le 1er octobre jusqu'au 31 décembre 1855.

Nom de la partie commuant.	Où la propriété est située.	Date du titre et nom du notaire qui l'a passé.	Arrérages de droits commuta- soigneu- tion payés: a Constitut.	Deniers de Commuta- commuta-tion lassés tion payés, à Constitut,	Deniers de commuta- on lassés Constitut.
Munn, John	lbec	16 Novembre 1855 Architald Campbell    10 Décembre 1855 Joseph Petitelere   12 Décembre 1855 Joseph Petitelere   13 Décembre 1855 Architald Campbell   14 Décembre 1855 F. L. Gauvieau   24 Décembre 1855 Joseph Petchat.	2. S. d. 0 6 8 0 13 33 33 0 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	£ s. d. £ s. 0 28 19 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	£ s. d. 50 3 10 0 0 0 0 0 0 27 9 4 27 15 63 27 13 10

N. B.—Le dernier agent de cette ceusive n'a point fourni de rapport, depuis mai 1854 jusqu'à l'époque de sa destitution, Département des Terres de la Couronne, Foropto, 1er mars 1856. en septembre 1855.

JOSEPH CAUCHON, Commissaire des Terres de la Couronne.

### RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 25 février 1856, pour un "Etat des ventes de seigneuries sur lesquelles le droit de quint était dû, le montant du dit droit—et, s'il n'a pas été payé, pour quelles raisons."

Par ordre,

E. A. MEREDITH,
Assistant-secrétaire,

Bureau du Secrétaire, Toronto, 3 juin 1856.

> Bureau des terres de la couronne, Toronto, 2 juin 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'un rapport reçu de M. Laurin, agent du domaine de la couronne, sur l'adresse de l'assemblée légis-lative du 25 février dernier, pour un état des droits de quint dus à la couronne;—aussi, copie d'un état donné par le ci-devant inspecteur-général des domaines de sa majesté, daté le 5 septembre dernier, indiquant le montant des droits de quint qui, à sa connaissance, étaient devenus dus à la couronne pendant les 10 années précédentes. A l'exception du quint dû par M. Fraser sur son achat de la seigneurie de Contrecœur et pour le recouvrement duquel les officiers en loi de la couronne ont été chargés d'intenter des poursuites en justice, c'est le premier renseignement que le département ait eu sur les divers montants dus, et l'agent actuel a reçu instruction d'exiger paiement des parties respectives.

La balance du droit de quint de M. le juge Mondelet, mentionnée à la fin du rapport de M. Laurin, a depuis été remise par ordre en conseil; cette balance est le tiers du quint que l'on a l'habitude de remettre à la partie qui paie sous un

certain délai (six mois) après l'achat.

Je suis, monsieur, Votre obéissant serviteur, JOSEPH CAUCHON, Commissaire des terres de la couronne.

A l'honorable secrétaire provincial, etc., etc.
Toronto.

P. S. Je transmets pareillement un état détaillé du quint payé depuis qua ce département a le contrôle du domaine. Je voudrais ajouter que la couronne a une réclamation pendante encore pour la somme de £434 8s. 10d. comme droit de quint sur la seigneurie St. Ours; les propriétaires ont demandé du délai pour transmettre des documents qui, prétendent-ils, les mettront en état d'établir qu'ils ont droit à être exemptés du palement du droit de mutation en question.

(Copic.)

#### CHATEAU ST. LOUIS.

Burcau de l'agent du domaine de la couronne, Québec, 26 avril 1856.

Monsieur,—En parcourant les livres qui contiennent les actes de la foi et hommage des proprictaires de fiefs et seigneuries dans le Bas-Canada, depuis l'année 1780, j'ai pu recueillir les informations suivantes que j'ai l'honneur de vous communiquer en réponse à une adresse de la chambre d'assemblée à son excellence le gouverneur-général, en date du 28 février dernier, ayant rapport aux mutations des seigneuries et au droit de quint.

Le 29 février 1780, monsieur Chartier de Lotbinière a payé au député receveur-général Wm. Grant £651 17s. pour le droit de quint dû à sa majesté (déduction du tiers) sur son acquisition de la seigneurie de Rigaud, suivant le contrat passé à Paris, le 2 avril 1763, devant notaire, entre monsieur de Vaudreuil, ancien resurrant de Mantréal, et Michal Chartier de Lathinière, par

gouverneur de Montréal, et Michel Chartier de Lotbinière, père.

Le 12 mai 1798, le même seigneur a payé au receveur général Henry Caldwell, £129 10s. 6d. (le tiers déduit) pour le quint sur son acquisition de la seigneurie de Lotbinière.

Le 10 octobre 1798, l'honorable Chartier de Lotbinière a payé au même receveur-général £100 à compte de quint dû sur les seigneuries de Vaudreuil et Rigaud.

Le 15 octobre 1798, le même seigneur a payé £50, à compte du quint dû

sur les mêmes seigneuries.

Le 5 novembre 1808, Josias Wurtele, écuyer, a payé au receveur-général £195 pour le quint sur son acquisition du fief et seigneurie de la rivière David.

Le 21 décembre 1808, William Yule, écuyer, a payé £204, pour le quint sur

son acquisition du fief et seigneurie de Beaulac, (un quart remis.)

Le 25 septembre 1809, M. Patrick Langan et autres, ont payé £100 pour le droit de quint sur leur acquisition du fief et seigneurie de Mingan (le tiers rabattu.)

Le 1er mars 1810, Pierre de Sales Laterrière, écuyer, a payé £133 6s. 4d.

pour quint sur le fief et seigneurie des Eboulements, (le tiers déduit.)

Le 11 juin 1810, John Blackwood, écuyer, a payé le quint de son acquisition du fief et seigneurie de la rivière La Magdeleine. Le montant de ce quint n'est pas mentionné.

Le 13 avril 1811, Joseph Couillard Dupré, écuyer, a payé £3, pour le quint de son acquisition d'une partie du fief et seigneurie de Notre Dame de l'Islet de

Bonsecours.

Le 10 septembre 1811, Jean Baptiste Lozeau, écuyer, a payé le quint sur son acquisition d'environ  $\frac{5}{12}$  de la seigneurie de Nicolet. Le montant de ce quint n'est pas mentionné.

Le 4 février 1812, James Johnson, écuyer, a payé le quint sur son acquisition de toute la continuation du fief et seigneurie de Gatineau, (le tiers déduit.)

Le montant non mentionné.

En 1812, messieurs Joseph et Jean Baptiste Talbot dit Gervais, ont payé le quint sur leur acquisition d'une partie de la seigneurie de la rivière du Sud. Le montant non mentionné.

Le 9 novembre 1813, Jean Baptiste Noël, écuyer, a payé le quint sur son acquisition des fiefs et seigneuries de Tilly, Bonsecours, Duquet et Belle Plaine. Le montant non mentionné.

Le 3 octobre 1814, Mathew Stuart, écuyer, a payé le quint, (montant non

mentionné) sur son acquisition du fief et seigneurie de Shoelbred.

Le 2 avril 1814, Toussaint Pothier, écuyer, a payé le quint, (montant non mentionné sur son acquisition du fief et seigneurie de Masquinongé, actuellement nommée de Lanaudière.

Le 1er mars 1817, Louis Proulx, écuyer, a payé £260 4s. 1d. pour le quint, sur son acquisition du fief et seigneurie de St. François.

Le 11 septembre 1815, George Pozer, écuyer, a payé au receveur-général

£110, pour le quint, sur son acquisition de la seigneurie d'Aubert.

Le 14 Juin 1819, Samuel Hatt, écuyer, a payé le quint, (montant non mentionné) sur son acquisition du fief et seigneurie de Chambly.

En 1819, l'honorable John Hale a payé le quint sur son acquisition du fief et

seigneurie de Ste. Anne, (montant non mentionné.)

Dans l'acte de la foi et hommage de John McNider, écuyer, en date du 6 juin 1821, il est constaté qu'il a payé le quint de son acquisition du fief Métis et des Trois Isles St. Barnabé, mais le montant et la date du paiement ne sont pas mentionnés.

Le 6 mars 1821, Kenelm Conor Chandler, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition des deux tiers de la seigneurie de Nicolet.

Le 19 novembre 1821, Charles Grant, écuyer, a payé le quint (montant non

mentionné) sur son acquisition du fief Bruyer.

Le 24 avril 1823, Azariah Pritchard a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de la seigneurie du Bic.

Le 14 octobre 1828, Alexandre Fraser, écuyer, a payé £56 1s. 3d. pour le

quint sur son acquisition du fief Madawaska.

Le 21 juin 1805, Charles Robin, écuyer, a payé £48 2s. 7d. pour le quint sur son acquisition de la seigneurie de la Grande Rivière dans la Baie des Chaleurs.

Le 1er décembre 1801, Jean Baptiste Lozeau, écuyer, a pavé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de la plus grande partie des fiefs et seigneurie de la Baie St. Antoine et Godfroy, de la totalité du fief et seigneurie de Rocquetaille, de dix-huit arpents de front démembrés de la seigneurie de Nicolet et d'un sixième indivis de la dite seigneurie de Nicolet.

Le 25 mai 1829, Joseph Lozeau, écuyer, au nom et comme tuteur à Dlle. Marie Josephte et Louise Lozeau, filles mineures et héritières du dit feu Jean Baptiste Lozeau, a déclaré que la somme de £114 7s. 4½ était due à sa majesté par les dites mineures pour droits sur les acquisitions faites de parts et portions des

dites seigneuries.

Le 1er décembre 1801, Joseph Lozeau, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition d'une petite partie de la seigneurie de Courval.

Le 20 mai 1829, Louis Bertrand, écuyer, a payé le quint £36 14s.  $4\frac{1}{8}$ d. sur son acquisition de certaines parts et portions de la seigneurie de l'Isle-Verte.

Le 15 juillet 1794, Louis Hertel de Chambly et uxor, ont vendu à Simon Frazer, écuyer, M.D. la quatrieme partie de la seigneurie de Milles Isles communément appelée Blainville, pour la somme de six mille livres ancien cours dont le quint dû à sa majesté est de £50, tel qu'appert par l'acte de la foi et hommage rendu au chateau St. Louis à Québec, le 25 mai 1829.

Le 22 août 1794, le dit Sieur Simon Frazer a vendu à M. Jacob Jordan la susdite quatrième partie de la dite seigneurie des Milles Iles, pour la somme de sept mille huit cent livres ancien cours dont le quint dû à sa majesté est de £75,

tel qu'il appert par le susdit acte de la foi et hommage.

Le 10 octobre 1795, le dit sieur Jacob Jordan a vendu à M. William Claus. la susdite quatrième partie de la seigneurie, pour le prix de cinq cents louis sterling, dont le quint est dû à sa majesté £136 2s. 1d.

Le 25 mai 1820, les héritiers du dit feu Wm. Claus ont obtenu un délai de

trois ans pour payer les trois quints susmentionnés.

Le 31 octobre 1814, Jean Baptiste Hérigault, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de la seigneurie des Isles Bouchard.

Le 5 mars 1801, l'honorable Pierre Louis Panet a payé le quint (montant non mentionné sur son acquisition de la dite seigneurie des Isles Bouchard.

Dans l'acte de la soi et hommage de Marc Pascal de Sales Laterrière, écuyer, seigneur de presque la totalité du sief et seigneurie des Eboulements, en date du 28 mai 1829, il appert qu'un quint de quatre-vingt-dix-sept livres, dix sols, ancien cours, a été payé £4 1s. 3d.

Le 30 mai 1829, il a été accordé un an de délai à Henry DesRivières, écuyer, pour payer le quint sur son acquisition d'une partie de la seigneurie de Montar-

ville £200.

Le 13 juin 1829, Hugues Lemoine de Martigny, écuyer, a obtenu un délai de trois ans pour payer le quint sur son acquisition des seigneuries de Ramsay et Bourchemin £400.

Il appert par l'acte de la foi et hommage de Kenelm Connor Chandler, écuyer, en date du 19 juin 1829, qu'il a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de cinq sixième indivis du fief et seigneurie de Nicolet.

Le 7 mars 1817, Paul Lussier, écuyer, a payé le quint (montant non men-

tionné) sur son acquisition de la seigneurie de Varennes.

Le 24 mars 1821, Louis Gauvreau, écuyer, a payé le quint £56 5s. sur son

acquisition d'une partie du fief et seigneurie de L'Isle Verte.

Il appert par l'acte de la foi et hommage de Jean Roch Rolland, écuyer, en date du 16 novembre 1829, qu'un an de délai lui a été accordé pour payer la balance du quint £733 6s. Sd., sur son acquisition de la seigneurie de Monnoir.

Le 16 novembre 1829, John Donegani, écuyer, a payé £405 pour le quint

sur son acquisition de la seigneurie de Foucault.

Le 12 décembre 1829, Jean Bte. Couillard Dupuis, écuyer, a payé le quint, (montant non mentionné) sur son acquisition du fief et seigneurie de la rivière du sud.

Il appert par l'acte de foi et hommage, en date du 8 mai 1830, qu'un délai de trois ans a été accordé à dame Geneviève Wills, veuve de feu Nicolas Montour, écuyer, pour le paiement du quint £748 sur l'acquisition du dit sieur Montour de la seigneurie Tonnancour dite Pointe du Lac et de partie de Gatineau.

Le 21 juillet 1781, Malcolm Fraser, écuyer, a payé le quint £41, 19 6d.,

sur acquisition du fief et seigneurie de L'Islet du Portage.

Le 3 mars 1829, l'honorable Mathew Bell a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de la seigneurie des Monts Louis.

Le 24 mai 1830, Pierre Weilbrenner, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition d'une partie de la seigneurie de Boucherville.

Le 14 août 1820, Joseph Rioux, écuyer, a payé le quint sur son acquisition

d'une grande partie de la seigneurie des Trois-Pistoles.

Il appert par l'acte de foi et hommage de François Pierre Bruneau, écuyer, en date du 27 septembre 1830, qu'un délai d'un an lui a été accordé pour le paiement du quint dû sur acquisition de la moitié de la seigneurie de Montarville, (montant non mentionné.)

Le 30 octobre 1830, Charles Panet, écuyer, a payé le quint £52, 10s. sur

non acquisition du fief Monceaux.

Le 17 mai 1831, Charles Bossé, écuyer, a payé le quint £30 sur son acquisi-

tion du fief St. Joseph.

Le 2 septembre 1831, Pierre Beauregard dit Champagne, écuyer, a payé le quint, (montant non mentionné) sur son acquisition du fief et seigneurie des Isles Saint Pierre.

Le 22 octobre 1830, Patrick Langan, écuyer, a payé le quint sur son aquisi-

tion du fief et seigneurie de L'Isle d'Anticosti £35.

Le 15 juin 1881, Henry Black, écuyer, a payé le quint £240 15s., sur son

acquisition du fief et seigneurie de Deschambault.

Le 13 mars 1832, Joseph Boucher Chevalier de Ninerville, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition du fief de Ninerville.

Le 27 mars 1798, Ignace Aubert de Gaspé, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de huit neuvièmes de la seigneurie de L'Isle à la Peau.

Le 29 juillet 1819, le même a payé le quint sur son acquisition d'un neu-

vième de la dite seigneurie (montant non mentionné.)

Il appert par l'acte de foi et hommage du 20 octobre 1832, qu'un délai de trois ans a été accordé à dame Félix Leduc, veuve de feu sieur François Clément, pour le paiement du quint dû à sa majesté sur l'acquisition par le dit feu Frs. Clément d'une partie de la seigneurie de L'Isle Perrot, £208 6s. 8d.

Le 29 juillet 1819, dame Thérèse Dubord dit Lafontaine, veuve de feu François Eno, écuyer, a payé le quint sur son acquisition des fiefs de l'Isle du

Pas et Chicot, £100.

Le 3 avril 1834, Joseph Masson, écuyer, a payé le quint £313 2s. 6d. sur son acquisition du fief et seigneurie de Terrebonne.

Le 7 mai 1834, Aimé Massue, écuyer, a payé le quint £246 sur son acqui-

sition de la seigneurie Saint Charles.

Le même jour, le même seigneur a payé le quint £327 6s. 8d. sur son acquisition de la seigneurie Bourg Marie Ouest et de la moitié de la seigneurie de Bourchemin.

Il appert par l'acte de la foi et hommage de Jonathan Wurtele, écuyer, en date du 19 mars 1836, que les droits de quint ont été payés (montant non mentionné) sur l'acquisition des ficfs et seigneuries de la Rivière David et de Bourg Marie l'Est.

En 1830, 32 et 35, Amable Dionne, écuyer, a payé les droits de quint (montant non mentionné) sur ses diverses acquisitions de la seigneurie de Ste. Anne de la Pocatière et des  $\frac{7}{8}$  du fief St. Denis y attenant.

Le 11 juin 1810, John Blackwood, écuyer, a payé le quint £15 18s. sur son

acquisition de la seigneurie de la Rivière La Magdelaine.

Le 3 septembre 1808, le même a payé le quint £229 2s. 6. sur son acquisition d'une partie de la seigneurie de Mille Vaches et de la terre ferme de Mingan.

Le 3 juin 1826, Pierre Dominique Debartch, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de la seigneurie de St. François

Le Neui.

Il appert par l'acte de foi et hommage des dames Debartch, en date du 8 octobre 1845, qu'un délai de six mois à dater du 29 septembre 1845, leur a été accordé pour le paiement du quint £600 dû à sa majesté sur l'acquisition faite par l'honorable Pierre Dominique Debartch, du fief et seigneurie de Cournoyer.

Le 20 juin 1845, trois des syndics et exécuteurs testamentaires et administrateurs de la succession et des biens délaissés par William Yule, écuyer, décédé, ont payé le quint, (montant non mentionné) sur l'acquisition du fief et seigneurie

de Chambly Ouest.

Il appert par l'acte de foi et hommage de Thomas Edmund Campbell, écuyer, en date du 26 août 1846, qu'il a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition du fief et seigneurie de Rouville.

Il appert par l'acte de foi et hommage de John Yule, écuyer, en date du 26 avril 1852, qu'il a payé le quint (montant non mentionné) sur l'acquisition d'une

partie du fief et seigneurie de Chambly Est.

L'honorable F. W. Primrose, mon prédécesseur en office, ayant refusé et négligé jusqu'à ce jour, de me remettre trois livres et autres documents qui appartiennent à mon département, il m'est impossible de constater si les seigneurs susnommés, qui ont obtenu un délai pour le paiement des droits de quint, ont payé ces droits et si ceux qui ont payé comme susdit des sommes à compte des droits de quint, ont payé la balance qu'ils devaient.

Par un document qui m'a été transmis dernièrement, il paraît être dû à sa majesté pour droits de quint, les sommes ci-après mentionnées:

En	1845-Ths. Hart,	écuyer,	Bruyères	£300
	1846-T. Fraser,	do	Contrecceur	800
	" -M. Richer,	do	Grosbois	165
	1850—T. Fraser,	do	Cournoyer	490

J'ignore si le paiement de ces diverses sommes a été exigé.

Par un extrait d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif sur les affaires d'état, approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le 18 février 1853, il appert qu'il a été accordé au colonel Gugy, un délai de trois ans pour le paiement de la somme de £280, dû pour le droit de quint sur son acquisition du fief Grosbois. Ce délai étant expiré en février, le quatre mars dernier, j'ai notifié le colonel Gugy de vouloir bien me payer la susdite somme de £280, et j'en attends le paiement.

L'honorable juge Dominique Mondelet doit une somme de £516 13s. 4d. pour la balance du quint, sur son acquisition d'une partie de la seigneurie de Saint Hyacinthe. Une demande pour la remise de cette somme est sous la

considération du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) JOS. LAURIN,
Agent du domaine de la couronne.

L'honorable commissaire des Terres de la couronne, Toronto.

En 1845 Th. Hart, écuyer, Bruyères	Droits de quints devenus dûs et non reçus. Th. Hart, écuyer, Bruyères
Droits de quints devenus dûs et non reçus. Th. Hart, écuyer, Bruyères	### Example 11 2   Droits de quints devenus dus et non reçus.  ###################################
Droits de quints devenus dûs et non reçus. Th. Hart, écuyer, Bruyères	### Example 11 2   Droits de quints devenus dus et non reçus.  ###################################
	eutres droits reçus.  £3478 3 10 165 14 8 2 3 0 506 13 4 474 16 8 919 17 4 824 2 4 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
	autres droits reçus

Nore.—L'état des droits dûs et non reçus est nécessairement imparfait, vu qu'on ne saurait les connaître si les titres ne sont exhibés au bureau et si les mutation et considération ne sont constatées à d'autres sources. F. W. PRIMROSE.

Bureau de l'inspecteur-général Du domaine de la reine, Québec, 5 septembre 1855.

ETAT détaillé des droits de quint payés à l'inspecteur-général des domaines de la reine, depuis le jour où il a commencé à rendre ses comptes à ce département, "le 1er juillet 1848."

1849.—L'hon. L. M. Viger, "seigneurie de Repentigny"	166	13	4
Aimê Massue, "St. Michel et la Trinité'	306		4
			_
D. F. Martin, "Bonsecours"		10	
	474	16	8
1850.—M. Ramsay	24	0	0
Wm. Yule	586	13	4
Ayants-cause DeMontigny	301	4	0
	911	17	4
1851.—" Nil."		, '	
1852.—Donald Ross. Valeur du souverain au lieu de quint	1	4	4
M. Bertrand	<b>6</b> 0	0	0
F. Boucher, écuyer	1,		,
60 18 0			,
262 18 0			
	262	18	0
	324	2	4
			-
1853 _ a No. "	~		
1853.—"Nil." 1854.— "			

Bureau des terres de la couronne, Toronto, 2 juillet 1856.